## Direction des Statistiques Démographiques et Sociales

Département de l'Emploi et des Revenus d'Activité Division Emploi

# DICTIONNAIRE DES VARIABLES DU FICHIER DE DONNÉES INDIVIDUELLES DE L'ENQUÊTE EMPLOI

# **ÉDITION 2018**

ALPHABÉTIQUE ET THÉMATIQUE

Version du 22/07/2019

## **SOMMAIRE**

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ENQUÊTE EMPLOI	4
2. ÉVOLUTIONS DE L'ENQUÊTE ET SES DONNÉES EN 2018	5
3. RÉNOVATION DU QUESTIONNAIRE DE L'ENQUÊTE EMPLOI EN 2013 : IMPACT SUR LA MESURE DE INDICATEURS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL	
3.1. ACTIVITÉ, EMPLOI, CHÔMAGE, INACTIVITÉ 3.2. HALO AUTOUR DU CHÔMAGE ET SOUS-EMPLOI 3.2.1. La mesure du halo autour du chômage 3.2.2. La mesure du sous-emploi 3.3 PROFESSIONS, ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES, DIPLÔMES ET FORMATIONS SUIVIES 3.4. HEURES TRAVAILLÉES 3.5 CONDITIONS DE TRAVAIL 3.6. SOUHAIT DE CHANGER D'EMPLOI OU D'EN AVOIR UN SUPPLÉMENTAIRE 4. LES FICHIERS DE DIFFUSION DE L'ENQUÊTE EMPLOI À PARTIR DE 2013	7 9 10 11
4.1 DES FICHIERS TRIMESTRIELS, MIS À DISPOSITION ANNUELLEMENT.	
4.1 DES FICHIERS TRIMESTRIELS, MIS A DISPOSITION ANNUELLEMENT.	
4.3 IDENTIFICATION DES OBSERVATIONS ET SUIVI D'UN INDIVIDU / LOGEMENT DANS LE PANEL	
4.4 Contenu des fichiers de diffusion et du dictionnaire de variables à partir de 2013	14
5. FONCTIONNEMENT DES VARIABLES RGX	16
6. DICTIONNAIRE DES VARIABLES DU FICHIER INDIVIDU	18
7. NOMENCLATURES DES VARIABLES	223
Catégorie juridique détaillée : CJRF	
• DÉPARTEMENTS : DEP, DEPETA, DEPMER, DEPPER, DNAI, EDEP	
NIVEAUX DE DIPLÔME (104 POSTES) : DIPFIN, DIPPFIN	
<ul> <li>NIVEAUX DE DIPLÔME (137 POSTES): FORMFIN, NIVFIN</li> <li>SECTEURS D'ACTIVITÉ NAF RÉV2 (88 POSTES): NAFANT, NAFEMP2N, NAFEMP3N, NAFENT, NAFG088N, NAFG088UN, NAFPN, NAFPRO2N, NAFPRO3N, NAFPRO4N</li> </ul>	
• Secteurs d'activité Nomenclature agrégée 2008 (129 postes) : NAFG129N, NAFG129UN	233 235
• SECTEURS D'ACTIVITÉ NOMENCLAI DRE AGREGLE 2006 (129 FOSTES) : NAT G129N, NAT G129N  • SECTEURS D'ACTIVITÉ NAF REV2 (732 POSTES) : NAFN, NAFUN	237
• PROFESSION PRINCIPALE DES ACTIFS OCCUPÉS - PCS 4 CHIFFRES : P, PENT, PAV	
• PROFESSION PRINCIPALE DES ACTIFS OCCUPÉS - ISCO 4 CHIFFRES : PEUN, PAVEN.	
• CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE EUROPÉENNE (ESEG) (2 CHIFFRES), NIVEAU DÉTAILLÉ, À UTILISER AVEC LA VAR ESEG_2	1ABLE 265
• Nomenclature des spécialités françaises (NSF) : SPE, SPEP	
• NOMENCLATURE DES SPÉCIALITÉS EUROPÉENNES : CITE2013F, CFORSCD, CETMSPA, CDIPSCDA, CDIPSCDB	267
8. INDEX THÉMATIQUE DES VARIABLES DU FICHIER INDIVIDU	270
9 INDEX DES VARIABLES DU FICHIER INDIVIDII	291

## 1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ENQUÊTE EMPLOI

L'enquête Emploi en continu est la seule source fournissant une mesure des concepts d'activité, chômage, emploi et inactivité tels qu'ils sont définis par le Bureau international du travail (BIT). Elle comporte par ailleurs des informations très nombreuses sur les caractéristiques des personnes (sexe, âge, diplôme, expérience, etc), les conditions d'emploi (profession, type de contrat, temps de travail, ancienneté dans l'emploi, sous-emploi, etc.), les situations de non-emploi (méthodes de recherche d'emploi, études, retraite, etc.).

L'enquête Emploi est produite selon un calendrier trimestriel et sa collecte se déroule en continu tout au long de chaque trimestre. L'administration de l'enquête « en continu » (c'est-à-dire tout au long de l'année) permet notamment la mesure des évolutions conjoncturelles de l'emploi et du chômage grâce à des moyennes trimestrielles. Dans cette enquête, ce sont les logements qui sont tirés au sort. Une fois qu'un logement a été tiré, ses occupants seront enquêtés, et ce, pendant six trimestres consécutifs. Les échantillons trimestrielles se recouvrent pour 5/6 de logements, ce qui permet d'établir des estimations des évolutions trimestrielles plus précises qu'avec des échantillons indépendants. Ce taux de recouvrement permet ainsi d'assurer un bon compromis entre la mesure des évolutions trimestrielles et celle des niveaux en moyenne annuelle. Par ailleurs, puisque les enquêtés sont interrogés jusqu'à six fois, pendant six trimestres consécutifs, l'enquête peut fournir des éléments sur les parcours professionnels individuels à moyen terme (à condition toutefois de tenir compte du fait que les personnes suivies six trimestres ne sont pas représentatives de l'ensemble de la population).

Le questionnaire de l'enquête Emploi a été rénové au 1 er trimestre 2013, en particulier pour faciliter son déroulement sur le terrain à l'aide de questions aux formulations plus simples. Certaines reformulations ont modifié la teneur des réponses apportées par une faible proportion de la population enquêtée et ceci a eu un impact sur la mesure en niveau des principaux indicateurs (le taux de chômage, notamment). Par ailleurs, l'Insee a dans le même temps rénové la mesure du halo autour du chômage et du sous-emploi, selon des concepts articulés avec ceux établis par Eurostat. Plus de détails sur la rénovation du questionnaire de l'enquête Emploi en 2013 sont fournis dans une des sections suivantes de ce dictionnaire des variables.

Jusqu'en 2013, l'enquête Emploi en continu couvrait le seul champ géographique de la France métropolitaine. Les quatre DOM (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion) ont intégré le dispositif au 1<sup>er</sup> trimestre 2014. Le département de Mayotte fait quant à lui l'objet d'une enquête Emploi annuelle.

Des détails supplémentaires sur l'enquête et sa collecte peuvent être trouvés sur la page <a href="http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=sources/sou-enq-emploi-continu.htm">http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=sources/sou-enq-emploi-continu.htm</a>.

## 2. ÉVOLUTIONS DE L'ENQUÊTE ET SES DONNÉES EN 2018

Sont présentées ci-dessous les principales modifications affectant le questionnaire de l'enquête ou ses variables diffusées pour l'édition 2018. Pour plus d'information sur celles-ci ou sur les modifications passées, l'utilisateur est invité à lire les commentaires sous la variable concernée dans le dictionnaire des variables.

#### Ajout de questions ou de variables

Ajout de deux variables relatives à la sortie de formation initiale :

- La variable SORTANFI indique si la personne est sortie de formation initiale l'année précédente.
- La variable ANCSORFI indique l'ancienneté (en tranches) depuis la sortie de formation initiale, pour les personnes déjà sorties de formation initiale.

Ajout de deux variables relatives à la dernière formation non forme suivie pour des raisons professionnelles. Comme pour la variable FORTYPR (ajoutée en 2017), ces deux variables sont consolidées pour prendre en compte la situation où la dernière formation suivie n'est pas à brut professionnel, mais que la personne a tout de même suivi une formation à brut professionnel dans les trois derniers mois :

- Variable LWORHAR : suivi de la formation pendant le temps de travail rémunéré, pour la dernière formation non formelle à brut professionnel suivie lors des trois derniers mois.
- Variable EMPFORMR : personne en emploi lors de la dernière formation non formelle à brut professionnel suivie lors des trois derniers mois.

#### Suppression de questions ou de variables

La variable LWHORHA a été supprimée et remplacée par la variable consolidée LWHORHAR (voir paragraphe précédent).

## 3. RÉNOVATION DU QUESTIONNAIRE DE L'ENQUÊTE EMPLOI EN 2013 : IMPACT SUR LA MESURE DES INDICATEURS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

#### Des adaptations nécessaires du protocole de l'enquête Emploi

Un projet statistique d'envergure, la rénovation de l'enquête Emploi, a été engagé par l'Insee à compter de 2008 : augmentation de la taille de l'échantillon, extension de l'enquête trimestrielle dans les Dom, refonte de la chaîne de production informatique, amélioration du questionnaire. L'augmentation de la taille de l'échantillon a été appliquée dès 2010 et les autres composantes ont été mises en œuvre début 2013. L'intégration des Antilles, de la Guyane et de la Réunion, dans le dispositif de l'enquête Emploi en continu monte en charge suivant un calendrier qui s'achèvera mi-2014. Jusque et y compris en 2013, l'enquête Emploi dans les Dom est annuelle.

Le questionnaire et la chaîne de traitement de l'enquête Emploi font l'objet de rénovations périodiques, environ tous les dix ans. La précédente rénovation remonte à 2003, date à laquelle l'enquête est devenue trimestrielle. Outre la simplification de la formulation de certaines questions, l'adaptation du questionnaire en 2013 a pour objectif d'améliorer la qualité de la codification des variables professions et diplômes, d'enrichir la connaissance du marché du travail avec l'introduction de nouvelles questions (sur la santé, le handicap) et de se conformer aux orientations de l'office statistique des communautés européennes (Eurostat) sur le suivi des formations.

#### **Avertissement:**

- Cette section présente l'impact de la rénovation du questionnaire en 2013 sur les principaux indicateurs sur le marché du travail. Les ruptures de série engendrées par le nouveau questionnaire concernant les niveaux d'emploi, emploi à temps partiel, sous-emploi, chômage et halo autour du chômage ont donné lieu à rétropolation sur la période antérieure à 2013.
- Cette section ne décrit que les principales évolutions apportées au questionnaire de l'enquête Emploi. Le cas échéant, les évolutions détaillées sont décrites en commentaire de chaque variable présente dans ce dictionnaire.

## 3.1. Activité, Emploi, Chômage, Inactivité

Les principales modifications du questionnaire ayant un impact sur le classement des statuts d'activité au sens du BIT sont les suivantes :

- la formulation de la question sur la recherche d'emploi a été simplifiée : la question ne se réfère plus explicitement à la recherche d'emplois occasionnels ou de courte durée car cette précision perturbait la compréhension de la part de certaines personnes interrogées. Cependant, les personnes qui ne cherchent qu'un emploi occasionnel ou de courte durée peuvent se sentir moins concernées par la question ainsi reformulée, ce qui a un impact à la baisse sur le nombre de chômeurs et à la hausse sur le nombre d'inactifs. En outre, l'ordre des questions entre le souhait de travailler et la recherche d'emploi a été inversé, ce qui a pu modifier le comportement de réponse de certaines personnes. Enfin, la question sur le souhait de travailler est maintenant posée de façon systématique à l'ensemble des personnes n'ayant pas d'emploi afin de mieux cerner la population potentiellement active<sup>1</sup>.
- la liste des démarches de recherche active d'un emploi a été modifiée. D'une part, pour se conformer au règlement européen régissant l'enquête, le simple fait d'être contacté par Pôle Emploi n'est plus considéré comme une démarche active de recherche d'emploi, ce qui affecte à la baisse la mesure du chômage et à la hausse celle de la population inactive. D'autre part, et en sens

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Auparavant, la question n'était pas posée aux personnes qui déclaraient avoir recherché un emploi dans les 4 dernières semaines, mais qui n'avaient fait aucune démarche active de recherche au cours de cette période. Elle n'était pas posée non plus aux personnes de plus de 64 ans.

inverse, d'autres modalités de recherche active ont été ajoutées dans la liste des démarches, comme la mobilisation de réseaux sociaux, ce qui a un effet à la hausse sur le taux de chômage et à la baisse sur le taux d'inactivité ;

- la question permettant de déterminer si les personnes sont disponibles pour occuper un emploi a été modifiée, car elle soulevait régulièrement des interrogations de la part des personnes interrogées quant à l'éventuel manque d'adéquation de l'emploi proposé à leurs aspirations. La reformulation de la question<sup>2</sup> est de nature à accroître la propension à répondre positivement, ce qui affecte la mesure du chômage à la hausse et celle de la population inactive à la baisse.
- une question sur le travail informel est maintenant explicitement posée : il s'agit d'une question « de rattrapage », destinée à permettre un meilleur repérage de certains types d'emplois peu formalisés (cette question était déjà posée dans le questionnaire de l'enquête Emploi annuelle dans les Dom). L'introduction de cette nouvelle question pour la métropole affecte à la hausse la mesure de l'emploi et à la baisse la mesure du chômage et de la population inactive.

Les reformulations de questions ou leur ré-ordonnancement ont eu des effets sur la détermination du statut d'activité au sens du BIT de certaines personnes interrogées. Au total, différents effets se sont combinés, certains jouant à la hausse du taux de chômage (question plus incitative sur la disponibilité, rajout de modalités de recherche active d'emploi), d'autres jouant à la baisse (reformulation de la question sur la recherche d'un emploi qui est maintenant précédée de la question sur le souhait de travailler ; suppression de la modalité « être contacté par Pôle emploi » comme démarche active de recherche d'emploi).

Au final, les modifications des questions sur la recherche d'emploi, le souhait de travailler et la disponibilité ont conduit, en moyenne sur l'année 2013, à un impact à la baisse du nombre de chômeurs de 145 000 personnes, et à la hausse du nombre d'inactifs de l'ordre de 107 000 personnes. La nouvelle question sur le travail informel augmente le nombre d'actifs occupés de 38 000 personnes.

## 3.2. Halo autour du chômage et Sous-emploi

#### Des indicateurs complémentaires aux frontières du chômage : halo et sous emploi

Trois critères interviennent pour classer une personne comme chômeur au sens du BIT :

- ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, au cours de la semaine de référence à propos de laquelle les personnes sont interrogées :
- être disponible pour travailler dans les deux semaines ;
- avoir effectué des démarches actives de recherche d'emploi dans le mois précédent (ou avoir trouvé un emploi qui commence dans les 3 mois).

Cette définition du chômage (et de l'emploi) a été établie lors de la XIIIème conférence internationale des statisticiens du travail d'octobre 1982. Elle a été adoptée par la France dès 1982 et n'a pas changé depuis. Sa mise en œuvre en France a cependant évolué dans le temps, pour se rapprocher de l'interprétation communautaire définie par le règlement européen n° 1897/2000. Ces critères restent pour partie conventionnels et conduisent à définir un concept de chômage qui peut paraître limitatif. La situation de certains individus vis-à-vis du marché du travail est parfois difficile à caractériser.

Il est donc apparu nécessaire de définir des indicateurs complémentaires, visant à décrire des situations intermédiaires. Certaines personnes sont proches du chômage mais ne remplissent pas tous les critères pour être classées comme chômeur au sens du Bureau international du travail. Elles font partie du « halo » autour du chômage. A l'inverse, certaines personnes en emploi à temps partiel souhaiteraient travailler davantage, ou d'autres travaillent moins que d'habitude pour des raisons économiques. Elles sont en « sous-emploi ».

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Ancienne question : Si on vous proposait un emploi, seriez-vous disponible pour l'occuper dans un délai inférieur à deux semaines ? Nouvelle question : Si vous trouviez un travail qui vous convienne, seriez-vous disponible pour le commencer dans les deux semaines ?

## 3.2.1. La mesure du halo autour du chômage

Le halo du chômage correspond à une catégorie intermédiaire, obtenue en « relâchant » un ou plusieurs des critères retenus pour définir le chômage.

#### Dès 2008, l'Insee mesure le halo autour du chômage en France

En France, la définition du halo a été discutée dans le cadre d'un groupe de travail du Conseil national de l'information statistique (CNIS) en 2008³, qui a recommandé de retenir dans le halo toutes les personnes classées comme inactives, mais qui déclarent souhaiter travailler, en distinguant au sein d'entre elles trois catégories :

- les personnes qui recherchent un emploi, mais sont non disponibles ;
- les personnes qui sont disponibles, mais ne recherchent pas d'emploi ;
- les personnes qui, bien que déclarant souhaiter travailler, ne sont pas disponibles et ne recherchent pas d'emploi.

Cette définition, retenue par l'Insee, a fait l'objet de publications trimestrielles et annuelles. Des séries longues ont également été publiées remontant à 1990.

# À partir de 2011, Eurostat recommande à son tour une mesure du halo selon des critères différents de ceux retenus par l'Insee

Plus récemment, Eurostat est intervenu sur les indicateurs complémentaires au chômage, dans le cadre d'un groupe de travail qui s'est réuni à partir de juin 2010 et dont les conclusions ont été arrêtées en 2011. Eurostat a commencé à publier des indicateurs complémentaires à partir de novembre 2011 et dans la foulée, plusieurs pays européens ont adopté les mêmes définitions d'indicateurs complémentaires.

Les définitions retenues par Eurostat diffèrent en partie de celles retenues précédemment par l'Insee. Eurostat retient fondamentalement deux catégories, contre trois dans la définition française, qualifiées de la façon suivante :

- les personnes à la recherche d'un emploi, mais pas immédiatement disponibles (« recherche et non disponible ») : indicateur 1 ;
- les personnes souhaitant travailler, disponibles mais pas à la recherche d'un emploi (« disponible et ne recherche pas ») : indicateur 2.

Ces deux catégories sont proches conceptuellement des deux premières catégories retenues par l'Insee en 2008. Par ailleurs, Eurostat ne retient pas la troisième catégorie retenue par l'Insee, celles des personnes souhaitant travailler, mais qui ne recherchent pas et qui ne sont pas disponibles.

Cependant, dans la mise en œuvre du calcul de l'indicateur 1 (« recherche et non disponible »), l'Insee avait jusqu'à présent une approche plus restrictive qu'Eurostat pour deux raisons :

- Eurostat inclut également dans cette catégorie les personnes cherchant un emploi mais pas de façon active, et qui sont disponibles pour prendre un emploi. Ces personnes étaient exclues de facto du halo français, car la question sur le souhait de travailler ne leur était pas posée. Ceci a été rectifié dans le questionnaire rénové mis en place en 2013 : la question sur le souhait de travailler est maintenant posée à toutes les personnes sans emploi ;
- Eurostat inclut dans cette catégorie toutes les personnes qui ont trouvé un emploi qui commence ultérieurement (à l'exception de celles qui sont disponibles pour travailler dans les deux semaines et qui ont trouvé un emploi qui commence dans moins de trois, puisque celles-ci sont considérées comme au chômage). Ce faisant, Eurostat considère que les personnes qui ont trouvé un emploi qui commence ultérieurement souhaitent de facto travailler, ou qu'elles sont en tous cas très proches du marché du travail.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Rapport n°108 du Cnis « Emploi, chômage, précarité; Mieux mesurer pour mieux débattre et mieux agir », Jean-Baptiste de Foucauld, Michel Cézard, Marie Reynaud, septembre 2008.

## À la faveur de la rénovation du questionnaire, la définition du halo a été articulée avec celle d'Eurostat

La rénovation du questionnaire de l'enquête Emploi est l'occasion pour l'Insee de rénover la série sur le halo, en articulant la mesure avec les préconisations d'Eurostat. Toutefois, conformément au rapport du Cnis « Emploi, chômage, précarité ; Mieux mesurer pour mieux débattre et mieux agir » (Jean-Baptiste de Foucauld, Michel Cézard, Marie Reynaud, septembre 2008), l'Insee continue de prendre en compte dans le halo une catégorie supplémentaire de personnes, non retenue par Eurostat : celle des personnes qui n'ont pas recherché d'emploi et qui ne sont pas disponibles à court terme, mais qui souhaitent néanmoins travailler.

Au total, alors qu'il aurait été chiffré à environ 850 000 personnes avec l'ancien questionnaire et selon l'ancienne définition, la nouvelle mesure du « halo » du chômage se monte à près de 1 300 000 personnes en 2013. L'augmentation de 453 000 personnes résulte pour moitié (223 000) de l'adoption de la nouvelle définition du halo et pour moitié (230 000) de l'impact du nouveau questionnaire de l'enquête.

## 3.2.2. La mesure du sous-emploi

La définition du sous-emploi renvoie à celle retenue par le BIT en 1998 : ce sont les personnes à temps partiel qui souhaitent travailler davantage et sont disponibles pour le faire, qu'elles recherchent ou non un emploi, auxquelles on ajoute les personnes ayant travaillé moins que d'habitude la semaine de référence pour des raisons économiques (chômage partiel, ralentissement des affaires, etc.) ou exceptionnelles (mauvaises conditions climatiques, etc.).

Le sous-emploi est ainsi défini comme la somme de trois indicateurs :

- les personnes à temps partiel, souhaitant travailler plus, disponibles pour le faire et à la recherche d'un nouvel emploi (indicateur 1) ;
- les personnes à temps partiel, souhaitant travailler plus, disponibles pour le faire, mais ne cherchant pas un nouvel emploi (indicateur 2) ;
- les personnes qui ont déclaré une période de chômage technique ou partiel la semaine de référence, quelle que soit leur quotité de travail (indicateur 3).

Pour sa part, Eurostat considère un concept de sous-emploi plus restreint, en ne retenant que les indicateurs 1 et 2.

S'agissant des deux premières catégories, le principal effet de la rénovation du questionnaire en 2013 a consisté à rendre moins restrictive la question portant sur le souhait de travailler davantage : cette question est désormais posée en toute généralité, alors que le questionnaire précédent la posait à propos de la semaine de référence. Ce faisant, le nouveau questionnaire adopte une formulation qui est retenue également par Eurostat pour les indicateurs 1 et 2. Ceci rehausse le sous-emploi de l'ordre de 200 000 personnes.

En 2013, le sous-emploi total s'établit à 1 660 000 personnes en moyenne annuelle (respectivement 360 000, 1 180 000 personnes et 120 000 personnes pour les indicateurs 1, 2 et 3).

À l'occasion de la rénovation du questionnaire en 2013, l'Insee a reconstitué une série homogène sur la période 2003-2013.

# 3.3 Professions, Activités Économiques, Diplômes et Formations suivies

• Amélioration de la qualité de la codification des libellés de professions, d'activités économiques, de diplômes.

A partir de 2013, les libellés de professions, d'activités économiques de l'employeur et de diplômes font l'objet d'une première codification interactive (c'est-à-dire lors de l'enquête, à l'instant où ils sont collectés). Si celle-ci échoue (libellé mal déclaré ou insuffisamment précis), l'enquêteur demande à l'enquêté de préciser les informations correspondantes et peut ainsi saisir un libellé plus précis.

Cette procédure a permis d'améliorer globalement la qualité des libellés collectés lors des enquêtes, et par suite la qualité de leur codification suivant les différentes nomenclatures utilisées.

#### Suivi des formations

Les questions relatives à la formation ont été rénovées en 2013 de manière à se rapprocher des concepts européens, à améliorer le questionnement ainsi que la qualité de la codification des variables de formation.

Plus précisément, les principales modifications du questionnaire relatif à la formation sont les suivantes :

- Amélioration de la qualité de la codification (cf. paragraphe précédent).
- Simplification et amélioration du questionnaire : cette amélioration concerne les diplômes et niveaux atteints pour les formations conduisant à un diplôme ou à un titre reconnu. Les questions relatives à la fin des études initiales ont également été précisées (une question permettant de savoir si la première interruption d'études a duré un an ou plus a été introduite).
- Application des concepts européens : les questions relatives aux formations en cours ont été modifiées conformément aux concepts européens. La formation en cours dite « formelle » (conduisant à un diplôme ou à un titre reconnu) est identifiée pour les personnes en formation initiale ou en reprise d'études. Les formations « non diplômantes » ou « non formelles » sont précisées grâce à quatre questions, portant sur :
  - La participation à des stages, des formations ou des cours se déroulant en groupe, avec l'aide d'un intervenant :
  - o La participation à des séminaires, des ateliers ou des conférences ;
  - o Le suivi de cours particuliers (y compris permis de conduire);
  - o Le suivi de cours encadrés liés à des activités culturelles, de sports ou de loisirs.

Globalement, la rénovation des questions sur la formation se traduit par une légère hausse du niveau de plus haut diplôme obtenu. Les éventuelles ruptures de série engendrées par le nouveau questionnaire dans le domaine des formations n'ont pas donné lieu à rétropolation (contrairement aux variables d'activité au sens du BIT).

#### 3.4. Heures travaillées

Le mode d'administration de la question portant sur les heures habituellement travaillées par semaine (pour les personnes en emploi) a été amélioré lors de la rénovation du questionnaire en 2013 : simplification du filtre excluant du champ de la question une part - très faible - des personnes en emploi (question jugée non adaptée à certaines situations professionnelles spécifiques), légère reformulation de la question, simplification des consignes données aux enquêteurs pour saisir les heures déclarées lorsque celles-ci ne correspondent pas à un nombre entier. Les questions sur le travail le samedi, le dimanche, en soirée ou de nuit ont été déplacées (et modifiées) après la question sur les heures habituelles.

Ces changements ont pu avoir un léger impact à la baisse sur la mesure des heures habituellement travaillées par semaine, de l'ordre de 0,3 heure en moyenne.

#### 3.5 Conditions de travail

Les indicateurs relatifs aux conditions de travail (travail à domicile, travail de nuit, le samedi, le dimanche) ont été harmonisés avec les concepts européens, ce qui a conduit à poser les questions correspondantes à propos de la période de quatre semaines s'achevant par la semaine de référence, alors qu'elles étaient posées auparavant en toute généralité. Les modalités de réponse ont dû être adaptées en conséquence<sup>4</sup>. Par ailleurs, dans un souci d'allègement du questionnaire, ces questions ne sont désormais posées qu'à un sous-échantillon des personnes enquêtées (représentant environ un tiers de l'échantillon complet des personnes enquêtées et en emploi).

Les concepts mesurés par les questions relatives aux conditions de travail étant plus restrictifs qu'auparavant, cela se traduit par une baisse significative du nombre de personnes travaillant dans des conditions particulières, qu'il s'agisse du travail à domicile, du travail de nuit, du travail le samedi ou du travail le dimanche.

## 3.6. Souhait de changer d'emploi ou d'en avoir un supplémentaire

Pour les personnes en emploi, le souhait d'avoir un autre emploi est désormais mesuré par deux questions distinctes : une première où l'on demande à l'enquêté s'il souhaite un autre emploi en remplacement de son travail actuel, puis une seconde pour savoir s'il souhaite avoir un emploi en plus de son travail actuel. Jusqu'en 2012, une seule question était posée, dans laquelle le souhait d'avoir un emploi en plus de l'actuel était mentionné en premier.

Cet affinement dans la formulation des questions a augmenté de façon substantielle la propension des enquêtés à y répondre positivement.

7

Page 11 / 297

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Modalités de réponse proposées pour les questions portant sur le fait de travailler à domicile, de nuit, le samedi, le dimanche,

<sup>•</sup> jusqu'en 2012 (questions posées en toute généralité) : 1. Habituellement ; 2. Occasionnellement ; 3. Jamais ;

depuis 2013 (questions portant sur les quatre semaines s'achevant par la semaine de référence): 1. Oui, la moitié des heures de travail ou plus / au moins deux samedis / au moins deux dimanches; 2. Oui, moins de la moitié des heures de travail / un seul samedi / un seul dimanche; 3. Non. Pour la question sur le travail à domicile, une quatrième modalité, « Oui, c'est mon lieu de travail », est proposée.

# 4. LES FICHIERS DE DIFFUSION DE L'ENQUÊTE EMPLOI À PARTIR DE 2013

## 4.1 Des fichiers trimestriels, mis à disposition annuellement

Les données de l'enquête Emploi sont produites selon un calendrier trimestriel. Les fichiers de diffusion sont en règle générale mis à disposition des utilisateurs lorsque les quatre trimestres d'une année sont disponibles. En 2013, ils couvrent le seul champ géographique de la France métropolitaine. Les quatre Dom (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion) sont intégrés à compter de 2014 et identifiables dans les fichiers par la condition METRODOM = 2.

Le principal fichier de diffusion (dit fichier « INDIV ») contient, pour un trimestre donné, l'ensemble des individus de 15 ans et plus rattachés aux logements dans le champ de l'enquête et répondant à cette dernière au titre du trimestre considéré. La notion d'âge est celle d'âge courant, i.e. d'âge atteint le dernier jour (dimanche) de la semaine de référence sur laquelle porte l'essentiel de l'interrogation.

Il est possible également d'accéder, pour un trimestre donné, au fichier des individus de moins de 15 ans (dit fichier « ENF ») ainsi qu'à celui des logements (dit fichier « LOG »). Cependant, ces deux fichiers présentent un intérêt moindre pour des fins d'exploitation. En effet, le premier ne contient que peu d'informations en comparaison du fichier « INDIV », les moins de quinze ans - hors du champ d'intérêt de l'enquête - ne faisant pas l'objet d'un questionnaire individuel. Quant au second, contenant une observation par logement répondant, il se restreint aux variables relatives aux logements enquêtés ou aux ménages qui les occupent (variables des thèmes K, L, M et N de ce dictionnaire), également fournies dans le fichier de diffusion « INDIV ».

## 4.2 Pondérations à utiliser

Les coefficients de pondération décrits dans cette partie et mis à disposition dans les fichiers de diffusion de l'enquête Emploi sont tous des coefficients de pondération trimestriels.

L'exploitation des résultats de l'enquête Emploi en moyenne annuelle consiste simplement à empiler les quatre trimestres de l'année de référence considérée et à utiliser le fichier annuel ainsi obtenu avec les variables de pondérations trimestrielles divisées au préalable par 4.

#### Pondération individuelle standard (EXTRI)

Le coefficient standard de pondération d'un individu s'appelle EXTRI. C'est la variable de pondération à utiliser, sauf dans les cas particuliers mentionnés ci-après.

Quelques individus peuvent présenter des poids nuls dans les fichiers. Il peut s'agir, au sein d'un logement répondant, soit d'individus ayant répondu trop partiellement à leur questionnaire individuel pour que celui-ci soit exploitable, soit d'individus rattachés au logement mais hors champ d'intérêt de l'enquête (individus en double résidence dont le logement enquêté n'est pas considéré comme la résidence principale).

# Pondérations individuelles spécifiques au premier rang d'interrogation (EXTRID) ou aux premier et dernier rangs d'interrogation (EXTRIDF)

Certaines variables du questionnaire ne sont posées qu'en première interrogation de l'individu. Pour ces variables, et uniquement pour celles-ci, le coefficient de pondération à utiliser est EXTRID (jusqu'en 2012, ce poids spécifique était nommé EXTRI1). Lorsqu'une variable doit être utilisée avec le poids spécifique à la première interrogation, cela est explicitement signalé dans le commentaire qui lui est associé dans ce dictionnaire. Les variables concernées sont essentiellement celles portant sur la situation de l'individu un an auparavant (thème E).

D'autres variables du questionnaire ne sont posées qu'en première et dernière interrogation de l'individu. Pour ces variables, et uniquement pour celles-ci, le coefficient de pondération à utiliser est EXTRIDF

(jusqu'en 2012, ce poids spécifique était nommé EXTRI16). Lorsqu'une variable doit être utilisée avec le poids spécifique aux première et dernière interrogation, cela est explicitement signalé dans le commentaire qui lui est associé dans ce dictionnaire. Les variables concernées sont essentiellement celles portant sur les conditions de travail (thème BG), les revenus du travail (BH), les allocations (F) et la santé au travail (H).

A partir de 2013, les pondérations spécifiques à la vague 1 et aux vagues 1 et 6 sont calées en métropole sur les principaux résultats de l'enquête Emploi (notamment le statut d'activité au sens du BIT) obtenus - en moyenne trimestrielle ou en moyenne annuelle selon les variables - à partir des pondérations standard EXTRI.

#### Pondérations de niveau logement (EXTRILOG)

Un coefficient de pondération pour les logements, EXTRILOG, est également mis à disposition dans les fichiers de diffusion. Celui-ci n'est à prendre en compte que si l'utilisateur souhaite produire des statistiques de niveau logement ou ménage (pour calculer par exemple le nombre de ménages dont le chef de ménage est au chômage) - et non des statistiques de niveau individu ; ce poids ne peut donc être utilisé que sur des variables caractéristiques des logements ou des ménages, à partir d'un fichier où seule une observation par logement a été conservée.

#### Important : Pondérations non définitives millésimées par l'année de révision

Les pondérations de l'enquête Emploi sont notamment calées sur les estimations démographiques issues du recensement de la population. Ces estimations démographiques étant sujettes à être révisées annuellement, les pondérations dans l'enquête Emploi sont elles-mêmes révisées une fois par an, et ce pendant quatre années consécutives. Tant que les coefficients de pondération ne sont pas définitifs, leur nom est suffixé par l'année de leur révision. Ainsi, dans la version produite en 2014 des fichiers de l'année 2013, les quatre types de pondérations décrites *supra* sont nommées EXTRI14, EXTRID14, EXTRIDF14, EXTRIDF14, EXTRIDF15, EXTRIDF15, EXTRIDF15, EXTRID615. Lorsqu'elles deviennent définitives (a priori en 2017 pour les fichiers de l'année 2013), elles ne sont plus millésimées et s'appellent simplement EXTRI, EXTRID, EXTRIDF, EXTRILOG.

Page 13 / 297

# 4.3 Identification des observations et suivi d'un individu / logement dans le panel

Un logement dans l'enquête Emploi est parfaitement caractérisé par l'identifiant anonymisé IDENT, présent dans les fichiers de diffusion. En conséquence :

- deux logements distincts présentent des valeurs distinctes pour la variable IDENT.
- un logement conserve le même IDENT lors de ses six interrogations trimestrielles consécutives et peut ainsi être suivi d'une interrogation à l'autre.

De la même façon, un individu dans l'enquête Emploi est parfaitement caractérisé par le couple de variables (IDENT, NOI) présentes dans les fichiers de diffusion, composé de l'identifiant anonymisé du logement auquel il est rattaché (IDENT) et du numéro d'ordre qui lui est attribué au sein du logement et qu'il conserve lors de ses interrogations successives (NOI). Un individu peut donc être suivi d'une interrogation à l'autre en l'identifiant à l'aide de ce couple de variables.

<u>Important</u>: Malgré la rénovation de l'enquête au 1<sup>er</sup> janvier 2013 et la redéfinition des fichiers de diffusion qui s'en est ensuivie, les logements (respectivement les individus) présents dans l'échantillon répondant en 2012 et encore présents en 2013 ont bien pu conserver, en 2013, l'identifiant IDENT (respectivement le couple identifiant (IDENT, NOI)) qui leur avait été attribué en 2012.

Attention, lorsque l'on empile plusieurs fichiers trimestriels pour ne former qu'un seul fichier à exploiter (par exemple lorsque l'on empile les quatre fichiers trimestriels d'une année donnée), un même individu (IDENT, NOI) peut apparaître à plusieurs reprises dans le fichier ainsi constitué, au titre de ses différentes interrogations lors de trimestres successifs. L'unité d'observation d'un tel fichier est alors l'individu-trimestre, caractérisé par le quadruplet (ANNEE, TRIM, IDENT, NOI).

# 4.4 Contenu des fichiers de diffusion et du dictionnaire de variables à partir de 2013

Le contenu des fichiers de diffusion trimestriels de l'enquête Emploi a été redéfini en 2013, suite à la rénovation de l'enquête lors de cette même année. L'apparition de nouvelles questions, la modification de questions existant auparavant (modifications du libellé des questions, du champ recouvert par celles-ci,...), la suppression d'anciennes questions ont conduit en 2013 à créer de nouvelles variables ainsi qu'à renommer ou supprimer des variables proposées dans les fichiers de diffusion jusqu'en 2012.

A partir de 2013, l'ensemble des variables (un peu moins de 700) présentes dans les fichiers de diffusion - dans la version SAS sous laquelle ces derniers sont initialement livrés - sont désormais mises au format Texte, à l'exception des variables de pondération (qui demeurent au format numérique). Les variables des fichiers de diffusion portent des noms en caractères majuscules. Elles sont regroupées par thèmes et listées - pour un thème donné - par ordre alphabétique.

Le dictionnaire des variables associé fournit, pour chaque variable, les informations suivantes :

#### NOM DE LA VARIABLE

Libellé détaillé du contenu de la variable

Liste des modalités de la variable et de leur signification

Commentaire associé à la variable

Le commentaire associé à une variable décrit notamment systématiquement les évolutions qu'elle a pu connaître lors de la rénovation de l'enquête en 2013 (changement de nom, de modalités, élargissement ou réduction du champ couvert par la variable) ainsi que les éventuelles précautions à prendre lors de son utilisation. Ainsi, par défaut, si aucune information signalant le contraire n'est présente dans le commentaire (ce qui est le cas pour les variables sans commentaire), la variable considérée était déjà présente dans les fichiers de diffusion antérieurs à 2013, avec les mêmes concepts sous-jacents et les mêmes modalités.

Ce dictionnaire des variables est suivi d'un index thématique permettant de trouver facilement une variable sans connaître son nom au préalable, ainsi que d'un index alphabétique. L'index thématique reprend les

différentes parties du questionnaire de l'enquête et comporte également des thèmes plus généraux sur les caractéristiques de l'enquête et des personnes interrogées. Les thèmes de cet index sont les suivants :

- A Position sur le marché du travail
- B Activités professionnelles
  - BA Profession et employeur principaux
  - BB Autres emplois liés à la profession principale
  - BC Autres professions
  - BD Statut et type de contrat
  - BE Horaires
  - BF Congés
  - BG Conditions de travail
  - BH Revenus du travail
  - BI Ancienneté professionnelle
- C Activité professionnelle antérieure
- D Formations
- E Situation un an auparavant
- F Allocations
- G Origine géographique et sociale
- H Santé au travail
- I Calendrier mensuel rétrospectif d'activité
- J Caractéristiques individuelles
- K Caractéristiques de la personne de référence du ménage et de son conjoint
- L Caractéristiques du logement
- M Caractéristiques du ménage
- N Caractéristiques d'enquête

## 5. FONCTIONNEMENT DES VARIABLES Rgx

L'enquête emploi en continu est une enquête panel au cours de laquelle un même logement va être enquêté tous les 3 mois pendant 6 trimestres consécutifs. Les variables RGx disponibles dans le fichier de données individuelles sont les variables RGA, RGL, RGM, et RGI<sup>5</sup>. Ce sont essentiellement des variables de gestion de l'enquête. Elles permettent de décider quelles sont les questions qui vont être posées à l'enquêteur et aux personnes du logement, en fonction de ce qui s'est passé lors des précédentes vagues d'enquête de ce même logement.

Le calcul de la modalité des variables RGx s'appuie généralement sur une incrémentation de la modalité établie lors du trimestre antérieur, ce qui peut donner à penser que ces variables permettent aussi de comptabiliser par exemple combien de fois un ménage ou un individu a répondu, etc. Mais les variables RGx n'ont pas été créées dans ce but si bien que la réalité est plus complexe. Ainsi lorsque certaines situations particulières se présentent (logement éclaté<sup>6</sup>, logement non répondant ou hors champ un trimestre donné, questionnaire individuel incomplet, ménage non réinterrogé en vague intermédiaire car constitué uniquement d'inactifs de 65 ans ou plus, etc.), les variables RGx remplissent leur rôle initial et permettent de décider comment réorienter le questionnement. Mais elles ne permettent plus forcément de comptabiliser avec exactitude certaines situations.

La variable RGA (rang d'interrogation de la grappe) est une variable indépendante des données de repérage et collecte de l'enquête. Elle est essentielle pour se repérer dans la dimension panel de l'enquête et les 6 différentes vagues possibles : elle constitue une véritable variable de rang pour la grappe. C'est une variable qui précise auquel des 6 trimestres consécutifs se rapporte chaque grappe de logement. Les logements enquêtés sont regroupés en grappe, et c'est bien cette grappe qui est associée à un rang d'interrogation RGA détaillé de 1 à 6, et non directement le logement. Par exemple en cas de logement éclaté, le nouveau logement gardera la modalité RGA de sa grappe (et donc par exemple ne sera plus réinterrogé que 2 fois si l'éclatement a été relevé lors de l'interrogation de la vague 4). De même RGA fait abstraction de l'appartenance du logement au champ de l'enquête. Ainsi, même en vague RGA 6, certains logements peuvent être présents pour la première fois car auparavant, mêmes s'ils étaient présents dans la grappe, ils étaient hors champ donc non diffusés. La variable REA permet de répartir les grappes, d'après RGA, en 3 catégories (entrante, intermédiaire, sortante).

La variable RGL (rang d'interrogation du logement) est une variable de gestion pour la collecte. Son label peut porter à confusion. Elle permet de vérifier que le logement a été repéré par l'enquêteur comme résidence principale dans un logement ordinaire lors d'une visite ou confirmé dans cette situation lors d'une réinterrogation par téléphone. Mais RGL selon les situations peut s'incrémenter (repérage confirmant une résidence principale dans un logement ordinaire), se stabiliser (pas de repérage effectué), ou retomber à zéro (repérage infirmant une résidence principale dans un logement ordinaire). Ces situations et le fait qu'elles peuvent s'enchaîner au cours des trimestres pour un même logement font que RGL peut difficilement être utilisé comme variable de rang pour comptabiliser des situations précises. Par exemple, une valeur RGL=2 en RGA=6 peut recouvrir des situations très différentes. Le logement peut avoir été repéré par l'enquêteur comme résidence principale dans un logement ordinaire en vague RGA 1 à 3 (RGL a alors été incrémenté de 1 à 3), puis en vague RGA 4, RGL est repassé à zéro car le logement est devenu vacant, puis de nouveau le logement est devenu résidence principale dans un logement ordinaire en vagues 5 et 6 ce qui conduit à un RGL=2 au final alors que le logement a été au cours de 5 trimestres résidence principale dans un logement ordinaire.

La variable RGM (rang d'interrogation du ménage) est une variable de gestion pour la collecte. Son mode de calcul a évolué à compter de la collecte 2015 dans le cas où le ménage est non répondant : en effet dans cette situation, RGM était mise à vide en 2013 et 2014 alors qu'à compter de 2015, dans la même situation, RGM se stabilise à sa valeur précédente. Depuis 2015, RGM peut être considérée comme une variable de rang. Par exemple un RGM à 3 signifie qu'un ménage resté le même<sup>7</sup> et occupant un logement dans le champ a déjà accepté de répondre à trois reprises à l'enquête. La situation des ménages entièrement constitués d'inactifs de 65 ans ou plus reste cependant un peu à part (voir plus loin).

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Une cinquième variable, RGE, existe également dans les données mais n'est pas diffusée dans les fichiers de production et de recherche.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> On parle de « logement éclaté » lorsque, par exemple, on a tiré dans la base de sondage un appartement, que l'on retrouve transformé ou « éclaté » en deux logements de plus petite taille au moment de la collecte.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Un ménage est différent du précédent quand tous les anciens habitants du ménage sont partis.

La variable RGI (rang d'interrogation de l'individu) est une variable de gestion pour la collecte. Elle permet de vérifier si l'individu a déjà complété un questionnaire individuel complet. RGI s'incrémente au fur et à mesure des trimestres si l'individu répond de manière complète à un questionnaire individuel et que le logement reste sans interruption dans le champ de l'enquête. Mais un individu peut être présent dans le fichier des données individuelles après avoir rempli un questionnaire individuel incomplet, auquel cas RGI sera stabilisé à sa valeur précédente. Cette dernière situation, identifiable à partir de 2016 via la variable RESQI, implique qu'un même individu peut être présent 6 trimestres de suite dans les fichiers diffusés avec cependant RGI à vide s'il a toujours refusé de répondre à certaines parties du questionnaire. Les ménages d'inactifs de 65 ans ou plus sont également en exception.

Les différentes variables évoquées ci-dessus doivent donc essentiellement être considérées comme des variables de gestion. De plus, un type de ménage vient s'inscrire en exception aux cas déjà signalés : il s'agit des ménages entièrement constitués d'inactifs de 65 ans ou plus. Ces ménages sont détectés après une première interrogation au cours de laquelle tous ont rempli un questionnaire individuel complet. Lors des vagues RGA intermédiaires, ces ménages ne seront pas interrogés mais leurs données sont complétées de manière informatique considérant que leur situation est restée inchangée : ces données estimées seront diffusées dans les fichiers de données individuelles. Enfin, en vague sortante (RGA=6) ces ménages sont de nouveau interrogés. Pendant les vagues intermédiaires de non-interrogation, les données sont diffusées avec RGA correctement remplie (car RGA est uniquement lié à la grappe), par contre les variables de gestion RGL, RGM et RGI sont à vide. En vague RGA=6, les variables RGx sont alors incrémentées sur la base de leur valeur lors de la dernière interrogation véritable et donc souvent remplies avec une modalité à 2 (car c'est en vague RGA=1 que la plupart de ces ménages sont repérés).

## 6. DICTIONNAIRE DES VARIABLES DU FICHIER INDIVIDU

#### **AAC**

Exercice d'une activité professionnelle régulière antérieure, pour les inactifs, chômeurs et personnes ayant une activité temporaire ou d'appoint autre qu'un emploi informel

Vide	Sans objet (actifs occupés ayant un emploi régulier ou un emploi informel) ou non renseigné
1	Oui
2	Non

#### **AACGR**

Exercice d'une activité professionnelle actuelle ou d'une activité professionnelle antérieure régulière Nouvelle variable en 2013.

Vide	Non renseigné
1	Oui
2	Non

#### **ACESSE**

#### Circonstance dans laquelle s'est terminé l'emploi antérieur

Variable absente uniquement en 2013 (présente jusqu'en 2012, puis à partir de 2014).

La modalité 11 (Autres cas) n'existe que depuis 2014.

Le champ des individus couverts par la variable ACESSE est le suivant :

- 1. chômeurs, inactifs et personnes en activité temporaire ou d'appoint autre qu'un emploi informel, ayant déjà exercé une activité professionnelle régulière par le passé;
- 2. actifs occupés, en réinterrogation, ayant un emploi régulier ou un emploi informel, mais appartenant à la catégorie cidessus lors d'une précédente interrogation.

Vide	Sans objet (complémentaire du champ, décrit dans le commentaire) ou non renseigné
0	N'a pas quitté son emploi
1	Fin d'emploi à durée déterminée
2	Démission
3	Rupture du contrat pour maladie ou invalidité
4	Licenciement économique
5	Autre licenciement
6	Rupture conventionnelle du contrat de travail
7	Cession de l'entreprise
8	Faillite, dépôt de bilan
9	Préretraite
10	Retraite ou retrait des affaires souhaité
11	Autres cas

#### **ACHPUB**

#### Nature de l'employeur dans le cadre de l'activité professionnelle antérieure

Nouvelle variable en 2013.

Le couple de variables (ASTC, ACHPUB) remplace à partir de 2013 la variable ATRAV présente dans les fichiers antérieurs à 2013, avec des modalités affinées pour lesquelles les correspondances suivantes peuvent être établies :

- -(ASTC = 1) < -> (ATRAV = 1)
- (ASTC = 2) <-> (salariés chefs d'entreprises inclus dans la modalité ATRAV = 5)
- (ASTC = 3 et ACHPUB = 1 ou 2) <-> (ATRAV = 5, chefs d'entreprise exclus)
- (ASTC = 3 et ACHPUB = 3, 4 ou 5) <-> (ATRAV = 3)
- (ASTC = 3 et ACHPUB = 7) <-> (ATRAV = 4)

- -(ASTC = 4) <-> (ATRAV = 2)
- la combinaison (ASTC = 3 et ACHPUB = 6 (ancien employé de la sécurité sociale)) a été créée en 2013.

  Attention, comme certaines modalités sont nouvelles en 2013 (éclatement d'anciennes modalités) et que ASTC et
  ACHPUB sont partiellement construites à partir de données remontées du questionnaire posé en première interrogation,
  ACHPUB n'est pleinement renseignée sur l'ensemble des six vagues d'enquête (RGA = 1,...6) qu'à partir du T2 2014;
  pour les mêmes raisons, l'identification séparée des anciens salariés chefs d'entreprises parmi les anciens salariés
  (ASTC = 2 vs ASTC = 3) n'est pleinement assurée qu'à cette même date sur l'ensemble de l'échantillon répondant.

Vide	Sans objet (individus en activité temporaire ou d'appoint - chômeurs - inactifs n'ayant jamais occupé d'emploi régulier salarié, actifs occupés en emploi régulier) ou non renseigné
1	Entreprise privée ou association
2	Entreprise publique (EDF, La Poste, SNCF, etc.)
3	État
4	Collectivités territoriales
5	Hôpitaux publics
6	Sécurité sociale
7	Particulier

#### **ACPER**

# Perception d'allocations chômages ou de solidarité chômage, pour ceux inscrits comme demandeurs d'emploi

Variable à utiliser avec le coefficient de pondération EXTRIDF (spécifique aux vagues 1 et 6).

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013 ; cependant, la perception d'allocation chômage est identifiée à l'aide d'une question spécifique (F2, ACPER) à partir de 2013 alors qu'elle constituait une modalité d'une question à choix multiples (H1, RC1REV) dans le questionnaire en vigueur jusqu'en 2012.

Vide	Sans objet (OFFIC distinct de 1 ou réinterrogation intermédiaire) ou non renseigné
1	Oui
2	Non

#### **ACTEU**

## Statut d'activité au sens du Bureau International du Travail (BIT) selon l'interprétation communautaire

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

La rénovation du questionnaire en 2013 a eu un impact sur les niveaux d'actifs occupés, chômeurs et inactifs mesurés dans l'enquête (consulter la partie de ce dictionnaire des variables qui y est spécifiquement consacrée). Nota Bene : les individus répondant trop partiellement au questionnaire, au point que leur statut d'activité au sens du BIT (ACTEU) ne puisse être déterminé, ont un poids nul (EXTRIXX = 0).

Pour être en emploi au sens du BIT, il faut :

- avoir travaillé au moins une heure durant la semaine de référence OU pour les 75 ans et plus uniquement simplement déclarer avoir un emploi actuellement
- OU avoir un emploi rémunéré mais ne pas avoir travaillé (au moins une heure) durant la semaine de référence en raison de congé rémunéré (y compris RTT ou repos compensateur), de congé maladie (y compris enfants malades) ou accident du travail de moins d'un an, de congé de maternité ou de paternité, de temps partiel, de congé parental ou autre type de congé non rémunéré de moins d'un trimestre, de formation rémunérée par l'employeur ou dans le cadre d'un contrat en alternance ou en apprentissage, de chômage partiel (ou technique), de grève ou d'intempéries.
- OU exercer une activité en tant qu'aide familial ou conjoint collaborateur
- OU exercer une activité informelle

Pour être chômeur au sens du BIT. il faut :

- ne pas être en emploi au sens du BIT (tel que défini précédemment)
- ET avoir moins de 75 ans
- ET être disponible pour travailler dans les quinze jours à venir
- ET être dans l'une au moins des trois situations suivantes : 1. avoir effectué des démarches actives de recherche d'emploi dans les quatre semaines s'achevant par la semaine de référence ; OU 2. avoir trouvé un emploi qui commence dans moins de trois mois ; OU 3. occuper un emploi saisonnier, pour lequel la semaine de référence tombe en morte saison, mais qui (re)démarre dans moins de trois mois.

Pour être inactif au sens du BIT, il faut n'être ni actif occupé, ni chômeur au sens du BIT, tels que définis précédemment.

Vide	Sans objet (ACTEU non renseigné, individus de 15 ans et plus nécessairement non pondérés)
------	---

1	Actif occupé
2	Chômeur
3	Inactif

#### ACTEU6

# Statut d'activité au sens du Bureau International du Travail (BIT) selon l'interprétation communautaire (6 postes)

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

La rénovation du questionnaire en 2013 a eu un impact sur les niveaux d'actifs occupés, chômeurs et inactifs mesurés dans l'enquête (consulter la partie de ce dictionnaire des variables qui y est spécifiquement consacrée). Nota Bene : les individus répondant trop partiellement au questionnaire, au point que leur statut d'activité au sens du BIT (ACTEU) ne puisse être déterminé, ont un poids nul (EXTRIXX = 0).

Vide	Sans objet (ACTEU non renseigné, individus de 15 ans et plus nécessairement non pondérés)
1	Actif occupé
3	Chômeur PSERE (Population sans Emploi à la Recherche d'un Emploi)
4	Autre chômeur BIT
5	Etudiant, élève, stagiaire en formation (inactifs)
6	Autres inactifs (dont retraités)

#### **ACTEU6PRM**

# Statut d'activité au sens du Bureau International du Travail (BIT) selon l'interprétation communautaire (6 postes), pour la personne de référence du ménage

Variable correspondant à partir de 2013 à la variable ACTEU6PR présente dans les fichiers antérieurs à 2013. Nota Bene : les individus répondant trop partiellement au questionnaire, au point que leur statut d'activité au sens du BIT (ACTEU) ne puisse être déterminé, ont un poids nul (EXTRIXX = 0).

Vide	Non renseigné
1	Actif occupé
3	Chômeur PSERE (Population sans Emploi à la Recherche d'un Emploi)
4	Autre chômeur BIT
5	Etudiant, élève, stagiaire en formation (inactifs)
6	Autres inactifs (dont retraités)

#### **ACTEU6PRMCJ**

# Statut d'activité au sens du Bureau International du Travail (BIT) selon l'interprétation communautaire (6 postes), pour le conjoint de la personne de référence du ménage

Variable correspondant à partir de 2013 à la variable ACTEU6CJ présente dans les fichiers antérieurs à 2013. Nota Bene : les individus répondant trop partiellement au questionnaire, au point que leur statut d'activité au sens du BIT (ACTEU) ne puisse être déterminé, ont un poids nul (EXTRIXX = 0).

Vide	Sans objet (la personne de référence du ménage n'a pas ou n'a plus (en réinterrogation) de conjoint vivant dans le ménage) ou non renseigné
1	Actif occupé
3	Chômeur PSERE (Population sans Emploi à la Recherche d'un Emploi)
4	Autre chômeur BIT
5	Etudiant, élève, stagiaire en formation (inactifs)
6	Autres inactifs (dont retraités)

#### **ACTIF**

#### Actif au sens du Bureau International du Travail (BIT

Nouvelle variable en 2013, correspondant à un regroupement de la variable ACTEU.

La rénovation du questionnaire en 2013 a eu un impact sur les niveaux d'actifs occupés, chômeurs et inactifs mesurés dans l'enquête (consulter la partie de ce dictionnaire des variables qui y est spécifiquement consacrée).



Nota Bene : les individus répondant trop partiellement au questionnaire, au point que leur statut d'activité au sens du BIT (ACTEU) ne puisse être déterminé, ont un poids nul (EXTRIXX = 0).

Vide	Sans objet (ACTEU non renseigné, individus de 15 ans et plus nécessairement non pondérés)
1	Actif
2	Inactif

#### **ACTOP**

#### Actif occupé au sens du Bureau International du Travail (BIT)

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

La rénovation du questionnaire en 2013 a eu un impact sur les niveaux d'actifs occupés, chômeurs et inactifs mesurés dans l'enquête (consulter la partie de ce dictionnaire des variables qui y est spécifiquement consacrée). Nota Bene : les individus répondant trop partiellement au questionnaire, au point que leur statut d'activité au sens du BIT (ACTEU) ne puisse être déterminé, ont un poids nul (EXTRIXX = 0).

Vide Sans objet (ACTEU non renseigné, individus de 15 ans et plus nécessairement non pondérés)	
1	Oui
2	Non

#### ACTOPREM

#### Actif occupé au sens du Bureau International du Travail (BIT), ayant une activité rémunérée

Nouvelle variable en 2013.

Le champ de cette variable est limité aux individus de 75 ans et plus.

Nota Bene : les individus répondant trop partiellement au questionnaire, au point que leur statut d'activité au sens du BIT (ACTEU) ne puisse être déterminé, ont un poids nul (EXTRIXX = 0).

Vide	Sans objet (Individus de 75 ans et plus ou ACTEU non renseigné (individus de 15 ans et plus nécessairement non pondérés))
1	Oui
2	Non

#### **ADFDAP**

#### Année de départ de l'emploi antérieur

	Sans objet (individus en activité temporaire ou d'appoint - chômeurs - inactifs n'ayant jamais occupé d'emploi régulier, actifs occupés en emploi régulier) ou non renseigné
	Année sur 4 positions

#### **ADMHAND**

#### Reconnaissance administrative d'un handicap ou d'une perte d'autonomie

Variable à utiliser avec le coefficient de pondération EXTRIDF (spécifique aux vagues 1 et 6). Nouvelle variable en 2013.

Les individus en première ou dernière interrogation, avec un coefficient de pondération non nul, pour lesquels ADMHAND est non renseignée sont ceux ayant abandonné l'enquête avant d'atteindre la guestion correspondante.

Vide	Sans objet (réinterrogation intermédiaire) ou non renseigné
1	Oui
2	Demande en cours
3	Non
8	Refus
9	Ne sait pas

## **AENCADR**

Encadrement d'une ou plusieurs personnes dans le cadre de l'activité professionnelle antérieure (pour ceux qui étaient salariés, autres que chefs d'entreprise)

Nouvelle variable en 2013.

Attention, comme cette variable est nouvelle en 2013 et qu'elle est partiellement construite à partir d'une donnée

remontée du questionnaire posé en première interrogation, cette variable n'est pleinement renseignée sur l'ensemble des six vagues d'enquête (RGA = 1,...6) qu'à partir du T2 2014.

Vide	Sans objet (ASTC distinct de 3) ou non renseigné
1	Oui
2	Non

#### **AFONCTC**

# Fonction principale dans l'emploi antérieur (pour l'appel à sicore PCS, lorsque le codage de la profession nécessite des précisions)

Variable nouvelle en 2015.

	Sans objet ou non renseigné
01	Production, chantier, exploitation
02	Installation, réparation, maintenance
03	Gardiennage, nettoyage, entretien ménager
04	Manutention, magasinage, logistique
05	Secrétariat, saisie, accueil
06	Gestion, comptabilité
07	Commerce (y compris restauration, hôtellerie, tourisme), technico- commercial
08	Études, recherche et développement, méthodes
09	Enseignement, soin aux personnes
10	Autre fonction

#### **AG**

#### Âge détaillé en années révolues au 31 décembre

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013, calculée à partir de la variable NAIA et de l'année de référence de l'enquête. Codée désormais sur 3 positions.

	Âge en années (sur 3 positions)	
--	---------------------------------	--

#### AG3

## Âge en années révolues au 31 décembre (3 postes, premier type de regroupement)

00	De 0 à 14 ans (modalité absente des fichiers de diffusion INDIV)
15	De 15 à 29 ans
30	De 30 à 49 ans
50	50 ans et plus

#### AG3B

#### Âge en années révolues au 31 décembre (3 postes, second type de regroupement)

_	
00	De 0 à 14 ans (modalité absente des fichiers de diffusion INDIV)
15	De 15 à 24 ans
25	De 25 à 49 ans
50	50 ans et plus

#### AG5

#### Âge en années révolues au 31 décembre (5 postes)

00	De 0 à 14 ans (modalité absente des fichiers de diffusion INDIV)
15	De 15 à 29 ans
30	De 30 à 39 ans

40	De 40 à 49 ans
50	De 50 à 59 ans
60	60 ans et plus

#### **AGE**

#### Âge détaillé au dernier jour de la semaine de référence

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013, calculée à partir des variables NAIA, NAIM, NAIJ et de la semaine de référence de l'enquête. Codée désormais sur 3 positions.

	Âge en années (sur 3 nositions)
	Age en années (sur 3 positions)
	i go on annota (am a promone)

#### AGE3

#### Âge au dernier jour de la semaine de référence (3 postes, premier type de regroupement)

00	De 0 à 14 ans (modalité absente des fichiers de diffusion INDIV)
15	De 15 à 29 ans
30	De 30 à 49 ans
50	50 ans et plus

#### AGE3B

#### Âge au dernier jour de la semaine de référence (3 postes, second type de regroupement)

00	De 0 à 14 ans (modalité absente des fichiers de diffusion INDIV)
15	De 15 à 24 ans
25	De 25 à 49 ans
50	50 ans et plus

#### AGE5

#### Âge au dernier jour de la semaine de référence (5 postes)

De 0 à 14 ans (modalité absente des fichiers de diffusion INDIV)
De 15 à 29 ans
De 30 à 39 ans
De 40 à 49 ans
De 50 à 59 ans
60 ans et plus

#### **AGEPRM**

#### Âge détaillé au dernier jour de la semaine de référence de la personne de référence du ménage

Variable correspondant à partir de 2013 à la variable AGEPR présente dans les fichiers antérieurs à 2013. Codée à partir de 2013 sur 3 positions.

	Âge en années (sur 3 positions)	
--	---------------------------------	--

#### **AGEPRMCJ**

# Âge détaillé au dernier jour de la semaine de référence du conjoint de la personne de référence du ménage

Variable correspondant à partir de 2013 à la variable AGECJ présente dans les fichiers antérieurs à 2013. Codée à partir de 2013 sur 3 positions.

	Sans objet (la personne de référence du ménage n'a pas ou n'a plus (en réinterrogation) de conjoint vivant dans le ménage)
	Âge en années (sur 3 positions)



#### **AGEQ**

#### Âge quinquennal au dernier jour de la semaine de référence

75	75 ans et plus
70	De 70 à 74 ans
65	De 65 à 69 ans
60	De 60 à 64 ans
55	De 55 à 59 ans
50	De 50 à 54 ans
45	De 45 à 49 ans
40	De 40 à 44 ans
35	De 35 à 39 ans
30	De 30 à 34 ans
25	De 25 à 29 ans
20	De 20 à 24 ans
15	De 15 à 19 ans
10	De 10 à 14 ans
05	De 5 à 9 ans
00	De 0 à 4 ans

#### **AGPRM**

#### Âge détaillé en années révolues au 31 décembre de la personne de référence du ménage

Variable correspondant à partir de 2013 à la variable AGPR présente dans les fichiers antérieurs à 2013. Codée à partir de 2013 sur 3 positions.

	Âge en années (sur 3 positions)
--	---------------------------------

## **AGPRMCJ**

## Âge détaillé en années révolues au 31 décembre du conjoint de la personne de référence du ménage

Variable correspondant à partir de 2013 à la variable AGCJ présente dans les fichiers antérieurs à 2013. Codée à partir de 2013 sur 3 positions.

Vide	Sans objet (la personne de référence du ménage n'a pas ou n'a plus (en réinterrogation) de conjoint vivant dans le ménage)
	Âge en années (sur 3 positions)

#### **AGQ**

## Âge quinquennal en années révolues au 31 décembre

00	De 0 à 4 ans
05	De 5 à 9 ans
10	De 10 à 14 ans
15	De 15 à 19 ans
20	De 20 à 24 ans
25	De 25 à 29 ans
30	De 30 à 34 ans
35	De 35 à 39 ans
40	De 40 à 44 ans
45	De 45 à 49 ans
50	De 50 à 54 ans
55	De 55 à 59 ans

60	De 60 à 64 ans
65	De 65 à 69 ans
70	De 70 à 74 ans
75	75 ans et plus

#### **AIDFAM**

#### Aide familial ou conjoint collaborateur

Nouvelle variable en 2013.

La question correspondante (question A8 du questionnaire) n'est posée qu'aux individus n'ayant pas exercé d'activité rémunérée durant la semaine de référence. Elle vise à bien comptabiliser en emploi les personnes qui, parmi ces dernières, ont bel et bien une activité d'aide familial ou de conjoint collaborateur. La variable AIDFAM ne permet donc pas de dénombrer l'ensemble des aides familiaux / conjoints collaborateurs, qu'ils soient rémunérés ou non. Pour réaliser un tel décompte, utiliser la variable STATUT.

La condition AIDFAM = 1 remplace la condition AIDREF = 1 applicable dans les fichiers antérieurs à 2013, mais ne lui est pas strictement équivalente (le filtre de AIDREF dans le questionnaire en vigueur jusqu'en 2012 étant légèrement différent de celui pour AIDFAM à partir de 2013).

Nota Bene: Du fait de la nouvelle enquête en 2013 et du protocole de collecte en vigueur, cette variable n'est que partiellement renseignée aux T1, T2, T3 et T4 2013 pour les individus des ménages composés exclusivement d'inactifs de 65 ans et plus en réinterrogation intermédiaire (repérables par la condition RES = 16).

Vide	Sans objet (ACTOPREM distinct de 2)
1	Oui
2	Non

#### **AIDFONC**

# Réalisation de travaux de secrétariat, de vente ou de comptabilité (pour les aides famililaux aidant une personne du ménage)

Nouvelle variable en 2013.

Attention, comme cette variable est nouvelle en 2013 et qu'elle est partiellement construite à partir d'une donnée remontée du questionnaire d'une précédente interrogation, cette variable n'est pleinement renseignée sur l'ensemble des six vagues d'enquête (RGA = 1,...6) qu'à partir du T2 2014.

Vide	Sans objet (AIDMEN distinct de 1)
1	Oui
2	Non

#### **AIDMEN**

# Appartenance au ménage de la personne aidée (pour ceux travaillant avec ou pour un membre de la famille)

Vide	Sans objet (STC distinct de 4 ou ménage dont l'enquêté est le seul individu de 15 ans ou plus)
1	Oui
2	Non

#### **ALCNC**

# Raison de la non-perception d'une allocation chômage (pour ceux inscrits comme demandeurs d'emploi mais n'ayant pas perçu d'allocations chômage ou de solidarité chômage)

Variable à utiliser avec le coefficient de pondération EXTRIDF (spécifique aux vagues 1 et 6).

Vide	Sans objet (ACPER distinct de 2)
1	Droits épuisés
2	Demande en cours de dépôt ou de traitement
3	Demande d'allocation rejetée
4	Ne répond pas aux conditions d'ouverture de droits



#### **ALCT**

#### Nature de l'allocation chômage perçue

Variable à utiliser avec le coefficient de pondération EXTRIDF (spécifique aux vagues 1 et 6).

Les modalités de la variable ALCT ont évolué en 2013 :

- la modalité 4, Anciennes allocations (AUD, AFR, ASC, ACA), correspond à l'ancienne modalité 5 présente dans les fichiers antérieurs à 2013,
- la modalité 5, ASR, correspond à une simplification de l'ancienne modalité 6 présente dans les fichiers antérieurs à 2013 (celle-ci incluait également l'allocation de transition professionnelle, ATP, qui n'apparaît plus explicitement dans les modalités proposées en 2013),
- l'ancienne modalité 4, Allocation Equivalent Retraite (AER), a été supprimée en 2013.

Les modalités de la variable ALCT ont évolué à nouveau entre 2016 et 2017.

Vide	Sans objet (ACPER distinct de 1)
1	ARE (Allocation de Retour à l'Emploi) : allocation de base du régime d'assurance-chômage), ASP (Allocation de sécurisation professionnelle)
2	ASS (Allocation de Solidarité Spécifique)
3	Autres allocations de la solidarité (ATA (Allocation Temporaire d'Attente), (AER) Allocation équivalent retraite))
4	Autres allocations chômage (RFPE (Rémunération de formation pôle Emploi), RFF (Rémunération de fin de formation))

#### AM1NB

#### Nombre d'employeurs (pour l'exercice de la profession principale), s'il y en a plusieurs

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

A partir de 2013, le champ de cette variable ne couvre que les individus ayant plusieurs employeurs, dont un principal (NBTEMP = 2). En sont donc exclus ceux n'ayant pas d'employeur (les non salariés), ceux ayant un seul employeur ou ceux ayant plusieurs employeurs sans employeur principal.

De ce fait, l'ancienne modalité 1 présente jusqu'en 2012 a été supprimée en 2013.

Vide	Sans objet (NBTEMP distinct de 2) ou non renseigné
2	2 employeurs
3	Plus de 2 employeurs

#### AM2NB

#### Nombre d'activités professionnelles supplémentaires

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

Les situations de pluri-activité sont mieux appréhendées dans le questionnaire rénové en 2013 : en particulier, la distinction entre exercice de plusieurs professions (voir UNEPROF, AUTSAL, AM2NB) et exercice de la profession (principale) pour plusieurs employeurs (voir NBTEMP, AM1NB) est mieux explicitée lors de l'administration du questionnaire aux enquêtés.

Vide	Sans objet (UNEPROF distinct de 2)
1	Une activité professionnelle supplémentaire
2	Deux activités professionnelles supplémentaires
3	Trois ou plus de trois activités professionnelles supplémentaires

#### **AMOIS**

# Mois de départ de l'emploi antérieur (pour ceux ayant quitté cet emploi durant les cinq dernières années civiles)

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

Cette variable n'est renseignée que lorsque l'enquêté a quitté son dernier emploi régulier depuis moins de 6 ans au moment où la donnée a été collectée (par exemple lors de la première interrogation d'un individu inactif si celui-ci n'a pas occupé de nouveau un emploi par la suite).

	Sans objet (individus en activité temporaire ou d'appoint - chômeurs - inactifs n'ayant jamais occupé d'emploi régulier, actifs occupés en emploi régulier) ou non renseigné
1 a 12	Janvier à décembre



#### **ANBSAL**

Nombre de salariés dans l'entreprise dans le cadre de l'activité professionnelle antérieure (pour ceux qui étaient à leur compte ou chefs d'entreprise)

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013. Attention, cependant, les modalités et le champ couvert par la variable ont sensiblement évolué en 2013 :

- les modalités 2, 3, 4, 5 et 6 proposent des regroupements de nombre de salariés simplifiés par rapport aux anciennes modalités 2 (de 1 à 4 salariés), 3 (de 5 à 9), 4 (de 10 à 19), 5 (de 20 à 49), 6 (de 50 à 199), 7 (de 200 à 499), 8 (de 500 à 999) et 9 (1000 ou plus) présentes dans les fichiers antérieurs à 2013.
- A partir de 2013, le champ couvert par cette variable se restreint aux anciens indépendants ou anciens chefs d'entreprises, alors qu'auparavant il s'étendait également aux anciens salariés d'entreprises publiques ou privées.

Vide	Sans objet (ASTC distinct de 1 et 2) ou non renseigné
1	Aucun salarié
2	1 ou 2 salariés
3	3 à 9 salariés
4	10 à 49 salariés
5	50 à 499 salariés
6	500 salariés ou plus

#### **ANCCHOM**

#### Ancienneté de chômage en 8 postes

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013, calculée à l'aide des variables DREMCM, DREMINSC et ANCINATM.

Si l'enquêté n'a jamais travaillé, l'ancienneté de chômage est égale à l'ancienneté de recherche d'emploi ou, le cas échéant, à l'ancienneté d'inscription auprès de Pôle Emploi. Dans le cas contraire, elle est égale à la plus courte des durées renseignées de recherche d'emploi (ou le cas échéant d'inscription auprès de Pôle Emploi) et d'inactivité. Lorsque le mois d'entrée dans le chômage n'est pas disponible, seule l'année est utilisée pour le calcul, ce qui est notamment le cas lorsque l'enquêté est chômeur depuis plus de cinq ans avant l'enquête et que son ancienneté est déterminée par les variables DREMINSC ou ANCINATM.

Vide	Sans objet (ACTEU distinct de 2) ou non renseigné
1	Moins d'un mois
2	De 1 mois à moins de 3 mois
3	De 3 mois à moins de 6 mois
4	De 6 mois à moins d'un an
5	De 1 an à moins d'un an et demi
6	De 1 an et demi à moins de 2 ans
7	De 2 ans à moins de 3 ans
8	3 ans ou plus

#### **ANCCHOMM**

#### Ancienneté de chômage en mois

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013, calculée à l'aide des variables DREMCM, DREMINSC et ANCINATM.

Si l'enquêté n'a jamais travaillé, l'ancienneté de chômage est égale à l'ancienneté de recherche d'emploi ou, le cas échéant, à l'ancienneté d'inscription auprès de Pôle Emploi. Dans le cas contraire, elle est égale à la plus courte des durées renseignées de recherche d'emploi (ou le cas échéant d'inscription auprès de Pôle Emploi) et d'inactivité. Lorsque le mois d'entrée dans le chômage n'est pas disponible, seule l'année est utilisée pour le calcul, ce qui est notamment le cas lorsque l'enquêté est chômeur depuis plus de cinq ans avant l'enquête et que son ancienneté est déterminée par les variables DREMINSC ou ANCINATM.

Vide	Sans objet (ACTEU distinct de 2) ou non renseigné
-1	Chômeur pour lequel la date de départ du dernier emploi - telle que déclarée par l'enquêté - est comprise entre la fin de la semaine de référence et le jour de la collecte
0 a 98	Nombre de mois
99	99 mois ou plus

#### **ANCENTR**

#### Ancienneté dans l'entreprise ou dans la fonction publique en mois

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013, calculée à l'aide de DATANT et DAMOIS. Lorsque le mois de début dans l'entreprise n'est pas disponible (variable DAMOIS), seule l'année (DATANT) est utilisée pour le calcul, ce qui est notamment le cas lorsque l'enquêté travaille dans son entreprise actuelle depuis plus de cinq ans.

Vide	Sans objet (personnes non actives occupées, travailleurs informels et travailleurs intérimaires, en activité temporaire ou d'appoint) ou non renseigné
-1	Date de début dans l'entreprise - telle que déclarée par l'enquêté - comprise entre la fin de la semaine de référence et le jour de la collecte
0 a 999	Nombre de mois

#### ANCENTR4

#### Ancienneté dans l'entreprise ou dans la fonction publique (4 postes)

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013, obtenue par regroupements de la variable ANCENTR. Lorsque le mois de début dans l'entreprise n'est pas disponible (variable DAMOIS), seule l'année (DATANT) est utilisée pour le calcul, ce qui est notamment le cas lorsque l'enquêté travaille dans son entreprise actuelle depuis plus de cinq ans.

Vide	Sans objet (personnes non actives occupées, travailleurs informels et travailleurs intérimaires, en activité temporaire ou d'appoint) ou non renseigné
1	Moins d'un an
2	De 1 an à moins de 5 ans
3	De 5 ans à moins de 10 ans
4	10 ans ou plus

#### **ANCINACT**

#### Ancienneté de l'inactivité ou du chômage en 8 postes

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013, obtenue par regroupements de la variable ANCINATM. Lorsque le mois de départ du dernier emploi régulier occupé n'est pas disponible (variable AMOIS), seule l'année (ADFDAP) est utilisée pour le calcul, ce qui est notamment le cas lorsque l'enquêté a quitté son dernier emploi plus de cinq ans avant l'enquête.

Nota Bene : Sont inclus dans les "sans objet" les personnes n'ayant jamais eu d'activité professionnelle.

Vide	Sans objet (actifs occupés d'une part, chômeurs ou inactifs n'ayant jamais travaillé d'autre part) ou non renseigné
1	Moins d'1 mois
2	De 1 mois à moins de 3 mois
3	De 3 mois à moins de 6 mois
4	De 6 mois à moins d'un an
5	De 1 an à moins d'1 an et demi
6	De 1 an et demi à moins de 2 ans
7	De 2 ans à moins de 3 ans
8	3 ans ou plus

#### **ANCINATM**

#### Ancienneté de l'inactivité ou du chômage en mois

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013, calculée à l'aide de ADFDAP et AMOIS. Lorsque le mois de départ du dernier emploi régulier occupé n'est pas disponible (variable AMOIS), seule l'année (ADFDAP) est utilisée pour le calcul, ce qui est notamment le cas lorsque l'enquêté a quitté son dernier emploi plus de cinq ans avant l'enquête.

Nota Bene : Sont inclus dans les "sans objet" les personnes n'ayant jamais eu d'activité professionnelle

Vide	Sans objet (actifs occupés d'une part, chômeurs ou inactifs n'ayant jamais travaillé d'autre part) ou non renseigné
-1	Date de départ du dernier emploi - telle que déclarée par l'enquêté - comprise entre la fin de la semaine de référence et le jour de la collecte

0 a 98	Nombre de mois
99	99 mois ou plus

#### **ANCSORFI**

#### Ancienneté de la sortie de formation initiale

Nouvelle variable en 2018.

Vide	Sans objet ou non renseigné
1	Sorti depuis 1 à 4 ans
2	Sorti depuis 5 à 10 ans
3	Sorti depuis 11 ans ou plus

#### ANNEE

#### Année de référence de l'enquête

Avertissement : cette variable intervient dans l'identification des observations lorsque des fichiers de l'EEC d'années distinctes sont empilés.

Cf § relatif aux identifiants des observations.

	Année de référence sur 4 positions
--	------------------------------------

#### **APOBAR**

#### Situation professionnelle principale inchangée par rapport à la précédente réalisation de l'enquête Emploi

Nouvelle variable en 2013, construite à partir des questions APOBANSAL (BA1) et APOBASAL (BA5) du questionnaire. APOBAR vaut 1 si, par rapport à la précédente interrogation, l'enquêté déclare toujours exercer la même profession principale, avec le même statut (salarié, chef d'entreprise, indépendant, aide familial) et - s'il est salarié - pour le même employeur principal, sans avoir changé de poste ou de fonction.

Le mode de questionnement a été profondément révisé en 2013 afin d'améliorer la détection des changements de situation professionnelle. Le triplet de variables (APOBAR, APOBB, APOBC) remplace en l'améliorant le couple de variables (AP01A, AP0B) présents dans les fichiers antérieurs à 2013.

Champ couvert par la variable APOBAR (variable renseignée par 1 ou 2) : tous les individus en réinterrogation qui sont en emploi lors de l'enquête courante et déjà en emploi lors de l'enquête précédente, à l'exception notable des deux catégories suivantes de personnes (pour lesquels la situation professionnelle principale a de fait nécessairement évolué récemment) :

- ceux qui occupaient un emploi informel lors de l'enquête précédente et ont depuis trouvé un emploi formel.
- ceux s'étant déclarés salariés d'un employeur principal lors de l'enquête précédente, mais ayant depuis changé d'employeur (MEMETABB = 2) ou changé de poste ou de fonction (CHGTPOST = 1)

Vide	Sans objet (cf commentaires)
1	Oui
2	Non

## **APOBB**

# Nombre d'employeurs et employeur principal inchangés par rapport à la précédente réalisation de l'enquête Emploi

Nouvelle variable en 2013.

Le mode de questionnement a été profondément révisé en 2013 afin d'améliorer la détection des changements de situation professionnelle. Le triplet de variables (APOBAR, APOBB, APOBC) remplace en l'améliorant le couple de variables (AP01A, AP0B) présents dans les fichiers antérieurs à 2013.

Vide	Sans objet (Primo-interrogés ou individus en réinterrogation tels que APOBAR distinct de 1 ou tels que (STC distinct de 3 et INFORM distinct de 1))
1	Oui
2	Non



#### **APOBC**

#### Employeurs non principaux inchangés par rapport à la précédente réalisation de l'enquête Emploi

Nouvelle variable en 2013

Le mode de questionnement a été profondément révisé en 2013 afin d'améliorer la détection des changements de situation professionnelle. Le triplet de variables (APOBAR, APOBB, APOBC) remplace en l'améliorant le couple de variables (AP01A, AP0B) présents dans les fichiers antérieurs à 2013.

	Sans objet (Primo-interrogés ou individus en réinterrogation tels que APOBB distinct de 1 ou n'ayant pas déclaré avoir plusieurs employeurs dont un principal la fois précédente)
1	Oui
2	Non

#### **APOF**

# Nombre de jours et de semaines de congés par an (y.c. RTT et congés d'ancienneté) auxquels l'individu a droit, inchangé par rapport à la précédente réalisation de l'enquête Emploi

Variable remplaçant à partir de 2013 la variable AP0F présente dans les fichiers antérieurs à 2013. Le champ de la question correspondante (APOF, BC9b) est constitué - parmi ceux n'ayant pas changé de situation professionnelle principale depuis la précédente interrogation - des fonctionnaires (éventuellement élèves ou stagiaires) salariés du public ainsi que des salariés du privé en CDI ou CDD, à l'exception de ceux dont le contrat de travail n'excède pas un an ou déclarant au trimestre courant exercer une activité temporaire ou d'appoint. Jusqu'en 2012, ces derniers, désormais identifiés à l'aide de la variable TTRREF, l'étaient avec la variable OCCREF; par ailleurs la question AP0F (B49 de l'ancien questionnaire) était également posée jusqu'en 2012 aux salariés en CDD de moins d'un an, mais de plus trois mois, ainsi qu'aux stagiaires non fonctionnaires et contractuels de la fonction publique.

	Sans objet (APOBAR distinct de 1 ou STC distinct de 3 ou (CONTRA distinct de 1 et 2 et TITC distinct de 1 et 2) ou DUDET égal à 1, 2, 3 ou 4) ou non renseigné
1	Oui
2	Non

#### **APPDIP**

#### Diplôme obtenu en étant apprenti sous contrat

Vide	Sans objet
1	Oui
2	Non

#### **ART**

#### Artiste-auteur ou journaliste

Vide	Sans objet (STC distinct de 1) ou non renseigné
1	Oui
2	Non

#### **ASSOCI**

## Participation directe aux décisions concernant l'entreprise, le commerce, l'exploitation ou le cabinet (pour les conjoints collaborateurs ou les salariés d'un parent travaillant à son compte)

Vide	Sans objet (SALPAR distinct de 1 et STC distinct de 4) ou non renseigné
1	Oui
2	Non

#### **ASTC**

#### Statut de l'emploi antérieur

Nouvelle variable en 2013.

Le couple de variables (ASTC, ACHPUB) remplace à partir de 2013 la variable ATRAV présente dans les fichiers antérieurs à 2013, avec des modalités affinées pour lesquelles les correspondances suivantes peuvent être établies : - (ASTC = 1) <-> (ATRAV = 1)

- (ASTC = 2) <-> (salariés chefs d'entreprises inclus dans la modalité ATRAV = 5)

- (ASTC = 3 et ACHPUB = 1 ou 2) <-> (ATRAV = 5, chefs d'entreprise exclus)
- (ASTC = 3 et ACHPUB = 3, 4 ou 5) <-> (ATRAV = 3)
- (ASTC = 3 et ACHPUB = 7) <-> (ATRAV = 4)
- -(ASTC = 4) <-> (ATRAV = 2)
- la combinaison (ASTC = 3 et ACHPUB = 6 (ancien employé de la sécurité sociale)) a été créée en 2013.

  Attention, comme certaines modalités sont nouvelles en 2013 (éclatement d'anciennes modalités) et que ASTC et

  ACHPUB sont partiellement construites à partir de données remontées du questionnaire posé en première interrogation,

  ACHPUB n'est pleinement renseignée sur l'ensemble des six vagues d'enquête (RGA = 1,...6) qu'à partir du T2 2014;

  pour les mêmes raisons, l'identification séparée des anciens salariés chefs d'entreprises parmi les anciens salariés

  (ASTC = 2 vs ASTC = 3) n'est pleinement assurée qu'à cette même date sur l'ensemble de l'échantillon.

Vide	Sans objet (individus en activité temporaire ou d'appoint - chômeurs - inactifs n'ayant jamais occupé d'emploi régulier, actifs occupés en emploi régulier) ou non renseigné
1	À son compte
2	Salarié chef d'entreprise, gérant mandataire, P.D.G.
3	Salarié (autre que chef d'entreprise)
4	Travaille pour un ou avec un membre de sa famille sans être salarié

#### **ATYPETENS**

# Type d'établissement employeur dans le cadre de l'activité professionnelle antérieure, pour les enseignants

Nouvelle variable en 2013.

Les questions correspondantes ne sont posées qu'aux enquêtés dont le libellé de la profession antérieure a été reconnu et codé, en cours de collecte, dans l'un des postes de la nomenclature de profession PCS correspondant aux enseignants. En particulier, si la profession antérieure d'un individu est codée dans l'un de ces postes, non pas en cours de collecte, mais a posteriori, la variable ATYPETENS sera non renseignée.

Par ailleurs, comme cette variable est nouvelle en 2013 et qu'elle est partiellement construite à partir d'une donnée remontée du questionnaire d'une précédente interrogation, cette variable n'est uniformément renseignée sur l'ensemble des six vagues d'enquête (RGA = 1,...6) qu'à partir du T2 2014.

Au T1 2014, le champ couvert par cette variable a été élargi au code 354g de la PCS (Professeurs d'arts (hors établissements scolaires)), la modalité 5 a été complétée par la mention supplémentaire des écoles de commerce et la modalité 6 (Hors éducation nationale et assimilé) a été ajoutée.

Vide	Sans objet (PANT distinct de 341a, 341b, 342a, 354g, 421a, 421b, 422a, 422b, 422c) ou non renseigné
1	École maternelle ou primaire
2	Collège
3	Lycée professionnel
4	Lycée général classe préparatoire
5	Université, école d'ingénieur, de commerce, autre établissement d'enseignement supérieur
6	Hors éducation nationale et assimilé

#### **AUTOENT**

#### Exercice de l'activité dans le cadre d'une auto-entreprise

Nouvelle variable en 2013.

Attention, comme cette variable est nouvelle en 2013 et qu'elle est partiellement construite à partir d'une donnée remontée du questionnaire d'une précédente interrogation, cette variable n'est pleinement renseignée sur l'ensemble des six vagues d'enquête (RGA = 1,...6) qu'à partir du T2 2014.

Vide	Sans objet (TAM1B distinct de 2)
1	Oui
2	Non

#### **AUTOENTA**

#### Exercice de l'activité de la deuxième profession dans le cadre d'une auto-entreprise

Nouvelle variable en 2013.

Attention, comme cette variable est nouvelle en 2013 et qu'elle est partiellement construite à partir d'une donnée

remontée du questionnaire d'une précédente interrogation, cette variable n'est pleinement renseignée sur l'ensemble des six vagues d'enquête (RGA = 1,...6) qu'à partir du T2 2014.

Vide	Sans objet (STATUTS2 distinct de 1)
1	Oui
2	Non

#### **AUTOENTB**

## Exercice de l'activité de la troisième profession dans le cadre d'une auto-entreprise

Nouvelle variable en 2013.

Attention, comme cette variable est nouvelle en 2013 et qu'elle est partiellement construite à partir d'une donnée remontée du questionnaire d'une précédente interrogation, cette variable n'est pleinement renseignée sur l'ensemble des six vagues d'enquête (RGA = 1,...6) qu'à partir du T2 2014.

Vide	Sans objet (STATUTS3 distinct de 1)
1	Oui
2	Non

#### **AUTOENTC**

#### Exercice de l'activité de la quatrième profession dans le cadre d'une auto-entreprise

Nouvelle variable en 2013.

Attention, comme cette variable est nouvelle en 2013 et qu'elle est partiellement construite à partir d'une donnée remontée du questionnaire d'une précédente interrogation, cette variable n'est pleinement renseignée sur l'ensemble des six vagues d'enquête (RGA = 1,...6) qu'à partir du T2 2014.

Vide	Sans objet (STATUTS4 distinct de 1)
1	Oui
2	Non

#### **AUTREGALL**

#### Région où se situe l'établissement employeur, si celui-ci est localisé en Allemagne

Nouvelle variable en 2013.

Vide	Sans objet (PAYREG distinct de 1)
1	Karlsruhe
2	Fribourg (Freiburg)
3	Trèves (Trier)
4	Rhénanie-Palatinat (Rheinhessen-Pfalz)
5	Saarland
6	Autre

#### **AUTREGANG**

#### Région où se situe l'établissement employeur, si celui-ci est localisé en Angleterre

Nouvelle variable en 2013.

Vide	Sans objet (PAYREG distinct de 3)
1	Londres (Inner London)
2	Londres (Outer London)
3	Kent
4	Autre

#### **AUTREGBEL**

Région où se situe l'établissement employeur, si celui-ci est localisé en Belgique

Nouvelle variable en 2013.

Vide	Sans objet (PAYREG distinct de 2)
1	Région de Bruxelles
2	Ouest-Flandres (West-Vlaanderen)
3	Hainaut
4	Luxembourg (Belgique)
5	Namur
6	Autre

#### **AUTREGESP**

#### Région où se situe l'établissement employeur, si celui-ci est localisé en Espagne

Nouvelle variable en 2013.

Vide	Sans objet (PAYREG distinct de 4)
1	Pays basque (Pais Vasco)
2	Navarre (Comunidad Foral de Navarra)
3	Aragon
4	Catalogne (Cataluña)
5	Autre

#### **AUTREGITA**

#### Région où se situe l'établissement employeur, si celui-ci est localisé en Italie

Nouvelle variable en 2013.

Vide	Sans objet (PAYREG distinct de 5)
1	Piemont (Piemonte)
2	Val d'Aoste (Valle d'Aosta)
3	Ligurie (Liguria)
4	Autre

#### **AUTREGSUI**

#### Région où se situe l'établissement employeur, si celui-ci est localisé en Suisse

Nouvelle variable en 2013.

A la différence des autres variables de type AUTREG (région de localisation de l'établissement employeur lorsque celuici est situé dans un pays frontalier de la France), cette variable n'est pleinement renseignée sur l'ensemble des six vagues d'enquête (RGA = 1,...6) qu'à partir du T2 2014, car elle est partiellement construite à partir d'une donnée remontée du questionnaire d'une précédente interrogation et correspond à une information non collectée dans le questionnaire en vigueur jusqu'en 2012.

Vide	Sans objet (PAYREG distinct de 6) ou non renseigné
1	Région lémanique
2	Espace Mittelland
3	Suisse, Région Nord-Ouest (Nordwestschweiz)
4	Zurich
5	Suisse, Région Est (Ostschweiz)
6	Suisse centrale (Zentralschweiz)
7	Ticino

#### **AUTSAL**

Exercice d'autres activités professionnelles, pour les réinterrogés de situation professionnelle principale inchangée depuis la fois précédente, qui exerçaient alors une seule profession ou dont le nombre ou la nature des autres professions a changé depuis

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013, mais dont le champ a changé en 2013. La question relative au fait d'exercer d'autres activités professionnelles en plus de sa profession principale était posée à l'ensemble des personnes en emploi dans le questionnaire en vigueur jusqu'en 2012. A partir de 2013, cette question (AUTSAL, BA41) n'est désormais plus posée qu'aux seuls individus pour lesquels cette variable n'est pas reconstructible à partir d'autres informations (APOBAR, UNEPROF, CONFAUTSAL) collectées ou calculées à l'aide des questions précédentes : Individus en réinterrogation n'ayant pas changé de situation professionnelle principale depuis la fois précédente, et qui exerçaient alors une seule profession ou dont le nombre ou la nature des autres professions a changé depuis.

NB: Pour distinguer, parmi les actifs occupés, ceux exerçant plusieurs professions de ceux n'en exerçant qu'une, privilégier l'usage de la variable UNEPROF. A noter que les situations de pluri-activité sont mieux appréhendées dans le questionnaire rénové en 2013: en particulier, la distinction entre exercice de plusieurs professions (voir UNEPROF, AUTSAL, AM2NB) et exercice de la profession (principale) pour plusieurs employeurs (voir NBTEMP, AM1NB) est mieux explicitée lors de l'administration du questionnaire aux enquêtés. De ce fait, la variable UNEPROF ne peut être directement comparée à l'ancienne variable AUTSAL présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

Vide	Sans objet (APOBAR distinct de 1 ou (UNEPROF = 2 et CONFAUTSAL = 1))
1	Oui
2	Non

#### CA

#### Statut d'occupation de l'individu dans le logement

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013, mais dont les modalités ont été remaniées et, pour certaines, reprécisées en 2013 :

- la modalité 1. "Enfant en garde alternée" a été créée en 2013 (l'ancienne modalité 1 ("militaire du contingent"), n'ayant plus lieu d'être, a été définitivement supprimée).
- les modalités 4 et 6 correspondent à un éclatement de l'ancienne modalité 4 en vigueur jusqu'en 2012 (élève ou étudiant habitant dans un logement indépendant) afin de bien distinguer, parmi les étudiants en double résidence, rattachés essentiellement au logement de leurs parents mais vivant par ailleurs dans un logement indépendant considéré comme occasionnel, A. d'une part ceux qui sont identifiés lorsque c'est le logement de leurs parents qui est enquêté (nouvelle modalité 4, l'étudiant est dans le champ de l'enquête emploi), B. d'autre part ceux qui sont identifiés lorsque c'est leur logement logement indépendant qui est enquêté (nouvelle modalité 6, l'étudiant n'est pas dans le champ de l'enquête emploi).
- La modalité 7 correspond à un regroupement des anciennes modalités 6 (Détenu) et 7 (Malade ou convalescent en sanatorium, hôpital, établissement de soins...)
- Il est plus explicitement rappelé à partir de 2013 que les modalités 2, 3, 5 et 9 correspondent à des cas de double résidence où l'individu est identifié dans un logement ordinaire enquêté dans le cadre de l'enquête emploi mais qu'il habite également par ailleurs dans un autre type de logement. Selon la nature de ce dernier, il sera ou non inclus dans le champ de l'enquête emploi.

0	Personne habitant en permanence dans ce logement
1	Enfant en garde alternée
2	Militaire de carrière logé par ailleurs en caserne ou camp
3	Élève interne, étudiant habitant par ailleurs en communauté (cité U ou foyer d'étudiants)
4	Élève ou étudiant habitant par ailleurs dans un logement indépendant, considéré comme occasionnel (sauf communauté) (Le logement enquêté est celui des parents)
5	Jeune vivant par ailleurs dans un foyer de jeunes travailleurs
6	Elève ou étudiant hébergé dans un logement différent de celui de ses parents, considéré comme occasionnel (sauf communauté) (Le logement enquêté n'est pas celui des parents)
7	Personne vivant par ailleurs dans un sanatorium, hôpital, établissement de soin, ou en prison
8	Personne vivant par ailleurs dans une maison de retraite, un hospice
9	Personne (autre qu'étudiant) habitant par ailleurs dans un logement occasionnel (sauf communauté)

#### **CAPITA**

## Détention par l'individu d'une partie du capital engagé dans l'affaire, pour les aides familiaux salariés ou non salariés

Vide	Sans objet (SALPAR distinct de 1 et STC distinct de 4)
1	Oui
2	Non

#### **CATAU2010**

## Catégorie de commune du logement de résidence, dans le zonage en aires urbaines 2010

Variable nouvelle en 2013.

111	Commune appartenant à un grand pôle (10 000 emplois ou plus)
112	Commune appartenant à la couronne d'un grand pôle
120	Commune multipolarisée des grandes aires urbaines
211	Commune appartenant à un moyen pôle (5 000 à moins de 10 000 emplois)
212	Commune appartenant à la couronne d'un moyen pôle
221	Commune appartenant à un petit pôle (de 1 500 à moins de 5 000 emplois)
222	Commune appartenant à la couronne d'un petit pôle
300	Autre commune multipolarisée
400	Commune isolée hors influence des pôles

#### CATAU2010R

#### Catégorie regroupée de commune du logement de résidence, dans le zonage en aires urbaines 2010

Variable correspondant à partir de 2013 à la variable POL10 présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

1	Grandes aires urbaines
2	Autres aires
3	Autre commune multipolarisée
4	Commune isolée hors influence des pôles

#### **CCONTR**

# Type de contrat de travail à l'entrée dans l'entreprise, pour les salariés du privé ou d'une entreprise publique

Nouvelle variable en 2013.

Attention, comme cette variable est nouvelle en 2013 et qu'elle est partiellement construite à partir d'une donnée remontée du questionnaire posé en première interrogation, cette variable n'est pleinement renseignée sur l'ensemble des six vagues d'enquête (RGA = 1,...6) qu'à partir du T2 2014.

Sans objet pour la variable CCONTR: personnes non actives occupées, travailleurs informels, travailleurs intérimaires, en activité temporaire ou d'appoint, indépendants, chefs d'entreprise, aides familiaux, salariés de la fonction publique, de la sécurité sociale, d'un particulier.

Vide	Sans objet (cf commentaires) ou non renseigné
0	Pas de contrat de travail
1	CDI
2	CDD (autre que saisonnier)
3	Contrat saisonnier
4	Contrat d'intérim
5	Contrat d'apprentissage

#### **CHGM**

## Nouveau ménage dans le logement par rapport à la précédente réalisation de l'enquête Emploi

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

Par nouveau ménage, on entend que tous les anciens habitants du logement sont partis.

A partir de 2013, la variable n'est plus renseignée lorsque la grappe à laquelle appartient le logement est en réinterrogation (RGA > 1) mais que le logement est de fait enquêté - en tant que résidence principale dans un logement ordinaire - pour la première fois (RGL = 1 ; cf commentaires associés à la variable RGL). De tels cas peuvent survenir par exemple lorsque le logement a changé de statut (est devenu résidence principale) après la première vague d'enquête de sa grappe.

Vide	Sans objet (RGL distinct de 2, 3, 4, 5 et 6)
1	Oui
2	Non

#### **CHGTPOST**

# Changement de poste ou de fonction depuis la précédente réalisation de l'enquête Emploi, pour ceux dont l'établissement employeur a déménagé

Nouvelle variable en 2013.

Le mode de questionnement a été profondément révisé en 2013 afin d'améliorer la détection des changements de situation professionnelle. La variable CHGTPOST remplace en l'améliorant - sur le seul champ des salariés déclarés comme tels lors de la précédente interrogation - la variable AP03A présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

Vide	Sans objet (MEMETAB distinct de 2 et MEMETABB distinct de 1)
1	Oui
2	Non

#### **CHPUB**

#### Nature de l'employeur de la profession principale

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013. Cependant, ses modalités ont été réordonnées ainsi : les modalités 1, 2, 3, 4, 5 et 6 de la variable CHPUB dans les fichiers antérieurs à 2013 correspondent à partir de 2013 aux modalités respectives 3, 4, 5, 7, 2 et 1. Par ailleurs, une nouvelle modalité, Sécurité sociale (6) a été créée en 2013.

Vide	Sans objet (STC distinct de 3 ou INFORM distinct de 1) ou non renseigné
1	Entreprise privée ou association
2	Entreprise publique (EDF, La Poste, SNCF, etc.)
3	État
4	Collectivités territoriales
5	Hôpitaux publics
6	Sécurité sociale
7	Particulier

#### **CHPUBB**

#### Nature du deuxième employeur dans le cadre de la profession principale

Variable remplaçant la variable CHPUB2 présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

Attention, les modalités ont été réordonnées ainsi : les modalités 1, 2, 3, 4, 5 et 6 de la variable CHPUB2 correspondent à partir de 2013 aux modalités respectives 3, 4, 5, 7, 2 et 1 de CHPUBB.

Par ailleurs, une nouvelle modalité, Sécurité sociale (6) a été créée en 2013.

	···
Vide	Sans objet (AM1NB distinct de 2 et 3) ou non renseigné
1	Entreprise privée ou association
2	Entreprise publique (EDF, La Poste, SNCF, etc.)
3	État
4	Collectivités territoriales
5	Hôpitaux publics
6	Sécurité sociale
7	Particulier

## **CHPUBC**

#### Nature du troisième employeur dans le cadre de la profession principale

Variable remplaçant la variable CHPUB3 présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

Attention, les modalités ont été réordonnées ainsi : les modalités 1, 2, 3, 4, 5 et 6 de la variable CHPUB3 correspondent à partir de 2013 aux modalités respectives 3, 4, 5, 7, 2 et 1 de CHPUBC.

Par ailleurs, une nouvelle modalité, Sécurité sociale (6) a été créée en 2013.

Vide	Sans objet (AM1NB distinct de 3) ou non renseigné
1	Entreprise privée ou association
2	Entreprise publique (EDF, La Poste, SNCF, etc.)
3	État
4	Collectivités territoriales
5	Hôpitaux publics
6	Sécurité sociale
7	Particulier

#### CHRON

### Individu sujet à une maladie ou un problème de santé qui soit chronique ou de caractère durable

Variable à utiliser avec le coefficient de pondération EXTRIDF (spécifique aux vagues 1 et 6). Nouvelle variable en 2013.

Les individus en première ou dernière interrogation, avec un coefficient de pondération non nul, pour lesquels CHRON est non renseignée sont ceux ayant abandonné l'enquête avant d'atteindre la question correspondante.

Vide	Sans objet (réinterrogation intermédiaire) ou non renseigné
1	Oui
2	Non
8	Refus
9	Ne sait pas

### **CIRC**

# Circonstance de départ de l'emploi antérieur, pour ceux qui étaient actifs occupés avant d'occuper leur emploi actuel

Vide	Sans objet (SITANT distinct de 4, 5 et 6)
0	A conservé cet emploi antérieur en plus de l'emploi principal actuel
1	Fin d'emploi à durée déterminée (CDD, intérim, stage)
2	Démission / A souhaité changer
3	Rupture du contrat pour maladie ou invalidité
4	Licenciement économique
5	Autre licenciement
6	Rupture conventionnelle du contrat de travail
7	Cession de l'entreprise
8	Faillite, dépôt de bilan
9	Préretraite
10	Retraite ou retrait des affaires souhaité
11	Rachat de l'entreprise

### **CITE2011A**

### Niveau d'éducation atteint le plus élevé, (nomenclature CITE 2011, 16 postes)

Nouvelle variable en 2014.

La nomenclature internationale CITE 2011 fait suite à l'ancienne nomenclature CITE 1997 (voir variable CITE97 encore présente dans les fichiers de l'année 2014).

Le développement des Masters non différenciés en 2016 aura un impact sur les codes 740 et 750. A partir de 2019, il n'y

\_\_\_\_

aura plus que des Masters non différenciés obtenus en nouveau diplôme (les anciens resteront Masters recherche et Masters pro).

Vide	non renseigné
010	Aucun diplôme reconnu, aucune étude formelle
100	Primaire, CEP, Certificat de formation générale
244	Brevet des collèges (CFES, DNB, BEPC)
253	Certificat d'éducation professionnelle, EFAA
254	Brevet d'apprentissage agricole (BAA)
344	Bac général, bac techno, BT, BTA
353	CAP-BEP, BP et équivalent
354	Bac pro, BMA, dipl. santé social niveau bac
444	Capacité en droit, DAEU
540	Deug, propédeutique
550	BTS, DUT et autres bac+2
640	Licence, Maîtrise - général
650	Licence pro, Maîtrise - professionnel
740	DEA, Magistère, masters (recherche)
750	DESS, masters(pro), dipl. grande école, doctorat de santé
760	Masters non différenciés
840	Doctorat de recherche, hors santé

# CITE97

# Niveau d'éducation atteint le plus élevé (nomenclature de l'Unesco, 13 postes)

Variable calculée à partir de DIP11.

Vide	Non renseigné
0	Pas d'études
1	Primaire
2	Brevet des collèges ou professionnel court non diplômé
3A.	Bac général, bac technologique
3B.	Bac pro, bac pro agricole
3CL	Autres diplômes professionnels niveau bac
3CM	Diplômes niveau CAP ou BEP
4	Capacité en droit, DAEU
5AL	Université troisième cycle, grandes écoles
5AM	Université 2nd cycle, écoles niveau licence-maitrise
5AS	CPGE,1er cycle universitaire disciplinaire
5B.	Dut, BTS
6	Doctorats sauf santé

# **CJRF**

# Catégorie juridique de l'employeur principal

Variable correspondant à partir de 2013 à la variable CJUR présente dans les fichiers antérieurs à 2013. La catégorie juridique de l'employeur principal est obtenue à partir des informations contenues dans le répertoire d'entreprises Sirene, lorsque c'est possible.

cf	voir partie Nomenclatures des variables
Vide	Sans objet (ACTEU distinct de 1) ou non renseigné (échec d'identification de l'employeur dans Sirene)

# **CLIEN**

Ancien employeur parmi les principaux clients (pour ceux à leur compte ou chefs d'entreprise qui ont changé d'entreprise lorsqu'ils ont obtenu leur emploi actuel ou qui ont créé leur entreprise en étant auparavant salariés ou aides familiaux)

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

Le champ de cette variable a été élargi en 2013 aux indépendants ou chefs d'entreprise ayant créé eux-mêmes leur entreprise ou leur affaire et qui travaillaient auparavant comme salariés d'une autre entreprise ou comme aides familiaux (CREANT = 1 et SITANT = 4 ou 6).

Attention, comme une part du champ de cette variable est nouvellement couvert en 2013 et que CLIEN est partiellement construite à partir d'une donnée remontée du questionnaire posé en première interrogation, cette variable n'est pleinement renseignée sur l'ensemble des six vagues d'enquête (RGA = 1,...6) qu'à partir du T2 2014.

	Sans objet ((STC distinct de 1 et 2 ou MMENT distinct de 2) et (CREANT distinct de 1 ou SITANT distinct de 4 et 6)) ou non renseigné
1	Oui
2	Non

### **COMSAL**

Mode d'entrée dans l'entreprise actuelle, pour les salariés ne travaillant pas pour des particuliers

Variable déià présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

Sans objet pour la variable COMSAL: personnes non actives occupées, travailleurs informels, travailleurs intérimaires, en activité temporaire ou d'appoint, indépendants, chefs d'entreprise, aides familiaux, salariés d'un particulier.

Vide	Sans objet (cf commentaires) ou non renseigné
1	Par une démarche personnelle auprès de l'employeur ou une candidature spontanée
2	Par relations familiales, personnelles ou professionnelles
3	Par petites annonces
4	Par Pôle Emploi ou un autre organisme public (APEC, mission locale,
5	Par un cabinet de recrutement
6	Par votre école ou votre organisme de formation
7	Par un concours de recrutement
8	Par un contact de la part de l'entreprise
9	Par votre ancien employeur ou celui de votre conjoint (mutations, reclassements dans le même groupe,
10	Par un autre moyen

### **CONFAUTSAL**

Nombre et nature des autres professions exercées, inchangés par rapport à la précédente réalisation de l'enquête Emploi (pour ceux ayant une situation professionnelle principale inchangée et qui exerçaient déjà plusieurs activités professionnelles la fois précédente)

Nouvelle variable en 2013.

Vide	Sans objet (APOBAR distinct de 1 ou individus en réinterrogation n'ayant pas déclaré avoir plusieurs professions la fois précédente)
1	Oui
2	Non

### CONGJ

Nombre de jours de congés par an (y.c. RTT et congés d'ancienneté) auxquels l'individu a droit, pour les salariés de la fonction publique et les salariés du secteur privé en CDI ou en CDD d'au moins un an

Le couple de variables (CONGS, CONGJ) remplace à partir de 2013 le couple (CONGSE, CONGJR) présent dans les fichiers antérieurs à 2013. Attention, alors qu'auparavant CONGJR contenait le reliquat en jours des droits à congés annuels, CONGJ n'est depuis 2013 renseignée que lorsque les droits à congés annuels ne sont pas exprimés en semaines (CONGS = JJ, nouvelle modalité).

Le champ des variables CONGS et CONGJ est constitué des fonctionnaires (éventuellement élèves ou stagiaires) salariés du public ainsi que des salariés du privé en CDI ou CDD, à l'exception de ceux dont le contrat de travail n'excède pas un an ou déclarant au trimestre courant exercer une activité temporaire ou d'appoint. Jusqu'en 2012, ces derniers, désormais identifiés à l'aide de la variable TTRREF, l'étaient avec la variable OCCREF; par ailleurs les anciennes variables CONGSE et CONGJR étaient également renseignées jusqu'en 2012 pour les salariés en CDD de moins d'un an, mais de plus trois mois, ainsi que pour les stagiaires non fonctionnaires et contractuels de la fonction publique.

Vide	Sans objet (CONGS distinct de JJ)
0 a 365	Nombre de jours

#### CONGS

Nombre de semaines de congés par an (y.c. RTT et congés d'ancienneté) auxquels l'individu a droit, pour les salariés de la fonction publique et les salariés du secteur privé en CDI ou en CDD d'au moins un an

Le couple de variables (CONGS, CONGJ) remplace à partir de 2013 le couple (CONGSE, CONGJR) présent dans les fichiers antérieurs à 2013. Attention, alors qu'auparavant CONGJR contenait le reliquat en jours des droits à congés annuels, CONGJ n'est depuis 2013 renseignée que lorsque les droits à congés annuels ne sont pas exprimés en semaines (CONGS = JJ, nouvelle modalité).

Le champ des variables CONGS et CONGJ est constitué des fonctionnaires (éventuellement élèves ou stagiaires) salariés du public ainsi que des salariés du privé en CDI ou CDD, à l'exception de ceux dont le contrat de travail n'excède pas un an ou déclarant au trimestre courant exercer une activité temporaire ou d'appoint. Jusqu'en 2012, ces derniers, désormais identifiés à l'aide de la variable TTRREF, l'étaient avec la variable OCCREF; par ailleurs les anciennes variables CONGSE et CONGJR étaient également renseignées jusqu'en 2012 pour les salariés en CDD de moins d'un an, mais de plus trois mois, ainsi que pour les stagiaires non fonctionnaires et contractuels de la fonction publique.

	Sans objet (STC distinct de 3 ou (CONTRA distinct de 1 et 2 et TITC distinct de 1 et 2) ou DUDET égal à 1, 2, 3 ou 4) ou non renseigné
0 a 52	Nombre de semaines
JJ	Droits à congés exprimés en jours (consulter la variable CONGJ)

#### CONTACT

Existence d'un contact avec Pôle Emploi ou un opérateur de placement depuis la précédente réalisation de l'enquête

Nouvelle variable en 2013.

Vide	Sans objet (INSCONT distinct de 1)
1	Oui
2	Non

#### **CONTRA**

Type de contrat de travail, pour les salariés du privé, d'une entreprise publique, d'un particulier et pour les contractuels du public

Privilégier l'utilisation des variables calculées et redressées STATUT, STATUTR et STATOEP à la variable de collecte CONTRA.

La variable CONTRA était déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

Attention, le mode d'administration de la question a changé en 2013. En effet la modalité 0 (Pas de contrat de travail) a été ajoutée en 2013 ; elle vise un champ bien plus large que celui couvert par l'ancienne question ACONTR présente jusqu'en 2012, qui n'était posée qu'aux personnes ayant un emploi occasionnel.

Vide	Sans objet ou non renseigné
0	Pas de contrat de travail
1	Contrat à durée indéterminée (CDI)
2	Contrat à durée déterminée (CDD) autre que saisonnier
3	Contrat saisonnier
4	Contrat d'intérim ou de travail temporaire

5	Contrat d'apprentissage
---	-------------------------

#### COURED

## Individu en couple dans le ménage au trimestre courant

Variable remplaçant à partir de 2013 la variable COHAB présente dans les fichiers antérieurs à 2013. Il s'agit de la réponse à la question COU (tableau des habitants du logement THL2), mise en cohérence avec les valeurs contenues dans les variables NOI et NOICON de l'individu considéré, ainsi que dans les variables PRES, NOI et NOICON de son conjoint.

1	Oui
2	Non

### COURFILD-LFS133135

## Field of the most recent taught learning activity

Filter: COURATT = 1

Les modalités de la variables ont changé en 2016 pour être cohérent avec la nouvelle nomenclature ISCED 13 F.

000	Programmes et certifications génériques
010	Education
020	Lettres et arts
030	Sciences sociales, journalisme et information
040	Commerce, administration et droit
050	Sciences naturelles, mathématiques et statistiques
060	Technologies de l'information et de la communication
070	Ingénierie, industries de transformation et construction
080	Agriculture, sylviculture, halieutique et sciences vétérinaires
090	Santé et protection sociale
100	Services
888	Spécialité inconnue
999	Sans objet

### **COURSTAG**

Participation à des stages, des formations ou des cours se déroulant en groupe, avec l'aide d'un intervenant, durant les trois mois s'achevant par la semaine de référence

Nouvelle variable en 2013.

Le champ des formations non-formelles est mieux couvert à partir de 2013 : voir commentaires pour la variable FC5D.

Vide	Sans objet (RES = 16) ou non renseigné
1	Oui
2	Non

## **COURSTAGQ**

Participation à des stages, des formations ou des cours se déroulant en groupe, avec l'aide d'un intervenant, durant les quatre semaines s'achevant par la semaine de référence (pour ceux ayant participé à ce type de formations dans les trois derniers mois)

Nouvelle variable en 2013.

Le champ des formations non-formelles est mieux couvert à partir de 2013 : voir commentaires pour la variable FC5D.

Vide	Sans objet (COURSTAG distinct de 1) ou non renseigné
1	Oui
2	Non

#### CREACCM01

### Souhait d'avoir un autre emploi car risque ou va perdre son emploi actuel (y.c. fin de contrats courts)

Nouvelle variable en 2013.

La question CREACC a évolué en 2013 :

- Ses modalités ont été revues et étoffées pour le questionnaire 2013.
- Il est possible pour l'enquêté de donner plusieurs réponses, à partir de 2013
- Le mode d'administration de la question sur le souhait d'avoir un emploi en plus ou en remplacement de l'emploi actuel (ou de celui trouvé mais commençant plus tard), qui sert de filtre à la question CREACC, a évolué entre 2012 et 2013, ce qui a conduit davantage de personnes à y répondre positivement à partir de 2013; par conséquent, le champ des personnes concernées par la question CREACC s'est significativement élargi en 2013. Voir commentaires sur les variables SOU, SOUA et SOUB pour plus de détails.

Vide	Sans objet (SOUA distinct de 1 et SOUB distinct de 1) ou non renseigné
0	Non
1	Oui

## CREACCM02

## Souhait d'avoir un autre emploi car désire un emploi plus intéressant

Nouvelle variable en 2013.

La question CREACC a évolué en 2013 :

- Ses modalités ont été revues et étoffées pour le questionnaire 2013.
- Il est possible pour l'enquêté de donner plusieurs réponses, à partir de 2013
- Le mode d'administration de la question sur le souhait d'avoir un emploi en plus ou en remplacement de l'emploi actuel (ou de celui trouvé mais commençant plus tard), qui sert de filtre à la question CREACC, a évolué entre 2012 et 2013, ce qui a conduit davantage de personnes à y répondre positivement à partir de 2013 ; par conséquent, le champ des personnes concernées par la question CREACC s'est significativement élargi en 2013. Voir commentaires sur les variables SOU, SOUA et SOUB pour plus de détails.

Vide	Sans objet (SOUA distinct de 1 et SOUB distinct de 1) ou non renseigné
0	Non
1	Oui

#### CREACCM03

### Souhait d'avoir un autre emploi car veut un emploi plus stable (CDI)

Nouvelle variable en 2013.

La question CREACC a évolué en 2013 :

- Ses modalités ont été revues et étoffées pour le questionnaire 2013.
- Il est possible pour l'enquêté de donner plusieurs réponses, à partir de 2013
- Le mode d'administration de la question sur le souhait d'avoir un emploi en plus ou en remplacement de l'emploi actuel (ou de celui trouvé mais commençant plus tard), qui sert de filtre à la question CREACC, a évolué entre 2012 et 2013, ce qui a conduit davantage de personnes à y répondre positivement à partir de 2013 ; par conséquent, le champ des personnes concernées par la question CREACC s'est significativement élargi en 2013. Voir commentaires sur les variables SOU, SOUA et SOUB pour plus de détails.

Vide	Sans objet (SOUA distinct de 1 et SOUB distinct de 1) ou non renseigné
0	Non
1	Oui

### CREACCM04

### Souhait d'avoir un autre emploi car veut travailler plus d'heures

Nouvelle variable en 2013.

La question CREACC a évolué en 2013 :

- Ses modalités ont été revues et étoffées pour le questionnaire 2013.
- Il est possible pour l'enquêté de donner plusieurs réponses, à partir de 2013
- Le mode d'administration de la question sur le souhait d'avoir un emploi en plus ou en remplacement de l'emploi actuel (ou de celui trouvé mais commençant plus tard), qui sert de filtre à la question CREACC, a évolué entre 2012 et 2013, ce qui a conduit davantage de personnes à y répondre positivement à partir de 2013 ; par conséquent, le champ des personnes concernées par la question CREACC s'est significativement élargi en 2013. Voir commentaires sur les variables SOU, SOUA et SOUB pour plus de détails.

Vide	Sans objet (SOUA distinct de 1 et SOUB distinct de 1) ou non renseigné
------	--



0	Non
1	Oui

#### CREACCM05

# Souhait d'avoir un autre emploi car désire un travail avec un rythme horaire plus adapté ou plus modulable

Nouvelle variable en 2013.

La question CREACC a évolué en 2013 :

- Ses modalités ont été revues et étoffées pour le guestionnaire 2013.
- Il est possible pour l'enquêté de donner plusieurs réponses, à partir de 2013
- Le mode d'administration de la question sur le souhait d'avoir un emploi en plus ou en remplacement de l'emploi actuel (ou de celui trouvé mais commençant plus tard), qui sert de filtre à la question CREACC, a évolué entre 2012 et 2013, ce qui a conduit davantage de personnes à y répondre positivement à partir de 2013 ; par conséquent, le champ des personnes concernées par la question CREACC s'est significativement élargi en 2013. Voir commentaires sur les variables SOU, SOUA et SOUB pour plus de détails.

Vide	Sans objet (SOUA distinct de 1 et SOUB distinct de 1) ou non renseigné
0	Non
1	Oui

#### CREACCM06

# Souhait d'avoir un autre emploi car désire des conditions de travail moins pénibles ou plus adaptées à sa santé

Nouvelle variable en 2013.

La question CREACC a évolué en 2013 :

- Ses modalités ont été revues et étoffées pour le questionnaire 2013.
- Il est possible pour l'enquêté de donner plusieurs réponses, à partir de 2013
- Le mode d'administration de la question sur le souhait d'avoir un emploi en plus ou en remplacement de l'emploi actuel (ou de celui trouvé mais commençant plus tard), qui sert de filtre à la question CREACC, a évolué entre 2012 et 2013, ce qui a conduit davantage de personnes à y répondre positivement à partir de 2013; par conséquent, le champ des personnes concernées par la question CREACC s'est significativement élargi en 2013. Voir commentaires sur les variables SOU, SOUA et SOUB pour plus de détails.

Vide	Sans objet (SOUA distinct de 1 et SOUB distinct de 1) ou non renseigné
0	Non
1	Oui

### CREACCM07

#### Souhait d'avoir un autre emploi car désire augmenter ses revenus

Nouvelle variable en 2013.

La question CREACC a évolué en 2013 :

- Ses modalités ont été revues et étoffées pour le questionnaire 2013.
- Il est possible pour l'enquêté de donner plusieurs réponses, à partir de 2013
- Le mode d'administration de la question sur le souhait d'avoir un emploi en plus ou en remplacement de l'emploi actuel (ou de celui trouvé mais commençant plus tard), qui sert de filtre à la question CREACC, a évolué entre 2012 et 2013, ce qui a conduit davantage de personnes à y répondre positivement à partir de 2013 ; par conséquent, le champ des personnes concernées par la question CREACC s'est significativement élargi en 2013. Voir commentaires sur les variables SOU, SOUA et SOUB pour plus de détails.

Vide	Sans objet (SOUA distinct de 1 et SOUB distinct de 1) ou non renseigné
0	Non
1	Oui

#### CREACCM08

#### Souhait d'avoir un autre emploi car désire diminuer son temps de transport

Nouvelle variable en 2013.

La question CREACC a évolué en 2013 :

- Ses modalités ont été revues et étoffées pour le questionnaire 2013.
- Il est possible pour l'enquêté de donner plusieurs réponses, à partir de 2013
- Le mode d'administration de la question sur le souhait d'avoir un emploi en plus ou en remplacement de l'emploi

7

actuel (ou de celui trouvé mais commençant plus tard), qui sert de filtre à la question CREACC, a évolué entre 2012 et 2013, ce qui a conduit davantage de personnes à y répondre positivement à partir de 2013; par conséquent, le champ des personnes concernées par la question CREACC s'est significativement élargi en 2013. Voir commentaires sur les variables SOU, SOUA et SOUB pour plus de détails.

Vide	Sans objet (SOUA distinct de 1 et SOUB distinct de 1) ou non renseigné
0	Non
1	Oui

#### CREACCM09

#### Souhait d'avoir un autre emploi car doit ou veut déménager

Nouvelle variable en 2013.

La question CREACC a évolué en 2013 :

- Ses modalités ont été revues et étoffées pour le questionnaire 2013.
- Il est possible pour l'enquêté de donner plusieurs réponses, à partir de 2013
- Le mode d'administration de la question sur le souhait d'avoir un emploi en plus ou en remplacement de l'emploi actuel (ou de celui trouvé mais commençant plus tard), qui sert de filtre à la question CREACC, a évolué entre 2012 et 2013, ce qui a conduit davantage de personnes à y répondre positivement à partir de 2013 ; par conséquent, le champ des personnes concernées par la question CREACC s'est significativement élargi en 2013. Voir commentaires sur les variables SOU, SOUA et SOUB pour plus de détails.

Vide	Sans objet (SOUA distinct de 1 et SOUB distinct de 1) ou non renseigné
0	Non
1	Oui

#### CREACCM10

### Souhait d'avoir un autre emploi car veut s'installer à son compte

Nouvelle variable en 2013.

La question CREACC a évolué en 2013 :

- Ses modalités ont été revues et étoffées pour le questionnaire 2013.
- Il est possible pour l'enquêté de donner plusieurs réponses, à partir de 2013
- Le mode d'administration de la question sur le souhait d'avoir un emploi en plus ou en remplacement de l'emploi actuel (ou de celui trouvé mais commençant plus tard), qui sert de filtre à la question CREACC, a évolué entre 2012 et 2013, ce qui a conduit davantage de personnes à y répondre positivement à partir de 2013 ; par conséquent, le champ des personnes concernées par la question CREACC s'est significativement élargi en 2013. Voir commentaires sur les variables SOU, SOUA et SOUB pour plus de détails.

Vide	Sans objet (SOUA distinct de 1 et SOUB distinct de 1) ou non renseigné
0	Non
1	Oui

## CREACCM11

## Souhait d'avoir un autre emploi car veut changer de métier ou de secteur

Nouvelle variable en 2013.

La question CREACC a évolué en 2013 :

- Ses modalités ont été revues et étoffées pour le questionnaire 2013.
- Il est possible pour l'enquêté de donner plusieurs réponses, à partir de 2013
- Le mode d'administration de la question sur le souhait d'avoir un emploi en plus ou en remplacement de l'emploi actuel (ou de celui trouvé mais commençant plus tard), qui sert de filtre à la question CREACC, a évolué entre 2012 et 2013, ce qui a conduit davantage de personnes à y répondre positivement à partir de 2013 ; par conséquent, le champ des personnes concernées par la question CREACC s'est significativement élargi en 2013. Voir commentaires sur les variables SOU, SOUA et SOUB pour plus de détails.

Vide	Sans objet (SOUA distinct de 1 et SOUB distinct de 1) ou non renseigné
0	Non
1	Oui

7

#### CREACCM12

# Souhait d'avoir un autre emploi car trouve l'ambiance de travail mauvaise, les relations de travail conflictuelles

Nouvelle variable en 2013.

La question CREACC a évolué en 2013 :

- Ses modalités ont été revues et étoffées pour le questionnaire 2013.
- Il est possible pour l'enquêté de donner plusieurs réponses, à partir de 2013
- Le mode d'administration de la question sur le souhait d'avoir un emploi en plus ou en remplacement de l'emploi actuel (ou de celui trouvé mais commençant plus tard), qui sert de filtre à la question CREACC, a évolué entre 2012 et 2013, ce qui a conduit davantage de personnes à y répondre positivement à partir de 2013; par conséquent, le champ des personnes concernées par la question CREACC s'est significativement élargi en 2013. Voir commentaires sur les variables SOU, SOUA et SOUB pour plus de détails.

Vide	Sans objet (SOUA distinct de 1 et SOUB distinct de 1) ou non renseigné
0	Non
1	Oui

#### CREACCM13

# Souhait d'avoir un autre emploi pour une raison autre que celles listées dans les variables CREACCM01 à CREACCM12

Nouvelle variable en 2013.

La question CREACC a évolué en 2013 :

- Ses modalités ont été revues et étoffées pour le questionnaire 2013.
- Il est possible pour l'enquêté de donner plusieurs réponses, à partir de 2013
- Le mode d'administration de la question sur le souhait d'avoir un emploi en plus ou en remplacement de l'emploi actuel (ou de celui trouvé mais commençant plus tard), qui sert de filtre à la question CREACC, a évolué entre 2012 et 2013, ce qui a conduit davantage de personnes à y répondre positivement à partir de 2013; par conséquent, le champ des personnes concernées par la question CREACC s'est significativement élargi en 2013. Voir commentaires sur les variables SOU, SOUA et SOUB pour plus de détails.

Vide	Sans objet (SOUA distinct de 1 et SOUB distinct de 1) ou non renseigné
0	Non
1	Oui

#### **CREACCP**

### Raison principale de la recherche d'un autre emploi

Variable remplaçant à partir de 2013 la variable CREACC dans les fichiers antérieurs à 2013. La guestion CREACC a évolué en 2013 :

- Ses modalités ont été revues et étoffées pour le questionnaire 2013.
- Il est possible pour l'enquêté de donner plusieurs réponses, à partir de 2013
- Le mode d'administration de la question sur le souhait d'avoir un emploi en plus ou en remplacement de l'emploi actuel (ou de celui trouvé mais commençant plus tard), qui sert de filtre à la question CREACC, a évolué entre 2012 et 2013, ce qui a conduit davantage de personnes à y répondre positivement à partir de 2013 ; par conséquent, le champ des personnes concernées par la question CREACC s'est significativement élargi en 2013. Voir commentaires sur les variables SOU, SOUA et SOUB pour plus de détails.

Vide	Sans objet (SOUA distinct de 1 et SOUB distinct de 1) ou non renseigné
1	Risque de perdre ou va perdre son emploi actuel (y compris fin de contrats courts)
2	Désire un emploi plus intéressant
3	Veut un emploi plus stable (CDI)
4	Veut travailler plus d'heures
5	Désire un travail avec un rythme horaire plus adapté ou plus modulable
6	Désire des conditions de travail moins pénibles ou plus adaptées à sa santé
7	Désire augmenter ses revenus
8	Désire diminuer son temps de transport
9	Doit ou veut déménager
10	Veut s'installer à son compte
11	Veut changer de métier ou de secteur

12	Trouve l'ambiance de travail mauvaise, les relations de travail conflictuelles
13	Autre raison

## **CREANT**

# Condition de création de l'entreprise, pour ceux travaillant à leur compte et pour les chefs d'entreprises

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

Sans objet pour la variable CREANT : personnes non actives occupées, travailleurs informels, travailleurs intérimaires, en activité temporaire ou d'appoint, salariés, aides familiaux

Vide	Sans objet (cf commentaires) ou non renseigné
1	Création de toutes pièces
2	Reprise ou rachat d'une entreprise familiale
3	Reprise ou rachat d'une entreprise dirigée par son ancien patron
4	Reprise ou rachat d'une entreprise autre que familiale ou dirigée par son ancien patron

#### **CSA**

# Catégorie socioprofessionnelle (2 chiffres) du dernier emploi occupé pour les inactifs et les chômeurs, niveau détaillé

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013, codée à partir du libellé de profession déclaré lors de l'enquête. Les chômeurs n'ayant jamais travaillé ne sont pas isolés dans une modalité distincte, mais inclus au sein des non renseignés (modalité 00).

Vide	Sans objet (ACTEU distinct de 2 et 3)
00	Non renseigné
10	Agriculteurs
11	Agriculteurs sur petite exploitation
12	Agriculteurs sur moyenne exploitation
13	Agriculteurs sur grande exploitation
21	Artisans
22	Commerçants et assimilés
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
31	Professions libérales
33	Cadres de la fonction publique
34	Professeurs, professions scientifiques
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprises
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprises
42	Instituteurs et assimilés
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social
44	Clergé, religieux
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
46	Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
47	Techniciens
48	Contremaîtres, agents de maîtrise
52	Employés civils et agents de service de la fonction publique
53	Policiers et militaires
54	Employés administratifs d'entreprise
55	Employés de commerce

56	Personnels des services directs aux particuliers
62	Ouvriers qualifiés de type industriel
63	Ouvriers qualifiés de type artisanal
64	Chauffeurs
65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
67	Ouvriers non qualifiés de type industriel
68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
69	Ouvriers agricoles

# **CSAR**

## Catégorie socioprofessionnelle (1 chiffre) du dernier emploi occupé pour les inactifs et les chômeurs

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013, obtenue par regroupements de la variable PANT. Les chômeurs n'ayant jamais travaillé ne sont pas isolés dans une modalité distincte, mais inclus au sein des non renseignés (modalité 00).

• ,		
Vide	Sans objet (ACTEU distinct de 2 et 3)	
0	Non renseigné	
1	Agriculteurs exploitants	
2	Artisans, commerçants et chefs d'entreprises	
3	Cadres et professions intellectuelles supérieures	
4	Professions intermédiaires	
5	Employés	
6	Ouvriers	

## **CSE**

## Catégorie socioprofessionnelle (2 chiffres) pour les actifs, niveau détaillé

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013, obtenue par regroupements des variables P et PANT. Les chômeurs n'ayant jamais travaillé sont isolés dans une modalité distincte (modalité 81).

Vide	Sans objet (ACTEU distinct de 1 et 2)
00	Non renseigné
10	Agriculteurs
11	Agriculteurs sur petite exploitation
12	Agriculteurs sur moyenne exploitation
13	Agriculteurs sur grande exploitation
21	Artisans
22	Commerçants et assimilés
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
31	Professions libérales
33	Cadres de la fonction publique
34	Professeurs, professions scientifiques
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprises
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprises
42	Instituteurs et assimilés
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social
44	Clergé, religieux
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique

46	Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
47	Techniciens
48	Contremaîtres, agents de maîtrise
52	Employés civils et agents de service de la fonction publique
53	Policiers et militaires
54	Employés administratifs d'entreprise
55	Employés de commerce
56	Personnels des services directs aux particuliers
62	Ouvriers qualifiés de type industriel
63	Ouvriers qualifiés de type artisanal
64	Chauffeurs
65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
67	Ouvriers non qualifiés de type industriel
68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
69	Ouvriers agricoles
81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé

# **CSEI**

# Catégorie socioprofessionnelle (2 chiffres) pour les actifs, niveau intermédiaire

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013, obtenue par regroupements des variables P et PANT. Les chômeurs n'ayant jamais travaillé sont isolés dans une modalité distincte (modalité 81).

Vide	Sans objet (ACTEU distinct de 1 et 2)
00	Non renseigné
10	Agriculteurs exploitants
21	Artisans
22	Commerçants et assimilés
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
31	Professions libérales
32	Cadres de la fonction publique, professions intellectuelles et artistiques
36	Cadres d'entreprise
41	Professions intermédiaires de l'enseignement, de la santé, de la fonction publique et assimilés
46	Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
47	Techniciens
48	Contremaîtres, agents de maîtrise
51	Employés de la fonction publique
54	Employés administratifs d'entreprise
55	Employés de commerce
56	Personnels des services directs aux particuliers
61	Ouvriers qualifiés
66	Ouvriers non qualifiés
69	Ouvriers agricoles
81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé

# **CSEP**

## Catégorie socioprofessionnelle (2 chiffres) de l'emploi occupé un an auparavant, niveau détaillé

Variable à utiliser avec le coefficient de pondération EXTRID (spécifique à la vague 1). Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013, obtenue par regroupements de la variable PAV.

Agriculteurs sur petite exploitation  Agriculteurs sur moyenne exploitation  Agriculteurs sur grande exploitation  Adrisans  Commerçants et assimilés  Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus  Professions libérales  Cadres de la fonction publique  Professions de l'information, des arts et des spectacles  Professions de l'information, des arts et des spectacles  Acadres administratifs et commerciaux d'entreprises  Ingénieurs et cadres techniques d'entreprises  Ingénieurs et cadres techniques d'entreprises  Instituteurs et assimilés  Professions intermédiaires de la santé et du travail social  Clergé, religieux  Professions intermédiaires administratives de la fonction publique  Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises  Contremaltres, agents de maîtrise  Employés civils et agents de service de la fonction publique  Policiers et militaires  Employés administratifs d'entreprise  Employés de commerce  Personnels des services directs aux particuliers  Ouvriers qualifiés de type artisanal  Chauffeurs  Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport  Ouvriers non qualifiés de type industriel  Ouvriers non qualifiés de type industriel  Ouvriers non qualifiés de type artisanal	Vide	Sans objet (EOCCUA distinct de 1)
Agriculteurs sur moyenne exploitation Agriculteurs sur grande exploitation Adrisans Commerçants et assimilés Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus Cadres de la fonction publique Cadres de la fonction publique Professions de l'information, des arts et des spectacles Cadres administratifs et commerciaux d'entreprises Ingénieurs et cadres techniques d'entreprises Ingénieurs et cadres techniques d'entreprises Instituteurs et assimilés Professions intermédiaires de la santé et du travail social Clergé, religieux Clergé, religieux Professions intermédiaires administratives de la fonction publique Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises Contremaîtres, agents de maîtrise Employés civils et agents de service de la fonction publique Policiers et militaires Employés de commerce Personnels des services directs aux particuliers Ouvriers qualifiés de type artisanal Chauffeurs Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport Ouvriers non qualifiés de type industriel	00	Non renseigné
Agriculteurs sur grande exploitation Artisans Commerçants et assimilés Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus Chefs d'entreprise de la fonction publique Cadres de la fonction publique Chefsesiurs, professions scientifiques Chefsesiurs de l'information, des arts et des spectacles Cadres administratifs et commerciaux d'entreprises Ingénieurs et cadres techniques d'entreprises Ingénieurs et cadres techniques d'entreprises Instituteurs et assimilés Chergé, religieux Professions intermédiaires de la santé et du travail social Clergé, religieux Professions intermédiaires administratives de la fonction publique Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises Centremaîtres, agents de maîtrise Employés civils et agents de service de la fonction publique Chefse et militaires Employés de commerce Personnels des services directs aux particuliers Couvriers qualifiés de type industriel Couvriers qualifiés de type industriel Chauffeurs Couvriers qualifiés de type artisanal Chauffeurs Couvriers non qualifiés de type industriel Couvriers non qualifiés de type industriel Couvriers non qualifiés de type industriel Couvriers non qualifiés de type artisanal	11	Agriculteurs sur petite exploitation
Artisans Commerçants et assimilés Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus Professions libérales Cadres de la fonction publique Professeurs, professions scientifiques Professeurs, professions scientifiques Professions de l'information, des arts et des spectacles Cadres administratifs et commerciaux d'entreprises Ingénieurs et cadres techniques d'entreprises Instituteurs et assimilés Professions intermédiaires de la santé et du travail social Clergé, religieux Professions intermédiaires administratives de la fonction publique Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises Contremaîtres, agents de maîtrise Employés civils et agents de service de la fonction publique Policiers et militaires Employés de commerce Personnels des services directs aux particuliers Couvriers qualifiés de type industriel Ouvriers qualifiés de type artisanal Chauffeurs Ouvriers qualifiés de type artisanal Ouvriers non qualifiés de type industriel Ouvriers non qualifiés de type industriel	12	Agriculteurs sur moyenne exploitation
Commerçants et assimilés Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus Cadres de la fonction publique Cadres de la fonction publique Professeurs, professions scientifiques Cadres administratifs et commerciaux d'entreprises Ingénieurs et cadres techniques d'entreprises Instituteurs et assimilés Clergé, religieux Professions intermédiaires de la santé et du travail social Clergé, religieux Professions intermédiaires administratives de la fonction publique Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises Contremaîtres, agents de maîtrise Employés civils et agents de service de la fonction publique Employés civils et agents de service de la fonction publique Policiers et militaires Employés de commerce Personnels des services directs aux particuliers Ouvriers qualifiés de type industriel Chauffeurs Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport Ouvriers non qualifiés de type industriel Ouvriers non qualifiés de type industriel	13	Agriculteurs sur grande exploitation
Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus Professions libérales Cadres de la fonction publique Professeurs, professions scientifiques Professions de l'information, des arts et des spectacles Professions de l'information, des arts et des spectacles Professions de l'information, des arts et des spectacles Instituteurs et cadres techniques d'entreprises Instituteurs et assimilés Professions intermédiaires de la santé et du travail social Clergé, religieux Professions intermédiaires administratives de la fonction publique Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises Techniciens Contremaîtres, agents de maîtrise Employés civils et agents de service de la fonction publique Policiers et militaires Employés de commerce Employés de commerce Personnels des services directs aux particuliers Ouvriers qualifiés de type industriel Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport Ouvriers non qualifiés de type industriel Ouvriers non qualifiés de type artisanal	21	Artisans
Professions libérales Cadres de la fonction publique Professeurs, professions scientifiques Professions de l'information, des arts et des spectacles Cadres administratifs et commerciaux d'entreprises Ingénieurs et cadres techniques d'entreprises Instituteurs et assimilés Professions intermédiaires de la santé et du travail social Clergé, religieux Professions intermédiaires administratives de la fonction publique Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises Contremaîtres, agents de maîtrise Employés civils et agents de service de la fonction publique Policiers et militaires Employés administratifs d'entreprise Employés de commerce Personnels des services directs aux particuliers Ouvriers qualifiés de type industriel Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport Ouvriers non qualifiés de type industriel Ouvriers non qualifiés de type industriel	22	Commerçants et assimilés
Cadres de la fonction publique Professeurs, professions scientifiques Professions de l'information, des arts et des spectacles Cadres administratifs et commerciaux d'entreprises Ingénieurs et cadres techniques d'entreprises Instituteurs et assimilés Professions intermédiaires de la santé et du travail social Clergé, religieux Professions intermédiaires administratives de la fonction publique Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises Contremaîtres, agents de maîtrise Employés civils et agents de service de la fonction publique Policiers et militaires Employés administratifs d'entreprise Employés de commerce Personnels des services directs aux particuliers Ouvriers qualifiés de type industriel Ouvriers qualifiés de type artisanal Chauffeurs Ouvriers non qualifiés de type industriel Ouvriers non qualifiés de type artisanal	23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
Professeurs, professions scientifiques Professions de l'information, des arts et des spectacles Professions de l'information, des arts et des spectacles Reference de l'information d'information des arts et des spectacles Reference des administratives de la fonction publique Reference des administratives de la fonction publique Reference des arts et agents de maîtrise Reference des arts et agents de service de la fonction publique Reference des administratifs d'entreprise Reference des administratifs d'entreprise Reference des services directs aux particuliers Reference des services directs aux particuliers Reference des couvriers qualifiés de type industriel Reference des des administratifs de la manutention, du magasinage et du transport Reference des couvriers non qualifiés de type artisanal Reference des couvriers non qualifiés de type artisanal Reference des arts et des specialists de la manutention, du magasinage et du transport Reference des administratifs de type industriel Reference des arts et des specialists de la manutention, du magasinage et du transport Reference des administratifs de la manutention du magasinage et du transport Reference des administratifs de type industriel Reference des administratifs de la manutention du magasinage et du transport Reference des administratifs de la manutention du magasinage et du transport Reference des administratifs de type industriel Reference des administratifs de la manutention du magasinage et du transport	31	Professions libérales
Professions de l'information, des arts et des spectacles Cadres administratifs et commerciaux d'entreprises Ingénieurs et cadres techniques d'entreprises Instituteurs et assimilés Professions intermédiaires de la santé et du travail social Clergé, religieux Professions intermédiaires administratives de la fonction publique Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises Contremaîtres, agents de maîtrise Employés civils et agents de service de la fonction publique Policiers et militaires Employés administratifs d'entreprise Employés de commerce Personnels des services directs aux particuliers Ouvriers qualifiés de type industriel Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport Ouvriers non qualifiés de type industriel	33	Cadres de la fonction publique
Cadres administratifs et commerciaux d'entreprises  Ingénieurs et cadres techniques d'entreprises  Instituteurs et assimilés  Professions intermédiaires de la santé et du travail social  Clergé, religieux  Professions intermédiaires administratives de la fonction publique  Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises  Techniciens  Contremaîtres, agents de maîtrise  Employés civils et agents de service de la fonction publique  Policiers et militaires  Employés administratifs d'entreprise  Employés de commerce  Personnels des services directs aux particuliers  Ouvriers qualifiés de type industriel  Ouvriers qualifiés de type artisanal  Chauffeurs  Ouvriers non qualifiés de type industriel  Ouvriers non qualifiés de type industriel  Ouvriers non qualifiés de type industriel  Ouvriers non qualifiés de type artisanal	34	Professeurs, professions scientifiques
Instituteurs et cadres techniques d'entreprises Instituteurs et assimilés Professions intermédiaires de la santé et du travail social Clergé, religieux Professions intermédiaires administratives de la fonction publique Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises Techniciens Contremaîtres, agents de maîtrise Employés civils et agents de service de la fonction publique Employés civils et agents de service de la fonction publique Employés administratifs d'entreprise Employés administratifs d'entreprise Employés de commerce Personnels des services directs aux particuliers Ouvriers qualifiés de type industriel Ouvriers qualifiés de type artisanal Chauffeurs Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport Ouvriers non qualifiés de type industriel Ouvriers non qualifiés de type industriel Ouvriers non qualifiés de type artisanal	35	Professions de l'information, des arts et des spectacles
Instituteurs et assimilés Professions intermédiaires de la santé et du travail social Clergé, religieux Professions intermédiaires administratives de la fonction publique Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises Techniciens Contremaîtres, agents de maîtrise Employés civils et agents de service de la fonction publique Policiers et militaires Policiers et militaires Employés administratifs d'entreprise Employés de commerce Personnels des services directs aux particuliers Ouvriers qualifiés de type industriel Ouvriers qualifiés de type artisanal Chauffeurs Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport Ouvriers non qualifiés de type industriel Ouvriers non qualifiés de type artisanal	37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprises
Professions intermédiaires de la santé et du travail social  Clergé, religieux Professions intermédiaires administratives de la fonction publique Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises Techniciens Contremaîtres, agents de maîtrise Employés civils et agents de service de la fonction publique Policiers et militaires Employés administratifs d'entreprise Employés de commerce Personnels des services directs aux particuliers Ouvriers qualifiés de type industriel Ouvriers qualifiés de type artisanal Chauffeurs Ouvriers non qualifiés de type industriel Ouvriers non qualifiés de type industriel Ouvriers non qualifiés de type artisanal Ouvriers non qualifiés de type artisanal	38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprises
Clergé, religieux Professions intermédiaires administratives de la fonction publique Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises Techniciens Contremaîtres, agents de maîtrise Employés civils et agents de service de la fonction publique Policiers et militaires Employés administratifs d'entreprise Employés de commerce Employés de services directs aux particuliers Ouvriers qualifiés de type industriel Chauffeurs Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport Ouvriers non qualifiés de type industriel Ouvriers non qualifiés de type artisanal Ouvriers non qualifiés de type artisanal	42	Instituteurs et assimilés
Professions intermédiaires administratives de la fonction publique Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises Techniciens Contremaîtres, agents de maîtrise Employés civils et agents de service de la fonction publique Policiers et militaires Employés administratifs d'entreprise Employés de commerce Employés de services directs aux particuliers Ouvriers qualifiés de type industriel Ouvriers qualifiés de type artisanal Chauffeurs Ouvriers qualifiés de type industriel Ouvriers non qualifiés de type industriel Ouvriers non qualifiés de type artisanal	43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social
Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises  Techniciens  Contremaîtres, agents de maîtrise  Employés civils et agents de service de la fonction publique  Policiers et militaires  Employés administratifs d'entreprise  Employés de commerce  Personnels des services directs aux particuliers  Quvriers qualifiés de type industriel  Ouvriers qualifiés de type artisanal  Chauffeurs  Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport  Ouvriers non qualifiés de type industriel  Ouvriers non qualifiés de type industriel	44	Clergé, religieux
Techniciens Contremaîtres, agents de maîtrise Employés civils et agents de service de la fonction publique Policiers et militaires Employés administratifs d'entreprise Employés de commerce Employés de services directs aux particuliers Ouvriers qualifiés de type industriel Ouvriers qualifiés de type artisanal Chauffeurs Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport Ouvriers non qualifiés de type industriel Ouvriers non qualifiés de type artisanal	45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
Contremaîtres, agents de maîtrise Employés civils et agents de service de la fonction publique Policiers et militaires Employés administratifs d'entreprise Employés de commerce Employés de services directs aux particuliers Ouvriers qualifiés de type industriel Ouvriers qualifiés de type artisanal Chauffeurs Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport Ouvriers non qualifiés de type industriel Ouvriers non qualifiés de type artisanal	46	Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
Employés civils et agents de service de la fonction publique  Policiers et militaires  Employés administratifs d'entreprise  Employés de commerce  Personnels des services directs aux particuliers  Ouvriers qualifiés de type industriel  Ouvriers qualifiés de type artisanal  Chauffeurs  Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport  Ouvriers non qualifiés de type industriel  Ouvriers non qualifiés de type industriel  Ouvriers non qualifiés de type industriel	47	Techniciens
Policiers et militaires Employés administratifs d'entreprise Employés de commerce Employés de services directs aux particuliers Ouvriers qualifiés de type industriel Ouvriers qualifiés de type artisanal Chauffeurs Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport Ouvriers non qualifiés de type industriel Ouvriers non qualifiés de type industriel Ouvriers non qualifiés de type artisanal	48	Contremaîtres, agents de maîtrise
Employés administratifs d'entreprise  Employés de commerce  Personnels des services directs aux particuliers  Ouvriers qualifiés de type industriel  Ouvriers qualifiés de type artisanal  Chauffeurs  Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport  Ouvriers non qualifiés de type industriel  Ouvriers non qualifiés de type industriel  Ouvriers non qualifiés de type artisanal	52	Employés civils et agents de service de la fonction publique
Employés de commerce  Personnels des services directs aux particuliers  Ouvriers qualifiés de type industriel  Ouvriers qualifiés de type artisanal  Chauffeurs  Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport  Ouvriers non qualifiés de type industriel  Ouvriers non qualifiés de type artisanal	53	Policiers et militaires
Personnels des services directs aux particuliers  Ouvriers qualifiés de type industriel  Ouvriers qualifiés de type artisanal  Chauffeurs  Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport  Ouvriers non qualifiés de type industriel  Ouvriers non qualifiés de type artisanal	54	Employés administratifs d'entreprise
Ouvriers qualifiés de type industriel Ouvriers qualifiés de type artisanal Chauffeurs Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport Ouvriers non qualifiés de type industriel Ouvriers non qualifiés de type artisanal	55	Employés de commerce
Ouvriers qualifiés de type artisanal Chauffeurs Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport Ouvriers non qualifiés de type industriel Ouvriers non qualifiés de type artisanal	56	Personnels des services directs aux particuliers
Chauffeurs  Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport  Ouvriers non qualifiés de type industriel  Ouvriers non qualifiés de type artisanal	62	Ouvriers qualifiés de type industriel
Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport  Ouvriers non qualifiés de type industriel  Ouvriers non qualifiés de type artisanal	63	Ouvriers qualifiés de type artisanal
Ouvriers non qualifiés de type industriel Ouvriers non qualifiés de type artisanal	64	Chauffeurs
Ouvriers non qualifiés de type artisanal	65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
	67	Ouvriers non qualifiés de type industriel
Ouvriers agricoles	68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
	69	Ouvriers agricoles

# **CSEPR**

# Catégorie socioprofessionnelle (1 chiffre) de l'emploi occupé un an auparavant

Variable à utiliser avec le coefficient de pondération EXTRID (spécifique à la vague 1). Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013, obtenue par regroupements de la variable PAV.

Vide	Sans objet (EOCCUA distinct de 1)
0	Non renseigné
1	Agriculteurs exploitants
2	Artisans, commerçants, et chefs d'entreprise

3	Cadres et professions intellectuelles supérieures
4	Professions intermédiaires
5	Employés
6	Ouvriers

### **CSER**

# Catégorie socioprofessionnelle (1 chiffre) pour les actifs

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013, obtenue par regroupements des variables P et PANT. Les chômeurs n'ayant jamais travaillé sont isolés dans une modalité distincte (modalité 8).

Vide	Sans objet (ACTEU distinct de 1 et 2)
0	Non renseigné
1	Agriculteurs exploitants
2	Artisans, commerçants et chefs d'entreprise
3	Cadres et professions intellectuelles supérieures
4	Professions intermédiaires
5	Employés
6	Ouvriers
8	Chômeurs n'ayant jamais travaillé

## **CSP**

# Catégorie socioprofessionnelle (2 chiffres) pour les actifs occupés, niveau détaillé

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013, obtenue par regroupements de la variable P.

Vide	Sans objet (personnes non actives occupées)
00	Non renseigné
11	Agriculteurs sur petite exploitation
12	Agriculteurs sur moyenne exploitation
13	Agriculteurs sur grande exploitation
21	Artisans
22	Commerçants et assimilés
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
31	Professions libérales
33	Cadres de la fonction publique
34	Professeurs, professions scientifiques
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise
42	Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social
44	Clergé, religieux
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
46	Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
47	Techniciens
48	Contremaîtres, agents de maîtrise
52	Employés civils et agents de service de la fonction publique
53	Policiers et militaires
54	Employés administratifs d'entreprise

55	Employés de commerce
56	Personnels des services directs aux particuliers
62	Ouvriers qualifiés de type industriel
63	Ouvriers qualifiés de type artisanal
64	Chauffeurs
65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
67	Ouvriers non qualifiés de type industriel
68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
69	Ouvriers agricoles

### **CSPIP**

# Catégorie socioprofessionnelle (1 chiffre) de l'emploi occupé un an auparavant, niveau intermédiaire

Variable à utiliser avec le coefficient de pondération EXTRID (spécifique à la vague 1). Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013, obtenue par regroupements de la variable PAV.

Sans objet (EOCCUA distinct de 1)
Non renseigné
Agriculteurs exploitants
Artisans
Commerçants et assimilés
Chefs d'entreprises de 10 salariés ou plus
Professions libérales
Cadres de la fonction publique, professions intellectuelles et artistiques
Cadres d'entreprises
Professions intermédiaires de l'enseignement, de la santé, de la fonction publique et assimilés
Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
Techniciens
Contremaîtres, agents de maîtrise
Employés de la fonction publique
Employés administratifs d'entreprise
Employés de commerce
Personnels des services directs aux particuliers
Ouvriers qualifiés
Ouvriers non qualifiés
Ouvriers agricoles

### **CSPM**

# Catégorie socioprofessionnelle de la mère (2 chiffres) (qu'elle soit active occupée, chômeuse ou inactive), niveau détaillé

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

Il s'agit de la profession de la mère à la fin des études initiales de l'individu (ou à ses 16 ans s'il n'a pas fait d'études). Cette variable est codée à partir du libellé de profession de la mère collecté une fois pour toutes lors de la première interrogation de l'individu, lorsque la mère n'appartient pas au ménage ou que l'individu a terminé ses études initiales. Dans le cas contraire (i.e. la mère de l'individu appartient au ménage et l'individu est toujours en formation initiale), la variable CSPM est codée à l'aide de la profession principale actuelle - ou passée pour les non actifs occupés - calculée pour la mère.

Les catégories 71 à 78 ne sont utilisées que lorsque la mère est inactive et que les informations collectées sont insuffisantes pour lui attribuer une catégorie socioprofessionnelle détaillée entre 10 et 69.

00	Non renseigné
10	Agriculteurs



	T
11	Agriculteurs sur petite exploitation
12	Agriculteurs sur moyenne exploitation
13	Agriculteurs sur grande exploitation
21	Artisans
22	Commerçants et assimilés
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
31	Professions libérales
33	Cadres de la fonction publique
34	Professeurs, professions scientifiques
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprises
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprises
42	Instituteurs et assimilés
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social
44	Clergé, religieux
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
46	Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
47	Techniciens
48	Contremaîtres, agents de maîtrise
52	Employés civils et agents de service de la fonction publique
53	Policiers et militaires
54	Employés administratifs d'entreprises
55	Employés de commerce
56	Personnels des services directs aux particuliers
62	Ouvriers qualifiés de type industriel
63	Ouvriers qualifiés de type artisanal
64	Chauffeurs
65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
67	Ouvriers non qualifiés de type industriel
68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
69	Ouvriers agricoles
71	Anciens agriculteurs exploitants
72	Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise
74	Anciens cadres
75	Anciennes professions intermédiaires
77	Anciens employés
78	Anciens ouvriers
81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
82	Autres personnes sans activité professionnelle

# **CSPP**

# Catégorie socioprofessionnelle du père (2 chiffres) (qu'il soit actif occupé, chômeur ou inactif), niveau détaillé

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013. Il s'agit de la profession du père à la fin des études initiales de l'individu (ou à ses 16 ans s'il n'a pas fait d'études). Cette variable est codée à partir du libellé de profession du père collecté une fois pour toutes lors de la première



interrogation de l'individu, lorsque le père n'appartient pas au ménage ou que l'individu a terminé ses études initiales. Dans le cas contraire (i.e. le père de l'individu appartient au ménage et l'individu est toujours en formation initiale), la variable CSPP est codée à l'aide de la profession principale actuelle - ou passée pour les non actifs occupés - calculée pour le père.

Les catégories 71 à 78 ne sont utilisées que lorsque le père est inactif et que les informations collectées sont insuffisantes pour lui attribuer une catégorie socioprofessionnelle détaillée entre 10 et 69.

	- I all altribuer une categorie socioprofessionnene detainee entre 10 et 09.
00	Non renseigné
10	Agriculteurs
11	Agriculteurs sur petite exploitation
12	Agriculteurs sur moyenne exploitation
13	Agriculteurs sur grande exploitation
21	Artisans
22	Commerçants et assimilés
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
31	Professions libérales
33	Cadres de la fonction publique
34	Professeurs, professions scientifiques
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprises
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprises
42	Instituteurs et assimilés
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social
44	Clergé, religieux
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
46	Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
47	Techniciens
48	Contremaîtres, agents de maîtrise
52	Employés civils et agents de service de la fonction publique
53	Policiers et militaires
54	Employés administratifs d'entreprises
55	Employés de commerce
56	Personnels des services directs aux particuliers
62	Ouvriers qualifiés de type industriel
63	Ouvriers qualifiés de type artisanal
64	Chauffeurs
65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
67	Ouvriers non qualifiés de type industriel
68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
69	Ouvriers agricoles
71	Anciens agriculteurs exploitants
72	Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise
74	Anciens cadres
75	Anciennes professions intermédiaires
77	Anciens employés
78	Anciens ouvriers
81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
	•

82	Autres personnes sans activité professionnelle
----	--

## **CSR**

# Catégorie socioprofessionnelle (2 chiffres) pour les actifs et inactifs, niveau regroupé distinguant les qualifiés et les non qualifiés chez les ouvriers et les employés

Nouvelle variable en 2015, permettant d'avoir la catégorie socioprofessionnelle regroupée pour l'ensemble des individus de plus de 15 ans, actifs ou inactifs, obtenue par regroupements des variables P et PANT. La distinction entre employés qualifiés et employés non qualifiés est basée sur la nomenclature Chardon. Les chômeurs n'ayant jamais travaillé sont isolés dans une modalité distincte (modalité 81), de même que les inactifs n'ayant jamais travaillé (modalité 82).

Vide	Sans objet
00	Non renseigné
10	Agriculteurs exploitants
20	Artisans, commerçants et chefs d'entreprise
30	Cadres et professions intellectuelles supérieures
40	Professions intermédiaires
51	Employés qualifiés
52	Employés non qualifiés
61	Ouvriers qualifiés
62	Ouvriers non qualifiés
81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
82	Inactifs n'ayant jamais travaillé

## CSS<sub>2</sub>

# Catégorie socioprofessionnelle (2 chiffres) de la 2ème profession exercée, pour les actifs occupés, niveau détaillé

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013, obtenue par regroupements de la variable contenant le code de la deuxième profession (variable codée à partir du libellé de deuxième profession déclaré lors de l'enquête).

Vide	Sans objet (personnes exerçant au plus une activité professionnelle, AM2NB distinct de 1, 2 et 3)
00	Non renseigné
10	Agriculteurs
11	Agriculteurs sur petite exploitation
12	Agriculteurs sur moyenne exploitation
13	Agriculteurs sur grande exploitation
21	Artisans
22	Commerçants et assimilés
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
31	Professions libérales
33	Cadres de la fonction publique
34	Professeurs, professions scientifiques
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprises
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprises
42	Instituteurs et assimilés
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social
44	Clergé, religieux
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
46	Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises

7

47	Techniciens
48	Contremaîtres, agents de maîtrise
52	Employés civils et agents de service de la fonction publique
53	Policiers et militaires
54	Employés administratifs d'entreprises
55	Employés de commerce
56	Personnels des services directs aux particuliers
62	Ouvriers qualifiés de type industriel
63	Ouvriers qualifiés de type artisanal
64	Chauffeurs
65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
67	Ouvriers non qualifiés de type industriel
68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
69	Ouvriers agricoles

## CSS3

# Catégorie socioprofessionnelle (2 chiffres) de la 3ème profession exercée, pour les actifs occupés, niveau détaillé

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013, obtenue par regroupements de la variable contenant le code de la troisième profession (variable codée à partir du libellé de troisième profession déclaré lors de l'enquête).

Vide	Sans objet (personnes exerçant au plus deux activités professionnelles, AM2NB distinct de 2 et 3)
00	Non renseigné
10	Agriculteurs
11	Agriculteurs sur petite exploitation
12	Agriculteurs sur moyenne exploitation
13	Agriculteurs sur grande exploitation
21	Artisans
22	Commerçants et assimilés
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
31	Professions libérales
33	Cadres de la fonction publique
34	Professeurs, professions scientifiques
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprises
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprises
42	Instituteurs et assimilés
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social
44	Clergé, religieux
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
46	Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
47	Techniciens
48	Contremaîtres, agents de maîtrise
52	Employés civils et agents de service de la fonction publique
53	Policiers et militaires
54	Employés administratifs d'entreprises

55	Employés de commerce
56	Personnels des services directs aux particuliers
62	Ouvriers qualifiés de type industriel
63	Ouvriers qualifiés de type artisanal
64	Chauffeurs
65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
67	Ouvriers non qualifiés de type industriel
68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
69	Ouvriers agricoles

# CSS4

# Catégorie socioprofessionnelle (2 chiffres) de la 4ème profession exercée, pour les actifs occupés, niveau détaillé

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013, obtenue par regroupements de la variable contenant le code de la quatrième profession (variable codée à partir du libellé de quatrième profession déclaré lors de l'enquête).

Vide	Sans objet (personnes exerçant au plus trois activités professionnelles, AM2NB distinct de 3)
00	Non renseigné
10	Agriculteurs
11	Agriculteurs sur petite exploitation
12	Agriculteurs sur moyenne exploitation
13	Agriculteurs sur grande exploitation
21	Artisans
22	Commerçants et assimilés
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
31	Professions libérales
33	Cadres de la fonction publique
34	Professeurs, professions scientifiques
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprises
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprises
42	Instituteurs et assimilés
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social
44	Clergé, religieux
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
46	Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
47	Techniciens
48	Contremaîtres, agents de maîtrise
52	Employés civils et agents de service de la fonction publique
53	Policiers et militaires
54	Employés administratifs d'entreprises
55	Employés de commerce
56	Personnels des services directs aux particuliers
62	Ouvriers qualifiés de type industriel
63	Ouvriers qualifiés de type artisanal
64	Chauffeurs

65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
67	Ouvriers non qualifiés de type industriel
68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
69	Ouvriers agricoles

#### **CSTMN**

### Moyen souhaité pour travailler moins

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013. La modalité 2 a été introduite en 2013, si bien que les modalités 3 et 4 correspondent respectivement aux anciennes modalités 2 et 3 en vigueur jusqu'en 2012. Attention, la question portant sur le souhait de travailler moins (STMN, BC11a) est posée en toute généralité à partir de 2013 alors qu'elle portait auparavant sur la semaine de référence. Ceci a pour effet de rehausser le nombre de personnes auxquelles la question portant sur les moyens souhaités pour travailler moins (CSTMN, BC11b) est posée.

Vide	Sans objet (STMN distinct de 1)
1	Faire moins d'heures dans le cadre de son travail actuel (de l'un de ses emplois actuels)
2	Démissionner de l'un de ses emplois actuels
3	Prendre un autre emploi, comportant moins d'heures de travail
4	N'importe quelle possibilité

### **CSTOT**

## Catégorie socioprofessionnelle (2 chiffres), niveau détaillé

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013. Attention, il y a une légère différence de concept, concernant la catégorie des inactifs (ACTEU = 3), entre la variable codée à partir de 2013 et celle présente dans les fichiers antérieurs à 2013. En effet, avant 2013, les inactifs non étudiants âgés de moins de 53 ans qui avaient déjà travaillé étaient classés dans la modalité 85 ; depuis 2013, ils sont classés dans les modalités 71 à 78 selon leur ancienne CS (par exemple 71 pour un ancien agriculteur).

Vide	Sans objet (ACTEU non renseigné, individus de 15 ans et plus nécessairement non pondérés)
00	Non renseigné (pour les actifs)
10	Agriculteurs
11	Agriculteurs sur petite exploitation
12	Agriculteurs sur moyenne exploitation
13	Agriculteurs sur grande exploitation
21	Artisans
22	Commerçants et assimilés
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
31	Professions libérales
33	Cadres de la fonction publique
34	Professeurs, professions scientifiques
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise
42	Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social
44	Clergé, religieux
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
46	Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
47	Techniciens
48	Contremaîtres, agents de maîtrise
52	Employés civils et agents de service de la fonction publique

53	Policiers et militaires
54	Employés administratifs d'entreprise
55	Employés de commerce
56	Personnels des services directs aux particuliers
62	Ouvriers qualifiés de type industriel
63	Ouvriers qualifiés de type artisanal
64	Chauffeurs
65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
67	Ouvriers non qualifiés de type industriel
68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
69	Ouvriers agricoles
71	Anciens agriculteurs exploitants
72	Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise
74	Anciens cadres
75	Anciennes professions intermédiaires
77	Anciens employés
78	Anciens ouvriers
81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
83	Militaires du contingent
84	Elèves, étudiants
85	Personnes de moins de 60 ans n'ayant jamais travaillé
86	Personnes de 60 ans ou plus n'ayant jamais travaillé

## **CSTOTI**

## Catégorie socioprofessionnelle (2 chiffres), niveau intermédiaire

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013, obtenue par regroupements de la variable CSTOT. Attention, il y a une légère différence de concept, concernant la catégorie des inactifs (ACTEU = 3), entre la variable codée à partir de 2013 et celle présente dans les fichiers antérieurs à 2013. En effet, à partir de 2013, les inactifs ayant déjà eu une activité professionnelle par le passé sont automatiquement classés dans les modalités 71 à 76 (si leur profession est renseignée) ; avant 2013, parmi ces derniers, seuls ceux considérés comme retraités l'étaient, tandis que les autres (inactifs ayant déjà travaillé mais considérés comme non retraités) étaient reversés dans la modalité 82.

Vide	Sans objet (ACTEU non renseigné, individus de 15 ans et plus nécessairement non pondérés)
00	Non renseigné
10	Agriculteurs exploitants
21	Artisans
22	Commerçants et assimilés
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
31	Professions libérales
32	Cadres de la fonction publique, professions intellectuelles et artistiques
36	Cadres d'entreprise
41	Professions intermédiaires de l'enseignement, de la santé, de la fonction publique et assimilés
46	Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
47	Techniciens
48	Contremaîtres, agents de maîtrise
51	Employés de la fonction publique
54	Employés administratifs d'entreprise
55	Employés de commerce

56	Personnels des services directs aux particuliers
61	Ouvriers qualifiés
66	Ouvriers non qualifiés
69	Ouvriers agricoles
71	Anciens agriculteurs exploitants
72	Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise
73	Anciens cadres et professions intermédiaires
76	Anciens employés et ouvriers
81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
82	Autres personnes sans activité professionnelle

# **CSTOTPRM**

# Catégorie socioprofessionnelle (2 chiffres, niveau détaillé) de la personne de référence du ménage

Variable correspondant à partir de 2013 à la variable CSTOTPR présente dans les fichiers antérieurs à 2013. La répartition des inactifs entre les modalités 71 à 78 et les modalités 84 à 86 a évolué en 2013, conférer commentaires de la variable CSTOT pour plus de détails.

Vide	Statut d'activité BIT non renseigné pour la personne de référence du ménage (ACTEU6PRM non renseigné)
00	Non renseigné
10	Agriculteurs
11	Agriculteurs sur petite exploitation
12	Agriculteurs sur moyenne exploitation
13	Agriculteurs sur grande exploitation
21	Artisans
22	Commerçants et assimilés
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
31	Professions libérales
33	Cadres de la fonction publique
34	Professeurs, professions scientifiques
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprises
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprises
42	Instituteurs et assimilés
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social
44	Clergé, religieux
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
46	Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
47	Techniciens
48	Contremaîtres, agents de maîtrise
52	Employés civils et agents de service de la fonction publique
53	Policiers et militaires
54	Employés administratifs d'entreprises
55	Employés de commerce
56	Personnels des services directs aux particuliers
62	Ouvriers qualifiés de type industriel
63	Ouvriers qualifiés de type artisanal

64	Chauffeurs
65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
67	Ouvriers non qualifiés de type industriel
68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
69	Ouvriers agricoles
71	Anciens agriculteurs exploitants
72	Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise
74	Anciens cadres
75	Anciennes professions intermédiaires
77	Anciens employés
78	Anciens ouvriers
81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
84	Elèves, étudiants
85	Autres personnes sans activité professionnelle de moins de 60 ans
86	Autres personnes sans activité professionnelle de 60 ans et plus

# **CSTOTPRMCJ**

# Catégorie socioprofessionnelle (2 chiffres, niveau détaillé) du conjoint de la personne de référence du ménage

Variable correspondant à partir de 2013 à la variable CSTOTCJ présente dans les fichiers antérieurs à 2013. La répartition des inactifs entre les modalités 71 à 78 et les modalités 84 à 86 a évolué en 2013, conférer commentaires de la variable CSTOT pour plus de détails.

Vide	Sans objet (la personne de référence du ménage n'a pas ou n'a plus (en réinterrogation) de conjoint vivant dans le ménage) ou Statut d'activité BIT non renseigné pour le conjoint de la personne de référence (ACTEU6PRMCJ non renseigné)
00	Non renseigné
10	Agriculteurs
11	Agriculteurs sur petite exploitation
12	Agriculteurs sur moyenne exploitation
13	Agriculteurs sur grande exploitation
21	Artisans
22	Commerçants et assimilés
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
31	Professions libérales
33	Cadres de la fonction publique
34	Professeurs, professions scientifiques
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprises
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprises
42	Instituteurs et assimilés
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social
44	Clergé, religieux
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
46	Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
47	Techniciens
48	Contremaîtres, agents de maîtrise
52	Employés civils et agents de service de la fonction publique

53	Policiers et militaires
54	Employés administratifs d'entreprises
55	Employés de commerce
56	Personnels des services directs aux particuliers
62	Ouvriers qualifiés de type industriel
63	Ouvriers qualifiés de type artisanal
64	Chauffeurs
65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
67	Ouvriers non qualifiés de type industriel
68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
69	Ouvriers agricoles
71	Anciens agriculteurs exploitants
72	Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise
74	Anciens cadres
75	Anciennes professions intermédiaires
77	Anciens employés
78	Anciens ouvriers
81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
84	Elèves, étudiants
85	Autres personnes sans activité professionnelle de moins de 60 ans
86	Autres personnes sans activité professionnelle de 60 ans et plus

### **CSTOTR**

## Catégorie socioprofessionnelle (1 chiffre)

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013, obtenue par regroupements de la variable CSTOT. Attention, il y a une légère différence de concept, concernant la catégorie des inactifs (ACTEU = 3), entre la variable codée à partir de 2013 et celle présente dans les fichiers antérieurs à 2013. En effet, à partir de 2013, les inactifs ayant déjà eu une activité professionnelle par le passé sont automatiquement classés dans la modalité 7 (si leur profession est renseignée) ; avant 2013, parmi ces derniers, seuls ceux considérés comme retraités l'étaient, tandis que les autres (inactifs ayant déjà travaillé mais considérés comme non retraités) étaient reversés dans la modalité 8.

Vide	Sans objet (ACTEU non renseigné, individus de 15 ans et plus nécessairement non pondérés)
0	Non renseigné
1	Agriculteurs exploitants
2	Artisans, commerçants, et chefs d'entreprise
3	Cadres et professions intellectuelles supérieures
4	Professions intermédiaires
5	Employés
6	Ouvriers
7	Inactifs ayant eu une activité professionnelle renseignée dans le passé
8	Autres personnes sans activité professionnelle (chômeurs et inactifs n'ayant jamais travaillé, inactifs dont l'ancienne profession est non renseignée)

## **CSTPLC**

## Moyen souhaité pour travailler davantage, pour ceux qui sont disponibles pour le faire

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

Attention, la question portant sur le souhait de travailler davantage (STPLC, BC10b) est posée en toute généralité à partir de 2013 alors qu'elle portait auparavant sur la semaine de référence. Ceci a pour effet de rehausser le nombre de personnes auxquelles la question portant sur les moyens souhaités pour travailler davantage (CSTPLC, BC10e) est posée.

Vide	Sans objet (DISPPLC distinct de 1)
1	Faire plus d'heures dans le cadre de son travail actuel (de l'un de ses emplois actuels)
2	Trouver un emploi en plus du sien / des siens
3	Trouver un autre emploi, comportant davantage d'heures de travail
4	N'importe quelle possibilité

#### **CTYPETENS**

## Type d'établissement employeur à l'entrée dans la fonction publique, pour les enseignants

Nouvelle variable en 2013.

Les questions correspondantes ne sont posées qu'aux enquêtés dont le libellé de la profession à l'entrée dans l'entreprise (ou de la profession actuelle si celle-ci est restée la même depuis l'entrée dans l'entreprise) a été reconnu et codé, en cours de collecte, dans l'un des postes de la nomenclature de profession PCS correspondant aux enseignants. En particulier, si la profession à l'entrée dans l'entreprise d'un individu est codée dans l'un de ces postes, non pas en cours de collecte, mais a posteriori. la variable CTYPETENS sera non renseignée.

Par ailleurs, comme cette variable est nouvelle en 2013 et qu'elle est partiellement construite à partir d'une donnée remontée du questionnaire d'une précédente interrogation, cette variable n'est uniformément renseignée sur l'ensemble des six vagues d'enquête (RGA = 1,...6) qu'à partir du T2 2014.

Au T1 2014, le champ couvert par cette variable a été élargi au code 354g de la PCS (Professeurs d'arts (hors établissements scolaires)), la modalité 5 a été complétée par la mention supplémentaire des écoles de commerce et la modalité 6 (Hors éducation nationale et assimilé) a été ajoutée.

Vide	Sans objet (PENT distinct de 341a, 341b, 342a, 354g, 421a, 421b, 422a, 422b, 422c) ou non renseigné
1	École maternelle ou primaire
2	Collège
3	Lycée professionnel
4	Lycée général, classe préparatoire
5	Université, école d'ingénieur, de commerce, autre établissement d'enseignement supérieur
6	Hors éducation nationale et assimilé

### **DAMOIS**

# Mois de début dans l'entreprise (pour ceux ayant débuté dans l'entreprise durant les cinq dernières années civiles)

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

Cette variable n'est renseignée que lorsque l'enquêté travaillait dans son entreprise depuis moins de 6 ans au moment où la donnée a été collectée (par exemple lors de la première interrogation de l'individu si celui-ci n'a pas changé de situation professionnelle par la suite).

	Sans objet (personnes non actives occupées, travailleurs informels et travailleurs intérimaires, en activité temporaire ou d'appoint) ou non renseigné
1 a 12	Janvier à décembre

### DATANT

## Année de début dans l'entreprise

	Sans objet (personnes non actives occupées, travailleurs informels et travailleurs intérimaires, en activité temporaire ou d'appoint) ou non renseigné
	Année sur 4 positions

### **DATDEB**

## Date du premier jour de la semaine de référence (au format texte)

AAAAMMJJ
----------



#### DATDIP

#### Année d'obtention du plus haut diplôme de l'individu

Vide	Sans objet (Aucun diplôme (DIP = 71)) ou non renseigné
	Année sur 4 positions

### **DATERET**

Année depuis laquelle l'individu touche une retraite (éventuellement en plus des revenus de son travail s'il est actif occupé), pour les individus de 53 ans et plus

Variable à utiliser avec le coefficient de pondération EXTRIDF (spécifique aux vagues 1 et 6). Nouvelle variable en 2013.

Vide	Sans objet (RET distinct de 1)
	Année sur 4 positions

#### **DATFIN**

## Date du dernier jour de la semaine de référence (au format texte)

Nouvelle variable en 2013.

Variable correspondant toujours au dimanche de la semaine de référence (égale au sixième jour suivant DATDEB).

AAAAMMJJ	Année Mois Jour
----------	-----------------

### **DATNIV**

### Année du plus haut niveau d'études atteint

Nouvelle variable en 2013.

	Sans objet (n'a jamais fait d'études) ou Non renseigné (Plus haut niveau d'études atteint et plus haut diplôme obtenu non renseigné)
	Année sur 4 positions

#### DATQ

#### Date de collecte du questionnaire individuel (au format texte)

Nouvelle variable en 2013.

Vide	Sans objet
AAAAMMJJ	Année Mois Jour

### **DATSUPSEC**

Année d'obtention du plus haut diplôme obtenu dans l'enseignement primaire ou secondaire, pour ceux qui sont diplômés du supérieur

Nouvelle variable en 2013.

Vide	Sans objet (non diplômés du supérieur) ou non renseigné
	Année sur 4 positions

#### **DCHANTJ**

Durée en jours de la recherche d'emploi avant de trouver l'emploi occupé actuellement (pour ceux qui étaient au chômage avant d'occuper leur emploi actuel)

Variable remplaçant à partir de 2013 la variable DCHANT présente dans les fichiers antérieurs à 2013. Cette variable est dorénavant codée sur 4 positions (contre 5 pour DCHANT jusqu'en 2012). Si l'enquêté déclare avoir recherché son emploi actuel pendant une période excédant 9999 jours, la variable DCHANTJ sera renseignée par 9999. Par ailleurs, la question correspondante (BE18) a été sensiblement reformulée en 2013 : on demande à présent à l'enquêté combien de temps il a recherché du travail avant de trouver son emploi actuel, alors qu'auparavant on lui demandait simplement combien avait duré sa période de chômage.

Vide	Sans objet (SITANT distinct de 2)
0 a 9999	Nombre de jours

#### **DCHANTM**

Durée en mois de la recherche d'emploi avant de trouver l'emploi occupé actuellement (pour ceux qui étaient au chômage avant d'occuper leur emploi actuel)

Nouvelle variable en 2013.

La variable DCHANTJ est l'analogue de cette variable, mais exprimée en jours. Elle remplace la variable DCHANT présente dans les fichiers antérieurs à 2013 (voir commentaires associés à DCHANTJ). La question correspondante (BE18) a été sensiblement reformulée en 2013 : on demande à présent à l'enquêté combien de temps il a recherché du travail avant de trouver son emploi actuel, alors qu'auparavant on lui demandait simplement combien avait duré sa période de chômage.

Vide	Sans objet (SITANT distinct de 2)
0 a 999	Nombre de mois

#### DDIPI

#### Diplôme le plus élevé obtenu (2 chiffres, 6 postes)

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013, obtenue par regroupements de la variable DIPFIN.

Vide	Non renseigné
1	Diplôme supérieur à baccalauréat + 2 ans
3	BTS, DUT ou autre diplôme de niveau bac + 2
4	Baccalauréat ou brevet professionnel ou autre diplôme de ce niveau
5	CAP, BEP ou autre diplôme de ce niveau
6	Brevet des collèges
7	Aucun diplôme ou certificat d'études primaires

#### **DEBDETA**

# Année de début du contrat, pour ceux ayant un CDD, un contrat saisonnier, un contrat d'intérim ou un contrat d'apprentissage

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013, mais qui couvre également, à partir de 2013, le champ des personnes en contrat d'intérim ou de travail temporaire. Attention, les questions DEBDETA et DEBDETM n'ont pas été posées aux personnes en contrat d'apprentissage durant les deux premiers trimestres de l'année 2013.

Vide	Sans objet (CONTRA distinct de 2, 3, 4, 5) ou non renseigné
	Année sur 4 positions

#### **DEBDETM**

# Mois de début du contrat, pour ceux ayant un CDD, un contrat saisonnier, un contrat d'intérim ou un contrat d'apprentissage

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013, mais qui couvre également, à partir de 2013, le champ des personnes en contrat d'intérim ou de travail temporaire. Attention, les questions DEBDETA et DEBDETM n'ont pas été posées aux personnes en contrat d'apprentissage durant les deux premiers trimestres de l'année 2013.

Vide	Sans objet (CONTRA distinct de 2, 3, 4, 5) ou non renseigné
1 a 12	Janvier à décembre

#### **DEJTRA**

Individu ayant auparavant déjà travaillé dans l'entreprise de l'emploi actuel / la fonction publique, pour ceux qui ont un employeur principal qui n'est pas un particulier

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

Sans objet pour la variable DEJTRA: personnes non actives occupées, travailleurs informels, travailleurs intérimaires, en activité temporaire ou d'appoint, indépendants, chefs d'entreprise, aides familiaux, salariés d'un particulier, multiactifs sans employeur principal.

Vide	Sans objet (cf commentaires) ou non renseigné
1	Oui
2	Non

#### **DEM**

# A effectué au moins une démarche active de recherche d'emploi durant les 4 semaines s'achevant par la semaine de référence

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

Cette variable vaut 1 si et seulement si l'une au moins des variables MRA, MRB, MRBBIS, MRC, MRD, MRDBIS, MRE, MRF, MRG, MRGBIS, MRH, MRI, MRJ, MRK, MRL, MRM, MRN, MRO, MRS vaut 1.

Nota Bene : La liste des démarches de recherche active d'un emploi a été modifiée en 2013, ce qui a eu un impact sur la variable DEM et par suite sur la mesure du chômage et de l'inactivité. Pour plus de détails sur les raisons de ces modifications et leurs conséquences, consulter la partie de ce dictionnaire des variables spécifiquement consacrée à l'impact de la rénovation du questionaire en 2013.

	Sans objet (individus non pondérés (hors champ ou questionnaire individuel trop partiel (ACTEU non renseigné)))
0	Non
1	Oui

#### **DEP**

#### Département du logement de résidence

C	f	voir partie Nomenclatures des variables
---	---	---

## **DEPETA**

#### Code du département de l'établissement employeur (principal)

Variable correspondant à partir de 2013 à la variable DEPARC présente dans les fichiers antérieurs à 2013. Variable codée à partir du département de l'établissement employeur récupéré par appariement avec le répertoire d'entreprises Sirene (lorsque c'est possible) ou à défaut à partir du département de l'établissement employeur déclaré dans l'enquête.

cf	voir partie Nomenclatures des variables
Vide	Sans objet (personnes non actives occupées) ou non renseigné

### **DEPMER**

#### Département français de naissance de la mère

Variable remplaçant à partir de 2013 la variable DNAIM présente dans les fichiers antérieurs à 2013. A partir de 2013, la modalité 999 identifie les personnes choisissant explicitement la modalité "Ne sait pas".

cf	voir partie Nomenclatures des variables
Vide	Sans objet (Mère née à l'étranger ou de pays de naissance non renseigné (NAIMER distinct de 1)) ou non renseigné
999	Ne sait pas

### **DEPPER**

#### Département français de naissance du père

Variable remplaçant à partir de 2013 la variable DNAIP présente dans les fichiers antérieurs à 2013. A partir de 2013, la modalité 999 identifie les personnes choisissant explicitement la modalité "Ne sait pas".

cf	partie Nomenclatures des variables
Vide	Sans objet (Père né à l'étranger ou de pays de naissance non renseigné (NAIPER distinct de 1)) ou non renseigné
999	Ne sait pas

#### **DESC**

### Être descendant d'immigré(s) (pour ceux nés en France)

1	Oui
2	Non

#### **DEWEIGHT-LFS315321**

#### **Design weight**

	7 digits Design weight (first 5 digits contain whole numbers, digits 6 to 7 decimal places)
Blank	Not applicable

#### DIMANC

#### Travail le dimanche durant les quatre semaines s'achevant par la semaine de référence

Variable à utiliser avec le coefficient de pondération EXTRIDF (spécifique aux vagues 1 et 6).
Cette variable était déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013, mais elle a connu des évolutions substantielles en 2013 :

- 1. dans un souci d'harmonisation avec les concepts européens, la question correspondante (DIMANC, BC22a) est désormais plus restrictive puisqu'elle porte sur la période de quatre semaines s'achevant par la semaine de référence, alors qu'elle était posée en toute généralité jusqu'en 2012. Cela se traduit par une baisse globale du nombre de personnes travaillant le dimanche. Les modalités de réponse ont dû être adaptées en conséquence (modalités en vigueur jusqu'en 2012 : 1. Habituellement, 2. Occasionnellement, 3. Jamais).
- 2. Par ailleurs, dans un souci d'allègement du questionnaire, à partir de 2013, cette question n'est posée qu'au souséchantillon des personnes interrogées en première et dernière vague d'enquête.

Vide	Sans objet (ACTEU distinct de 1 ou réinterrogation intermédiaire) ou non renseigné
1	Oui, au moins deux dimanches
2	Oui, un seul dimanche
3	Non

#### DIMANCB

Travail le dimanche effectué en partie à domicile (pour ceux déclarant avoir travaillé le dimanche et avoir également travaillé en partie à domicile durant les quatre semaines s'achevant par la semaine de référence)

Variable à utiliser avec le coefficient de pondération EXTRIDF (spécifique aux vagues 1 et 6). Nouvelle variable en 2013. Attention, les concepts de travail à domicile et de travail le dimanche ont évolué en 2013 (consulter les commentaires associés aux variables MAISOC et DIMANC).

Vide	Sans objet (MAISOC distinct de 2 et 3 ou DIMANC distinct de 1 et 2)
1	Oui
2	Non

#### DIMHEU

# Nombre de jours accordés pour raison de maternité, maladie, fin d'emploi durant la semaine de référence

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013, mais dont le concept a évolué en 2013 :

- les personnes ayant eu des réductions d'horaires durant la semaine de référence pour cause de maternité, maladie ou fin d'emploi sont identifiées parmi un champ de personnes élargi en 2013 (ne sont plus exclus de ce champ les non salariés, ceux n'ayant pas travaillé la semaine de référence mais étant sur cette période en formation dans le cadre de leur emploi, ainsi que ceux n'ayant pas de nombre d'heures hebdomadaires normalement prévu dans le cadre de leur emploi).
- a contrario, la question DIMHEU (BC16c) n'est plus posée en toute généralité mais porte spécifiquement sur la semaine de référence, ce qui réduit la part des enquêtés susceptibles d'être concernés par cette question.
- à partir de 2013, ces types d'absence sont exprimés en jours entiers ou demi-entiers alors qu'auparavant ils l'étaient en nombres d'heures (avec deux décimales autorisées pour désigner les minutes (5h30 codé par 5,3 par exemple, 5h15 codé par 5,15...)).

Vide	Sans objet (EMPAFFM3 distinct de 1)
0.5 a 7.0	Nombre de jours (nombre entier ou demi-entier)

## **DIMREF**

#### A travaillé le dimanche de la semaine de référence

Nouvelle variable en 2013.

Question non posée aux 75 ans et plus exerçant encore une activité professionnelle.

Vide Sans objet (n'a pas travaillé la semaine de référence et n'était pas en formation rémunérée pa	ır
---	----



	l'employeur) ou non renseigné
0	Non
1	Oui

#### **DIMTYP**

# Nature détaillée de la réduction d'horaires (pour ceux qui ont une réduction d'horaires pour maternité, maladie, fin d'emploi durant la semaine de référence)

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013, mais dont le concept a évolué en 2013 :

- les personnes ayant eu des réductions d'horaires durant la semaine de référence pour cause de maternité, maladie ou fin d'emploi sont identifiées parmi un champ de personnes élargi en 2013 (ne sont plus exclus de ce champ les non salariés, ceux n'ayant pas travaillé la semaine de référence mais étant sur cette période en formation dans le cadre de leur emploi, ainsi que ceux n'ayant pas de nombre d'heures hebdomadaires normalement prévu dans le cadre de leur emploi).
- a contrario, la question DYMPTYP (BC16b) n'est plus posée en toute généralité mais porte spécifiquement sur la semaine de référence, ce qui réduit la part des enquêtés susceptibles d'être concernés par cette question.

Vide	Sans objet (EMPAFFM3 distinct de 1)
1	Maternité
2	Maladie
3	Fin d'emploi

#### DIP

## Diplôme le plus élevé obtenu (2 chiffres, 16 postes)

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013, obtenue par regroupements de la variable DIPFIN.

Vide	Non renseigné
10	Master (recherche ou professionnel), DEA, DESS, Doctorat
12	Ecoles niveau licence et au-delà
22	Maîtrise (M1)
21	Licence (L3)
30	DEUG
31	DUT, BTS
32	Autre diplôme (niveau bac+2)
33	Paramédical et social (niveau bac+2)
41	Baccalauréat général
42	Bac technologique
43	Bac professionnel
44	Brevet de technicien, brevet professionnel
50	CAP, BEP
60	Brevet des collèges
70	Certificat d'études primaires
71	Sans diplôme

### DIP11

### Diplôme le plus élevé obtenu (2 chiffres, 11 postes)

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013, obtenue par regroupements de la variable DIPFIN.

Vide	Non renseigné
10	Licence (L3), Maitrise (M1), Master (recherche ou professionnel), DEA, DESS, Doctorat
11	Ecoles niveau licence et au-delà
30	DEUG

31	BTS, DUT ou équivalent
33	Paramédical et social (niveau bac+2)
41	Baccalauréat général
42	Baccalauréat technologique, bac professionnel ou équivalents
50	CAP, BEP ou équivalents
60	Brevet des collèges
70	Certificat d'Etudes Primaires
71	Sans diplôme

### DIP3

## Diplôme le plus élevé obtenu (1 chiffre, 3 postes)

Variable nouvelle à compter de 2017

Variable créée à partir de DIP11. Population : calculée pour tous (15 ans ou plus).

Vide	Non renseigné
1	Diplôme du supérieur
2	Diplôme du secondaire
3	Aucun diplôme, CEP ou brevet des collèges

### DIP5

## Diplôme le plus élevé obtenu (1 chiffre, 5 postes)

Variable nouvelle à compter de 2017

Variable créée à partir de DIP11. Population : calculée pour tous (15 ans ou plus).

Vide	Non renseigné
1	Diplôme supérieur long
2	Diplôme supérieur court
3	Baccalauréat ou équivalent
4	CAP, BEP ou équivalent
5	Aucun diplôme, CEP ou brevet des collèges

## **DIPDET**

## Diplôme le plus élevé obtenu (2 chiffres, 27 postes)

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013, obtenue par regroupements de la variable DIPFIN. Le développement des Masters non différenciés en 2016 aura un impact sur les codes 15 et 16. A partir de 2019, il n'y aura plus que des Masters non différenciés obtenus en nouveau diplôme (les anciens resteront Masters recherche et Masters pro).

Vide	Non renseigné
11	Doctorats sauf santé
12	Doctorats de santé
13	Ecoles de commerce
14	Ecoles d'ingénieur
15	DESS, masters professionnels
16	DEA, Magistères, masters recherche
17	Master non différencié
21	Maîtrise, MST, Miage, maîtrise IUP
22	Licence
23	Licence professionnelle, licence IUP
24	Autres diplômes supérieurs (niveau bac +3 et plus)

31	DUT
32	BTS
33	Deust, DTS, DNTS, DPECF
34	Diplômes paramédicaux et sociaux (niveau bac +2)
35	Deug
36	Autres diplômes niveau technicien supérieur (niveau bac +2)
41	Capacité en droit, DAEU, ESEU
42	Bac général
43	Bac technologique
44	Baccalauréat professionnel
45	Brevet de technicien, brevet professionnel
51	BEP
52	CAP
53	Autres diplômes de niveau CAP-BEP
60	Brevet des collèges
70	Certificat d'études primaires
71	Aucun diplôme

## **DIPFIN**

## Diplôme le plus élevé obtenu (3 chiffres, 104 postes)

Nouvelle variable en 2013.

Variable codée à partir du libellé de diplôme déclaré et du libellé de spécialité sélectionné dans une liste déroulante ou - à défaut - déclaré.

Le développement des Masters non différenciés en 2016 aura un impact sur les codes 121 et 131. A partir de 2019, il n'y aura plus que des Masters non différenciés obtenus en nouveau diplôme (les anciens resteront Masters recherche et Masters pro). Les diplômes de sage femme obtenus depuis 2015 sont codés en 194 au lieu de 296.

cf	partie Nomenclatures des variables
Vide	Non renseigné
799	Aucun diplôme reconnu

## **DIPP**

## Diplôme obtenu depuis la précédente réalisation de l'enquête Emploi (2 chiffres, 16 postes)

Regroupements de la variable DIPPFIN.

Vide	Sans objet (ETMC distinct de 1)
10	Master (recherche ou professionnel), DEA, DESS, Doctorat
12	Ecoles niveau licence et au-delà
22	Maîtrise (M1)
21	Licence (L3)
30	DEUG
31	DUT, BTS
33	Paramédical et social niveau bac+2
32	Autre diplôme niveau bac+2
41	Bac général
42	Bac technologique
43	Bac professionnel
44	Brevet de technicien, brevet professionnel
50	CAP, BEP

60	Brevet des collèges
70	Certificat d'études primaires
71	Sans diplôme

#### **DIPPFIN**

#### Diplôme obtenu depuis la précédente réalisation de l'enquête Emploi (3 chiffres, 104 postes)

Nouvelle variable en 2013.

Variable codée à partir du libellé de diplôme déclaré et du libellé de spécialité sélectionné dans une liste déroulante ou - à défaut - déclaré.

Le développement des Masters non différenciés en 2016 aura un impact sur les codes 121 et 131. A partir de 2019, il n'y aura plus que des Masters non différenciés obtenus en nouveau diplôme (les anciens resteront Masters recherche et Masters pro). Les diplômes de sage femme obtenus depuis 2015 sont codés en 194 au lieu de 296.

cf	voir partie Nomenclatures des variables
Vide	Sans objet (ETMC distinct de 1)
799	Aucun diplôme reconnu

#### **DIPSUPSEC**

# Plus haut diplôme obtenu dans l'enseignement primaire ou secondaire, pour ceux qui sont diplômés du supérieur

Nouvelle variable en 2013.

Vide	Sans objet (non diplômés du supérieur) ou non renseigné
0	Aucun diplôme
1	Certificat d'études primaires (CEP)
2	BEPC, diplôme national du Brevet
3	CAP ou CAP agricole, mention complémentaire au CAP
4	BEP ou BEP agricole, mention complémentaire au BEP
5	Diplôme ou titre professionnel de niveau CAP ou BEP
6	Brevet professionnel (BP), brevet de technicien (BT)
7	Autre brevet de l'enseignement technique ou professionnel
8	Baccalauréat général (L, ES, S, A, B, C, D, E, philo., math- élem., sciences-ex.) ou brevet supérieur
9	Baccalauréat technologique (F, G, H, STT,STG, STI, SMS, ST2S, STI2D, agricole
10	Baccalauréat professionnel y compris agricole
11	Diplôme ou titre professionnel de niveau bac

#### DISPOC

### Disponibilité pour travailler dans un délai de deux semaines

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

Le libellé de la question correspondante a été modifié en 2013, car cette question soulevait régulièrement des interrogations de la part des personnes interrogées quant à l'éventuel manque d'adéquation de l'emploi proposé à leurs aspirations. La reformulation de la question est de nature à accroître la propension à répondre positivement, ce qui affecte la mesure du chômage à la hausse et celle de la population inactive à la baisse (pour plus de détails, consulter la partie de ce dictionnaire des variables spécifiquement consacrée à l'impact de la rénovation du questionaire en 2013). A noter par ailleurs qu'à partir de 2013, la question DISPOC n'est désormais plus posée aux actifs occupés, même s'ils souhaitent ou recherchent un emploi en plus ou en remplacement de leur travail actuel. La disponibilité pour travailler davantage est mesurée par la variable DISPPLC.

ATTENTION: lors des deux premiers trimestres de l'année 2013, la question DISPOC (A38) n'était pas posée aux personnes sans emploi n'en recherchant pas mais en souhaitant un malgré tout (ACTOP = 2 et MREC = 2 et SOU = 1), ce qui empêche de décomposer le halo autour du chômage selon ses trois composantes (Voir commentaires pour la variable HALO). Le champ de la question DISPOC a été élargi à ces personnes à partir du T3 2013. Du fait de cet élargissement du champ de la question au T3 2013 et du protocole de collecte, quelques cas de non renseignés, en nombre négligeable, apparaissent aux T3, T4 2013 et T1, T2 2014 pour les individus des ménages composés exclusivement d'inactifs de 65 ans et plus en réinterrogation intermédiaire (repérables par la condition RES = 16).

7

Vide	Sans objet (ACTOP distinct de 2 ou {MREC distinct de 1 et RABS distinct de 11 et PASTRB distinct de 1 et (MREC distinct de 2 ou SOU distinct de 1)})
1	Oui
2	Non

#### **DISPPLC**

# Disponibilité actuelle pour travailler davantage (pour ceux qui souhaitent faire plus d'heures de travail)

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

Attention, la question portant sur le souhait de travailler davantage (STPLC, BC10b) est posée en toute généralité à partir de 2013 alors qu'elle portait auparavant sur la semaine de référence. Ceci a pour effet de rehausser le nombre de personnes auxquelles la question sur la disponibilité actuelle pour travailler davantage (DISPPLC, BC10c) est posée.

Vide	Sans objet (STPLC distinct de 1)
1	Oui
2	Non

### **DMMIGA**

Individu prêt à quitter le département domien de résidence si un emploi ou un emploi plus intéressant est disponible hors de ce département (pour les résidents des DOM de moins de 65 ans, sans emploi ou souhaitant un emploi en plus ou en remplacement de l'actuel)

Variable à utiliser avec le coefficient de pondération EXTRID (spécifique à la vague 1).

Nouvelle variable en 2014, ne concernant que les départements d'outre-mer (METRODOM = 2).

Le champ couvert par cette variable est le suivant : individus résidant dans les DOM, en première interrogation, de

moins de 65 ans, sans emploi ou sounaitant trouver un nouvel emploi en plus ou en remplacement de l'actuel.	
Vide	Sans objet (voir commentaires)
1	Oui

#### **DMMIGB**

Non

2

Destination de préférence pour un éventuel emploi hors du département domien de résidence (pour ceux prêts à quitter ce département si un emploi ou un emploi plus intéressant est disponible)

Variable à utiliser avec le coefficient de pondération EXTRID (spécifique à la vague 1). Nouvelle variable en 2014, ne concernant que les départements d'outre-mer (METRODOM = 2).

Vide	Sans objet (DMMIGA distinct de 1)
1	En métropole
2	Pour La Réunion : Dans un autre DOM ou COM (hors Mayotte) / Pour
les Antilles- Guyane	Dans un autre DOM ou COM de la région
3	Pour La Réunion : Dans l'Océan Indien (Mayotte, Seychelles,
Comores, Madagascar) / Pour les Antilles-Guyane	Dans la zone Caraïbe (étranger)
4	Ailleurs
5	Sans préférence

### **DMMIGE**

Études suivies dans le département domien de résidence (pour les élèves ou étudiants enquêtés dans le logement de leurs parents et habitant par ailleurs dans un logement indépendant considéré comme occasionnel)

Variable à utiliser avec le coefficient de pondération EXTRID (spécifique à la vague 1). Nouvelle variable en 2014, ne concernant que les départements d'outre-mer (METRODOM = 2).



Le champ couvert par cette variable est le suivant : élèves ou étudiants, en première interrogation, enquêtés dans le logement domien de leurs parents et habitant par ailleurs dans un logement indépendant considéré comme occasionnel.

Vide	Sans objet (voir commentaires)
1	Oui
2	Non

### **DMMIGF**

## Lieu du séjour de 6 mois ou plus hors du département domien de résidence

Variable à utiliser avec le coefficient de pondération EXTRID (spécifique à la vague 1). Nouvelle variable en 2014, ne concernant que les départements d'outre-mer (METRODOM = 2).

Vide	Sans objet (DMMIGL distinct de 1)
1	En métropole
2	Pour La Réunion : Dans un autre DOM ou COM (hors Mayotte) / Pour
les Antilles- Guyane	Dans un autre DOM ou COM de la région
3	Pour La Réunion : Dans l'Océan Indien (Mayotte, Seychelles,
Comores, Madagascar) / Pour les Antilles-Guyane	Dans la zone Caraïbe (étranger)
4	Ailleurs
5	Sans préférence

#### **DMMIGG**

Année d'installation (ou de retour après le dernier séjour de plus de six mois) dans le DOM de résidence, pour ceux qui ne sont pas nés dans ce département

Variable à utiliser avec le coefficient de pondération EXTRID (spécifique à la vague 1). Nouvelle variable en 2014, ne concernant que les départements d'outre-mer (METRODOM = 2).

Vide	Sans objet (DMMIGK distinct de 1)
	Année sur 4 positions

# **DMMIGH**

Individu prêt quitter le département domien de résidence pour suivre une formation qualifiante qui lui serait proposée en métropole (pour les résidents des DOM de moins de 65 ans)

Variable à utiliser avec le coefficient de pondération EXTRID (spécifique à la vague 1). Nouvelle variable en 2014, ne concernant que les départements d'outre-mer (METRODOM = 2).

Vide	Sans objet (individus en réinterrogation, individus résidant en métropole ou individus de 65 ans ou plus)
1	Oui
2	Non

#### **DMMIGI**

Condition de départ, pour ceux prêts à quitter le département domien de résidence si un emploi ou un emploi plus intéressant est disponible

Variable à utiliser avec le coefficient de pondération EXTRID (spécifique à la vague 1). Nouvelle variable en 2014, ne concernant que les départements d'outre-mer (METRODOM = 2).

Vide	Sans objet (DMMIGA distinct de 1)
1	À condition de pouvoir revenir
2	Définitivement (pas de retour envisagé)
3	Le retour ne serait pas un facteur déterminant dans le choix

#### **DMMIGK**

### Individu né hors du département où a lieu l'enquête, pour les enquêtes menées dans les DOM

Variable à utiliser avec le coefficient de pondération EXTRID (spécifique à la vague 1).

Nouvelle variable en 2014, ne concernant que les départements d'outre-mer (METRODOM = 2).

Vide	Sans objet (individus en réinterrogation ou individus résidant en métropole)
1	Oui
2	Non

## **DMMIGL**

## Individu ayant déjà séjourné hors du département domien de résidence durant au moins six mois consécutifs, depuis sa première installation dans ce département s'il n'y est pas né

Variable à utiliser avec le coefficient de pondération EXTRID (spécifique à la vague 1). Nouvelle variable en 2014, ne concernant que les départements d'outre-mer (METRODOM = 2).

Vide	Sans objet (individus en réinterrogation ou individus résidant en métropole) ou non renseigné
1	Oui
2	Non

### **DMMIGM**

# Motivation du séjour de 6 mois ou plus hors du département domien de résidence

Variable à utiliser avec le coefficient de pondération EXTRID (spécifique à la vague 1). Nouvelle variable en 2014, ne concernant que les départements d'outre-mer (METRODOM = 2).

Vide	Sans objet (DMMIGL distinct de 1)
1	Un emploi (éventuellement précédé d'une période de recherche d'emploi et/ou d'études)
2	Une recherche d'emploi ou une période d'essai sans succès (éventuellement précédée d'études)
3	Des études
4	Un service militaire
5	Des raisons familiales
6	Une autre raison

# **DMMIGOM**

## Durée en mois du séjour de 6 mois ou plus hors du département domien de résidence

Variable à utiliser avec le coefficient de pondération EXTRID (spécifique à la vague 1). Nouvelle variable en 2014, ne concernant que les départements d'outre-mer (METRODOM = 2).

Vide	Sans objet (DMMIGL distinct de 1)
1 a 999	Nombre de mois

#### DNAI

## Département français de naissance

cf	voir partie Nomenclatures des variables
Vide	Sans objet (LNAIS distinct de 1) ou non renseigné

## Enfant en garde alternée ayant dormi dans le logement la nuit précédant la collecte

Vide	Sans objet (CA distinct de 1)
1	Oui
2	Non

#### **DREMC**

### Durée en jours de la recherche d'un emploi

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013. Attention, la variable DREMC est dorénavant codée sur 4 positions (contre 5 avant 2013) ; la question correspondante - où l'enquêté peut répondre en jours, semaines, mois ou années - a été déplacée dans le questionnaire, puisqu'elle figure à partir de 2013 dans le module A ; de plus elle n'est plus posée qu'aux seules personnes déclarant avoir recherché un emploi dans les 4 semaines s'achevant par la semaine de référence (auparavant, elle était également posée à ceux n'ayant pas fait de démarches de recherches mais qui attendaient les résultats de démarches antérieures ou qui avaient momentanément suspendu leurs recherches pour maladie, indisponibilité...).

Si l'enquêté déclare être en recherche d'emploi depuis une période excédant 9999 jours, la variable DREMC sera renseignée par 9999.

	Sans objet (personnes n'ayant pas recherché d'emploi dans les 4 semaines s'achevant par la semaine de référence, MREC distinct de 1) ou non renseigné
0 a 9999	Durée exprimée en jours

#### **DREMCM**

#### Durée en mois de la recherche d'un emploi

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013. La question correspondante - où l'enquêté peut répondre en jours, semaines, mois ou années - a été déplacée dans le questionnaire, puisqu'elle figure à partir de 2013 dans le module A; de plus elle n'est plus posée qu'aux seules personnes déclarant avoir recherché un emploi dans les 4 semaines s'achevant par la semaine de référence (auparavant, elle était également posée à ceux n'ayant pas fait de démarches de recherches mais qui attendaient les résultats de démarches antérieures ou qui avaient momentanément suspendu leurs recherches pour maladie, indisponibilité...).

	Sans objet (personnes n'ayant pas recherché d'emploi dans les 4 semaines s'achevant par la semaine de référence, MREC distinct de 1) ou non renseigné
0 a 98	Durée exprimée en mois
99	99 mois ou plus

## **DREMCONT**

## Durée en mois depuis le dernier contact avec Pôle Emploi ou un opérateur de placement

Nouvelle variable en 2013 (construite à partir des questions CONTACTA et CONTACTM du questionnaire). Lorsque le mois du dernier contact avec Pôle Emploi n'est pas disponible (variable CONTACCM), seule l'année (CONTACTA) est utilisée pour le calcul, ce qui est notamment le cas lorsque le dernier contact a eu lieu plus de cinq ans avant l'enquête.

ATTENTION: le concept de la variable DREMCONT diffère légèrement de celui de la variable ANP4B présente dans les fichiers antérieurs à 2013 (et exprimée quant à elle en nombre de jours). En effet, telle qu'elle était formulée, la question correspondante (D4) supposait jusqu'en 2012 que l'on parle du dernier contact pris avec Pôle Emploi à l'initiative de l'individu enquêté ("Combien de temps s'est écoulé depuis la dernière fois que vous avez pris contact avec Pôle Emploi, (...) ?"); à partir de 2013, la question correspondante (A48) évoque le dernier contact avec Pôle Emploi, qu'il soit à l'initiative de l'organisme ou de l'individu enquêté ("De quand date votre dernier contact avec Pôle Emploi, (...) ?"); la question suivante (TYPCONT, A49) permet d'ailleurs de distinguer ces deux cas de figures.

Vide	Sans objet (non inscrit auprès de Pôle Emploi ou d'un opérateur de placement, OFFICC distinct de 1) ou non renseigné
-1	Dernier contact ayant eu lieu entre la fin de la semaine de référence et le jour de l'enquête
0 a 98	Durée exprimée en mois
99	99 mois ou plus

## **DREMINSC**

Durée en mois depuis la dernière inscription sans interruption comme demandeur d'emploi à Pôle Emploi ou auprès d'un opérateur de placement ou d'une association d'insertion

Nouvelle variable en 2013 (construite à partir des questions INSCAC et INSCAM du questionnaire). Lorsque le mois de la dernière inscription auprès de Pôle Emploi n'est pas disponible (variable INSCAM), seule l'année (INSCAC) est utilisée pour le calcul, ce qui est notamment le cas lorsque la dernière inscription a eu lieu plus de cinq ans avant l'enquête.

Vide	Sans objet (non inscrit auprès de Pôle Emploi ou d'un opérateur de placement, OFFICC distinct de 1)	ĺ
	ou non renseigné	J

-1	Dernière inscription réalisée entre la fin de la semaine de référence et le jour de l'enquête
0 a 98	Durée exprimée en mois
99	99 mois ou plus

### **DREMOFFR**

# Durée en mois depuis la dernière offre d'emploi ou de formation par Pôle Emploi ou un opérateur de placement

Nouvelle variable en 2013 (construite à partir des questions OFFREA et OFFREM du questionnaire), remplaçant la variable ANP4A présente dans les fichiers antérieurs à 2013. DREMOFFR est exprimée en mois tandis que ANP4A l'était en jours.

A la différence des questions portant sur les dates de dernier contact ou de dernière inscription auprès de Pôle Emploi, le mois de la dernière offre d'emploi ou de formation reçue est demandé à l'enquêté, même si cette dernière offre a été reçue plus de cinq ans avant l'enquête.

Vide	Sans objet (n'a pas reçu d'offre d'emploi ou de formation de Pôle Emploi ou d'un opérateur de placement, OFFRE distinct de 1)
-1	Dernière offre survenue entre la fin de la semaine de référence et le jour de l'enquête
0 a 98	Durée exprimée en mois
99	99 mois ou plus

#### **DUDET**

# Durée du contrat de travail pour les CDD, contrats saisonniers, contrats d'apprentissage (stagiaires exclus)

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013, mais dont le champ a changé en 2013 :

- d'une part, à partir de 2013, les stagiaires sont explicitement exclus du champ de cette variable (pour la durée d'un stage effectué dans le privé, consulter la variable DURSTG).
- d'autre part, toujours à partir de 2013, dans le cas de travailleurs intérimaires, la durée de la mission d'intérim exercée n'est plus mesurée par la variable DUDET, mais par la variable DUDETINT (et DUDETINTB depuis 2014).

La durée du contrat était évaluée en nombre de jours jusqu'en 2012, tandis qu'elle est synthétisée en quelques modalités, correspondant à des tranches de durées distinctes, à partir de 2013.

Attention, les modalités 7 et 8 ne sont proposées que depuis le T3 2013. Lors des deux premiers trimestres 2013, la modalité 6 - au lieu d'être libellée "de 18 à 24 mois" - correspondait aux contrats de 18 mois ou plus. Par ailleurs, la question DUDET (BB12a) n'a pas été posée durant les deux premiers trimestres 2013 aux personnes en contrat d'apprentissage.

Vide	Sans objet (CONTRA distinct de 2, 3, 5 ou STAGE = 1) ou non renseigné
1	Moins de 1 mois
2	De 1 à moins de 3 mois
3	De 3 à moins de 6 mois
4	De 6 à moins de 12 mois
5	De 12 à moins de 18 mois
6	De 18 mois à moins de 24 mois
7	De 24 à moins de 36 mois
8	Plus de 36 mois

#### **DUDETINT**

#### Durée de la mission d'intérim

Nouvelle variable en 2013, remplaçant, dans le cas des travailleurs intérimaires (et uniquement pour ceux-ci) l'ancienne variable DUDET en vigueur jusqu'en 2012.

La durée de la mission d'intérim était évaluée en nombre de jours jusqu'en 2012, tandis qu'elle est synthétisée en quelques modalités, correspondant à des tranches de durées distinctes, à partir de 2013. Attention, la modalité 9 n'est proposée que depuis le T3 2013. Lors des deux premiers trimestres 2013, la modalité 8 - au lieu d'être libellée "de 3 à 6 mois" - correspondait aux missions d'intérim de 3 mois ou plus.

Vide	Sans objet (CONTRA distinct de 4) ou non renseigné
------	--



1	1 jour
2	Moins de 1 semaine
3	De 1 à moins de 2 semaines
4	De 2 à moins de 3 semaines
5	De 3 à moins de 4 semaines
6	De 1 à moins de 2 mois
7	De 2 à moins de 3 mois
8	De 3 à moins de 6 mois
9	6 mois ou plus

## **DUDETINTB**

## Durée précise de la mission d'intérim, si celle-ci dure plus de 6 mois

Nouvelle variable en 2014 ; Complète l'information apportée par la variable DUDETINT.

Attention, comme cette variable est nouvelle en 2014 et qu'elle est partiellement construite à partir d'une donnée remontée du questionnaire d'une précédente interrogation, cette variable n'est pleinement renseignée sur l'ensemble des six vagues d'enquête (RGA = 1,...6) qu'à partir du T2 2015.

Vide	Sans objet (DUDETINT distinct de 9)
1	De 6 à moins de 12 mois
2	De 12 à moins de 18 mois
3	De 18 à moins de 24 mois
4	De 24 à moins de 36 mois
5	36 mois ou plus

## **DUHAB**

## Type d'horaires de travail (temps complet ou temps partiel en tranches)

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013, construite à partir de HHC, HHC6, TPPRED. Le mode d'administration de la question correspondante, dans le questionnaire, a évolué quelque peu entre 2012 et 2013, ce qui a eu un léger impact à la baisse sur la mesure des heures habituellement travaillées. Pour plus de détails, conférer commentaires adjoints à la variable HHC.

Vide	Sans objet (personnes non actives occupées)
1	Temps partiel de moins de 15 heures
2	Temps partiel de 15 à 29 heures
3	Temps partiel de 30 heures ou plus
4	Temps complet de moins de 30 heures
5	Temps complet de 30 à 34 heures
6	Temps complet de 35 à 39 heures
7	Temps complet de 40 heures ou plus
9	Pas d'horaire habituel ou horaire habituel non déclaré

#### DUJOU

Durée précise, si celui-ci dure moins de 1 mois, du contrat de travail pour les CDD, contrats saisonniers, contrats d'apprentissage (stagiaires exclus)

Nouvelle variable en 2017

Vide a	: Sans objet (DUDET distinct de 1) ou non renseigné
1 à 31 a	: Nombre de jours

#### **DURCS**

Durée en heures des stages, formations ou cours suivis durant les quatre semaines s'achevant par la semaine de référence

Nouvelle variable en 2013.

Le champ des formations non-formelles est mieux couvert à partir de 2013 : voir commentaires pour la variable FC5D.

Vide	Sans objet (COURSTAGQ distinct de 1) ou non renseigné
000.0 a 999.5	Nombre d'heures (nombre entier ou demi-entier)

#### **DURFORTER**

Nombre de mois depuis lequel l'individu a arrêté sa formation, pour ceux qui étaient en formation (formelle) lors de la précédente réalisation de l'enquête Emploi

Vide	Sans objet ou non renseigné (Base Z)
1 a 15	Nombre de mois

#### **DURLO**

Durée en heures des cours de sport ou des cours liés à des activités culturelles ou de loisirs, suivis durant les quatre semaines s'achevant par la semaine de référence

Nouvelle variable en 2013.

Le champ des formations non-formelles est mieux couvert à partir de 2013 : voir commentaires pour la variable FC5D.

Vide	Sans objet (LOISIRSQ distinct de 1) ou non renseigné
000.0 a 999.5	Nombre d'heures (nombre entier ou demi-entier)

### **DURLP**

Durée en heures des cours particuliers suivis durant les quatre semaines s'achevant par la semaine de référence

Nouvelle variable en 2013.

Le champ des formations non-formelles est mieux couvert à partir de 2013 : voir commentaires pour la variable FC5D.

Vide	Sans objet (LECPRIVQ distinct de 1) ou non renseigné
000.0 a 999.5	Nombre d'heures (nombre entier ou demi-entier)

#### DURSC

Durée en heures des séminaires, ateliers ou conférences suivis durant les quatre semaines s'achevant par la semaine de référence

Nouvelle variable en 2013.

Le champ des formations non-formelles est mieux couvert à partir de 2013 : voir commentaires pour la variable FC5D.

Vide	Sans objet (SEMCONFQ distinct de 1) ou non renseigné
000.0 a 999.5	Nombre d'heures (nombre entier ou demi-entier)

### **DURSTG**

Durée totale du stage, pour les stagiaires hors fonction publique

Variable déjà présente en 2013.

Attention, deux changements notables à souligner en 2013 :

- à partir de 2013, la question correspondante (BB11, DURSTG), ne couvre que le champ des stagiaires effectuant leur stage dans le secteur privé (les stagiaires dans la fonction publique en sont donc exclus). De plus, le mode d'identification des stagiaires dans le questionnaire en vigueur jusqu'en 2012 était différent de celui adopté à partir de 2013. Consulter les commentaires associés à la variable STAGE pour plus de précisions.
- La durée du stage était évaluée en nombre de jours jusqu'en 2012, tandis qu'elle est synthétisée en cinq modalités, correspondant à des tranches de durées distinctes, à partir de 2013.

Vide	Sans objet (STAGE distinct de 1)
1	Moins de 1 mois
2	De 1 à moins de 3 mois
3	De 3 à moins de 6 mois

4	De 6 à moins de 12 mois
5	12 mois ou plus

### **EAIDFONC**

# Réalisation un an auparavant de travaux de secrétariat, de vente ou de comptabilité (pour ceux qui étaient aides familiaux)

Variable à utiliser avec le coefficient de pondération EXTRID (spécifique à la vague 1). Nouvelle variable en 2013.

Vide	Sans objet (ESTC distinct de 4) ou non renseigné
1	Oui
2	Non

#### **ECHPUB**

## Nature de l'employeur un an auparavant

Variable à utiliser avec le coefficient de pondération EXTRID (spécifique à la vague 1).

Cette variable était déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013. Cependant, ses modalités ont été réordonnées ainsi : les modalités 1, 2, 3, 4, 5 et 6 de la variable ECHPUB dans les fichiers antérieurs à 2013 correspondent à partir de 2013 aux modalités respectives 3, 4, 5, 7, 2 et 1. Par ailleurs, une nouvelle modalité, Sécurité sociale (6) a été créée en 2013.

Vide	Sans objet (ESTC distinct de 3)
1	Entreprise privée ou association
2	Entreprise publique (EDF, La Poste, SNCF, etc.)
3	État
4	Collectivités territoriales
5	Hôpitaux publics
6	Sécurité sociale
7	Particulier

#### **ECONTR**

# Type de contrat de travail un an auparavant, pour ceux qui étaient salariés du privé ou d'une entreprise publique ou qui étaient contractuels du public

Variable à utiliser avec le coefficient de pondération EXTRID (spécifique à la vague 1).

Cette variable était déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013. Attention, toutefois, une nouvelle modalité, Pas de contrat de travail (0), a été créée en 2013.

Vide	Sans objet (ECHPUB distinct de 1, 2, 6 et 7 et ETITC distinct de 3)
0	Pas de contrat de travail
1	Contrat à durée indéterminée (CDI)
2	Contrat à durée déterminée (CDD) autre que saisonnier
3	Contrat saisonnier
4	Contrat d'intérim ou de travail temporaire
5	Contrat d'apprentissage

#### **ECREC**

#### Circonstances d'absence d'emploi un an auparavant

Variable à utiliser avec le coefficient de pondération EXTRID (spécifique à la vague 1).

Cette variable était déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013. Cependant, certaines de ses modalités ont été revisées de la manière suivante :

- les modalités 3 et 4 de la variable ECREC dans les fichiers antérieurs à 2013 ont été légèrement reformulées en 2013 ("A perdu ou quitté un emploi d'intérim / un emploi à durée limitée" avant 2013, "A fini une mission d'intérim / un contrat d'un emploi à durée lilmitée" à partir de 2013).
- la modalité 5 de la variable ECREC dans les fichiers antérieurs à 2013 ("A perdu ou quitté un emploi occasionnel") n'existe plus à partir de 2013.



- les modalités 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12 de la variable ECREC dans les fichiers antérieurs à 2013 correspondent à partir de 2013 aux modalités respectives 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11.

·
Sans objet (EOCCUA distinct de 3)
A terminé ses études
A terminé un stage ou une formation d'apprenti
A fini une mission d'intérim
A fini un contrat d'un emploi à durée limitée (CDD)
À la suite d'un licenciement économique
À la suite d'un autre licenciement
À la suite d'une rupture conventionnelle du contrat de travail
A démissionné
A pris sa retraite
A cessé toute activité
N'a jamais travaillé

### **EDEP**

## Département de résidence un an auparavant

Variable à utiliser avec le coefficient de pondération EXTRID (spécifique à la vague 1).

cf	voir partie Nomenclatures des variables
Vide	Sans objet (n'habitait pas en France un an auparavant (ERESIDC = 4), ou individu en réinterrogation) ou non renseigné

## **EDUCSTAT**

## En formation formelle (suis des études ou apprenti) au cours des 4 dernières semaines

Nouvelle variable en 2017.

Vide	Non renseigné
1	En formation formelle (suis des études ou apprenti)
2	Pas en formation formelle (ni études ni apprenti)
3	En formation formelle mais en vacances
4	Sans objet (enfant de moins de 15 ans)

# **EENCADR**

Encadrement d'une ou plusieurs personnes dans le cadre de l'activité professionnelle un an auparavant (pour ceux qui étaient salariés, autres que chefs d'entreprise)

Variable à utiliser avec le coefficient de pondération EXTRID (spécifique à la vague 1). Nouvelle variable en 2013.

Vide	Sans objet (ESTC distinct de 3)
1	Oui
2	Non

## **EFONCTC**

Fonction principale dans l'emploi un an auparavant (pour l'appel à sicore PCS, lorsque le codage de la profession nécessite des précisions)

Variable nouvelle en 2015.

	Sans objet ou non renseigné
01	Production, chantier, exploitation
02	Installation, réparation, maintenance
03	Gardiennage, nettoyage, entretien ménager

04	Manutention, magasinage, logistique
05	Secrétariat, saisie, accueil
06	Gestion, comptabilité
07	Commerce (y compris restauration, hôtellerie, tourisme), technico- commercial
08	Études, recherche et développement, méthodes
09	Enseignement, soin aux personnes
10	Autre fonction

#### **ELEAV**

# Pas en formation au cours des 4 dernières semaines et ne possède aucun diplôme ou seulement le brevet des collèges

Variable nouvelle à compter de 2017.

Variable créée à partir des variables européennes EDUCSTAT, COURATT et HATLEVEL. Population : 15 ans ou plus. Variable européenne utile pour construire l'indicateur européen Early leavers from education and training (18-24 years). L'indicateur européen est calculé sur les 18-24 ans et en supprimant le code « 9 ».

	Pas en formation formelle ni en formation non formelle au cours des 4 dernières semaines et ne possède aucun diplôme ou seulement le brevet des collèges
2	En formation au cours des 4 dernières semaines ou diplômé au moins du secondaire
9	Pas de réponse

### **EMEMNBSAL**

# Nombre de salariés dans l'entreprise un an auparavant identique au nombre de salariés actuel, pour les chefs d'entreprise et ceux travaillant à leur compte

Variable à utiliser avec le coefficient de pondération EXTRID (spécifique à la vague 1). Nouvelle variable en 2013.

Vide	Sans objet (ESTC distinct de 1 et 2 ou individus travaillant dans leur entreprise actuelle depuis moins d'un an (repérés par DATANT, DAMOIS et DATENQ)) ou non renseigné
1	Oui
2	Non

#### **EMMETAB**

# Adresse du lieu de travail un an auparavant identique à celle actuelle, pour les personnes occupant un même emploi depuis plus d'un an

Variable à utiliser avec le coefficient de pondération EXTRID (spécifique à la vague 1). Nouvelle variable en 2013.

Vide	Sans objet (individus travaillant dans leur entreprise actuelle depuis moins d'un an (repérés par DATANT, DAMOIS et DATENQ)) ou non renseigné
1	Oui
2	Non

### **EMP2NBH**

Nombre d'heures effectuées pour le deuxième employeur durant la semaine de référence (pour ceux qui ne sont pas en congé rémunéré toute la semaine de référence)

Nouvelle variable en 2013.

Cette variable ne remplace ni l'ancienne variable HEF2 (qui fournit certes le nombre d'heures travaillées pour le deuxième employeur pendant la semaine de référence, mais se limite au seul champ des emplois occasionnels), ni l'ancienne variable HH2 (qui fournit, pour les emplois réguliers, le nombre d'heures travaillées en moyenne par semaine - et non durant la semaine de référence - pour le deuxième employeur), toutes deux en vigueur jusqu'en 2012.

Vide	Sans objet (AGE >= 75 ou AM1NB distinct de 2 et 3 ou (PASTRA = 1 et RABS distinct de 7)) ou non renseigné
0.00 a 99.5	Nombre d'heures (nombre entier ou demi-entier)



#### EMP3NBH

Nombre d'heures effectuées dans le cadre de la deuxième profession durant la semaine de référence (pour ceux qui ne sont pas en congé rémunéré toute la semaine de référence et exercent dans le cadre d'au moins deux professions)

Nouvelle variable en 2013.

Cette variable ne remplace ni l'ancienne variable HEFS2 (qui fournit certes le nombre d'heures travaillées dans le cadre de la deuxième profession pendant la semaine de référence, mais se limite au seul champ des emplois occasionnels), ni l'ancienne variable HHS2 (qui fournit, pour les emplois réguliers, le nombre d'heures travaillées en moyenne par semaine - et non durant la semaine de référence - dans le cadre de la deuxième profession), toutes deux en vigueur jusqu'en 2012.

Vide	Sans objet (AGE >= 75 ou AM2NB distinct de 2 et 3 ou (PASTRA = 1 et RABS distinct de 7)) ou non renseigné
0.00 a 99.5	Nombre d'heures (nombre entier ou demi-entier)

#### **EMPABS**

## Absence pour maladie ou accident du travail durant la semaine de référence

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

A partir de 2013, la question EMPABS (BC15a) est posée à l'ensemble des personnes en emploi de moins de 75 ans qui, durant la semaine de référence, ont travaillé au moins une heure ou étaient en formation rémunérée par l'employeur ou suivie dans le cadre d'un contrat en alternance ou en apprentissage. Jusqu'en 2012, cette question n'était pas posée à ces derniers (ceux en formation dans le cadre de leur emploi).

Vide	Sans objet (AGE >= 75 ou ACTEU distinct de 1 ou (PASTRA = 1 et RABS distinct de 7)) ou non renseigné
1	Oui
2	Non

#### **EMPAFC**

Nombre de jours modifiés ou perturbés durant la semaine de référence pour cause de chômage partiel ou intempéries (pour ceux dont les horaires ont effectivement été perturbés par ces causes)

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013, mais dont le concept a évolué en 2013 :

- les personnes ayant eu des réductions d'horaires durant la semaine de référence pour cause de chômage partiel ou intempéries sont identifiées parmi un champ de personnes élargi en 2013 (ne sont plus exclus de ce champ ceux n'ayant pas travaillé la semaine de référence mais étant sur cette période en formation dans le cadre de leur emploi).
- à partir de 2013, ces types d'absences sont exprimés en jours entiers ou demi-entiers alors qu'auparavant ils l'étaient en nombres entiers de jours ou d'heures.

Vide	Sans objet (EMPAFFM1 distinct de 1)
0.5 a 7.0	Nombre de jours (nombre entier ou demi-entier)

# **EMPAFCI**

#### Indemnisation du chômage partiel (ou intempéries) subi lors de la semaine de référence

Nouvelle variable en 2013.

Vide	Sans objet (EMPAFFM1 distinct de 1)
1	Oui
2	Non
9	Ne sait pas

## **EMPAFFM1**

Modification ou perturbation des horaires durant la semaine de référence pour cause de chômage partiel / intempéries (pour ceux qui ne sont pas en congé rémunéré toute la semaine de référence)

Le groupe de variable EMPAFFM1, ..., EMPAFFM1 remplace à partir de 2013 la variable EMPAFF présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

La question EMPAFF a évolué en 2013 :

- Ses modalités ont été revues pour le questionnaire 2013 : L'ancienne modalité 3 (grève, conflit du travail) correspond à partir de 2013 à la modalité 2. L'ancienne modalité 2 (activité de formation) n'existe plus à partir de 2013, alors qu'a contrario une nouvelle modalité 3 est proposée (réduction d'horaires pour maternité, maladie, fin d'emploi) en

remplacement de l'ancienne variable DIMDUR qui n'était réservée qu'aux seuls salariés mais ne portait pas spécifiquement sur la semaine de référence.

- A partir de 2013, la question EMPAFF (BC16a) est posée à l'ensemble des personnes en emploi de moins de 75 ans qui, durant la semaine de référence, ont travaillé au moins une heure ou étaient en formation rémunérée par l'employeur ou suivie dans le cadre d'un contrat en alternance ou en apprentissage. Jusqu'en 2012, cette question n'était pas posée à ces derniers (ceux en formation dans le cadre de leur emploi).

	Sans objet (AGE >= 75 ou ACTEU distinct de 1 ou (PASTRA = 1 et RABS distinct de 7)) ou non renseigné
0	Non
1	Oui

## **EMPAFFM2**

Modification ou perturbation des horaires durant la semaine de référence pour cause de grève / conflit du travail (pour ceux qui ne sont pas en congé rémunéré toute la semaine de référence)

Le groupe de variable EMPAFFM1, ..., EMPAFFM1 remplace à partir de 2013 la variable EMPAFF présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

La question EMPAFF a évolué en 2013 :

- Ses modalités ont été revues pour le questionnaire 2013 : L'ancienne modalité 3 (grève, conflit du travail) correspond à partir de 2013 à la modalité 2. L'ancienne modalité 2 (activité de formation) n'existe plus à partir de 2013, alors qu'a contrario une nouvelle modalité 3 est proposée (réduction d'horaires pour maternité, maladie, fin d'emploi) en remplacement de l'ancienne variable DIMDUR qui n'était réservée qu'aux seuls salariés mais ne portait pas spécifiquement sur la semaine de référence.
- A partir de 2013, la question EMPAFF (BC16a) est posée à l'ensemble des personnes en emploi de moins de 75 ans qui, durant la semaine de référence, ont travaillé au moins une heure ou étaient en formation rémunérée par l'employeur ou suivie dans le cadre d'un contrat en alternance ou en apprentissage. Jusqu'en 2012, cette question n'était pas posée à ces derniers (ceux en formation dans le cadre de leur emploi).

Vide	Sans objet (AGE >= 75 ou ACTEU distinct de 1 ou (PASTRA = 1 et RABS distinct de 7)) ou non renseigné
0	Non
1	Oui

### **EMPAFFM3**

Modification ou perturbation des horaires durant la semaine de référence pour cause de réduction d'horaires pour maternité, maladie, fin d'emploi (pour ceux qui ne sont pas en congé rémunéré toute la semaine de référence)

Le groupe de variable EMPAFFM1, ..., EMPAFFM1 remplace à partir de 2013 la variable EMPAFF présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

La question EMPAFF a évolué en 2013 :

- Ses modalités ont été revues pour le questionnaire 2013 : L'ancienne modalité 3 (grève, conflit du travail) correspond à partir de 2013 à la modalité 2. L'ancienne modalité 2 (activité de formation) n'existe plus à partir de 2013, alors qu'a contrario une nouvelle modalité 3 est proposée (réduction d'horaires pour maternité, maladie, fin d'emploi) en remplacement de l'ancienne variable DIMDUR qui n'était réservée qu'aux seuls salariés mais ne portait pas spécifiquement sur la semaine de référence.
- A partir de 2013, la question EMPAFF (BC16a) est posée à l'ensemble des personnes en emploi de moins de 75 ans qui, durant la semaine de référence, ont travaillé au moins une heure ou étaient en formation rémunérée par l'employeur ou suivie dans le cadre d'un contrat en alternance ou en apprentissage. Jusqu'en 2012, cette question n'était pas posée à ces derniers (ceux en formation dans le cadre de leur emploi).

Vide	Sans objet (AGE >= 75 ou ACTEU distinct de 1 ou (PASTRA = 1 et RABS distinct de 7)) ou non renseigné
0	Non
1	Oui

## **EMPAFFM4**

Pas de modification ou perturbation des horaires durant la semaine de référence pour l'une des causes listées dans les variables EMPAFFM1 à EMPAFFM3 (pour ceux qui ne sont pas en congé rémunéré toute la semaine de référence)

Le groupe de variable EMPAFFM1, ..., EMPAFFM1 remplace à partir de 2013 la variable EMPAFF présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

La question EMPAFF a évolué en 2013 :

7

- Ses modalités ont été revues pour le questionnaire 2013 : L'ancienne modalité 3 (grève, conflit du travail) correspond à partir de 2013 à la modalité 2. L'ancienne modalité 2 (activité de formation) n'existe plus à partir de 2013, alors qu'a contrario une nouvelle modalité 3 est proposée (réduction d'horaires pour maternité, maladie, fin d'emploi) en remplacement de l'ancienne variable DIMDUR qui n'était réservée qu'aux seuls salariés mais ne portait pas spécifiquement sur la semaine de référence.
- A partir de 2013, la question EMPAFF (BC16a) est posée à l'ensemble des personnes en emploi de moins de 75 ans qui, durant la semaine de référence, ont travaillé au moins une heure ou étaient en formation rémunérée par l'employeur ou suivie dans le cadre d'un contrat en alternance ou en apprentissage. Jusqu'en 2012, cette question n'était pas posée à ces derniers (ceux en formation dans le cadre de leur emploi).

Vide	Sans objet (AGE >= 75 ou ACTEU distinct de 1 ou (PASTRA = 1 et RABS distinct de 7)) ou non renseigné
0	Non
1	Oui

### **EMPAFG**

# Nombre de jours modifiés ou perturbés durant la semaine de référence pour cause de grève ou de conflit du travail (pour ceux dont les horaires ont effectivement été perturbés par ces causes)

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013, mais dont le concept a évolué en 2013 :

- les personnes ayant eu des réductions d'horaires durant la semaine de référence pour cause de grève ou de conflit du travail sont identifiées parmi un champ de personnes élargi en 2013 (ne sont plus exclus de ce champ ceux n'ayant pas travaillé la semaine de référence mais étant sur cette période en formation dans le cadre de leur emploi).
- à partir de 2013, ces types d'absence sont exprimés en jours entiers ou demi-entiers alors qu'auparavant ils l'étaient en nombres entiers de jours ou d'heures.

Vide	Sans objet (EMPAFFM2 distinct de 1)
0.5 a 7.0	Nombre de jours (nombre entier ou demi-entier)

### **EMPAFP**

# Nombre de jours de récupération pris durant la semaine de référence (pour ceux en ayant pris)

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013, mais dont le concept a été modifié légèrement en 2013 :

- les personnes ayant pris des jours de récupération durant la semaine de référence sont identifiées parmi un champ de personnes élargi en 2013 (ne sont plus exclus de ce champ les non salariés ou ceux n'ayant pas travaillé la semaine de référence mais étant sur cette période en formation dans le cadre de leur emploi).
- à partir de 2013, ces types de congés sont exprimés en jours entiers ou demi-entiers alors qu'auparavant ils l'étaient en nombres entiers de jours ou d'heures.

Vide	Sans objet (EMPTYPM5 distinct de 1)
0.5 a 7.0	Nombre de jours (nombre entier ou demi-entier)

## **EMPANH**

# Nombre de jours d'absence pour maladie ou accident du travail durant la semaine de référence

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013, mais dont le concept a été modifié légèrement en 2013 :

- les personnes ayant été absentes pour maladie ou accident du travail durant la semaine de référence sont identifiées parmi un champ de personnes légèrement modifié en 2013 (ne sont plus exclus de ce champ ceux n'ayant pas travaillé la semaine de référence mais étant sur cette période en formation dans le cadre de leur emploi).
- à partir de 2013, ces types d'absences sont exprimés en jours entiers ou demi-entiers alors qu'auparavant ils l'étaient en nombres entiers de jours ou d'heures.

Vide	Sans objet (EMPABS distinct de 1)
0.5 a 7.0	Nombre de jours (nombre entier ou demi-entier)

#### **EMPCE**

# Nombre de jours de congés exceptionnels pris durant la semaine de référence (pour ceux en ayant pris)

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013, mais dont le concept a été modifié légèrement en 2013 :

- les personnes ayant pris des congés exceptionnels durant la semaine de référence sont identifiées parmi un champ de personnes élargi en 2013 (ne sont plus exclus de ce champ les non salariés ou ceux n'ayant pas travaillé la semaine de référence mais étant sur cette période en formation dans le cadre de leur emploi).
- à partir de 2013, ces types de congés sont exprimés en jours entiers ou demi-entiers alors qu'auparavant ils l'étaient en nombres entiers de jours ou d'heures.

Vide	Sans objet (EMPTYPM2 distinct de 1)
0.5 a 7.0	Nombre de jours (nombre entier ou demi-entier)

#### **EMPCO**

# Nombre de jours de congés ordinaires, RTT ou CET pris durant la semaine de référence (pour ceux en ayant pris)

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013, mais dont le concept a été modifié sensiblement en 2013 :

- EMPCO recouvre deux types de congés depuis 2013 : les congés ordinaires d'une part, les RTT de l'autre. Auparavant, ces deux types de congés étaient comptabilisés à l'aide de variables distinctes, en l'occurrence les anciennes variables respectives EMPCO et EMPRTT en vigueur jusqu'en 2012.
- les personnes ayant pris des congés ordinaires ou des RTT durant la semaine de référence sont identifiées parmi un champ de personnes élargi en 2013 (ne sont plus exclus de ce champ les non salariés ou ceux n'ayant pas travaillé la semaine de référence mais étant sur cette période en formation dans le cadre de leur emploi).
- à partir de 2013, ces types de congés sont exprimés en jours entiers ou demi-entiers alors qu'auparavant ils l'étaient en nombres entiers de jours ou d'heures.

Vide	Sans objet (EMPTYPM1 distinct de 1)
0.5 a 7.0	Nombre de jours (nombre entier ou demi-entier)

#### **EMPCON**

Prise de congés (y compris jours fériés, ponts, RTT, jours de récupération, congés rémunérés et CET), qu'elle qu'en soit la durée, durant la semaine de référence (pour ceux en emploi qui ne sont pas en congé rémunéré toute la semaine de référence)

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

A partir de 2013, la question EMPCON (BC14a) est posée à l'ensemble des personnes en emploi de moins de 75 ans qui, durant la semaine de référence, ont travaillé au moins une heure ou étaient en formation rémunérée par l'employeur ou suivie dans le cadre d'un contrat en alternance ou en apprentissage. Jusqu'en 2012, cette question n'était pas posée à ces derniers (ceux en formation dans le cadre de leur emploi).

De plus, la prise de congés est à entendre dans le cadre de l'emploi principal (en cas de pluri-activité) à partir de 2013, précision non mentionnée auparavant.

Vide	Sans objet (AGE >= 75 ou ACTEU distinct de 1 ou (PASTRA = 1 et RABS distinct de 7)) ou non renseigné
1	Oui
2	Non

## **EMPCP**

# Nombre de jours de congés personnels non rémunérés pris durant la semaine de référence (pour ceux en ayant pris)

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013, mais dont le concept a été modifié légèrement en 2013 :

- les personnes ayant pris des congés personnels non rémunérés durant la semaine de référence sont identifiées parmi un champ de personnes élargi en 2013 (ne sont plus exclus de ce champ les non salariés ou ceux n'ayant pas travaillé la semaine de référence mais étant sur cette période en formation dans le cadre de leur emploi).
- à partir de 2013, ces types de congés sont exprimés en jours entiers ou demi-entiers alors qu'auparavant ils l'étaient en nombres entiers de jours ou d'heures.

Vide	Sans objet (EMPTYPM6 distinct de 1)
0.5 a 7.0	Nombre de jours (nombre entier ou demi-entier)

#### **EMPFORMR**

En emploi lors de la formation non formelle pour raisons professionnelles la plus récente au cours des trois mois s'achevant par la semaine de référence (pour les personnes d'au plus 65 ans)

Variable nouvelle en 2018. Variable calculée à partir de EMPFORM et EMPFORMBIS.

Vide	Sans objet (FC5D distinct de 1 ou AGE > 65 ans)
1	Oui
2	Non



#### **EMPHNH**

# Nombre d'heures supplémentaires durant la semaine de référence (pour les salariés qui en ont effectuées)

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

Le champ couvert par cette variable (champ identifié par la condition EMPHSC = 1) a toutefois été élargi en 2013. Consulter les commentaires associés à la variable EMPHSC pour plus de détails.

Les heures déclarées dans la variable EMPHNH sont nécessairement des entiers ou des demi-entiers, à partir de 2013 (5,5 désignant 5h30 par exemple). Auparavant, deux décimales étaient autorisées pour désigner les minutes (5h30 codé par 5,3 par exemple, 5h15 codé par 5,15...).

Vide	Sans objet (EMPHSC distinct de 1)
00.0 a 99.5	Nombre d'heures (nombre entier ou demi-entier)

#### **EMPHRC**

# Nombre d'heures supplémentaires durant la semaine de référence donnant droit à des jours ou des heures de repos (pour les salariés qui ont effectué des heures supplémentaires)

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

Le champ couvert par cette variable (champ identifié par la condition EMPHSC = 1 et EMPHNH > 0) a toutefois été élargi en 2013. Consulter les commentaires associés à la variable EMPHSC pour plus de détails.

Les heures déclarées dans la variable EMPHRC sont nécessairement des entiers ou des demi-entiers, à partir de 2013 (5,5 désignant 5h30 par exemple). Auparavant, deux décimales étaient autorisées pour désigner les minutes (5h30 codé par 5,3 par exemple, 5h15 codé par 5,15...).

Vide	Sans objet (EMPHNH vide ou nul)
00.0 a 99.0	Nombre d'heures (nombre entier ou demi-entier)
99.5	Ne sait pas

#### **EMPHRE**

# Nombre d'heures supplémentaires rémunérées durant la semaine de référence (pour les salariés qui ont effectué des heures supplémentaires)

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

Le champ couvert par cette variable (champ identifié par la condition EMPHSC = 1 et EMPHNH > 0) a toutefois été élargi en 2013. Consulter les commentaires associés à la variable EMPHSC pour plus de détails.

Les heures déclarées dans la variable EMPHRE sont nécessairement des entiers ou des demi-entiers, à partir de 2013 (5,5 désignant 5h30 par exemple). Auparavant, deux décimales étaient autorisées pour désigner les minutes (5h30 codé par 5,3 par exemple, 5h15 codé par 5,15...).

Vide	Sans objet (EMPHNH vide ou nul)
00.0 a 99.0	Nombre d'heures (nombre entier ou demi-entier)
99.5	Ne sait pas

## **EMPHSC**

# Exercice d'heures supplémentaires, rémunérées ou non, durant la semaine de référence (pour les salariés qui ne sont pas en congé rémunéré toute la semaine de référence)

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

Les modalités 3 et 9 ont été créées en 2013.

Par ailleurs, à partir de 2013, la question EMPHSC (BC13a) est posée à l'ensemble des salariés - autres que chefs d'entreprise - de moins de 75 ans qui, durant la semaine de référence, ont travaillé au moins une heure ou étaient en formation rémunérée par l'employeur ou suivie dans le cadre d'un contrat en alternance ou en apprentissage. Jusqu'en 2012, cette question n'était posée ni à ces derniers (ceux en formation dans le cadre de leur emploi), ni à ceux qui n'ont pas de nombre d'heures de travail hebdomadaires normalement prévu dans le cadre de leur emploi.

Vide	Sans objet (AGE >= 75 ou STC distinct de 3 ou (PASTRA = 1 et RABS distinct de 7)) ou non renseigné
1	Oui
2	Non
3	Sans objet / non concerné, n'a pas la possibilité de faire des heures supplémentaires
9	Ne sait pas

#### **EMPJF**

### Nombre de jours fériés occasionnant des congés durant la semaine de référence

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013, mais dont le concept a été modifié légèrement en 2013 :

- les personnes ayant été en congés à l'occasion de jours fériés durant la semaine de référence sont identifiées parmi un champ de personnes élargi en 2013 (ne sont plus exclus de ce champ les non salariés ou ceux n'ayant pas travaillé la semaine de référence mais étant sur cette période en formation dans le cadre de leur emploi).
- à partir de 2013, ces types de congés sont exprimés en jours entiers ou demi-entiers alors qu'auparavant ils l'étaient en nombres entiers de jours ou d'heures.

Vide	Sans objet (EMPTYPM3 distinct de 1)
0.5 a 7.0	Nombre de jours (nombre entier ou demi-entier)

#### **EMPLRET**

# Individu qui était en emploi juste avant de toucher sa retraite (pour ceux de 53 ans et plus qui touchent une retraite)

Variable à utiliser avec le coefficient de pondération EXTRIDF (spécifique aux vagues 1 et 6). Nouvelle variable en 2013.

Vide	Sans objet (RET distinct de 1)
1	Oui
2	Non

#### **EMPNBH**

# Nombre d'heures effectuées dans l'emploi principal durant la semaine de référence (pour ceux qui ne sont pas en congé rémunéré toute la semaine de référence)

Variable déià présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

La variable EMPNBH a connu quelques évolutions en 2013 qui ont un léger impact sur la mesure du nombre d'heures réellement travaillées sur la semaine de référence :

- 1. A partir de 2013, la question EMPNBH (BC17a) est posée à l'ensemble des personnes en emploi de moins de 75 ans qui, durant la semaine de référence, ont travaillé au moins une heure ou étaient en formation rémunérée par l'employeur ou suivie dans le cadre d'un contrat en alternance ou en apprentissage. Jusqu'en 2012, cette question n'était pas posée à ces derniers (ceux en formation dans le cadre de leur emploi).
- 2. Les heures déclarées dans la variable EMPNBH sont nécessairement des entiers ou des demi-entiers, à partir de 2013 (37,5 désignant 37h30 par exemple). Auparavant, deux décimales étaient autorisées pour désigner les minutes (37h30 codé par 37,3 par exemple, 37h15 codé par 37,15...).
- 3. A compter de 2016, lorsque la personne n'a pas travaillé la semaine de référence mais a cependant un emploi rémunéré (PASTRA=1), les valeurs sont à zéro.

Vide	Sans objet (AGE >= 75 ou ACTEU distinct de 1 ou (PASTRA = 1 et RABS distinct de 7)) ou non renseigné
00.0 a 99.5	Nombre d'heures (nombre entier ou demi-entier)

## **EMPPA**

# Nombre de jours de ponts accordés par l'employeur durant la semaine de référence (pour ceux en en ayant bénéficié)

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013, mais dont le concept a été modifié légèrement en 2013 :

- les personnes ayant pris des ponts accordés par l'employeur durant la semaine de référence sont identifiées parmi un champ de personnes élargi en 2013 (ne sont plus exclus de ce champ les non salariés ou ceux n'ayant pas travaillé la semaine de référence mais étant sur cette période en formation dans le cadre de leur emploi).
- à partir de 2013, ces types de congés sont exprimés en jours entiers ou demi-entiers alors qu'auparavant ils l'étaient en nombres entiers de jours ou d'heures.

Vide	Sans objet (EMPTYPM4 distinct de 1)
0.5 a 7.0	Nombre de jours (nombre entier ou demi-entier)

# **EMPTYPM1**

## A pris des congés ordinaires, RTT, CET pendant la semaine de référence

Le groupe de variable EMPTYM1, ..., EMPTYPM6 remplace à partir de 2013 la variable EMPTYP présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

La question EMPTYP a évolué en 2013 :

- Ses modalités ont été revues pour le questionnaire 2013 : les jours de RTT (ancienne modalité 5) ont été regroupés

avec les congés ordinaires dans la modalité 1 ; Les anciennes modalités 6 et 7 (resp. jours de récupération et congés personnels non rémunérés) correspondent à partir de 2013 aux modalités respectives 5 et 6.

- Dorénavant, la question EMPTYP est posée à l'ensemble des personnes en emploi de moins de 75 ans qui, durant la semaine de référence, ont pris des congés mais ont également travaillé au moins une heure ou étaient en formation rémunérée par l'employeur ou suivie dans le cadre d'un contrat en alternance ou en apprentissage. Jusqu'en 2012, cette question n'était pas posée à ces derniers (ceux en formation dans le cadre de leur emploi et ayant pris des congés) et elle se limitait en outre aux salariés.

Vide	Sans objet (EMPCON distinct de 1 et RABS distinct de 1)
0	Non
1	Oui

#### **EMPTYPM2**

### A pris des congés exceptionnels (mariages, naissance...) pendant la semaine de référence

Le groupe de variable EMPTYM1, ..., EMPTYPM6 remplace à partir de 2013 la variable EMPTYP présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

La question EMPTYP a évolué en 2013 :

- Ses modalités ont été revues pour le questionnaire 2013 : les jours de RTT (ancienne modalité 5) ont été regroupés avec les congés ordinaires dans la modalité 1 ; Les anciennes modalités 6 et 7 (resp. jours de récupération et congés personnels non rémunérés) correspondent à partir de 2013 aux modalités respectives 5 et 6.
- Dorénavant, la question EMPTYP est posée à l'ensemble des personnes en emploi de moins de 75 ans qui, durant la semaine de référence, ont pris des congés mais ont également travaillé au moins une heure ou étaient en formation rémunérée par l'employeur ou suivie dans le cadre d'un contrat en alternance ou en apprentissage. Jusqu'en 2012, cette question n'était pas posée à ces derniers (ceux en formation dans le cadre de leur emploi et ayant pris des congés) et elle se limitait en outre aux salariés.

Vide	Sans objet (EMPCON distinct de 1 et RABS distinct de 1)
0	Non
1	Oui

#### **EMPTYPM3**

#### A été en congés pour cause de jours fériés pendant la semaine de référence

Le groupe de variable EMPTYM1, ..., EMPTYPM6 remplace à partir de 2013 la variable EMPTYP présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

La question EMPTYP a évolué en 2013 :

- Ses modalités ont été revues pour le questionnaire 2013 : les jours de RTT (ancienne modalité 5) ont été regroupés avec les congés ordinaires dans la modalité 1 ; Les anciennes modalités 6 et 7 (resp. jours de récupération et congés personnels non rémunérés) correspondent à partir de 2013 aux modalités respectives 5 et 6.
- Dorénavant, la question EMPTYP est posée à l'ensemble des personnes en emploi de moins de 75 ans qui, durant la semaine de référence, ont pris des congés mais ont également travaillé au moins une heure ou étaient en formation rémunérée par l'employeur ou suivie dans le cadre d'un contrat en alternance ou en apprentissage. Jusqu'en 2012, cette question n'était pas posée à ces derniers (ceux en formation dans le cadre de leur emploi et ayant pris des congés) et elle se limitait en outre aux salariés.

Vide	Sans objet (EMPCON distinct de 1 et RABS distinct de 1)
0	Non
1	Oui

## **EMPTYPM4**

## A été en congés pour cause de ponts accordés par l'employeur pendant la semaine de référence

Le groupe de variable EMPTYM1, ..., EMPTYPM6 remplace à partir de 2013 la variable EMPTYP présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

La question EMPTYP a évolué en 2013 :

- Ses modalités ont été revues pour le questionnaire 2013 : les jours de RTT (ancienne modalité 5) ont été regroupés avec les congés ordinaires dans la modalité 1 ; Les anciennes modalités 6 et 7 (resp. jours de récupération et congés personnels non rémunérés) correspondent à partir de 2013 aux modalités respectives 5 et 6.
- Dorénavant, la question EMPTYP est posée à l'ensemble des personnes en emploi de moins de 75 ans qui, durant la semaine de référence, ont pris des congés mais ont également travaillé au moins une heure ou étaient en formation rémunérée par l'employeur ou suivie dans le cadre d'un contrat en alternance ou en apprentissage. Jusqu'en 2012, cette question n'était pas posée à ces derniers (ceux en formation dans le cadre de leur emploi et ayant pris des congés) et elle se limitait en outre aux salariés.

7

Vide	Sans objet (EMPCON distinct de 1 et RABS distinct de 1)
0	Non
1	Oui

## **EMPTYPM5**

## A pris des jours de récupération pendant la semaine de référence

Le groupe de variable EMPTYM1, ..., EMPTYPM6 remplace à partir de 2013 la variable EMPTYP présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

La question EMPTYP a évolué en 2013 :

- Ses modalités ont été revues pour le questionnaire 2013 : les jours de RTT (ancienne modalité 5) ont été regroupés avec les congés ordinaires dans la modalité 1 ; Les anciennes modalités 6 et 7 (resp. jours de récupération et congés personnels non rémunérés) correspondent à partir de 2013 aux modalités respectives 5 et 6.
- Dorénavant, la question EMPTYP est posée à l'ensemble des personnes en emploi de moins de 75 ans qui, durant la semaine de référence, ont pris des congés mais ont également travaillé au moins une heure ou étaient en formation rémunérée par l'employeur ou suivie dans le cadre d'un contrat en alternance ou en apprentissage. Jusqu'en 2012, cette question n'était pas posée à ces derniers (ceux en formation dans le cadre de leur emploi et ayant pris des congés) et elle se limitait en outre aux salariés.

Vide	Sans objet (EMPCON distinct de 1 et RABS distinct de 1)
0	Non
1	Oui

### **EMPTYPM6**

# A pris des congés personnels non rémunérés (congé sans solde, congé parental...) pendant la semaine de référence

Le groupe de variable EMPTYM1, ..., EMPTYPM6 remplace à partir de 2013 la variable EMPTYP présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

La question EMPTYP a évolué en 2013 :

- Ses modalités ont été revues pour le questionnaire 2013 : les jours de RTT (ancienne modalité 5) ont été regroupés avec les congés ordinaires dans la modalité 1 ; Les anciennes modalités 6 et 7 (resp. jours de récupération et congés personnels non rémunérés) correspondent à partir de 2013 aux modalités respectives 5 et 6.
- Dorénavant, la question EMPTYP est posée à l'ensemble des personnes en emploi de moins de 75 ans qui, durant la semaine de référence, ont pris des congés mais ont également travaillé au moins une heure ou étaient en formation rémunérée par l'employeur ou suivie dans le cadre d'un contrat en alternance ou en apprentissage. Jusqu'en 2012, cette question n'était pas posée à ces derniers (ceux en formation dans le cadre de leur emploi et ayant pris des congés) et elle se limitait en outre aux salariés.

	Vide	Sans objet (EMPCON distinct de 1 et RABS distinct de 1)
	0	Non
	1	Oui

## **ENBSAL**

# Nombre de salariés dans l'entreprise dans le cadre de l'activité professionnelle un an auparavant (pour ceux qui étaient à leur compte ou chefs d'entreprise)

Variable à utiliser avec le coefficient de pondération EXTRID (spécifique à la vague 1). Nouvelle variable en 2013.

Attention, cette variable NE REMPLACE PAS les variables ENBSAA et ENBSAB présentes dans les fichiers antérieurs à 2013. En effet, la question ENBSAL à partir de 2013 est posée aux personnes travaillant à leur compte et aux chefs d'entreprises ; les questions ENBSAA et ENBSAB avant 2013 s'adressaient aux salariés et n'ont pas d'équivalent dans le questionnaire rénové en 2013.

Vide	Sans objet (ESTC distinct de 1 et 2 ou individus travaillant dans leur entreprise actuelle depuis moins d'un an (repérés par DATANT, DAMOIS et DATENQ)) ou non renseigné
1	Aucun salarié
2	1 ou 2 salariés
3	3 à 9 salariés
4	10 à 49 salariés
5	50 à 499 salariés



6 500 salariés ou plus	
------------------------	--

#### **ENCADR**

## Encadrement d'une ou plusieurs personnes (pour les salariés ou ceux ayant un emploi informel)

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013. Le libellé de la question correspondant (BA31 à partir de 2013, B14c auparavant) a été légèrement reformulé en 2013.

A partir de 2013, cette variable ne couvre plus que le champ de ceux se déclarant salariés ou en emploi informel (STC = 3 ou INFORM = 1) alors qu'auparavant la question ENCADR était posée à toute personne en emploi.

Vide	Sans objet (STC distinct de 3 et INFORM distinct de 1) ou non renseigné
1	Oui
2	Non

#### **ENFRED**

#### Individu avec au moins un enfant dans le ménage ou en garde alternée, au trimestre courant

Variable remplaçant à partir de 2013 la variable EM1 présente dans les fichiers antérieurs à 2013. Il s'agit de la réponse à la question ENF (tableau des habitants du logement THL2), mise en cohérence avec les valeurs contenues dans les variables NOIENFxx (xx = 1, ...14) de l'individu considéré, ainsi que dans les variables NOI et PRES de ses enfants.

1	Oui
2	Non

#### **ENFRET**

## Nombre d'enfants qu'a eus l'individu de 53 ans ou plus touchant une retraite

Variable à utiliser avec le coefficient de pondération EXTRIDF (spécifique aux vagues 1 et 6). Nouvelle variable en 2013.

Vide	Sans objet (RET distinct de 1)
0 a NN	Nombre d'enfants sur 2 positions

#### **EOCCUA**

#### Situation principale sur le marché du travail un an auparavant

Variable à utiliser avec le coefficient de pondération EXTRID (spécifique à la vague 1).

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013, cependant ses modalités ont été étoffées et, pour certaines, légèrement reformulées :

- la modalité 1 a été complétée en 2013 dans le questionnaire pour repréciser à l'enquêté les différentes formes d'emploi.
- les modalités 2 (au chômage) et 3 (étudiant, élève, en formation, en stage non rémunéré) dans les fichiers antérieurs à 2013 ont été inversées en 2013 pour devenir respectivement les modalités 3 et 2, la seconde ayant été abrégée en "En cours d'études, en stage non rémunéré"
- la mention "retiré des affaires" a été supprimée en 2013 de la modalité 4 pour ne plus contenir que "retraité, préretraité".
- la modalité 5 dans les fichiers antérieurs à 2013 correspond à partir de 2013 à la modalité 6.
- enfin, la modalité 6 dans les fichiers antérieurs à 2013, regroupant les personnes se déclarant inactives et non classées dans les autres modalités, a été éclatée en 2013 sur les nouvelles modalités 5, 7 et 8.

Nota Bene : Pour les individus en première interrogation, les variables EOCCUA et SP12 sont parfaitement cohérentes (les modalités 2 à 8 de EOCCUA correspondant aux modalités 3 à 9 de SP12, la modalité 1 de EOCCUA correspondant au regroupement des modalités 1 et 2 de SP12).

Vide	Sans objet (individu en réinterrogation) ou non renseigné
1	En emploi (salarié, à son compte, y c. aide d'une personne dans son travail, apprentissage sous contrat ou stage rémunéré)
2	En cours d'études, en stage non rémunéré
3	Au chômage (inscrit ou non à Pôle Emploi)
4	Retraité ou préretraité
5	En congé parental à temps plein
6	Homme ou femme au foyer
7	Inactif pour cause d'invalidité

8 Autre situation
-------------------

#### **EPOST**

# Occupation un an auparavant du même poste qu'aujourd'hui, pour les personnes travaillant depuis plus d'un an dans leur entreprise/affaire actuelle

Variable à utiliser avec le coefficient de pondération EXTRID (spécifique à la vague 1). Nouvelle variable en 2013.

La question EPOST (E2) du questionnaire n'est pas posée à l'ensemble des personnes (en première interrogation) travaillant depuis plus d'un an dans leur entreprise/affaire actuelle. En particulier, parmi ces dernières, la variable EPOST est imputée :

- à 1 pour les personnes travaillant à leur compte ou chefs d'entreprises lorsque le nombre de salariés de leur entreprise n'a pas évolué par rapport à l'an passé, mais aussi pour les personnes travaillant pour un particulier (notamment les aides familiaux) et les multiactifs sans employeur principaux ;
- à 2 pour les personnes travaillant à leur compte ou chefs d'entreprises lorsque le nombre de salariés de leur entreprise a évolué par rapport à l'an passé.

	Sans objet (individus travaillant dans leur entreprise actuelle depuis moins d'un an (repérés par DATANT, DAMOIS et DATENQ)) ou non renseigné
1	Oui
2	Non

#### **ERESID**

### Lieu de résidence un an auparavant

Variable à utiliser avec le coefficient de pondération EXTRID (spécifique à la vague 1).

Vide	Sans objet (réinterrogation) ou non renseigné
1	Dans le même logement qu'actuellement
2	Dans un autre logement ordinaire situé dans la même commune (ou le même arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille) qu'aujourd'hui
3	Dans un autre logement ordinaire situé dans une autre commune (ou arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille) de France (y. c. DOM- TOM)
4	Dans un autre logement ordinaire à l'étranger
5	Dans une autre catégorie de logement (foyer, chantier, internat, caserne, cité universitaire, établissement de soin, maison de retraite)

## ESEG 2

## Catégorie socioprofesionnelle européenne(ESEG)(2 chiffres), niveau détaillé

Nouvelle variable en 2017.

Cf	Voir partie Nomenclatures des variables
01	Non renseigné pour les actifs occupés
02	Non renseigné pour les chômeurs
XX	Non renseigné pour les inactifs

## **ESSAI**

# Condition actuelle d'entrée de l'individu dans l'entreprise, pour les salariés du privé (hors apprentis) et les contractuels du public dont l'ancienneté n'excède pas un an

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

Sans objet pour la variable ESSAI : personnes non actives occupées, travailleurs informels, travailleurs intérimaires, apprentis, travailleurs en activité temporaire ou d'appoint, titulaires, élèves ou stagiaires de la fonction publique, individus dont l'ancienneté dans l'entreprise excède un an.

Vide	Sans objet (cf commentaires) ou non renseigné
1	En période d'essai
2	En stage d'entrée dans l'entreprise
3	Aucune de ces situations

#### **ESTC**

#### Statut déclaré de l'emploi un an auparavant

Variable à utiliser avec le coefficient de pondération EXTRID (spécifique à la vague 1).

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013. Attention, cependant, la modalité 1 (travailleurs à leur compte et chefs d'entreprises) dans les fichiers antérieurs à 2013 a éclaté en 2013 et correspond au regroupement des nouvelles modalités 1 et 2. En conséquence, les modalités 2 (salariés) et 3 (aides familiaux) dans les fichiers antérieurs à 2013 correspondent à partir de 2013 aux modalités respectives 3 et 4.

Vide	Sans objet (EOCCUA distinct de 1) ou non renseigné
1	À son compte
2	Salarié chef d'entreprise, gérant mandataire, P.D.G.
3	Salarié (autre que chef d'entreprise)
4	Travaille pour un membre de sa famille sans être salarié

## **ETITC**

## Statut déclaré des agents de la fonction publique un an auparavant

Variable à utiliser avec le coefficient de pondération EXTRID (spécifique à la vaque 1).

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013. Attention, cependant, les modalités sont affinées en 2013 :

- les stagiaires n'ayant pas le statut de fonctionnaires sont identifiés dans la modalité 4, créée en 2013, qui leur est dédiée. Auparavant, ils étaient inclus au sein de la modalité 1.
- la modalité 2 repérant les agents titulaires de la fonction publique a été précisée en 2013 pour rappeler qu'y sont inclus aussi bien les agents à statut civil que ceux à statut militaire.
- la modalité 3, libellée "Contractuel" jusqu'en 2012, fait également explicitement mention à partir de 2013 des ouvriers d'état, assistantes maternelles et praticiens hospitaliers.

Vide	Sans objet (ECHPUB distinct de 3, 4 et 5)
1	Élève fonctionnaire ou fonctionnaire stagiaire
2	Titulaire civil ou militaire
3	Agent contractuel, ouvrier d'Etat, assistante maternelle, praticien hospitalier
4	Stagiaire

### **ETMC**

## Obtention d'un diplôme depuis la précédente réalisation de l'enquête Emploi

Vide	Sans objet (Individus en première interrogation) ou non renseigné
1	Oui
2	Non

## **ETPP**

# Nature du temps de travail dans l'emploi un an auparavant

Variable à utiliser avec le coefficient de pondération EXTRID (spécifique à la vague 1).

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013, mais qui a fait l'objet de deux modifications importantes en 2013 :

- le champ de la variable ETPP était restreint jusqu'en 2012 aux personnes qui travaillaient un an auparavant en tant que salariées ; à partir de 2013, il a été élargi à l'ensemble des personnes en emploi un an auparavant.
- en 2013 a été créée une modalité supplémentaire, la modalité 3, laissant la possibilité à l'enquêté travaillant en tant que non salarié un an auparavant de ne pas répondre à cette question s'il estime qu'elle est inadaptée à sa situation professionnelle.

Vide	Sans objet (EOCCUA distinct de 1)
1	À temps complet
2	À temps partiel
3	Sans objet (pour les personnes non salariées qui estiment que cette question ne s'applique pas à elles)

#### **ETXTPPB**

#### Taux de temps partiel dans l'emploi un an auparavant

Variable à utiliser avec le coefficient de pondération EXTRID (spécifique à la vague 1).

Variable remplaçant à partir de 2013 la variable ETXTPP présente dans les fichiers antérieurs à 2013. Le champ de cette variable était restreint jusqu'en 2012 aux personnes qui travaillaient comme salariées à temps partiel un an auparavant ; à partir de 2013, il a été élargi à l'ensemble des personnes se déclarant en emploi à temps partiel un an auparavant (qu'elles fussent salariées ou non).

Vide	Sans objet (ETPP distinct de 2)
1	Moins d'un mi-temps (50%)
2	Mi-temps (50%)
3	Entre 50 et 80 %
4	80%
5	Plus de 80%

## **ETYPETENS**

# Type d'établissement employeur dans le cadre de l'activité professionnelle un an auparavant, pour les enseignants

Variable à utiliser avec le coefficient de pondération EXTRID (spécifique à la vague 1). Nouvelle variable en 2013.

Les questions correspondantes ne sont posées qu'aux enquêtés dont le libellé de profession (un an auparavant) a été reconnu et codé, en cours de collecte, dans l'un des postes de la nomenclature de profession PCS correspondant aux enseignants. En particulier, si la profession d'un individu est codée dans l'un de ces postes, non pas en cours de collecte, mais a posteriori, la variable ETYPETENS sera non renseignée.

Au T1 2014, le champ couvert par cette variable a été élargi au code 354g de la PCS (Professeurs d'arts (hors établissements scolaires)), la modalité 5 a été complétée par la mention supplémentaire des écoles de commerce et la modalité 6 (Hors éducation nationale et assimilé) a été ajoutée.

Vide	Sans objet (PAV distinct de 341a, 341b, 342a, 354g, 421a, 421b, 422a, 422b, 422c) ou non renseigné
1	École maternelle ou primaire
2	Collège
3	Lycée professionnel
4	Lycée général, classe préparatoire
5	Université, école d'ingénieur, de commerce, autre établissement d'enseignement supérieur
6	Hors éducation nationale et assimilé

## **EXPLAG**

#### Nature détaillée de l'adresse professionnelle pour les personnes ne travaillant pas dans une société

Vide	Sans objet (TAM1B distinct de 2)
1	Exploitation agricole
2	Commerce
3	Cabinet
4	Atelier
5	Aucun de ces cas

#### **EXTRI**

## Coefficient de pondération des individus

Variable présente uniquement dans le fichier détail.

A noter, depuis 2016, les poids des enquêtes Emploi ne sont plus millésimés.

	coefficient numerique
••••	Ocilicient numenuue

#### **EXTRID**

# Coefficient de pondération des individus, pour les variables posées uniquement en première vague d'enquête

Ce poids est celui qui doit être utilisé pour les varibales posées uniquement en première vague d'enquête. Il était nommé EXTRI1 jusqu'en 2012. A noter, depuis 2016, les poids des enquêtes Emploi ne sont plus millésimés.

Coefficient numérique	
-----------------------	--

#### **EXTRIDF**

# Coefficient de pondération des individus, pour les variables posées uniquement en première et sixième vagues d'enquête

Ce poids est celui qui doit être utilisé pour les varibales posées uniquement en première et sixième vagues d'enquête. Il était nommé EXTRI16 jusqu'en 2012. A noter, depuis 2016, les poids des enquêtes Emploi ne sont plus millésimés.

	Coefficient numérique
--	-----------------------

# **EXTRILOG**

## Coefficient de pondération des logements

Le poids logement n'est à utiliser que pour les variables de niveau 'ménage" ou "logement", dans le fichier où seule une observation a été conservée par logement. A noter, depuis 2016, les poids des enquêtes Emploi ne sont plus millésimés.

	Coefficient numérique	
--	-----------------------	--

#### **FAMIL**

# Détention en totalité de l'affaire par la famille de l'individu, pour les aides familiaux salariés ou non salariés

Vide	Sans objet (SALPAR distinct de 1 et STC distinct de 4)
1	Oui
2	Non

#### FC5A

# Suit la formation formelle en cours dans le cadre de son contrat de travail, d'un contrat d'apprentissage ou d'un contrat de professionnalisation

Vide	Sans objet ou non renseigné (Base Z)
1	Oui
2	Non
9	Ne sait pas

#### FC5B

# Est toujours dans la même classe ou la même année d'études que lors de la précédente réalisation de l'enquête Emploi

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013, mais dont la couverture a été légèrement modifiée en 2013. En effet, la question correspondante (FC5B, D6) est désormais posée à ceux ayant suivi une formation formelle diplômante (ou étant en congés pendant une telle formation) durant les quatre semaines s'achevant par la semaine de référence. Jusqu'en 2012, elle était posée à l'ensemble des personnes qui n'avaient achevé leurs études initiales, ni lors de la précédente enquête, ni lors de l'enquête courante : la question ne se limitait donc pas à ceux en formation durant les seules quatre dernières semaines, mais en contrepartie elle était restreinte aux études initiales.

Vide	Sans objet ou non renseigné
1	Oui
2	Non

#### FC5D

## Suivi d'une formation non formelle pendant les 3 derniers mois

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013. Attention, le questionnaire a été fortement amélioré en 2013 pour couvrir les différentes formes de formations non-formelles recensées au niveau européen. Quatre questions sont

7

désormais posées pour les identifier (COURSTAG, SEMCONF, LECPRIV, LOISIRS) au lieu d'une seule avant 2013 (F5CD). La variable FC5D à partir de 2013 n'est donc plus la réponse directe à une question mais le résultat d'un calcul faisant intervenir les réponses aux quatre nouvelles questions listant les formations non-formelles ciblées. L'amélioration du module du questionnaire sur les formations non-formelles conduit ainsi à mieux les repérer : la proportion de personnes déclarant dans l'enquête avoir suivi une formation non-formelle au cours des trois mois s'achevant par la semaine de référence a considérablement augmenté entre 2012 et 2013.

Vide	Non renseigné
1	Oui
2	Non

#### **FCHPUB**

# Nature de l'employeur du père

Nouvelle variable en 2013.

Attention, comme cette variable est nouvelle en 2013 et qu'elle est partiellement construite à partir d'une donnée remontée du questionnaire posé en première interrogation, cette variable n'est pleinement renseignée sur l'ensemble des six vagues d'enquête (RGA = 1,...6) qu'à partir du T2 2014. Du T1 2013 au T1 2014 inclus, il est vivement recommandé de l'utiliser avec le coefficient de pondération EXTRID (spécifique à la vague 1).

La modalité 9 (Ne sait pas) est utilisée lorsque l'enquêté ignore la nature de l'employeur de son père et que celui-ci n'appartient pas au ménage (donc n'a pas été interrogé lui-même directement)).

Vide	Sans objet (Le père de l'enquêté n'est/n'était ni salarié autre que chef d'entreprise, ni travailleur informel)
1	Entreprise privée ou association
2	Entreprise publique (EDF, La Poste, SNCF, etc.)
3	État
4	Collectivités territoriales
5	Hôpitaux publics
6	Sécurité sociale
7	Particulier
9	Ne sait pas

### **FNBSAL**

# Nombre de salariés dans l'entreprise du père (pour ceux dont le père est ou était à son compte ou chef d'entreprise)

Variable remplaçant à partir de 2013 la variable OSALPP déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013. Attention, cependant, les modalités ont sensiblement évolué en 2013 :

- les modalités 2, 3, 4, 5 et 6 proposent des regroupements de nombre de salariés simplifiés par rapport aux anciennes modalités 2 (de 1 à 4 salariés), 3 (de 5 à 9), 4 (de 10 à 19), 5 (de 20 à 49), 6 (de 50 à 199), 7 (de 200 à 499), 8 (de 500 à 999) et 9 (1000 ou plus) présentes dans les fichiers antérieurs à 2013.
- la modalité 9 (Ne sait pas) remplace partiellement l'ancienne modalité 99 ; elle est utilisée lorsque l'enquêté ignore le nombre de salariés de l'entreprise de son père et que celui-ci n'appartient pas au ménage (donc n'a pas été interrogé lui-même directement)).

Vide	Sans objet (FSTC distinct de 1 et 2) ou non renseigné
1	Aucun salarié
2	1 ou 2 salariés
3	3 à 9 salariés
4	10 à 49 salariés
5	50 à 499 salariés
6	500 salariés ou plus
9	Ne sait pas

## **FONCTC**

# Fonction principale dans l'emploi (pour l'appel à sicore PCS, lorsque le codage de la profession nécessite des précisions)

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

La question correspondante est cependant posée à un champ restreint d'individus à partir de 2013, alors qu'elle s'adressait à toutes les personnes en emploi auparavant.

Vide	Sans objet ou non renseigné
1	Production, chantier, exploitation
2	Installation, réparation, maintenance
3	Gardiennage, nettoyage, entretien ménager
4	Manutention, magasinage, logistique
5	Secrétariat, saisie, accueil
6	Gestion, comptabilité
7	Commerce (y compris restauration, hôtellerie, tourisme), technico- commercial
8	Études, recherche et développement, méthodes
9	Enseignement, soin aux personnes
10	Autre fonction

## **FORDAT**

#### Année de fin des études initiales

Vide	Sans objet (FORTER distinct de 1) ou non renseigné
	Année sur 4 positions

## **FORFAIT**

## Détermination de la durée du travail sous la forme d'un forfait en jours

Nouvelle variable en 2017, qui existait jusqu'en 2012.

Vide	Non concerné (STCR distinct de 3) ou non renseigné
1	Oui
2	Non

## **FORM**

## Niveau de la formation suivie actuellement (2 chiffres, 33 postes)

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013, obtenue par regroupements de la variable FORMFIN. Le développement des Masters non différenciés en 2016 aura un impact sur les codes 61 et 62. A partir de 2019, il n'y aura plus que des Masters non différenciés obtenus en nouveau diplôme (les anciens resteront Masters recherche et Masters pro).

Vide	Sans objet (personnes ne suivant pas de formation formelle actuellement) ou non renseigné
00	Non codé
02	Études primaires, IME, IMP, IMPRO
11	Sixième, cinquième
12	Quatrième
14	Troisième
16	Seconde et première générales
17	Terminale générale
20	SEGPA, préprofessionnel
22	Année non terminale CAP,BEP
23	Année terminale CAP, CAPA
24	Année terminale BEP, BEPA

29	Année terminale autres diplômes niveau CAP-BEP
30	Secondes et premières BT, première bac pro
31	Secondes et premières technologiques
32	Terminales technologiques
34	Terminales bac pro
36	Année ter. brevet maîtrise, brevet professionnel
37	Terminales BT, autres diplômes niveau bac
40	Capacité en droit, DAEU, mise à niveau post-bac
41	CPGE, préparation deug
42	Préparation BTS
43	Préparation DUT, DEUST, DNTS, post-DUT/BTS
44	Prépa. diplômes paramédicaux-sociaux niveau bac+2
46	Prépa. d'un autre diplôme de technicien supérieur
51	Préparation de licence(L3), licence professionnelle
53	Préparation de maîtrise(M1), MST, MIAGE, maîtrise IUP
55	Préparation autres diplômes niveau licence et plus
60	Master2 non différencié
61	Préparation Master recherche, DEA
62	Préparation Master professionnel, DESS
63	Écoles d'ingénieur
64	Écoles de commerce
71	Préparation doctorats sauf santé
72	Préparation doctorats santé

# **FORMAG**

# Niveau de la formation suivie actuellement (2 chiffres, 14 postes)

Variable nouvelle en 2013.

Regroupements de la variable FORM, ou - de façon plus détaillée - de la variable FORMFIN.

Vide	Sans objet (personnes ne suivant pas de formation formelle actuellement) ou non renseigné
21	Master2, DEA-DESS, Doctorat, école, autre form. sup.
22	3e année licence, master1, maîtrise
31	CGPE, 1ère ou 2e année licence et Deug
32	DUT-BTS et équivalent
33	Préparation diplôme paramédical-social niveau bac+2
41	Terminale générale
42	Terminale bac techno
43	Terminale bac pro et équivalent
51	Seconde et première
52	Année terminale CAP-BEP
61	Troisième, année non terminale de CAP-BEP
71	Sixième, cinquième, quatrième, transition
72	Études primaires, IME, IMP, IMPRO
73	Aucune formation reconnue

## **FORMFIN**

### Niveau de la formation suivie actuellement (5 chiffres)

Variable nouvelle en 2013.

Variable codée à partir de l'année d'études et du libellé de diplôme préparé, déclarés lors de l'enquête, ou à défaut de la réponse à la question FORNIVC.

Le développement des Masters non différenciés en 2016 aura un impact sur les codes 12100 et 13100. A partir de 2019, il n'y aura plus que des Masters non différenciés obtenus en nouveau diplôme (les anciens resteront Masters recherche et Masters pro). Les diplômes de sage femme obtenus depuis 2015 sont codés en 19400 au lieu de 29600.

cf	voir partie Nomenclatures des variables
Vide	Sans objet (personnes ne suivant pas de formation formelle actuellement) ou non renseigné

#### **FORTER**

#### Fin des études initiales

Cette variable, déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013, est calculée à l'aide des réponses à de nombreuses questions du module du questionnaire portant sur la formation (questions TYPDIP, FSANSDIP,.... Elle ne correspond pas simplement à la question FORTER du questionnaire, posée uniquement aux personnes en formation sur les quatre semaines s'achevant par la semaine de référence (et visant, pour ces personnes, à déterminer si la formation qu'elles suivent actuellement fait partie de la formation initiale ou non).

Vide	Non renseigné
1	Oui
2	Non
3	N'a jamais fait d'études

## **FORTYPR**

Cadre dans lequel a été suivie la formation non formelle pour raisons professionnelles la plus récente au cours des trois mois s'achevant par la semaine de référence (pour les personnes d'au plus 65 ans)

Nouvelle variable en 2017 qui vient en remplacement de FORTYP. Alors qu'avant on connaissait seulement le cadre de la dernière formation non formelle suivie, on connaît désormais le cadre de la dernière formation non formelle suivie pour raisons professionnelles.

Vide	Sans objet (FC5D distinct de 1 ou AGE > 65 ans)
1	Suivie dans le cadre d'un Congé individuel de formation (Cif) ou d'un Congé de formation professionnelle (fonction publique)
2	Suivie au titre de votre Droit individuel à la formation (Dif)
3	Proposée par l'employeur (hors Cif et Dif)
4	Proposée par Pôle emploi ou un autre organisme d'aide à la recherche d'emploi
5	Rien de tout cela

## **FRANCE**

### Établissement employeur ou adresse professionnelle situé(e) en France

Vide	Sans objet (ACTEU distinct de 1) ou non renseigné
1	Oui
2	Non

# **FSANSDIP**

A effectué des études dans l'enseignement primaire, secondaire ou supérieur, pour ceux sans diplôme qui ne sont pas en cours de formation

	·
Vide	Sans objet ou non renseigné (Base Z)
1	Oui
2	Non

#### **FSTC**

#### Statut du père dans son emploi

Variable remplaçant à partir de 2013 la variable OTRAVP déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013. Attention, cependant, la modalité 1 (travailleurs à leur compte et chefs d'entreprises) dans les fichiers antérieurs à 2013 a éclaté en 2013 et correspond au regroupement des nouvelles modalités 1 et 2. En conséquence, les modalités 2 (salariés) et 3 (aides familiaux) dans les fichiers antérieurs à 2013 correspondent à partir de 2013 aux modalités respectives 3 et 4. De plus, une modalité 9 (Ne sait pas) a été ajoutée en 2013 (modalité utilisée lorsque l'enquêté ignore le statut de son père dans son emploi et que celui-ci n'appartient pas au ménage (donc n'a pas été interrogé lui-même directement)).

Vide	Sans objet (le père n'a jamais travaillé) ou non renseigné
1	À son compte
2	Salarié chef d'entreprise, gérant mandataire, P.D.G.
3	Salarié (autre que chef d'entreprise)
4	Il travaille/travaillait pour ou avec un membre de sa famille sans être salarié
9	Ne sait pas

### **FTYPETENS**

# Type d'établissement employeur du père, pour les enseignants

Nouvelle variable en 2013.

Attention, comme cette variable est nouvelle en 2013 et qu'elle est partiellement construite à partir d'une donnée remontée du questionnaire posé en première interrogation, cette variable n'est pleinement renseignée sur l'ensemble des six vagues d'enquête (RGA = 1,...6) qu'à partir du T2 2014. Du T1 2013 au T1 2014 inclus, il est vivement recommandé de l'utiliser avec le coefficient de pondération EXTRID (spécifique à la vague 1).

Les questions correspondantes ne sont posées qu'aux enquêtés dont le libellé de profession du père a été reconnu et codé, en cours de collecte, dans l'un des postes de la nomenclature de profession PCS correspondant aux enseignants. En particulier, si la profession est codée dans l'un de ces postes, non pas en cours de collecte, mais a posteriori, la variable FTYPETENS sera non renseignée.

Au T1 2014, le champ couvert par cette variable a été élargi au code 354g de la PCS (Professeurs d'arts (hors établissements scolaires)), la modalité 5 a été complétée par la mention supplémentaire des écoles de commerce et la modalité 6 (Hors éducation nationale et assimilé) a été ajoutée.

Vide	Sans objet (Profession détaillée du père ne correspondant pas à
l'un des postes suivants de la PCS	341a, 341b, 342a, 354g, 421a, 421b, 422a, 422b, 422c) ou non renseigné
1	École maternelle ou primaire
2	Collège
3	Lycée professionnel
4	Lycée général, classe préparatoire
5	Université, école d'ingénieur, de commerce, autre établissement d'enseignement supérieur
6	Hors éducation nationale et assimilé

#### **GARDEA**

# Raison pour laquelle le fait d'avoir à s'occuper d'enfants ou de personnes dépendantes conduit l'individu à travailler à temps partiel

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

Nota Bene : Attention, aux T1 et T2 2013 exclusivement, les personnes exerçant une activité temporaire ou d'appoint (TTRREF = 2) étaient exclues du champ de la guestion GARDEA (BC2e).

'	
Vide	Sans objet (RAISTF distinct de 2)
1	Il manque des services de garde d'enfants ou ils sont trop chers
2	Il manque des services d'accueil de personnes dépendantes ou ils sont trop chers
3	Les deux
4	Autre raison non liée aux services de garde



### **GARDEB**

# Raison pour laquelle des responsabilités familiales font que l'individu ne recherche pas d'emploi ou ne souhaite pas travailler

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

Compte tenu des modifications apportées en 2013 aux variables sur les raisons conduisant l'enquêté à ne pas rechercher un emploi ou plus généralement à ne pas souhaiter travailler (voir commentaires associés à RAISNREC et RAISNSOU), le champ de la question GARDEB (A43) s'est légèrement élargi : il inclut désormais à partir de 2013 les personnes auparavant exclues qui, pour s'occuper d'enfants ou d'une personne dépendante, ne recherchent pas d'emploi, ne souhaitent pas travailler et ne sont pas inscrites à Pôle Emploi.

Vide	Sans objet (RAISNREC distinct de 3 et RAISNSOU distinct de 2)
1	Manque de services de garde d'enfants ou sont trop chers
2	Manque de services d'accueil de personnes dépendantes ou sont trop chers
3	Les deux
4	Autre raison non liées aux services de garde

## **HALO**

#### Halo autour du chômage

Nouvelle variable en 2013.

La mesure du halo autour du chômage a été rénovée en 2013, afin de l'articuler avec les préconisations d'Eurostat. Le halo autour du chômage englobe l'ensemble des personnes inactives au sens du BIT mais souhaitant travailler : il s'agit des personnes telles que HALO = 1, 2 ou 3. Les deux premières sous-catégories du HALO sont déterminées selon les concepts harmonisés au niveau européen (modalités 1 et 2) et correspondent aux indicateurs I et II de halo publiés par Eurostat. La troisième sous-catégorie (modalité 3), contenant des personnes plus éloignées du marché du travail (souhaitant travailler mais ne recherchant pas d'emploi et non disponibles pour en prendre un dans les quinze jours), est inclue dans le halo par l'Insee mais non prise en compte par Eurostat.

ATTENTION: La répartition entre les trois sous-catégories de halo n'est correcte qu'à partir du T3 2013 (car au T1 et T2 2013, la question DISPOC sur la disponibilité n'était pas posée aux personnes souhaitant travailler mais ne recherchant pas d'emploi). En revanche, le halo global (somme des trois sous-catégories 1, 2 et 3) est correct dès le T1 2013.

1	Recherchent un emploi, mais ne sont pas disponibles
2	Disponibles pour prendre un emploi, mais n'en recherchent pas
3	Souhaitent un emploi, mais n'en recherchent pas et ne sont pas disponibles
9	Sans objet (personnes en emploi, chômeurs ou inactifs hors Halo)

#### **HALOR**

#### Halo autour du chômage, non décomposé par catégorie

Nouvelle variable en 2013.

La mesure du halo autour du chômage a été rénovée en 2013, afin de l'articuler avec les préconisations d'Eurostat. Le halo autour du chômage englobe l'ensemble des personnes inactives au sens du BIT mais souhaitant travailler.

1	Individu dans le halo autour du chômage
2	Individu n'appartenant pas au halo autour du chômage

#### **HATFIELDF**

# Field of the programme completed at the highest education level (referred to in HATLEVEL)

Variable identique à la variable européenne HATFIELD, mais sans restriction d'âge.

0000	Programmes et certifications génériques
0100	Education
0200	Lettres et arts
0300	Sciences sociales, journalisme et information
0400	Commerce, administration et droit
0500	Sciences naturelles, mathématiques et statistiques
0600	Technologies de l'information et de la communication
0700	Ingénierie, industries de transformation et construction

0800	Agriculture, sylviculture, halieutique et sciences vétérinaires
0900	Santé et protection sociale
1000	Services
8888	Domaine non spécifié
9999	Sans objet (HATLEVEL différent de 300 à 800)

#### HHC

# Nombre d'heures travaillées en moyenne par semaine dans l'emploi principal, heures supplémentaires comprises

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013. Quelques changements importants à noter toutefois, concernant la question administrée dans le questionnaire :

- 1. le libellé de la question a légèrement évolué : à partir de 2013, il est explicitement mentionné dans la question lue par l'enquêteur à l'enquêté que les heures travaillées habituellement par semaine que déclare l'enquêté doivent inclure les éventuelles heures supplémentaires.
- 2. la question n'est pas posée à quelques personnes pourtant en emploi, car jugée non adaptée à certaines situations professionnelles spécifiques (emplois temporaires, occasionnels, d'appoint). Le filtre permettant d'exclure de la question cette part (très faible) des personnes en emploi a évolué entre 2012 et 2013 : à partir de 2013, il est fondé sur la réponse à la question TTRREF, auparavant, il se fondait sur la variable OCCREF.
- 3. les heures déclarées dans la variable HHC sont nécessairement des entiers ou des demi-entiers, à partir de 2013 (37,5 désignant 37h30 par exemple). Auparavant, deux décimales étaient autorisées pour désigner les minutes (37h30 codé par 37,3 par exemple, 37h15 codé par 37,15...).
- 4. la question sur les heures habituelles a en outre été déplacée pour être dorénavant posée avant les questions sur le travail le samedi, le dimanche, en soirée ou de nuit.

Ces différentes évolutions ont pu avoir un léger impact à la baisse sur la mesure des heures habituellement travaillées, de l'ordre de 0.3 heures.

Vide	Sans objet (personnes non actives occupées) ou non réponse
00.0 a 99.5	Nombre d'heures (nombre entier ou demi-entier)

#### HHC6

# Nombre d'heures travaillées en moyenne par semaine dans l'emploi principal, heures supplémentaires comprises (6 tranches)

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013, obtenue à partir de regroupements de la variable HHC. Le mode d'administration de la question correspondante, dans le questionnaire, a évolué quelque peu entre 2012 et 2013, ce qui a eu un léger impact à la baisse sur la mesure des heures habituellement travaillées. Pour plus de détails, conférer commentaires adjoints à la variable HHC.

Vide	Sans objet (personnes non actives occupées) ou non réponse
1	Moins de 15 heures
2	Au moins 15 heures, mais moins de 30 heures
3	Au moins 30 heures, mais moins de 35 heures
4	Au moins 35 heures, mais moins de 40 heures
5	40 heures ou plus

## **HHCHSUP**

# Nombre d'heures supplémentaires effectuées habituellement par semaine dans l'emploi principal (pour les salariés)

Nouvelle variable en 2013.

Attention, comme cette variable est nouvelle en 2013 et qu'elle est partiellement construite à partir d'une donnée remontée du questionnaire posé en première interrogation, cette variable n'est pleinement renseignée sur l'ensemble des six vagues d'enquête (RGA = 1,...6) qu'à partir du T2 2014. Par ailleurs, les individus qui se déclarent, lors de l'interrogation courante, en activité temporaire ou d'appoint sont exemptés de la question HHCHSUP (BC7) (question peu adaptée à ce genre de situations).

Vide	Sans objet (STC distinct de 3 ou HHC non renseigné) ou non renseigné
00.0 a 99.5	Nombre d'heures (nombre entier ou demi-entier)



#### **HHCOK**

Nombre d'heures travaillées (heures supplémentaires comprises) en moyenne par semaine, inchangé par rapport à la précédente réalisation de l'enquête Emploi

Nouvelle variable en 2013.

Le triplet de variables (TPPOK, JOURTROK, HHCOK) a vocation à remplacer l'ancienne variable AP0E présente dans les fichiers antérieurs à 2013. En effet, depuis 2013, trois questions sont posées séparément en réinterrogation, la première portant sur le fait d'avoir changé ou non de nature de temps de travail (temps complet vs temps partiel, question TPPOK, BC1), les deux autres portant sur le fait de toujours travailler ou non le même nombre de jours puis d'heures en moyenne par semaine (heures supplémentaires comprises, questions JOURTROK, BC3 et HHCOK, BC4). Jusqu'en 2012, une seule question était posée (question AP0E, B32 de l'ancien questionnaire), rappelant simultanément à l'enquêté la nature de son temps de travail et le nombre d'heures travaillées en moyenne par semaine tels qu'il les avait déclarés lors de l'interrogation précédente, et lui demandant si cette situation est restée la même depuis.

Vide	Sans objet (JOURTROK distinct de 1)
1	Oui
2	Non

### **HORAIC**

## Nature des horaires de travail dans l'emploi principal

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013. La modalité 1 a été légèrement reformulée pour être assouplie ("Mêmes horaires d'une semaine sur l'autre" jusqu'en 2012, "Horaires à peu près semblables d'une semaine sur l'autre" à partir de 2013). Par ailleurs, à partir de 2013, les individus qui se déclarent, lors de l'interrogation courante, en activité temporaire ou d'appoint sont exemptés de la question HORAIC (BC5) (question peu adaptée à ce genre de situations).

Vide	Sans objet (ACTEU distinct de 1) ou non renseigné (voir commentaires)
1	À peu près semblables d'une semaine sur l'autre
2	Alternés : 2x8, 3x8, équipes,
3	Variables d'une semaine sur l'autre
4	Sans objet (a travaillé une seule semaine)

### **HPLUSA**

# Nombre d'heures de travail souhaitées par semaine dans l'idéal (avec la variation de revenus correspondante), pour ceux qui souhaitent faire plus ou moins d'heures

Variable remplaçant à partir de 2013 la variable HPLUS présente dans les fichiers antérieurs à 2013. Attention, les questions portant sur le souhait de travailler davantage (STPLC, BC10b) ou de travailler moins (STMN, BC11a) sont posées en toute généralité à partir de 2013 alors qu'elles portaient auparavant sur la semaine de référence. Ceci a pour effet de rehausser le nombre de personnes auxquelles la question portant sur le nombre d'heures de travail hebdomadaires souhaitées dans l'idéal (HPLUSA, BC12) est posée.

Par ailleurs, les heures déclarées dans la variable HPLUSA sont nécessairement des entiers ou des demi-entiers, à partir de 2013 (37,5 désignant 37h30 par exemple). Auparavant, deux décimales étaient autorisées pour désigner les minutes (37h30 codé par 37,3 par exemple, 37h15 codé par 37,15...).

Vide	Sans objet (STPLC distinct de 1 et STMN distinct de 1)
00.0 a 99.5	Nombre d'heures (nombre entier ou demi-entier)

#### **HREC**

# Nombre d'heures de travail souhaitées par semaine dans l'idéal, pour ceux qui cherchent un emploi à temps partiel

Nouvelle variable en 2013.

Vide	Sans objet (NREC distinct de 2)
0 a 99	Nombre d'heures

## **HSR**

## Nature de compensation auxquelles donnent droit les heures supplémentaires

Nouvelle variable en 2013.

Attention, comme cette variable est nouvelle en 2013 et qu'elle est partiellement construite à partir d'une donnée remontée du questionnaire posé en première interrogation, cette variable n'est pleinement renseignée sur l'ensemble

des six vagues d'enquête (RGA = 1,...6) qu'à partir du T2 2014. Par ailleurs, les individus qui se déclarent, lors de l'interrogation courante, en activité temporaire ou d'appoint sont exemptés de la question HSR (BC8) (question peu adaptée à ce genre de situations).

Vide	Sans objet (HHCHSUP vide ou nul) ou non renseigné
1	Oui, sous forme de rémunération
2	Oui, sous forme de repos compensateur (y compris récupération)
3	Oui, à la fois sous forme de rémunération et de repos compensateur (y compris récupération)
4	Non, pas de compensation
9	Ne sait pas

#### IDENT

#### Numéro identifiant anonymisé de logement

Avertissement : cette variable intervient dans l'identification des observations.

Cf § relatif aux identifiants des observations.

Identifiant sur 8 positions	
-----------------------------	--

### **IDGRAP**

#### Numéro identifiant anonymisé de grappe

Variable remplaçant à partir de 2013 la variable IDAIRE présente dans les fichiers antérieurs à 2013. Cette variable caractérise la grappe à laquelle appartient le logement. La variable IDGRAP est désormais codée sur 6 positions, alors qu'auparavant IDAIRE l'était sur 4. Une grappe conserve le même identifiant anonymisé tout au long de ses six interrogations.

Pour les grappes dont les premières interrogations ont eu lieu en 2012 et les dernières en 2013, l'identifiant IDGRAP en 2013 est la conténation de la séquence de lettres 'GG' et de l'identifiant IDAIRE en 2012.

Identifiant sur 6 positions	
-----------------------------	--

#### **IMMI**

#### Être immigré (né étranger à l'étranger)

1	Oui
2	Non

### **INFORM**

#### Exercice d'une activité informelle durant la semaine de référence

Nouvelle variable en 2013.

La question correspondante (question A9 du questionnaire) n'est posée qu'aux individus n'ayant pas exercé d'activité rémunérée durant la semaine de référence et ne se déclarant pas aide familial ou conjoint collaborateur. Elle vise à bien comptabiliser en emploi les personnes qui, parmi ces dernières, ont bel et bien exercé une activité, non détectée par les questions précédentes du questionnaire. La variable INFORM ne permet donc de capter qu'une part restreinte des activités informelles exercées durant la semaine de référence.

L'ajout de la question INFORM en 2013 a eu un léger impact à la hausse sur le niveau de l'emploi au sens du BIT (consulter la partie de ce dictionnaire des variables qui y est spécifiquement consacrée).

Nota Bene: Du fait de la nouvelle enquête en 2013 et du protocole de collecte en vigueur, cette variable n'est que partiellement renseignée aux T1, T2, T3 et T4 2013 pour les individus des ménages composés exclusivement d'inactifs de 65 ans et plus en réinterrogation intermédiaire (repérables par la condition RES = 16).

Vide	Sans objet (AIDFAM distinct de 2)
1	Oui
2	Non

#### INSCONT

Individu inscrit comme demandeur d'emploi sans interruption depuis la précédente réalisation de l'enquête (pour ceux qui étaient déjà inscrits auprès de Pôle emploi, un opérateur de placement ou une association d'insertion lors de la précédente enquête)

Variable remplaçant à partir de 2013 la variable ANP1A présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

	Sans objet (individus en première interrogation ou individus en réinterrogation non inscrits comme demandeurs d'emploi lors de l'enquête courante ou lors de la précédente réalisation de l'enquête)
1	Oui
2	Non

#### **JEUREF**

#### A travaillé le jeudi de la semaine de référence

Nouvelle variable en 2013.

Question non posée aux 75 ans et plus exerçant encore une activité professionnelle.

Vide	Sans objet (n'a pas travaillé la semaine de référence et n'était pas en formation rémunérée par l'employeur) ou non renseigné
0	Non
1	Oui

## **JOURTR**

# Nombre de jours travaillés habituellement par semaine

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013. Quelques changements importants à noter toutefois, concernant la question administrée dans le questionnaire.

- 1. la question n'est pas posée à quelques personnes pourtant en emploi, car jugée non adaptée à certaines situations professionnelles spécifiques (emplois temporaires, occasionnels, d'appoint). Le filtre permettant d'exclure de la question cette part (très faible) des personnes en emploi a évolué entre 2012 et 2013 : à partir de 2013, il est fondé sur la réponse à la question TTRREF, auparavant, il se fondait sur la variable OCCREF.
- 2. le nombre de jours déclaré dans la question JOURTR (BC9a) est nécessairement un entier ou un demi-entier, à partir de 2013. Auparavant, deux décimales étaient autorisées. Comme la variable JOURTR est partiellement construite à partir d'une donnée remontée du questionnaire posé en première interrogation, elle peut contenir quelques valeurs autres que des entiers ou demi-entiers jusqu'au T1 2014 inclus.

Vide	Sans objet (personnes non actives occupées) ou non réponse
0.5 a 7.0	Nombre de jours (nombre entier ou demi-entier)

# **JOURTROK**

# Nombre de jours travaillés en moyenne par semaine, inchangé par rapport à la précédente réalisation de l'enquête Emploi

Nouvelle variable en 2013.

Le triplet de variables (TPPOK, JOURTROK, HHCOK) a vocation à remplacer l'ancienne variable AP0E présente dans les fichiers antérieurs à 2013. En effet, depuis 2013, trois questions sont posées séparément en réinterrogation, la première portant sur le fait d'avoir changé ou non de nature de temps de travail (temps complet vs temps partiel, question TPPOK, BC1), les deux autres portant sur le fait de toujours travailler ou non le même nombre de jours puis d'heures en moyenne par semaine (heures supplémentaires comprises, questions JOURTROK, BC3 et HHCOK, BC4). Jusqu'en 2012, une seule question était posée (question AP0E, B32 de l'ancien questionnaire), rappelant simultanément à l'enquêté la nature de son temps de travail et le nombre d'heures travaillées en moyenne par semaine tels qu'il les avait déclarés lors de l'interrogation précédente, et lui demandant si cette situation est restée la même depuis.

	Sans objet (APOBAR distinct de 1 ou TPPOK = 2 ou nombre de jours travaillés en moyenne par semaine non déclarés lors de la précédente interrogation)
1	Oui
2	Non

# **LECPRIV**

# A bénéficié de cours particuliers (y compris permis de conduire) durant les trois mois s'achevant par la semaine de référence

Nouvelle variable en 2013.

Le champ des formations non-formelles est mieux couvert à partir de 2013 : voir commentaires pour la variable FC5D.

Vide	Sans objet (RES = 16) ou non renseigné
1	Oui
2	Non



## **LECPRIVQ**

A bénéficié de cours particuliers (y compris permis de conduire) durant les quatre semaines s'achevant par la semaine de référence (pour ceux ayant bénéficié de tels cours dans les trois derniers mois)

Nouvelle variable en 2013.

Le champ des formations non-formelles est mieux couvert à partir de 2013 : voir commentaires pour la variable FC5D.

Vide	Sans objet (LECPRIV distinct de 1) ou non renseigné
1	Oui
2	Non

## **LFS123**

## Student or apprentice in regular education during the last four weeks

Filter: Everybody aged 15 years or more.

1	Has been a student or an apprentice
3	Person in regular education but on holiday
2	Has not been a student or apprentice
9	Not applicable (child less than 15 years)
blank	No answer

## **LFS128**

Attendance at any courses, seminars, conferences or receive private lessons or instructions outside the regular education system (hereafter mentioned as taught learning activities, job-related or for personal purposes) within the last four weeks

Filter: Everybody aged 15 years or more.

1	Yes
2	No
9	Not applicable (child less than 15 years)
blank	No answer

### LIEN01

## Lien de parenté avec l'individu du logement de numéro d'ordre NOI égal à 01

Nouvelle variable en 2013.

Vide	Sans objet (NOI = 01 ou NOICON = 01 ou aucun individu avec NOI =01 dans le ménage depuis la première interrogation de celui-ci) ou non renseigné
0	Parent, enfant
1	Frère, soeur, demi-frère, demi-soeur
2	Grand-parent, petit-enfant
3	Gendre, belle-fille, beau-parent
4	Oncle, tante, neveu, nièce, cousin, cousine
5	Autre lien familial non cité
6	Sans lien de parenté

## LIEN02

# Lien de parenté avec l'individu du logement de numéro d'ordre NOI égal à 02

Vide	Sans objet (NOI = 02 ou NOICON = 02 ou aucun individu avec NOI =02 dans le ménage depuis la première interrogation de celui-ci) ou non renseigné
0	Parent, enfant
1	Frère, soeur, demi-frère, demi-soeur

2	Grand-parent, petit-enfant
3	Gendre, belle-fille, beau-parent
4	Oncle, tante, neveu, nièce, cousin, cousine
5	Autre lien familial non cité
6	Sans lien de parenté

# Lien de parenté avec l'individu du logement de numéro d'ordre NOI égal à 03

Nouvelle variable en 2013.

Vide	Sans objet (NOI = 03 ou NOICON = 03 ou aucun individu avec NOI =03 dans le ménage depuis la première interrogation de celui-ci) ou non renseigné
0	Parent, enfant
1	Frère, soeur, demi-frère, demi-soeur
2	Grand-parent, petit-enfant
3	Gendre, belle-fille, beau-parent
4	Oncle, tante, neveu, nièce, cousin, cousine
5	Autre lien familial non cité
6	Sans lien de parenté

# LIEN04

# Lien de parenté avec l'individu du logement de numéro d'ordre NOI égal à 04

Nouvelle variable en 2013.

Vide	Sans objet (NOI = 04 ou NOICON = 04 ou aucun individu avec NOI = 04 dans le ménage depuis la première interrogation de celui-ci) ou non renseigné
0	Parent, enfant
1	Frère, soeur, demi-frère, demi-soeur
2	Grand-parent, petit-enfant
3	Gendre, belle-fille, beau-parent
4	Oncle, tante, neveu, nièce, cousin, cousine
5	Autre lien familial non cité
6	Sans lien de parenté

# LIEN05

# Lien de parenté avec l'individu du logement de numéro d'ordre NOI égal à 05

Vide	Sans objet (NOI = 05 ou NOICON = 05 ou aucun individu avec NOI =05 dans le ménage depuis la première interrogation de celui-ci) ou non renseigné
0	Parent, enfant
1	Frère, soeur, demi-frère, demi-soeur
2	Grand-parent, petit-enfant
3	Gendre, belle-fille, beau-parent
4	Oncle, tante, neveu, nièce, cousin, cousine
5	Autre lien familial non cité
6	Sans lien de parenté

# Lien de parenté avec l'individu du logement de numéro d'ordre NOI égal à 06

Nouvelle variable en 2013.

Vide	Sans objet (NOI = 06 ou NOICON = 06 ou aucun individu avec NOI = 06 dans le ménage depuis la première interrogation de celui-ci) ou non renseigné
0	Parent, enfant
1	Frère, soeur, demi-frère, demi-soeur
2	Grand-parent, petit-enfant
3	Gendre, belle-fille, beau-parent
4	Oncle, tante, neveu, nièce, cousin, cousine
5	Autre lien familial non cité
6	Sans lien de parenté

## LIEN07

# Lien de parenté avec l'individu du logement de numéro d'ordre NOI égal à 07

Nouvelle variable en 2013.

Vide	Sans objet (NOI = 07 ou NOICON = 07 ou aucun individu avec NOI =07 dans le ménage depuis la première interrogation de celui-ci) ou non renseigné
0	Parent, enfant
1	Frère, soeur, demi-frère, demi-soeur
2	Grand-parent, petit-enfant
3	Gendre, belle-fille, beau-parent
4	Oncle, tante, neveu, nièce, cousin, cousine
5	Autre lien familial non cité
6	Sans lien de parenté

# LIEN08

# Lien de parenté avec l'individu du logement de numéro d'ordre NOI égal à 08

Nouvelle variable en 2013.

Vide	Sans objet (NOI = 08 ou NOICON = 08 ou aucun individu avec NOI = 08 dans le ménage depuis la première interrogation de celui-ci) ou non renseigné
0	Parent, enfant
1	Frère, soeur, demi-frère, demi-soeur
2	Grand-parent, petit-enfant
3	Gendre, belle-fille, beau-parent
4	Oncle, tante, neveu, nièce, cousin, cousine
5	Autre lien familial non cité
6	Sans lien de parenté

## LIEN09

# Lien de parenté avec l'individu du logement de numéro d'ordre NOI égal à 09

Vide	Sans objet (NOI = 09 ou NOICON = 09 ou aucun individu avec NOI =09 dans le ménage depuis la première interrogation de celui-ci) ou non renseigné
0	Parent, enfant
1	Frère, soeur, demi-frère, demi-soeur
2	Grand-parent, petit-enfant

3	Gendre, belle-fille, beau-parent
4	Oncle, tante, neveu, nièce, cousin, cousine
5	Autre lien familial non cité
6	Sans lien de parenté

# Lien de parenté avec l'individu du logement de numéro d'ordre NOI égal à 10

Nouvelle variable en 2013.

Vide	Sans objet (NOI = 10 ou NOICON = 10 ou aucun individu avec NOI =10 dans le ménage depuis la première interrogation de celui-ci) ou non renseigné
0	Parent, enfant
1	Frère, soeur, demi-frère, demi-soeur
2	Grand-parent, petit-enfant
3	Gendre, belle-fille, beau-parent
4	Oncle, tante, neveu, nièce, cousin, cousine
5	Autre lien familial non cité
6	Sans lien de parenté

## LIEN11

# Lien de parenté avec l'individu du logement de numéro d'ordre NOI égal à 11

Nouvelle variable en 2013.

Vide	Sans objet (NOI = 11 ou NOICON = 11 ou aucun individu avec NOI =11 dans le ménage depuis la première interrogation de celui-ci) ou non renseigné
0	Parent, enfant
1	Frère, soeur, demi-frère, demi-soeur
2	Grand-parent, petit-enfant
3	Gendre, belle-fille, beau-parent
4	Oncle, tante, neveu, nièce, cousin, cousine
5	Autre lien familial non cité
6	Sans lien de parenté

## LIEN12

# Lien de parenté avec l'individu du logement de numéro d'ordre NOI égal à 12

Nouvelle variable en 2013.

Vide	Sans objet (NOI =12 ou NOICON = 12 ou aucun individu avec NOI =12 dans le ménage depuis la première interrogation de celui-ci) ou non renseigné
0	Parent, enfant
1	Frère, soeur, demi-frère, demi-soeur
2	Grand-parent, petit-enfant
3	Gendre, belle-fille, beau-parent
4	Oncle, tante, neveu, nièce, cousin, cousine
5	Autre lien familial non cité
6	Sans lien de parenté

#### LIFN13

Lien de parenté avec l'individu du logement de numéro d'ordre NOI égal à 13



Vide	Sans objet (NOI = 13 ou NOICON = 13 ou aucun individu avec NOI =13 dans le ménage depuis la première interrogation de celui-ci) ou non renseigné
0	Parent, enfant
1	Frère, soeur, demi-frère, demi-soeur
2	Grand-parent, petit-enfant
3	Gendre, belle-fille, beau-parent
4	Oncle, tante, neveu, nièce, cousin, cousine
5	Autre lien familial non cité
6	Sans lien de parenté

# Lien de parenté avec l'individu du logement de numéro d'ordre NOI égal à 14

Nouvelle variable en 2013.

Vide	Sans objet (NOI = 14 ou NOICON = 14 ou aucun individu avec NOI =14 dans le ménage depuis la première interrogation de celui-ci) ou non renseigné
0	Parent, enfant
1	Frère, soeur, demi-frère, demi-soeur
2	Grand-parent, petit-enfant
3	Gendre, belle-fille, beau-parent
4	Oncle, tante, neveu, nièce, cousin, cousine
5	Autre lien familial non cité
6	Sans lien de parenté

# LIEN15

# Lien de parenté avec l'individu du logement de numéro d'ordre NOI égal à 15

Nouvelle variable en 2013.

Vide	Sans objet (NOI = 15 ou NOICON = 15 ou aucun individu avec NOI =15 dans le ménage depuis la première interrogation de celui-ci) ou non renseigné
0	Parent, enfant
1	Frère, soeur, demi-frère, demi-soeur
2	Grand-parent, petit-enfant
3	Gendre, belle-fille, beau-parent
4	Oncle, tante, neveu, nièce, cousin, cousine
5	Autre lien familial non cité
6	Sans lien de parenté

# LIEN16

# Lien de parenté avec l'individu du logement de numéro d'ordre NOI égal à 16

Vide	Sans objet (NOI = 16 ou NOICON = 16 ou aucun individu avec NOI =16 dans le ménage depuis la première interrogation de celui-ci) ou non renseigné
0	Parent, enfant
1	Frère, soeur, demi-frère, demi-soeur
2	Grand-parent, petit-enfant
3	Gendre, belle-fille, beau-parent
4	Oncle, tante, neveu, nièce, cousin, cousine
5	Autre lien familial non cité

## LIEN17

## Lien de parenté avec l'individu du logement de numéro d'ordre NOI égal à 17

Nouvelle variable en 2013.

Vide	Sans objet (NOI = 17 ou NOICON = 17 ou aucun individu avec NOI =17 dans le ménage depuis la première interrogation de celui-ci) ou non renseigné
0	Parent, enfant
1	Frère, soeur, demi-frère, demi-soeur
2	Grand-parent, petit-enfant
3	Gendre, belle-fille, beau-parent
4	Oncle, tante, neveu, nièce, cousin, cousine
5	Autre lien familial non cité
6	Sans lien de parenté

## LIEN18

## Lien de parenté avec l'individu du logement de numéro d'ordre NOI égal à 18

Nouvelle variable en 2013.

Vide	Sans objet (NOI = 18 ou NOICON = 18 ou aucun individu avec NOI =18 dans le ménage depuis la première interrogation de celui-ci) ou non renseigné
0	Parent, enfant
1	Frère, soeur, demi-frère, demi-soeur
2	Grand-parent, petit-enfant
3	Gendre, belle-fille, beau-parent
4	Oncle, tante, neveu, nièce, cousin, cousine
5	Autre lien familial non cité
6	Sans lien de parenté

## LIEN19

## Lien de parenté avec l'individu du logement de numéro d'ordre NOI égal à 19

Nouvelle variable en 2013.

Vide	Sans objet (NOI = 19 ou NOICON = 19 ou aucun individu avec NOI =19 dans le ménage depuis la première interrogation de celui-ci) ou non renseigné
0	Parent, enfant
1	Frère, soeur, demi-frère, demi-soeur
2	Grand-parent, petit-enfant
3	Gendre, belle-fille, beau-parent
4	Oncle, tante, neveu, nièce, cousin, cousine
5	Autre lien familial non cité
6	Sans lien de parenté

### LIEN20

## Lien de parenté avec l'individu du logement de numéro d'ordre NOI égal à 20

Nouvelle variable en 2013.

Vide	Sans objet (NOI = 20 ou NOICON = 20 ou aucun individu avec NOI =20 dans le ménage depuis la première interrogation de celui-ci) ou non renseigné
0	Parent, enfant
1	Frère, soeur, demi-frère, demi-soeur



2	Grand-parent, petit-enfant
3	Gendre, belle-fille, beau-parent
4	Oncle, tante, neveu, nièce, cousin, cousine
5	Autre lien familial non cité
6	Sans lien de parenté

## **LIENPRM**

### Lien de parenté avec la personne de référence du ménage

Variable remplaçant à partir de 2013 la variable LIEN présente dans les fichiers antérieurs à 2013. Les modalités de LIENPRM ont évolué par rapport à celles de l'ancienne variable LIEN.

Vide	Sans objet (personne de référence ou conjoint de la personne de référence) ou non renseigné
0	Parent, enfant
1	Frère, soeur, demi-frère, demi-soeur
2	Grand-parent, petit-enfant
3	Gendre, belle-fille, beau-parent
4	Oncle, tante, neveu, nièce, cousin, cousine
5	Autre lien familial non cité
6	Sans lien de parenté

### LIMACT

# Individu limité, depuis au moins six mois, à cause d'un problème de santé, dans les activités que les gens font habituellement

Variable à utiliser avec le coefficient de pondération EXTRIDF (spécifique aux vagues 1 et 6). Nouvelle variable en 2013.

Les individus en première ou dernière interrogation, avec un coefficient de pondération non nul, pour lesquels LIMACT est non renseignée sont ceux ayant abandonné l'enquête avant d'atteindre la question correspondante.

Vide	Sans objet (réinterrogation intermédiaire) ou non renseigné
1	Oui, fortement limité
2	Oui, limité, mais pas fortement
3	Non, pas limité du tout
8	Refus
9	Ne sait pas

### LLL

### Participation à formation formelle ou non formelle au cours des 4 dernières semaines

Variable nouvelle à compter de 2017.

Variable créée à partir de EDUCSTAT et COURATT. Population : 15 ans ou plus. Variable européenne utile pour construire l'indicateur européen Lifelong learning (In education or training, 25-64 years). L'indicateur européen est calculé sur les 25-64 ans et en supprimant le code « 9 ».

1	En formation formelle (yc vacances) ou non formelle au cours des 4 dernières semaines
2	Ni en formation formelle ni en formation non formelle au cours des 4 dernières semaines
9	Pas de réponse

### **LLURPAR**

Suivi d'une formation non formelle au cours des trois mois s'achevant par la semaine de référence pour des raisons professionnelles (pour les personnes d'au plus 65 ans)

Nouvelle variable en 2017 qui vient en remplacement de LLURPA. Alors qu'avant on savait seulement si la dernière formation non formelle des 3 derniers mois était suivie pour raisons professionnelles, on sait désormais si au moins une formation non formelle a été suivie pour raisons professionnelles.

Vide Sans objet (FC5D distinct de 1 ou AGE > 65 ans)	
--	--



1	Oui
2	Non

### **LNAIS**

## Naissance en France ou à l'étranger

Vide	Non renseigné
1	En France (y compris DOM, COM, POM)
2	Á l'étranger

### **LOISIRS**

A suivi des cours de sport ou des cours liés à des activités culturelles ou de loisirs durant les trois mois s'achevant par la semaine de référence

Nouvelle variable en 2013.

Le champ des formations non-formelles est mieux couvert à partir de 2013 : voir commentaires pour la variable FC5D.

Vide	Sans objet (RES = 16) ou non renseigné
1	Oui
2	Non

### **LOISIRSQ**

A suivi des cours de sport ou des cours liés à des activités culturelles ou de loisirs durant les quatre semaines s'achevant par la semaine de référence (pour ceux ayant suivi ce type de cours dans les trois derniers mois)

Nouvelle variable en 2013.

Le champ des formations non-formelles est mieux couvert à partir de 2013 : voir commentaires pour la variable FC5D.

Vide	Sans objet (LOISIRS distinct de 1) ou non renseigné
1	Oui
2	Non

### **LPRM**

### Lien avec la personne de référence du ménage

Variable remplaçant à partir de 2013 la variable LPR présente dans les fichiers antérieurs à 2013. Les modalités 4, 5 et 6 de LPRM correspondent à un éclatement de la modalité 4 de l'ancienne variable LPR.

1	Personne de référence
2	Conjoint de la personne de référence
3	Enfant de la personne de référence ou de son conjoint
4	Parent de la personne de référence ou de son conjoint
5	Autre lien de parenté avec la personne de référence ou son conjoint
6	Sans lien de parenté, ni avec la personne de référence, ni avec son conjoint

## **LUNREF**

### A travaillé le lundi de la semaine de référence

Nouvelle variable en 2013.

Question non posée aux 75 ans et plus exerçant encore une activité professionnelle.

Vide	Sans objet (n'a pas travaillé la semaine de référence et n'était pas en formation rémunérée par l'employeur) ou non renseigné
0	Non
1	Oui

### **LWORHAR**

Suivi de la formation pendant le temps de travail rémunéré, pour la formation non formelle pour raisons professionnelles la plus récente au cours des trois mois s'achevant par la semaine de référence (pour les personnes d'au plus 65 ans)

Variable nouvelle en 2018. Variable calculée à partir de LWORHA et LWORHABIS.

Vide	Sans objet (FC5D distinct de 1 ou AGE > 65 ans ou EMPFORMR=2)
1	Oui, exclusivement pendant le temps de travail rémunéré
2	Oui, la moitié ou plus s'est déroulée pendant le temps de travail rémunéré
3	Oui, moins de la moitié s'est déroulée pendant le temps de travail rémunéré
4	Non, exclusivement en dehors du temps de travail rémunéré

### **MAAHE**

### Montant en euros du dernier versement de l'Allocation Adulte Handicapé

Variable à utiliser avec le coefficient de pondération EXTRIDF (spécifique aux vagues 1 et 6). Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013; Attention, les modalités "Refus" et "Ne sait pas" sont distinguées à partir de 2013 par les codes "9999998" et "9999999". Les modalités ont légèrement évolué en 2017.

Vide	Sans objet (RC1REVM4 distinct de 1)
0 a 9999997	Montant en euros par mois
9999998	Refus
9999999	Ne sait pas

### **MAEEHE**

### Montant en euros du dernier versement de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé

Variable à utiliser avec le coefficient de pondération EXTRIDF (spécifique aux vagues 1 et 6). Nouvelle variable en 2013.

Les modalités ont légèrement évolué en 2017.

Vide	Sans objet (RC1REVM7 distinct de 1)
0 a 9999997	Montant en euros par mois
9999998	Refus
9999999	Ne sait pas

## **MAISOC**

### Travail à domicile durant les quatre semaines s'achevant par la semaine de référence

Variable à utiliser avec le coefficient de pondération EXTRIDF (spécifique aux vagues 1 et 6).
Cette variable était déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013, mais elle a connu des évolutions substantielles en 2013:

- 1. dans un souci d'harmonisation avec les concepts européens, la question correspondante (MAISOC, BC18) est désormais plus restrictive puisqu'elle porte sur la période de quatre semaines s'achevant par la semaine de référence, alors qu'elle était posée en toute généralité jusqu'en 2012. Cela se traduit par une baisse globale du nombre de personnes travaillant à domicile. Les modalités de réponse ont dû être adaptées en conséquence (modalités en vigueur jusqu'en 2012 : 1. Habituellement, 2. Occasionnellement, 3. Jamais).
- 2. Par ailleurs, dans un souci d'allègement du questionnaire, à partir de 2013, cette question n'est posée qu'au souséchantillon des personnes interrogées en première et dernière vague d'enquête.

Vide	Sans objet (ACTEU distinct de 1 ou réinterrogation intermédiaire) ou non renseigné
1	Oui, c'est mon lieu de travail
2	Oui, la moitié des heures de travail ou plus
3	Oui, moins de la moitié des heures de travail
4	Non

### **MALE**

### Montant en euros du dernier versement de l'Allocation Logement

Variable à utiliser avec le coefficient de pondération EXTRIDF (spécifique aux vagues 1 et 6). Nouvelle variable en 2013.

les modalités ont légèrement évolué en 2017.

Vide	Sans objet (RC1REVM2 distinct de 1)
0 a 9999997	Montant en euros par mois
9999998	Refus
9999999	Ne sait pas

### **MAPA**

## Montant en euros du dernier versement de la prime d'activité

Variable à utiliser avec le coefficient de pondération EXTRIDF (spécifique aux vagues 1 à 6). Nouvelle variable en 2017.

Vide	Sans objet (RC1REVM3A distinct de 1)
0 a 9999997	Montant en euros par mois
9999998	Refus
9999999	Ne sait pas

### **MARREF**

### A travaillé le mardi de la semaine de référence

Nouvelle variable en 2013.

Question non posée aux 75 ans et plus exerçant encore une activité professionnelle.

Vide	Sans objet (n'a pas travaillé la semaine de référence et n'était pas en formation rémunérée par l'employeur) ou non renseigné
0	Non
1	Oui

### MATRI

## Statut matrimonial légal

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

Les individus pour lesquels la variable MATRI n'est pas renseignée sont de toute façon non pondérés (EXTRI = 0) car hors champ de l'enquête emploi ou répondant trop partiellement à celle-ci.

Vide	Non renseigné
1	Célibataire
2	Marié ou remarié
3	Veuf
4	Divorcé

### **MATRIPRM**

## Statut matrimonial légal de la personne de référence du ménage

Variable correspondant à partir de 2013 à la variable MPR présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

Vide	Non renseigné
1	Célibataire
2	Marié ou remarié
3	Veuf
4	Divorcé

### **MATRIPRMCJ**

### Statut matrimonial légal du conjoint de la personne de référence du ménage

Variable correspondant à partir de 2013 à la variable MCJ présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

Vide	Sans objet (la personne de référence du ménage n'a pas ou n'a plus (en réinterrogation) de conjoint vivant dans le ménage) ou non renseigné
1	Célibataire
2	Marié ou remarié
3	Veuf
4	Divorcé

### **MAVE**

### Montant en euros du dernier versement de l'Allocation Veuvage

Variable à utiliser avec le coefficient de pondération EXTRIDF (spécifique aux vagues 1 et 6).

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013; Attention, les modalités "Refus" et "Ne sait pas" sont distinguées à partir de 2013 par les codes "9999998" et "9999999".

Les modalités ont légèrement évolué en 2017.

Vide	Sans objet (RC1REVM6 distinct de 1)
0 a 9999997	Montant en euros par mois
9999998	Refus
9999999	Ne sait pas

### **MCHO**

### Montant en euros du dernier versement de l'Allocation Chômage

Variable à utiliser avec le coefficient de pondération EXTRIDF (spécifique aux vagues 1 et 6).

Variable remplaçant à partir de 2013 la variable MCHOE présente dans les fichiers antérieurs à 2013 ; Attention, les modalités "Refus" et "Ne sait pas" sont distinguées à partir de 2013 par les codes "9999998" et "9999999".

Vide	Sans objet (ACPER distinct de 1)
0 a 9999997	Montant en euros
9999998	Refus
9999999	Ne sait pas

### **MCHPUB**

### Nature de l'employeur de la mère

Nouvelle variable en 2013.

Attention, comme cette variable est nouvelle en 2013 et qu'elle est partiellement construite à partir d'une donnée remontée du questionnaire posé en première interrogation, cette variable n'est pleinement renseignée sur l'ensemble des six vagues d'enquête (RGA = 1,...6) qu'à partir du T2 2014. Du T1 2013 au T1 2014 inclus, il est vivement recommandé de l'utiliser avec le coefficient de pondération EXTRID (spécifique à la vague 1). La modalité 9 (Ne sait pas) est utilisée lorsque l'enquêté ignore la nature de l'employeur de sa mère et que celle-ci n'appartient pas au ménage (donc n'a pas été interrogée elle-même directement)).

Vide	Sans objet (La mère de l'enquêté n'est/n'était ni salariée autre que chef d'entreprise, ni travailleuse informelle)
1	Entreprise privée ou association
2	Entreprise publique (EDF, La Poste, SNCF, etc.)
3	État
4	Collectivités territoriales
5	Hôpitaux publics
6	Sécurité sociale
7	Particulier
9	Ne sait pas

### **MEMECONT**

Statut et type de contrat de travail inchangé par rapport à la précédente réalisation de l'enquête Emploi, pour les salariés et travailleurs en emploi informel ayant une situation professionnelle principale inchangée

Le mode de questionnement a été profondément révisé en 2013 afin d'améliorer la détection des changements de situation professionnelle. La variable MEMECONT remplace à partir de 2013 l'ancienne variable APOC présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

Le champ couvert par la variable MEMECONT est celui des individus, en réinterrogation, se déclarant salariés ou en emploi informel, qui n'ont pas changé de situation professionnelle principale depuis la précédente interrogation, et pour lesquels un contrat de travail dans le privé ou un statut dans la fonction publique avait pu être renseigné à cette occasion

Vide	Sans objet (voir commentaires)
1	Oui
2	Non

### **MEMETAB**

# Même établissement employeur, à la même adresse, que lors de la précédente réalisation de l'enquête Emploi

Nouvelle variable en 2013.

Le mode de questionnement a été profondément révisé en 2013 afin d'améliorer la détection des changements de situation professionnelle. La variable MEMETAB remplace en l'améliorant - sur le seul champ des salariés déclarés comme tels lors de la précédente interrogation - la variable AP02A présente dans les fichiers antérieurs à 2013 (attention, dans l'ancien questionnaire, la question correspondante était d'une part sémantiquement inversée - on demandait si un changement avait eu lieu alors que depuis 2013 on demande au contraire si la situation n'a pas évolué - et d'autre part se référait non pas à l'établissement employeur et son adresse, mais de façon plus générale au lieu de travail).

	Sans objet (Primo-interrogés ou individus en réinterrogation autres que ceux s'étant déclarés comme salariés d'un employeur principal lors de la précédente enquête)
1	Oui
2	Non

### **MEMETABAV**

Même établissement employeur, à la même adresse, que lors de la précédente réalisation de l'enquête Emploi, avec indication si son nom a changé ou pas

Variable nouvelle à compter de 2017, posée en réinterrogation.

Vide	Non concerné (1re interrogation) ou non renseigné
1	Oui
2	Non
3	Oui, mais le nom de l'employeur a changé

### **MEMETABB**

Changement d'employeur (par rapport à la précédente réalisation de l'enquête Emploi) dû au déménagement de l'établissement où l'individu travaillait

Nouvelle variable en 2013.

Le mode de questionnement a été profondément révisé en 2013 afin d'améliorer la détection des changements de situation professionnelle. La variable MEMETABB remplace en l'améliorant - sur le seul champ des salariés déclarés comme tels lors de la précédente interrogation - la variable AP02ABIS présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

Vide	Sans objet (MEMETAB distinct de 2)
1	Oui
2	Non

### **MEMNBSAL**

Nombre de salariés dans l'entreprise inchangé depuis la date où l'individu l'a créée ou en a pris la direction (pour ceux travaillant à leur compte et pour les chefs d'entreprises)

Nouvelle variable en 2013.

Attention, comme cette variable est nouvelle en 2013 et qu'elle est partiellement construite à partir d'une donnée remontée du questionnaire posé en première interrogation, cette variable n'est pleinement renseignée sur l'ensemble des six vagues d'enquête (RGA = 1,...6) qu'à partir du T2 2014.

Sans objet pour la variable MEMNBSAL : personnes non actives occupées, travailleurs informels, travailleurs intérimaires, en activité temporaire ou d'appoint, salariés (autres que chefs d'entreprise), aides familiaux

Vide	Sans objet (cf commentaires) ou non renseigné
1	Oui
2	Non

### **MENPAR**

# Appartenance au ménage de la personne qui emploie l'individu (pour les salariés d'un parent travaillant à son compte)

Vide	Sans objet (SALPAR distinct de 1 ou ménage dont l'enquêté est le seul individu de 15 ans ou plus) ou non renseigné
1	Oui
2	Non

### **MENSAL**

# Occupation du même poste et de la même fonction qu'aujourd'hui à l'entrée dans l'entreprise / la fonction publique, pour les salariés

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

A noter qu'avant 2013, la question correspondante n'était pas posée aux salariés multiactifs sans employeur principal. Sans objet pour la variable MENSAL: personnes non actives occupées, travailleurs informels, travailleurs intérimaires, en activité temporaire ou d'appoint, indépendants, chefs d'entreprise, aides familiaux.

Vide	Sans objet (cf commentaires) ou non renseigné
1	Oui
2	Non

### **MERREF**

### A travaillé le mercredi de la semaine de référence

Nouvelle variable en 2013.

Question non posée aux 75 ans et plus exerçant encore une activité professionnelle.

	Sans objet (n'a pas travaillé la semaine de référence et n'était pas en formation rémunérée par l'employeur) ou non renseigné
0	Non
1	Oui

### **METRODOM**

### Région du logement de résidence en 2 modalités (Métropole vs DOM)

Nouvelle variable en 2013.

1	France Métropolitaine
2	France Domienne

### **MMENT**

Activité professionnelle antérieure exercée dans la même entreprise (pour ceux qui sont à leur compte ou chefs d'entreprise n'ayant pas créé leur entreprise et étaient auparavant salariés ou aides familiaux, ainsi que pour les aides familiaux qui étaient auparavant salariés, à leur compte ou chefs d'entreprise)

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

Le champ de cette variable a été réduit puisque la question correspondante (MMENT, BE14) n'est plus posée depuis 2013 aux salariés d'entreprises publiques ou privées qui étaient auparavant non salariés.

	Sans objet ((SITANT distinct de 4 et 6 ou CREANT distinct de 2, 3 et 4) et (SITANT distinct de 4 et 5 ou STC distinct de 4)) ou non renseigné
1	Oui
2	Non

### **MMETABENT**

# Exercice de l'activité professionnelle à l'entrée dans l'entreprise / la fonction publique dans le même établissement qu'actuellement

Nouvelle variable en 2013.

Sans objet pour la variable MMETABENT : personnes non actives occupées, travailleurs informels, travailleurs intérimaires, en activité temporaire ou d'appoint, indépendants, chefs d'entreprise, aides familiaux, salariés d'un particulier, personnes en multiactivité sans employeur principal.

Vide	Sans objet (cf commentaires) ou non renseigné
1	Oui
2	Non

#### **MMVIE**

### Montant en euros du dernier versement du minimum invalidité ou du minimum vieillesse

Variable à utiliser avec le coefficient de pondération EXTRIDF (spécifique aux vagues 1 et 6). Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013 ; Attention, les modalités "Refus" et "Ne sait pas" sont distinguées à partir de 2013 par les codes "9999998" et "9999999". Les modalités ont légèrement évolué en 2017.

Vide	Sans objet (RC1REVM5 distinct de 1)
0 a 9999997	Montant en euros par mois
9999998	Refus
9999999	Ne sait pas

### **MNBSAL**

# Nombre de salariés dans l'entreprise de la mère (pour ceux dont la mère est ou était à son compte ou chef d'entreprise)

Variable remplaçant à partir de 2013 la variable OSALPM déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013. Attention, cependant, les modalités ont sensiblement évolué en 2013 :

- les modalités 2, 3, 4, 5 et 6 proposent des regroupements de nombre de salariés simplifiés par rapport aux anciennes modalités 2 (de 1 à 4 salariés), 3 (de 5 à 9), 4 (de 10 à 19), 5 (de 20 à 49), 6 (de 50 à 199), 7 (de 200 à 499), 8 (de 500 à 999) et 9 (1000 ou plus) présentes dans les fichiers antérieurs à 2013.
- la modalité 9 (Ne sait pas) remplace partiellement l'ancienne modalité 99 ; elle est utilisée lorsque l'enquêté ignore le nombre de salariés de l'entreprise de sa mère et que celle-ci n'appartient pas au ménage (donc n'a pas été interrogée elle-même directement)).

Vide	Sans objet (MSTC distinct de 1 et 2) ou non renseigné
1	Aucun salarié
2	1 ou 2 salariés
3	3 à 9 salariés
4	10 à 49 salariés
5	50 à 499 salariés
6	500 salariés ou plus

9	Ne sait pas
---	-------------

### **MODETELVIS**

### Mode de collecte des informations relatives à l'individu

Variable remplaçant à partir de 2013 la variable TELQI présente dans les fichiers antérieurs à 2013. Si le logement n'a pas été enquêté au trimestre courant (RES = 16, ménages composés exclusivement d'inactifs de 65 ans et plus en vague intermédiaire d'enquête), la variable MODETELVIS est laissée à blanc.

Les modalités de MODETELVIS ont été simplifiées par rapport à celles de l'ancienne variable TELQI : le recueil d'informations en face-à-face (MODETELVIS = 1) était repéré jusqu'en 2012 par TELQI = 1, le recueil par téléphone (MODETELVIS = 2) l'était par TELQI = 2, 3, 4 ou 5.

Vide	Sans objet (RES = 16) ou non renseigné
1	En face à face
2	Au téléphone

### **MPAJEE**

## Montant en euros du dernier versement du complément de libre choix d'activité de la PAJE (Prestation d'Accueil du Jeune Enfant) ou de la PREPARE

Variable à utiliser avec le coefficient de pondération EXTRIDF (spécifique aux vagues 1 et 6).
Variable remplaçant à partir de 2013 la variable MAPEE présente dans les fichiers antérieurs à 2013 ; Attention, les modalités "Refus" et "Ne sait pas" sont distinguées à partir de 2013 par les codes "9999998" et "9999999".
Les modalités ont légèrement évolué en 2017.

Vide	Sans objet (RC1REVM1 distinct de 1)
0 a 9999997	Montant en euros par mois
9999998	Refus
9999999	Ne sait pas

#### **MRA**

Mode de recherche active d'emploi durant les quatre semaines s'achevant par la semaine de référence : a pris contact avec Pôle Emploi, l'APEC, un opérateur de placement, la chambre de commerce et d'industrie ou un autre organisme public

Variable correspondant à l'ancienne variable MRD présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

Nota Bene : La liste des démarches de recherche active d'un emploi a été modifiée en 2013, ce qui a eu un impact sur la mesure du chômage et de l'inactivité. Pour plus de détails sur les raisons de ces modifications et leurs conséquences, consulter la partie de ce dictionnaire des variables spécifiquement consacrée à l'impact de la rénovation du questionaire en 2013.

Vide	Sans objet (MREC distinct de 1)
1	Oui
2	Non

### **MRB**

Mode de recherche active d'emploi durant les quatre semaines s'achevant par la semaine de référence : a contacté une (ou plusieurs) agences d'intérim ou un opérateur de placement

Variable correspondant à l'ancienne variable MRF présente dans les fichiers antérieurs à 2013. Par ailleurs, la question correspondante a été reformulée en 2013 en y intégrant les contacts avec les opérateurs de placement, mais surtout de façon à mieux isoler les personnes ayant fait elles-mêmes une démarche auprès d'une agence d'intérim ou d'un opérateur de placement (Ancienne formulation : "Avez-vous eu un contact...", Nouvelle formulation : "Avez-vous contacté...").

Nota Bene : La liste des démarches de recherche active d'un emploi a été modifiée en 2013, ce qui a eu un impact sur la mesure du chômage et de l'inactivité. Pour plus de détails sur les raisons de ces modifications et leurs conséquences, consulter la partie de ce dictionnaire des variables spécifiquement consacrée à l'impact de la rénovation du questionaire en 2013.

Vide	Sans objet (STCHE distinct de 1 et 3)
1	Oui
2	Non

### **MRBBIS**

Mode de recherche active d'emploi durant les quatre semaines s'achevant par la semaine de référence : a déjà fait des missions avec une agence d'intérim

Nouvelle variable en 2013.

N'a aucun impact sur le calcul de la variable DEM (A effectué au moins une démarche active de recherche d'emploi durant les 4 semaines s'achevant par la semaine de référence), car pour pouvoir être dans le champ de la variable MRBBIS et à plus forte raison être tel que MRBBIS = 1, l'enquêté doit de toute façon avoir effectué au moins une démarche active de recherche d'emploi, à savoir MRB (avoir contacté une agence d'intérim ou un opérateur de placement)

	Sans objet (ACTOP distinct de 2 ou MRB distinct de 1 ou individus ayant déjà déclaré avoir fait des missions d'intérim lors de la précédente vague d'enquête)
1	Oui
2	Non

### **MRC**

Mode de recherche active d'emploi durant les quatre semaines s'achevant par la semaine de référence : s'est adressé à des relations personnelles (famille, amis, ...) pour trouver un emploi ou s'installer

Les variables MRC et MRD correspondent à un éclatement de l'ancienne variable MRI présente dans les fichiers antérieurs à 2013

Nota Bene : La liste des démarches de recherche active d'un emploi a été modifiée en 2013, ce qui a eu un impact sur la mesure du chômage et de l'inactivité. Pour plus de détails sur les raisons de ces modifications et leurs conséquences, consulter la partie de ce dictionnaire des variables spécifiquement consacrée à l'impact de la rénovation du questionaire en 2013.

Vide	Sans objet (MREC distinct de 1)
1	Oui
2	Non

### **MRD**

Mode de recherche active d'emploi durant les quatre semaines s'achevant par la semaine de référence : s'est adressé à des relations professionnelles pour trouver un emploi ou s'installer

Les variables MRC et MRD correspondent à un éclatement de l'ancienne variable MRI présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

Nota Bene : La liste des démarches de recherche active d'un emploi a été modifiée en 2013, ce qui a eu un impact sur la mesure du chômage et de l'inactivité. Pour plus de détails sur les raisons de ces modifications et leurs conséquences, consulter la partie de ce dictionnaire des variables spécifiquement consacrée à l'impact de la rénovation du questionaire en 2013.

Vide	Sans objet (MREC distinct de 1)
1	Oui
2	Non

### **MRDBIS**

Mode de recherche active d'emploi durant les quatre semaines s'achevant par la semaine de référence : a fait savoir rechercher un emploi via les réseaux sociaux numériques, en faisant connaître son profil professionnel

Nouvelle variable en 2013 (Nouvelle démarche de recherche active proposée à partir de 2013).

Nota Bene: La liste des démarches de recherche active d'un emploi a été modifiée en 2013, ce qui a eu un impact sur la mesure du chômage et de l'inactivité. Pour plus de détails sur les raisons de ces modifications et leurs conséquences, consulter la partie de ce dictionnaire des variables spécifiquement consacrée à l'impact de la rénovation du questionaire en 2013.

Vide	Sans objet (MREC distinct de 1)
1	Oui
2	Non

### **MRE**

Mode de recherche active d'emploi durant les quatre semaines s'achevant par la semaine de référence : a passé un test ou un entretien d'embauche

Les variables MRE et MRF correspondent à un éclatement de l'ancienne variable MRJ présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

Nota Bene : La liste des démarches de recherche active d'un emploi a été modifiée en 2013, ce qui a eu un impact sur la mesure du chômage et de l'inactivité. Pour plus de détails sur les raisons de ces modifications et leurs conséquences, consulter la partie de ce dictionnaire des variables spécifiquement consacrée à l'impact de la rénovation du questionaire en 2013.

Vide	Sans objet (STCHE distinct de 1 et 3)
1	Oui
2	Non

### **MREC**

### Recherche d'un emploi au cours des quatre semaines s'achevant par la semaine de référence

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013, égale à 1.

La formulation de la question sur la recherche d'emploi (MREC, A6) a été simplifiée : à partir de 2013, la question ne se réfère plus explicitement à la recherche d'emplois occasionnels ou de courte durée car cette précision perturbait la compréhension de la part de certaines personnes interrogées. Cependant, les personnes qui ne cherchent qu'un emploi occasionnel ou de courte durée peuvent se sentir moins concernées par la question ainsi reformulée, ce qui a un impact à la baisse sur le nombre de chômeurs et à la hausse sur le nombre d'inactifs (consulter la partie de ce dictionnaire des variables qui y est spécifiquement consacrée). En outre, l'ordre des questions entre le souhait de travailler et la recherche d'emploi a été inversé en 2013, ce qui a pu modifier le comportement de réponse de certaines personnes.

Vide	Sans objet (ACTOP = 1 et SOU distinct de 1 (actifs occupés ne souhaitant pas d'emploi en plus ou en remplacement de l'actuel))
1	Oui
2	Non

### **MRF**

Mode de recherche active d'emploi durant les quatre semaines s'achevant par la semaine de référence : a passé un concours pour entrer dans la fonction publique, un établissement public ou une collectivité locale

Les variables MRE et MRF correspondent à un éclatement de l'ancienne variable MRJ présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

Nota Bene : La liste des démarches de recherche active d'un emploi a été modifiée en 2013, ce qui a eu un impact sur la mesure du chômage et de l'inactivité. Pour plus de détails sur les raisons de ces modifications et leurs conséquences, consulter la partie de ce dictionnaire des variables spécifiquement consacrée à l'impact de la rénovation du questionaire en 2013.

Vide	Sans objet (STCHE distinct de 1 et 3)
1	Oui
2	Non

### **MRG**

Mode de recherche active d'emploi durant les quatre semaines s'achevant par la semaine de référence : a effectué une démarche directe auprès d'un employeur en déposant personnellement une candidature spontanée lors d'un salon professionnel ou dans l'entreprise

Les variables MRG et MRGBIS correspondent à un éclatement de l'ancienne variable MRG présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

Nota Bene : La liste des démarches de recherche active d'un emploi a été modifiée en 2013, ce qui a eu un impact sur la mesure du chômage et de l'inactivité. Pour plus de détails sur les raisons de ces modifications et leurs conséquences, consulter la partie de ce dictionnaire des variables spécifiquement consacrée à l'impact de la rénovation du questionaire en 2013.

Vide	Sans objet (STCHE distinct de 1 et 3)
1	Oui
2	Non

### **MRGBIS**

Mode de recherche active d'emploi durant les quatre semaines s'achevant par la semaine de référence : a effectué une démarche directe auprès d'un employeur en envoyant une candidature spontanée par courrier postal ou électronique ou sur le site Internet de l'entreprise

Les variables MRG et MRGBIS correspondent à un éclatement de l'ancienne variable MRG présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

Nota Bene : La liste des démarches de recherche active d'un emploi a été modifiée en 2013, ce qui a eu un impact sur la mesure du chômage et de l'inactivité. Pour plus de détails sur les raisons de ces modifications et leurs conséquences, consulter la partie de ce dictionnaire des variables spécifiquement consacrée à l'impact de la rénovation du questionaire en 2013.

Vide	Sans objet (STCHE distinct de 1 et 3)
1	Oui
2	Non

### MRH

Mode de recherche active d'emploi durant les quatre semaines s'achevant par la semaine de référence : s'est rendu à un salon professionnel, une bourse d'emploi ou un forum des métiers

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013, sous le même nom. Attention, cependant, le champ de la question correspondante a été réduit en 2013 puisque les individus recherchant exclusivement un emploi salarié en sont désormais exclus.

Nota Bene : La liste des démarches de recherche active d'un emploi a été modifiée en 2013, ce qui a eu un impact sur la mesure du chômage et de l'inactivité. Pour plus de détails sur les raisons de ces modifications et leurs conséquences, consulter la partie de ce dictionnaire des variables spécifiquement consacrée à l'impact de la rénovation du questionaire en 2013.

Vide	Sans objet (STCHE distinct de 2 et 3)
1	Oui
2	Non

### MRI

Mode de recherche active d'emploi durant les quatre semaines s'achevant par la semaine de référence : a cherché à reprendre une entreprise, une exploitation ou un cabinet

Variable correspondant à l'ancienne variable MRN présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

Nota Bene: La liste des démarches de recherche active d'un emploi a été modifiée en 2013, ce qui a eu un impact sur la mesure du chômage et de l'inactivité. Pour plus de détails sur les raisons de ces modifications et leurs conséquences, consulter la partie de ce dictionnaire des variables spécifiquement consacrée à l'impact de la rénovation du questionaire en 2013.

Vide	Sans objet (STCHE distinct de 2 et 3)
1	Oui
2	Non

### **MRJ**

Mode de recherche active d'emploi durant les quatre semaines s'achevant par la semaine de référence : a recherché un terrain, des locaux ou du matériel

Variable correspondant à l'ancienne variable MRA présente dans les fichiers antérieurs à 2013. Le libellé de la question a été simplifié en 2013 (le fait de rechercher des clients ou de faire une étude de marché n'est plus mentionné). Nota Bene : La liste des démarches de recherche active d'un emploi a été modifiée en 2013, ce qui a eu un impact sur la mesure du chômage et de l'inactivité. Pour plus de détails sur les raisons de ces modifications et leurs conséquences, consulter la partie de ce dictionnaire des variables spécifiquement consacrée à l'impact de la rénovation du questionaire en 2013.

Vide	Sans objet (STCHE distinct de 2 et 3)
1	Oui
2	Non

#### **MRK**

Mode de recherche active d'emploi durant les quatre semaines s'achevant par la semaine de référence : a cherché à obtenir des ressources financières (emprunts bancaires, aides publiques, etc.)

Variable correspondant à l'ancienne variable MRB présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

Nota Bene : La liste des démarches de recherche active d'un emploi a été modifiée en 2013, ce qui a eu un impact sur la mesure du chômage et de l'inactivité. Pour plus de détails sur les raisons de ces modifications et leurs conséquences, consulter la partie de ce dictionnaire des variables spécifiquement consacrée à l'impact de la rénovation du questionaire en 2013.

Vide	Sans objet (STCHE distinct de 2 et 3)
1	Oui
2	Non

### **MRL**

Mode de recherche active d'emploi durant les quatre semaines s'achevant par la semaine de référence : a fait une demande de permis, de licence ou d'autorisation pour s'installer

Variable correspondant à l'ancienne variable MRC présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

Nota Bene : La liste des démarches de recherche active d'un emploi a été modifiée en 2013, ce qui a eu un impact sur la mesure du chômage et de l'inactivité. Pour plus de détails sur les raisons de ces modifications et leurs conséquences, consulter la partie de ce dictionnaire des variables spécifiquement consacrée à l'impact de la rénovation du questionaire en 2013.

Vide	Sans objet (STCHE distinct de 2 et 3)
1	Oui
2	Non

### **MRM**

Mode de recherche active d'emploi durant les quatre semaines s'achevant par la semaine de référence : a fait passer ou afficher une annonce pour trouver un emploi, par exemple dans un journal ou sur internet

Variable correspondant à l'ancienne variable MRK présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

Nota Bene : La liste des démarches de recherche active d'un emploi a été modifiée en 2013, ce qui a eu un impact sur la mesure du chômage et de l'inactivité. Pour plus de détails sur les raisons de ces modifications et leurs conséquences, consulter la partie de ce dictionnaire des variables spécifiquement consacrée à l'impact de la rénovation du questionaire en 2013.

Vide	Sans objet (STCHE distinct de 1 et 3)
1	Oui
2	Non

### MRN

Mode de recherche active d'emploi durant les quatre semaines s'achevant par la semaine de référence : a répondu à une annonce d'offre d'emploi

Variable correspondant à l'ancienne variable MRL présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

Nota Bene : La liste des démarches de recherche active d'un emploi a été modifiée en 2013, ce qui a eu un impact sur la mesure du chômage et de l'inactivité. Pour plus de détails sur les raisons de ces modifications et leurs conséquences, consulter la partie de ce dictionnaire des variables spécifiquement consacrée à l'impact de la rénovation du questionaire en 2013.

Vide	Sans objet (STCHE distinct de 1 et 3)
1	Oui
2	Non

### **MRO**

Mode de recherche active d'emploi durant les quatre semaines s'achevant par la semaine de référence : a étudié des annonces d'offre d'emploi

Variable correspondant à l'ancienne variable MRM présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

Nota Bene : La liste des démarches de recherche active d'un emploi a été modifiée en 2013, ce qui a eu un impact sur



la mesure du chômage et de l'inactivité. Pour plus de détails sur les raisons de ces modifications et leurs conséquences, consulter la partie de ce dictionnaire des variables spécifiquement consacrée à l'impact de la rénovation du questionaire en 2013.

Vide	Sans objet ((MRN distinct de 2) ou (STCHE distinct de 1 et 3))
1	Oui
2	Non

### **MRPASSA**

Mode de recherche passive d'emploi durant les quatre semaines s'achevant par la semaine de référence : attend les résultats de démarches antérieures (test, entretien,...

Nouvelle variable en 2013.

Attendre simplement le résultat de démarches antérieures est insuffisant pour être considéré en recherche active d'emploi, donc pour être classé comme chômeur au sens du BIT.

Champ de la variable : individus déclarant avoir recherché un emploi dans les 4 semaines écoulées (MREC = 1) mais n'ayant fait aucune démarche de recherche active parmi celles identifiées par les questions MRA, MRB, MRC, MRD, MRE, MRF, MRG, MRH, MRI, MRJ, MRK, MRN, MRO.

	Sans objet (MREC distinct de 1 ou individus ayant fait au moins une démarche de recherche active d'emploi à l'exception de celles identifiées par MRDBIS, MRGBIS et MRS)
1	Oui
2	Non

### **MRPASSB**

Mode de recherche passive d'emploi durant les quatre semaines s'achevant par la semaine de référence : attend un appel de Pôle Emploi, d'un opérateur de placement ou d'une association d'insertion

Variable remplaçant l'ancienne variable MRE présente dans les fichiers antérieurs à 2013. Les concepts mesurés par la question correspondante ont évolué en 2013 :

- changement de formulation de la question : jusqu'en 2012, l'enquêté devait préciser s'il avait été contacté par un organisme tel que Pôle Emploi ; à partir de 2013, on lui demande s'il en attend un appel.
- changement de champ : auparavant posée à ceux déclarant chercher un emploi salarié ou éventuellement à son compte, elle est n'est adressée à partir de 2013 qu'aux individus déclarant avoir recherché un emploi dans les 4 semaines écoulées (MREC = 1) mais n'ayant fait aucune démarche de recherche active parmi celles identifiées par les questions MRA, MRB, MRC, MRD, MRE, MRF, MRG, MRH, MRI, MRJ, MRK, MRL, MRM, MRN, MRO. A partir de 2013, pour se conformer au réglement européen, le simple fait d'être contacté par Pôle Emploi n'est plus considéré comme une démarche active de recherche d'emploi donc est insuffisant pour être classé comme chômeur au sens du BIT, ce qui a un impact sur la mesure du chômage et de l'inactivité (Consulter la partie de ce dictionnaire des variables spécifiquement consacrée à l'impact de la rénovation du questionaire en 2013).

Vide	Sans objet (MREC distinct de 1 ou individus ayant fait au moins une démarche de recherche active d'emploi à l'exception de celles identifiées par MRDBIS, MRGBIS et MRS)
1	Oui
2	Non

### **MRPASSC**

Mode de recherche passive d'emploi durant les quatre semaines s'achevant par la semaine de référence : attend le résultat d'un concours d'une fonction publique ou d'une collectivité locale

Nouvelle variable en 2013.

Attendre simplement le résultat d'un concours administratif est insuffisant pour être considéré en recherche active d'emploi, donc pour être classé comme chômeur au sens du BIT.

Champ de la variable : individus déclarant avoir recherché un emploi dans les 4 semaines écoulées (MREC = 1) mais n'ayant fait aucune démarche de recherche active parmi celles identifiées par les questions MRA, MRB, MRC, MRD, MRE, MRF, MRG, MRH, MRI, MRJ, MRK, MRN, MRN, MRO.

	Sans objet (MREC distinct de 1 ou individus ayant fait au moins une démarche de recherche active d'emploi à l'exception de celles identifiées par MRDBIS, MRGBIS et MRS)
1	Oui
2	Non

### **MRS**

## Mode de recherche active d'emploi durant les quatre semaines s'achevant par la semaine de référence : Autres démarches de recherche active

Variable remplaçant à l'ancienne variable MRO présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

Nota Bene: La liste des démarches de recherche active d'un emploi a été modifiée en 2013, ce qui a eu un impact sur la mesure du chômage et de l'inactivité. Pour plus de détails sur les raisons de ces modifications et leurs conséquences, consulter la partie de ce dictionnaire des variables spécifiquement consacrée à l'impact de la rénovation du questionaire en 2013.

Vide	Sans objet (MREC distinct de 1)
1	Oui
2	Non

### **MRSAE**

### Montant en euros du dernier versement du Revenu de Solidarité Active ou du Revenu de Solidarité

Variable à utiliser avec le coefficient de pondération EXTRIDF (spécifique aux vagues 1 et 6).

Variable remplaçant à partir de 2013 la variable MRMIE présente dans les fichiers antérieurs à 2013 ; Attention, les modalités "Refus" et "Ne sait pas" sont distinguées à partir de 2013 par les codes "9999998" et "9999999" ; de plus si MRMIE correspondait au montant du dernier versement du RMI ou du RSA, la nouvelle variable MRSAE à partir de 2013 correspond à celui du RSA ou du RSO.

Les modalités ont légèrement évolué en 2017.

Vide	Sans objet (RC1REVM3B distinct de 1)
0 a 9999997	Montant en euros par mois
9999998	Refus
9999999	Ne sait pas

### **MSTC**

## Statut de la mère dans son emploi

Variable remplaçant à partir de 2013 la variable OTRAVM déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013. Attention, cependant, la modalité 1 (travailleurs à leur compte et chefs d'entreprises) dans les fichiers antérieurs à 2013 a éclaté en 2013 et correspond au regroupement des nouvelles modalités 1 et 2. En conséquence, les modalités 2 (salariés) et 3 (aides familiaux) dans les fichiers antérieurs à 2013 correspondent à partir de 2013 aux modalités respectives 3 et 4. De plus, une modalité 9 (Ne sait pas) a été ajoutée en 2013 (modalité utilisée lorsque l'enquêté ignore le statut de sa mère dans son emploi et que celle-ci n'appartient pas au ménage (donc n'a pas été interrogée elle-même directement)).

Vide	Sans objet (la mère n'a jamais travaillé) ou non renseigné
1	À son compte
2	Salariée chef d'entreprise, gérante mandataire, P.D.G.
3	Salariée (autre que chef d'entreprise)
4	Elle travaille/travaillait pour ou avec un membre de sa famille sans être salariée
9	Ne sait pas

## **MTYPETENS**

### Type d'établissement employeur de la mère, pour les enseignantes

Nouvelle variable en 2013.

Attention, comme cette variable est nouvelle en 2013 et qu'elle est partiellement construite à partir d'une donnée remontée du questionnaire posé en première interrogation, cette variable n'est pleinement renseignée sur l'ensemble des six vagues d'enquête (RGA = 1,...6) qu'à partir du T2 2014. Du T1 2013 au T1 2014 inclus, il est vivement recommandé de l'utiliser avec le coefficient de pondération EXTRID (spécifique à la vague 1).

Les questions correspondantes ne sont posées qu'aux enquêtés dont le libellé de profession de la mère a été reconnu et codé, en cours de collecte, dans l'un des postes de la nomenclature de profession PCS correspondant aux enseignants. En particulier, si la profession est codée dans l'un de ces postes, non pas en cours de collecte, mais a posteriori, la variable MTYPETENS sera non renseignée.

Au T1 2014, le champ couvert par cette variable a été élargi au code 354g de la PCS (Professeurs d'arts (hors établissements scolaires)), la modalité 5 a été complétée par la mention supplémentaire des écoles de commerce et la modalité 6 (Hors éducation nationale et assimilé) a été ajoutée.

Vide	Sans objet (Profession détaillée de la mère ne correspondant pas
à l'un des postes suivants de la PCS	341a, 341b, 342a, 354g, 421a, 421b, 422a, 422b, 422c) ou non renseigné
1	École maternelle ou primaire
2	Collège
3	Lycée professionnel
4	Lycée général, classe préparatoire
5	Université, école d'ingénieur, de commerce, autre établissement d'enseignement supérieur
6	Hors éducation nationale et assimilé

### **MVL**

## Changement de situation du logement par rapport à la précédente réalisation de l'enquête Emploi (ou à l'échantillon issu de la taxe d'habitation, en première vague)

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013, mais dont les modalités ont été redéfinies et réordonnées en 2013. Consulter le dictionnaire des variables de l'enquête emploi 2012 pour la liste des anciennes modalités de la variable MVL.

Vide	Sans objet (RES = 16)
1	Pas de changement / a un usage d'habitation pour un seul ménage ordinaire / a retrouvé son usage d'habitation
2	Le logement a absorbé un ou plusieurs logements voisins
3	Le logement a perdu son usage d'habitation / le logement n'a pas retrouvé son usage d'habitation
4	Le logement a été absorbé par un logement voisin (disparu par fusion)
5	Le logement a été détruit
6	Le logement a éclaté en plusieurs logements (logement mère)
7	Le logement est impossible à identifier sur le terrain
8	Le logement est issu d'un logement éclaté
9	Le logement a été créé par erreur de manipulation

### **NAFANT**

## Activité économique de l'établissement de l'emploi antérieur (NAF rév 2, 88 postes) pour les inactifs et les chômeurs (qui ne travaillaient pas pour un particulier)

Variable remplaçant à partir de 2013 à la variable NAFAN présente dans les fichiers antérieurs à 2013. La codification de l'activité économique de l'établissement de l'emploi antérieur est réalisée à partir du libellé précis d'activité ou du secteur d'activité économique déclaré lors de l'enquête.

cf	voir partie Nomenclatures des variables
Vide	Sans objet (actifs occupés et individus dont l'activité antérieure était exercée pour le compte d'un particulier)
00	Non renseigné

### NAFANTG004N

Activité économique de l'établissement de l'emploi antérieur (Nomenclature Agrégée 2008, 4 postes) pour les inactifs et les chômeurs (qui ne travaillaient pas pour un particulier)

Variable correspondant à partir de 2013 à la variable NAFAG4N présente dans les fichiers antérieurs à 2013. Regroupements de la variable NAFANT.

• .	
Vide	Sans objet (actifs occupés et individus dont l'activité antérieure était exercée pour le compte d'un particulier)
00	Non renseigné
ES	Agriculture
ET	Industrie



EU	Construction
EV	Tertiaire

## **NAFANTG010N**

Activité économique de l'établissement de l'emploi antérieur (Nomenclature Agrégée 2008, 10 postes) pour les inactifs et les chômeurs (qui ne travaillaient pas pour un particulier)

Variable correspondant à partir de 2013 à la variable NAFAG10N présente dans les fichiers antérieurs à 2013. Regroupements de la variable NAFANT.

Vide	Sans objet (actifs occupés et individus dont l'activité antérieure était exercée pour le compte d'un particulier)
00	Non renseigné
AZ	Agriculture, sylviculture et pêche
BE	Industrie manufacturière, industries extractives et autres
FZ	Construction
GI	Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration
JZ	Information et communication
KZ	Activités financières et d'assurance
LZ	Activités immobilières
MN	Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien
OQ	Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale
RU	Autres activités de services

## NAFANTG021N

Activité économique de l'établissement de l'emploi antérieur (NAF rév 2, 21 postes) pour les inactifs et les chômeurs (qui ne travaillaient pas pour un particulier)

Nouvelle variable en 2013.

Regroupements de la variable NAFANT.

Vide	Sans objet (actifs occupés et individus dont l'activité antérieure était exercée pour le compte d'un particulier)
0	Non renseigné
Α	Agriculture, sylviculture et pêche
В	Industries extractives
С	Industrie manufacturière
D	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
E	Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution
F	Construction
G	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles
Н	Transports et entreposage
I	Hébergement et restauration
J	Information et communication
K	Activités financières et d'assurance
L	Activités immobilières
М	Activités spécialisées, scientifiques et techniques
N	Activités de services administratifs et de soutien
0	Administration publique
Р	Enseignement

R	Arts, spectacles et activités récréatives
S	Autres activités de services
Т	Activités des ménages en tant qu'employeurs ; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre
U	Activités extra-territoriales

## NAFEMP2G004N

## Activité économique du deuxième employeur (Nomenclature Agrégée 2008, 4 postes)

Variable correspondant à partir de 2013 à la variable NAFEM2G4N présente dans les fichiers antérieurs à 2013. Regroupements de la variable NAFEMP2N.

Vide	Sans objet (personnes non actives occupées, actifs occupés se déclarant non salariés et actifs occupés déclarant avoir un seul employeur ou ne pas avoir d'employeur principal)
00	Non renseigné
ES	Agriculture
ET	Industrie
EU	Construction
EV	Tertiaire

## NAFEMP2G010N

## Activité économique du deuxième employeur (Nomenclature Agrégée 2008, 10 postes)

Variable correspondant à partir de 2013 à la variable NAFEM2G10N présente dans les fichiers antérieurs à 2013. Regroupements de la variable NAFEMP2N.

Vide	Sans objet (personnes non actives occupées, actifs occupés se déclarant non salariés et actifs occupés déclarant avoir un seul employeur ou ne pas avoir d'employeur principal)
00	Non renseigné
AZ	Agriculture, sylviculture et pêche
BE	Industrie manufacturière, industries extractives et autres
FZ	Construction
GI	Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration
JZ	Information et communication
KZ	Activités financières et d'assurance
LZ	Activités immobilières
MN	Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien
OQ	Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale
RU	Autres activités de services

### NAFEMP2G021N

## Activité économique du deuxième employeur (NAF rév 2, 21 postes)

Nouvelle variable en 2013.

Regroupements de la variable NAFEMP2N.

Vide	Sans objet (personnes non actives occupées, actifs occupés se déclarant non salariés et actifs occupés déclarant avoir un seul employeur ou ne pas avoir d'employeur principal)
0	Non renseigné
Α	Agriculture, sylviculture et pêche
В	Industries extractives
С	Industrie manufacturière
D	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
E	Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution



F	Construction
G	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles
Н	Transports et entreposage
I	Hébergement et restauration
J	Information et communication
K	Activités financières et d'assurance
L	Activités immobilières
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques
N	Activités de services administratifs et de soutien
0	Administration publique
Р	Enseignement
Q	Santé humaine et action sociale
R	Arts, spectacles et activités récréatives
S	Autres activités de services
Т	Activités des ménages en tant qu'employeurs ; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre
U	Activités extra-territoriales

## NAFEMP2N

## Activité économique du deuxième employeur (NAF rév 2, 88 postes)

La codification de l'activité économique du deuxième employeur est réalisée à partir du libellé précis d'activité ou du secteur d'activité économique déclaré lors de l'enquête.

cf	voir partie Nomenclatures des variables
Vide	Sans objet (personnes non actives occupées, actifs occupés se déclarant non salariés et actifs occupés déclarant avoir un seul employeur ou ne pas avoir d'employeur principal)
00	Non renseigné

## NAFEMP3G004N

## Activité économique du troisième employeur (Nomenclature Agrégée 2008, 4 postes)

Nouvelle variable en 2013.

Regroupements de la variable NAFEMP3N.

Vide	Sans objet (personnes non actives occupées, actifs occupés se déclarant non salariés et actifs occupés déclarant avoir moins de 3 employeurs ou ne pas avoir d'employeur principal)
00	Non renseigné
ES	Agriculture
ET	Industrie
EU	Construction
EV	Tertiaire

### NAFEMP3G010N

## Activité économique du troisième employeur (Nomenclature Agrégée 2008, 10 postes)

Nouvelle variable en 2013.

Regroupements de la variable NAFEMP3N.

Vide	Sans objet (personnes non actives occupées, actifs occupés se déclarant non salariés et actifs occupés déclarant avoir moins de 3 employeurs ou ne pas avoir d'employeur principal)
00	Non renseigné
AZ	Agriculture, sylviculture et pêche
BE	Industrie manufacturière, industries extractives et autres



FZ	Construction
GI	Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration
JZ	Information et communication
KZ	Activités financières et d'assurance
LZ	Activités immobilières
MN	Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien
OQ	Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale
RU	Autres activités de services

## NAFEMP3G021N

## Activité économique du troisième employeur (NAF rév 2, 21 postes)

Nouvelle variable en 2013.

Regroupements de la variable NAFEMP3N.

Vide	Sans objet (personnes non actives occupées, actifs occupés se déclarant non salariés et actifs occupés déclarant avoir moins de 3 employeurs ou ne pas avoir d'employeur principal)
0	Non renseigné
Α	Agriculture, sylviculture et pêche
В	Industries extractives
С	Industrie manufacturière
D	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
E	Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution
F	Construction
G	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles
Н	Transports et entreposage
1	Hébergement et restauration
J	Information et communication
K	Activités financières et d'assurance
L	Activités immobilières
М	Activités spécialisées, scientifiques et techniques
N	Activités de services administratifs et de soutien
0	Administration publique
Р	Enseignement
Q	Santé humaine et action sociale
R	Arts, spectacles et activités récréatives
S	Autres activités de services
Т	Activités des ménages en tant qu'employeurs ; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre
U	Activités extra-territoriales

## NAFEMP3N

## Activité économique du troisième employeur (NAF rév 2, 88 postes)

La codification de l'activité économique du troisième employeur est réalisée à partir du libellé précis d'activité ou du secteur d'activité économique déclaré lors de l'enquête.

cf	voir partie Nomenclatures des variables
Vide	Sans objet (personnes non actives occupées, actifs occupés se déclarant non salariés et actifs occupés déclarant avoir moins de 3 employeurs ou ne pas avoir d'employeur principal)
00	Non renseigné

### **NAFENT**

## Activité économique de l'établissement employeur à l'entrée dans l'entreprise / la fonction publique (NAF rév 2, 88 postes)

Nouvelle variable en 2013.

Si l'enquêté a changé d'établissement depuis son entrée dans l'entreprise / la fonction publique, la codification de cette activité économique est réalisée à partir du libellé précis d'activité ou du secteur d'activité économique déclaré lors de l'enquête.

cf	voir partie Nomenclatures des variables
Vide	Sans objet (personnes non actives occupées, travailleurs informels et travailleurs intérimaires, en activité temporaire ou d'appoint)
00	Non renseigné

### NAFENTG004N

Activité économique de l'établissement employeur à l'entrée dans l'entreprise / la fonction publique (Nomenclature Agrégée 2008, 4 postes)

Nouvelle variable en 2013.

Regroupements de la variable NAFENT.

Vide	Sans objet (personnes non actives occupées, travailleurs informels et travailleurs intérimaires, en activité temporaire ou d'appoint)
00	Non renseigné
ES	Agriculture
ET	Industrie
EU	Construction
EV	Tertiaire

### NAFENTG010N

Activité économique de l'établissement employeur à l'entrée dans l'entreprise / la fonction publique (Nomenclature Agrégée 2008, 10 postes)

Nouvelle variable en 2013.

Regroupements de la variable NAFENT.

Vide	Sans objet (personnes non actives occupées, travailleurs informels et travailleurs intérimaires, en activité temporaire ou d'appoint)
00	Non renseigné
AZ	Agriculture, sylviculture et pêche
BE	Industrie manufacturière, industries extractives et autres
FZ	Construction
GI	Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration
JZ	Information et communication
KZ	Activités financières et d'assurance
LZ	Activités immobilières
MN	Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien
OQ	Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale
RU	Autres activités de services

### NAFENTG021N

Activité économique de l'établissement employeur à l'entrée dans l'entreprise / la fonction publique (NAF rév 2, 21 postes)

Nouvelle variable en 2013.

Regroupements de la variable NAFENT.

	Sans objet (personnes non actives occupées, travailleurs informels et travailleurs intérimaires, en activité temporaire ou d'appoint)
	activite temporarie ou d'appoint)

0	Non renseigné
Α	Agriculture, sylviculture et pêche
В	Industries extractives
С	Industrie manufacturière
D	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
E	Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution
F	Construction
G	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles
Н	Transports et entreposage
1	Hébergement et restauration
J	Information et communication
K	Activités financières et d'assurance
L	Activités immobilières
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques
N	Activités de services administratifs et de soutien
0	Administration publique
Р	Enseignement
Q	Santé humaine et action sociale
R	Arts, spectacles et activités récréatives
S	Autres activités de services
Т	Activités des ménages en tant qu'employeurs ; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre
U	Activités extra-territoriales

### NAFG004N

Activité économique de l'établissement de l'emploi principal (Nomenclature Agrégée 2008, 4 postes). Intérimaires classés directement dans la sous-classe 7820Z, Activités des agences de travail temporaires

Variable correspondant à partir de 2013 à la variable NAFG4N présente dans les fichiers antérieurs à 2013. Regroupements de la variable NAFN.

Vide	Sans objet (personnes non actives occupées)	
00	Non renseigné	
ES	Agriculture	
ET	Industrie	
EU	Construction	
EV	Tertiaire	

## NAFG004PN

## Activité économique de l'employeur un an auparavant (Nomenclature Agrégée 2008, 4 postes)

Variable à utiliser avec le coefficient de pondération EXTRID (spécifique à la vague 1). Variable correspondant à partir de 2013 à la variable NAFG4PN présente dans les fichiers antérieurs à 2013. Regroupements de la variable NAFPN.

Vide	Sans objet (individus en réinterrogation et individus en première interrogation qui ne travaillaient pas un auparavant ou travaillaient pour un particulier)
00	Non renseigné
ES	Agriculture
ET	Industrie
EU	Construction

EV	Tertiaire
----	-----------

### NAFG004PRO2N

## Activité économique de l'employeur pour la deuxième profession (Nomenclature Agrégée 2008, 4 postes)

Nouvelle variable en 2013.

Regroupements de la variable NAFPRO2N.

Vide	Sans objet (individus n'exerçant pas plusieurs professions ou dont la deuxième profession est exercée pour le compte d'un particulier)
00	Non renseigné
ES	Agriculture
ET	Industrie
EU	Construction
EV	Tertiaire

### NAFG004PRO3N

# Activité économique de l'employeur pour la troisième profession (Nomenclature Agrégée 2008, 4 postes)

Nouvelle variable en 2013.

Regroupements de la variable NAFPRO3N.

Vide	Sans objet (individus n'exerçant pas plus de deux professions ou dont la troisième profession est exercée pour le compte d'un particulier)
00	Non renseigné
ES	Agriculture
ET	Industrie
EU	Construction
EV	Tertiaire

## NAFG004PRO4N

## Activité économique de l'employeur pour la quatrième profession (Nomenclature Agrégée 2008, 4 postes)

Nouvelle variable en 2013.

Regroupements de la variable NAFPRO4N.

Vide	Sans objet (individus n'exerçant pas plus de trois professions ou dont la quatrième profession est exercée pour le compte d'un particulier)
00	Non renseigné
ES	Agriculture
ET	Industrie
EU	Construction
EV	Tertiaire

## NAFG004UN

Activité économique de l'établissement de l'emploi principal (Nomenclature Agrégée 2008, 4 postes). Intérimaires classés dans le secteur utilisateur (i.e. pas nécessairement dans la sous-classe 7820Z, Activités des agences de travail temporaires)

Nouvelle variable en 2013.

Regroupements de la variable NAFUN.

• ,	· ·	
Vide	Sans objet (personnes non actives occupées)	
00	Non renseigné	
ES	Agriculture	



ET	Industrie
EU	Construction
EV	Tertiaire

### NAFG010N

Activité économique de l'établissement de l'emploi principal (Nomenclature Agrégée 2008, 10 postes). Intérimaires classés directement dans la sous-classe 7820Z, Activités des agences de travail temporaires

Variable correspondant à partir de 2013 à la variable NAFG10N présente dans les fichiers antérieurs à 2013. Regroupements de la variable NAFN.

Vide	Sans objet (personnes non actives occupées)
00	Non renseigné
AZ	Agriculture, sylviculture et pêche
BE	Industrie manufacturière, industries extractives et autres
FZ	Construction
GI	Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration
JZ	Information et communication
KZ	Activités financières et d'assurance
LZ	Activités immobilières
MN	Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien
OQ	Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale
RU	Autres activités de services

### NAFG010PN

## Activité économique de l'employeur un an auparavant (Nomenclature Agrégée 2008, 10 postes)

Variable à utiliser avec le coefficient de pondération EXTRID (spécifique à la vague 1). Variable correspondant à partir de 2013 à la variable NAFG10PN présente dans les fichiers antérieurs à 2013. Regroupements de la variable NAFPN.

Vide	Sans objet (individus en réinterrogation et individus en première interrogation qui ne travaillaient pas un auparavant ou travaillaient pour un particulier)
00	Non renseigné
AZ	Agriculture, sylviculture et pêche
BE	Industrie manufacturière, industries extractives et autres
FZ	Construction
GI	Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration
JZ	Information et communication
KZ	Activités financières et d'assurance
LZ	Activités immobilières
MN	Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien
OQ	Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale
RU	Autres activités de services

### NAFG010PRO2N

# Activité économique de l'employeur pour la deuxième profession (Nomenclature Agrégée 2008, 10 postes)

Nouvelle variable en 2013.

Regroupements de la variable NAFPRO2N.

Vide	Sans objet (individus n'exerçant pas plusieurs professions ou dont la deuxième profession est exercée pour le compte d'un particulier)	
------	--	--

00	Non renseigné
AZ	Agriculture, sylviculture et pêche
BE	Industrie manufacturière, industries extractives et autres
FZ	Construction
GI	Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration
JZ	Information et communication
KZ	Activités financières et d'assurance
LZ	Activités immobilières
MN	Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien
OQ	Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale
RU	Autres activités de services

## NAFG010PRO3N

# Activité économique de l'employeur pour la troisième profession (Nomenclature Agrégée 2008, 10 postes)

Nouvelle variable en 2013.

Regroupements de la variable NAFPRO3N.

Vide	Sans objet (individus n'exerçant pas plus de deux professions ou dont la troisième profession est exercée pour le compte d'un particulier)
00	Non renseigné
AZ	Agriculture, sylviculture et pêche
BE	Industrie manufacturière, industries extractives et autres
FZ	Construction
GI	Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration
JZ	Information et communication
KZ	Activités financières et d'assurance
LZ	Activités immobilières
MN	Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien
OQ	Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale
RU	Autres activités de services

## NAFG010PRO4N

# Activité économique de l'employeur pour la quatrième profession (Nomenclature Agrégée 2008, 10 postes)

Nouvelle variable en 2013.

Regroupements de la variable NAFPRO4N.

Vide	Sans objet (individus n'exerçant pas plus de trois professions ou dont la quatrième profession est exercée pour le compte d'un particulier)
00	Non renseigné
AZ	Agriculture, sylviculture et pêche
BE	Industrie manufacturière, industries extractives et autres
FZ	Construction
GI	Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration
JZ	Information et communication
KZ	Activités financières et d'assurance
LZ	Activités immobilières
MN	Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien

OQ	Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale
RU	Autres activités de services

## NAFG010UN

Activité économique de l'établissement de l'emploi principal (Nomenclature Agrégée 2008, 10 postes). Intérimaires classés dans le secteur utilisateur (i.e. pas nécessairement dans la sous-classe 7820Z, Activités des agences de travail temporaires)

Nouvelle variable en 2013.

Regroupements de la variable NAFUN.

• ,	
Vide	Sans objet (personnes non actives occupées)
00	Non renseigné
AZ	Agriculture, sylviculture et pêche
BE	Industrie manufacturière, industries extractives et autres
FZ	Construction
GI	Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration
JZ	Information et communication
KZ	Activités financières et d'assurance
LZ	Activités immobilières
MN	Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien
OQ	Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale
RU	Autres activités de services

### NAFG017N

Activité économique de l'établissement de l'emploi principal (Nomenclature Agrégée 2008, 17 postes). Intérimaires classés directement dans la sous-classe 7820Z, Activités des agences de travail temporaires

Variable correspondant à partir de 2013 à la variable NAFG17N présente dans les fichiers antérieurs à 2013. Regroupements de la variable NAFN.

Vide	Sans objet (personnes non actives occupées)
00	Non renseigné
AZ	Agriculture, sylviculture et pêche
C1	Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac
C2	Cokéfaction et raffinage
C3	Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques; fabrication de machines
C4	Fabrication de matériels de transport
C5	Fabrication d'autres produits industriels
DE	Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution
FZ	Construction
GZ	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles
HZ	Transports et entreposage
IZ	Hébergement et restauration
JZ	Information et communication
KZ	Activités financières et d'assurance
LZ	Activités immobilières
MN	Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien
OQ	Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale
RU	Autres activités de services

## NAFG017NPRM

# Activité de l'établissement employeur (Nomenclature Agrégée 2008, 17 postes) de la personne de référence du ménage

Variable correspondant à partir de 2013 à la variable NAFG17NPR présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

Vide	Sans objet (la personne de référence du ménage n'est pas active occupée)
00	Non renseigné
AZ	Agriculture, sylviculture et pêche
DE	Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution
C1	Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac
C2	Cokéfaction et raffinage
C3	Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines
C4	Fabrication de matériels de transport
C5	Fabrication d'autres produits industriels
FZ	Construction
GZ	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles
HZ	Transports et entreposage
IZ	Hébergement et restauration
JZ	Information et communication
KZ	Activités financières et d'assurance
LZ	Activités immobilières
MN	Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien
OQ	Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale
RU	Autres activités de services

## **NAFG017NPRMCJ**

# Activité de l'établissement employeur (Nomenclature Agrégée 2008, 17 postes) du conjoint de la personne de référence du ménage

Variable correspondant à partir de 2013 à la variable NAFG17NCJ présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

Vide	Sans objet (la personne de référence du ménage n'a pas ou n'a plus (en réinterrogation) de conjoint vivant dans le ménage ou bien son conjoint n'est pas actif occupé)
00	Non renseigné
AZ	Agriculture, sylviculture et pêche
DE	Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution
C1	Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac
C2	Cokéfaction et raffinage
C3	Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines
C4	Fabrication de matériels de transport
C5	Fabrication d'autres produits industriels
FZ	Construction
GZ	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles
HZ	Transports et entreposage
IZ	Hébergement et restauration
JZ	Information et communication
KZ	Activités financières et d'assurance
LZ	Activités immobilières
MN	Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien

OQ	Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale
RU	Autres activités de services

## NAFG017UN

Activité économique de l'établissement de l'emploi principal (Nomenclature Agrégée 2008, 17 postes). Intérimaires classés dans le secteur utilisateur (i.e. pas nécessairement dans la sous-classe 7820Z, Activités des agences de travail temporaires)

Nouvelle variable en 2013.

Regroupements de la variable NAFUN.

Vide	Sans objet (personnes non actives occupées)
00	Non renseigné
AZ	Agriculture, sylviculture et pêche
C1	Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac
C2	Cokéfaction et raffinage
C3	Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques; fabrication de machines
C4	Fabrication de matériels de transport
C5	Fabrication d'autres produits industriels
DE	Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution
FZ	Construction
GZ	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles
HZ	Transports et entreposage
IZ	Hébergement et restauration
JZ	Information et communication
KZ	Activités financières et d'assurance
LZ	Activités immobilières
MN	Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien
OQ	Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale
RU	Autres activités de services

## NAFG021N

Activité économique de l'établissement de l'emploi principal (NAF rév 2, 21 postes). Intérimaires classés directement dans la sous-classe 7820Z, Activités des agences de travail temporaires

Nouvelle variable en 2013.

Regroupements de la variable NAFN.

Vide	Sans objet (personnes non actives occupées)
0	Non renseigné
Α	Agriculture, sylviculture et pêche
В	Industries extractives
С	Industrie manufacturière
D	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
E	Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution
F	Construction
G	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles
Н	Transports et entreposage
I	Hébergement et restauration
J	Information et communication
K	Activités financières et d'assurance

1	Activités immobilières
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques
N	Activités de services administratifs et de soutien
0	Administration publique
Р	Enseignement
Q	Santé humaine et action sociale
R	Arts, spectacles et activités récréatives
S	Autres activités de services
Т	Activités des ménages en tant qu'employeurs ; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre
U	Activités extra-territoriales

## NAFG021PN

## Activité économique de l'employeur un an auparavant (NAF rév 2, 21 postes)

Variable à utiliser avec le coefficient de pondération EXTRID (spécifique à la vague 1). Nouvelle variable en 2013.

Regroupements de la variable NAFPN.

Vide	Sans objet (individus en réinterrogation et individus en première interrogation qui ne travaillaient pas un auparavant ou travaillaient pour un particulier)
Α	Agriculture, sylviculture et pêche
В	Industries extractives
С	Industrie manufacturière
D	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
E	Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution
F	Construction
G	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles
Н	Transports et entreposage
I	Hébergement et restauration
J	Information et communication
K	Activités financières et d'assurance
L	Activités immobilières
М	Activités spécialisées, scientifiques et techniques
N	Activités de services administratifs et de soutien
0	Administration publique
Р	Enseignement
Q	Santé humaine et action sociale
R	Arts, spectacles et activités récréatives
S	Autres activités de services
Т	Activités des ménages en tant qu'employeurs ; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre
U	Activités extra-territoriales

## NAFG021PRO2N

Activité économique de l'employeur pour la deuxième profession (NAF rév 2, 21 postes)

Nouvelle variable en 2013.

Regroupements de la variable NAFPRO2N.

Vide	Sans objet (individus n'exerçant pas plusieurs professions ou dont la deuxième profession est
	exercée pour le compte d'un particulier)



0	Non renseigné
Α	Agriculture, sylviculture et pêche
В	Industries extractives
С	Industrie manufacturière
D	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
E	Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution
F	Construction
G	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles
Н	Transports et entreposage
1	Hébergement et restauration
J	Information et communication
K	Activités financières et d'assurance
L	Activités immobilières
М	Activités spécialisées, scientifiques et techniques
N	Activités de services administratifs et de soutien
0	Administration publique
Р	Enseignement
Q	Santé humaine et action sociale
R	Arts, spectacles et activités récréatives
S	Autres activités de services
Т	Activités des ménages en tant qu'employeurs ; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre
U	Activités extra-territoriales

## NAFG021PRO3N

## Activité économique de l'employeur pour la troisième profession (NAF rév 2, 21 postes)

Nouvelle variable en 2013.

Regroupements de la variable NAFPRO3N.

Vide	Sans objet (individus n'exerçant pas plus de deux professions ou dont la troisième profession est exercée pour le compte d'un particulier)
0	Non renseigné
Α	Agriculture, sylviculture et pêche
В	Industries extractives
С	Industrie manufacturière
D	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
E	Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution
F	Construction
G	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles
Н	Transports et entreposage
I	Hébergement et restauration
J	Information et communication
K	Activités financières et d'assurance
L	Activités immobilières
М	Activités spécialisées, scientifiques et techniques
N	Activités de services administratifs et de soutien
0	Administration publique

Р	Enseignement
Q	Santé humaine et action sociale
R	Arts, spectacles et activités récréatives
S	Autres activités de services
Т	Activités des ménages en tant qu'employeurs ; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre
U	Activités extra-territoriales

## NAFG021PRO4N

## Activité économique de l'employeur pour la quatrième profession (NAF rév 2, 21 postes)

Nouvelle variable en 2013.

Regroupements de la variable NAFPRO4N.

Vide	Sans objet (individus n'exerçant pas plus de trois professions ou dont la quatrième profession est exercée pour le compte d'un particulier)
0	Non renseigné
Α	Agriculture, sylviculture et pêche
В	Industries extractives
С	Industrie manufacturière
D	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
E	Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution
F	Construction
G	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles
Н	Transports et entreposage
I	Hébergement et restauration
J	Information et communication
K	Activités financières et d'assurance
L	Activités immobilières
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques
N	Activités de services administratifs et de soutien
0	Administration publique
Р	Enseignement
Q	Santé humaine et action sociale
R	Arts, spectacles et activités récréatives
S	Autres activités de services
Т	Activités des ménages en tant qu'employeurs ; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre
U	Activités extra-territoriales

## NAFG021UN

Activité économique de l'établissement de l'emploi principal (NAF rév 2, 21 postes). Intérimaires classés dans le secteur utilisateur (i.e. pas nécessairement dans la sous-classe 7820Z, Activités des agences de travail temporaires)

Nouvelle variable en 2013.

Regroupements de la variable NAFUN.

Vide	Sans objet (personnes non actives occupées)
0	Non renseigné
Α	Agriculture, sylviculture et pêche
В	Industries extractives

С	Industrie manufacturière
D	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
E	Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution
F	Construction
G	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles
Н	Transports et entreposage
I	Hébergement et restauration
J	Information et communication
K	Activités financières et d'assurance
L	Activités immobilières
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques
N	Activités de services administratifs et de soutien
0	Administration publique
Р	Enseignement
Q	Santé humaine et action sociale
R	Arts, spectacles et activités récréatives
S	Autres activités de services
	Activités des ménages en tant qu'employeurs ; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre
U	Activités extra-territoriales

## NAFG038N

Activité économique de l'établissement de l'emploi principal (Nomenclature Agrégée 2008, 38 postes). Intérimaires classés directement dans la sous-classe 7820Z, Activités des agences de travail temporaires

Variable correspondant à partir de 2013 à la variable NAFG38N présente dans les fichiers antérieurs à 2013. Regroupements de la variable NAFN.

Vide	Sans objet (personnes non actives occupées)
00	Non renseigné
AZ	Agriculture, sylviculture et pêche
BZ	Industries extractives
CA	Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac
СВ	Fabrication de textiles, industries de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure
СС	Travail du bois, industries du papier et imprimerie
CD	Cokéfaction et raffinage
CE	Industrie chimique
CF	Industrie pharmaceutique
CG	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques
СН	Métallurgie et fabrication de produits métalliques à l'exception des machines et des équipements
CI	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques
CJ	Fabrication d'équipements électriques
СК	Fabrication de machines et équipements n.c.a.
CL	Fabrication de matériels de transport
СМ	Autres industries manufacturières ; réparation et installation de machines et d'équipements
DZ	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné

EZ	Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution
FZ	Construction
GZ	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles
HZ	Transports et entreposage
IZ	Hébergement et restauration
JA	Edition, audiovisuel et diffusion
JB	Télécommunications
JC	Activités informatiques et services d'information
KZ	Activités financières et d'assurance
LZ	Activités immobilières
MA	Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques
МВ	Recherche-développement scientifique
MC	Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques
NZ	Activités de services administratifs et de soutien
OZ	Administration publique
PZ	Enseignement
QA	Activités pour la santé humaine
QB	Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement
RZ	Arts, spectacles et activités récréatives
SZ	Autres activités de services
TZ	Activités des ménages en tant qu'employeurs ; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre
UZ	Activités extra-territoriales

## NAFG038UN

Activité économique de l'établissement de l'emploi principal (Nomenclature Agrégée 2008, 38 postes). Intérimaires classés dans le secteur utilisateur (i.e. pas nécessairement dans la sous-classe 7820Z, Activités des agences de travail temporaires)

Variable correspondant à partir de 2013 à la variable NAFG38UN présente dans les fichiers antérieurs à 2013. Regroupements de la variable NAFUN.

Vide	Sans objet (personnes non actives occupées)
00	Non renseigné
AZ	Agriculture, sylviculture et pêche
BZ	Industries extractives
CA	Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac
СВ	Fabrication de textiles, industries de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure
СС	Travail du bois, industries du papier et imprimerie
CD	Cokéfaction et raffinage
CE	Industrie chimique
CF	Industrie pharmaceutique
CG	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques
СН	Métallurgie et fabrication de produits métalliques à l'exception des machines et des équipements
CI	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques
CJ	Fabrication d'équipements électriques
СК	Fabrication de machines et équipements n.c.a.

CL	Fabrication de matériels de transport
СМ	Autres industries manufacturières ; réparation et installation de machines et d'équipements
DZ	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
EZ	Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution
FZ	Construction
GZ	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles
HZ	Transports et entreposage
IZ	Hébergement et restauration
JA	Edition, audiovisuel et diffusion
JB	Télécommunications
JC	Activités informatiques et services d'information
KZ	Activités financières et d'assurance
LZ	Activités immobilières
MA	Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques
МВ	Recherche-développement scientifique
МС	Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques
NZ	Activités de services administratifs et de soutien
OZ	Administration publique
PZ	Enseignement
QA	Activités pour la santé humaine
QB	Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement
RZ	Arts, spectacles et activités récréatives
SZ	Autres activités de services
TZ	Activités des ménages en tant qu'employeurs ; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre
UZ	Activités extra-territoriales

## NAFG088N

Activité économique de l'établissement de l'emploi principal (NAF rév 2, 88 postes). Intérimaires classés directement dans la sous-classe 7820Z, Activités des agences de travail temporaires

Nouvelle variable en 2013.

Regroupements de la variable NAFN.

cf	voir partie Nomenclatures des variables
Vide	Sans objet (personnes non actives occupées)
00	Non renseigné

## NAFG088UN

Activité économique de l'établissement de l'emploi principal (NAF rév 2, 88 postes). Intérimaires classés dans le secteur utilisateur (i.e. pas nécessairement dans la sous-classe 7820Z, Activités des agences de travail temporaires)

Variable correspondant à partir de 2013 à la variable NAFG88UN présente dans les fichiers antérieurs à 2013. Regroupements de la variable NAFUN.

cf	voir partie Nomenclatures des variables
Vide	Sans objet (personnes non actives occupées)
00	Non renseigné

### NAFG129N

Activité économique de l'établissement de l'emploi principal (Nomenclature Agrégée 2008, 129 postes). Intérimaires classés directement dans la sous-classe 7820Z, Activités des agences de travail temporaires

Nouvelle variable en 2013.

Regroupements de la variable NAFN.

Il est possible que certains individus aient pour valeur une modalité non présente dans la liste, se terminant par 0 au lieu d'une lettre. Cela signifie que le secteur d'activité n'a pas pu être déterminé à ce niveau de précision, il faut alors se référer à la variable NAF rev 2 en 88 postes associée.

cf	voir partie Nomenclatures des variables
Vide	Sans objet (personnes non actives occupées)
0000	Non renseigné

### NAFG129UN

Activité économique de l'établissement de l'emploi principal (Nomenclature Agrégée 2008, 129 postes). Intérimaires classés dans le secteur utilisateur (i.e. pas nécessairement dans la sous-classe 7820Z, Activités des agences de travail temporaires)

Regroupements de la variable NAFUN.

Il est possible que certains individus aient pour valeur une modalité non présente dans la liste, se terminant par 0 au lieu d'une lettre. Cela signifie que le secteur d'activité n'a pas pu être déterminé à ce niveau de précision, il faut alors se référer à la variable NAF rev 2 en 88 postes associée.

cf	voir partie Nomenclatures des variables
Vide	Sans objet (personnes non actives occupées)
0000	Non renseigné

### NAFN

Activité économique de l'établissement de l'emploi principal (NAF rév 2, 732 postes). Intérimaires classés directement dans la sous-classe 7820Z, Activités des agences de travail temporaires.

Variable nouvelle en 2013 (attention, elle diffère légèrement de la variable NAFN présente dans les fichiers antérieurs à 2013 et dont l'équivalent, à partir de 2013, s'appelle désormais NAFUN).

La codification de l'activité économique de l'employeur principal est réalisée à partir des informations contenues dans Sirene, ou - à défaut - à partir du libellé précis d'activité ou du secteur d'activité économique déclaré lors de l'enquête. Il est possible que certains individus aient pour valeur une modalité non présente dans la liste, se terminant par 0 au lieu d'une lettre. Cela signifie que le secteur d'activité n'a pas pu être déterminé à ce niveau de précision, il faut alors se référer à la variable NAF rev 2 en 88 postes associée.

cf	voir partie Nomenclatures des variables
Vide	Sans objet (personnes non actives occupées)
00000	Non renseigné

### **NAFPN**

## Activité économique de l'employeur un an auparavant (NAF rév 2, 88 postes)

Variable à utiliser avec le coefficient de pondération EXTRID (spécifique à la vague 1).

Si l'enquêté a changé d'établissement dans l'année précédant l'enquête, la codification de cette activité économique est réalisée à partir du libellé précis d'activité ou du secteur d'activité économique déclaré lors de l'enquête.

cf	voir partie Nomenclatures des variables
Vide	Sans objet (individus en réinterrogation et individus en première interrogation qui ne travaillaient pas un auparavant ou travaillaient pour un particulier)
00	Non renseigné

### NAFPRO2N

### Activité économique de l'employeur pour la deuxième profession (NAF rév 2, 88 postes)

La codification de l'activité économique de l'employeur pour la deuxième profession est réalisée à partir du libellé précis d'activité ou du secteur d'activité économique déclaré lors de l'enquête.

cf	voir partie Nomenclatures des variables
----	---

	Sans objet (individus n'exerçant pas plusieurs professions ou dont la deuxième profession est exercée pour le compte d'un particulier)
00	Non renseigné

#### NAFPRO3N

## Activité économique de l'employeur pour la troisième profession (NAF rév 2, 88 postes)

La codification de l'activité économique de l'employeur pour la troisième profession est réalisée à partir du libellé précis d'activité ou du secteur d'activité économique déclaré lors de l'enquête.

cf	voir partie Nomenclatures des variables
Vide	Sans objet (individus n'exerçant pas plus de deux professions ou dont la troisième profession est exercée pour le compte d'un particulier)
00	Non renseigné

#### NAFPRO4N

#### Activité économique de l'employeur pour la quatrième profession (NAF rév 2, 88 postes)

La codification de l'activité économique de l'employeur pour la quatrième profession est réalisée à partir du libellé précis d'activité ou du secteur d'activité économique déclaré lors de l'enquête.

cf	voir partie Nomenclatures des variables
Vide	Sans objet (individus n'exerçant pas plus de trois professions ou dont la quatrième profession est exercée pour le compte d'un particulier)
00	Non renseigné

#### **NAFUN**

Activité économique de l'établissement de l'emploi principal (NAF rév 2, 732 postes). Intérimaires classés dans le secteur utilisateur (i.e. pas nécessairement dans la sous-classe 7820Z, Activités des agences de travail temporaires)

Variable correspondant à partir de 2013 à la variable NAFN présente dans les fichiers antérieurs à 2013. La codification de l'activité économique de l'employeur principal est réalisée à partir des informations contenues dans Sirene, ou - à défaut - à partir du libellé précis d'activité ou du secteur d'activité économique déclaré lors de l'enquête. Il est possible que certains individus aient pour valeur une modalité non présente dans la liste, se terminant par 0 au lieu d'une lettre. Cela signifie que le secteur d'activité n'a pas pu être déterminé à ce niveau de précision, il faut alors se référer à la variable NAF rev 2 en 88 postes associée.

Vide	Sans objet (personnes non actives occupées)
Autre	Voir modalités de la variable NAFN

#### NAIA

#### Année de naissance

	Année sur 4 nositions
	Année sur 4 positions
1	The state of the s

#### **NAIC**

## Numéro identifiant de la personne aidée (pour un aide familial) dans le logement

Variable remplaçant à partir de 2013 la variable NOINAI présente dans les fichiers antérieurs à 2013, permettant de repérer dans le fichier l'individu aidé par l'enquêté.

Vide	Sans objet (AIDMEN distinct de 1)
	Numéro de 1 à NOI maximal du ménage

#### NAIM

## Mois de naissance

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

A partir de 2013, le mois de naissance n'est plus imputé dans la variable NAIM, lorsque l'enquêté ne souhaite pas répondre à la question correspondante (ou lorsqu'il ignore la réponse, notamment en cas d'interrogation par proxy). Ces cas sont repérables par la nouvelle modalité 99.



1 a 12	Janvier à décembre
99	Ne sait pas

## **NAIMER**

## Naissance de la mère en France ou à l'étranger

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

Attention, la modalité 9 "Ne sait pas" correspond à partir de 2013 à l'ancienne modalité 3, présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

Vide	Non renseigné
1	En France (y compris DOM, COM, POM)
2	A l'étranger
9	Ne sait pas

## **NAIPER**

## Naissance du père en France ou à l'étranger

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

Attention, la modalité 9 "Ne sait pas" correspond à partir de 2013 à l'ancienne modalité 3, présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

Vide	Non renseigné
1	En France (y compris DOM, COM et POM)
2	A l'étranger
9	Ne sait pas

## **NAT14**

## Nationalité en 14 postes

Nouvelle variable en 2013, remplaçant la variable NAT28 présente dans les fichiers antérieurs à 2013. Consulter le dictionnaire des variables de l'enquête Emploi 2012 pour la liste des modalités de l'ancienne variable NAT28.

Vide	Non renseigné
10	France
11	Espagne
12	Italie
13	Portugal
14	Autres pays de l'UE à 28
15	Autres pays d'Europe
21	Algérie
22	Maroc
23	Tunisie
24	Autres pays d'Afrique
31	Turquie
32	Cambodge-Laos-Vietnam
41	Amérique (continent américain)
51	Autres pays (d'Asie ou Océanie) ou apatride
99	Personne étrangère de nationalité non précise

## **NAT14PRM**

## Nationalité (14 postes) de la personne de référence du ménage

Nouvelle variable en 2013, remplaçant la variable NAT28PR présente dans les fichiers antérieurs à 2013. Consulter le dictionnaire des variables de l'enquête Emploi 2012 pour la liste des modalités de l'ancienne variable NAT28PR.

Vide	Non renseigné
10	France
11	Espagne
12	Italie
13	Portugal
14	Autres pays de l'UE à 28
15	Autres pays d'Europe
21	Algérie
22	Maroc
23	Tunisie
24	Autres pays d'Afrique
31	Turquie
32	Cambodge-Laos-Vietnam
41	Amérique (continent américain)
51	Autres pays (d'Asie ou Océanie) ou apatride
99	Personne étrangère de nationalité non précise

# **NAT14PRMCJ**

## Nationalité (14 postes) du conjoint de la personne de référence du ménage

Nouvelle variable en 2013, remplaçant la variable NAT28CJ présente dans les fichiers antérieurs à 2013. Consulter le dictionnaire des variables de l'enquête Emploi 2012 pour la liste des modalités de l'ancienne variable NAT28CJ.

Vide	Sans objet (la personne de référence du ménage n'a pas ou n'a plus (en réinterrogation) de conjoint vivant dans le ménage) ou non renseigné
10	France
11	Espagne
12	Italie
13	Portugal
14	Autres pays de l'UE à 28
15	Autres pays d'Europe
21	Algérie
22	Maroc
23	Tunisie
24	Autres pays d'Afrique
31	Turquie
32	Cambodge-Laos-Vietnam
41	Amérique (continent américain)
51	Autres pays (d'Asie ou Océanie) ou apatride
99	Personne étrangère de nationalité non précise

## NATEU15

## Nationalité de l'Union Européenne à 15 pays

0	Hors UE 15
1	Dans UE 15

## NATEU28

## Nationalité de l'Union Européenne à 28 pays

Variable remplaçant à partir de 2013 la variable NATEU27 présente dans les fichiers antérieurs à 2013, pour faire suite à l'intégration de la Croatie dans l'Union européenne (effective au 1er juillet 2013).

0	Hors UE 28
1	Dans UE 28

## **NATEUAELE**

# Nationalité de l'UE ou de l'AELE (Association de Libre-Echange Européenne)

Nouvelle variable en 2013.

0	Nationalité hors de l'UE ou de l'AELE
1	Nationalité de l'UE ou de l'AELE

## **NATMER**

## Nationalité (regroupée) de naissance de la mère

Variable remplaçant à partir de 2013 à la variable NATMERC présente dans les fichiers antérieurs à 2013. Pour la composition des zones géographiques, voir partie Nomenclature des variables.

01	France
03	Europe du Nord
04	Europe du Sud
05	Europe de l'Est
06	Maghreb
07	Reste de l'Afrique
08	Proche-Orient
09	Laos, Vietnam, Cambodge
10	Reste du monde
99	Non renseigné / Pays inconnu

## **NATPER**

## Nationalité (regroupée) de naissance du père

Variable remplaçant à partir de 2013 à la variable NATPERC présente dans les fichiers antérieurs à 2013. Pour la composition des zones géographiques, voir partie Nomenclature des variables.

01	France
03	Europe du Nord
04	Europe du Sud
05	Europe de l'Est
06	Maghreb
07	Reste de l'Afrique
08	Proche-Orient
09	Laos, Vietnam, Cambodge
10	Reste du monde
99	Non renseigné / Pays inconnu

#### **NBACTIF**

#### Nombre de personnes actives BIT dans le ménage

Variable nouvelle en 2013.

0 a NN	Nombre de personnes	
--------	---------------------	--

## **NBACTOP**

#### Nombre d'actifs occupés BIT dans le ménage

0 a NN
--------

#### **NBAGEENFA**

## Nombre et âge (à la fin de la semaine de référence) des enfants du ménage

Variable remplaçant à partir de 2013 la variable NBAGENF présente dans les fichiers antérieurs à 2013. Trois différences de concept avec l'ancienne variable :

- le concept d'âge utilisé pour NBAGEENFA est désormais l'âge courant, i.e. au dernier jour de la semaine de référence (alors que c'était celui d'âge au 31 décembre dans l'ancienne variable NBAGENF).
- les individus ne sont considérés comme enfants dans la variable NBAGEENFA que s'ils n'ont pas eux-mêmes d'enfants et ne sont pas en couple (pour les 15 ans et plus).
- La variable NBAGEENFA founit une classification des ménages selon la répartition par âge du nombre d'individus ainsi définis au sein du ménage (de moins de dix-huit ans à la fin de la semaine de référence dans le ménage, n'étant pas en couple et n'ayant pas d'enfants), quel que soit le lien de parenté de ces jeunes individus avec la personne de référence du ménage ou son conjoint. Dans le cas d'un ménage complexe (TYPMEN7 = 5,6,9), il peut s'agir d'enfants ayant un lien de parenté autre que parent / enfant, voire n'ayant aucun lien de parenté, avec la personne de référence du ménage ou son conjoint.

0	Aucun enfant de moins de 18 ans
1	Un enfant de 6 à 17 ans
2	Un enfant de 3 à 5 ans
3	Un enfant de moins de 3 ans
4	Deux enfants, dont le plus jeune a de 6 à 17 ans
5	Deux enfants, dont le plus jeune a de 3 à 5 ans
6	Deux enfants, dont le plus jeune a moins de 3 ans
7	Trois enfants ou plus, dont le plus jeune a de 6 à 17 ans
8	Trois enfants ou plus, dont le plus jeune a de 3 à 5 ans
9	Trois enfants ou plus, dont le plus jeune a moins de 3 ans

### **NBCHMENAGE**

# Nombre et position, par rapport à la personne de référence, des chômeurs BIT dans le ménage

Variable remplaçant à partir de 2013 la variable NBCHMEN présente dans les fichiers antérieurs à 2013. Le concept de la variable NBCHMENAGE est légèrement différent de celui de l'ancienne variable NBCHMEN puisque la position des chômeurs dans le ménage est désormais évaluée par rapport à la personne de référence, peu importe son sexe.

0	Pas de chômeur
1	Un chômeur : la personne de référence
2	Un chômeur : le conjoint de la personne de référence
3	Un chômeur : ni la personne de référence, ni son éventuel conjoint
4	Deux chômeurs ou plus, dont la personne de référence et son conjoint
5	Deux chômeurs ou plus, dont la personne de référence mais pas son éventuel conjoint
6	Deux chômeurs ou plus, dont le conjoint de la personne de référence, mais pas la personne de référence elle-même
7	Deux chômeurs ou plus, mais ni la personne de référence, ni son éventuel conjoint

#### **NBCHOME**

#### Nombre de chômeurs BIT dans le ménage

0 a NN Nombre de chômeurs

## **NBENFA1**

# Nombre d'enfants âgés de moins de 1 an à la fin de la semaine de référence dans le ménage

Variable nouvelle en 2013.

Cette variable fournit le nombre d'individus de moins d'un an à la fin de la semaine de référence dans le ménage, quel que soit leur lien de parenté avec la personne de référence du ménage ou son conjoint. Dans le cas d'un ménage complexe (TYPMEN7 = 5,6,9), il peut s'agir d'enfants ayant un lien de parenté autre que parent / enfant, voire n'ayant aucun lien de parenté, avec la personne de référence du ménage ou son conjoint.

0 a NN Nombre d'enfants

#### **NBENFA10**

# Nombre d'enfants âgés de moins de 10 ans à la fin de la semaine de référence dans le ménage

Variable nouvelle en 2013.

Cette variable fournit le nombre d'individus de moins de dix ans à la fin de la semaine de référence dans le ménage, quel que soit leur lien de parenté avec la personne de référence du ménage ou son conjoint. Dans le cas d'un ménage complexe (TYPMEN7 = 5,6,9), il peut s'agir d'enfants ayant un lien de parenté autre que parent / enfant, voire n'ayant aucun lien de parenté, avec la personne de référence du ménage ou son conjoint.

0 a NN Nombre d'enfants

#### **NBENFA15**

# Nombre d'enfants âgés de moins de 15 ans à la fin de la semaine de référence dans le ménage

Variable nouvelle en 2013.

Cette variable fournit le nombre d'individus de moins de quinze ans à la fin de la semaine de référence dans le ménage, quel que soit leur lien de parenté avec la personne de référence du ménage ou son conjoint. Dans le cas d'un ménage complexe (TYPMEN7 = 5,6,9), il peut s'agir d'enfants ayant un lien de parenté autre que parent / enfant, voire n'ayant aucun lien de parenté, avec la personne de référence du ménage ou son conjoint.

0 a NN Nombre d'enfants

#### **NBENFA18**

#### Nombre d'enfants âgés de moins de 18 ans à la fin de la semaine de référence, dans le ménage

Variable remplaçant à partir de 2013 la variable NBENF18 présente dans les fichiers antérieurs à 2013. Trois différences de concept avec l'ancienne variable :

- le concept d'âge utilisé pour NBENFA18 est désormais l'âge courant, i.e. au dernier jour de la semaine de référence (alors que c'était celui d'âge au 31 décembre dans l'ancienne variable NBENF18)
- les individus ne sont considérés comme enfants dans la variable NBENFA18 que s'ils n'ont pas eux-mêmes d'enfants et ne sont pas en couple (pour les 15 ans et plus).
- La variable NBENFA18 comptabilise le nombre d'individus ainsi définis (de moins de dix-huit ans à la fin de la semaine de référence dans le ménage, n'étant pas en couple et n'ayant pas d'enfants), quel que soit leur lien de parenté avec la personne de référence du ménage ou son conjoint. Dans le cas d'un ménage complexe (TYPMEN7 = 5,6,9), il peut s'agir d'enfants ayant un lien de parenté autre que parent / enfant, voire n'ayant aucun lien de parenté, avec la personne de référence du ménage ou son conjoint.

0 a NN Nombre d'enfants

## **NBENFA3**

## Nombre d'enfants âgés de moins de 3 ans à la fin de la semaine de référence dans le ménage

Variable remplaçant à partir de 2013 la variable NBENF3 présente dans les fichiers antérieurs à 2013. Deux différences de concept avec l'ancienne variable :

- Le concept d'âge utilisé pour NBENFA3 est désormais l'âge courant, i.e. au dernier jour de la semaine de référence (alors que c'était celui d'âge au 31 décembre dans l'ancienne variable NBENF3).
- La variable NBENFA3 comptabilise le nombre d'individus ainsi définis (de moins de trois ans à la fin de la semaine de référence dans le ménage), quel que soit leur lien de parenté avec la personne de référence du ménage ou son conjoint. Dans le cas d'un ménage complexe (TYPMEN7 = 5,6,9), il peut s'agir d'enfants ayant un lien de parenté autre que parent / enfant, voire n'ayant aucun lien de parenté, avec la personne de référence du ménage ou son conjoint.

0 a NN Nombre d'enfants

#### **NBENFA6**

## Nombre d'enfants âgés de moins de 6 ans à la fin de la semaine de référence dans le ménage

Variable remplaçant à partir de 2013 la variable NBENF6 présente dans les fichiers antérieurs à 2013. Deux différences de concept avec l'ancienne variable :

- Le concept d'âge utilisé pour NBENFA6 est désormais l'âge courant, i.e. au dernier jour de la semaine de référence (alors que c'était celui d'âge au 31 décembre dans l'ancienne variable NBENF6).
- La variable NBENFA6 comptabilise le nombre d'individus ainsi définis (de moins de six ans à la fin de la semaine de référence dans le ménage), quel que soit leur lien de parenté avec la personne de référence du ménage ou son conjoint. Dans le cas d'un ménage complexe (TYPMEN7 = 5,6,9), il peut s'agir d'enfants ayant un lien de parenté autre que parent / enfant, voire n'ayant aucun lien de parenté, avec la personne de référence du ménage ou son conjoint.

0 a NN	Nombre d'enfants	
--------	------------------	--

#### **NBENFIND**

## Nombre d'enfants de l'individu, vivant dans le ménage

Variable nouvelle en 2013.

0	Aucun
1	1 enfant
2	2 enfants
3	3 enfants
4	4 enfants
5	5 enfants
6	6 enfants
7	7 enfants
8	8 enfants
9	9 enfants
10	10 enfants
11	11 enfants
12	12 enfants
13	13 enfants
14	14 enfants ou plus

## **NBINACT**

## Nombre de personnes inactives BIT (incluant les moins de 15 ans) dans le ménage

0 a NN	Nombre de personnes	
--------	---------------------	--

#### **NBIND**

#### Nombre de personnes dans le logement

Variable correspondant à partir de 2013 à la variable NBINDE présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

1 a NN	Nombre de personnes
--------	---------------------

### **NBJTRREF**

## Nombre de jour travaillés dans la semaine de référence

Variable remplaçant à partir de 2013 la variable JTTRREF présente dans les fichiers antérieurs à 2013. Variable renseignée d'office à 0 pour les 75 ans et plus (le module du questionnaire décrivant la semaine de référence ne leur est pas posé, même pour ceux exerçant encore une activité professionnelle).

0 a 7	Nombre de jours
-------	-----------------

#### **NBNOUVIND**

# Nombre de nouvelles personnes dans le logement par rapport à l'enquête précédente, lorsqu'il n'y a pas de changement de ménage

Variable nouvelle en 2013.

Vide	Sans objet (ménage interrogé pour la première fois, RGM = 1)
0 a NN	Nombre de nouvelles personnes

#### **NBQI**

# Nombre de personnes du ménage faisant l'objet d'un questionnaire individuel

Nouvelle variable en 2013.

Si le logement n'a pas été enquêté au trimestre courant (RES = 16, ménages composés exclusivement d'inactifs de 65 ans et plus en vague intermédiaire d'enquête), la variable NBQI est nulle d'office.

0 a NN	Nombre de personnes	
--------	---------------------	--

## **NBQICOMPLETS**

## Nombre de personnes du ménage ayant répondu complétement à leur questionnaire individuel

Nouvelle variable en 2013.

Si le logement n'a pas été enquêté au trimestre courant (RES = 16, ménages composés exclusivement d'inactifs de 65 ans et plus en vague intermédiaire d'enquête), la variable NBQICOMPLETS est nulle d'office.

0 a NN	Nombre de personnes
--------	---------------------

## **NBQIPARTIELS**

# Nombre de personnes du ménage ayant répondu partiellement à leur questionnaire individuel

Nouvelle variable en 2013.

Si le logement n'a pas été enquêté au trimestre courant (RES = 16, ménages composés exclusivement d'inactifs de 65 ans et plus en vague intermédiaire d'enquête), la variable NBQIPARTIELS est nulle d'office.

0 a NN	Nombre de personnes	
--------	---------------------	--

#### **NBQIVIDES**

# Nombre de non-répondants totaux du ménage (parmi les individus faisant l'objet d'un questionnaire individuel)

Nouvelle variable en 2013.

Si le logement n'a pas été enquêté au trimestre courant (RES = 16, ménages composés exclusivement d'inactifs de 65 ans et plus en vague intermédiaire d'enquête), la variable NBQIVIDES est nulle d'office.

0 a NN	Nombre de non-répondants
--------	--------------------------

#### **NBSALA**

# Nombre de salariés dans l'établissement employeur (pour les salariés de la fonction publique ou des entreprises privées ou publiques)

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

Attention, cependant, les modalités ont sensiblement évolué en 2013 :

- les modalités 1 à 9 correspondent désormais au nombre exact de salariés de l'établissement employeur (de 1 à 9 salariés), versions plus fines des anciennes modalités 2 (de 1 à 4 salariés) et 3 (de 5 à 9) présentes dans les fichiers antérieurs à 2013.
- les modalités 10, 11 et 12 proposent en revanche des regroupements de nombre de salariés simplifiés par rapport aux anciennes modalités 4 (de 10 à 19 salariés), 5 (de 20 à 49), 6 (de 50 à 199), 7 (de 200 à 499), 8 (de 500 à 999), et 9 (1000 ou plus) présentes dans les fichiers antérieurs à 2013.
- l'ancienne modalité 1 (aucun salarié) n'est plus proposée à partir de 2013, car étant sans objet.

Vide	Sans objet ou non renseigné
1	1 salarié
2	2 salariés
3	3 salariés
4	4 salariés

5	5 salariés
3	o salaties
6	6 salariés
7	7 salariés
8	8 salariés
9	9 salariés
10	10 à 49 salariés
11	50 à 499 salariés
12	500 salariés ou plus
99	Ne sait pas

#### **NBSALB**

Nombre de salariés travaillant en entreprise (privée ou publique) dans l'entreprise (pour les salariés chefs d'entreprises ou les personnes travaillant à leur compte ou pour un membre de leur famille)

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

Attention, cependant, les modalités ont sensiblement évolué en 2013 :

- la modalité 0 correspond à l'ancienne modalité 1 en vigueur jusqu'en 2012.
- les modalités 1 à 9 correspondent désormais au nombre exact de salariés de l'entreprise (de 1 à 9 salariés), versions plus fines des anciennes modalités 2 (de 1 à 4 salariés) et 3 (de 5 à 9) présentes dans les fichiers antérieurs à 2013.
- les modalités 10, 11 et 12 proposent en revanche des regroupements de nombre de salariés simplifiés par rapport aux anciennes modalités 4 (de 10 à 19 salariés), 5 (de 20 à 49), 6 (de 50 à 199), 7 (de 200 à 499), 8 (de 500 à 999), et 9 (1000 ou plus) présentes dans les fichiers antérieurs à 2013.
- la modalité 13 a été introduite en 2013 pour les salariés d'une entreprise publique ou privée n'ayant qu'un seul établissement (pour ces individus, le nombre de salariés de l'entreprise employeuse peut être récupéré dans la variable NBSALA).

Vide	Sans objet ou non renseigné
0	Aucun salarié
1	1 salarié
2	2 salariés
3	3 salariés
4	4 salariés
5	5 salariés
6	6 salariés
7	7 salariés
8	8 salariés
9	9 salariés
10	10 à 49 salariés
11	50 à 499 salariés
12	500 salariés ou plus
13	Sans objet (entreprise avec un seul établissement)
99	Ne sait pas

## **NBSALENT**

Nombre de salariés dans l'entreprise à la date où l'individu l'a créée ou en a pris la direction (pour ceux travaillant à leur compte et pour les chefs d'entreprises)

Nouvelle variable en 2013.

Attention, comme cette variable est nouvelle en 2013 et qu'elle est partiellement construite à partir d'une donnée remontée du questionnaire posé en première interrogation, cette variable n'est pleinement renseignée sur l'ensemble des six vagues d'enquête (RGA = 1,...6) qu'à partir du T2 2014.

Sans objet pour la variable NBSALENT : personnes non actives occupées, travailleurs informels, travailleurs intérimaires, en activité temporaire ou d'appoint, salariés (autres que chefs d'entreprise), aides familiaux

Vide Sans objet (cf commentaires) ou non r	enseigné
--	----------

1	Aucun salarié
2	1 ou 2 salariés
3	3 à 9 salariés
4	10 à 49 salariés
5	50 à 499 salariés
6	500 salariés ou plus

## **NBTEMP**

# Nombre et nature des employeurs (dans le cadre de la profession principale), pour les salariés (autres que chefs d'entreprise) et ceux en emploi informel

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

Vide	Sans objet (STC distinct de 3 et INFORM distinct de 1) ou non renseigné
1	Un seul employeur
2	Plusieurs employeurs dont un employeur principal
3	Plusieurs employeurs sans principal (par exemple assistantes maternelles, VRP multicartes, etc.)

#### **NBTOT**

# Nombre d'heures travaillées en moyenne par semaine pour l'ensemble des activités professionnelles de l'individu (pour ceux ayant plusieurs activités professionnelles)

Nouvelle variable en 2013.

Le champ de la variable NBTOT couvre les personnes déclarant avoir plusieurs activités professionnelles avec en particulier un employeur principal dans le cadre de la profession principale (PLRACT = 1 et NBTEMP distinct de 3), ainsi que les personnes sans employeur principal mais déclarant exercer plusieurs professions (UNEPROF = 2 et NBTEMP = 3).

Vide	Sans objet (voir commentaires)
00.0 a 99.5	Nombre d'heures (nombre entier ou demi-entier)

## **NEET**

## Individu ni en étude, ni en emploi, ni en stage

Variable nouvelle en 2015, non demandée par Eurostat (ne faisant pas partie de la LFS) mais utilisée dans des indicateurs calculés par Eurostat.

Blank	Sans objet
1	Oui
2	Non

## **NFRM**

# Nationalité de la mère en 3 postes

Nouvelle variable en 2013.

Vide	Non renseigné
1	Française de naissance, y compris par réintégration
2	Française par naturalisation, mariage, déclaration ou option à sa majorité
3	Étrangère
9	Ne sait pas

#### **NFRP**

#### Nationalité du père en 3 postes

Nouvelle variable en 2013.

Vide	Non renseigné
1	Français de naissance, y compris par réintégration



2	Français par naturalisation, mariage, déclaration ou option à sa majorité
3	Étranger
9	Ne sait pas

## **NFRRED**

# Nationalité française ou étrangère, redressée

Variable remplaçant à partir de 2013 la variable NFR présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

Vide	Non renseigné
1	Français de naissance, y compris par réintégration
2	Français par naturalisation, mariage, déclaration ou option à sa majorité
3	Étranger

## **NIVDET**

# Plus haut niveau d'étude atteint, avec succès ou non (2 chiffres, 33 postes)

Nouvelle variable en 2013.

Regroupements de la variable NIVFIN.

Le développement des Masters non différenciés en 2016 aura un impact sur les codes 61 et 62. A partir de 2019, il n'y aura plus que des Masters non différenciés obtenus en nouveau diplôme (les anciens resteront Masters recherche et Masters pro).

Vide	Non renseigné
00	Sans objet, nd
02	Études primaires, IME, IMP, IMPRO
11	Sixième, cinquième
12	Quatrième
14	Troisième
16	Seconde et première générales
17	Terminale générale
20	SEGPA, préprofessionnel
22	Année non terminale CAP,BEP
23	Année terminale CAP, CAPA
24	Année terminale BEP, BEPA
29	Année terminale autres diplômes niveau CAP-BEP
30	Secondes et premières BT, première bac pro
31	Secondes et premières technologiques
32	Terminales technologiques
34	Terminales bac pro
36	Année ter. brevet maîtrise, brevet professionnel
37	Terminales BT, autres diplômes niveau bac
40	Capacité en droit, DAEU, mise à niveau post-bac
41	CPGE, préparation deug
42	Préparation BTS
43	Préparation DUT, DEUST, DNTS, post-DUT/BTS
44	Prépa. diplômes paramédicaux-sociaux niveau bac+2
46	Préparation autre diplôme de niveau bac+2
51	Préparation de licence(L3), licence professionnelle
53	Préparation de maîtrise(M1), MST, MIAGE, maîtrise IUP
55	Préparation autres diplômes niveau licence et plus

60	Master2 non différencié
61	Préparation Master recherche, DEA
62	Préparation Master professionnel, DESS
63	Écoles d'ingénieur
64	Écoles de commerce
71	Préparation doctorats sauf santé
72	Préparation doctorats santé

## **NIVET**

## Plus haut niveau d'étude atteint, avec succès ou non (2 chiffres, 14 postes)

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013, obtenue par regroupements de la variable NIVFIN.

Vide	Non renseigné
21	Master recherche ou professionnel, DEA, DESS, Doctorat, grande école
22	Licence (L3), Maitrise (M1)
31	DEUG
32	DUT, BTS
33	Paramédical et social niveau bac+2
41	Terminale générale
42	Terminale technologique
43	Terminale bac pro
51	Seconde ou première
52	Terminale CAP, BEP
61	Troisième seule, CAP-BEP avant l'année terminale
71	Sixième, cinquième, quatrième; enseignement spécialisé
72	Classes primaires
73	Autres cas

## **NIVFIN**

# Plus haut niveau d'étude atteint, avec succès ou non (5 chiffres)

Nouvelle variable en 2013.

Variable codée à partir de l'année d'études et du libellé du plus haut diplôme préparé, déclarés lors de l'enquête, ou à défaut de la réponse à la question NIVA.

Le développement des Masters non différenciés en 2016 aura un impact sur les codes 12100 et 13100. A partir de 2019, il n'y aura plus que des Masters non différenciés obtenus en nouveau diplôme (les anciens resteront Masters recherche et Masters pro). Les diplômes de sage femme obtenus depuis 2015 sont codés en 19400 au lieu de 29600.

cf	voir partie Nomenclatures des variables
Vide	Non renseigné

#### **NIVP**

# Niveau d'enseignement atteint, approuvé par le comité interministériel à la formation continue (2 chiffres, 10 postes)

Vide	Non renseigné
10	Diplôme bac+5 et plus
20	Diplôme niveau licence, maîtrise
30	Diplôme niveau bac+2
40	Bac et enseignement supérieur sans diplôme bac+2
41	Niveau bac sans études supérieures
50	Niveau terminale CAP-BEP, lycée

60	Troisième, année non terminale CAP-BEP
71	Collège
72	Enseignement primaire
73	Pas d'études

#### NOI

### Numéro identifiant de l'individu dans le logement

Avertissement : cette variable intervient dans l'identification des observations. Cf § relatif aux identifiants des observations.

01 a 99	numéro identifiant de l'individu dans le logement, sur 2 positions
---------	--

## **NOICON**

## Numéro identifiant du conjoint de l'individu dans le logement

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

Si l'individu a eu un conjoint qui a quitté le ménage entre la première vague d'enquête et l'interrogation courante et qu'il n'est pas en couple avec une nouvelle personne lors de l'interrogation courante, la variable NOICON sera malgré tout renseignée par le numéro identifiant qu'avait l'ancien conjoint lorsqu'il était présent dans le ménage. En revanche, l'individu considéré n'étant plus en couple avec une personne du ménage, il sera caractérisé par COURED = 2.

Vide	Sans objet (individu ne se déclarant pas en couple dans le ménage : réponse 2 (Non) à la question COU du questionnaire)
01 a 99	numéro identifiant NOI du conjoint de l'individu, sur 2 positions

## NOIENF01

## Numéro identifiant du premier enfant de l'individu dans le logement

Variable remplaçant à partir de 2013 la variable NOIENF1 présente dans les fichiers antérieurs à 2013. Nota bene : Cette variable demeure renseignée si l'enfant qu'elle identifie a été repéré comme appartenant au ménage lors d'une précédente interrogation mais n'en fait plus partie lors de l'interrogation courante (ex : étudiant ayant quitté le domicile parental). L'existence de ces enfants n'appartenant plus au ménage ne garantit cependant pas que ENFRED soit égal à 1 ou que NBENFIND soit strictement positif.

Vide	Sans objet (consulter les commentaires associés à la variable) ou non renseigné
01 a 99	numéro identifiant NOI de l'enfant, sur 2 positions

## **NOIENF02**

## Numéro identifiant du second enfant de l'individu dans le logement

Variable remplaçant à partir de 2013 la variable NOIENF2 présente dans les fichiers antérieurs à 2013. Nota bene : Cette variable demeure renseignée si l'enfant qu'elle identifie a été repéré comme appartenant au ménage lors d'une précédente interrogation mais n'en fait plus partie lors de l'interrogation courante (ex : étudiant ayant quitté le domicile parental). L'existence de ces enfants n'appartenant plus au ménage ne garantit cependant pas que ENFRED soit égal à 1 ou que NBENFIND soit strictement positif.

Vide	Sans objet (consulter les commentaires associés à la variable) ou non renseigné
01 a 99	numéro identifiant NOI de l'enfant, sur 2 positions

#### NOIENF03

#### Numéro identifiant du troisième enfant de l'individu dans le logement

Variable remplaçant à partir de 2013 la variable NOIENF3 présente dans les fichiers antérieurs à 2013. Nota bene : Cette variable demeure renseignée si l'enfant qu'elle identifie a été repéré comme appartenant au ménage lors d'une précédente interrogation mais n'en fait plus partie lors de l'interrogation courante (ex : étudiant ayant quitté le domicile parental). L'existence de ces enfants n'appartenant plus au ménage ne garantit cependant pas que ENFRED soit égal à 1 ou que NBENFIND soit strictement positif.

Vide	Sans objet (consulter les commentaires associés à la variable) ou non renseigné
01 a 99	numéro identifiant NOI de l'enfant, sur 2 positions



#### NOIENF04

#### Numéro identifiant du quatrième enfant de l'individu dans le logement

Variable remplaçant à partir de 2013 la variable NOIENF4 présente dans les fichiers antérieurs à 2013. Nota bene : Cette variable demeure renseignée si l'enfant qu'elle identifie a été repéré comme appartenant au ménage lors d'une précédente interrogation mais n'en fait plus partie lors de l'interrogation courante (ex : étudiant ayant quitté le domicile parental). L'existence de ces enfants n'appartenant plus au ménage ne garantit cependant pas que ENFRED soit égal à 1 ou que NBENFIND soit strictement positif.

Vide	Sans objet (consulter les commentaires associés à la variable) ou non renseigné
01 a 99	numéro identifiant NOI de l'enfant, sur 2 positions

#### NOIENF05

#### Numéro identifiant du cinquième enfant de l'individu dans le logement

Variable remplaçant à partir de 2013 la variable NOIENF5 présente dans les fichiers antérieurs à 2013. Nota bene : Cette variable demeure renseignée si l'enfant qu'elle identifie a été repéré comme appartenant au ménage lors d'une précédente interrogation mais n'en fait plus partie lors de l'interrogation courante (ex : étudiant ayant quitté le domicile parental). L'existence de ces enfants n'appartenant plus au ménage ne garantit cependant pas que ENFRED soit égal à 1 ou que NBENFIND soit strictement positif.

Vide	Sans objet (consulter les commentaires associés à la variable) ou non renseigné
01 a 99	numéro identifiant NOI de l'enfant, sur 2 positions

#### NOIENF06

#### Numéro identifiant du sixième enfant de l'individu dans le logement

Variable remplaçant à partir de 2013 la variable NOIENF6 présente dans les fichiers antérieurs à 2013. Nota bene : Cette variable demeure renseignée si l'enfant qu'elle identifie a été repéré comme appartenant au ménage lors d'une précédente interrogation mais n'en fait plus partie lors de l'interrogation courante (ex : étudiant ayant quitté le domicile parental). L'existence de ces enfants n'appartenant plus au ménage ne garantit cependant pas que ENFRED soit égal à 1 ou que NBENFIND soit strictement positif.

Vide	Sans objet (consulter les commentaires associés à la variable) ou non renseigné
01 a 99	numéro identifiant NOI de l'enfant, sur 2 positions

#### NOIENF07

#### Numéro identifiant du septième enfant de l'individu dans le logement

Variable remplaçant à partir de 2013 la variable NOIENF7 présente dans les fichiers antérieurs à 2013. Nota bene : Cette variable demeure renseignée si l'enfant qu'elle identifie a été repéré comme appartenant au ménage lors d'une précédente interrogation mais n'en fait plus partie lors de l'interrogation courante (ex : étudiant ayant quitté le domicile parental). L'existence de ces enfants n'appartenant plus au ménage ne garantit cependant pas que ENFRED soit égal à 1 ou que NBENFIND soit strictement positif.

Vide	Sans objet (consulter les commentaires associés à la variable) ou non renseigné
01 a 99	numéro identifiant NOI de l'enfant, sur 2 positions

## **NOIENF08**

#### Numéro identifiant du huitième enfant de l'individu dans le logement

Variable remplaçant à partir de 2013 la variable NOIENF8 présente dans les fichiers antérieurs à 2013. Nota bene : Cette variable demeure renseignée si l'enfant qu'elle identifie a été repéré comme appartenant au ménage lors d'une précédente interrogation mais n'en fait plus partie lors de l'interrogation courante (ex : étudiant ayant quitté le domicile parental). L'existence de ces enfants n'appartenant plus au ménage ne garantit cependant pas que ENFRED soit égal à 1 ou que NBENFIND soit strictement positif.

Vide	Sans objet (consulter les commentaires associés à la variable) ou non renseigné
01 a 99	numéro identifiant NOI de l'enfant, sur 2 positions

#### NOIENF09

#### Numéro identifiant du neuvième enfant de l'individu dans le logement

Variable remplaçant à partir de 2013 la variable NOIENF9 présente dans les fichiers antérieurs à 2013. Nota bene : Cette variable demeure renseignée si l'enfant qu'elle identifie a été repéré comme appartenant au ménage lors d'une précédente interrogation mais n'en fait plus partie lors de l'interrogation courante (ex : étudiant ayant quitté le domicile parental). L'existence de ces enfants n'appartenant plus au ménage ne garantit cependant pas que ENFRED soit égal à 1 ou que NBENFIND soit strictement positif.

Vide	Sans objet (consulter les commentaires associés à la variable) ou non renseigné
01 a 99	numéro identifiant NOI de l'enfant, sur 2 positions

#### NOIENF10

#### Numéro identifiant du dixième enfant de l'individu dans le logement

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

Nota bene : Cette variable demeure renseignée si l'enfant qu'elle identifie a été repéré comme appartenant au ménage lors d'une précédente interrogation mais n'en fait plus partie lors de l'interrogation courante (ex : étudiant ayant quitté le domicile parental). L'existence de ces enfants n'appartenant plus au ménage ne garantit cependant pas que ENFRED soit égal à 1 ou que NBENFIND soit strictement positif.

Vide	Sans objet (consulter les commentaires associés à la variable) ou non renseigné
01 a 99	numéro identifiant NOI de l'enfant, sur 2 positions

#### **NOIENF11**

## Numéro identifiant du onzième enfant de l'individu dans le logement

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

Nota bene : Cette variable demeure renseignée si l'enfant qu'elle identifie a été repéré comme appartenant au ménage lors d'une précédente interrogation mais n'en fait plus partie lors de l'interrogation courante (ex : étudiant ayant quitté le domicile parental). L'existence de ces enfants n'appartenant plus au ménage ne garantit cependant pas que ENFRED soit égal à 1 ou que NBENFIND soit strictement positif.

Vide	Sans objet (consulter les commentaires associés à la variable) ou non renseigné
01 a 99	numéro identifiant NOI de l'enfant, sur 2 positions

#### NOIENF12

## Numéro identifiant du douzième enfant de l'individu dans le logement

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

Nota bene : Cette variable demeure renseignée si l'enfant qu'elle identifie a été repéré comme appartenant au ménage lors d'une précédente interrogation mais n'en fait plus partie lors de l'interrogation courante (ex : étudiant ayant quitté le domicile parental). L'existence de ces enfants n'appartenant plus au ménage ne garantit cependant pas que ENFRED soit égal à 1 ou que NBENFIND soit strictement positif.

Vide	Sans objet (consulter les commentaires associés à la variable) ou non renseigné
01 a 99	numéro identifiant NOI de l'enfant, sur 2 positions

#### NOIENF13

### Numéro identifiant du treizième enfant de l'individu dans le logement

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

Nota bene : Cette variable demeure renseignée si l'enfant qu'elle identifie a été repéré comme appartenant au ménage lors d'une précédente interrogation mais n'en fait plus partie lors de l'interrogation courante (ex : étudiant ayant quitté le domicile parental). L'existence de ces enfants n'appartenant plus au ménage ne garantit cependant pas que ENFRED soit égal à 1 ou que NBENFIND soit strictement positif.

Vide	Sans objet (consulter les commentaires associés à la variable) ou non renseigné
01 a 99	numéro identifiant NOI de l'enfant, sur 2 positions

## **NOIENF14**

## Numéro identifiant du quatorzième enfant de l'individu dans le logement

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

Nota bene : Cette variable demeure renseignée si l'enfant qu'elle identifie a été repéré comme appartenant au ménage lors d'une précédente interrogation mais n'en fait plus partie lors de l'interrogation courante (ex : étudiant ayant quitté le domicile parental). L'existence de ces enfants n'appartenant plus au ménage ne garantit cependant pas que ENFRED soit égal à 1 ou que NBENFIND soit strictement positif.

Vide	Sans objet (consulter les commentaires associés à la variable) ou non renseigné
01 a 99	numéro identifiant NOI de l'enfant, sur 2 positions

## **NOIMAX**

### Plus grand numéro identifiant d'un individu (NOI) présent dans le logement

Variable nouvelle en 2013.

01 a 99	numéro identifiant NOI maximal
---------	--------------------------------

#### **NOIMER**

## Numéro identifiant de la mère de l'individu dans le logement

Vide	Sans objet (Mère de l'individu n'appartenant au ménage ni lors de l'interrogation courante, ni lors des précédentes interrogations)
01 a 99	numéro identifiant NOI de la mère, sur 2 positions

## **NOIMIN**

## Plus petit numéro identifiant d'un individu (NOI) présent dans le logement

Variable nouvelle en 2013.

01 a 99	numéro identifiant NOI minimal	
---------	--------------------------------	--

## **NOIPER**

## Numéro identifiant du père de l'individu dans le logement

	Sans objet (Père de l'individu n'appartenant au ménage ni lors de l'interrogation courante, ni lors des précédentes interrogations)
01 a 99	numéro identifiant NOI du père, sur 2 positions

## **NOIPRM**

## Numéro identifiant de la personne de référence du ménage dans le logement

01 a 99 numéro identifiant NOI de la personne de référence	
--	--

### **NOIPRMCJ**

#### Numéro identifiant du conjoint de la personne de référence du ménage dans le logement

Nouvelle variable en 2013.

Vide	Sans objet (personne de référence ne se déclarant pas en couple dans le ménage (répondant NON à la question COU du questionnaire))
01 a 99	numéro identifiant NOI du conjoint de la personne de référence

#### **NONDIC**

## Raison de non disponibilité pour travailler dans un délai de deux semaines

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

Les modalités de cette variable ont été légèrement affinées à l'occasion de la rénovation du questionnaire en 2013 :

- la modalité 3 a été précisée pour inclure, au-delà du cas de la garde d'enfants, le fait de s'occuper d'une personne dépendante.
- les modalités 4, 5 et 8 correspondent respectivement aux anciennes modalités 5, 6 et 7 du questionnaire en vigueur jusqu'en 2012.
- les modalités 6 et 7 ont été créées en 2013.
- l'ancienne modalité 4 (non disponible en raison de responsabilités personnelles ou familiales) proposée jusqu'en 2012 a été supprimée en 2013.

A noter par ailleurs que le champ des personnes concernées par cette variable est défini à l'aide de la variable DISPOC et que par conséquent il a évolué au T1 puis au T3 de l'année 2013 : Pour plus de détails, voir commentaires associés à la variable DISPOC.

Vide	Sans objet (DISPOC distinct de 2)
1	Achève ses études ou sa formation
2	Ne peut pas quitter son emploi actuel dans les deux semaines
3	Garde des enfants (y compris congé maternité) ou s'occupe d'une personne dépendante
4	Maladie temporaire (moins d'un mois)

5	Longue maladie (ou invalidité)
6	Vacances
7	A déménagé ou va déménager
8	Autres raisons

#### **NPAR**

### Numéro identifiant de l'employeur travaillant à son compte dans le logement

Variable remplaçant à partir de 2013 la variable NOIPAR présente dans les fichiers antérieurs à 2013, permettant de repérer dans le fichier l'employeur parent de l'enquêté vivant dans le logement.

Vide	Sans objet (MENPAR distinct de 1)
01 a NOI maximal du ménage	Numéro sur 2 positions

### **NREC**

## Nature de l'emploi recherché au cours des quatre semaines s'achevant par la semaine de référence

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013, mais qui a fait l'objet des modifications suivantes en 2013 : - la question correspondante (NREC, A17a) est posée à partir de 2013 à l'ensemble des personnes ayant recherché un emploi dans les 4 dernières semaines, à l'exception de ceux recherchant exclusivement une situation à leur compte. Jusqu'en 2012, ces derniers n'étaient pas exclus du champ de la question, de même que ceux n'ayant pas recherché d'emploi mais en attente de résultats de démarches antérieures ou ayant suspendu provisoirement leurs recherches pour cause de maladie ou d'indisponibilté.

- Depuis 2013, on demande dans un premier temps si l'enquêté recherche un emploi à temps complet ou à temps partiel (NREC, A17a), puis dans un deuxième temps s'il accepterait cependant un emploi avec la quotité de travail inverse de celle qu'il a déclaré rechercher (selon les cas, NRECA, A17b ou NRECB, A17d); jusqu'en 2012, une seule question était posée (question NREC, C3, de l'ancien questionnaire) avec quatre modalités synthétisant les différentes situations possibles (recherche un emploi 1. à temps complet uniquement, 2. à temps complet, mais à défaut à temps partiel, 3. à temps partiel, mais à défaut à temps complet, 4. à temps partiel uniquement)

Vide	Sans objet (STCHE distinct de 1 et 3)
1	À temps complet
2	À temps partiel

## **NRECA**

## Accepterait un emploi à temps partiel, pour ceux recherchant un emploi à temps complet

Nouvelle variable en 2013.

Le triplet de variables (NREC, NRECA, NRECB) remplace l'ancienne variable NREC présente dans les fichiers antérieurs à 2013 ; le champ de personnes concernées par ces variables a néanmoins été réduit lors de la rénovation du questionnaire en 2013. Plus de détails dans les commentaires associés à la variable NREC.

Vide	Sans objet (NREC distinct de 1)
1	Oui
2	Non

#### NRECB

## Accepterait un emploi à temps complet, pour ceux recherchant un emploi à temps partiel

Nouvelle variable en 2013.

Le triplet de variables (NREC, NRECA, NRECB) remplace l'ancienne variable NREC présente dans les fichiers antérieurs à 2013 ; le champ de personnes concernées par ces variables a néanmoins été réduit lors de la rénovation du questionnaire en 2013. Plus de détails dans les commentaires associés à la variable NREC.

Vide	Sans objet (NREC distinct de 2)
1	Oui
2	Non



#### **NRESID**

#### Année d'arrivée de l'individu en France, pour ceux nés à l'étranger

Vide	Sans objet (LNAIS distinct de 2)
	Année sur 4 positions

#### **NRESIDM**

Mois d'arrivée de l'individu en France, pour ceux nés à l'étranger et arrivés en France durant les dix dernières années civiles

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

Cette variable est renseignée uniquement si l'année lors de laquelle l'enquêté est arrivé en France précède de 10 ans ou moins l'année lors de laquelle la donnée a été collectée (i.e. l'année lors de laquelle a lieu la première interrogation de l'individu).

Vide	Sans objet (LNAIS distinct de 2) ou non renseigné
1 a 12	Janvier à décembre

#### **NUITC**

Travail la nuit (entre Minuit et 5 heures du matin) durant les quatre semaines s'achevant par la semaine de référence

Variable à utiliser avec le coefficient de pondération EXTRIDF (spécifique aux vagues 1 et 6). Cette variable était déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013, mais elle a connu des évolutions substantielles en 2013 :

- 1. dans un souci d'harmonisation avec les concepts européens, la question correspondante (NUITC, BC20a) est désormais plus restrictive puisqu'elle porte sur la période de quatre semaines s'achevant par la semaine de référence, alors qu'elle était posée en toute généralité jusqu'en 2012. Cela se traduit par une baisse globale du nombre de personnes travaillant la nuit. Les modalités de réponse ont dû être adaptées en conséquence (modalités en vigueur jusqu'en 2012 : 1. Habituellement, 2. Occasionnellement, 3. Jamais).
- 2. Par ailleurs, dans un souci d'allègement du questionnaire, à partir de 2013, cette question n'est posée qu'au souséchantillon des personnes interrogées en première et dernière vague d'enquête.

Vide	Sans objet (ACTEU distinct de 1 ou réinterrogation intermédiaire) ou non renseigné
1	Oui, la moitié des heures de travail ou plus
2	Oui, moins de la moitié des heures de travail
3	Non

## **NUITCB**

Travail la nuit (entre Minuit et 5 heures du matin) effectué en partie à domicile (pour ceux déclarant avoir travaillé la nuit et avoir également travaillé en partie à domicile durant les quatre semaines s'achevant par la semaine de référence)

Variable à utiliser avec le coefficient de pondération EXTRIDF (spécifique aux vagues 1 et 6). Nouvelle variable en 2013. Attention, les concepts de travail à domicile et de travail la nuit ont évolué en 2013 (consulter les commentaires associés aux variables MAISOC et NUITC).

Vide	Sans objet (MAISOC distinct de 2 et 3 ou NUITC distinct de 1 et 2)
1	Oui
2	Non

## **OCCREF**

## A un travail temporaire ou d'appoint ou est sans emploi

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

A partir de 2013, cette variable est reconstituée a posteriori dans les fichiers de diffusion, alors qu'auparavant elle était calculée en cours de collecte, dans le module A du questionnaire, puis utilisée par la suite dans certains filtres. De ce fait, le calcul de OCCREF a pu être affiné à partir de 2013 et parfaitement mis en cohérence avec les variables fournissant le statut d'activité au sens du BIT (ACTEU notamment). Cela a pour conséquence, en 2013, un rehaussement du nombre de personnes classées en OCCREF = 1 et une baisse correspondante du nombre de personnes classées en OCCREF = 2.

OCCREF vaut '1' si ACTEU est distinct de '1' ou TTRREF = '2' ou ((AIDFAM = '1' ou INFORM = '1' ou TEMP = '1') et TTRREF distinct de '1'). Sinon, OCCREF vaut '2'.

1	Oui
2	Non

## **OFFICC**

# Individu inscrit comme demandeur d'emploi auprès de Pôle Emploi, un opérateur de placement ou une association d'insertion

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013. Quelques changements à noter toutefois, concernant la question administrée dans le questionnaire (OFFICC, A45):

- 1. Le libellé de la question a été affiné en 2013 en mentionnant le fait que l'inscription comme demandeur d'emploi peut être auprès d'un opérateur de placement ou d'une association d'insertion, et pas nécessairement auprès de Pôle Emploi. Par ailleurs, la question ne se réfère plus spécifiquement aux quatre semaines s'achevant par la semaine de référence, mais utilise de façon plus générale et succincte l'adverbe "actuellement".
- 2. Les modalités ont été simplifiées : à partir de 2013, elles permettent seulement d'identifier les inscrits des non-inscrits, sans distinguer les personnes dispensées de recherche d'emploi (DRE) comme c'était le cas auparavant. (Le dispositif de DRE a été officiellement supprimé au 1er janvier 2012).
- 3. De façon plus anecdotique, le seuil de 65 ans utilisé pour poser la question OFFICC se fonde à partir de 2013 sur l'âge en fin de semaine de référence, et non plus sur l'âge en fin d'année.

Vide	Sans objet (individus de plus de 65 ans, excepté ceux en ménage RES = 16 ayant eu 66 ans depuis leur première interrogation)
1	Oui
2	Non

#### **OFFRE**

## A reçu une offre d'emploi ou de formation de Pôle Emploi ou d'un opérateur de placement

Nouvelle variable en 2013.

(Cette variable est issue d'un redressement de la réponse à la question OFFRE (A51) du questionnaire ; le redressement consiste, en réinterrogation, à forcer la variable OFFRE à 1 lorsque l'enquêté déclare n'avoir pas reçu d'offre d'emploi depuis la précédente réalisation de l'enquête tout en en ayant reçu une antérieurement).

Vide	Sans objet (non inscrit auprès de Pôle Emploi ou d'un opérateur de placement, OFFICC distinct de 1)
1	Oui
2	Non

#### **OPA**

## Orientation des productions agricoles, pour les exploitants agricoles

Nouvelle variable en 2013.

Attention, comme cette variable est nouvelle en 2013 et qu'elle est partiellement construite à partir d'une donnée remontée du questionnaire d'une précédente interrogation, cette variable n'est pleinement renseignée sur l'ensemble des six vagues d'enquête (RGA = 1,...6) qu'à partir du T2 2014.

Vide	Sans objet (EXPLAG distinct de 1)
1	Polyculture (culture des terres labourables)
2	Maraîchage ou horticulture
3	Vigne ou arbres fruitiers
4	Élevage d'herbivores (bovins, ovins,
5	Élevage de granivores (volailles, porcins,
6	Polyculture - élevage
7	Élevage d'herbivores et de granivores
8	Autres

#### P

## Profession principale des actifs occupés (PCS 4 chiffres)

Variable codée à partir du libellé de profession déclaré lors de l'enquête.

cf voir partie Nomenclatures des variables	
--	--



Vide	Sans objet (personnes non actives occupées)
0000	Non renseigné

## **PACS**

## Individu pacsé

Nouvelle variable en 2013.

Nota Bene: Du fait de la nouvelle enquête en 2013 et du protocole de collecte en vigueur, cette variable n'est que partiellement renseignée aux T1, T2, T3 et T4 2013 pour les individus des ménages composés exclusivement d'inactifs de 65 ans et plus en réinterrogation intermédiaire (repérables par la condition RES = 16).

Vide	Sans objet (AGE < 18 ou MATRI = 2) ou non renseigné
1	Oui
2	Non

## **PAIMERC**

## Pays de naissance (regroupé) de la mère

Pour la composition des zones géographiques, voir partie Nomenclature des variables.

01	France
03	Europe du Nord
04	Europe du Sud
05	Europe de l'Est
06	Maghreb
07	Reste de l'Afrique
08	Proche-Orient
09	Laos, Vietnam, Cambodge
10	Reste du monde
99	Non renseigné / Pays inconnu

## **PAIPERC**

# Pays de naissance (regroupé) du père

Pour la composition des zones géographiques, voir partie Nomenclature des variables.

01	France
03	Europe du Nord
04	Europe du Sud
05	Europe de l'Est
06	Maghreb
07	Reste de l'Afrique
08	Proche-Orient
09	Laos, Vietnam, Cambodge
10	Reste du monde
99	Non renseigné / Pays inconnu

# **PANTEU2**

## Profession exercée lors du dernier emploi occupé pour les inactifs et les chômeurs (ISCO 2 chiffres)

Nouvelle variable en 2013.

Variable codée à partir du libellé de profession déclaré lors de l'enquête.

Vide	Sans objet (ACTEU distinct de 2 et 3)
00	Non renseigné
01	Officiers des forces armées



02	Sous-officiers des forces armées
03	Autres membres des forces armées
11	Directeurs généraux, directeurs de l'administration, membres de l'Exécutif et des corps législatifs
12	Directeurs et cadres dirigeants des services administratifs et commerciaux
13	Directeurs et cadres dirigeants, production de biens et prestation de services spécialisés
14	Directeurs et gérants de l'hôtellerie, de la restauration, du commerce et d'autres services
21	Ingénieurs et spécialistes des sciences et des techniques
22	Médecins et professionnels de santé
23	Enseignants et professionnels de l'enseignement
24	Cadres administratifs, financiers et commerciaux
25	Ingénieurs et professionnels des technologies de l'information et des communications
26	Professionnels de la justice, des sciences sociales et de la culture
31	Professions intermédiaires des sciences et des techniques
32	Professions intermédiaires de la santé
33	Professions intermédiaires, finance, vente et administration
34	Professions intermédiaires des services juridiques, des services sociaux et assimilés
35	Techniciens de l'information et des communications
41	Employés de bureau
42	Employés de réception, guichetiers et assimilés
43	Employés des services comptables et d'approvisionnement
44	Autres employés de type administratif
51	Personnel des services directs aux particuliers
52	Commerçants et vendeurs
53	Aides-soignants, gardes d'enfants et aides-enseignants
54	Personnel des services de protection et de sécurité
61	Agriculteurs, exploitants et ouvriers qualifiés
62	Exploitants et ouvriers qualifiés, sylviculture, pêche et chasse
63	Agriculteurs, pêcheurs, chasseurs et cueilleurs, subsistance
71	Métiers qualifiés du bâtiment et assimilés, sauf électriciens
72	Métiers qualifiés de la métallurgie, de la construction mécanique et assimilés
73	Métiers qualifiés de l'artisanat et de l'imprimerie
74	Métiers de l'électricité et de l'électronique
75	Métiers de l'alimentation, du travail sur bois, de l'habillement et autres métiers qualifiés de l'artisanat
81	Conducteurs de machines et d'installations fixes
82	Ouvriers de l'assemblage
83	Conducteurs de véhicules et de matériels et engins mobiles
91	Aides ménagers, agents d'entretien et de nettoyage
92	Manœuvres de l'agriculture, de la pêche et de la sylviculture
93	Manœuvres des mines, du bâtiment et des travaux publics, des industries manufacturières et des transports
94	Assistants de préparation d'aliments
95	Vendeurs ambulants et autres petits métiers de rues et assimilés
96	Éboueurs et autres professions élémentaires

#### **PASTRA**

### N'a pas travaillé la semaine de référence mais a cependant un emploi rémunéré

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

Attention, cependant, deux modifications ont été apportées au concept de cette variable en 2013 :

- le champ de la question PASTRA (A3a) a été restreint en 2013. Posée à partir de 2013 uniquement à ceux de moins de 75 ans n'ayant pas exercé au moins une heure de travail rémunéré durant la semaine de référence, cette question était également adressée jusqu'en 2012 à ceux ayant travaillé une heure ou plus (rémunérée) durant la semaine de référence dans le cadre d'un travail occasionnel, d'un petit boulot ou d'un stage.
- la question PASTRA consiste à demander à partir de 2013 si l'individu a cependant un emploi rémunéré, alors qu'auparavant elle se résumait à lui demander s'il avait toutefois un emploi, qu'il soit rémunéré ou non.

Vide	Sans objet (TRAREF distinct de 2)
1	Oui
2	Non

#### **PASTRB**

## N'a pas travaillé la semaine de référence mais a cependant trouvé un emploi qui commence plus tard

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

Attention, le champ de la question PASTRB (A10a) a été légèrement modifié en 2013. Celle-ci est en effet posée à partir de 2013 à toutes les personnes sans emploi de moins de 75 ans (âge courant), à l'exception des personnes n'ayant pas travaillé la semaine de référence en raison d'une période précédant le début d'un emploi ou la reprise d'une activité saisonnière (ACTOP = 2 et RABS distinct de 11). Jusqu'en 2012, cette question s'adressait à ceux de moins de 75 ans (âge en fin d'année) n'ayant pas exercé un travail régulier durant la semaine de référence et déclarant ne pas avoir d'emploi.

	Sans objet (ACTOP distinct de 2 ou RABS = 11 ou individus de 75 ans et plus excepté ceux en ménage RES = 16 ayant eu 75 ans depuis leur première interrogation)
1	Oui
2	Non

## **PASTRF**

# N'a pas travaillé la semaine de référence mais a cependant un emploi rémunéré ou a trouvé un emploi qui commence plus tard

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013, construite à partir de PASTRA et PASTRB. Voir commentaires dédiés à chacune de ces deux variables.

Vide	Sans objet (TRAREF distinct de 2)
1	Oui
2	Non

#### **PAV**

# Profession exercée un an auparavant, (PCS 4 chiffres niveau détaillé)

Variable à utiliser avec le coefficient de pondération EXTRID (spécifique à la vague 1). Variable codée à partir du libellé de profession déclaré lors de l'enquête.

Vide	Sans objet (EOCCUA distinct de 1)
Autre	Voir modalités de la variable P

## **PAVEUN**

## Profession exercée un an auparavant, (ISCO 4 chiffres)

Variable à utiliser avec le coefficient de pondération EXTRID (spécifique à la vague 1). Nouvelle variable en 2013.

Variable codée à partir du libellé de profession déclaré lors de l'enquête.

Vide	Sans objet (EOCCUA distinct de 1)
Autre	Voir modalités de la variable PEUN

## **PAYNEU15**

## Pays de naissance dans l'Union Européenne à 15 pays

0	Non
1	Oui

## **PAYNEU28**

## Pays de naissance dans l'Union Européenne à 28 pays

Variable remplaçant à partir de 2013 la variable PAYNEU27 présente dans les fichiers antérieurs à 2013, pour faire suite à l'intégration de la Croatie dans l'Union européenne (effective au 1er juillet 2013).

0	Non
1	Oui

## **PAYNEUAELE**

# Pays de naissance dans l'UE ou l'AELE (Association de Libre-Echange Européenne)

Nouvelle variable en 2013.

0	Non
1	Oui

## **PAYNEUR**

## Pays de naissance, regroupement de la nomenclature NUTS (Eurostat)

Vide	Sans objet ou non renseigné (Base Z)
01	Union Européenne
02	Candidats à l'Union Européenne
03	Membres de l'Association européenne de libre-échange (AELE)
04	Autres pays d'Europe
05	Afrique du Nord
06	Autres pays d'Afrique
07	Amérique du Nord
08	Amérique centrale et Caraïbes
09	Amérique du Sud
10	Asie de l'Est
11	Proche-Orient et Moyen-Orient
12	Asie du Sud et du Sud-Est
13	Australie, Océanie et autres territoires
99	Non renseigné

## **PAYREG**

# Pays frontalier de la France métropolitaine où se situe l'établissement employeur

Nouvelle variable en 2013.

Cette variable remplace - en simplifiant ses modalités - l'ancienne variable PETA présente dans les fichiers antérieurs à 2013, pour les seuls établissements employeurs localisés hors de France. Ne sont distingués à partir de 2013 que les principaux pays frontaliers de la France métropolitaine.

Vide	Sans objet (FRANCE distinct de 2)
1	Allemagne
2	Belgique
3	Angleterre
4	Espagne
5	Italie

6	Suisse
7	Luxembourg
8	Autre pays

#### **PENT**

### Profession exercée à l'entrée dans l'entreprise (PCS 4 chiffres)

Variable codée à partir du libellé de profession déclaré lors de l'enquête.

		Sans objet (personnes non actives occupées, travailleurs informels et travailleurs intérimaires, en activité temporaire ou d'appoint)
	Autre	Voir modalités de la variable P

## **PERCREV**

Perception d'un salaire, d'un traitement ou d'allocations sociales, pour les personnes absentes plus de trois mois en raison de congé maladie, parental, non rémunéré, de formation, de période de fin d'emploi ou précédant l'emploi, de chômage partiel, de grève, de morte saison

Nouvelle variable en 2013.

Cette variable est renseignée pour les individus suivants ayant un emploi rémunéré mais n'ayant pas travaillé la semaine de référence :

- individus pour lesquels RABS = 2, 5, 6, 7, 8, 9 ou 10 et n'ayant pas travaillé depuis plus d'un trimestre (i.e. tels que la variable RABSP présente dans le fichier de diffusion soit strictement supérieure à 91 jours)
- individus pour lesquels RABS = 8 ou 10 et qui n'ont pas su ou ont refusé de dire depuis combien de temps ils n'ont pas travaillé (pour cause de chômage partiel ou de grève) (RABSP laissée à blanc)
- individus pour lesquels RABS = 11

Vide	Sans objet (cf commentaires)
1	Oui
2	Non

### **PEUN**

## Profession principale des actifs occupés (ISCO 4 chiffres)

Variable codée à partir du libellé de profession déclaré lors de l'enquête. A partir de 2013, cette variable est codée directement à partir du libellé de profession, contrairement aux années précédentes. En effet, avant 2013, elle était obtenue de façon moins élaborée par application - sur la profession codée en PCS - d'une table de passage entre nomenclatures PCS et ISCO.

cf	voir partie Nomenclatures des variables
Vide	Sans objet (personnes non actives occupées)
0000	Non renseigné

#### **PLRACT**

## Exercice de plusieurs activités professionnelles différentes

Nouvelle variable en 2013.

La question correspondante dans le questionnaire (PLRACT, BA8) est libellée ainsi : "Avez-vous plusieurs activités professionnelles ?". La notion de pluri-activité peut recouvrir plusieurs concepts : l'exercice de plusieurs professions, l'exercice d'une seule profession mais pour pour plusieurs employeurs... Ces différentes situations sont mieux appréhendées dans le questionnaire rénové en 2013 (voir UNEPROF, AUTSAL, AM2NB pour l'exercice de plusieurs professions, NBTEMP, AM1NB pour ceux exerçant leur profession principale pour plusieurs employeurs). La variable PLRACT ne peut être directement comparée à l'ancienne variable AUTSAL présente dans les fichiers antérieurs à 2013. Noter que si UNEPROF = 2 ou NBTEMP = 2 ou 3, alors nécessairement PLRACT = 1.

Vide	Sans objet (ACTEU distinct de 1)
1	Oui
2	Non



## PNAI28

#### Pays de naissance en 28 postes

Variable présente jusqu'en 2012, puis remise à partir de 2015, pour des raisons de continuité. Néanmoins, il est conseillé d'utiliser la variable PAYNEUR, dont la nomenclature est conforme à celle d'Eurostat et à jour.

Vide	Non renseigné
10	France
11	Algérie
12	Tunisie
13	Maroc
14	Autres pays d'Afrique
15	Vietnam, Cambodge, Laos
21	Italie
22	Allemagne
23	Belgique
24	Pays-Bas
25	Luxembourg
26	Irlande
27	Danemark
28	Royaume-Uni
29	Grèce
31	Espagne
32	Portugal
41	Suisse
42	Autriche
43	Pologne
44	Yougoslavie
45	Turquie
46	Norvège
47	Suède
48	Autres pays européens (y compris URSS)
51	Etats-Unis, Canada
52	Autres pays d'Amérique
60	Autres pays ou apatrides
61	Personne étrangère de nationalité non précise

## **PRERET**

## Individu percevant une préretraite, de 53 à 65 ans (ne touchant pas de retraite)

Variable à utiliser avec le coefficient de pondération EXTRIDF (spécifique aux vagues 1 et 6).

Nouvelle variable en 2013. Attention, le champ recouvert par cette variable et le mode d'administration de la question correspondante (F8, PRERET) diffèrent sensiblement de ceux de la variable RETRAI présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

En effet la question PRERET n'est posée qu'en première et dernière interrogation aux individus de 53 à 65 ans ne touchant pas de retraite. L'ancienne question RETRAI (E1b dans le questionnaire en vigueur jusqu'en 2012) était posée à l'ensemble des personnes de 50 ans ou plus ayant exercé une activité professionnelle par le passé mais n'en exerçant plus lors de l'enquête, quel que soit le rang d'interrogation; le fait d'être retraité et le fait d'être préretraité constituaient par ailleurs deux modalités distinctes de cette même question RETRAI.

Vide	Sans objet (RET distinct de 2 ou AGE < 53 ans ou AGE > 65 ans)
1	Oui

2	2	Non
- 1		

#### **PRES**

#### Présence et rattachement de l'individu au logement

1	Personne habitant toujours le logement
2	Personne n'habitant plus le logement
3	Personne décédée

#### **PRESAL**

# Circonstance du premier emploi occupé dans l'entreprise / la fonction publique, pour ceux qui avaient auparavant déjà travaillé pour leur employeur actuel

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013, mais dont le champ a été élargi en 2013 à l'ensemble des individus salariés (autres que salariés d'un particulier ou chefs d'entreprise) ayant dans le passé déjà travaillé pour leur employeur actuel. Jusqu'en 2012, la question correspondante n'était posée qu'aux salariés d'entreprises privées ou publiques (en particulier, elle n'était pas posée aux fonctionnaires).

Attention, comme une part du champ de cette variable est nouvellement couvert en 2013 et que PRESAL est partiellement construite à partir d'une donnée remontée du questionnaire posé en première interrogation, cette variable n'est pleinement renseignée sur l'ensemble des six vagues d'enquête (RGA = 1,...6) qu'à partir du T2 2014.

Vide	Sans objet (DEJTRA distinct de 1) ou non renseigné
1	Pour effectuer un apprentissage ou un contrat de qualification
2	Pour effectuer un stage de formation ou d'application pendant les études
3	Pour occuper un job de vacances ou de week-end ou un petit boulot
4	Comme intérimaire
5	Autre situation

#### PRESNOI01

## Présence dans le logement d'un individu de numéro identifiant NOI égal à 01

Variable nouvelle en 2013.

0	Non
1	Oui

## PRESNOI02

## Présence dans le logement d'un individu de numéro identifiant NOI égal à 02

Variable nouvelle en 2013.

0	Non
1	Oui

## PRESNOI03

## Présence dans le logement d'un individu de numéro identifiant NOI égal à 03

Variable nouvelle en 2013.

0	Non
1	Oui

## PRESNOI04

## Présence dans le logement d'un individu de numéro identifiant NOI égal à 04

Variable nouvelle en 2013.

0	Non
1	Oui

## PRESNOI05

Présence dans le logement d'un individu de numéro identifiant NOI égal à 05

Variable nouvelle en 2013.

0	Non
1	Oui

#### PRESNOI06

Présence dans le logement d'un individu de numéro identifiant NOI égal à 06

Variable nouvelle en 2013.

0	Non
1	Oui

## PRESNOI07

Présence dans le logement d'un individu de numéro identifiant NOI égal à 07

Variable nouvelle en 2013.

0	Non
1	Oui

#### PRESNOI08

Présence dans le logement d'un individu de numéro identifiant NOI égal à 08

Variable nouvelle en 2013.

0	Non
1	Oui

#### PRESNOI09

Présence dans le logement d'un individu de numéro identifiant NOI égal à 09

Variable nouvelle en 2013.

0	Non
1	Oui

## PRESNOI10

Présence dans le logement d'un individu de numéro identifiant NOI égal à 10

Variable nouvelle en 2013.

0	Non
1	Oui

#### PRESNOI11

Présence dans le logement d'un individu de numéro identifiant NOI égal à 11

Variable nouvelle en 2013.

0	Non
1	Oui

## PRESNOI12

Présence dans le logement d'un individu de numéro identifiant NOI égal à 12

Variable nouvelle en 2013.

0	Non
1	Oui

## PRESNOI13

Présence dans le logement d'un individu de numéro identifiant NOI égal à 13

Variable nouvelle en 2013.

0	Non
1	Oui

## PRESNOI14

Présence dans le logement d'un individu de numéro identifiant NOI égal à 14

Variable nouvelle en 2013.

0	Non
1	Oui

## PRESNOI15

Présence dans le logement d'un individu de numéro identifiant NOI égal à 15

Variable nouvelle en 2013.

0	Non
1	Oui

#### PRESNOI16

Présence dans le logement d'un individu de numéro identifiant NOI égal à 16

Variable nouvelle en 2013.

0	Non
1	Oui

#### PRESNOI17

Présence dans le logement d'un individu de numéro identifiant NOI égal à 17

Variable nouvelle en 2013.

0	Non
1	Oui

## PRESNOI18

Présence dans le logement d'un individu de numéro identifiant NOI égal à 18

Variable nouvelle en 2013.

0	Non
1	Oui

#### PRESNOI19

Présence dans le logement d'un individu de numéro identifiant NOI égal à 19

Variable nouvelle en 2013.

0	Non
1	Oui

## PRESNOI20

Présence dans le logement d'un individu de numéro identifiant NOI égal à 20

Variable nouvelle en 2013.

0	Non
1	Oui

#### **PRIM**

#### Inclusion de primes ou d'un treizième mois dans la rémunération mensuelle déclarée

Variable à utiliser avec le coefficient de pondération EXTRIDF (spécifique aux vagues 1 et 6).

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013. Cependant, jusqu'en 2012, la question correspondante portait sur le fait que la rémunération déclarée inclut ou non des primes, sans mention aucune d'un éventuel treizième mois ; par ailleurs, la modalité "Ne sait pas" n'était pas proposée.

Vide	Sans objet (réinterrogation intermédiaire ou STC distinct de 2 et 3 ou rémunération mensuelle SALMEE-SALMET non déclarée)
1	Oui
2	Non
9	Ne sait pas

#### **PRIMS**

#### Existence d'autres paiements perçus au cours de l'année

Variable à utiliser avec le coefficient de pondération EXTRIDF (spécifique aux vagues 1 et 6). Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

Jusqu'en 2012, la question correspondante portait sur le fait de toucher ou non d'autres primes au cours de l'année; en 2013, le terme plus général de paiements remplace celui de primes. Par ailleurs, le champ de la question a évolué, puisque depuis 2013 il ne se limite plus, parmi les salariés (y. c. salariés chefs d'entreprise), à ceux en emploi régulier mais qu'en contrepartie il ne couvre plus ceux n'ayant pas déclaré de rémunération mensuelle dans l'une des variables SALMEE-SALMET. Enfin, la modalité 9 (Ne sait pas) a été ajoutée en 2013.

Vide	Sans objet (réinterrogation intermédiaire ou STC distinct de 2 et 3 ou rémunération mensuelle SALMEE-SALMET non déclarée)
1	Oui
2	Non
9	Ne sait pas

## **PROPSAL**

Proportion du salaire perçu, pour les personnes absentes plus de trois mois en raison de congé maladie, parental, non rémunéré, de formation, de période de fin d'emploi ou précédant l'emploi, de chômage partiel, de grève, de morte saison

Nouvelle variable en 2013.

Vide	Sans objet (PERCREV distinct de 1)
1	La moitié ou plus
2	Moins de la moitié

#### PUB3FP

# Statut public ou privé de l'établissement employeur (principal) au sens de l'observatoire de l'emploi public (OEP)

Variable redressée à l'aide de l'activité économique, de la catégorie juridique et du statut détaillé de l'employeur (informations récupérées par appariement avec le répertoire d'entreprises SIrene), ainsi qu'à l'aide de la profession exercée. A défaut, si aucune information n'a pu être récupérée par appariement avec Sirene (informations sur l'employeur collectées lors de l'enquête insuffisantes pour permettre l'appariement), le statut public ou privé de l'établissement employeur se fonde sur celui déclaré lors de l'enquête.

Attention, le calcul de la variable a été modifié en 2015 (et rétropolé aux années 2013 et 2014) afin de mieux classer certains emplois qui étaient auparavant classés de manière erronée.

Vide	Sans objet (personnes non actives occupées et actifs occupés non
salariés	STAT2 distinct de 2)
1	État
2	Collectivités locales
3	Hôpitaux publics
4	Secteur privé

## QP

# Appartenance du logement à un Quartier Prioritaire (QP) (pour les logements en France métropolitaine)

Cette variable indique l'appartenance du logement à un quartier prioritaire de la politique de la ville (zonage disponible sur sig.ville.gouv.fr). Cette information n'est pas collectée, mais obtenue grâce aux informations de localisation géographique présentes dans la base de sondage.

Vide	Logement en DOM
0	Non
1	Oui

## **QPRC**

## Position professionnelle dans l'emploi principal

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013 ; cependant les modalités ont légèrement évolué en 2013 : les modalités 7, 8 et 9 de la variable présente dans les fichiers antérieurs à 2013 correspondent à partir de 2013 aux modalités respectives 6, 7 et 8. Par ailleurs, à partir de 2013, la modalité 9 correspond exclusivement aux non renseignés, la modalité vide aux sans objet.

Vide	Sans objet (personnes non actives occupées et actifs occupés exerçant pour le compte d'un particulier ou de plusieurs employeurs sans principal)
1	Manoeuvre ou ouvrier spécialisé
2	Ouvrier qualifié ou hautement qualifié, technicien d'atelier
3	Technicien
4	Employé de bureau, employé de commerce, personnel de services, personnel de catégorie C dans la fonction publique
5	Agent de maîtrise, maîtrise administrative ou commerciale, VRP (non cadre), personnel de catégorie B dans la fonction publique
6	Ingénieur, cadre (à l'exception des directeurs ou de leurs adjoints directs) personnel de catégorie A dans la fonction publique
7	Directeur général, adjoint direct
8	Autre
9	Non renseigné

## **QPRCANT**

## Position professionnelle dans l'emploi antérieur (pour les inactifs et les chômeurs)

Variable remplaçant à partir de 2013 la variable APOTI présente dans les fichiers antérieurs à 2013. Les modalités 7, 8 et 9 de APOTI dans les fichiers antérieurs à 2013 correspondent à partir de 2013 aux modalités respectives 6, 7 et 8 de QPRCANT. Par ailleurs, à partir de 2013, la modalité 9 correspond exclusivement aux non renseignés, la modalité vide aux sans objet.

Vide	Sans objet (ACTEU distinct de 2 et 3, ou nature de l'employeur antérieur non déclarée)
1	Manoeuvre ou ouvrier spécialisé
2	Ouvrier qualifié ou hautement qualifié, technicien d'atelier
3	Technicien
4	Employé de bureau, employé de commerce, personnel de services, personnel de catégorie C dans la fonction publique
5	Agent de maîtrise, maîtrise administrative ou commerciale, VRP (non cadre), personnel de catégorie B dans la fonction publique
6	Ingénieur, cadre (à l'exception des directeurs ou de leurs adjoints directs) personnel de catégorie A dans la fonction publique
7	Directeur général, adjoint direct
8	Autre
9	Non renseigné

## **QPRCAV**

## Position professionnelle dans l'emploi un an auparavant

Variable à utiliser avec le coefficient de pondération EXTRID (spécifique à la vague 1).

Variable remplaçant à partir de 2013 la variable EQPRC présente dans les fichiers antérieurs à 2013. Les modalités 7, 8 et 9 de EQPRC dans les fichiers antérieurs à 2013 correspondent à partir de 2013 aux modalités respectives 6, 7 et 8 de QPRCAV. Par ailleurs, à partir de 2013, la modalité 9 correspond exclusivement aux non renseignés, la modalité vide aux sans objet.

Vide	Sans objet (EOCCUA distinct de 1 et personnes travaillant un an auparavant pour le compte d'un particulier)
1	Manoeuvre ou ouvrier spécialisé
2	Ouvrier qualifié ou hautement qualifié, technicien d'atelier
3	Technicien
4	Employé de bureau, employé de commerce, personnel de services, personnel de catégorie C dans la fonction publique
5	Agent de maîtrise, maîtrise administrative ou commerciale, VRP (non cadre), personnel de catégorie B dans la fonction publique
6	Ingénieur, cadre (à l'exception des directeurs ou de leurs adjoints directs) personnel de catégorie A dans la fonction publique
7	Directeur général, adjoint direct
8	Autre
9	Non renseigné

## **QPRCENT**

## Position professionnelle à l'entrée dans l'entreprise

Variable remplaçant à partir de 2013 la variable PROSA présente dans les fichiers antérieurs à 2013. Les modalités 7, 8 et 9 de PROSA dans les fichiers antérieurs à 2013 correspondent à partir de 2013 aux modalités respectives 6, 7 et 8 de QPRCENT. Par ailleurs, à partir de 2013, la modalité 9 correspond exclusivement aux non renseignés, la modalité vide aux sans objet.

Sans objet (personnes non actives occupées, travailleurs informels et travailleurs intérimaires, en activité temporaire ou d'appoint)
Manoeuvre ou ouvrier spécialisé
Ouvrier qualifié ou hautement qualifié, technicien d'atelier
Technicien
Employé de bureau, employé de commerce, personnel de services, personnel de catégorie C dans la fonction publique
Agent de maîtrise, maîtrise administrative ou commerciale, VRP (non cadre), personnel de catégorie B dans la fonction publique
Ingénieur, cadre (à l'exception des directeurs ou de leurs adjoints directs) personnel de catégorie A dans la fonction publique
Directeur général, adjoint direct
Autre
Non renseigné

## **QPRCMERE**

## Position professionnelle de la mère

Nouvelle variable en 2013.

Vide	Sans objet (Nature de l'employeur de la mère, MCHPUB, non renseignée)
1	Manoeuvre ou ouvrier spécialisé
2	Ouvrier qualifié ou hautement qualifié, technicien d'atelier
3	Technicien
4	Employé de bureau, employé de commerce, personnel de services, personnel de catégorie C dans la

	fonction publique
5	Agent de maîtrise, maîtrise administrative ou commerciale, VRP (non cadre), personnel de catégorie B dans la fonction publique
6	Ingénieur, cadre (à l'exception des directeurs ou de leurs adjoints directs) personnel de catégorie A dans la fonction publique
7	Directeur général, adjoint direct
8	Autre
9	Non renseigné

# **QPRCPERE**

# Position professionnelle du père

Nouvelle variable en 2013.

Vide	Sans objet (Nature de l'employeur du père, FCHPUB, non renseignée)
1	Manoeuvre ou ouvrier spécialisé
2	Ouvrier qualifié ou hautement qualifié, technicien d'atelier
3	Technicien
4	Employé de bureau, employé de commerce, personnel de services, personnel de catégorie C dans la fonction publique
5	Agent de maîtrise, maîtrise administrative ou commerciale, VRP (non cadre), personnel de catégorie B dans la fonction publique
6	Ingénieur, cadre (à l'exception des directeurs ou de leurs adjoints directs) personnel de catégorie A dans la fonction publique
7	Directeur général, adjoint direct
8	Autre
9	Non renseigné

# QPRCS2

# Position professionnelle dans la seconde profession

Nouvelle variable en 2013.

Sans objet (personnes exerçant au plus une activité professionnelle ou exerçant leur seconde profession pour un particulier)
Manoeuvre ou ouvrier spécialisé
Ouvrier qualifié ou hautement qualifié, technicien d'atelier
Technicien
Employé de bureau, employé de commerce, personnel de services, personnel de catégorie C dans la fonction publique
Agent de maîtrise, maîtrise administrative ou commerciale, VRP (non cadre), personnel de catégorie B dans la fonction publique
Ingénieur, cadre (à l'exception des directeurs ou de leurs adjoints directs) personnel de catégorie A dans la fonction publique
Directeur général, adjoint direct
Autre
Non renseigné

# QPRCS3

# Position professionnelle dans la troisième profession

Nouvelle variable en 2013.

Vide	Sans objet (personnes exerçant au plus deux activités professionnelles ou exerçant leur troisième
	profession pour un particulier)



1	Manoeuvre ou ouvrier spécialisé
2	Ouvrier qualifié ou hautement qualifié, technicien d'atelier
3	Technicien
4	Employé de bureau, employé de commerce, personnel de services, personnel de catégorie C dans la fonction publique
5	Agent de maîtrise, maîtrise administrative ou commerciale, VRP (non cadre), personnel de catégorie B dans la fonction publique
6	Ingénieur, cadre (à l'exception des directeurs ou de leurs adjoints directs) personnel de catégorie A dans la fonction publique
7	Directeur général, adjoint direct
8	Autre
9	Non renseigné

## QPRCS4

## Position professionnelle dans la quatrième profession

Nouvelle variable en 2013.

Vide	Sans objet (personnes exerçant au plus trois activités professionnelles ou exerçant leur quatrième profession pour un particulier)
1	Manoeuvre ou ouvrier spécialisé
2	Ouvrier qualifié ou hautement qualifié, technicien d'atelier
3	Technicien
4	Employé de bureau, employé de commerce, personnel de services, personnel de catégorie C dans la fonction publique
5	Agent de maîtrise, maîtrise administrative ou commerciale, VRP (non cadre), personnel de catégorie B dans la fonction publique
6	Ingénieur, cadre (à l'exception des directeurs ou de leurs adjoints directs) personnel de catégorie A dans la fonction publique
7	Directeur général, adjoint direct
8	Autre
9	Non renseigné

## **RABS**

# Raison de l'absence au travail la semaine de référence, pour les personnes qui ont en emploi rémunéré

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

Les modalités de RABS ont été très légèrement révisées en 2013 :

- la modalité 1 précise désormais explicitement que les congés rémunérés incluent également les jours de repos compensateurs)
- la modalité 12, N'a pas travaillé la semaine de référence pour cause d'intempéries a été créée en 2013. Par ailleurs, la question RABS (A3b) est posée lorsque la variable PASTRA vaut 1 ; Or le champ de cette dernière a été légèrement restreint à partir de 2013 (Voir commentaires dédiés à PASTRA).

Vide	Sans objet (PASTRA distinct de 1)
1	Congé rémunéré (y compris RTT ou repos compensateur)
2	Congé maladie (y compris enfants malades) ou accident du travail
3	Congé de maternité / paternité
4	Temps partiel
5	Congé parental
6	Autres types de congés non rémunérés
7	Formation rémunérée par l'employeur ou dans le cadre d'un contrat en alternance ou en apprentissage



8	Chômage partiel (chômage technique)
9	Mise à pied, période de fin d'emploi
10	Grève
11	Période de morte saison dans le cadre d'une activité de saisonnier ou période précédant le début d'emploi
12	Intempéries

### **RABSP**

### Durée en jours de l'interruption de travail pour les personnes qui ont un emploi rémunéré

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

Attention, toutefois, à partir de 2013, les questions correspondantes (questions A4 et A5 du questionnaire) sont posées aux individus pour lesquels RABS vaut 2, 5, 6, 7, 8, 9 ou 10. Une modalité "Ne Sait Pas" est proposée en collecte pour ceux tels que RABS = 8 ou 10; la variable RABSP est alors laissée à blanc. Jusqu'en 2012, le champ de la question RABSP (question A3c de l'ancien questionnaire) était restreint aux individus pour lesquels RABS valait 2, 5, 6 ou 8.

Vide	Sans objet (RABS distinct de 2, 5, 6, 7, 8, 9 et 10) ou Ne sait pas
1 a 9999	Nombre de jours

#### RAISNREC

# Raison principale de la non recherche d'emploi durant les quatre semaines s'achevant par la semaine de référence

Le couple de variables (RAISNREC, RAISPAS) remplace à partir de 2013 le couple de variables (NTCH, DECR) présentes dans les fichiers antérieurs à 2013, pour identifier les raisons de non recherche d'un emploi lorsque l'enquêté souhaite malgré tout en trouver un. Attention, jusqu'en 2012, les questions correspondantes étaient également posées aux personnes ne recherchant pas d'emploi et inscrites auprès de Pôle Emploi, même si elles ne déclaraient pas souhaiter travailler. La variable RAISNSOU permet de couvrir ces personnes exclues du champ des variables (RAISNREC, RAISPAS) ; voir commentaires associés à RAISNSOU pour plus de détails.

Les correspondances suivantes, sur le champ des personnes souhaitant travailler mais ne recherchant pas d'emploi, peuvent être établies :

- RAISNREC = 1 <-> NTCH = 1
- RAISNREC = 2 <-> NTCH = 3
- RAISNREC = 3 <-> DECR = 3 ("autre membre de sa famille" au lieu de "personne dépendante", mentionné dans la modalité 3 de DECR)
- RAISNREC = 4 <-> DECR = 2 et partiellement NTCH = 2 (correspondance imparfaite)
- RAISNREC = 5 : Nouvelle modalité en 2013
- RAISNREC = 6 <-> DECR = 6
- RAISNREC = 7 et RAISPAS = 1 <-> DECR = 1
- RAISNREC = 7 et RAISPAS = 2 : Nouvelle modalité en 2013
- RAISNREC = 7 et RAISPAS = 3 <-> DECR = 7
- RAISNREC = 8 <-> DECR = 5 (correspondance imparfaite, la modalité 5 de DECR mentionne le fait que l'enquêté n'a pas le temps actuellement de rechercher un emploi, sans préciser que c'est parce qu'il ne peut le dégager avec son travail actuel).
- RAISNREC = 9 <-> Toute autre modalité de DECR non mentionnée précédemment et partiellement NTCH = 2.

Vide	Sans objet (SOU distinct de 1 ou MREC distinct de 2)
1	Attente de résultat de démarches antérieures (concours, entretien, autorisation pour s'installer
2	Études ou formation
3	Garde d'enfants ou d'une personne dépendante
4	Problèmes de santé
5	Vacances
6	Pense qu'il n'y a pas d'emploi disponible dans son domaine de compétence
7	Pense qu'il ne trouvera pas d'emploi
8	N'a pas réussi à dégager du temps avec son travail actuel
9	Autre

#### RAISNSOU

### Raison pour laquelle l'individu ne souhaite pas travailler actuellement

Nouvelle variable en 2013

Lorsque l'enquêté (sans emploi) souhaite travailler mais ne recherche pas d'emploi, ses raisons pour ne pas faire de recherche sont identifiables à l'aide des variables (RAISNREC, RAISPAS). Lorsqu'au-delà du fait ne pas rechercher d'emploi l'enquêté ne souhaite tout simplement pas travailler, ses raisons (pour ne pas souhaiter travailler) sont identifiables à l'aide de RAISNSOU. Pour de tels individus, lorsqu'ils sont inscrits à Pôle Emploi, et uniquement pour ceux-là, la nouvelle variable RAISNSOU fournit une correspondance imparfaite avec les anciennes variables (NTCH, DECR) présentes jusqu'en 2012 :

- RAISNSOU = 1 <-> NTCH = 3
- RAISNSOU = 2 <-> DECR = 3 ("autre membre de sa famille" au lieu de "personne dépendante", mentionné dans la modalité 3 de DECR)
- RAISNSOU = 3 <-> DECR = 2 et partiellement NTCH = 2 (correspondance imparfaite)
- RAISNSOU = 4 <-> DECR = 6 (correspondance imparfaite, la modalité 4 de RAISNSOU ne précise pas la mention finale "dans votre domaine de compétence")
- RAISNSOU = 5 : pas d'équivalent avant 2013
- RAISNSOU = 6 : pas réellement d'équivalent avant 2013 (distinction entre le fait de ne pas souhaiter travailler et le fait de ne pas rechercher d'emploi).

Vide	Sans objet (ACTOP distinct de 2 ou MREC distinct de 2 ou SOU distinct de 2 ou PASTRA = 1 ou PASTRB =1)
1	Fait des études ou suit une formation
2	S'occupe d'enfants ou d'une personne dépendante
3	A des problèmes de santé
4	Pense qu'il n'y a pas de travail disponible
5	A déjà pris sa retraite
6	Autre

### **RAISON**

# Raison de la non-disponibilité actuelle pour travailler davantage (pour ceux qui souhaitent faire plus d'heures de travail)

Nouvelle variable en 2013.

Vide	Sans objet (DISPPLC distinct de 2)
1	N'a pas la possibilité de travailler davantage avec son emploi actuel
2	Suit des études ou une formation
3	S'occupe d'enfants ou d'une personne dépendante
4	Pour raisons de santé
5	Autre raison

## **RAISPAS**

## Raison pour laquelle l'individu pense ne pas pouvoir trouver d'emploi

Le couple de variables (RAISNREC, RAISPAS) remplace à partir de 2013 le couple de variables (NTCH, DECR) présentes dans les fichiers antérieurs à 2013, pour identifier les raisons de non recherche d'un emploi lorsque l'enquêté souhaite malgré tout en trouver un. Attention, jusqu'en 2012, les questions correspondantes étaient également posées aux personnes ne recherchant pas d'emploi et inscrites auprès de Pôle Emploi, même si elles ne déclaraient pas souhaiter travailler. La variable RAISNSOU permet de couvrir ces personnes exclues du champ des variables (RAISNREC, RAISPAS) ; voir commentaires associés à RAISNSOU pour plus de détails.

Pour les correspondances que l'on peut établir entre (RAISNREC, RAISPAS) et les anciennes variables (NTCH, DECR), voir commentaires associés à la variable RAISNREC.

La modalité 4 (Autre raison) a été ajoutée au T1 2014.

Vide	Sans objet (RAISNREC distinct de 7)
1	Juge que ce n'est pas le bon moment
2	A déjà beaucoup cherché sans succès
3	Se juge (ou pense qu'on le juge) trop jeune ou trop vieux pour trouver du travail
4	Autre raison

#### RAISTF

# Raison principale détaillée du temps de travail partiel, lorsque ces raisons sont d'ordre personnel ou familial

Le couple de variables (RAISTP, RAISTF) remplace à partir de 2013 l'ancienne variable RAISTP présente dans les fichiers antérieurs à 2013, avec un ensemble de modalités affinées :

- la modalité 1 de RAISTP n'a pas d'équivalent immédiat parmi les anciennes modalités en vigueur jusqu'en 2012. Elle se rapproche le plus de l'ancienne modalité 3 (Vous n'avez pas trouvé d'emploi à temps plein), sans lui être strictement conforme malgré tout.
- les modalités 2 et 3 de RAISTP correspondent à un éclatement de l'ancienne modalité 1 présente jusqu'en 2012.
- la modalité 4 de RAISTP a été nouvellement créée en 2013.
- les modalités 1, 2 et 5 de RAISTF (avec nécessairement RAISTP = 5) correspondent respectivement aux anciennes modalités 2, 4 et 6 de RAISTP jusqu'en 2012
- les modalités 3 et 4 de RAISTF (avec nécessairement RAISTP = 5) correspondent à un éclatement de l'ancienne modalité 5 de RAISTP.

Nota Bene: Attention, aux T1 et T2 2013 exclusivement, les personnes exerçant une activité temporaire ou d'appoint (TTRREF = 2) étaient exclues du champ de la question RAISTF (BC2d). Par ailleurs, comme la variable RAISTF est nouvelle en 2013 et qu'elle est partiellement construite à partir d'une donnée remontée du questionnaire d'une précédente interrogation, cette variable n'est pleinement renseignée sur l'ensemble des six vagues d'enquête (RGA = 1....6) qu'à partir du T2 2014.

Vide	Sans objet (RAISTP distinct de 5)	
1	Pour raison de santé	
2	Pour s'occuper d'enfants ou d'une personne dépendante	
3	Pour disposer de temps libre	
4	Pour faire des travaux domestiques	
5	Autre raison	

## **RAISTP**

## Raison principale du temps de travail partiel

Le couple de variables (RAISTP, RAISTF) remplace à partir de 2013 l'ancienne variable RAISTP présente dans les fichiers antérieurs à 2013, avec un ensemble de modalités affinées :

- la modalité 1 de RAISTP n'a pas d'équivalent immédiat parmi les anciennes modalités en vigueur jusqu'en 2012. Elle se rapproche le plus de l'ancienne modalité 3 (Vous n'avez pas trouvé d'emploi à temps plein), sans lui être strictement conforme malgré tout.
- les modalités 2 et 3 de RAISTP correspondent à un éclatement de l'ancienne modalité 1 présente jusqu'en 2012.
- la modalité 4 de RAISTP a été nouvellement créée en 2013.
- les modalités 1, 2 et 5 de RAISTF (avec nécessairement RAISTP = 5) correspondent respectivement aux anciennes modalités 2, 4 et 6 de RAISTP jusqu'en 2012.
- les modalités 3 et 4 de RAISTF (avec nécessairement RAISTP = 5) correspondent à un éclatement de l'ancienne modalité 5 de RAISTP.

Nota Bene: Attention, aux T1 et T2 2013 exclusivement, les personnes exerçant une activité temporaire ou d'appoint (TTRREF = 2) étaient exclues du champ de la guestion RAISTP (BC2c).

Vide	Sans objet (TPP distinct de 2) ou non renseigné
1	Pas de possibilité de travailler davantage avec emploi actuel
2	Exercer une autre activité professionnelle
3	Suivre des études ou une formation
4	Compléter d'autres revenus (retraite par exemple)
5	Raisons personnelles ou familiales

## RC1REVM1

Perçoit le complément de libre choix d'activité (CLCA) de la Paje (ou Colca) ou la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PREPARE)

Variable à utiliser avec le coefficient de pondération EXTRIDF (spécifique aux vagues 1 et 6).

Le groupe de variable RC1REVM1, ..., RC1REVM8 remplace à partir de 2013 la variable RC1REV présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

Les modalités de la question RC1REV ont évolué en 2013 :

- Les anciennes modalités 2 (allocation de parent isolé), 7 (allocation chômage) et 9 (aucune allocation) ne figurent plus à partir de 2013
- La modalité 3, anciennement libellée "RMI ou RSA", a évolué à partir de 2013 en "RSA ou RSO"



- Les nouvelles modalités 2 (Allocation logement (ALF, ALS, APL)) et 7 (Allocation d'éducation de l'enfant handicapé) n'étaient pas proposées avant 2013.

A noter que les allocations chômage sont désormais repérées par une question distincte (variable ACPER)

Vide	Sans objet (réinterrogation intermédiaire) ou non renseigné
0	Non
1	Oui

### RC1REVM2

# Perçoit des allocations logement (Allocation de logement familiale (ALF), Allocation de logement sociale (ALS), Aide personnalisée au logement (APL))

Variable à utiliser avec le coefficient de pondération EXTRIDF (spécifique aux vagues 1 et 6).

Le groupe de variable RC1REVM1, ..., RC1REVM8 remplace à partir de 2013 la variable RC1REV présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

Les modalités de la question RC1REV ont évolué en 2013 :

- Les anciennes modalités 2 (allocation de parent isolé), 7 (allocation chômage) et 9 (aucune allocation) ne figurent plus à partir de 2013
- La modalité 3, anciennement libellée "RMI ou RSA", a évolué à partir de 2013 en "RSA ou RSO"
- Les nouvelles modalités 2 (Allocation logement (ALF, ALS, APL)) et 7 (Allocation d'éducation de l'enfant handicapé) n'étaient pas proposées avant 2013.

A noter que les allocations chômage sont désormais repérées par une question distincte (variable ACPER)

Vide	Sans objet (réinterrogation intermédiaire) ou non renseigné
0	Non
1	Oui

## RC1REVM3A

## Percoit la prime d'activité

Variable à utiliser avec le coefficient de pondération EXTRIDF (spécifique aux vagues 1 et 6).

Le groupe de variable RC1REVM1, ..., RC1REVM8 remplace à partir de 2013 la variable RC1REV présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

Les modalités de la question RC1REV ont évolué en 2013 :

- Les anciennes modalités 2 (allocation de parent isolé), 7 (allocation chômage) et 9 (aucune allocation) ne figurent plus à partir de 2013
- La modalité 3, anciennement libellée "RMI ou RSA", a évolué à partir de 2013 en "RSA ou RSO"
- Les nouvelles modalités 2 (Allocation logement (ALF, ALS, APL)) et 7 (Allocation d'éducation de l'enfant handicapé) n'étaient pas proposées avant 2013.

A noter que les allocations chômage sont désormais repérées par une question distincte (variable ACPER)

La prime d'activité est un dispositif entré en vigueur à compter de 2016. Il n'était pas recensé avant.

La variable RC1REVM3A est nouvelle en 2017 et fait suite à une mise à jour des allocations pouvant être perçues.

Vide	Sans objet (réinterrogation intermédiaire) ou non renseigné
0	Non
1	Oui

# RC1REVM3B

## Perçoit le revenu de solidarité active (RSA) ou le revenu de solidarité (RSO)

Variable à utiliser avec le coefficient de pondération EXTRIDF (spécifique aux vagues 1 et 6).

Le groupe de variable RC1REVM1, ..., RC1REVM8 remplace à partir de 2013 la variable RC1REV présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

Les modalités de la question RC1REV ont évolué en 2013 :

- Les anciennes modalités 2 (allocation de parent isolé), 7 (allocation chômage) et 9 (aucune allocation) ne figurent plus à partir de 2013
- La modalité 3, anciennement libellée "RMI ou RSA", a évolué à partir de 2013 en "RSA ou RSO"
- Les nouvelles modalités 2 (Allocation logement (ALF, ALS, APL)) et 7 (Allocation d'éducation de l'enfant handicapé) n'étaient pas proposées avant 2013.

A noter que les allocations chômage sont désormais repérées par une question distincte (variable ACPER) La prime d'activité est un dispositif entré en vigueur à compter de 2016. Il n'était pas recensé avant.

La variable RC1REVM3B est nouvelle en 2017 et fait suite à une mise à jour des allocations pouvant être perçues.

Vide	Sans objet (réinterrogation intermédiaire) ou non renseigné
0	Non



1 Oui

### RC1REVM4

## Perçoit l'allocation adulte handicapé (AAH)

Variable à utiliser avec le coefficient de pondération EXTRIDF (spécifique aux vagues 1 et 6).

Le groupe de variable RC1REVM1, ..., RC1REVM8 remplace à partir de 2013 la variable RC1REV présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

Les modalités de la question RC1REV ont évolué en 2013 :

- Les anciennes modalités 2 (allocation de parent isolé), 7 (allocation chômage) et 9 (aucune allocation) ne figurent plus à partir de 2013
- La modalité 3, anciennement libellée "RMI ou RSA", a évolué à partir de 2013 en "RSA ou RSO"
- Les nouvelles modalités 2 (Allocation logement (ALF, ALS, APL)) et 7 (Allocation d'éducation de l'enfant handicapé) n'étaient pas proposées avant 2013.

A noter que les allocations chômage sont désormais repérées par une question distincte (variable ACPER)

Vide	Sans objet (réinterrogation intermédiaire) ou non renseigné
0	Non
1	Oui

## RC1REVM5

## Perçoit le minimum invalidité ou le minimum vieillesse (ASPA ou ASV)

Variable à utiliser avec le coefficient de pondération EXTRIDF (spécifique aux vagues 1 et 6).

Le groupe de variable RC1REVM1, ..., RC1REVM8 remplace à partir de 2013 la variable RC1REV présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

Les modalités de la question RC1REV ont évolué en 2013 :

- Les anciennes modalités 2 (allocation de parent isolé), 7 (allocation chômage) et 9 (aucune allocation) ne figurent plus à partir de 2013
- La modalité 3, anciennement libellée "RMI ou RSA", a évolué à partir de 2013 en "RSA ou RSO"
- Les nouvelles modalités 2 (Allocation logement (ALF, ALS, APL)) et 7 (Allocation d'éducation de l'enfant handicapé) n'étaient pas proposées avant 2013.

A noter que les allocations chômage sont désormais repérées par une question distincte (variable ACPER)

Vide	Sans objet (réinterrogation intermédiaire) ou non renseigné
0	Non
1	Oui

# RC1REVM6

# Perçoit l'allocation veuvage

Variable à utiliser avec le coefficient de pondération EXTRIDF (spécifique aux vagues 1 et 6).

Le groupe de variable RC1REVM1, ..., RC1REVM8 remplace à partir de 2013 la variable RC1REV présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

Les modalités de la question RC1REV ont évolué en 2013 :

- Les anciennes modalités 2 (allocation de parent isolé), 7 (allocation chômage) et 9 (aucune allocation) ne figurent plus à partir de 2013
- La modalité 3, anciennement libellée "RMI ou RSA", a évolué à partir de 2013 en "RSA ou RSO"
- Les nouvelles modalités 2 (Allocation logement (ALF, ALS, APL)) et 7 (Allocation d'éducation de l'enfant handicapé) n'étaient pas proposées avant 2013.

A noter que les allocations chômage sont désormais repérées par une question distincte (variable ACPER)

Vide	Sans objet (réinterrogation intermédiaire) ou non renseigné
0	Non
1	Oui

# RC1REVM7

## Perçoit l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)

Variable à utiliser avec le coefficient de pondération EXTRIDF (spécifique aux vagues 1 et 6).

Le groupe de variable RC1REVM1, ..., RC1REVM8 remplace à partir de 2013 la variable RC1REV présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

Les modalités de la question RC1REV ont évolué en 2013 :

- Les anciennes modalités 2 (allocation de parent isolé), 7 (allocation chômage) et 9 (aucune allocation) ne figurent plus à partir de 2013

- La modalité 3, anciennement libellée "RMI ou RSA", a évolué à partir de 2013 en "RSA ou RSO"
- Les nouvelles modalités 2 (Allocation logement (ALF, ALS, APL)) et 7 (Allocation d'éducation de l'enfant handicapé) n'étaient pas proposées avant 2013.

A noter que les allocations chômage sont désormais repérées par une question distincte (variable ACPER)

Vide	Sans objet (réinterrogation intermédiaire) ou non renseigné
0	Non
1	Oui

## RC1REVM8

## Ne perçoit aucune des allocations listées dans les variables RC1REVM1 à RC1REVM7

Variable à utiliser avec le coefficient de pondération EXTRIDF (spécifique aux vagues 1 et 6).

Le groupe de variable RC1REVM1, ..., RC1REVM8 remplace à partir de 2013 la variable RC1REV présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

Les modalités de la question RC1REV ont évolué en 2013 :

- Les anciennes modalités 2 (allocation de parent isolé), 7 (allocation chômage) et 9 (aucune allocation) ne figurent plus à partir de 2013
- La modalité 3, anciennement libellée "RMI ou RSA", a évolué à partir de 2013 en "RSA ou RSO"
- Les nouvelles modalités 2 (Allocation logement (ALF, ALS, APL)) et 7 (Allocation d'éducation de l'enfant handicapé) n'étaient pas proposées avant 2013.

A noter que les allocations chômage sont désormais repérées par une question distincte (variable ACPER).

Vide	Sans objet (réinterrogation intermédiaire) ou non renseigné
0	Non
1	Oui

#### RC1REVM9

# Perçoit le revenu de solidarité active (RSA) ou le revenu de solidarité (RSO)

Variable à utiliser avec le coefficient de pondération EXTRIDF (spécifique aux vagues 1 et 6).

Le groupe de variable RC1REVM1, ..., RC1REVM8 remplace à partir de 2013 la variable RC1REV présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

Les modalités de la question RC1REV ont évolué en 2013 :

- Les anciennes modalités 2 (allocation de parent isolé), 7 (allocation chômage) et 9 (aucune allocation) ne figurent plus à partir de 2013
- La modalité 3, anciennement libellée "RMI ou RSA", a évolué à partir de 2013 en "RSA ou RSO"
- Les nouvelles modalités 2 (Allocation logement (ALF, ALS, APL)) et 7 (Allocation d'éducation de l'enfant handicapé) n'étaient pas proposées avant 2013.

A noter que les allocations chômage sont désormais repérées par une question distincte (variable ACPER) La prime d'activité est un dispositif entré en vigueur à compter de 2016. Il n'était pas recensé avant.

La variable RC1REVM3B est nouvelle en 2017 et fait suite à une mise à jour des allocations pouvant être perçues.

Vide	Sans objet (réinterrogation intermédiaire) ou non renseigné
0	Non
1	Oui

## **RCHG**

# Raison détaillée du départ de l'emploi antérieur lorsqu'il s'agit d'une démission ou d'un souhait de changer d'emploi

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013, mais dont les modalités ont évolué en 2013 :

- la modalité 1 correspond à l'ancienne modalité 2 en vigueur jusqu'en 2012
- la modalité 5 a été reformulée (auparavant, elle était formulée ainsi : "Vous jugiez votre salaire insuffisant")
- les modalités 2, 9 et 10 ont été crées en 2013 tandis que l'ancienne modalité 1 ("Sa famille avait besoin de son aide") en vigueur jusqu'en 2012 a été supprimée.

A partir de 2014, le libellé de question précise explicitement qu'en cas de raisons multiples de départ du dernier emploi, c'est la raison principale qui doit être renseignée.

Vide	Sans objet (CIRC distinct de 2) ou non renseigné
1	Cherchait un emploi plus intéressant
2	Voulait travailler plus d'heures
3	Recherchait un travail avec un rythme horaire plus adapté ou plus modulable



4	Désirait des conditions de travail moins pénibles ou plus adaptées à sa santé
5	Désirait augmenter ses revenus
6	Désirait diminuer son temps de transport
7	A déménagé
8	Souhaitait s'installer à son compte
9	Voulait changer de métier ou de secteur
10	Trouvait l'ambiance de travail mauvaise, les relations de travail conflictuelles

### **RDEM**

# Raison principale de la démission de l'emploi antérieur, pour ceux qui ont démissionné

Variable absente uniquement en 2013 (présente jusqu'en 2012, puis à partir de 2014).

Les modalités de la variable RDEM ont été substantiellement révisées en 2014 (anciennes modalités jusqu'en 2012 : 1. Désaccord avec l'employeur, 2. Pour s'occuper de son/ses enfant(s) ou d'un autre membre de sa famille, 3. Pour d'autres raisons familiales ou personnelles, 4. pour une reprise d'études, 5. Autre raison).

Le champ des indidvidus couverts par la variable RDEM est le suivant : chômeurs, inactifs et personnes en activité temporaire ou d'appoint autre qu'un emploi informel, ayant déjà exercé une activité professionnelle régulière par le passé et ayant cessé cette activité en démissionnant de leur emploi.

Vide	Sans objet (complémentaire du champ, décrit dans le commentaire) ou non renseigné
1	Pour reprendre des études ou suivre une formation
2	Pour s'occuper d'enfants ou d'une personne dépendante
3	Pour des raisons de santé
4	Avait déménagé
5	Trouvait l'ambiance de travail mauvaise, les relations de travail conflictuelles
6	Cherchait un emploi plus satisfaisant, qu'il n'a pas trouvé
7	Voulait arrêter de travailler pour d'autres raisons

## **RDET**

# Choix du contrat de travail par le salarié (pour les CDD, contrat saisonnier, mission d'intérim)

Vide	Sans objet (CONTRA distinct de 2, 3 et 4) ou non renseigné
1	Oui
2	Non

#### **RDQF**

# Individu ayant répondu lui-même à son questionnaire (déclaration en fin du questionnaire)

Variable remplaçant à partir de 2013 la variable RDQ présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

Vide	Sans objet
1	Oui
2	Non

# **REA**

# Rang d'interrogation de la grappe (regroupé en 3 modalités)

1	Grappe entrante (1ère interrogation)
2	Grappe intermédiaire (2ème à 5ème interrogations)
3	Grappe sortante (6ème interrogation)

#### REG

# Région du logement de résidence (régions administratives jusqu'au 31 décembre 2015)

01	Guadeloupe
• .	Cuadoloupo

02	Martinique
03	Guyane
04	La Réunion
11	Ile-de-France
21	Champagne-Ardenne
22	Picardie
23	Haute-Normandie
24	Centre
25	Basse-Normandie
26	Bourgogne
31	Nord-Pas de Calais
41	Lorraine
42	Alsace
43	Franche-Comté
52	Pays de la Loire
53	Bretagne
54	Poitou-Charentes
72	Aquitaine
73	Midi-Pyrénées
74	Limousin
82	Rhône-Alpes
83	Auvergne
91	Languedoc-Roussillon
93	Provence-Alpes-Côte-d'Azur
94	Corse

# **REGIO**

# Région du logement de résidence (régions administratives à partir du 1er janvier 2016)

01	Guadeloupe
02	Martinique
03	Guyane
04	La Réunion
11	Ile-de-France
24	Centre-Val de Loire
27	Bourgogne-Franche-Comté
28	Normandie
32	Hauts de France
44	Grand Est
52	Pays de la Loire
53	Bretagne
75	Nouvelle Aquitaine
76	Occitanie
84	Auvergne-Rhône-Alpes
93	Provence-Alpes-Côte-d'Azur
94	Corse

#### **RES**

## Code de réalisation de l'enquête

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

Seules les modalités 10, 11 et 16 peuvent figurer dans les fichiers à utiliser pour les exploitations. La modalité 16 remplace l'ancienne modalité 14 (utilisée jusqu'en 2012) lorsqu'il s'agit de ménages composés exclusivement d'inactifs de 65 ans et plus en réinterrogation intermédiaire (ménages qui ne sont pas formellement interrogés lors de ces interrogations intermédiaires).

10	Enquête réalisée partiellement et validée (ERP)
11	Enquête réalisée entièrement et validée (ERV)
16	Logement à ne pas enquêter (ménage composé exclusivement d'inactifs de 65 ans et plus en réinterrogation intermédiaire)

#### RESQI

# Code de réalisation du questionnaire individuel

Vide	Sans objet ou non renseigné (Base Z)
1	Questionnaire complet
2	Questionnaire partiel

# **RET**

# Perception d'une retraite (en plus des revenus du travail si l'individu est actif occupé), pour les personnes de 53 ans et plus

Variable à utiliser avec le coefficient de pondération EXTRIDF (spécifique aux vaques 1 et 6).

Nouvelle variable en 2013. Attention, le champ recouvert par cette variable et le mode d'administration de la question correspondante (F6a, RET) diffèrent sensiblement de ceux de la variable RETRAI présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

En effet la question RET n'est posée qu'en première et dernière interrogation aux individus de 53 ans et plus. L'ancienne question RETRAI (E1b dans le questionnaire en vigueur jusqu'en 2012) était posée à l'ensemble des personnes de 50 ans ou plus ayant exercé une activité professionnelle par le passé mais n'en exerçant plus lors de l'enquête, quel que soit le rang d'interrogation; le fait d'être retraité et le fait d'être préretraité constituaient par ailleurs deux modalités distinctes de cette même question RETRAI.

Vide	Sans objet (réinterrogation intermédiaire) ou non renseigné
1	Oui
2	Non

## **REVENT**

Tranche de revenu annuel (en dehors d'un éventuel salaire) avant impôt et assurances sociales, déduction faite de tous les frais professionnels et autres déductions, pour un indépendant ou chef d'entreprise

Variable à utiliser avec le coefficient de pondération EXTRIDF (spécifique aux vagues 1 et 6).

La modalité 8 (refus) de la variable REVENT présente dans les fichiers antérieurs à 2013 est éclatée à partir de 2013 en deux modalités : 8 (refus) et 9 (Ne sait pas, non renseigné).

Cette variable est calculée à partir des variables REVENTA et REVENTB

Vide	Sans objet (réinterrogation intermédiaire et personnes autres ques les actifs occupés se déclarant indépendants ou chefs d'entreprise)
Α	Moins de 6 000 euros
В	De 6 000 à moins de 10 000 euros
С	De 10 000 à moins de 15 000 euros
D	De 15 000 à moins de 20 000 euros
Е	De 20 000 à moins de 25 000 euros
F	De 25 000 à moins de 30 000 euros
G	De 30 000 à moins de 35 000 euros
Н	De 35 000 à moins de 50 000 euros
I	De 50 000 à moins de 100 000 euros

J	100 000 euros ou plus
8	Refus
9	Ne sait pas ou Non renseigné

## **RGA**

# Rang d'interrogation de la grappe (détaillé de 1 à 6)

1	Grappe entrante (1ère interrogation)
2	Grappe intermédiaire (2ème interrogation)
3	Grappe intermédiaire (3ème interrogation)
4	Grappe intermédiaire (4ème interrogation)
5	Grappe intermédiaire (5ème interrogation)
6	Grappe sortante (6ème interrogation)

## RGI

# Rang d'interrogation de l'individu

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

A partir de 2013, la variable RGI est à blanc pour les individus des ménages composés exclusivement d'inactifs de 65 ans et plus non réinterrogés en vague intermédiaire d'enquête (repérables par la condition RES = 16).

Vide	Sans objet (RES = 16)
1	1ère interrogation de l'individu
2	2ème interrogation de l'individu
3	3ème interrogation de l'individu
4	4ème interrogation de l'individu
5	5ème interrogation de l'individu
6	6ème interrogation de l'individu

# **RGL**

# Rang d'interrogation du logement

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

A partir de 2013, la variable RGL désigne le rang réel d'interrogation du logement, en tant que résidence principale enquêtée dans un logement ordinaire. En particulier, RGL est à blanc pour les ménages composés exclusivement d'inactifs de 65 ans et plus non réinterrogés en vague intermédiaire d'enquête (repérables par la condition RES = 16). Ces ménages ne sont réinterrogés (pour la première et seule fois, RGL = 2) qu'en sixième et dernière vague d'enquête (RGA = 6), D'autres types de logements peuvent présenter une variable RGL strictement inférieure à RGA (logement apparu comme résidence principale après la première vague d'interrogation de la grappe (suite à un changement de statut ou un éclatement)...).

Vide	Sans objet (RES = 16)
1	1ère interrogation du logement
2	2ème interrogation du logement
3	3ème interrogation du logement
4	4ème interrogation du logement
5	5ème interrogation du logement
6	6ème interrogation du logement

# **RGM**

# Rang d'interrogation du ménage

Nouvelle variable en 2013.

En particulier, en cas de nouveau ménage au sein d'un logement en réinterrogation (RGL > 1 et CHGM = 1), la variable RGM prend la valeur 1.

Vide Sans objet (RES = 16)	
----------------------------	--



1	1ère interrogation
2	2ème interrogation
3	3ème interrogation
4	4ème interrogation
5	5ème interrogation
6	6ème interrogation

## **RSTG**

# Raison principale du stage, pour les stagiaires hors fonction publique

Variable déjà présente en 2013.

Attention, deux changements notables à souligner en 2013 :

- à partir de 2013, la question correspondante (BB10, RSTG), ne couvre que le champ des stagiaires effectuant leur stage dans le secteur privé (les stagiaires dans la fonction publique en sont donc exclus). De plus, le mode d'identification des stagiaires dans le questionnaire en vigueur jusqu'en 2012 était différent de celui adopté à partir de 2013. Consulter les commentaires associés à la variable STAGE pour plus de précisions.
- La modalité 3 (stage à l'initiative de l'enquêté) correspond à l'ancienne modalité 4 présente dans les fichiers antérieurs à 2013 ; l'ancienne modalité 3 (stage proposé par l'employeur de l'enquêté) a été supprimée en 2013.

Vide	Sans objet (STAGE distinct de 1)
1	Ce stage fait partie de la scolarité ou des études
2	Ce stage a été proposé par Pôle Emploi ou un autre organisme équivalent
3	C'est un stage à l'initiative de l'enquêté (pour acquérir de l'expérience professionnelle par exemple)

# SALMEE

# Rémunération totale mensuelle en euros retirée de la profession principale, pour les salariés et les chefs d'entreprise

Variable à utiliser avec le coefficient de pondération EXTRIDF (spécifique aux vagues 1 et 6). Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013. Les modalités "Refus" et "Ne sait pas" sont désormais codées par 9999998 et 9999999.

NB : Pour se référer à la rémunération mensuelle nette sur le champ des salariés, privilégier la variable SALRED.

Vide	Sans objet (STC distinct de 2 et 3 ou réinterrogation intermédiaire)
0 a 9999997	Montant mensuel en euros
9999998	Refus
9999999	Ne sait pas

# **SALMET**

# Tranche de rémunération totale mensuelle retirée de la profession principale, pour les salariés et les chefs d'entreprise

Variable à utiliser avec le coefficient de pondération EXTRIDF (spécifique aux vagues 1 et 6).

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013. Les modalités "Refus" et "Ne sait pas" sont désormais codées par 98 et 99. Par ailleurs, à partir de 2013, SALMET n'est renseignée qu'en cas de refus ou de non-réponse à la question SALMEE (BD1).

NB : Pour se référer à la rémunération mensuelle nette sur le champ des salariés, privilégier la variable SALRED.

Vide	Sans objet (SALMEE distinct de 9999998 et 9999999)
1	Moins de 500 euros
2	De 500 euros à moins de 1 000 euros
3	De 1 000 euros à moins de 1 250 euros
4	De 1 250 euros à moins de 1 500 euros
5	De 1 500 euros à moins de 2 000 euros
6	De 2 000 euros à moins de 2 500 euros
7	De 2 500 euros à moins de 3 000 euros
8	De 3 000 euros à moins de 5 000 euros



9	De 5 000 euros à moins de 8 000 euros
10	8 000 euros ou plus
98	Refus
99	Ne sait pas

## **SALPAR**

# Salarié d'un parent qui travaille à son compte

Vide	Sans objet (CHPUB distinct de 1) ou non renseigné
1	Oui
2	Non

### SALRED

Rémunération mensuelle nette en euros retirée de la profession principale primes comprises, redressée des non-réponses, des réponses fournies en tranches - pour les salariés

Variable à utiliser avec le coefficient de pondération EXTRIDF (spécifique aux vagues 1 et 6).

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013, calculée pour les salariés (STAT2 = 2), à partir des réponses aux questions SALMEE (BD1), SALMET (BD2), TYPSAL (BD3), PRIM (BD4), PRIMS (BD6), VALPRE (BD7). La valeur correspond à (SALMEE + VALPRE)/12, les variables étant imputées en cas de non réponse ou déclaration en tranches.

Vide	Sans objet (réinterrogation intermédiaire ou STAT2 distinct de 2)
0 a 9999999	Montant en euros

### SALREDTR

Rémunération mensuelle nette en euros retirée de la profession principale primes comprises, exprimée en tranches, redressée des non-réponses - pour les salariés

Variable à utiliser avec le coefficient de pondération EXTRIDF (spécifique aux vagues 1 et 6). Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013, calculée pour les salariés (STAT2 = 2) et correspondant à un regroupement de la variable SALRED.

Vide	Sans objet (réinterrogation intermédiaire ou STAT2 distinct de 2)
Α	Moins de 500 euros
В	De 500 à moins de 1 000 euros
С	De 1 000 à moins de 1 250 euros
D	De 1 250 à moins de 1 500 euros
E	De 1 500 à moins de 2 000 euros
F	De 2 000 à moins de 2 500 euros
G	De 2 500 à moins de 3 000 euros
Н	De 3 000 à moins de 5 000 euros
I	De 5 000 à moins de 8 000 euros
J	Plus de 8 000 euros

# **SALSEE**

Revenu mensuel total en euros retiré des activités professionnelles autres que l'activité principale (pour ceux ayant plusieurs activités professionnelles)

Variable à utiliser avec le coefficient de pondération EXTRIDF (spécifique aux vagues 1 et 6).

Attention, la variable SALSEE contenait jusqu'en 2012 un montant mensuel ou annuel, l'unité de temps utilisée étant précisée par l'ancienne variable TEMPSA. A partir de 2013, c'est systématiquement un montant mensuel qui est renseigné dans la variable SALSEE; par ailleurs, les modalités "Refus" et "Ne sait pas" ont été ajoutées.

Vide	Sans objet (réinterrogation intermédiaire ou (UNEPROF distinct de 2 et AM1NB distinct de 2 et 3))
0 a 9999997	Montant mensuel en euros
9999998	Refus
9999999	Ne sait pas



# **SAMEDIC**

## Travail le samedi durant les quatre semaines s'achevant par la semaine de référence

Variable à utiliser avec le coefficient de pondération EXTRIDF (spécifique aux vagues 1 et 6). Cette variable remplace la variable SAMEDC présente dans les fichiers antérieurs à 2013, mais avec des évolutions substantielles apportées en 2013 :

- 1. dans un souci d'harmonisation avec les concepts européens, la question correspondante (SAMEDIC, BC21a) est désormais plus restrictive puisqu'elle porte sur la période de quatre semaines s'achevant par la semaine de référence, alors qu'elle était posée en toute généralité jusqu'en 2012. Cela se traduit par une baisse globale du nombre de personnes travaillant le samedi. Les modalités de réponse ont dû être adaptées en conséquence (modalités en vigueur jusqu'en 2012 : 1. Habituellement, 2. Occasionnellement, 3. Jamais).
- 2. Par ailleurs, dans un souci d'allègement du questionnaire, à partir de 2013, cette question n'est posée qu'au souséchantillon des personnes interrogées en première et dernière vague d'enquête.

Vide	Sans objet (ACTEU distinct de 1 ou réinterrogation intermédiaire) ou non renseigné
1	Oui, au moins deux samedis
2	Oui, un seul samedi
3	Non

# **SAMEDICB**

Travail le samedi effectué en partie à domicile (pour ceux déclarant avoir travaillé le samedi et avoir également travaillé en partie à domicile durant les quatre semaines s'achevant par la semaine de référence)

Variable à utiliser avec le coefficient de pondération EXTRIDF (spécifique aux vagues 1 et 6). Nouvelle variable en 2013. Attention, les concepts de travail à domicile et de travail le samedi ont évolué en 2013 (consulter les commentaires associés aux variables MAISOC et SAMEDIC).

Vide	Sans objet (MAISOC distinct de 2 et 3 ou SAMEDIC distinct de 1 et 2)
1	Oui
2	Non

## **SAMREF**

#### A travaillé le samedi de la semaine de référence

Nouvelle variable en 2013.

Question non posée aux 75 ans et plus exerçant encore une activité professionnelle.

Vide	Sans objet (n'a pas travaillé la semaine de référence et n'était pas en formation rémunérée par l'employeur) ou non renseigné
0	Non
1	Oui

## **SANTGEN**

# Appréciation personnelle de l'individu sur son état de santé en général

Variable à utiliser avec le coefficient de pondération EXTRIDF (spécifique aux vagues 1 et 6). Nouvelle variable en 2013.

Les individus en première ou dernière interrogation, avec un coefficient de pondération non nul, pour lesquels SANTGEN est non renseignée sont ceux ayant abandonné l'enquête avant d'atteindre la question correspondante.

Vide	Sans objet (réinterrogation intermédiaire) ou non renseigné
1	Très bon
2	Bon
3	Assez bon
4	Mauvais
5	Très mauvais
8	Refus
9	Ne sait pas

# **SCHPUBA**

### Nature de l'employeur dans le cadre de la deuxième profession

Variable remplaçant à partir de 2013 la variable CHPUBS2 déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013. Cependant, ses modalités ont été réordonnées ainsi : les modalités 1, 2, 3, 4, 5 et 6 de la variable CHPUBS2 dans les fichiers antérieurs à 2013 correspondent à partir de 2013 aux modalités respectives 3, 4, 5, 7, 2 et 1. Par ailleurs, une nouvelle modalité, Sécurité sociale (6) a été créée en 2013.

Vide	Sans objet (STATUTS2 distinct de 3)
1	Entreprise privée ou association
2	Entreprise publique (EDF, La Poste, SNCF, etc.)
3	État
4	Collectivités territoriales
5	Hôpitaux publics
6	Sécurité sociale
7	Particulier

### **SCHPUBB**

# Nature de l'employeur dans le cadre de la troisième profession

Variable remplaçant à partir de 2013 la variable CHPUBS3 déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013. Cependant, ses modalités ont été réordonnées ainsi : les modalités 1, 2, 3, 4, 5 et 6 de la variable CHPUBS3 dans les fichiers antérieurs à 2013 correspondent à partir de 2013 aux modalités respectives 3, 4, 5, 7, 2 et 1. Par ailleurs, une nouvelle modalité, Sécurité sociale (6) a été créée en 2013.

Vide	Sans objet (STATUTS3 distinct de 3)
1	Entreprise privée ou association
2	Entreprise publique (EDF, La Poste, SNCF, etc.)
3	État
4	Collectivités territoriales
5	Hôpitaux publics
6	Sécurité sociale
7	Particulier

# **SCHPUBC**

# Nature de l'employeur dans le cadre de la quatrième profession

Variable remplaçant à partir de 2013 la variable CHPUBS4 déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013. Cependant, ses modalités ont été réordonnées ainsi : les modalités 1, 2, 3, 4, 5 et 6 de la variable CHPUBS4 dans les fichiers antérieurs à 2013 correspondent à partir de 2013 aux modalités respectives 3, 4, 5, 7, 2 et 1. Par ailleurs, une nouvelle modalité, Sécurité sociale (6) a été créée en 2013.

Vide	Sans objet (STATUTS4 distinct de 3)
1	Entreprise privée ou association
2	Entreprise publique (EDF, La Poste, SNCF, etc.)
3	État
4	Collectivités territoriales
5	Hôpitaux publics
6	Sécurité sociale
7	Particulier

## **SEMCONF**

Participation à des séminaires, ateliers ou conférences durant les trois mois s'achevant par la semaine de référence

Nouvelle variable en 2013.

Le champ des formations non-formelles est mieux couvert à partir de 2013 : voir commentaires pour la variable FC5D.

7

Vide	Sans objet (RES = 16) ou non renseigné
1	Oui
2	Non

# **SEMCONFQ**

Participation à des séminaires, ateliers ou conférences durant les quatre semaines s'achevant par la semaine de référence (pour ceux ayant participé à ce type de manifestations dans les trois derniers mois)

Nouvelle variable en 2013.

Le champ des formations non-formelles est mieux couvert à partir de 2013 : voir commentaires pour la variable FC5D.

Vide	Sans objet (SEMCONF distinct de 1) ou non renseigné
1	Oui
2	Non

# **SERDOM**

# Travail au domicile du (des) particulier(s) employeur(s)

Vide	Sans objet (CHPUB distinct de 7) ou non renseigné
1	Oui
2	Non

# **SEXE**

### Sexe

1	Masculin
2	Féminin

# **SEXEPRM**

# Sexe de la personne de référence du ménage

Variable correspondant à partir de 2013 à la variable SPR présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

1	Masculin
2	Féminin

# **SEXEPRMCJ**

# Sexe du conjoint de la personne de référence du ménage

Variable correspondant à partir de 2013 à la variable SCJ présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

Vide	Sans objet (la personne de référence du ménage n'a pas ou n'a plus (en réinterrogation) de conjoint vivant dans le ménage)
1	Masculin
2	Féminin

# **SITANT**

# Situation professionnelle antérieure à l'emploi occupé

Vide	Sans objet (personnes non actives occupées, travailleurs informels et travailleurs intérimaires, en activité temporaire ou d'appoint) ou non renseigné
1	Pas d'activité professionnelle, en études ou en formation professionnelle
2	Pas d'activité professionnelle, au chômage
3	Pas d'activité professionnelle pour d'autres raisons (ex : personne au foyer)
4	Salarié dans une entreprise
5	À son compte ou salarié chef d'entreprise dans une entreprise

6	Travail pour un membre de la famille sans être salarié dans une entreprise
---	--

### **SNBSALA**

# Nombre de salariés dans l'entreprise dans le cadre de la deuxième profession

Nouvelle variable en 2013.

Le champ couvert par cette variable correspond à ceux se déclarant à leur compte, chefs d'entreprise, gérants mandataires ou PDG dans le cadre de leur deuxième profession (STATUTS2 = 1 ou 2).

Vide	Sans objet (STATUTS2 distinct de 1 et 2) ou non renseigné
1	Aucun salarié
2	1 ou 2 salariés
3	3 à 9 salariés
4	10 à 49 salariés
5	50 à 499 salariés
6	500 salariés ou plus

# **SNBSALB**

# Nombre de salariés dans l'entreprise dans le cadre de la troisième profession

Nouvelle variable en 2013.

Le champ couvert par cette variable correspond à ceux se déclarant à leur compte, chefs d'entreprise, gérants mandataires ou PDG dans le cadre de leur troisième profession (STATUTS3 = 1 ou 2).

Vide	Sans objet (STATUTS3 distinct de 1 et 2) ou non renseigné
1	Aucun salarié
2	1 ou 2 salariés
3	3 à 9 salariés
4	10 à 49 salariés
5	50 à 499 salariés
6	500 salariés ou plus

# **SNBSALC**

# Nombre de salariés dans l'entreprise dans le cadre de la quatrième profession

Nouvelle variable en 2013.

Le champ couvert par cette variable correspond à ceux se déclarant à leur compte, chefs d'entreprise, gérants mandataires ou PDG dans le cadre de leur quatrième profession (STATUTS4 = 1 ou 2).

Vide	Sans objet (STATUTS4 distinct de 1 et 2) ou non renseigné
1	Aucun salarié
2	1 ou 2 salariés
3	3 à 9 salariés
4	10 à 49 salariés
5	50 à 499 salariés
6	500 salariés ou plus

# SO

# Statut d'occupation du logement

Variable à utiliser avec le coefficient de pondération EXTRID (spécifique à la vague 1).

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013. Deux changements apportés en 2013 à cette variable :

- la variable SO n'est désormais renseignée que lors de la première interrogation du ménage occupant le logement.
- la modalité 7 a été créée au premier trimestre 2013.

A compter de 2017, la variable est renseignée en réinterrogation si nécessaire (en cas de nouveau ménage par exemple)

Vide	Sans objet (ménage en réinterrogation)
------	--

1	Accédant à la propriété
2	Propriétaire (non accédant) du logement, ou de la maison où se trouve le logement y compris en indivision
3	Locataire d'un logement HLM
4	Locataire ou sous locataire d'un logement loué vide non HLM
5	Locataire ou sous locataire d'un logement loué meublé ou d'une chambre d'hôtel
6	Logé gratuitement par des parents, des amis ou l'employeur mais avec un paiement éventuel de charges
7	Usufruitier (sans nue-propriété), y compris en viager

#### SOIRC

# Travail le soir (entre 20 heures et Minuit) durant les quatre semaines s'achevant par la semaine de référence

Variable à utiliser avec le coefficient de pondération EXTRIDF (spécifique aux vagues 1 et 6). Cette variable était déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013, mais elle a connu des évolutions substantielles en 2013 :

- 1. dans un souci d'harmonisation avec les concepts européens, la question correspondante (SOIRC, BC19a) est désormais plus restrictive puisqu'elle porte sur la période de quatre semaines s'achevant par la semaine de référence, alors qu'elle était posée en toute généralité jusqu'en 2012. Cela se traduit par une baisse globale du nombre de personnes travaillant le soir. Les modalités de réponse ont dû être adaptées en conséquence (modalités en vigueur jusqu'en 2012 : 1. Habituellement, 2. Occasionnellement, 3. Jamais).
- 2. Par ailleurs, dans un souci d'allègement du questionnaire, à partir de 2013, cette question n'est posée qu'au souséchantillon des personnes interrogées en première et dernière vague d'enquête.

Vide	Sans objet (ACTEU distinct de 1 ou réinterrogation intermédiaire) ou non renseigné
1	Oui, la moitié des heures de travail ou plus
2	Oui, moins de la moitié des heures de travail
3	Non

## **SOIRCB**

Travail le soir (entre 20 heures et Minuit) effectué en partie à domicile (pour ceux déclarant avoir travaillé le soir et avoir également travaillé en partie à domicile durant les quatre semaines s'achevant par la semaine de référence)

Variable à utiliser avec le coefficient de pondération EXTRIDF (spécifique aux vagues 1 et 6). Nouvelle variable en 2013. Attention, les concepts de travail à domicile et de travail le soir ont évolué en 2013 (consulter les commentaires associés aux variables MAISOC et SOIRC).

Vide	Sans objet (MAISOC distinct de 2 et 3 ou SOIRC distinct de 1 et 2)
1	Oui
2	Non

# **SORTANFI**

### Sorti de formation initiale

Nouvelle variable en 2018.

1	Oui
2	Non

### SOU

# Souhait d'avoir un emploi, éventuellement en plus ou en remplacement d'un emploi déjà existant

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013, égale à 1 si et seulement si l'une au moins des trois variables SOUA. SOUB ou SOUC vaut 1.

Attention, les variables SOUA, SOUB et SOUC ont fait l'objet de modifications en 2013, ayant un impact sur le classement par statut d'activité au sens du BIT, ainsi que sur le champ recouvert par le halo autour du chômage ; consulter les commentaires dédiés à SOUA, SOUB et SOUC.

Nota Bene : Du fait de l'élargissement en 2013 du champ de la variable latente SOUC aux 65 ans et plus et du fait du

7

protocole de collecte en vigueur, cette variable n'est que partiellement renseignée aux T1, T2, T3 et T4 2013 pour les individus des ménages composés exclusivement d'inactifs de 65 ans et plus en réinterrogation intermédiaire (repérables par la condition RES = 16).

Vide	Sans objet
1	Oui
2	Non

### SOUA

## Souhait d'avoir un emploi en remplacement de l'emploi actuel ou à venir

Les variables SOUA et SOUB des fichiers millésimés à partir de 2013 remplacent à elles deux l'ancienne variable SOUA présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

En effet, pour les personnes en emploi, le souhait d'avoir un autre emploi est désormais mesuré par deux questions distinctes : une première (SOUA, A11) où l'on demande à l'enquêté s'il souhaite un autre emploi en remplacement de son travail actuel, puis une seconde (SOUB, A12) pour savoir s'il souhaite avoir un emploi en plus de son travail actuel. Jusqu'en 2012, une seule question était posée (SOUA, A5), dans laquelle le souhait d'avoir un emploi en plus de l'actuel était mentionné en premier. Cet affinement dans la formulation des questions a augmenté de façon substantielle la propension des enquêtés à y répondre positivement.

Par ailleurs, les questions SOUA et SOUB, au-delà des actifs occupés, sont posées à quelques personnes sans emploi au sens du BIT (ceux déclarant avoir un emploi ou en avoir trouvé un commençant plus tard, mais n'ayant pas travaillé pour une raison ou pour une période suffisamment longue les conduisant à ne pas être considérés en emploi au sens du BIT (individus sans emploi au sens du BIT tels que PASTRA = 1 ou PASTRB = 1)). L'ancienne question SOUA, quant à elle, était posée, au-delà des actifs occupés, à ceux déclarant avoir un emploi REGULIER mais non considérés comme en emploi au sens du BIT.

Vide	Sans objet (ACTOP distinct de 1 et PASTRA distinct de 1 et PASTRB distinct de 1)
1	Oui
2	Non

### **SOUB**

# Souhait d'avoir un emploi en plus de l'emploi actuel ou à venir

Les variables SOUA et SOUB des fichiers millésimés à partir de 2013 remplacent à elles deux l'ancienne variable SOUA présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

En effet, pour les personnes en emploi, le souhait d'avoir un autre emploi est désormais mesuré par deux questions distinctes : une première (SOUA, A11) où l'on demande à l'enquêté s'il souhaite un autre emploi en remplacement de son travail actuel, puis une seconde (SOUB, A12) pour savoir s'il souhaite avoir un emploi en plus de son travail actuel. Jusqu'en 2012, une seule question était posée (SOUA, A5), dans laquelle le souhait d'avoir un emploi en plus de l'actuel était mentionné en premier. Cet affinement dans la formulation des questions a augmenté de façon substantielle la propension des enquêtés à y répondre positivement.

Par ailleurs, les questions SOUA et SOUB, au-delà des actifs occupés, sont posées à quelques personnes sans emploi au sens du BIT (ceux déclarant avoir un emploi ou en avoir trouvé un commençant plus tard, mais n'ayant pas travaillé pour une raison ou pour une période suffisamment longue les conduisant à ne pas être considérés en emploi au sens du BIT (individus sans emploi au sens du BIT tels que PASTRA = 1 ou PASTRB = 1)). L'ancienne question SOUA, quant à elle, était posée, au-delà des actifs occupés, à ceux déclarant avoir un emploi REGULIER mais non considérés comme en emploi au sens du BIT.

Vide	Sans objet (ACTOP distinct de 1 et PASTRA distinct de 1 et PASTRB distinct de 1)
1	Oui
2	Non

# SOUC

# Souhait d'avoir un emploi, pour ceux qui n'en ont pas et qui n'en ont pas trouvé un commençant plus tard

Variable remplaçant à partir de 2013 la variable SOUB présente dans les fichiers antérieurs à 2013. Attention, cependant, la question correspondante (SOUC - A13 dans le questionnaire rénové en 2013, SOUB - A9 dans le questionnaire en vigueur jusqu'en 2012) a fait l'objet de deux modifications substantielles en 2013 :

- A partir de 2013, cette question du souhait d'avoir un emploi pour ceux qui n'ont en ont pas a été placée avant les questions portant sur le fait de rechercher un emploi. Auparavant, elle était posée à la suite de ces dernières. Ce

changement a pu modifier le comportement de réponse de certaines personnes (au sujet de leur souhait de travailler et du fait de rechercher ou non un emploi).

- De plus, le champ de cette question recouvre depuis 2013 l'ensemble des personnes déclarant ne pas avoir d'emploi (ou n'en ayant pas trouvé commençant plus tard) alors qu'auparavant en étaient exclus les individus agés de 65 ans et plus ainsi que les personnes ayant déjà déclaré rechercher un emploi.

Ces modifications ont eu un impact sur le classement par statut d'activité au sens du BIT, ainsi que sur le champ recouvert par le halo autour du chômage (consulter la partie de ce dictionnaire des variables qui y est spécifiquement consacrée).

Nota Bene: Du fait de l'élargissement en 2013 du champ de cette variable aux 65 ans et plus et du fait du protocole de collecte en vigueur, cette variable n'est que partiellement renseignée aux T1, T2, T3 et T4 2013 pour les individus des ménages composés exclusivement d'inactifs de 65 ans et plus en réinterrogation intermédiaire (repérables par la condition RES = 16).

Vide	Sans objet (ACTOP distinct de 2 ou PASTRA distinct 2 ou PASTRB distinct de 2)
1	Oui
2	Non

### SOUSEMPL

## Situation de sous-emploi

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

La mesure du sous-emploi a été rénovée en 2013. Les personnes en sous-emploi sont celles telles que SOUSEMPL = 1, 2 ou 3. Les deux premières sous-catégories de sous-emploi (personnes en emploi à temps partiel souhaitant travailler plus et disponibles pour cela, modalités 1 et 2) correspondent aux indicateurs I et II de sous-emploi publiés par Eurostat. Le principal effet de la rénovation du questionnaire en 2013 a consisté à rendre moins restrictive la question portant sur le souhait de travailler davantage ; celle-ci est posée en toute généralité à partir de 2013 alors qu'elle portait auparavant sur la semaine de référence, ce qui a pour effet de rehausser le niveau cumulé des indicateurs I et II de 200 000 personnes environ. La troisième sous-catégorie (modalité 3), contenant les personnes en chômage technique ou partiel la semaine de référence, quelle que soit leur quotité de travail, est inclue dans le sous-emploi par l'Insee mais non prise en compte par Eurostat.

SOUSEMPL est calculée à partir de TPPRED, STPLC, DISPPLC, DEM, EMPAFC, RABS.

Vide	Sans objet (personnes non actives occupées et actifs occupés n'étant pas en situation de sous- emploi)
1	En temps partiel, souhaite travailler plus, disponible pour le faire et à la recherche d'un nouvel emploi
2	En temps partiel, souhaite travailler plus, disponible pour le faire mais ne recherche pas de nouvel emploi
3	En période de chômage technique ou partiel la semaine de référence, quelle que soit la quotité de travail (temps complet ou temps partiel)

# SP00

## Situation principale lors du mois de l'enquête

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013. Cependant le champ et les modalités de cette variable ont été étoffés en 2013 :

- les modalités 1 et 2 correspondent à un éclatement de l'ancienne modalité 1 en vigueur jusqu'en 2012, afin de distinguer, parmi les personnes se déclarant en emploi, les salariés des non-salariés.
- les modalités 3, 4, 5 et 7 correspondent respectivement aux anciennes modalités 2, 3, 4 et 5 présentes dans les fichiers antérieurs à 2013.
- les autres situations déclinées dans les modalités 6, 8 et 9 étaient regroupées jusqu'en 2012 au sein de l'ancienne modalité 6 ("Autre inactif").
- Par ailleurs, pour les individus des ménages en réinterrogation intermédiaire composés exclusivement d'inactifs de 65 ans et plus (ménages non réinterrogés en vague d'enquête intermédiaire, identifiables par la condition RES = 16), la variable SP00 est imputée depuis 2013 (alors qu'elle était laissée à blanc auparavant).

ATTENTION : Le statut d'activité (en emploi, au chômage, inactif) mesuré par cette variable est le statut tel que déclaré par l'enquêté, et non celui défini au sens des normes du bureau international du travail (BIT). Pour la mesure de ce dernier, consulter la variable ACTEU.

Vide	Non renseigné
1	En emploi, Salarié (y compris apprentissage ou stage rémunéré)
2	En emploi, À son compte ou en tant qu'aide familial ou conjoint collaborateur

3	Études ou stage non rémunéré
4	Chômage (inscrit ou non à pôle Emploi)
5	Retraite ou préretraite
6	Congé parental à temps plein
7	Au foyer
8	Inactif pour cause d'invalidité
9	Autre situation

## **SP01**

# Situation principale 1 mois avant l'enquête

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013. Cependant le champ et les modalités de cette variable ont été étoffés en 2013 :

- les modalités 1 et 2 correspondent à un éclatement de l'ancienne modalité 1 en vigueur jusqu'en 2012, afin de distinguer, parmi les personnes s'étant déclarées en emploi, les salariés des non-salariés.
- les modalités 3, 4, 5 et 7 correspondent respectivement aux anciennes modalités 2, 3, 4 et 5 présentes dans les fichiers antérieurs à 2013.
- les autres situations déclinées dans les modalités 6, 8 et 9 étaient regroupées jusqu'en 2012 au sein de l'ancienne modalité 6 ("Autre inactif").
- Par ailleurs, pour les individus des ménages en réinterrogation intermédiaire composés exclusivement d'inactifs de 65 ans et plus (ménages non réinterrogés en vague d'enquête intermédiaire, identifiables par la condition RES = 16), la variable SP01 est imputée depuis 2013 (alors qu'elle était laissée à blanc auparavant).

ATTENTION : Le statut d'activité (en emploi, au chômage, inactif) mesuré par cette variable est le statut tel que déclaré par l'enquêté, et non celui défini au sens des normes du bureau international du travail (BIT).

Vide	Non renseigné	
1	En emploi, Salarié (y compris apprentissage ou stage rémunéré)	
2	En emploi, À son compte ou en tant qu'aide familial ou conjoint collaborateur	
3	Études ou stage non rémunéré	
4	Chômage (inscrit ou non à pôle Emploi)	
5	Retraite ou préretraite	
6	Congé parental à temps plein	
7	Au foyer	
8	Inactif pour cause d'invalidité	
9	Autre situation	

## **SP02**

### Situation principale 2 mois avant l'enquête

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013. Cependant le champ et les modalités de cette variable ont été étoffés en 2013 :

- les modalités 1 et 2 correspondent à un éclatement de l'ancienne modalité 1 en vigueur jusqu'en 2012, afin de distinguer, parmi les personnes s'étant déclarées en emploi, les salariés des non-salariés.
- les modalités 3, 4, 5 et 7 correspondent respectivement aux anciennes modalités 2, 3, 4 et 5 présentes dans les fichiers antérieurs à 2013.
- les autres situations déclinées dans les modalités 6, 8 et 9 étaient regroupées jusqu'en 2012 au sein de l'ancienne modalité 6 ("Autre inactif").
- Par ailleurs, pour les individus des ménages en réinterrogation intermédiaire composés exclusivement d'inactifs de 65 ans et plus (ménages non réinterrogés en vague d'enquête intermédiaire, identifiables par la condition RES = 16), la variable SP02 est imputée depuis 2013 (alors qu'elle était laissée à blanc auparavant).

ATTENTION : Le statut d'activité (en emploi, au chômage, inactif) mesuré par cette variable est le statut tel que déclaré par l'enquêté, et non celui défini au sens des normes du bureau international du travail (BIT).

Vide	Non renseigné
1	En emploi, Salarié (y compris apprentissage ou stage rémunéré)
2	En emploi, À son compte ou en tant qu'aide familial ou conjoint collaborateur



3	Études ou stage non rémunéré
4	Chômage (inscrit ou non à pôle Emploi)
5	Retraite ou préretraite
6	Congé parental à temps plein
7	Au foyer
8	Inactif pour cause d'invalidité
9	Autre situation

## **SP03**

## Situation principale 3 mois avant l'enquête

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013. Cependant le champ et les modalités de cette variable ont été étoffés en 2013 :

- les modalités 1 et 2 correspondent à un éclatement de l'ancienne modalité 1 en vigueur jusqu'en 2012, afin de distinguer, parmi les personnes s'étant déclarées en emploi, les salariés des non-salariés.
- les modalités 3, 4, 5 et 7 correspondent respectivement aux anciennes modalités 2, 3, 4 et 5 présentes dans les fichiers antérieurs à 2013.
- les autres situations déclinées dans les modalités 6, 8 et 9 étaient regroupées jusqu'en 2012 au sein de l'ancienne modalité 6 ("Autre inactif").
- Par ailleurs, pour les individus en réinterrogation, la variable SP03 est imputée depuis 2013 (quand l'enquêté à répondu aux questions de type SPxx lors des trimestres précédents), alors qu'elle était laissée à blanc auparavant.

Nota bene : Attention, comme le champ de cette variable s'est élargi en 2013 et qu'elle est partiellement construite à partir d'une donnée remontée du questionnaire d'une précédente interrogation, cette variable n'est pleinement renseignée sur l'ensemble des six vagues d'enquête (RGA = 1,...6) qu'à partir du T1 2014. Il est recommandé de l'utiliser en 2013 avec le coefficient de pondération EXTRID spécifique à la première vague d'enquête.

ATTENTION : Le statut d'activité (en emploi, au chômage, inactif) mesuré par cette variable est le statut tel que déclaré par l'enquêté, et non celui défini au sens des normes du bureau international du travail (BIT).

Vide	Non renseigné
1	En emploi, Salarié (y compris apprentissage ou stage rémunéré)
2	En emploi, À son compte ou en tant qu'aide familial ou conjoint collaborateur
3	Études ou stage non rémunéré
4	Chômage (inscrit ou non à pôle Emploi)
5	Retraite ou préretraite
6	Congé parental à temps plein
7	Au foyer
8	Inactif pour cause d'invalidité
9	Autre situation

# **SP04**

# Situation principale 4 mois avant l'enquête

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013. Cependant le champ et les modalités de cette variable ont été étoffés en 2013 :

- les modalités 1 et 2 correspondent à un éclatement de l'ancienne modalité 1 en vigueur jusqu'en 2012, afin de distinguer, parmi les personnes s'étant déclarées en emploi, les salariés des non-salariés.
- les modalités 3, 4, 5 et 7 correspondent respectivement aux anciennes modalités 2, 3, 4 et 5 présentes dans les fichiers antérieurs à 2013.
- les autres situations déclinées dans les modalités 6, 8 et 9 étaient regroupées jusqu'en 2012 au sein de l'ancienne modalité 6 ("Autre inactif").
- Par ailleurs, pour les individus en réinterrogation, la variable SP04 est imputée depuis 2013 (quand l'enquêté à répondu aux questions de type SPxx lors des trimestres précédents), alors qu'elle était laissée à blanc auparavant.

Nota bene : Attention, comme le champ de cette variable s'est élargi en 2013 et qu'elle est partiellement construite à partir d'une donnée remontée du questionnaire d'une précédente interrogation, cette variable n'est pleinement renseignée sur l'ensemble des six vagues d'enquête (RGA = 1,...6) qu'à partir du T1 2014. Il est recommandé de l'utiliser en 2013 avec le coefficient de pondération EXTRID spécifique à la première vague d'enquête.



ATTENTION : Le statut d'activité (en emploi, au chômage, inactif) mesuré par cette variable est le statut tel que déclaré par l'enquêté, et non celui défini au sens des normes du bureau international du travail (BIT).

Vide	Non renseigné	
1	En emploi, Salarié (y compris apprentissage ou stage rémunéré)	
2	En emploi, À son compte ou en tant qu'aide familial ou conjoint collaborateur	
3	Études ou stage non rémunéré	
4	Chômage (inscrit ou non à pôle Emploi)	
5	Retraite ou préretraite	
6	Congé parental à temps plein	
7	Au foyer	
8	Inactif pour cause d'invalidité	
9	Autre situation	

# **SP05**

## Situation principale 5 mois avant l'enquête

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013. Cependant le champ et les modalités de cette variable ont été étoffés en 2013 :

- les modalités 1 et 2 correspondent à un éclatement de l'ancienne modalité 1 en vigueur jusqu'en 2012, afin de distinguer, parmi les personnes s'étant déclarées en emploi, les salariés des non-salariés.
- les modalités 3, 4, 5 et 7 correspondent respectivement aux anciennes modalités 2, 3, 4 et 5 présentes dans les fichiers antérieurs à 2013.
- les autres situations déclinées dans les modalités 6, 8 et 9 étaient regroupées jusqu'en 2012 au sein de l'ancienne modalité 6 ("Autre inactif").
- Par ailleurs, pour les individus en réinterrogation, la variable SP05 est imputée depuis 2013 (quand l'enquêté à répondu aux questions de type SPxx lors des trimestres précédents), alors qu'elle était laissée à blanc auparavant.

Nota bene : Attention, comme le champ de cette variable s'est élargi en 2013 et qu'elle est partiellement construite à partir d'une donnée remontée du questionnaire d'une précédente interrogation, cette variable n'est pleinement renseignée sur l'ensemble des six vagues d'enquête (RGA = 1,...6) qu'à partir du T1 2014. Il est recommandé de l'utiliser en 2013 avec le coefficient de pondération EXTRID spécifique à la première vague d'enquête.

ATTENTION : Le statut d'activité (en emploi, au chômage, inactif) mesuré par cette variable est le statut tel que déclaré par l'enquêté, et non celui défini au sens des normes du bureau international du travail (BIT).

Vide	Non renseigné
1	En emploi, Salarié (y compris apprentissage ou stage rémunéré)
2	En emploi, À son compte ou en tant qu'aide familial ou conjoint collaborateur
3	Études ou stage non rémunéré
4	Chômage (inscrit ou non à pôle Emploi)
5	Retraite ou préretraite
6	Congé parental à temps plein
7	Au foyer
8	Inactif pour cause d'invalidité
9	Autre situation

#### **SP06**

# Situation principale 6 mois avant l'enquête

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013. Cependant le champ et les modalités de cette variable ont été étoffés en 2013 :

- les modalités 1 et 2 correspondent à un éclatement de l'ancienne modalité 1 en vigueur jusqu'en 2012, afin de distinguer, parmi les personnes s'étant déclarées en emploi, les salariés des non-salariés.
- les modalités 3, 4, 5 et 7 correspondent respectivement aux anciennes modalités 2, 3, 4 et 5 présentes dans les fichiers antérieurs à 2013.
- les autres situations déclinées dans les modalités 6, 8 et 9 étaient regroupées jusqu'en 2012 au sein de l'ancienne modalité 6 ("Autre inactif").
- Par ailleurs, pour les individus en réinterrogation, la variable SP06 est imputée depuis 2013 (quand l'enquêté à

répondu aux questions de type SPxx lors des trimestres précédents), alors qu'elle était laissée à blanc auparavant.

Nota bene : Attention, comme le champ de cette variable s'est élargi en 2013 et qu'elle est partiellement construite à partir d'une donnée remontée du questionnaire d'une précédente interrogation, cette variable n'est pleinement renseignée sur l'ensemble des six vagues d'enquête (RGA = 1,...6) qu'à partir du T1 2014. Il est recommandé de l'utiliser en 2013 avec le coefficient de pondération EXTRID spécifique à la première vague d'enquête.

ATTENTION : Le statut d'activité (en emploi, au chômage, inactif) mesuré par cette variable est le statut tel que déclaré par l'enquêté, et non celui défini au sens des normes du bureau international du travail (BIT).

Vide	Non renseigné
1	En emploi, Salarié (y compris apprentissage ou stage rémunéré)
2	En emploi, À son compte ou en tant qu'aide familial ou conjoint collaborateur
3	Études ou stage non rémunéré
4	Chômage (inscrit ou non à pôle Emploi)
5	Retraite ou préretraite
6	Congé parental à temps plein
7	Au foyer
8	Inactif pour cause d'invalidité
9	Autre situation

# **SP07**

# Situation principale 7 mois avant l'enquête

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013. Cependant le champ et les modalités de cette variable ont été étoffés en 2013 :

- les modalités 1 et 2 correspondent à un éclatement de l'ancienne modalité 1 en vigueur jusqu'en 2012, afin de distinguer, parmi les personnes s'étant déclarées en emploi, les salariés des non-salariés.
- les modalités 3, 4, 5 et 7 correspondent respectivement aux anciennes modalités 2, 3, 4 et 5 présentes dans les fichiers antérieurs à 2013
- les autres situations déclinées dans les modalités 6, 8 et 9 étaient regroupées jusqu'en 2012 au sein de l'ancienne modalité 6 ("Autre inactif").
- Par ailleurs, pour les individus en réinterrogation, la variable SP07 est imputée depuis 2013 (quand l'enquêté à répondu aux questions de type SPxx lors des trimestres précédents), alors qu'elle était laissée à blanc auparavant.

Nota bene : Attention, comme le champ de cette variable s'est élargi en 2013 et qu'elle est partiellement construite à partir d'une donnée remontée du questionnaire d'une précédente interrogation, cette variable n'est pleinement renseignée sur l'ensemble des six vagues d'enquête (RGA = 1,...6) qu'à partir du T1 2014. Il est recommandé de l'utiliser en 2013 avec le coefficient de pondération EXTRID spécifique à la première vague d'enquête.

ATTENTION : Le statut d'activité (en emploi, au chômage, inactif) mesuré par cette variable est le statut tel que déclaré par l'enquêté, et non celui défini au sens des normes du bureau international du travail (BIT).

Vide	Non renseigné
1	En emploi, Salarié (y compris apprentissage ou stage rémunéré)
2	En emploi, À son compte ou en tant qu'aide familial ou conjoint collaborateur
3	Études ou stage non rémunéré
4	Chômage (inscrit ou non à pôle Emploi)
5	Retraite ou préretraite
6	Congé parental à temps plein
7	Au foyer
8	Inactif pour cause d'invalidité
9	Autre situation

# SP08

## Situation principale 8 mois avant l'enquête

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013. Cependant le champ et les modalités de cette variable ont été étoffés en 2013 :

7

- les modalités 1 et 2 correspondent à un éclatement de l'ancienne modalité 1 en vigueur jusqu'en 2012, afin de distinguer, parmi les personnes s'étant déclarées en emploi, les salariés des non-salariés.
- les modalités 3, 4, 5 et 7 correspondent respectivement aux anciennes modalités 2, 3, 4 et 5 présentes dans les fichiers antérieurs à 2013.
- les autres situations déclinées dans les modalités 6, 8 et 9 étaient regroupées jusqu'en 2012 au sein de l'ancienne modalité 6 ("Autre inactif").
- Par ailleurs, pour les individus en réinterrogation, la variable SP08 est imputée depuis 2013 (quand l'enquêté à répondu aux questions de type SPxx lors des trimestres précédents), alors qu'elle était laissée à blanc auparavant.

Nota bene : Attention, comme le champ de cette variable s'est élargi en 2013 et qu'elle est partiellement construite à partir d'une donnée remontée du questionnaire d'une précédente interrogation, cette variable n'est pleinement renseignée sur l'ensemble des six vagues d'enquête (RGA = 1,...6) qu'à partir du T1 2014. Il est recommandé de l'utiliser en 2013 avec le coefficient de pondération EXTRID spécifique à la première vague d'enquête.

ATTENTION : Le statut d'activité (en emploi, au chômage, inactif) mesuré par cette variable est le statut tel que déclaré par l'enquêté, et non celui défini au sens des normes du bureau international du travail (BIT).

Vide	Non renseigné
1	En emploi, Salarié (y compris apprentissage ou stage rémunéré)
2	En emploi, À son compte ou en tant qu'aide familial ou conjoint collaborateur
3	Études ou stage non rémunéré
4	Chômage (inscrit ou non à pôle Emploi)
5	Retraite ou préretraite
6	Congé parental à temps plein
7	Au foyer
8	Inactif pour cause d'invalidité
9	Autre situation

## **SP09**

## Situation principale 9 mois avant l'enquête

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013. Cependant le champ et les modalités de cette variable ont été étoffés en 2013 :

- les modalités 1 et 2 correspondent à un éclatement de l'ancienne modalité 1 en vigueur jusqu'en 2012, afin de distinguer, parmi les personnes s'étant déclarées en emploi, les salariés des non-salariés.
- les modalités 3, 4, 5 et 7 correspondent respectivement aux anciennes modalités 2, 3, 4 et 5 présentes dans les fichiers antérieurs à 2013.
- les autres situations déclinées dans les modalités 6, 8 et 9 étaient regroupées jusqu'en 2012 au sein de l'ancienne modalité 6 ("Autre inactif").
- Par ailleurs, pour les individus en réinterrogation, la variable SP09 est imputée depuis 2013 (quand l'enquêté à répondu aux questions de type SPxx lors des trimestres précédents), alors qu'elle était laissée à blanc auparavant.

Nota bene : Attention, comme le champ de cette variable s'est élargi en 2013 et qu'elle est partiellement construite à partir d'une donnée remontée du questionnaire d'une précédente interrogation, cette variable n'est pleinement renseignée sur l'ensemble des six vagues d'enquête (RGA = 1,...6) qu'à partir du T1 2014. Il est recommandé de l'utiliser en 2013 avec le coefficient de pondération EXTRID spécifique à la première vague d'enquête.

ATTENTION : Le statut d'activité (en emploi, au chômage, inactif) mesuré par cette variable est le statut tel que déclaré par l'enquêté, et non celui défini au sens des normes du bureau international du travail (BIT).

Vide	Non renseigné
1	En emploi, Salarié (y compris apprentissage ou stage rémunéré)
2	En emploi, À son compte ou en tant qu'aide familial ou conjoint collaborateur
3	Études ou stage non rémunéré
4	Chômage (inscrit ou non à pôle Emploi)
5	Retraite ou préretraite
6	Congé parental à temps plein
7	Au foyer
8	Inactif pour cause d'invalidité

9 Autre situation	
-------------------	--

## **SP10**

# Situation principale 10 mois avant l'enquête

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013. Cependant le champ et les modalités de cette variable ont été étoffés en 2013 :

- les modalités 1 et 2 correspondent à un éclatement de l'ancienne modalité 1 en vigueur jusqu'en 2012, afin de distinguer, parmi les personnes s'étant déclarées en emploi, les salariés des non-salariés.
- les modalités 3, 4, 5 et 7 correspondent respectivement aux anciennes modalités 2, 3, 4 et 5 présentes dans les fichiers antérieurs à 2013.
- les autres situations déclinées dans les modalités 6, 8 et 9 étaient regroupées jusqu'en 2012 au sein de l'ancienne modalité 6 ("Autre inactif").
- Par ailleurs, pour les individus en réinterrogation, la variable SP10 est imputée depuis 2013 (quand l'enquêté à répondu aux questions de type SPxx lors des trimestres précédents), alors qu'elle était laissée à blanc auparavant.

Nota bene : Attention, comme le champ de cette variable s'est élargi en 2013 et qu'elle est partiellement construite à partir d'une donnée remontée du questionnaire d'une précédente interrogation, cette variable n'est pleinement renseignée sur l'ensemble des six vagues d'enquête (RGA = 1,...6) qu'à partir du T1 2014. Il est recommandé de l'utiliser en 2013 avec le coefficient de pondération EXTRID spécifique à la première vague d'enquête.

ATTENTION : Le statut d'activité (en emploi, au chômage, inactif) mesuré par cette variable est le statut tel que déclaré par l'enquêté, et non celui défini au sens des normes du bureau international du travail (BIT).

Vide	Non renseigné
1	En emploi, Salarié (y compris apprentissage ou stage rémunéré)
2	En emploi, À son compte ou en tant qu'aide familial ou conjoint collaborateur
3	Études ou stage non rémunéré
4	Chômage (inscrit ou non à pôle Emploi)
5	Retraite ou préretraite
6	Congé parental à temps plein
7	Au foyer
8	Inactif pour cause d'invalidité
9	Autre situation

# **SP11**

# Situation principale 11 mois avant l'enquête

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013. Cependant le champ et les modalités de cette variable ont été étoffés en 2013 :

- les modalités 1 et 2 correspondent à un éclatement de l'ancienne modalité 1 en vigueur jusqu'en 2012, afin de distinguer, parmi les personnes s'étant déclarées en emploi, les salariés des non-salariés.
- les modalités 3, 4, 5 et 7 correspondent respectivement aux anciennes modalités 2, 3, 4 et 5 présentes dans les fichiers antérieurs à 2013.
- les autres situations déclinées dans les modalités 6, 8 et 9 étaient regroupées jusqu'en 2012 au sein de l'ancienne modalité 6 ("Autre inactif").
- Par ailleurs, pour les individus en réinterrogation, la variable SP11 est imputée depuis 2013 (quand l'enquêté à répondu aux questions de type SPxx lors des trimestres précédents), alors qu'elle était laissée à blanc auparavant.

Nota bene : Attention, comme le champ de cette variable s'est élargi en 2013 et qu'elle est partiellement construite à partir d'une donnée remontée du questionnaire d'une précédente interrogation, cette variable n'est pleinement renseignée sur l'ensemble des six vagues d'enquête (RGA = 1,...6) qu'à partir du T1 2014. Il est recommandé de l'utiliser en 2013 avec le coefficient de pondération EXTRID spécifique à la première vague d'enquête.

ATTENTION : Le statut d'activité (en emploi, au chômage, inactif) mesuré par cette variable est le statut tel que déclaré par l'enquêté, et non celui défini au sens des normes du bureau international du travail (BIT).

Vide	Non renseigné
1	En emploi, Salarié (y compris apprentissage ou stage rémunéré)
2	En emploi, À son compte ou en tant qu'aide familial ou conjoint collaborateur
3	Études ou stage non rémunéré

4	Chômage (inscrit ou non à pôle Emploi)
5	Retraite ou préretraite
6	Congé parental à temps plein
7	Au foyer
8	Inactif pour cause d'invalidité
9	Autre situation

# **SP12**

## Situation principale 12 mois avant l'enquête

Nouvelle variable en 2013.

Pour les individus en première interrogation, les variables EOCCUA et SP12 sont parfaitement cohérentes (les modalités 2 à 8 de EOCCUA correspondant aux modalités 3 à 9 de SP12, la modalité 1 de EOCCUA correspondant au regroupement des modalités 1 et 2 de SP12).

Nota bene : Attention, comme cette variable est nouvelle en 2013 et qu'elle est partiellement construite à partir d'une donnée remontée du questionnaire d'une précédente interrogation, cette variable n'est pleinement renseignée sur l'ensemble des six vagues d'enquête (RGA = 1,...6) qu'à partir du T1 2014. Il est recommandé de l'utiliser en 2013 avec le coefficient de pondération EXTRID spécifique à la première vague d'enquête.

ATTENTION : Le statut d'activité (en emploi, au chômage, inactif) mesuré par cette variable est le statut tel que déclaré par l'enquêté, et non celui défini au sens des normes du bureau international du travail (BIT).

Vide	Non renseigné
1	En emploi, Salarié (y compris apprentissage ou stage rémunéré)
2	En emploi, À son compte ou en tant qu'aide familial ou conjoint collaborateur
3	Études ou stage non rémunéré
4	Chômage (inscrit ou non à pôle Emploi)
5	Retraite ou préretraite
6	Congé parental à temps plein
7	Au foyer
8	Inactif pour cause d'invalidité
9	Autre situation

# SPE

## Spécialité du diplôme le plus élevé obtenu

Variable codée à partir du libellé de diplôme déclaré et du libellé de spécialité sélectionné dans une liste déroulante ou - à défaut - déclaré.

cf	voir partie Nomenclatures des variables
Vide	Sans objet (aucun diplôme obtenu) ou non renseigné car diplôme non renseigné
000	Non déclaré

# **SPEFC**

# Spécialité de la dernière formation non formelle suivie pendant les trois derniers mois (15 postes)

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013, obtenue par regroupements de la variable SPEFC27. Les libellés de spécialité ont été légèrement réécrits en 2013, sans changement de concept sous-jacent. L'ancienne modalité 999 (Autre) présente dans les fichiers antérieurs à 2013 a disparu ; en contrepartie, à partir de 2013 est présente la modalité 900 (Spécialité inconnue).

Le champ des formations non-formelles est mieux couvert à partir de 2013 : voir commentaires pour la variable FC5D. Les modalités de la variables ont changé en 2016 pour être cohérent avec la nouvelle nomenclature ISCED 13 F.

0000	Programmes et certifications génériques
0100	Éducation
0200	Lettres et arts
0300	Sciences sociales, journalisme et information



0400	Commerce, administration et droit
0500	Sciences naturelles, mathématiques et statistiques
0600	Technologies de l'information et de la communication
0700	Ingénierie, industries de transformation et construction
0800	Agriculture, sylviculture, halieutique et sciences vétérinaires
0900	Santé et protection sociale
1000	Services
8888	Spécialité inconnue

# **SPEFCD**

# Spécialité de la dernière formation non formelle suivie pendant les trois derniers mois

Nouvelle variable en 2016, qui remplace l'ancienne variable SPEFC27, suite à l'évolution des modalités pour être en cohérence avec la nomenclature ISCED F 13. Variable codée à partir du libellé de spécialité sélectionné dans une liste déroulante ou - à défaut - déclaré.

0011	Programmes et certifications de base
0011	
	Alphabétisation et apprentissage du calcul
0031	Compétences et développement personnels
0110	Education
0188	Prog. interdisc. impl. Education
0210	Arts
0220	Lettres
0230	Langues
0288	Prog. interdisc. impl. Lettres et arts
0310	Sc. sociales et du comportement
0320	Journalisme et information
0388	Prog. interdisc. impl. Sc. soc. journ. et info
0410	Commerce et administration
0420	Droit
0488	Prog. interdisc. impl. Comm. adm. et droit
0510	Sciences biologiques et apparentées
0520	Environnement
0530	Sciences physiques
0540	Mathématiques et statistiques
0588	Prog. interdisc. impl. sc. natur. maths et stats
0610	Technologies de l'information et de la communication
0688	Prog. interdisc. impl. TIC
0710	Ingénierie et techniq. apparentées
0720	Industries de transformation et de traitement
0730	Architecture et bâtiment
0788	Prog. interdisc. impl. Ing. Ind. Arch. et bat.
0810	Agriculture
0820	Sylviculture
0830	Halieutique
0840	Sciences vétérinaires
0888	Prog. interdisc. impl. Agric. sylv. Halieut. sc. vétér.
0910	Santé

0920	Protection sociale
0988	Prog. interdisc. impl. Santé et protection sociale
1010	Services aux particuliers
1020	Hygiène et services de santé au travail
1030	Services de sûreté
1040	Services de transport
1088	Prog. interdisc. impl. Services
8888	Spécialité inconnue

# **SPEP**

# Spécialité du diplôme obtenu depuis la précédente réalisation de l'enquête Emploi

Variable codée à partir du libellé de diplôme déclaré et du libellé de spécialité sélectionné dans une liste déroulante ou - à défaut - déclaré.

cf	voir partie Nomenclatures des variables
Vide	Sans objet (ETMC distinct de 1) ou non renseigné
000	Non codé

## **STAGE**

## Stagiaire, hors fonction publique

Nouvelle variable en 2013.

Pour repérer les stagiaires dans la fonction publique, utiliser la variable TITC. Pour repérer les stagiaires et contrats aidés, sans chercher spécifiquement à différencier les premiers des seconds, privilégier l'utilisation des variables calculées et redressées STATUT et STATOEP.

A noter que le mode d'identification des stagiaires dans le questionnaire en vigueur jusqu'en 2012 était différent de celui adopté à partir de 2013. En effet, jusqu'en 2012, les stagiaires étaient repérés, avec les variables de l'ancien questionnaire placées dans le module portant sur le statut sur le marché du travail (et non celui sur les activités professionnelles), par la condition ((TTRREF=3 et AIDREF distinct de 1) ou AIDREF = 2). En particulier, n'étaient pas recensés les stagiaires considérés en emploi au sens du BIT mais n'ayant pas travaillé durant la semaine de référence. A contrario, les stages non rémunérés étaient auparavant couverts alors que ce n'est plus le cas à partir de 2013.

Vide	Sans objet ou non renseigné
1	Oui
2	Non

# STAT2

# Statut (Salarié, Non salarié) mis en cohérence avec la profession

Il s'agit de la variable STNRED redressée selon le type de profession exercée.

Cette variable était déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013 ; cependant, à partir de 2013, une modalité 9 a été ajoutée pour distinguer les "non renseignés" des "sans objet".

Vide	Sans objet (personnes non actives occupées)
1	Non salarié
2	Salarié
9	Non renseigné

## STAT2P

# Statut (Salarié, Non salarié) un an auparavant mis en cohérence avec la profession un an auparavant

Variable à utiliser avec le coefficient de pondération EXTRID (spécifique à la vague 1).

Il s'agit de la variable STNREDP redressée selon le type de profession exercée.

Cette variable était déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013 ; cependant, à partir de 2013, une modalité 9 a été ajoutée pour distinguer les "non renseignés" des "sans objet".

Vide	Sans objet (EOCCUA distinct de 1)
1	Non salarié



2	Salarié
9	Non renseigné

# **STATOEP**

# Statut détaillé au sens de l'Observatoire de l'Emploi Public (OEP)

Variable, cohérente avec STAT2, consolidée à partir de nombreuses informations : statut déclaré, statut salarié/nonsalarié mis en cohérence avec la profession, profession, nature de l'employeur, effectifs salariés de l'employeur, type de contrat, stage. Son calcul est similaire à celui de la variable STATUT, si ce n'est que - pour les salariés - la distinction entre employeur public et employeur privé se fonde sur le statut public ou privé de celui-ci redressé au sens de l'OEP.

Cette variable était déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013 ; cependant, à partir de 2013, une modalité 99 a été ajoutée pour distinguer les "non renseignés" des "sans objet".

Vide	Sans objet (personnes non actives occupées)
11	Indépendants
12	Employeurs
13	Aides familiaux
21	Intérimaires
22	Apprentis
33	CDD (hors Etat, coll.loc.), hors contrats aides
34	Stagiaires et contrats aides (hors Etat, coll.loc.)
35	Autres contrats (hors Etat, coll.loc.)
43	CDD (Etat, coll.loc.), hors contrats aides
44	Stagiaires et contrats aides (Etat, coll.loc.)
45	Autres contrats (Etat, coll.loc.)
99	Non renseigné

# **STATUT**

# Statut détaillé mis en cohérence avec la profession

Variable, cohérente avec STAT2, consolidée à partir de nombreuses informations : statut déclaré, statut salarié/nonsalarié mis en cohérence avec la profession, profession, nature de l'employeur, effectifs salariés de l'employeur, type de contrat, stage.

Cette variable était déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013 ; cependant, à partir de 2013, une modalité 99 a été ajoutée pour distinguer les "non renseignés" des "sans objet".

Vide	Sans objet (personnes non actives occupées)
11	Indépendants
12	Employeurs
13	Aides familiaux
21	Intérimaires
22	Apprentis
33	CDD (hors Etat, coll.loc.), hors contrats aides
34	Stagiaires et contrats aides (hors Etat, coll.loc.)
35	Autres contrats (hors Etat, coll.loc.)
43	CDD (Etat, coll.loc.), hors contrats aides
44	Stagiaires et contrats aides (Etat, coll.loc.)
45	Autres contrats (Etat, coll.loc.)
99	Non renseigné

### **STATUTP**

## Statut détaillé un an auparavant mis en cohérence avec la profession

Variable à utiliser avec le coefficient de pondération EXTRID (spécifique à la vague 1).

Variable, cohérente avec STAT2P, consolidée à partir de nombreuses informations relatives à la période un an auparavant : statut déclaré, statut salarié/nonsalarié mis en cohérence avec la profession, profession, nature de l'employeur, effectifs salariés de l'employeur, type de contrat.

Cette variable était déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013 ; cependant, à partir de 2013, une modalité 99 a été ajoutée pour distinguer les "non renseignés" des "sans objet".

Vide	Sans objet (EOCCUA distinct de 1)
11	Indépendants
12	Employeurs
13	Aides familiaux
21	Intérimaires
22	Apprentis
33	CDD ou apprentis (hors état, coll.loc.)
35	Autres contrats (hors état, coll.loc.)
43	CDD ou apprentis (état, coll.loc.)
45	Autres contrats (état, coll.loc.)
99	Non renseigné

### **STATUTR**

## Statut regroupé mis en cohérence avec la profession

Variable, cohérente avec STAT2, consolidée à partir de STATUT et, dans le cas des stagiaires et contrats aidés, de TITC et CONTRA.

Cette variable était déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013 ; cependant, à partir de 2013, une modalité 9 a été ajoutée pour distinguer les "non renseignés" des "sans objet".

Vide	Sans objet (personnes non actives occupées)
1	Non salariés (indépendants, employeurs)
2	Intérimaires
3	Apprentis
4	CDD
5	CDI
9	Non renseigné

# STATUTS2

#### Statut dans la deuxième profession

Le statut dans l'emploi pour la deuxième, troisième ou quatrième profession n'est pas redressé ou mis en cohérence avec la profession correspondante ; il s'agit du statut déclaré lors de l'enquête.

Cette variable était déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013 ; cependant, ses modalités ont légèrement évolué. En effet, les modalités 2 et 3 de l'ancienne variable présente dans les fichiers antérieurs à 2013 correspondent désormais respectivement aux modalités 3 (salarié autre que chef d'entreprise) et 4 (travaille pour un membre de sa famille sans être salarié). L'ancienne modalité 1 (à son compte ou salarié chef d'entreprise) a été éclatée à partir de 2013 en modalités 1 (à son compte) et 2 (salarié chef d'entreprise, gérant mandataire, PDG).

Vide	Sans objet (personnes exerçant au plus une activité professionnelle, AM2NB distinct de 1, 2 et 3) ou non renseigné
1	À son compte
2	Salarié chef d'entreprise, gérant mandataire, PDG
3	Salarié (autre que chef d'entreprise)
4	Travaille pour un membre de sa famille sans être salarié

#### STATUTS3

#### Statut dans la troisième profession

Le statut dans l'emploi pour la deuxième, troisième ou quatrième profession n'est pas redressé ou mis en cohérence avec la profession correspondante ; il s'agit du statut déclaré lors de l'enquête.

Cette variable était déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013 ; cependant, ses modalités ont légèrement évolué. En effet, les modalités 2 et 3 de l'ancienne variable présente dans les fichiers antérieurs à 2013 correspondent désormais respectivement aux modalités 3 (salarié autre que chef d'entreprise) et 4 (travaille pour un membre de sa famille sans être salarié). L'ancienne modalité 1 (à son compte ou salarié chef d'entreprise) a été éclatée à partir de 2013 en modalités 1 (à son compte) et 2 (salarié chef d'entreprise, gérant mandataire, PDG).

Vide	Sans objet (personnes exerçant au plus deux activités professionnelles, AM2NB distinct de 2 et 3) ou non renseigné
1	À son compte
2	Salarié chef d'entreprise, gérant mandataire, PDG
3	Salarié (autre que chef d'entreprise)
4	Travaille pour un membre de sa famille sans être salarié

# STATUTS4

# Statut dans la quatrième profession

Le statut dans l'emploi pour la deuxième, troisième ou quatrième profession n'est pas redressé ou mis en cohérence avec la profession correspondante ; il s'agit du statut déclaré lors de l'enquête.

Cette variable était déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013 ; cependant, ses modalités ont légèrement évolué. En effet, les modalités 2 et 3 de l'ancienne variable présente dans les fichiers antérieurs à 2013 correspondent désormais respectivement aux modalités 3 (salarié autre que chef d'entreprise) et 4 (travaille pour un membre de sa famille sans être salarié). L'ancienne modalité 1 (à son compte ou salarié chef d'entreprise) a été éclatée à partir de 2013 en modalités 1 (à son compte) et 2 (salarié chef d'entreprise, gérant mandataire, PDG).

Vide	Sans objet (personnes exerçant au plus trois activités professionnelles, AM2NB distinct de 3) ou non renseigné
1	À son compte
2	Salarié chef d'entreprise, gérant mandataire, PDG
3	Salarié (autre que chef d'entreprise)
4	Travaille pour un membre de sa famille sans être salarié

#### **STC**

# Statut déclaré dans l'emploi principal (pour ceux en emploi, excepté l'emploi informel)

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013 ; cependant, ses modalités ont légèrement évolué. En effet, les modalités 2 et 3 de l'ancienne variable présente dans les fichiers antérieurs à 2013 correspondent désormais respectivement aux modalités 3 (salarié autre que chef d'entreprise) et 4 (travaille pour un membre de sa famille sans être salarié). L'ancienne modalité 1 (à son compte ou salarié chef d'entreprise) a été éclatée à partir de 2013 en modalités 1 (à son compte) et 2 (salarié chef d'entreprise, gérant mandataire, PDG).

Vide	Sans objet (ACTEU distinct de 1 ou INFORM = 1)
1	À son compte
2	Salarié chef d'entreprise, gérant mandataire, PDG
3	Salarié (autre que chef d'entreprise)
4	Travaille pour un membre de sa famille sans être salarié

# STCHE

## Statut de l'emploi recherché au cours des quatre semaines s'achevant par la semaine de référence

Vide	Sans objet (MREC distinct de 1)
1	Un emploi salarié
2	Une situation à son compte
3	Indifféremment l'un ou l'autre

## **STJC**

Contrat de travail de type contrat unique d'insertion, contrat de professionnalisation, emploi d'avenir, PACTE (pour les personnes en CDI, CDD ou contrat saisonnier)

A partir du deuxième trimestre 2014, les contrats de type "Emploi d'avenir" font partie de ceux identifiés par la question STJC (BB15).

Vide	Sans objet (CONTRA distinct de 1, 2 et 3) ou non renseigné
1	Oui
2	Non

# **STMN**

# Souhait de faire moins d'heures de travail avec une baisse de revenus correspondante

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

Attention, les questions portant sur le souhait de travailler davantage (STPLC, BC10b) ou de travailler moins (STMN, BC11a) sont posées en toute généralité à partir de 2013 alors qu'elles portaient auparavant sur la semaine de référence. Ceci a pour effet de réduire le nombre de personnes auxquelles la question STMN est posée (celle-ci n'étant posée que si STPLC est distinct de 1), mais d'augmenter a contrario la propension des enquêtés à y répondre positivement.

Vide	Sans objet (STPLC distinct de 2)
1	Oui
2	Non

### **STNRED**

# Statut (Salarié, Non salarié) non mis en cohérence avec la profession

Variable construite à partir de STC, AIDFAM et INFORM.

(cf commentaires pour AIDFAM et INFORM, variables nouvelles en 2013).

Vide	Sans objet (personnes non actives occupées)
1	Non salarié
2	Salarié
9	Non renseigné

## **STNREDP**

# Statut (Salarié, Non salarié) un an auparavant non mis en cohérence avec la profession un an auparavant

Variable à utiliser avec le coefficient de pondération EXTRID (spécifique à la vague 1).

Cette variable était déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013 ; cependant, à partir de 2013, une modalité 9 a été ajoutée pour distinguer les "non renseignés" des "sans objet".

Vide	Sans objet (EOCCUA distinct de 1)
1	Non salarié
2	Salarié
9	Non renseigné

#### **STPLC**

### Souhait de faire plus d'heures de travail avec une hausse de revenus correspondante

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

Attention, la question portant sur le souhait de travailler davantage est posée en toute généralité à partir de 2013 alors qu'elle portait auparavant sur la semaine de référence, ce qui a pour effet d'augmenter la propension des enquêtés à y répondre positivement et en conséquence de rehausser le niveau cumulé des indicateurs I et II du sous-emploi de 200 000 personnes environ (consulter la variable SOUSEMPL).

Par ailleurs, la modalité 9 (Ne sait pas) n'est plus proposée depuis 2013.

Vide	Sans objet (ACTEU distinct de 1) ou non renseigné
1	Oui
2	Non

## **STYPETENSA**

# Type d'établissement employeur dans le cadre de la deuxième profession, pour les enseignants

Nouvelle variable en 2013.

Les questions correspondantes ne sont posées qu'aux enquêtés dont le libellé de la seconde profession a été reconnu et codé, en cours de collecte, dans l'un des postes de la nomenclature de profession PCS correspondant aux enseignants. En particulier, si la seconde profession d'un individu est codée dans l'un de ces postes, non pas en cours de collecte, mais a posteriori, la variable STYPETENSA sera non renseignée.

Par ailleurs, comme cette variable est nouvelle en 2013 et qu'elle est partiellement construite à partir d'une donnée remontée du questionnaire d'une précédente interrogation, cette variable n'est uniformément renseignée sur l'ensemble des six vagues d'enquête (RGA = 1,...6) qu'à partir du T2 2014.

Au T1 2014, le champ couvert par cette variable a été élargi au code 354g de la PCS (Professeurs d'arts (hors établissements scolaires)), la modalité 5 a été complétée par la mention supplémentaire des écoles de commerce et la modalité 6 (Hors éducation nationale et assimilé) a été ajoutée.

Vide	Sans objet (seconde profession distincte des postes suivants de
la PCS	341a, 341b, 342a, 354g, 421a, 421b, 422a, 422b, 422c) ou non renseigné
1	École maternelle ou primaire
2	Collège
3	Lycée professionnel
4	Lycée général classe préparatoire
5	Université, école d'ingénieur, de commerce, autre établissement d'enseignement supérieur
6	Hors éducation nationale et assimilé

### **STYPETENSB**

# Type d'établissement employeur dans le cadre de la troisième profession, pour les enseignants

Nouvelle variable en 2013.

Les questions correspondantes ne sont posées qu'aux enquêtés dont le libellé de la troisième profession a été reconnu et codé, en cours de collecte, dans l'un des postes de la nomenclature de profession PCS correspondant aux enseignants. En particulier, si la troisième profession d'un individu est codée dans l'un de ces postes, non pas en cours de collecte, mais a posteriori, la variable STYPETENSB sera non renseignée.

Par ailleurs, comme cette variable est nouvelle en 2013 et qu'elle est partiellement construite à partir d'une donnée remontée du questionnaire d'une précédente interrogation, cette variable n'est uniformément renseignée sur l'ensemble des six vagues d'enquête (RGA = 1,...6) qu'à partir du T2 2014.

Au T1 2014, le champ couvert par cette variable a été élargi au code 354g de la PCS (Professeurs d'arts (hors établissements scolaires)), la modalité 5 a été complétée par la mention supplémentaire des écoles de commerce et la modalité 6 (Hors éducation nationale et assimilé) a été ajoutée.

Vide	Sans objet (troisième profession distincte des postes suivants de
la PCS	341a, 341b, 342a, 354g, 421a, 421b, 422a, 422b, 422c) ou non renseigné
1	École maternelle ou primaire
2	Collège
3	Lycée professionnel
4	Lycée général classe préparatoire
5	Université, école d'ingénieur, de commerce, autre établissement d'enseignement supérieur
6	Hors éducation nationale et assimilé

# **STYPETENSC**

# Type d'établissement employeur dans le cadre de la quatrième profession, pour les enseignants

Nouvelle variable en 2013.

Les questions correspondantes ne sont posées qu'aux enquêtés dont le libellé de la quatrième profession a été reconnu et codé, en cours de collecte, dans l'un des postes de la nomenclature de profession PCS correspondant aux enseignants. En particulier, si la quatrième profession d'un individu est codée dans l'un de ces postes, non pas en cours de collecte, mais a posteriori, la variable STYPETENSC sera non renseignée.

Par ailleurs, comme cette variable est nouvelle en 2013 et qu'elle est partiellement construite à partir d'une donnée remontée du questionnaire d'une précédente interrogation, cette variable n'est uniformément renseignée sur l'ensemble des six vagues d'enquête (RGA = 1,...6) qu'à partir du T2 2014.

Au T1 2014, le champ couvert par cette variable a été élargi au code 354g de la PCS (Professeurs d'arts (hors établissements scolaires)), la modalité 5 a été complétée par la mention supplémentaire des écoles de commerce et la modalité 6 (Hors éducation nationale et assimilé) a été ajoutée.

Vide	Sans objet (quatrième profession distincte des postes suivants de
la PCS	341a, 341b, 342a, 354g, 421a, 421b, 422a, 422b, 422c) ou non renseigné
1	École maternelle ou primaire
2	Collège
3	Lycée professionnel
4	Lycée général classe préparatoire
5	Université, école d'ingénieur, de commerce, autre établissement d'enseignement supérieur
6	Hors éducation nationale et assimilé

# **SUSPENDU**

État du contrat de travail avec l'ancienne entreprise employeuse, pour les individus de 53 à 65 ans touchant une préretraite d'entreprise ou "préretraite maison"

Variable à utiliser avec le coefficient de pondération EXTRIDF (spécifique aux vagues 1 et 6). Nouvelle variable en 2013.

Les modalités ont été modifiées en 2017.

1	Le contrat a été maintenu ou suspendu
2	Le contrat a été rompu

## TAM1B

Exercice de l'activité dans le cadre d'une société (pour les salariés chefs d'entreprises, gérants mandataires, PDG, travailleurs à leur compte)

Vide	Sans objet (STC distinct de 1 et 2) ou non renseigné
1	Oui
2	Non

# TAM1C

Type de société (pour les salariés chefs d'entreprises, gérants mandataires, PDG, travailleurs à leur compte, exerçant dans le cadre d'une société)

Vide	Sans objet (TAM1B distinct de 1)
1	SARL (Société À Responsabilité Limitée) ou SERARL (Société d'Exercice Libéral À Responsabilité Limitée)
2	SCP (Société Civile Professionnelle), ou autre société de personnes
3	EURL (Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée)
4	SA (Société Anonyme) ou autre société de capitaux
5	SAS (Société par Action Simplifiée)

# TAM1D

Statut au sein de la société (pour les salariés chefs d'entreprises, gérants mandataires, PDG, travailleurs à leur compte, exerçant dans le cadre d'une société)

Vide	Sans objet (TAM1B distinct de 1)
1	Dirigeant salarié
2	Gérant majoritaire
3	Locataire-gérant ou gérant libre
4	Gérant minoritaire ou égalitaire
5	Associé

# **TAU2010**

## Tranche de taille de l'aire urbaine 2010 du logement de résidence

Variable correspondant à partir de 2013 à la variable TAU10 présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

00	Commune hors aire urbaine
01	Commune appartenant à une aire urbaine de moins de 15 000 habitants
02	Commune appartenant à une aire urbaine de 15 000 à 19 999 habitants
03	Commune appartenant à une aire urbaine de 20 000 à 24 999 habitants
04	Commune appartenant à une aire urbaine de 25 000 à 34 999 habitants
05	Commune appartenant à une aire urbaine de 35 000 à 49 999 habitants
06	Commune appartenant à une aire urbaine de 50 000 à 99 999 habitants
07	Commune appartenant à une aire urbaine de 100 000 à 199 999 habitants
08	Commune appartenant à une aire urbaine de 200 000 à 499 999 habitants
09	Commune appartenant à une aire urbaine de 500 000 à 9 999 999 habitants
10	Commune appartenant à l'aire urbaine de Paris

## **TEDUC**

# Diplômé du supérieur

Variable nouvelle à compter de 2017.

Variable créée à partir de la variable européenne HATLEVEL. Population : 15 et plus. Variable européenne utile pour construire l'indicateur européen Tertiary educational attainment level (30-34 years). L'indicateur européen est calculé sur les 30-34 ans et en supprimant le code « 9 ».

1	Diplômé du supérieur
2	Non diplômé du supérieur
9	Pas de réponse

# **TEMP**

## Occupation actuelle d'un emploi, pour les 75 ans et plus

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

La limite d'âge (75 ans) pour poser la question TEMP se fonde sur le concept d'âge à la fin de la semaine de référence (âge courant) à partir de 2013. Auparavant, elle se fondait sur le concept d'âge en années révolues au 31 décembre de l'année courante.

	Sans objet (individus de moins de 75 ans ou individus en ménage RES = 16 ayant eu 75 ans depuis leur première interrogation)
1	Oui
2	Non

### TITC

# Statut déclaré des agents de la fonction publique

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013. Attention, cependant, les modalités sont affinées en 2013 : - les stagiaires n'ayant pas le statut de fonctionnaires sont identifiés dans la modalité 4, créée en 2013, qui leur est

- dédiée. Auparavant, ils étaient inclus au sein de la modalité 1.
   la modalité 2 repérant les agents titulaires de la fonction publique a été précisée en 2013 pour rappeler qu'y sont
- inclus aussi bien les agents à statut civil que ceux à statut militaire
   la modalité 3, libellée "Contractuel" jusqu'en 2012, fait également explicitement mention à partir de 2013 des ouvriers d'état, assistantes maternelles et praticiens hospitaliers.

Vide	Sans objet (CHPUB distinct de 3, 4 et 5) ou non renseigné
1	Élève fonctionnaire ou fonctionnaire stagiaire
2	Titulaire civil ou militaire
3	Agent contractuel, ouvrier d'Etat, assistante maternelle, praticien hospitalier
4	Stagiaire

#### **TOTNBH**

## Nombre d'heures travaillées au total sur l'ensemble des emplois et activités professionnelles durant la semaine de référence

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

La variable TOTNBH a connu quelques évolutions en 2013 :

- 1. A partir de 2013, la question TOTNBH (BC17d) est posée à l'ensemble des personnes en emploi de moins de 75 ans, ayant plusieurs activités professionnelles (avec au moins un employeur principal ou - si ce n'est pas le cas - au moins deux professions exercées), qui, durant la semaine de référence, ont travaillé au moins une heure ou étaient en formation rémunérée par l'employeur ou suivie dans le cadre d'un contrat en alternance ou en apprentissage. Jusqu'en 2012, cette question n'était pas posée à ces derniers (ceux en formation dans le cadre de leur emploi) et les situations de pluriactivité étaient appréhendées moins finement.
- 2. Les heures déclarées dans la variable TOTNBH sont nécessairement des entiers ou des demi-entiers, à partir de 2013 (37,5 désignant 37h30 par exemple). Auparavant, deux décimales étaient autorisées pour désigner les minutes (37h30 codé par 37,3 par exemple, 37h15 codé par 37,15...).

Vide	Sans objet (AGE >= 75 ou (PASTRA = 1 et RABS distinct de 7) ou ((PLRACT distinct de 1 ou NBTEMP = 3) et (NBTEMP distinct de 3 ou UNEPROF distinct de 2)))
00.0 a 99.5	Nombre d'heures (nombre entier ou demi-entier)

# **TPP**

# Nature du temps de travail dans l'emploi principal

Variable non redressée déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

Privilégier l'usage de la variable redressée TPPRED.

Nota Bene : Attention, aux T1 et T2 2013 exclusivement, les personnes exerçant une activité temporaire ou d'appoint (TTRREF = 2) étaient exclues du champ de la question TPP (BC2a).

Vide	Sans objet (ACTEU distinct de 1) ou non renseigné
1	À temps complet
2	À temps partiel
3	Sans objet (pour les personnes non salariées qui estiment que cette question ne s'applique pas à elles)

# **TPPOK**

# Nature du temps de travail dans l'emploi principal, inchangée par rapport à la précédente réalisation de l'enquête Emploi

Nouvelle variable en 2013.

Le triplet de variables (TPPOK, JOURTROK, HHCOK) a vocation à remplacer l'ancienne variable AP0E présente dans les fichiers antérieurs à 2013. En effet, depuis 2013, trois questions sont posées séparément en réinterrogation, la première portant sur le fait d'avoir changé ou non de nature de temps de travail (temps complet vs temps partiel. question TPPOK, BC1), les deux autres portant sur le fait de toujours travailler ou non le même nombre de jours puis d'heures en moyenne par semaine (heures supplémentaires comprises, questions JOURTROK, BC3 et HHCOK, BC4). Jusqu'en 2012, une seule question était posée (question AP0E, B32 de l'ancien questionnaire), rappelant simultanément à l'enquêté la nature de son temps de travail et le nombre d'heures travaillées en moyenne par semaine tels qu'il les avait déclarés lors de l'interrogation précédente, et lui demandant si cette situation est restée la même depuis. Nota Bene : Attention, aux T1 et T2 2013 exclusivement, les personnes exercant une activité temporaire ou d'appoint (TTRREF = 2) étaient exclues du champ de cette question.

Vide	Sans objet (APOBAR distinct de 1 ou individu n'ayant pas déclaré la nature de son temps de travail lors de la précédente interrogation) ou non renseigné
1	Oui
2	Non

## **TPPRED**

# Temps de travail dans l'emploi principal, redressé et imputé de la non-réponse partielle

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013, construite à partir du temps de travail déclaré dans l'enquête (TPP) et des heures habituellement travaillées par semaine (HHC). La déclaration Temps complet/ Temps partiel (TPP) prime sur les heures habituelles déclarées (HHC).

Aux T1 et T2 2013 (et uniquement lors de ces deux trimestres), la question TPP n'a pas été posée à une petite fraction de la population d'intérêt, pour laquelle une imputation spécifique a été réalisée (personnes en activité temporaire ou d'appoint, 2% des actifs occupés au T1 et T2 2013). Toujours aux T1 et T2 2013 (et uniquement lors de ces deux



trimestres), quelques actifs occupés sont classés dans la modalité "sans objet" ; ces individus ont tous un coefficient de pondération nul.

Vide	Sans objet (personnes non actives occupées)
1	Temps complet
2	Temps partiel

## **TPSINT**

# Durée en jours depuis laquelle l'individu est travailleur intérimaire

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013 (codée sur 4 positions à partir de 2013, contre 5 auparavant).

Vide	Sans objet (CONTRA distinct de 4) ou non renseigné
0 a 9999	Nombre de jours

### **TPSINTM**

# Durée en mois depuis laquelle l'individu est travailleur intérimaire

Nouvelle variable en 2013.

Vide	Sans objet (CONTRA distinct de 4) ou non renseigné
0 a 99	Nombre de mois

# **TPSRESID**

# Durée escomptée du séjour en France (en AMSJ), pour ceux qui sont en France pour une durée limitée

Variable à utiliser avec le coefficient de pondération EXTRID (spécifique à la vague 1). Nouvelle variable en 2013.

Variable renseignée au format AMSJ; par exemple, 2A signifie 2 ans, 6M signifie 6 mois, 20S signifie 20 semaines, 45J signifie 45 jours.

Vide	Sans objet (TPSRESIDA distinct de 1)
	Nombre et unité de temps avec l'initiale de Années / Mois / Semaines / Jours

## **TPSRESIDA**

# Présence en France pour une durée limitée, pour ceux qui vivaient à l'étranger un an auparavant

Variable à utiliser avec le coefficient de pondération EXTRID (spécifique à la vague 1). Nouvelle variable en 2013.

Vide	Sans objet (individu vivant à l'étranger un an auparavant, quel que soit le type de logement qu'il occupait à l'époque (ordinaire ou non))
1	Oui
2	Non

# **TRAREF**

#### Exercice d'au moins une heure de travail rémunéré la semaine de référence

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

La question correspondante dans le questionnaire (A2, TRAREF) a été très légèrement reformulée en 2013. A partir de 2013, on demande à l'enquêté si, durant la semaine de référence, il a effectué AU MOINS une heure de travail rémunéré alors qu'auparavant on lui demandait si, durant cette même semaine de référence, il avait effectué NE SERAIT-CE QU'une heure de travail rémunéré.

Vide	Sans objet (individus de 75 ans et plus, excepté ceux en ménage RES = 16 ayant eu 75 ans depuis leur première interrogation)
1	Oui
2	Non

# **TREFEN**

# Tranches d'effectifs salariés de l'entreprise employeuse

Variable remplaçant à partir de 2013, avec une liste de modalités simplifiée, la variable EFEN présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

Les effectifs salariés de l'entreprise employeuse fournis dans cette variable sont obtenus à partir des informations contenues dans le répertoire d'entreprises Sirene.

Vide	Sans objet ou non renseigné
00	Aucun salarié
01	1 ou 2 salariés
02	de 3 à 5 salariés
03	de 6 à 9 salariés
11	de 10 à 19 salariés
12	de 20 à 49 salariés
21	de 50 à 99 salariés
22	de 100 à 199 salariés
31	de 200 à 249 salariés
32	de 250 à 499 salariés
41	de 500 à 999 salariés
42	de 1 000 à 1 999 salariés
51	de 2 000 à 4 999 salariés
52	de 5 000 à 9 999 salariés
53	Plus de 10 000 salariés

# **TREFET**

# Tranches d'effectifs salariés de l'établissement employeur

Variable remplaçant à partir de 2013, avec une liste de modalités simplifiée, la variable EFET présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

Les effectifs salariés de l'établissement employeur fournis dans cette variable sont obtenus à partir des informations contenues dans le répertoire d'entreprises Sirene.

Vide	Sans objet ou non renseigné
00	Aucun salarié
01	1 ou 2 salariés
02	de 3 à 5 salariés
03	de 6 à 9 salariés
11	de 10 à 19 salariés
12	de 20 à 49 salariés
21	de 50 à 99 salariés
22	de 100 à 199 salariés
31	de 200 à 249 salariés
32	de 250 à 499 salariés
41	de 500 à 999 salariés
42	de 1 000 à 1 999 salariés
51	de 2 000 à 4 999 salariés
52	de 5 000 à 9 999 salariés
53	Plus de 10 000 salariés

#### **TRIM**

#### Trimestre de référence de l'enquête

Avertissement : cette variable intervient dans l'identification des observations lorsque des fichiers de l'EEC de trimestres distincts sont empilés (par exemple dans un fichier empilant les quatre fichiers trimestriels de l'EEC de l'année considérée).

Cf § relatif aux identifiants des observations.

1 a 4	1er au 4ème trimestre de l'année	
-------	----------------------------------	--

# **TTRREF**

## Type d'activité (régulière, temporaire ou d'appoint)

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013. Attention, cependant, les modalités de la variable ont évolué en 2013 : la modalité 2 (activité temporaire ou d'appoint) remplace les anciennes modalités 2 (Uniquement un travail occasionnel ou un petit boulot) et 3 (Uniquement un stage en entreprise ou dans une administration). Par ailleurs, la question correspondante, anciennement présente au tout début du questionnaire individuel (pour déterminer le statut sur le marché du travail), a été déplacée en 2013 au sein du module B relatif aux activités professionnelles. La question n'est pas posée dans certaines situations professionnelles spécifiques (essentiellement à ceux qui déclarent avoir plusieurs activités professionnelles).

Vide	Sans objet (ACTEU distinct de 1) ou non renseigné
1	Activité régulière
2	Activité temporaire ou d'appoint

# **TUU2010**

## Tranche de taille de l'unité urbaine 2010 du logement de résidence

Variable correspondant à partir de 2013 à la variable TU10 présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

0	Commune rurale
1	Unité urbaine de moins de 5 000 habitants
2	Unité urbaine de 5 000 à 9 999 habitants
3	Unité urbaine de 10 000 à 19 999 habitants
4	Unité urbaine de 20 000 à 49 999 habitants
5	Unité urbaine de 50 000 à 99 999 habitants
6	Unité urbaine de 100 000 à 199 999 habitants
7	Unité urbaine de 200 000 à 1 999 999 habitants
8	Unité urbaine de Paris

# **TUU2010R**

# Tranche de taille regroupée de l'unité urbaine 2010 du logement de résidence

Variable correspondant à partir de 2013 à la variable TUR5 présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

1	Commune rurale
2	Unité urbaine de moins de 20 000 habitants
3	Unité urbaine de 20 000 à moins de 200 000 habitants
4	Unité urbaine de 200 000 habitants ou plus (sauf agglomération parisienne)
5	Agglomération parisienne

# **TXTPP**

# Taux de temps partiel dans l'emploi principal

Variable non redressée remplaçant à partir de 2013 la variable TXTPPB présente dans les fichiers antérieurs à 2013. Privilégier l'usage de la variable redressée TXTPPRED.

Nota Bene : Attention, aux T1 et T2 2013 exclusivement, les personnes exerçant une activité temporaire ou d'appoint (TTRREF = 2) étaient exclues du champ de la guestion TXTPP (BC2b).

Vide	Sans objet (TPP distinct de 2)
1	Moins d'un mi-temps (50 %)

2	Un mi-temps (50 %)
3	Entre 50 et 80 %
4	80 %
5	Plus de 80 %

#### **TXTPPRED**

#### Taux de temps partiel redressé dans l'emploi principal

Variable remplaçant à partir de 2013 la variable TXTPPB présente dans les fichiers antérieurs à 2013. A partir de 2013, une modalité 9 a été ajoutée pour distinguer les "non renseignés" des "sans objet".

Cette variable est construite à partir du taux de temps partiel déclaré (question TXTPP) et des heures habituellement travaillées par semaine (HHC). Le taux déclaré (TXTPP) prime sur les heures habituelles déclarées (HHC).

Vide	Sans objet (TPPRED distinct de 2)
1	Moins d'un mi-temps
2	Mi-temps (50%)
3	Entre 50 et 80%
4	80%
5	Plus de 80%
9	Non renseignée (pour les actifs occupés à temps partiel)

#### **TYPC**

# Nature détaillée du contrat de travail, lorsqu'il s'agit d'un contrat unique d'insertion, d'un contrat de professionnalisation, d'un emploi d'avenir ou d'un PACTE

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013, mais dont les modalités ont été simplifiées en 2013 :

- la modalité 1 (CUI, CAE, CIE) correspond à un regroupement des anciennes modalités 2, 4, 6 en vigueur jusqu'en 2012.
- les modalités 2 (contrat de professionnalisation) et 3 (PACTE) correspondent respectivement aux anciennes modalités 1 et 8 en vigueur jusqu'en 2012.
- les autres modalités existant dans les fichiers de la période 2003-2012 (modalités 3, 5, 9) ne sont plus proposées en 2013.

La modalité 4 (Emploi d'avenir) a été créée au deuxième trimestre 2014.

Vide	Sans objet (STJC distinct de 1) ou non renseigné
1	Contrat unique d'insertion (CUI), contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), contrat initiative emploi (CIE)
2	Contrat de professionnalisation
3	PACTE (parcours d'accès aux carrières territoriales, hospitalières et de l'État)
4	Emploi d'avenir

### **TYPCONT**

#### Nature du dernier contact avec Pôle Emploi ou un opérateur de placement

Nouvelle variable en 2013.

Noter qu'à la différence de DREMCONT (et des variables CONTACTA et CONTACTM à partir desquelles cette dernière est calculée), la variable TYPCONT n'est pas consolidée par ses valeurs prises pour le même individu lors de ses précédentes interrogations. Par conséquent, TYPCONT ne sera pas renseigné si le dernier contact avec Pôle Emploi depuis qu'il y est inscrit sans interruption est antérieur à la précédente interrogation de l'individu (cas où OFFICC = 1 et CONTACT = 2).

Vide	Sans objet (OFFICC distinct de 1 ou CONTACT = 2)
1	Démarche personnelle
2	Convocation dans le cadre d'un entretien de suivi obligatoire



#### **TYPCONTB**

Nature détaillée du dernier contact avec Pôle Emploi ou un opérateur de placement, s'il s'agissait d'une démarche de la part de l'individu

Nouvelle variable en 2013.

Noter qu'à la différence de DREMCONT (et des variables CONTACTA et CONTACTM à partir desquelles cette dernière est calculée), la variable TYPCONTB n'est pas consolidée par ses valeurs prises pour le même individu lors de ses précédentes interrogations. Par conséquent, TYPCONTB ne sera pas renseigné si le dernier contact avec Pôle Emploi depuis qu'il y est inscrit sans interruption a été pris à l'initiative de l'enquêté mais est antérieur à la précédente interrogation de celui-ci (cas où OFFICC = 1 et CONTACT = 2 et TYPCONT valait 1 lors de l'interrogation passée la plus récente où cette variable était renseignée pour l'enquêté).

Vide	Sans objet (TYPCONT distinct de 1)
1	Démarche personnelle pour régler un problème lié au versement de ses allocations ou au maintien de son inscription
2	Démarche dans le cadre de sa recherche d'emploi ou de sa formation

#### **TYPDIP**

#### Nature du plus haut diplôme de l'individu

Vide	Sans objet ou non renseigné (Base Z)
1	Diplôme de l'enseignement primaire ou secondaire (hors BTS)
2	Diplôme de l'enseignement supérieur (y compris BTS)
3	Aucun diplôme

#### **TYPDIPB**

#### Confirmation de la non-détention d'un diplôme pour ceux qui sont en études supérieures

Vide	Sans objet ou non renseigné (Base Z)
1	Oui
2	Non

#### **TYPDIPINIT**

# Nature détaillée du plus haut diplôme obtenu avant l'interruption des études (pour ceux ayant eu une interruption d'études d'un an ou plus avant l'obtention du plus haut diplôme détenu actuellement)

Vide	Sans objet ou non renseigné (Base Z)
1	Aucun diplôme
2	Certificat d'études primaires (CEP), BEPC, diplôme national du Brevet
3	CAP, BEP, mention complémentaire au CAP ou au BEP ou équivalent
4	Brevet professionnel (BP), brevet de technicien (BT) ou équivalent
5	Baccalauréat général (L, ES, S, A, B, C, D, E, philo., math- élem., sciences-ex.) ou brevet supérieur
6	Baccalauréat technologique (F, G, H, STT, STG, STI, SMS, ST2S, STI2D, agricole
7	Baccalauréat professionnel y compris agricole
8	BTS, DUT, DEUG, DEUST ou autre diplôme de niveau équivalent
9	Diplôme des professions sociales et de la santé hors doctorat (assistante sociale, infirmière, éducateur spécialisé
10	Licence, licence professionnelle, maîtrise, master 1
11	Diplôme d'une grande école de niveau bac+5 (ingénieur, commerce)
12	DEA, DESS, master recherche ou professionnel, doctorat (y compris santé)
13	Autre diplôme

#### **TYPETENS**

### Type d'établissement employeur dans le cadre de la profession principale, pour les enseignants

Nouvelle variable en 2013.

Les questions correspondantes ne sont posées qu'aux enquêtés dont le libellé de la profession a été reconnu et codé, en cours de collecte, dans l'un des postes de la nomenclature de profession PCS correspondant aux enseignants. En particulier, si la profession d'un individu est codée dans l'un de ces postes, non pas en cours de collecte, mais a posteriori, la variable TYPETENS sera non renseignée.

Par ailleurs, comme cette variable est nouvelle en 2013 et qu'elle est partiellement construite à partir d'une donnée remontée du questionnaire d'une précédente interrogation, cette variable n'est uniformément renseignée sur l'ensemble des six vagues d'enquête (RGA = 1,...6) qu'à partir du T2 2014.

Au T1 2014, le champ couvert par cette variable a été élargi au code 354g de la PCS (Professeurs d'arts (hors établissements scolaires)), la modalité 5 a été complétée par la mention supplémentaire des écoles de commerce et la modalité 6 (Hors éducation nationale et assimilé) a été ajoutée.

Vide	Sans objet (P distinct de 341a, 341b, 342a, 354g, 421a, 421b, 422a, 422b, 422c) ou non renseigné
1	École maternelle ou primaire
2	Collège
3	Lycée professionnel
4	Lycée général, classe préparatoire
5	Université, école d'ingénieur, de commerce, autre établissement d'enseignement supérieur
6	Hors éducation nationale et assimilé

#### TYPMEN21

#### Type de ménage (21 postes)

Variable remplaçant à partir de 2013 la variable TYPMEN15 présente dans les fichiers antérieurs à 2013. Les modalités 51, 61 et 91 (respectivement 52, 62 et 92, respectivement 53, 63 et 93) de TYPMEN21 correspondent à un éclatement de la modalité 51 (respectivement 52, respectivement 53) de l'ancienne variable TYPMEN15. Par ailleurs, les modalités 11 et 12 de TYPMEN21 correspondent respectivement aux modalités 10 et 11 de l'ancienne variable TYPMEN15.

11	Personne seule active
12	Personne seule inactive
21	Famille monoparentale dont le parent est actif
22	Famille monoparentale dont le parent est inactif et au moins un enfant est actif
23	Famille monoparentale où le parent et les enfants sont tous inactifs
31	Couple sans enfant, dont un seul des deux membres est actif
32	Couple sans enfant, dont les deux membres sont actifs
33	Couple sans enfant, dont les deux membres sont inactifs
41	Couple avec enfant, un seul des deux membres du couple est actif
42	Couple avec enfant, les deux membres du couple sont actifs
43	Couple avec enfant, les deux membres du couple sont inactifs et au moins un enfant est actif
44	Couple avec enfant, les membres du couple et les enfants sont tous inactifs
51	Plusieurs personnes ayant toutes un lien de parenté avec la personne de référence du ménage, ni couple, ni famille monoparentale, 1 actif dans le ménage
52	Plusieurs personnes ayant toutes un lien de parenté avec la personne de référence du ménage, ni couple, ni famille monoparentale, 2 actifs ou plus dans le ménage
53	Plusieurs personnes ayant toutes un lien de parenté avec la personne de référence du ménage, ni couple, ni famille monoparentale, que des inactifs dans le ménage
61	Plusieurs personnes n'ayant pas toutes un lien de parenté avec la personne de référence du ménage, ni couple, ni famille monoparentale, 1 actif dans le ménage
62	Plusieurs personnes n'ayant pas toutes un lien de parenté avec la personne de référence du ménage, ni couple, ni famille monoparentale, 2 actifs ou plus dans le ménage
63	Plusieurs personnes n'ayant pas toutes un lien de parenté avec la personne de référence du ménage, ni couple, ni famille monoparentale, que des inactifs dans le ménage

91	Autres ménages complexes de plus d'une personne, 1 actif
92	Autres ménages complexes de plus d'une personne, 2 actifs ou plus
93	Autres ménages complexes de plus d'une personne, tous inactifs

#### **TYPMEN7**

#### Type de ménage (7 postes)

Variable remplaçant à partir de 2013 la variable TYPMEN5 présente dans les fichiers antérieurs à 2013. Les modalités 5, 6 et 9 de TYPMEN7 correspondent à un éclatement de la modalité 5 de l'ancienne variable TYPMEN5.

1	Ménage d'une seule personne
2	Famille monoparentale
3	Couple sans enfant
4	Couple avec enfant(s)
5	Ménage de plusieurs personnes ayant toutes un lien de parenté avec la personne de référence du ménage, ni couple, ni famille monoparentale
6	Ménage de plusieurs personnes n'ayant pas toutes un lien de parenté avec la personne de référence du ménage, ni couple, ni famille monoparentale
9	Autres ménages complexes de plus d'un personne

#### **TYPPRE**

#### Nature de la préretraite touchée par l'individu (pour les préretraités de 53 à 65 ans)

Variable à utiliser avec le coefficient de pondération EXTRIDF (spécifique aux vagues 1 et 6). Nouvelle variable en 2013.

Les modalités ont légèrement évolué en 2017.

Vide	Sans objet (PRERET distinct de 1)
1	Une préretraite d'entreprise ou "préretraite maison"
2	Une préretraite à financement public (ASFNE, CAATA)
3	Une préretraite de la fonction publique ?
9	Ne sait pas

#### **TYPSAL**

#### Nature de la rémunération mensuelle déclarée (nette ou brute)

Variable à utiliser avec le coefficient de pondération EXTRIDF (spécifique aux vagues 1 et 6).

Vide	Sans objet (réinterrogation intermédiaire ou STC distinct de 2 et 3 ou rémunération mensuelle SALMEE-SALMET non déclarée)
1	Nette
2	Brute

#### **TYPSEC**

# Nature de la rémunération mensuelle déclarée, retirée des activités professionnelles autres que l'activité principale (nette ou brute)

Variable à utiliser avec le coefficient de pondération EXTRIDF (spécifique aux vagues 1 et 6).

Vide	Sans objet (réinterrogation intermédiaire ou (UNEPROF distinct de 2 et AM1NB distinct de 2 et 3) ou rémunération mensuelle secondaire SALSEE non déclarée)
1	Nette
2	Brute

#### **TYPUU2010**

#### Type d'unité urbaine 2010 (rural vs urbain) du logement de résidence

Variable correspondant à partir de 2013 la variable TUU présente dans les fichiers antérieurs à 2013.



R	Commune rurale
U	Commune appartenant à une unité urbaine

#### **TYPVOIS**

#### Type d'habitat ou de voisinage du logement

Variable à utiliser avec le coefficient de pondération EXTRID (spécifique à la vague 1). Nouvelle variable en 2013, renseignée uniquement lors de la première interrogation du logement.

Vide	Sans objet (logement en réinterrogation)
1	Maisons dispersées, hors agglomération
2	Maison en lotissement, en quartier pavillonnaire ou en ville
3	Immeubles en ville (autres que cité ou grand ensemble)
4	Immeubles en cité ou grand ensemble
5	Habitat mixte : à la fois immeubles et maisons

#### **ULTJ**

# Durée en jours séparant le dernier jour de la semaine de référence du premier jour de l'emploi ultérieur

Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013, calculée à partir des questions A3c, A3d, A3e, A10b, A10c, A10d du questionnaire.

Vide	Sans objet (RABS distinct de 11 et PASTRB distinct de 1) ou non renseigné
1 a 9999	Nombre de jours

#### **UNEPROF**

#### Exercice de plusieurs professions différentes

Nouvelle variable en 2013.

Les situations de pluri-activité sont mieux appréhendées dans le questionnaire rénové en 2013 : en particulier, la distinction entre exercice de plusieurs professions (voir UNEPROF, AUTSAL, AM2NB) et exercice de la profession (principale) pour plusieurs employeurs (voir NBTEMP, AM1NB) est mieux explicitée lors de l'administration du questionnaire aux enquêtés.

La variable UNEPROF ne peut être directement comparée à l'ancienne variable AUTSAL présente dans les fichiers antérieurs à 2013.

Vide	Sans objet (ACTEU distinct de 1)
1	Une seule profession
2	Plusieurs professions

#### **VAEDIP**

#### Diplôme acquis par la validation des acquis de l'expérience (VAE)

	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •
Vide	Sans objet
1	Oui
2	Non

#### **VALPRE**

#### Montant en euros d'éventuels autres paiements perçus au cours de l'année

Variable à utiliser avec le coefficient de pondération EXTRIDF (spécifique aux vagues 1 et 6).
Variable remplaçant à partir de 2013 le couple d'anciennes variables (VALPRE, TEMPRI) présentes dans les fichiers antérieurs à 2013 :

- Jusqu'en 2012, l'ancienne variable VALPRE portait sur le montant d'éventuelles autres primes sur l'année ou le trimestre ; l'unité temporelle retenue, année ou trimestre, était identifiée à l'aide de la variable TEMPRI. A partir de 2013, le terme plus général de paiements remplace celui de primes et VALPRE fournit systématiquement le montant de ces autres paiments sur l'année.
- Par ailleurs, le champ de la question a évolué, puisque depuis 2013 il ne se limite plus, parmi les salariés (y. c. salariés chefs d'entreprise) ayant touché d'autres paiements, à ceux en emploi régulier mais qu'en contrepartie il ne couvre plus



ceux n'ayant pas déclaré de rémunération mensuelle dans l'une des variables SALMEE-SALMET.

- Enfin, les modalités "Refus" et "Ne sait pas" ont été ajoutées en 2013.

Vide	Sans objet (PRIMS distinct de 1)
0 a 9999997	Montant annuel en euros
9999998	Refus
9999999	Ne sait pas

#### **VALPRIE**

# Montant mensuel en euros des primes ou du treizième mois (pour ceux ayant déclaré une rémunération totale mensuelle incluant des primes ou un treizième mois)

Variable à utiliser avec le coefficient de pondération EXTRIDF (spécifique aux vagues 1 et 6).
Variable déjà présente dans les fichiers antérieurs à 2013. Cependant, jusqu'en 2012, la question correspondante portait sur le montant mensuel des primes, sans mention aucune d'un éventuel treizième mois ; les modalités "Refus" et "Ne sait pas" ont été ajoutées en 2013.

Vide	Sans objet (PRIM distinct de 1)
0 a 9999997	Montant mensuel en euros
9999998	Refus
9999999	Ne sait pas

#### VENREF

#### A travaillé le vendredi de la semaine de référence

Nouvelle variable en 2013.

Question non posée aux 75 ans et plus exerçant encore une activité professionnelle.

Vide	Sans objet (n'a pas travaillé la semaine de référence et n'était pas en formation rémunérée par l'employeur) ou non renseigné
0	Non
1	Oui

#### **VERSPOIDS**

#### Année et numéro d'incrémentation de la dernière version des pondérations

Variable nouvelle en 2016, rétropolée sur les année précédentes (jusqu'en 2013). Elle indique l'année de dernière révision des poids diffusés (EXTRI, EXTRILOG, EXTRID et EXTRIDF) ainsi que le numéro de révision en cas de révisions multiples.

		Numéro de version des poids
	• • • •	Numero de versión des polas
- 1		·

#### **ZUS**

# Appartenance du logement à une Zone Urbaine Sensible (ZUS) (pour les logements en France métropolitaine)

Cette variable indique l'appartenance du logement à une zone urbaine sensible (zonage disponible sur sig.ville.gouv.fr). Cette information n'est pas collectée, mais obtenue grâce aux informations de localisation géographique présentes dans la base de sondage.

Vide	Logement en DOM
0	Non
1	Oui

## 7. NOMENCLATURES DES VARIABLES

## • Catégorie juridique détaillée : CJRF

- 1100: Artisan-commerçant
- 1200 : Commerçant
- 1300: Artisan
- 1400 : Officier public ou ministériel
- 1500 : Profession libérale
- 1600 : Exploitant agricole
- 1700: Agent commercial
- 1800 : Associé gérant de Société
- 1900 : (Autre) Personne physique
- 2110: Indivision entre personnes physiques
- 2120 : Indivision avec personne morale
- 2210 : Société créée de fait entre personnes physiques
- 2220 : Société créée de fait avec personne morale
- 2310 : Société en participation entre personnes physiques
- 2320 : Société en participation avec personne morale
- 2385 : Société en participation de professions libérales
- 2400: Fiducie
- 2700: Paroisse hors zone concordataire
- 2900 : Autre groupement de droit privé non doté de la personnalité morale
- 3110 : Représentation ou agence commerciale d'état ou organisme public étranger immatriculé au RCS
- 3120 : Société commerciale étrangère immatriculée au RCS
- 3205: Organisation internationale
- 3210 : État, collectivité ou établissement public étranger
- 3220 : Société étrangère non immatriculée au RCS
- 3290 : Autre personne morale de droit étranger
- 4110 : Établissement public national à caractère industriel ou commercial doté d'un comptable public
- 4120 : Établissement public national à caractère industriel ou commercial non doté d'un comptable public
- 4130 : Exploitant public
- 4140 : Établissement public local à caractère industriel ou commercial
- 4150 : Régie d'une collectivité locale à caractère industriel ou commercial
- 4160 : Institution Banque de France
- 5191 : Société de caution mutuelle
- 5192 : Société coopérative de banque populaire
- 5193 : Caisse de crédit maritime mutuel
- 5194 : Caisse (fédérale) de crédit mutuel
- 5195 : Association coopérative inscrite (droit local Alsace Moselle)
- 5196 : Caisse d'épargne et de prévoyance à forme coopérative
- 5202 : Société en nom collectif
- 5203 : Société en nom collectif coopérative
- 5306 : Société en commandite simple
- 5307 : Société en commandite simple coopérative
- 5308 : Société en commandite par actions
- 5309 : Société en commandite par actions coopérative
- 5370 : Société de Participations Financières de Profession Libérale Société en commandite par actions (SPFPL SCA)
- 5385 : Société d'exercice libéral en commandite par actions
- 5410: SARL nationale
- 5415 : SARL d'économie mixte
- 5422 : SARL immobilière pour le commerce et l'industrie (SICOMI)
- 5426 : SARL immobilière de gestion
- 5430 : SARL d'aménagement foncier et d'équipement rural (SAFER)
- 5431 : SARL mixte d'intérêt agricole (SMIA)
- 5432 : SARL d'intérêt collectif agricole (SICA)
- 5442 : SARL d'attribution
- 5443 : SARL coopérative de construction
- 5451 : SARL coopérative de consommation



- 5453 : SARL coopérative artisanale
- 5454 : SARL coopérative d'intérêt maritime
- 5455 : SARL coopérative de transport
- 5458 : SARL coopérative ouvrière de production (SCOP)
- 5459 : SARL union de sociétés coopératives
- 5460 : Autre SARL coopérative
- 5470 : Société de Participations Financières de Profession Libérale Société à responsabilité limitée (SPFPL SARL)
- 5485 : Société d'exercice libéral à responsabilité limitée
- 5498 : SARL unipersonnelle
- 5499 : Société à responsabilité limitée (sans autre indication)
- 5505 : SA à participation ouvrière à conseil d'administration
- 5510 : SA nationale à conseil d'administration
- 5515 : SA d'économie mixte à conseil d'administration
- 5520 : Société d'investissement à capital variable (SICAV) à conseil d'administration
- 5522 : SA immobilière pour le commerce et l'industrie (SICOMI) à conseil d'administration
- 5525 : SA immobilière d'investissement à conseil d'administration
- 5530 : SA d'aménagement foncier et d'équipement rural (SAFER) à conseil d'administration
- 5531 : Société anonyme mixte d'intérêt agricole (SMIA) à conseil d'administration
- 5532 : SA d'intérêt collectif agricole (SICA) à conseil d'administration
- 5542 : SA d'attribution à conseil d'administration
- 5543 : SA coopérative de construction à conseil d'administration
- 5546 : SA de HLM à conseil d'administration
- 5547 : SA coopérative de production de HLM à conseil d'administration
- 5548 : SA de crédit immobilier à conseil d'administration
- 5551 : SA coopérative de consommation à conseil d'administration
- 5552 : SA coopérative de commercants-détaillants à conseil d'administration
- 5553 : SA coopérative artisanale à conseil d'administration
- 5554 : SA coopérative (d'intérêt) maritime à conseil d'administration
- 5555 : SA coopérative de transport à conseil d'administration
- 5558 : SA coopérative ouvrière de production (SCOP) à conseil d'administration
- 5559 : SA union de sociétés coopératives à conseil d'administration
- 5560 : Autre SA coopérative à conseil d'administration
- 5570 : Société de Participations Financières de Profession Libérale Société anonyme à conseil d'administration (SPFPL SA à conseil d'administration)
- 5585 : Société d'exercice libéral à forme anonyme à conseil d'administration
- 5599 : SA à conseil d'administration (s.a.i.)
- 5605 : SA à participation ouvrière à directoire
- 5610 : SA nationale à directoire
- 5615 : SA d'économie mixte à directoire
- 5620 : Société d'investissement à capital variable (SICAV) à directoire
- 5622 : SA immobilière pour le commerce et l'industrie (SICOMI) à directoire
- 5625 : SA immobilière d'investissement à directoire
- 5630 : Safer anonyme à directoire
- 5631 : SA mixte d'intérêt agricole (SMIA)
- 5632 : SA d'intérêt collectif agricole (SICA)
- 5642 : SA d'attribution à directoire
- 5643 : SA coopérative de construction à directoire
- 5646 : SA de HLM à directoire
- 5647 : Société coopérative de production de HLM anonyme à directoire
- 5648 : SA de crédit immobilier à directoire
- 5651 : SA coopérative de consommation à directoire
- 5652 : SA coopérative de commerçants-détaillants à directoire
- 5653 : SA coopérative artisanale à directoire
- 5654 : SA coopérative d'intérêt maritime à directoire
- 5655 : SA coopérative de transport à directoire
- 5658 : SA coopérative ouvrière de production (SCOP) à directoire
- 5659 : SA union de sociétés coopératives à directoire
- 5660 : Autre SA coopérative à directoire
- 5670 : Société de Participations Financières de Profession Libérale Société anonyme à Directoire (SPFPL SA à directoire)
- 5685 : Société d'exercice libéral à forme anonyme à directoire

- 5699 : SA à directoire (s.a.i.)
- 5710 : SAS, société par actions simplifiée
- 5720 : Société par actions simplifiée à associé unique ou société par actions simplifiée unipersonnelle
- 5770 : Société de Participations Financières de Profession Libérale Société par actions simplifiée (SPFPL SAS)
- 5785 : Société d'exercice libéral par action simplifiée
- 5800 : Société européenne
- 6100 : Caisse d'Épargne et de Prévoyance
- 6210 : Groupement européen d'intérêt économique (GEIE)
- 6220 : Groupement d'intérêt économique (GIE)
- 6316 : Coopérative d'utilisation de matériel agricole en commun (CUMA)
- 6317 : Société coopérative agricole
- 6318 : Union de sociétés coopératives agricoles
- 6411 : Société d'assurance à forme mutuelle
- 6511 : Sociétés Interprofessionnelles de Soins Ambulatoires
- 6521 : Société civile de placement collectif immobilier (SCPI)
- 6532 : Société civile d'intérêt collectif agricole (SICA)
- 6533 : Groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC)
- 6534: Groupement foncier agricole
- 6535: Groupement agricole foncier
- 6536: Groupement forestier
- 6537: Groupement pastoral
- 6538 : Groupement foncier et rural
- 6539 : Société civile foncière
- 6540 : Société civile immobilière
- 6541 : Société civile immobilière de construction-vente
- 6542 : Société civile d'attribution
- 6543 : Société civile coopérative de construction
- 6544 : Société civile immobilière d'accession progressive à la propriété
- 6551 : Société civile coopérative de consommation
- 6554 : Société civile coopérative d'intérêt maritime
- 6558 : Société civile coopérative entre médecins
- 6560 : Autre société civile coopérative
- 6561: SCP d'avocats
- 6562 : SCP d'avocats aux conseils
- 6563 : SCP d'avoués d'appel
- 6564 : SCP d'huissiers
- 6565 : SCP de notaires
- 6566 : SCP de commissaires-priseurs
- 6567 : SCP de greffiers de tribunal de commerce
- 6568 : SCP de conseils juridiques
- 6569 : SCP de commissaires aux comptes
- 6571 : SCP de médecins
- 6572 : SCP de dentistes
- 6573 : SCP d'infirmiers
- 6574 : SCP de masseurs-kinésithérapeutes
- 6575 : SCP de directeurs de laboratoire d'analyse médicale
- 6576 : SCP de vétérinaires
- 6577 : SCP de géomètres experts
- 6578: SCP d'architectes
- 6585 : Autre société civile professionnelle
- 6588 : Société civile laitière
- 6589 : Société civile de moyens
- 6595 : Caisse locale de crédit mutuel
- 6596 : Caisse de crédit agricole mutuel
- 6597 : Société civile d'exploitation agricole
- 6598 : Exploitation agricole à responsabilité limitée
- 6599 : Autre société civile
- 6901 : Autre personne de droit privé inscrite au registre du commerce et des sociétés
- 7111 : Autorité constitutionnelle
- 7112 : Autorité administrative indépendante
- 7113 : Ministère

- 7120 : Service central d'un ministère
- 7150 : Service du ministère de la Défense
- 7160 : Service déconcentré à compétence nationale d'un ministère (hors Défense)
- 7171 : Service déconcentré de l'État à compétence (inter) régionale
- 7172 : Service déconcentré de l'État à compétence (inter) départementale
- 7179 : (Autre) Service déconcentré de l'État à compétence territoriale
- 7190 : Ecole nationale non dotée de la personnalité morale
- 7210 : Commune et commune nouvelle
- 7220 : Département
- 7225 : Collectivité et territoire d'Outre Mer
- 7229 : (Autre) Collectivité territoriale
- 7230: Région
- 7312 : Commune associée et commune déléguée
- 7313 : Section de commune
- 7314: Ensemble urbain
- 7321 : Association syndicale autorisée
- 7322 : Association foncière urbaine
- 7323 : Association foncière de remembrement
- 7331 : Établissement public local d'enseignement
- 7340 : Pôle métropolitain
- 7341 : Secteur de commune
- 7342 : District urbain
- 7343 : Communauté urbaine
- 7344: Métropole
- 7345 : Syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM)
- 7346 : Communauté de communes
- 7347 : Communauté de villes
- 7348 : Communauté d'agglomération
- 7349 : Autre établissement public local de coopération non spécialisé ou entente
- 7351 : Institution interdépartementale ou entente
- 7352 : Institution interrégionale ou entente
- 7353 : Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU)
- 7354 : Syndicat mixte fermé
- 7355 : Syndicat mixte ouvert
- 7356 : Commission syndicale pour la gestion des biens indivis des communes
- 7357 : Pôle d'équilibre territorial (PETR)
- 7361 : Centre communal d'action sociale
- 7362 : Caisse des écoles
- 7363 : Caisse de crédit municipal
- 7364 : Établissement d'hospitalisation
- 7365 : Syndicat inter hospitalier
- 7366 : Établissement public local social et médico-social
- 7367: Centre Intercommunal d'action sociale (CIAS)
- 7371 : Office public d'habitation à loyer modéré (OPHLM)
- 7372 : Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)
- 7373 : Établissement public local culturel
- 7378 : Régie d'une collectivité locale à caractère administratif
- 7379 : (Autre) Établissement public administratif local
- 7381: Organisme consulaire
- 7382 : Établissement public national ayant fonction d'administration centrale
- 7383 : Établissement public national à caractère scientifique culturel et professionnel
- 7384 : Autre établissement public national d'enseignement
- 7385 : Autre établissement public national administratif à compétence territoriale limitée
- 7389 : Établissement public national à caractère administratif
- 7410 : Groupement d'intérêt public (GIP)
- 7430 : Établissement public des cultes d'Alsace-Lorraine
- 7450 : Établissement public administratif, cercle et foyer dans les armées
- 7470 : Groupement de coopération sanitaire à gestion publique
- 7490 : Autre personne morale de droit administratif
- 8110 : Régime général de la Sécurité Sociale
- 8120 : Régime spécial de Sécurité Sociale
- 8130 : Institution de retraite complémentaire

- 8140 : Mutualité sociale agricole
- 8150 : Régime maladie des non-salariés non agricoles
- 8160 : Régime vieillesse ne dépendant pas du régime général de la Sécurité Sociale
- 8170 : Régime d'assurance chômage
- 8190 : Autre régime de prévoyance sociale
- 8210: Mutuelle
- 8250 : Assurance mutuelle agricole
- 8290: Autre organisme mutualiste
- 8310 : Comité central d'entreprise
- 8311 : Comité d'établissement
- 8410 : Syndicat de salariés
- 8420 : Syndicat patronal
- 8450 : Ordre professionnel ou assimilé
- 8470 : Centre technique industriel ou comité professionnel du développement économique
- 8490 : Autre organisme professionnel
- 8510 : Institution de prévoyance
- 8520 : Institution de retraite supplémentaire
- 9110 : Syndicat de copropriété
- 9150: Association syndicale libre
- 9210 : Association non déclarée
- 9220 : Association déclarée
- 9221 : Association déclarée d'insertion par l'économique
- 9222 : Association intermédiaire
- 9223: Groupement d'employeurs
- 9224 : Association d'avocats à responsabilité professionnelle individuelle
- 9230 : Association déclarée, reconnue d'utilité publique
- 9240 : Congrégation
- 9260 : Association de droit local (Bas-Rhin, Haut-Rhin et Moselle)
- 9300: Fondation
- 9900 : Autre personne morale de droit privé
- 9970 : Groupement de coopération sanitaire à gestion privée

## Départements : DEP, DEPETA, DEPMER, DEPPER, DNAI, EDEP

- 01: Ain
- 02: Aisne
- 03: Allier
- 04: Alpes-de-Haute Provence
- 05: Hautes-Alpes
- 06: Alpes-Maritimes
- 07: Ardèche
- 08: Ardennes
- 09: Ariège
- 10: Aube
- 11 : Aude
- 12: Aveyron
- 13: Bouches-du-Rhône
- 14: Calvados
- 15: Cantal
- 16: Charente
- 17: Charente-Maritime
- 18 : Cher
- 19: Corrèze
- 2A: Corse-du-sud
- 2B: Haute-Corse
- 21: Côte d'Or
- 22: Côtes-d'Armor
- 23: Creuse
- 24: Dordogne
- 25: Doubs

- 26: Drôme
- 27 : Eure
- 28 : Eure-et-Loir
- 29 : Finistère
- 30 : Gard
- 31: Haute-Garonne
- 32 : Gers
- 33: Gironde
- 34 : Hérault
- 35 : Ille-et-Vilaine
- 36: Indre
- 37: Indre-et-Loire
- 38 : Isère
- 39 : Jura
- 40: Landes
- 41: Loir-et-Cher
- 42: Loire
- 43: Haute-Loire
- 44 : Loire-Atlantique
- 45: Loiret
- 46 : Lot
- 47: Lot-et-Garonne
- 48 : Lozère
- 49: Maine-et-Loire
- 50: Manche
- 51: Marne
- 52: Haute-Marne
- 53: Mayenne
- 54: Meurthe-et-Moselle
- 55: Meuse
- 56: Morbihan
- 57 : Moselle
- 58: Nièvre
- 59: Nord
- 60 : Oise
- 61: Orne
- 62: Pas-de-Calais
- 63: Puy-de-Dôme
- 64 : Pyrénées-Atlantiques
- 65 : Hautes-Pyrénées
- 66 : Pyrénées-Orientales
- 67: Bas-Rhin
- 68: Haut-Rhin
- 69 : Rhône
- 70 : Haute-Saône
- 71 : Saône-et-Loire
- 72 : Sarthe
- 73 : Savoie
- 74 : Haute-Savoie
- 75 : Ville de Paris
- 76: Seine-Maritime
- 77 : Seine-et-Marne
- 78: Yvelines
- 79: Deux-Sèvres
- 80 : Somme
- 81 : Tarn
- 82: Tarn-et-Garonne
- 83 : Var
- 84 : Vaucluse
- 85: Vendée
- 86: Vienne
- 87: Haute-Vienne

- 88: Vosges
- 89: Yonne
- 90 : Territoire de Belfort
- 91: Essonne
- 92: Hauts-de-Seine
- 93 : Seine-Saint-Denis
- 94: Val-de-Marne
- 95: Val-d'Oise
- 9A: Guadeloupe
- 9B: Martinique
- 9C: Guyane
- 9D: Réunion
- 9E: Saint-Pierre et Miguelon
- 9F: Mayotte
- 9G: Wallis et Futuna
- 9H: Polynésie
- 9I: Nouvelle-Calédonie
- 9J: Saint-Barthélémy
- 9K : Saint-Martin
- 9L: Ile de Clipperton
- 9M : Terres australes et antarctiques françaises
- 9M: Terres australes et antarctiques françaises

## • Niveaux de diplôme (104 postes) : DIPFIN, DIPPFIN

- 100 : Diplôme d'université niveau bac+5
- 110 : Magistère
- 111 : Mastère spécialisé
- 114 : DRT (diplôme de recherche et technologie)
- 120 : DEA
- 121: Master recherche
- 130 : DESS
- 131 : Master professionnel
- 140 : Master non différencié
- 142 : DNSEP depuis 2006 (dip. nat. sup. expression plastiq., niv. bac+5)
- 145 : BEES (BE éduc. sportif) 3e degré
- 150 : Capacité de médecine
- 160 : École supérieure de commerce à partir de 2000 (bac+5)
- 164 : Autre titre ou certificat niveau bac+5
- 170 : Diplôme d'école d'ingénieur
- 180 : Professeur d'enseignement secondaire depuis 2010 (bac+5)
- 188 : Professeur des écoles depuis 2010 (bac+5)
- 190 : Agrégation depuis 2010
- 194 : Diplôme santé travail social niv. bac+5, dont sage femme depuis 2015
- 195 : Diplôme d'État Docteur vétérinaire
- 196 : Doctorat de santé
- 197 : Doctorat de recherche (hors santé)
- 198 : Autre diplôme bac+5 ou plus (avocat, notaire, magistrat, sc. Po depuis 2005)
- 200 : Licence, licence générale LMD (L3)
- 201 : Maîtrise, maîtrise intermédiaire (M1)
- 220 : MST (ancien diplôme)
- 230 : Maîtrise IUP
- 240 : DSAA (dip. sup. arts appliqués)
- 241 : DNAT, DNAP depuis 2006 (dip. nat. art & tec., arts plast niv. bac+3)
- 242 : DNSEP jusqu'à 2005 (dip. nat. sup. expression plastique niv. bac+4)
- 245 : BEES 2e degré (BE éduc. sportif niv. bac+4)
- 246 : DESE, DEST (dip. études sup. Cnam)
- 250 : Licence professionnelle
- 256 : Diplôme d'université niveau bac+3/4
- 258 : Drea (dip. recherche et études appliquées)

- 260 : École supérieure de commerce jusqu'à 1999 (bac+4)
- 264 : Autre titre ou certificat niv. bac+3/4 (DCG, DESCF, DECF, beaux-arts...)
- 280 : Professeur enseignement secondaire IUFM jusqu'à 2009 (bac+3/4)
- 288 : Professeur des écoles IUFM jusqu'à 2009 (bac+3/4)
- 290 : Agrégation jusqu'à 2009 (bac+4)
- 296 : Diplôme santé travail social niv. bac+3/4, dont infirmière depuis 2010
- 298 : Autre diplôme niv. bac+3/4 (journaliste, art, études judiciaires...)
- 320 : BTS
- 321 : DMA (diplôme des métiers d'art)
- 322 : DTS, DNTS, DPECF
- 323 : BTSA
- 335 : Brevet maîtrise supérieur (BM) niveau bac+2
- 340 : DNAT avant 2006 (dip. nat. art et techno niv. bac+2)
- 342 : DNAP avant 2006 (dip. nat. arts plastiques niv. bac+2)
- 345 : Dejeps (DE jeunesse, éducation populaire et sport)
- 346 : DPCT, DPCE (dip. du Cnam niveau bac+2)
- 350 : DUT
- 351 : Propédeutique (ancien diplôme)
- 352 : Deug, PCEM, DUEL, DUES...
- 355 : Deust
- 356 : Diplôme d'université niveau bac+2
- 363 : CSA niveau bac+2 (certificat spécialisation agric.)
- 364 : Autre titre ou certificat niv. bac+2 (école de vente...)
- 388 : École normale d'instituteur, PEGC
- 396 : Diplôme santé travail social niv. bac+2, dont infirmière jusqu'à 2009
- 398 : Autre diplôme niveau bac+2 (école d'art...)
- 400 : Bac pro
- 401 : BMA (brevet des métiers d'art)
- 402 : BTM (brevet technique des métiers)
- 403 : Bac pro agricole
- 406 : BMS (brevet des métiers du spectacle, ancien diplôme)
- 410 : BEI (brevet d'enseignement industriel, ancien diplôme)
- 411 : BEC (brevet d'enseignement commercial, ancien diplôme)
- 412 : BEH (brevet d'enseignement hôtelier, ancien diplôme)
- 413 : BEA (brevet d'enseignement agricole, ancien diplôme)414 : BES (brevet d'enseignement social, ancien diplôme)
- 420 : BT (brevet de technicien)
- 423 : BTA (brevet de technicien agricole)
- 430 : Bac technologique
- 433 : Bac technologique agricole
- 435 : Brevet de maîtrise (BM)
- 437 : Mention complémentaire au bac
- 445 : BEES niveau bac (BE éducateur sportif 1er degré), BPJEPS
- 450 : BP (brevet professionnel)
- 453 : BPA (brevet professionnel agricole)
- 460 : BSEC (brevet supérieur d'enseignement commercial, ancien diplôme)
- 463 : CSA niveau bac (certificat spécialisation agric.)
- 464 : Autre titre ou certificat niv. bac (secrétaire médicale, Bepecaser...)
- 470 : Bac général
- 488 : Capacité en droit, DAEU, ESEU
- 490 : Brevet supérieur (ancien diplôme)
- 496 : Diplôme santé travail social niv. bac (assist. dentaire, monit.- éducateur)
- 498 : Autre diplôme niv. bac (pers. navigant commercial, dip. Études musicales...)
- 500 : CAP
- 503 : CAPA
- 510 : BEP
- 513 : BEPA
- 523 : BAA (brevet apprentissage agricole, ancien diplôme)
- 532 : BC (brevet de compagnon)
- 537 : Mention complémentaire au CAP-BEP
- 540 : CFES (certificat fin études secondaires), première partie de l'ancien bac
- 545 : Brevet élémentaire, BEPS (anciens diplômes)

- 553 : BPA niv. CAP (brevet pro. agric.)
- 556 : EFAA (exam. fin apprentissage artisanal, ancien diplôme)
- 563 : CSA niveau CAP-BEP (certificat spécialisation agricole)
- 564 : titre ou certificat niveau CAP-BEP (titre Afpa...)
- 596 : Diplôme santé travail social niv. CAP-BEP (aide soignante...)
- 598 : Autre diplôme niv. CAP-BEP (moniteur auto école, autres anciens diplômes)
- 640 : DNB, BEPC, brevet des collèges
- 641 : CEPRO (certificat éducation pro., ancien diplôme)
- 740 : Certificat d'études primaires (ancien diplôme)
- 751 : CFG (certificat de formation générale)

## Niveaux de diplôme (137 postes) : FORMFIN, NIVFIN

- 10000 : Diplôme d'université niveau bac+5
- 11000 : Magistère
- 11100 : Mastère spécialisé
- 11400 : DRT (diplôme de recherche et technologie)
- 12000 : DEA
- 12100: Master recherche
- 13000 : DESS
- 13100: Master professionnel
- 14000 : Master non différencié
- 14200 : DNSEP depuis 2006 (dip. nat. sup. expression plastiq., niv. bac+5)
- 14500 : BEES 3e degré (BE éduc. sportif, niv. bac+5)
- 15000 : Capacité de médecine
- 16000 : Année terminale école supérieure de commerce à partir de 2000 (bac+5)
- 16400: Autre titre ou certificat niveau bac+5
- 17000 : Année terminale école d'ingénieurs
- 18000 : Professeur d'enseignement secondaire depuis 2010 (bac+5)
- 18800 : Professeur des écoles depuis 2010 (bac+5)
- 19000: Agrégation depuis 2010
- 19400 : Année term. dip. santé trav. social niv. bac+5 dont sage femme depuis 2015
- 19500 : Diplôme d'État Docteur vétérinaire
- 19600 : Doctorat de santé, année terminale
- 19700 : Doctorat de recherche (hors santé), année terminale
- 19800 : Autre diplôme bac+5 ou plus (avocat, notaire, magistrat, sc. Po depuis 2005)
- 19991 : Année non terminale doctorat de recherche
- 19992 : Année non terminale post DCEM ou équivalent des doctorats de santé
- 19993 : Année non terminale Doctorat vétérinaire
- 19999: Bac+5 et plus (sans autre indication)
- 20000 : 3e année licence, licence générale LMD (L3)
- 20100 : Maîtrise, 1ère année de master (M1)
- 22000 : MST (ancien diplôme)
- 23000 : Maîtrise IUP
- 24000 : DSAA (dip. sup. arts appliqués)
- 24100: DNAT, DNAP depuis 2006 (dip. nat. art & tec., arts plast niv. bac+3)
- 24200 : DNSEP jusqu'à 2005 (dip. nat. sup. expression plastique niv. bac+4)
- 24500 : BEES 2e degré (BE éduc. sportif niv. bac+4)
- 24600 : DESE, DEST (dip. études sup. Cnam)
- 25000 : Licence professionnelle année terminale
- 25600 : Diplôme d'université niveau bac+3/4
- 25800 : Drea (dip. recherche et études appliquées)
- 26000 : Année terminale école supérieure de commerce jusqu'à 1999 (bac+4)
- 26400 : Autre titre ou certificat niv. bac+3/4 (DCG, DESCF, DECF, beaux-arts...)
- 28000 : Année terminale IUFM enseignement secondaire jusqu'à 2009 (bac+3/4)
- 28800 : Année terminale IUFM enseignement primaire jusqu'à 2009 (bac+3/4)
- 29000 : Agrégation jusqu'à 2009 (bac+4)
- 29600 : Année term. dip. santé trav. social niv. bac+3/4 dont infirmière depuis 2010
- 29800 : Année term. autre dip. niv. bac+3/4 (journaliste, art, études judiciaires...)
- 29991: 1ère année IUFM

- 29998: Bac+3 sans autre indication 29999: Bac+4 sans autre indication 32000 : BTS année terminale 32300 : BTSA année terminale
- 32100 : DMA (année terminale diplôme des métiers d'art)
- 32200 : DTS, DNTS, DPECF (année terminale)
- 33500 : Brevet maîtrise supérieur (BM) niveau bac+2
- 34000 : DNAT avant 2006 (dip. nat. art et techno niv. bac+2)
- 34200 : DNAP avant 2006 (dip. nat. arts plastiques niv. bac+2)
- 34500 : Dejeps (Diplôme d'État jeunesse, éducation populaire et sport)
- 34600 : DPCT, DPCE (dip. du Cnam niveau bac+2)
- 35000 : DUT année terminale
- 35100 : Propédeutique (ancien diplôme)
- 35200 : Année terminale Deug, PCEM, DUEL, DUES, 2e année de licence (L2)
- 35500 : Deust année terminale
- 35600 : Diplôme d'université niveau bac+2 année terminale
- 36300 : CSA niveau bac+2 (certificat spécialisation agric.)
- 36400 : Autre titre ou certificat niv. bac+2 (année terminale école de vente...)
- 38800 : École normale d'instituteur, PEGC
- 38881 : Année post BTS DUT FCIL niveau bac+2
- 38882 : Année non terminale dip. santé-social niv. bac+3/4
- 38883 : Année non terminale école supérieure de commerce
- 38884 : Année non terminale école d'ingénieurs
- 38885 : Année non terminale autre form. niv. bac+3 à bac+5
- 38886 : Année non terminale autres dip. niv. bac+5 ou plus
- 38887 : Année non terminale dip. santé-social niv. bac+5 (sage-femme depuis 2014)
- 39600 : Année terminale diplôme santé-social niv. bac+2
- 39800 : Année terminale autre formation niveau bac+2
- 39991 : DCEM 2e cycle médecine, pharmacie, odontologie
- 39992 : 1ère et 2e années licence LMD (L1, L2)
- 39999: Bac+2 sans autre indication
- 40000: Terminale bac pro
- 40100 : BMA (brevet des métiers d'art)
- 40200 : BTM (brevet technique des métiers)
- 40300 : Terminale bac pro agricole
- 40600 : BMS (brevet des métiers du spectacle, ancien diplôme)
- 41000 : BEI (brevet d'enseignement industriel, ancien diplôme)
- 41100 : BEC (brevet d'enseignement commercial, ancien diplôme)
- 41200 : BEH (brevet d'enseignement hôtelier, ancien diplôme)
- 41300 : BEA (brevet d'enseignement agricole, ancien diplôme)
- 41400 : BES (brevet d'enseignement social, ancien diplôme)
- 42000 : Terminale BT (brevet de technicien)
- 42300 : Terminale BTA (brevet de technicien agricole)
- 43000: Terminale bac technologique
- 43300 : Terminale bac technologique agricole
- 43500 : Brevet de maîtrise (BM)
- 43700 : Mention complémentaire au bac
- 44500 : BEES niveau bac (BE éducateur sportif 1er degré), BPJEPS
- 45000 : Terminale BP (brevet professionnel)
- 45300 : Terminale BPA (brevet professionnel agricole)
- 46000 : BSEC (brevet supérieur d'enseignement commercial, ancien diplôme)
- 46300 : CSA niveau bac (certificat spécialisation agricole)
- 46400 : Autre titre ou certificat niv. bac (secrétaire médicale, Bepecaser...)
- 47000 : Terminale bac général
- 48201 : Année non terminale Deust, DUT
- 48202 : Année non terminale BTS, BTSA
- 48203 : Année non terminale santé, travail social niveau bac+2/3/4
- 48204 : Année non term autre cycle niv. bac+2 (art...)
- 48800 : Capacite en droit, DAEU, ESEU
- 49600 : Année terminale diplôme santé, travail social niv. bac
- 49800 : Autre diplôme niveau bac (personnel navigant commercial, musique...)
- 49991 : Classe préparatoire aux grandes écoles

- 49992 : 1ère année Deug, 1ère année licence (L1), Paces (1ère année médecine)
- 49993 : Formation complémentaire post-bac : prépa écoles santé, concours...
- 49994 : 1ère année médecine, odontologie, pharmacie (Paces)
- 49999: Bac+1 sans autre indication
- 50000 : CAP année terminale
- 50300 : CAPA année terminale
- 51000 : BEP année terminale
- 51300 : BEPA année terminale
- 52300 : BAA (brevet apprentissage agricole, ancien diplôme)
- 53200 : BC (brevet de compagnon)
- 53700 : Mention complémentaire au CAP-BEP
- 54500 : Brevet élémentaire, BEPS (anciens diplômes)
- 55300 : BPA niv. CAP (brevet pro. agric.)
- 55600 : EFAA (exam. fin apprentissage artisanal, ancien diplôme)
- 56300 : CSA niveau CAP-BEP (certificat spécialisation agricole)
- 56400: Titre ou certificat niveau CAP-BEP (titre Afpa...)
- 58881 : Seconde technologique
- 58882 : Seconde bac pro., seconde BT, seconde speciale
- 58883 : 1ère techno, première adaptation
- 58884 : Première bac pro, première BT
- 58885 : Année non terminale titre prof niveau bac (BP...)
- 58886: Formation complémentaire post CAP-BEP
- 59600 : Année terminale diplôme santé, travail social niv CAP-BEP
- 59800 : Autre formation de niveau CAP-BEP
- 59991 : Seconde générale, seconde indéterminée
- 59992 : 1ère générale
- 64000 : DNB, 3e, BEPC, brevet des collèges
- 64100 : CEPRO (certificat éducation pro., ancien diplôme)
- 68881: Année non terminale CAP
- 68882 : Année non terminale BEP
- 68883 : Année non terminale autre diplôme niveau CAP-BEP
- 74000 : Certificat d'études primaires
- 78882 : CPPN, CPA, classe transition
- 79900: Aucune formation reconnue
- 79991: Études primaires
- 79992: 6e, 5e
- 79993:4e
- 79995: IME (institut médico-éducatif), IMP, IMPRO

# • Secteurs d'activité NAF rév2 (88 postes) : NAFANT, NAFEMP2N, NAFEMP3N, NAFENT, NAFG088N, NAFG088UN, NAFPN, NAFPRO2N, NAFPRO3N, NAFPRO4N

- 01 : Culture et production animale, chasse et services annexes
- 02 : Sylviculture et exploitation forestière
- 03 : Pêche et aquaculture
- 05 : Extraction de houille et de lignite
- 06 : Extraction d'hydrocarbures
- 07 : Extraction de minerais métalliques
- 08 : Autres industries extractives
- 09 : Services de soutien aux industries extractives
- 10 : Industries alimentaires
- 11 : Fabrication de boissons
- 12 : Fabrication de produits à base de tabac
- 13 : Fabrication de textiles
- 14 : Industrie de l'habillement
- 15 : Industrie du cuir et de la chaussure
- 16 : Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles ; fabrication d'articles en

vannerie et sparterie

- 17 : Industrie du papier et du carton
- 18 : Imprimerie et reproduction d'enregistrements
- 19 : Cokéfaction et raffinage
- 20 : Industrie chimique
- 21 : Industrie pharmaceutique
- 22 : Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique
- 23 : Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques
- 25 : Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements
- 26 : Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques
- 27 : Fabrication d'équipements électriques
- 28 : Fabrication de machines et équipements n.c.a.
- 29 : Industrie automobile
- 30 : Fabrication d'autres matériels de transport
- 31 : Fabrication de meubles
- 32 : Autres industries manufacturières
- 33 : Réparation et installation de machines et d'équipements
- 35 : Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
- 36 : Captage, traitement et distribution d'eau
- 37 : Collecte et traitement des eaux usées
- 38 : Collecte, traitement et élimination des déchets ; récupération
- 39 : Dépollution et autres services de gestion des déchets
- 41 : Construction de bâtiments
- 42 : Génie civil
- 43 : Travaux de construction spécialisés
- 45 : Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles
- 46 : Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles
- 47 : Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles
  49 : Transports terrestres et transport par conduites
- 50 : Transports par eau
- 51 : Transports aériens
- 52 : Entreposage et services auxiliaires des transports
- 53 : Activités de poste et de courrier
- 55 : Hébergement
- 56 : Restauration
- 58 : Édition
- 59 : Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision ; enregistrement sonore et édition musicale
- 60 : Programmation et diffusion
- 61 : Télécommunications
- 62 : Programmation, conseil et autres activités informatiques
- 63 : Services d'information
- 64 : Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite
- 65 : Assurance
- 66 : Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance
- 68 : Activités immobilières
- 69 : Activités juridiques et comptables
- 70 : Activités des sièges sociaux ; conseil de gestion
- 71 : Activités d'architecture et d'ingénierie ; activités de contrôle et analyses techniques
- 72 : Recherche-développement scientifique
- 73 : Publicité et études de marché
- 74 : Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques
- 75 : Activités vétérinaires
- 77 : Activités de location et location-bail
- 78 : Activités liées à l'emploi
- 79 : Activités des agences de voyage, voyagistes, services de réservation et activités connexes
- 80 : Enquêtes et sécurité
- 81 : Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager
- 82 : Activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises
- 84 : Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire
- 85 : Enseignement
- 86 : Activités pour la santé humaine

- 87 : Hébergement médico-social et social
- 88 : Action sociale sans hébergement
- 90 : Activités créatives, artistiques et de spectacle
- 91 : Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles
- 92 : Organisation de jeux de hasard et d'argent
- 93 : Activités sportives, récréatives et de loisirs
- 94 : Activités des organisations associatives
- 95 : Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques
- 96 : Autres services personnels
- 97 : Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique
- 98 : Activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre
- 99 : Activités des organisations et organismes extraterritoriaux

# • Secteurs d'activité Nomenclature agrégée 2008 (129 postes) : NAFG129N, NAFG129UN

- A01Z: Culture et production animale, chasse et services annexes
- A02Z : Sylviculture et exploitation forestière
- A03Z : Pêche et aquaculture
- B05Z: Extraction de houille et de lignite
- B06Z: Extraction d'hydrocarbures
- B07Z : Extraction de minerais métalliques
- B08Z: Autres industries extractives
- B09Z : Services de soutien aux industries extractives
- C10A: Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande
- C10B: Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques
- C10C: Transformation et conservation de fruits et légumes
- C10D : Fabrication d'huiles et graisses végétales et animales
- C10E: Fabrication de produits laitiers
- C10F: Travail des grains; fabrication de produits amylacés
- C10G: Fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires
- C10H: Fabrication d'autres produits alimentaires
- C10K: Fabrication d'aliments pour animaux
- C11Z: Fabrication de boissons
- C12Z : Fabrication de produits à base de tabac
- C13Z: Fabrication de textiles
- C14Z : Industrie de l'habillement
- C15Z: Industrie du cuir et de la chaussure
- C16Z : Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles ; fabrication d'articles en vannerie et sparterie
- C17A: Fabrication de pâte à papier, de papier et de carton
- C17B: Fabrication d'articles en papier ou en carton
- C18Z: Imprimerie et reproduction d'enregistrements
- C19Z : Cokéfaction et raffinage
- C20A : Fabrication de produits chimiques de base, de produits azotés et d'engrais, de matières plastiques de base et de caoutchouc synthétique
- C20B: Fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums
- C20C : Fabrication d'autres produits chimiques et de fibres artificielles ou synthétiques
- C21Z: Industrie pharmaceutique
- C22A: Fabrication de produits en caoutchouc
- C22B: Fabrication de produits en plastique
- C23A: Fabrication de verre et d'articles en verre
- C23B: Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques hors verre
- C24A : Sidérurgie et première transformation de l'acier
- C24B: Production de métaux précieux et d'autres métaux non ferreux
- C24C: Fonderie
- C25A: Fabrication d'éléments en métal pour la construction
- C25B : Fabrication de réservoirs, citernes et conteneurs métalliques ; fabrication de générateurs de vapeur, à l'exception des chaudières pour le chauffage central
- C25C: Fabrication d'armes et de munitions

- C25D: Forge, traitement des métaux, usinage
- C25E : Fabrication de coutellerie, d'outillage, de quincaillerie et d'autres ouvrages en métaux
- C26A: Fabrication de composants et cartes électroniques
- C26B : Fabrication d'ordinateurs et d'équipements périphériques
- C26C: Fabrication d'équipements de communication
- C26D : Fabrication de produits électroniques grand public
- C26E : Fabrication d'instruments et d'appareils de mesure, d'essai et de navigation ; horlogerie
- C26F : Fabrication d'équipements d'irradiation médicale, d'équipements électromédicaux et électrothérapeutiques
- C26G : Fabrication de matériels optique et photographique ; fabrication de supports magnétiques et optiques
- C27A: Fabrication d'appareils ménagers
- C27B : Fabrication d'autres équipements électriques
- C28A: Fabrication de machines et équipements d'usage général
- C28B : Fabrication de machines agricoles et forestières
- C28C: Fabrication de machines de formage des métaux et de machines-outils
- C28D : Fabrication d'autres machines d'usage spécifique
- C29A: Construction de véhicules automobiles; fabrication de carrosseries et remorques
- C29B: Fabrication d'équipements automobiles
- C30A: Construction navale
- C30B : Construction de locomotives et d'autre matériel ferroviaire roulant
- C30C : Construction aéronautique et spatiale
- C30D : Construction de véhicules militaires de combat
- C30E : Fabrication de matériels de transport n.c.a.
- C31Z: Fabrication de meubles
- C32A: Fabrication d'articles de joaillerie, bijouterie et d'instruments de musique
- C32B : Fabrication d'instruments et de fournitures à usage médical et dentaire
- C32C : Fabrication d'articles de sport, jeux et jouets et autres activités manufacturières
- C33Z : Réparation et installation de machines et d'équipements
- D35A: Production, transport et distribution d'électricité
- D35B : Production et distribution de combustibles gazeux, de vapeur et d'air conditionné
- E36Z: Captage, traitement et distribution d'eau
- E37Z : Collecte et traitement des eaux usées
- E38Z : Collecte, traitement et élimination des déchets ; récupération
- E39Z : Dépollution et autres services de gestion des déchets
- F41A: Promotion immobilière
- F41B: Construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels
- F42Z : Génie civil
- F43Z: Travaux de construction spécialisés
- G45Z: Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles
- G46Z: Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles
- G47Z: Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles
- H49A: Transports ferroviaires
- H49B : Autres transports terrestres de voyageurs
- H49C: Transports routiers de fret et par conduites
- H50Z: Transports par eau
- H51Z: Transports aériens
- H52Z : Entreposage et services auxiliaires des transports
- H53Z : Activités de poste et de courrier
- 155Z: Hébergement
- I56Z: Restauration
- J58Z: Édition
- J59Z : Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision ; enregistrement sonore et édition musicale
- J60Z: Programmation et diffusion
- J61Z : Télécommunications
- J62Z : Programmation, conseil et autres activités informatiques
- J63Z: Services d'information
- K64Z : Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite
- K65Z: Assurance
- K66Z: Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance
- L68A : Activités des marchands de biens immobiliers et activités immobilières pour compte de tiers
- L68B: Location et exploitation de biens immobiliers propres ou loués

- M69Z : Activités juridiques et comptables
- M70Z : Activités des sièges sociaux ; conseil de gestion
- M71Z : Activités d'architecture et d'ingénierie ; activités de contrôle et analyses techniques
- M72Z: Recherche-développement scientifique
- M73Z : Publicité et études de marché
- M74Z: Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques
- M75Z: Activités vétérinaires
- N77Z : Activités de location et location-bail
- N78Z : Activités liées à l'emploi
- N79Z: Activités des agences de voyage, voyagistes, services de réservation et activités connexes
- N80Z : Enquêtes et sécurité
- N81Z : Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager
- N82Z : Activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises
- O84Z : Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire
- P85Z: Enseignement
- Q86Z: Activités pour la santé humaine
- Q87Z : Hébergement médico-social et social
- Q88Z : Action sociale sans hébergement
- R90Z : Activités créatives, artistiques et de spectacle
- R91Z : Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles
- R92Z : Organisation de jeux de hasard et d'argent
- R93Z : Activités sportives, récréatives et de loisirs
- S94Z : Activités des organisations associatives
- S95Z : Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques
- S96Z: Autres services personnels
- T97Z : Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique
- T98Z : Activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre
- U99Z : Activités des organisations et organismes extraterritoriaux

## • Secteurs d'activité Naf rev2 (732 postes) : NAFN, NAFUN

- 0111Z : Culture de céréales (à l'exception du riz), de légumineuses et de graines oléagineuses
- 0112Z: Culture du riz
- 0113Z : Culture de légumes, de melons, de racines et de tubercules
- 0114Z : Culture de la canne à sucre
- 0115Z: Culture du tabac
- 0116Z : Culture de plantes à fibres
- 0119Z: Autres cultures non permanentes
- 0121Z: Culture de la vigne
- 0122Z : Culture de fruits tropicaux et subtropicaux
- 0123Z: Culture d'agrumes
- 0124Z : Culture de fruits à pépins et à noyau
- 0125Z : Culture d'autres fruits d'arbres ou d'arbustes et de fruits à coque
- 0126Z : Culture de fruits oléagineux
- 0127Z : Culture de plantes à boissons
- 0128Z: Culture de plantes à épices, aromatiques, médicinales et pharmaceutiques
- 0129Z: Autres cultures permanentes
- 0130Z: Reproduction de plantes
- 0141Z : Élevage de vaches laitières
- 0142Z : Élevage d'autres bovins et de buffles
- 0143Z : Élevage de chevaux et d'autres équidés
- 0144Z : Élevage de chameaux et d'autres camélidés
- 0145Z : Élevage d'ovins et de caprins
- 0146Z : Élevage de porcins
- 0147Z : Élevage de volailles
- 0149Z : Élevage d'autres animaux
- 0150Z : Culture et élevage associés
- 0161Z : Activités de soutien aux cultures
- 0162Z : Activités de soutien à la production animale

- 0163Z : Traitement primaire des récoltes
- 0164Z: Traitement des semences
- 0170Z: Chasse, piégeage et services annexes
- 0210Z : Sylviculture et autres activités forestières
- 0220Z: Exploitation forestière
- 0230Z : Récolte de produits forestiers non ligneux poussant à l'état sauvage
- 0240Z : Services de soutien à l'exploitation forestière
- 0311Z: Pêche en mer
- 0312Z : Pêche en eau douce
- 0321Z: Aquaculture en mer
- 0322Z : Aquaculture en eau douce
- 0510Z: Extraction de houille
- 0520Z: Extraction de lignite
- 0610Z : Extraction de pétrole brut
- 0620Z: Extraction de gaz naturel
- 0710Z: Extraction de minerais de fer
- 0721Z: Extraction de minerais d'uranium et de thorium
- 0729Z : Extraction d'autres minerais de métaux non ferreux
- 0811Z : Extraction de pierres ornementales et de construction, de calcaire industriel, de gypse, de craie et d'ardoise
- 0812Z : Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin
- 0891Z : Extraction des minéraux chimiques et d'engrais minéraux
- 0892Z: Extraction de tourbe
- 0893Z: Production de sel
- 0899Z: Autres activités extractives n.c.a.
- 0910Z : Activités de soutien à l'extraction d'hydrocarbures
- 0990Z : Activités de soutien aux autres industries extractives
- 1011Z: Transformation et conservation de la viande de boucherie
- 1012Z : Transformation et conservation de la viande de volaille
- 1013A: Préparation industrielle de produits à base de viande
- 1013B: Charcuterie
- 1020Z: Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques
- 1031Z: Transformation et conservation de pommes de terre
- 1032Z : Préparation de jus de fruits et légumes
- 1039A: Autre transformation et conservation de légumes
- 1039B: Transformation et conservation de fruits
- 1041A: Fabrication d'huiles et graisses brutes
- 1041B: Fabrication d'huiles et graisses raffinées
- 1042Z : Fabrication de margarine et graisses comestibles similaires
- 1051A: Fabrication de lait liquide et de produits frais
- 1051B: Fabrication de beurre
- 1051C: Fabrication de fromage
- 1051D : Fabrication d'autres produits laitiers
- 1052Z : Fabrication de glaces et sorbets
- 1061A: Meunerie
- 1061B: Autres activités du travail des grains
- 1062Z : Fabrication de produits amylacés
- 1071A: Fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche
- 1071B: Cuisson de produits de boulangerie
- 1071C : Boulangerie et boulangerie-pâtisserie
- 1071D : Pâtisserie
- 1072Z : Fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation
- 1073Z : Fabrication de pâtes alimentaires
- 1081Z: Fabrication de sucre
- 1082Z : Fabrication de cacao, chocolat et de produits de confiserie
- 1083Z: Transformation du thé et du café
- 1084Z : Fabrication de condiments et assaisonnements
- 1085Z : Fabrication de plats préparés
- 1086Z : Fabrication d'aliments homogénéisés et diététiques
- 1089Z : Fabrication d'autres produits alimentaires n.c.a.
- 1091Z : Fabrication d'aliments pour animaux de ferme
- 1092Z : Fabrication d'aliments pour animaux de compagnie

- 1101Z : Production de boissons alcooliques distillées
- 1102A: Fabrication de vins effervescents
- 1102B: Vinification
- 1103Z : Fabrication de cidre et de vins de fruits
- 1104Z : Production d'autres boissons fermentées non distillées
- 1105Z : Fabrication de bière
- 1106Z : Fabrication de malt
- 1107A: Industrie des eaux de table
- 1107B: Production de boissons rafraîchissantes
- 1200Z : Fabrication de produits à base de tabac
- 1310Z : Préparation de fibres textiles et filature
- 1320Z: Tissage
- 1330Z: Ennoblissement textile
- 1391Z: Fabrication d'étoffes à mailles
- 1392Z: Fabrication d'articles textiles, sauf habillement
- 1393Z : Fabrication de tapis et moquettes
- 1394Z : Fabrication de ficelles, cordes et filets
- 1395Z : Fabrication de non-tissés, sauf habillement
- 1396Z: Fabrication d'autres textiles techniques et industriels
- 1399Z: Fabrication d'autres textiles n.c.a.
- 1411Z : Fabrication de vêtements en cuir
- 1412Z : Fabrication de vêtements de travail
- 1413Z : Fabrication de vêtements de dessus
- 1414Z : Fabrication de vêtements de dessous
- 1419Z : Fabrication d'autres vêtements et accessoires
- 1420Z: Fabrication d'articles en fourrure
- 1431Z: Fabrication d'articles chaussants à mailles
- 1439Z: Fabrication d'autres articles à mailles
- 1511Z : Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures
- 1512Z : Fabrication d'articles de voyage, de maroquinerie et de sellerie
- 1520Z : Fabrication de chaussures
- 1610A: Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation
- 1610B: Imprégnation du bois
- 1621Z : Fabrication de placage et de panneaux de bois
- 1622Z : Fabrication de parquets assemblés
- 1623Z : Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries
- 1624Z : Fabrication d'emballages en bois
- 1629Z : Fabrication d'objets divers en bois ; fabrication d'objets en liège, vannerie et sparterie
- 1711Z : Fabrication de pâte à papier
- 1712Z : Fabrication de papier et de carton
- 1721A: Fabrication de carton ondulé
- 1721B: Fabrication de cartonnages
- 1721C: Fabrication d'emballages en papier
- 1722Z : Fabrication d'articles en papier à usage sanitaire ou domestique
- 1723Z : Fabrication d'articles de papeterie
- 1724Z: Fabrication de papiers peints
- 1729Z : Fabrication d'autres articles en papier ou en carton
- 1811Z : Imprimerie de journaux
- 1812Z : Autre imprimerie (labeur)
- 1813Z : Activités de pré-presse
- 1814Z : Reliure et activités connexes
- 1820Z: Reproduction d'enregistrements
- 1910Z: Cokéfaction
- 1920Z : Raffinage du pétrole
- 2011Z : Fabrication de gaz industriels
- 2012Z : Fabrication de colorants et de pigments
- 2013A : Enrichissement et retraitement de matières nucléaires 2013B : Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base n.c.a.
- 2014Z : Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base
- 2015Z : Fabrication de produits azotés et d'engrais
- 2016Z : Fabrication de matières plastiques de base
- 2017Z : Fabrication de caoutchouc synthétique

- 2020Z: Fabrication de pesticides et d'autres produits agrochimiques
- 2030Z: Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics
- 2041Z : Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien
- 2042Z : Fabrication de parfums et de produits pour la toilette
- 2051Z: Fabrication de produits explosifs
- 2052Z: Fabrication de colles
- 2053Z: Fabrication d'huiles essentielles
- 2059Z: Fabrication d'autres produits chimiques n.c.a.
- 2060Z : Fabrication de fibres artificielles ou synthétiques
- 2110Z : Fabrication de produits pharmaceutiques de base
- 2120Z : Fabrication de préparations pharmaceutiques
- 2211Z: Fabrication et rechapage de pneumatiques
- 2219Z: Fabrication d'autres articles en caoutchouc
- 2221Z: Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques
- 2222Z : Fabrication d'emballages en matières plastiques
- 2223Z : Fabrication d'éléments en matières plastiques pour la construction
- 2229A: Fabrication de pièces techniques à base de matières plastiques
- 2229B : Fabrication de produits de consommation courante en matières plastiques
- 2311Z: Fabrication de verre plat
- 2312Z : Façonnage et transformation du verre plat
- 2313Z: Fabrication de verre creux
- 2314Z : Fabrication de fibres de verre
- 2319Z : Fabrication et façonnage d'autres articles en verre, y compris verre technique
- 2320Z : Fabrication de produits réfractaires
- 2331Z : Fabrication de carreaux en céramique
- 2332Z : Fabrication de briques, tuiles et produits de construction, en terre cuite
- 2341Z : Fabrication d'articles céramiques à usage domestique ou ornemental
- 2342Z : Fabrication d'appareils sanitaires en céramique
- 2343Z : Fabrication d'isolateurs et pièces isolantes en céramique
- 2344Z : Fabrication d'autres produits céramiques à usage technique
- 2349Z: Fabrication d'autres produits céramiques
- 2351Z: Fabrication de ciment
- 2352Z : Fabrication de chaux et plâtre
- 2361Z : Fabrication d'éléments en béton pour la construction
- 2362Z : Fabrication d'éléments en plâtre pour la construction
- 2363Z : Fabrication de béton prêt à l'emploi
- 2364Z : Fabrication de mortiers et bétons secs
- 2365Z: Fabrication d'ouvrages en fibre-ciment
- 2369Z : Fabrication d'autres ouvrages en béton, en ciment ou en plâtre
- 2370Z: Taille, façonnage et finissage de pierres
- 2391Z: Fabrication de produits abrasifs
- 2399Z: Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.
- 2410Z : Sidérurgie
- 2420Z: Fabrication de tubes, tuyaux, profilés creux et accessoires correspondants en acier
- 2431Z : Étirage à froid de barres
- 2432Z : Laminage à froid de feuillards
- 2433Z : Profilage à froid par formage ou pliage
- 2434Z: Tréfilage à froid
- 2441Z : Production de métaux précieux
- 2442Z : Métallurgie de l'aluminium
- 2443Z : Métallurgie du plomb, du zinc ou de l'étain
- 2444Z: Métallurgie du cuivre
- 2445Z: Métallurgie des autres métaux non ferreux
- 2446Z : Élaboration et transformation de matières nucléaires
- 2451Z: Fonderie de fonte
- 2452Z: Fonderie d'acier
- 2453Z : Fonderie de métaux légers
- 2454Z: Fonderie d'autres métaux non ferreux
- 2511Z : Fabrication de structures métalliques et de parties de structures
- 2512Z : Fabrication de portes et fenêtres en métal
- 2521Z : Fabrication de radiateurs et de chaudières pour le chauffage central
- 2529Z : Fabrication d'autres réservoirs, citernes et conteneurs métalliques

- 2530Z: Fabrication de générateurs de vapeur, à l'exception des chaudières pour le chauffage central
- 2540Z : Fabrication d'armes et de munitions
- 2550A: Forge, estampage, matriçage; métallurgie des poudres
- 2550B: Découpage, emboutissage
- 2561Z : Traitement et revêtement des métaux
- 2562A: Décolletage
- 2562B: Mécanique industrielle
- 2571Z: Fabrication de coutellerie
- 2572Z : Fabrication de serrures et de ferrures
- 2573A: Fabrication de moules et modèles
- 2573B: Fabrication d'autres outillages
- 2591Z : Fabrication de fûts et emballages métalliques similaires
- 2592Z : Fabrication d'emballages métalliques légers
- 2593Z : Fabrication d'articles en fils métalliques, de chaînes et de ressorts
- 2594Z : Fabrication de vis et de boulons
- 2599A: Fabrication d'articles métalliques ménagers
- 2599B: Fabrication d'autres articles métalliques
- 2611Z : Fabrication de composants électroniques
- 2612Z : Fabrication de cartes électroniques assemblées
- 2620Z : Fabrication d'ordinateurs et d'équipements périphériques
- 2630Z : Fabrication d'équipements de communication
- 2640Z : Fabrication de produits électroniques grand public
- 2651A: Fabrication d'équipements d'aide à la navigation
- 2651B: Fabrication d'instrumentation scientifique et technique
- 2652Z: Horlogerie
- 2660Z : Fabrication d'équipements d'irradiation médicale, d'équipements électromédicaux et électrothérapeutiques
- 2670Z : Fabrication de matériels optique et photographique
- 2680Z : Fabrication de supports magnétiques et optiques
- 2711Z : Fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques
- 2712Z : Fabrication de matériel de distribution et de commande électrique
- 2720Z : Fabrication de piles et d'accumulateurs électriques
- 2731Z : Fabrication de câbles de fibres optiques
- 2732Z : Fabrication d'autres fils et câbles électroniques ou électriques
- 2733Z : Fabrication de matériel d'installation électrique
- 2740Z : Fabrication d'appareils d'éclairage électrique
- 2751Z : Fabrication d'appareils électroménagers
- 2752Z : Fabrication d'appareils ménagers non électriques
- 2790Z : Fabrication d'autres matériels électriques
- 2811Z: Fabrication de moteurs et turbines, à l'exception des moteurs d'avions et de véhicules
- 2812Z : Fabrication d'équipements hydrauliques et pneumatiques
- 2813Z : Fabrication d'autres pompes et compresseurs
- 2814Z : Fabrication d'autres articles de robinetterie
- 2815Z: Fabrication d'engrenages et d'organes mécaniques de transmission
- 2821Z : Fabrication de fours et brûleurs
- 2822Z : Fabrication de matériel de levage et de manutention
- 2823Z : Fabrication de machines et d'équipements de bureau (à l'exception des ordinateurs et équipements périphériques)
- 2824Z: Fabrication d'outillage portatif à moteur incorporé
- 2825Z: Fabrication d'équipements aérauliques et frigorifiques industriels
- 2829A: Fabrication d'équipements d'emballage, de conditionnement et de pesage
- 2829B: Fabrication d'autres machines d'usage général
- 2830Z : Fabrication de machines agricoles et forestières
- 2841Z : Fabrication de machines-outils pour le travail des métaux
- 2849Z: Fabrication d'autres machines-outils
- 2891Z : Fabrication de machines pour la métallurgie
- 2892Z : Fabrication de machines pour l'extraction ou la construction
- 2893Z : Fabrication de machines pour l'industrie agro-alimentaire
- 2894Z: Fabrication de machines pour les industries textiles
- 2895Z : Fabrication de machines pour les industries du papier et du carton
- 2896Z: Fabrication de machines pour le travail du caoutchouc ou des plastiques
- 2899A: Fabrication de machines d'imprimerie

- 2899B : Fabrication d'autres machines spécialisées
- 2910Z : Construction de véhicules automobiles
- 2920Z: Fabrication de carrosseries et remorques
- 2931Z : Fabrication d'équipements électriques et électroniques automobiles
- 2932Z : Fabrication d'autres équipements automobiles
- 3011Z : Construction de navires et de structures flottantes
- 3012Z : Construction de bateaux de plaisance
- 3020Z : Construction de locomotives et d'autre matériel ferroviaire roulant
- 3030Z : Construction aéronautique et spatiale
- 3040Z : Construction de véhicules militaires de combat
- 3091Z: Fabrication de motocycles
- 3092Z : Fabrication de bicyclettes et de véhicules pour invalides
- 3099Z : Fabrication d'autres équipements de transport n.c.a.
- 3101Z : Fabrication de meubles de bureau et de magasin
- 3102Z : Fabrication de meubles de cuisine
- 3103Z: Fabrication de matelas
- 3109A: Fabrication de sièges d'ameublement d'intérieur
- 3109B: Fabrication d'autres meubles et industries connexes de l'ameublement
- 3211Z: Frappe de monnaie
- 3212Z : Fabrication d'articles de joaillerie et bijouterie
- 3213Z : Fabrication d'articles de bijouterie fantaisie et articles similaires
- 3220Z : Fabrication d'instruments de musique
- 3230Z: Fabrication d'articles de sport
- 3240Z: Fabrication de jeux et jouets
- 3250A: Fabrication de matériel médico-chirurgical et dentaire
- 3250B: Fabrication de lunettes
- 3291Z : Fabrication d'articles de brosserie
- 3299Z: Autres activités manufacturières n.c.a.
- 3311Z : Réparation d'ouvrages en métaux
- 3312Z : Réparation de machines et équipements mécaniques
- 3313Z : Réparation de matériels électroniques et optiques
- 3314Z : Réparation d'équipements électriques
- 3315Z : Réparation et maintenance navale
- 3316Z : Réparation et maintenance d'aéronefs et d'engins spatiaux
- 3317Z : Réparation et maintenance d'autres équipements de transport
- 3319Z: Réparation d'autres équipements
- 3320A : Installation de structures métalliques, chaudronnées et de tuyauterie
- 3320B : Installation de machines et équipements mécaniques
- 3320C : Conception d'ensemble et assemblage sur site industriel d'équipements de contrôle des processus industriels
- 3320D : Installation d'équipements électriques, de matériels électroniques et optiques ou d'autres matériels
- 3511Z: Production d'électricité
- 3512Z: Transport d'électricité
- 3513Z : Distribution d'électricité
- 3514Z : Commerce d'électricité
- 3521Z: Production de combustibles gazeux
- 3522Z : Distribution de combustibles gazeux par conduites
- 3523Z: Commerce de combustibles gazeux par conduites
- 3530Z : Production et distribution de vapeur et d'air conditionné
- 3600Z: Captage, traitement et distribution d'eau
- 3700Z : Collecte et traitement des eaux usées
- 3811Z : Collecte des déchets non dangereux
- 3812Z : Collecte des déchets dangereux
- 3821Z : Traitement et élimination des déchets non dangereux
- 3822Z : Traitement et élimination des déchets dangereux
- 3831Z: Démantèlement d'épaves
- 3832Z : Récupération de déchets triés
- 3900Z : Dépollution et autres services de gestion des déchets
- 4110A: Promotion immobilière de logements
- 4110B : Promotion immobilière de bureaux
- 4110C: Promotion immobilière d'autres bâtiments
- 4110D : Supports juridiques de programmes

- 4120A: Construction de maisons individuelles
- 4120B: Construction d'autres bâtiments
- 4211Z : Construction de routes et autoroutes
- 4212Z : Construction de voies ferrées de surface et souterraines
- 4213A: Construction d'ouvrages d'art
- 4213B: Construction et entretien de tunnels
- 4221Z : Construction de réseaux pour fluides
- 4222Z : Construction de réseaux électriques et de télécommunications
- 4291Z: Construction d'ouvrages maritimes et fluviaux
- 4299Z : Construction d'autres ouvrages de génie civil n.c.a.
- 4311Z: Travaux de démolition
- 4312A: Travaux de terrassement courants et travaux préparatoires
- 4312B : Travaux de terrassement spécialisés ou de grande masse
- 4313Z : Forages et sondages
- 4321A: Travaux d'installation électrique dans tous locaux
- 4321B : Travaux d'installation électrique sur la voie publique
- 4322A: Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux
- 4322B: Travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation
- 4329A: Travaux d'isolation
- 4329B: Autres travaux d'installation n.c.a.
- 4331Z: Travaux de plâtrerie
- 4332A: Travaux de menuiserie bois et PVC
- 4332B : Travaux de menuiserie métallique et serrurerie
- 4332C : Agencement de lieux de vente
- 4333Z : Travaux de revêtement des sols et des murs
- 4334Z: Travaux de peinture et vitrerie
- 4339Z: Autres travaux de finition
- 4391A: Travaux de charpente
- 4391B: Travaux de couverture par éléments
- 4399A: Travaux d'étanchéification
- 4399B : Travaux de montage de structures métalliques
- 4399C : Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment
- 4399D : Autres travaux spécialisés de construction
- 4399E : Location avec opérateur de matériel de construction
- 4511Z : Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers
- 4519Z: Commerce d'autres véhicules automobiles
- 4520A: Entretien et réparation de véhicules automobiles légers
- 4520B: Entretien et réparation d'autres véhicules automobiles
- 4531Z : Commerce de gros d'équipements automobiles
- 4532Z : Commerce de détail d'équipements automobiles
- 4540Z : Commerce et réparation de motocycles
- 4611Z : Intermédiaires du commerce en matières premières agricoles, animaux vivants, matières premières textiles et produits semi-finis
- 4612A: Centrales d'achat de carburant
- 4612B: Autres intermédiaires du commerce en combustibles, métaux, minéraux et produits chimiques
- 4613Z : Intermédiaires du commerce en bois et matériaux de construction
- 4614Z: Intermédiaires du commerce en machines, équipements industriels, navires et avions
- 4615Z : Intermédiaires du commerce en meubles, articles de ménage et quincaillerie
- 4616Z : Intermédiaires du commerce en textiles, habillement, fourrures, chaussures et articles en cuir
- 4617A: Centrales d'achat alimentaires
- 4617B: Autres intermédiaires du commerce en denrées, boissons et tabac
- 4618Z : Intermédiaires spécialisés dans le commerce d'autres produits spécifiques
- 4619A: Centrales d'achat non alimentaires
- 4619B : Autres intermédiaires du commerce en produits divers
- 4621Z : Commerce de gros (commerce interentreprises) de céréales, de tabac non manufacturé,
  - de semences et d'aliments pour le bétail
- 4622Z : Commerce de gros (commerce interentreprises) de fleurs et plantes
- 4623Z: Commerce de gros (commerce interentreprises) d'animaux vivants
- 4624Z : Commerce de gros (commerce interentreprises) de cuirs et peaux 4631Z : Commerce de gros (commerce interentreprises) de fruits et légumes
- 4632A : Commerce de gros (commerce interentreprises) de viandes de boucherie
- 4632B: Commerce de gros (commerce interentreprises) de produits à base de viande

- 4632C : Commerce de gros (commerce interentreprises) de volailles et gibier
- 4633Z : Commerce de gros (commerce interentreprises) de produits laitiers, œufs, huiles et matières grasses comestibles
- 4634Z : Commerce de gros (commerce interentreprises) de boissons
- 4635Z: Commerce de gros (commerce interentreprises) de produits à base de tabac
- 4636Z: Commerce de gros (commerce interentreprises) de sucre, chocolat et confiserie
- 4637Z : Commerce de gros (commerce interentreprises) de café, thé, cacao et épices
- 4638A: Commerce de gros (commerce interentreprises) de poissons, crustacés et mollusques
- 4638B: Commerce de gros (commerce interentreprises) alimentaire spécialisé divers
- 4639A: Commerce de gros (commerce interentreprises) de produits surgelés
- 4639B : Commerce de gros (commerce interentreprises) alimentaire non spécialisé
- 4641Z: Commerce de gros (commerce interentreprises) de textiles
- 4642Z: Commerce de gros (commerce interentreprises) d'habillement et de chaussures
- 4643Z: Commerce de gros (commerce interentreprises) d'appareils électroménagers
- 4644Z: Commerce de gros (commerce interentreprises) de vaisselle, verrerie et produits d'entretien
- 4645Z: Commerce de gros (commerce interentreprises) de parfumerie et de produits de beauté
- 4646Z: Commerce de gros (commerce interentreprises) de produits pharmaceutiques
- 4647Z : Commerce de gros (commerce interentreprises) de meubles, de tapis et d'appareils d'éclairage
- 4648Z : Commerce de gros (commerce interentreprises) d'articles d'horlogerie et de bijouterie
- 4649Z: Commerce de gros (commerce interentreprises) d'autres biens domestiques
- 4651Z : Commerce de gros (commerce interentreprises) d'ordinateurs, d'équipements informatiques périphériques et de logiciels
- 4652Z : Commerce de gros (commerce interentreprises) de composants et d'équipements électroniques et de télécommunication
- 4661Z : Commerce de gros (commerce interentreprises) de matériel agricole
- 4662Z : Commerce de gros (commerce interentreprises) de machines-outils
- 4663Z : Commerce de gros (commerce interentreprises) de machines pour l'extraction, la construction et le génie civil
- 4664Z: Commerce de gros (commerce interentreprises) de machines pour l'industrie textile et l'habillement
- 4665Z : Commerce de gros (commerce interentreprises) de mobilier de bureau
- 4666Z : Commerce de gros (commerce interentreprises) d'autres machines et équipements de bureau
- 4669A: Commerce de gros (commerce interentreprises) de matérielélectrique
- 4669B : Commerce de gros (commerce interentreprises) de fournitures et équipements industriels divers
- 4669C : Commerce de gros (commerce interentreprises) de fournitures et équipements divers pour le commerce et les services
- 4671Z : Commerce de gros (commerce interentreprises) de combustibles et de produits annexes
- 4672Z : Commerce de gros (commerce interentreprises) de minerais et métaux
- 4673A: Commerce de gros (commerce interentreprises) de bois et de matériaux de construction
- 4673B : Commerce de gros (commerce interentreprises) d'appareils sanitaires et de produits de décoration
- 4674A: Commerce de gros (commerce interentreprises) de quincaillerie
- 4674B : Commerce de gros (commerce interentreprises) de fournitures pour la plomberie et le chauffage
- 4675Z: Commerce de gros (commerce interentreprises) de produits chimiques
- 4676Z : Commerce de gros (commerce interentreprises) d'autres produits intermédiaires
- 4677Z : Commerce de gros (commerce interentreprises) de déchets et débris
- 4690Z : Commerce de gros (commerce interentreprises) non spécialisé
- 4711A: Commerce de détail de produits surgelés
- 4711B: Commerce d'alimentation générale
- 4711C: Supérettes
- 4711D : Supermarchés
- 4711E: Magasins multi-commerces
- 4711F: Hypermarchés
- 4719A: Grands magasins
- 4719B : Autres commerces de détail en magasin non spécialisé
- 4721Z : Commerce de détail de fruits et légumes en magasin spécialisé
- 4722Z : Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé
- 4723Z : Commerce de détail de poissons, crustacés et mollusques en magasin spécialisé
- 4724Z : Commerce de détail de pain, pâtisserie et confiserie en magasin spécialisé
- 4725Z : Commerce de détail de boissons en magasin spécialisé
- 4726Z: Commerce de détail de produits à base de tabac en magasin spécialisé
- 4729Z : Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé
- 4730Z : Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé
- 4741Z : Commerce de détail d'ordinateurs, d'unités périphériques et de logiciels en magasin spécialisé

- 4742Z : Commerce de détail de matériels de télécommunication en magasin spécialisé
- 4743Z : Commerce de détail de matériels audio et vidéo en magasin spécialisé
- 4751Z : Commerce de détail de textiles en magasin spécialisé
- 4752A: Commerce de détail de quincaillerie, peintures et verres en petites surfaces (moins de 400 m²)
- 4752B: Commerce de détail de quincaillerie, peintures et verres en grandes surfaces (400 m² et plus)
- 4753Z : Commerce de détail de tapis, moquettes et revêtements de murs et de sols en magasin spécialisé
- 4754Z : Commerce de détail d'appareils électroménagers en magasin spécialisé
- 4759A: Commerce de détail de meubles
- 4759B : Commerce de détail d'autres équipements du foyer
- 4761Z : Commerce de détail de livres en magasin spécialisé
- 4762Z : Commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé
- 4763Z : Commerce de détail d'enregistrements musicaux et vidéo en magasin spécialisé
- 4764Z : Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé
- 4765Z : Commerce de détail de jeux et jouets en magasin spécialisé
- 4771Z : Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé
- 4772A: Commerce de détail de la chaussure
- 4772B : Commerce de détail de maroquinerie et d'articles de voyage
- 4773Z : Commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé
- 4774Z : Commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques en magasin spécialisé
- 4775Z : Commerce de détail de parfumerie et de produits de beauté en magasin spécialisé
- 4776Z : Commerce de détail de fleurs, plantes, graines, engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux en magasin spécialisé
- 4777Z : Commerce de détail d'articles d'horlogerie et de bijouterie en magasin spécialisé
- 4778A: Commerces de détail d'optique
- 4778B : Commerces de détail de charbons et combustibles
- 4778C : Autres commerces de détail spécialisés divers
- 4779Z : Commerce de détail de biens d'occasion en magasin
- 4781Z : Commerce de détail alimentaire sur éventaires et marchés
- 4782Z : Commerce de détail de textiles, d'habillement et de chaussures sur éventaires et marchés
- 4789Z : Autres commerces de détail sur éventaires et marchés
- 4791A: Vente à distance sur catalogue général
- 4791B : Vente à distance sur catalogue spécialisé
- 4799A: Vente à domicile
- 4799B : Vente par automates et autres commerces de détail hors magasin, éventaires ou marchés n.c.a.
- 4910Z : Transport ferroviaire interurbain de voyageurs
- 4920Z: Transports ferroviaires de fret
- 4931Z : Transports urbains et suburbains de voyageurs
- 4932Z: Transports de voyageurs par taxis
- 4939A: Transports routiers réguliers de voyageurs
- 4939B : Autres transports routiers de voyageurs
- 4939C : Téléphériques et remontées mécaniques
- 4941A: Transports routiers de fret interurbains
- 4941B : Transports routiers de fret de proximité 4941C : Location de camions avec chauffeur
- 4942Z : Services de déménagement
- 4950Z : Transports par conduites
- 5010Z : Transports maritimes et côtiers de passagers
- 5020Z : Transports maritimes et côtiers de fret
- 5030Z: Transports fluviaux de passagers
- 5040Z: Transports fluviaux de fret
- 5110Z: Transports aériens de passagers
- 5121Z: Transports aériens de fret
- 5122Z: Transports spatiaux
- 5210A: Entreposage et stockage frigorifique
- 5210B : Entreposage et stockage non frigorifique
- 5221Z : Services auxiliaires des transports terrestres
- 5222Z : Services auxiliaires des transports par eau
- 5223Z : Services auxiliaires des transports aériens
- 5224A: Manutention portuaire
- 5224B: Manutention non portuaire
- 5229A: Messagerie, fret express
- 5229B: Affrètement et organisation des transports

- 5310Z : Activités de poste dans le cadre d'une obligation de service universel
- 5320Z : Autres activités de poste et de courrier
- 5510Z : Hôtels et hébergement similaire
- 5520Z : Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée
- 5530Z : Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs
- 5590Z: Autres hébergements
- 5610A: Restauration traditionnelle
- 5610B: Cafétérias et autres libres-services
- 5610C: Restauration de type rapide
- 5621Z: Services des traiteurs
- 5629A: Restauration collective sous contrat
- 5629B: Autres services de restauration n.c.a.
- 5630Z : Débits de boissons
- 5811Z : Édition de livres
- 5812Z : Édition de répertoires et de fichiers d'adresses
- 5813Z : Édition de journaux
- 5814Z : Édition de revues et périodiques
- 5819Z: Autres activités d'édition
- 5821Z : Édition de jeux électroniques
- 5829A : Édition de logiciels système et de réseau
- 5829B: Édition de logiciels outils de développement et de langages
- 5829C : Édition de logiciels applicatifs
- 5911A: Production de films et de programmes pour la télévision
- 5911B: Production de films institutionnels et publicitaires
- 5911C: Production de films pour le cinéma
- 5912Z : Post-production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision
- 5913A: Distribution de films cinématographiques
- 5913B : Édition et distribution vidéo
- 5914Z : Projection de films cinématographiques
- 5920Z : Enregistrement sonore et édition musicale
- 6010Z : Édition et diffusion de programmes radio
- 6020A: Édition de chaînes généralistes
- 6020B : Édition de chaînes thématiques
- 6110Z: Télécommunications filaires
- 6120Z: Télécommunications sans fil
- 6130Z: Télécommunications par satellite
- 6190Z : Autres activités de télécommunication
- 6201Z: Programmation informatique
- 6202A: Conseil en systèmes et logiciels informatiques
- 6202B : Tierce maintenance de systèmes et d'applications informatiques
- 6203Z: Gestion d'installations informatiques
- 6209Z: Autres activités informatiques
- 6311Z: Traitement de données, hébergement et activités connexes
- 6312Z: Portails Internet
- 6391Z : Activités des agences de presse
- 6399Z: Autres services d'information n.c.a.
- 6411Z : Activités de banque centrale
- 6419Z: Autres intermédiations monétaires
- 6420Z: Activités des sociétés holding
- 6430Z : Fonds de placement et entités financières similaires
- 6491Z : Crédit-bail
- 6492Z : Autre distribution de crédit
- 6499Z: Autres activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite, n.c.a.
- 6511Z: Assurance vie
- 6512Z : Autres assurances
- 6520Z: Réassurance
- 6530Z : Caisses de retraite
- 6611Z : Administration de marchés financiers
- 6612Z : Courtage de valeurs mobilières et de marchandises
- 6619A: Supports juridiques de gestion de patrimoine mobilier
- 6619B : Autres activités auxiliaires de services financiers, hors assurance et caisses de retraite, n.c.a.
- 6621Z : Évaluation des risques et dommages

- 6622Z : Activités des agents et courtiers d'assurances
- 6629Z : Autres activités auxiliaires d'assurance et de caisses de retraite
- 6630Z: Gestion de fonds
- 6810Z : Activités des marchands de biens immobiliers
- 6820A: Location de logements
- 6820B: Location de terrains et d'autres biens immobiliers
- 6831Z: Agences immobilières
- 6832A: Administration d'immeubles et autres biens immobiliers
- 6832B : Supports juridiques de gestion de patrimoine immobilier
- 6910Z : Activités juridiques
- 6920Z: Activités comptables
- 7010Z: Activités des sièges sociaux
- 7021Z: Conseil en relations publiques et communication
- 7022Z: Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion
- 7111Z: Activités d'architecture
- 7112A: Activité des géomètres
- 7112B: Ingénierie, études techniques
- 7120A: Contrôle technique automobile
- 7120B: Analyses, essais et inspections techniques
- 7211Z: Recherche-développement en biotechnologie
- 7219Z: Recherche-développement en autres sciences physiques et naturelles
- 7220Z: Recherche-développement en sciences humaines et sociales
- 7311Z : Activités des agences de publicité
- 7312Z : Régie publicitaire de médias
- 7320Z : Études de marché et sondages
- 7410Z: Activités spécialisées de design
- 7420Z: Activités photographiques
- 7430Z: Traduction et interprétation
- 7490A: Activité des économistes de la construction
- 7490B: Activités spécialisées, scientifiques et techniques diverses
- 7500Z: Activités vétérinaires
- 7711A: Location de courte durée de voitures et de véhicules automobiles légers
- 7711B : Location de longue durée de voitures et de véhicules automobiles légers
- 7712Z: Location et location-bail de camions
- 7721Z: Location et location-bail d'articles de loisirs et de sport
- 7722Z : Location de vidéocassettes et disques vidéo
- 7729Z: Location et location-bail d'autres biens personnels et domestiques
- 7731Z : Location et location-bail de machines et équipements agricoles
- 7732Z : Location et location-bail de machines et équipements pour la construction
- 7733Z : Location et location-bail de machines de bureau et de matériel informatique
- 7734Z : Location et location-bail de matériels de transport par eau
- 7735Z : Location et location-bail de matériels de transport aérien
- 7739Z: Location et location-bail d'autres machines, équipements et biens matériels n.c.a.
- 7740Z : Location-bail de propriété intellectuelle et de produits similaires, à l'exception des œuvres soumises à copyright
- 7810Z : Activités des agences de placement de main-d'œuvre
- 7820Z : Activités des agences de travail temporaire
- 7830Z : Autre mise à disposition de ressources humaines
- 7911Z : Activités des agences de voyage
- 7912Z: Activités des voyagistes
- 7990Z: Autres services de réservation et activités connexes
- 8010Z : Activités de sécurité privée
- 8020Z: Activités liées aux systèmes de sécurité
- 8030Z: Activités d'enquête
- 8110Z : Activités combinées de soutien lié aux bâtiments
- 8121Z : Nettoyage courant des bâtiments
- 8122Z : Autres activités de nettoyage des bâtiments et nettoyage industriel
- 8129A: Désinfection, désinsectisation, dératisation
- 8129B: Autres activités de nettoyage n.c.a.
- 8130Z : Services d'aménagement paysager
- 8211Z : Services administratifs combinés de bureau
- 8219Z : Photocopie, préparation de documents et autres activités spécialisées de soutien de bureau

- 8220Z : Activités de centres d'appels
- 8230Z : Organisation de foires, salons professionnels et congrès
- 8291Z : Activités des agences de recouvrement de factures et des sociétés d'information financière sur la
- 8292Z : Activités de conditionnement
- 8299Z: Autres activités de soutien aux entreprises n.c.a.
- 8411Z: Administration publique générale
- 8412Z: Administration publique (tutelle) de la santé, de la formation, de la culture et des services sociaux, autre que sécurité sociale
- 8413Z : Administration publique (tutelle) des activités économiques
- 8421Z: Affaires étrangères
- 8422Z: Défense
- 8423Z: Justice
- 8424Z : Activités d'ordre public et de sécurité
- 8425Z : Services du feu et de secours
- 8430A: Activités générales de sécurité sociale
- 8430B : Gestion des retraites complémentaires
- 8430C : Distribution sociale de revenus
- 8510Z: Enseignement pré-primaire
- 8520Z: Enseignement primaire
- 8531Z : Enseignement secondaire général
- 8532Z: Enseignement secondaire technique ou professionnel
- 8541Z : Enseignement post-secondaire non supérieur
- 8542Z : Enseignement supérieur
- 8551Z : Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs
- 8552Z: Enseignement culturel
- 8553Z: Enseignement de la conduite
- 8559A: Formation continue d'adultes
- 8559B: Autres enseignements
- 8560Z : Activités de soutien à l'enseignement
- 8610Z: Activités hospitalières
- 8621Z : Activité des médecins généralistes
- 8622A: Activités de radiodiagnostic et de radiothérapie
- 8622B: Activités chirurgicales
- 8622C : Autres activités des médecins spécialistes
- 8623Z: Pratique dentaire
- 8690A: Ambulances
- 8690B: Laboratoires d'analyses médicales
- 8690C: Centres de collecte et banques d'organes
- 8690D : Activités des infirmiers et des sages-femmes
- 8690E : Activités des professionnels de la rééducation, de l'appareillage et des pédicures-podologues
- 8690F : Activités de santé humaine non classées ailleurs
- 8710A: Hébergement médicalisé pour personnes âgées
- 8710B: Hébergement médicalisé pour enfants handicapés
- 8710C : Hébergement médicalisé pour adultes handicapés et autre hébergement médicalisé
- 8720A: Hébergement social pour handicapés mentaux et malades mentaux
- 8720B: Hébergement social pour toxicomanes
- 8730A: Hébergement social pour personnes âgées
- 8730B: Hébergement social pour handicapés physiques
- 8790A: Hébergement social pour enfants en difficultés
- 8790B : Hébergement social pour adultes et familles en difficultés et autre hébergement social
- 8810A: Aide à domicile
- 8810B : Accueil ou accompagnement sans hébergement d'adultes handicapés ou de personnes âgées
- 8810C: Aide par le travail
- 8891A: Accueil de jeunes enfants
- 8891B : Accueil ou accompagnement sans hébergement d'enfants handicapés
- 8899A : Autre accueil ou accompagnement sans hébergement d'enfants et d'adolescents
- 8899B: Action sociale sans hébergement n.c.a.
- 9001Z: Arts du spectacle vivant
- 9002Z : Activités de soutien au spectacle vivant
- 9003A: Création artistique relevant des arts plastiques
- 9003B : Autre création artistique

- 9004Z : Gestion de salles de spectacles
- 9101Z : Gestion des bibliothèques et des archives
- 9102Z : Gestion des musées
- 9103Z: Gestion des sites et monuments historiques et des attractions touristiques similaires
- 9104Z : Gestion des jardins botaniques et zoologiques et des réserves naturelles
- 9200Z : Organisation de jeux de hasard et d'argent
- 9311Z: Gestion d'installations sportives
- 9312Z : Activités de clubs de sports
- 9313Z : Activités des centres de culture physique
- 9319Z : Autres activités liées au sport
- 9321Z : Activités des parcs d'attractions et parcs à thèmes
- 9329Z : Autres activités récréatives et de loisirs
- 9411Z : Activités des organisations patronales et consulaires
- 9412Z : Activités des organisations professionnelles
- 9420Z : Activités des syndicats de salariés
- 9491Z : Activités des organisations religieuses
- 9492Z : Activités des organisations politiques
- 9499Z: Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire
- 9511Z : Réparation d'ordinateurs et d'équipements périphériques
- 9512Z : Réparation d'équipements de communication
- 9521Z : Réparation de produits électroniques grand public
- 9522Z : Réparation d'appareils électroménagers et d'équipements pour la maison et le jardin
- 9523Z : Réparation de chaussures et d'articles en cuir
- 9524Z : Réparation de meubles et d'équipements du foyer
- 9525Z : Réparation d'articles d'horlogerie et de bijouterie
- 9529Z : Réparation d'autres biens personnels et domestiques
- 9601A: Blanchisserie-teinturerie de gros
- 9601B : Blanchisserie-teinturerie de détail
- 9602A: Coiffure
- 9602B : Soins de beauté
- 9603Z : Services funéraires
- 9604Z: Entretien corporel
- 9609Z: Autres services personnels n.c.a.
- 9700Z : Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique
- 9810Z : Activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens pour usage propre
- 9820Z : Activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de services pour usage propre
- 9900Z : Activités des organisations et organismes extraterritoriaux

# • Profession principale des actifs occupés - PCS 4 chiffres : P, PENT, PAV

- 111a : Agriculteurs sur petite exploitation de céréales-grandes cultures
- 111b: Maraîchers, horticulteurs sur petite exploitation
- 111c: Viticulteurs, arboriculteurs fruitiers, sur petite exploitation
- 111d : Eleveurs d'herbivores, sur petite exploitation
- 111e : Eleveurs de granivores et éleveurs mixtes, sur petite exploitation
- 111f: Agriculteurs sur petite exploitation sans orientation dominante
- 121a : Agriculteurs sur moyenne exploitation de céréales-grandes cultures
- 121b : Maraîchers, horticulteurs sur moyenne exploitation
- 121c : Viticulteurs, arboriculteurs fruitiers, sur moyenne exploitation
- 121d : Eleveurs d'herbivores sur moyenne exploitation
- 121e : Eleveurs de granivores et éleveurs mixtes, sur moyenne exploitation
- 121f: Agriculteurs sur moyenne exploitation sans orientation dominante
- 122a : Entrepreneurs de travaux agricoles à façon, de 0 à 9 salariés
- 122b : Exploitants forestiers indépendants, de 0 à 9 salariés
- 122c : Patrons pêcheurs et aquaculteurs, de 0 à 9 salariés
- 131a : Agriculteurs sur grande exploitation de céréales-grandes cultures
- 131b : Maraîchers, horticulteurs, sur grande exploitation
- 131c: Viticulteurs, arboriculteurs fruitiers, sur grande exploitation
- 131d : Eleveurs d'herbivores, sur grande exploitation

- 131e : Eleveurs de granivores et éleveurs mixtes, sur grande exploitation
- 131f : Agriculteurs sur grande exploitation sans orientation dominante
- 211a : Artisans maçons
- 211b : Artisans menuisiers du bâtiment, charpentiers en bois
- 211c: Artisans couvreurs
- 211d: Artisans plombiers, chauffagistes
- 211e : Artisans électriciens du bâtiment
- 211f : Artisans de la peinture et des finitions du bâtiment
- 211q: Artisans serruriers, métalliers
- 211h: Artisans en terrassement, travaux publics
- 211j : Entrepreneurs en parcs et jardins, paysagistes
- 212a : Artisans mécaniciens en machines agricoles
- 212b: Artisans chaudronniers
- 212c : Artisans en mécanique générale, fabrication et travail des métaux (hors horlogerie et matériel de précision)
- 212d : Artisans divers de fabrication de machines
- 213a : Artisans de l'habillement, du textile et du cuir
- 214a : Artisans de l'ameublement
- 214b : Artisans du travail mécanique du bois
- 214c : Artisans du papier, de l'imprimerie et de la reproduction
- 214d : Artisans de fabrication en matériaux de construction (hors artisanat d'art)
- 214e: Artisans d'art
- 214f: Autres artisans de fabrication (y.c. horlogers, matériel de précision)
- 215a: Artisans boulangers, pâtissiers, de 0 à 9 salariés
- 215b : Artisans bouchers, de 0 à 9 salariés
- 215c: Artisans charcutiers, de 0 à 9 salariés
- 215d : Autres artisans de l'alimentation, de 0 à 9 salariés
- 216a: Artisans mécaniciens réparateurs d'automobiles
- 216b : Artisans tôliers-carrossiers d'automobiles
- 216c: Artisans réparateurs divers
- 217a : Conducteurs de taxis, ambulanciers et autres artisans du transport, de 0 à 9 salariés
- 217b : Artisans déménageurs, de 0 à 9 salariés
- 217c: Artisans coiffeurs, manucures, esthéticiens, de 0 à 9 salariés
- 217d: Artisans teinturiers, blanchisseurs, de 0 à 9 salariés
- 217e : Artisans des services divers, de 0 à 9 salariés
- 218a : Transporteurs indépendants routiers et fluviaux, de 0 à 9 salariés
- 219a : Aides familiaux non salariés ou associés d'artisans, effectuant un travail administratif ou commercial
- 221a : Petits et moyens grossistes en alimentation, de 0 à 9 salariés
- 221b : Petits et moyens grossistes en produits non alimentaires, de 0 à 9 salariés
- 222a : Petits et moyens détaillants en alimentation spécialisée, de 0 à 9 salariés
- 222b : Petits et moyens détaillants en alimentation générale, de 0 à 9 salariés
- 223a : Détaillants en ameublement, décor, équipement du foyer, de 0 à 9 salariés
- 223b : Détaillants en droguerie, bazar, quincaillerie, bricolage, de 0 à 9 salariés
- 223c : Fleuristes, de 0 à 9 salariés
- 223d : Détaillants en habillement et articles de sport, de 0 à 9 salariés
- 223e : Détaillants en produits de beauté, de luxe (hors biens culturels), de 0 à 9 salariés
- 223f : Détaillants en biens culturels (livres, disques, multimédia, objets d'art), de 0 à 9 salariés
- 223g : Détaillants en tabac, presse et articles divers, de 0 à 9 salariés
- 223h : Exploitants et gérants libres de station-service, de 0 à 9 salariés
- 224a : Exploitants de petit restaurant, café-restaurant, de 0 à 2 salariés
- 224b : Exploitants de petit café, débit de boisson, associé ou non à une autre activité hors restauration, de 0 à 2 salariés
- 224c : Exploitants de petit hôtel, hôtel-restaurant, de 0 à 2 salariés
- 224d : Exploitants de café, restaurant, hôtel, de 3 à 9 salariés
- 225a : Intermédiaires indépendants du commerce, de 0 à 9 salariés
- 226a : Agents généraux et courtiers d'assurance indépendants, de 0 à 9 salariés
- 226b : Agents de voyage et auxiliaires de transports indépendants, de 0 à 9 salariés
- 226c : Agents immobiliers indépendants, de 0 à 9 salariés
- 227a : Indépendants gestionnaires de spectacle ou de service récréatif, de 0 à 9 salariés
- 227b : Indépendants gestionnaires d'établissements privés (enseignement, santé, social), de 0 à 9 salariés
- 227c : Astrologues, professionnels de la parapsychologie, guérisseurs, de 0 à 9 salariés
- 227d : Autres indépendants divers prestataires de services, de 0 à 9 salariés

- 231a : Chefs de grande entreprise de 500 salariés et plus
- 232a : Chefs de moyenne entreprise, de 50 à 499 salariés
- 233a : Chefs d'entreprise du bâtiment et des travaux publics, de 10 à 49 salariés
- 233b : Chefs d'entreprise de l'industrie ou des transports, de 10 à 49 salariés
- 233c : Chefs d'entreprise commerciale, de 10 à 49 salariés
- 233d : Chefs d'entreprise de services, de 10 à 49 salariés
- 311a: Médecins libéraux spécialistes
- 311b : Médecins libéraux généralistes
- 311c: Chirurgiens dentistes (libéraux ou salariés)
- 311d : Psychologues, psychanalystes, psychothérapeutes (non médecins)
- 311e : Vétérinaires (libéraux ou salariés)
- 311f: Pharmaciens libéraux
- 312a: Avocats
- 312b: Notaires
- 312c : Experts comptables, comptables agréés, libéraux
- 312d : Conseils et experts libéraux en études économiques, organisation et recrutement, gestion et fiscalité
- 312e : Ingénieurs conseils libéraux en études techniques
- 312f: Architectes libéraux
- 312g : Géomètres-experts, huissiers de justice, officiers ministériels, professions libérales diverses
- 313a : Aides familiaux non salariés de professions libérales effectuant un travail administratif
- 331a : Personnels de direction de la fonction publique (Etat, collectivités locales, hôpitaux)
- 332a : Ingénieurs de l'Etat (y.c. ingénieurs militaires) et assimilés
- 332b : Ingénieurs des collectivités locales et des hôpitaux
- 333a: Magistrats
- 333b : Inspecteurs et autres personnels de catégorie A des Impôts, du Trésor et des Douanes
- 333c: Cadres de la Poste
- 333d : Cadres administratifs de France Télécom (statut public)
- 333e : Autres personnels administratifs de catégorie A de l'Etat (hors Enseignement, Patrimoine, Impôts, Trésor, Douanes)
- 333f : Personnels administratifs de catégorie A des collectivités locales et hôpitaux publics (hors Enseignement, Patrimoine)
- 334a : Officiers des Armées et de la Gendarmerie (sauf officiers généraux)
- 335a : Personnes exerçant un mandat politique ou syndical
- 341a : Professeurs agrégés et certifiés de l'enseignement secondaire
- 341b : Chefs d'établissement de l'enseignement secondaire et inspecteurs
- 342a : Enseignants de l'enseignement supérieur
- 342e : Chercheurs de la recherche publique
- 343a : Psychologues spécialistes de l'orientation scolaire et professionnelle
- 344a: Médecins hospitaliers sans activité libérale
- 344b : Médecins salariés non hospitaliers
- 344c : Internes en médecine, odontologie et pharmacie
- 344d : Pharmaciens salariés
- 351a : Bibliothécaires, archivistes, conservateurs et autres cadres du patrimoine (fonction publique)
- 352a: Journalistes (y. c. rédacteurs en chef)
- 352b : Auteurs littéraires, scénaristes, dialoguistes
- 353a : Directeurs de journaux, administrateurs de presse, directeurs d'éditions (littéraire, musicale, audiovisuelle et multimédia)
- 353b: Directeurs, responsables de programmation et de production de l'audiovisuel et des spectacles
- 353c : Cadres artistiques et technico-artistiques de la réalisation de l'audiovisuel et des spectacles
- 354a: Artistes plasticiens
- 354b : Artistes+B493 de la musique et du chant
- 354c: Artistes dramatiques
- 354d: Artistes de la danse, du cirque et des spectacles divers
- 354g: Professeurs d'art (hors établissements scolaires)
- 371a : Cadres d'état-major administratifs, financiers, commerciaux des grandes entreprises
- 372a : Cadres chargés d'études économiques, financières, commerciales
- 372b : Cadres de l'organisation ou du contrôle des services administratifs et financiers
- 372c : Cadres spécialistes des ressources humaines et du recrutement
- 372d : Cadres spécialistes de la formation
- 372e: Juristes
- 372f : Cadres de la documentation, de l'archivage (hors fonction publique)
- 373a: Cadres des services financiers ou comptables des grandes entreprises

- 373b : Cadres des autres services administratifs des grandes entreprises
- 373c: Cadres des services financiers ou comptables des petites et moyennes entreprises
- 373d: Cadres des autres services administratifs des petites et moyennes entreprises
- 374a : Cadres de l'exploitation des magasins de vente du commerce de détail
- 374b : Chefs de produits, acheteurs du commerce et autres cadres de la mercatique
- 374c: Cadres commerciaux des grandes entreprises (hors commerce de détail)
- 374d: Cadres commerciaux des petites et moyennes entreprises (hors commerce de détail)
- 375a : Cadres de la publicité
- 375b: Cadres des relations publiques et de la communication
- 376a : Cadres des marchés financiers
- 376b : Cadres des opérations bancaires
- 376c : Cadres commerciaux de la banque
- 376d : Chefs d'établissements et responsables de l'exploitation bancaire
- 376e : Cadres des services techniques des assurances
- 376f: Cadres des services techniques des organismes de sécurité sociale et assimilés
- 376g: Cadres de l'immobilier
- 377a : Cadres de l'hôtellerie et de la restauration
- 380a : Directeurs techniques des grandes entreprises
- 381a : Ingénieurs et cadres d'étude et d'exploitation de l'agriculture, la pêche, les eaux et forêts
- 382a : Ingénieurs et cadres d'étude du bâtiment et des travaux publics
- 382b : Architectes salariés
- 382c : Ingénieurs, cadres de chantier et conducteurs de travaux (cadres) du bâtiment et des travaux publics
- 382d : Ingénieurs et cadres technico-commerciaux en bâtiment, travaux publics
- 383a : Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement en électricité, électronique
- 383b : Ingénieurs et cadres de fabrication en matériel électrique, électronique
- 383c : Ingénieurs et cadres technico-commerciaux en matériel électrique ou électronique professionnel
- 384a : Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement en mécanique et travail des métaux
- 384b : Ingénieurs et cadres de fabrication en mécanique et travail des métaux
- 384c : Ingénieurs et cadres technico-commerciaux en matériel mécanique professionnel
- 385a : Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement des industries de transformation (agroalimentaire, chimie, métallurgie, matériaux lourds)
- 385b : Ingénieurs et cadres de fabrication des industries de transformation (agroalimentaire, chimie, métallurgie, matériaux lourds)
- 385c: Ingénieurs et cadres technico-commerciaux des industries de transformations (biens intermédiaires)
- 386a : Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement des autres industries (imprimerie, matériaux souples, ameublement et bois, énergie, eau)
- 386d : Ingénieurs et cadres de la production et de la distribution d'énergie, eau
- 386e : Ingénieurs et cadres de fabrication des autres industries (imprimerie, matériaux souples, ameublement et bois)
- 387a : Ingénieurs et cadres des achats et approvisionnements industriels
- 387b : Ingénieurs et cadres de la logistique, du planning et de l'ordonnancement
- 387c : Ingénieurs et cadres des méthodes de production
- 387d : Ingénieurs et cadres du contrôle-qualité
- 387e : Ingénieurs et cadres de la maintenance, de l'entretien et des travaux neufs
- 387f : Ingénieurs et cadres techniques de l'environnement
- 388a : Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement en informatique
- 388b : Ingénieurs et cadres d'administration, maintenance, support et services aux utilisateurs en informatique
- 388c : Chefs de projets informatiques, responsables informatiques
- 388d : Ingénieurs et cadres technico-commerciaux en informatique et télécommunications
- 388e : Ingénieurs et cadres spécialistes des télécommunications
- 389a : Ingénieurs et cadres techniques de l'exploitation des transports
- 389b : Officiers et cadres navigants techniques et commerciaux de l'aviation civile
- 389c : Officiers et cadres navigants techniques de la marine marchande
- 421a: Instituteurs
- 421b : Professeurs des écoles
- 422a : Professeurs d'enseignement général des collèges
- 422b : Professeurs de lycée professionnel
- 422c : Maîtres auxiliaires et professeurs contractuels de l'enseignement secondaire
- 422d: Conseillers principaux d'éducation
- 422e : Surveillants et aides-éducateurs des établissements d'enseignement
- 423a : Moniteurs d'école de conduite

- 423b : Formateurs et animateurs de formation continue
- 424a: Moniteurs et éducateurs sportifs, sportifs professionnels
- 425a : Sous-bibliothécaires, cadres intermédiaires du patrimoine
- 431a : Cadres infirmiers et assimilés
- 431b: Infirmiers psychiatriques
- 431c: Puéricultrices
- 431d : Infirmiers spécialisés (autres qu'infirmiers psychiatriques et puéricultrices)
- 431e : Sages-femmes (libérales ou salariées)
- 431f : Infirmiers en soins généraux, salariés
- 431g: Infirmiers libéraux
- 432a: Masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs, libéraux
- 432b : Masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs, salariés
- 432c : Autres spécialistes de la rééducation, libéraux
- 432d : Autres spécialistes de la rééducation, salariés
- 433a: Techniciens médicaux
- 433b : Opticiens lunetiers et audioprothésistes (indépendants et salariés)
- 433c : Autres spécialistes de l'appareillage médical (indépendants et salariés)
- 433d : Préparateurs en pharmacie
- 434a : Cadres de l'intervention socio-éducative
- 434b : Assistants de service social
- 434c : Conseillers en économie sociale familiale
- 434d : Educateurs spécialisés
- 434e: Moniteurs éducateurs
- 434f: Educateurs techniques spécialisés, moniteurs d'atelier
- 434g: Educateurs de jeunes enfants
- 435a : Directeurs de centres socioculturels et de loisirs
- 435b : Animateurs socioculturels et de loisirs
- 441a : Clergé séculier
- 441b : Clergé régulier
- 451a: Professions intermédiaires de la Poste
- 451b : Professions intermédiaires administratives de France Télécom (statut public)
- 451c : Contrôleurs des Impôts, du Trésor, des Douanes et assimilés
- 451d : Ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne
- 451e : Autres personnels administratifs de catégorie B de l'Etat (hors Enseignement, Patrimoine, Impôts, Trésor, Douanes)
- 451f : Personnels administratifs de catégorie B des collectivités locales et des hôpitaux (hors Enseignement, Patrimoine)
- 452a: Inspecteurs et officiers de police
- 452b : Adjudants-chefs, adjudants et sous-officiers de rang supérieur de l'Armée et de la Gendarmerie
- 461a : Personnel de secrétariat de niveau supérieur, secrétaires de direction (non cadres)
- 461d : Maîtrise et techniciens des services financiers ou comptables
- 461e : Maîtrise et techniciens administratifs des services juridiques ou du personnel
- 461f : Maîtrise et techniciens administratifs des autres services administratifs
- 462a : Chefs de petites surfaces de vente (salariés ou mandataires)
- 462b : Maîtrise de l'exploitation des magasins de vente
- 462c : Acheteurs non classés cadres, aides-acheteurs
- 462d : Animateurs commerciaux des magasins de vente, marchandiseurs (non cadres)
- 462e : Autres professions intermédiaires commerciales (sauf techniciens des forces de vente)
- 463a : Techniciens commerciaux et technico-commerciaux, représentants en informatique
- 463b : Techniciens commerciaux et technico-commerciaux, représentants en biens d'équipement, en biens intermédiaires, commerce interindustriel (hors informatique)
- 463c : Techniciens commerciaux et technico-commerciaux, représentants en biens de consommation auprès d'entreprises
- 463d : Techniciens commerciaux et technico-commerciaux, représentants en services auprès d'entreprises ou de professionnels (hors banque, assurance, informatique)
- 463e : Techniciens commerciaux et technico-commerciaux, représentants auprès de particuliers (hors banque, assurance, informatique)
- 464a: Assistants de la publicité, des relations publiques (indépendants ou salariés)
- 464b : Interprètes, traducteurs (indépendants ou salariés)
- 465a : Concepteurs et assistants techniques des arts graphiques, de la mode et de la décoration (indépendants et salariés)

- 465b : Assistants techniques de la réalisation des spectacles vivants et audiovisuels (indépendants ou salariés)
- 465c : Photographes (indépendants et salariés)
- 466a : Responsables commerciaux et administratifs des transports de voyageurs et du tourisme (non cadres)
- 466b : Responsables commerciaux et administratifs des transports de marchandises (non cadres)
- 466c : Responsables d'exploitation des transports de voyageurs et de marchandises (non cadres)
- 467a : Chargés de clientèle bancaire
- 467b: Techniciens des opérations bancaires
- 467c : Professions intermédiaires techniques et commerciales des assurances
- 467d : Professions intermédiaires techniques des organismes de sécurité sociale
- 468a: Maîtrise de restauration: salle et service
- 468b : Maîtrise de l'hébergement : hall et étages
- 471a : Techniciens d'étude et de conseil en agriculture, eaux et forêt
- 471b : Techniciens d'exploitation et de contrôle de la production en agriculture, eaux et forêt
- 472a : Dessinateurs en bâtiment, travaux publics
- 472b : Géomètres, topographes
- 472c : Métreurs et techniciens divers du bâtiment et des travaux publics
- 472d : Techniciens des travaux publics de l'Etat et des collectivités locales
- 473a : Dessinateurs en électricité, électromécanique et électronique
- 473b : Techniciens de recherche-développement et des méthodes de fabrication en électricité, électromécanique et électronique
- 473c : Techniciens de fabrication et de contrôle-qualité en électricité, électromécanique et électronique
- 474a : Dessinateurs en construction mécanique et travail des métaux
- 474b : Techniciens de recherche-développement et des méthodes de fabrication en construction mécanique et travail des métaux
- 474c: Techniciens de fabrication et de contrôle-qualité en construction mécanique et travail des métaux
- 475a : Techniciens de recherche-développement et des méthodes de production des industries de transformation
- 475b : Techniciens de production et de contrôle-qualité des industries de transformation
- 476a : Assistants techniques, techniciens de l'imprimerie et de l'édition
- 476b : Techniciens de l'industrie des matériaux souples, de l'ameublement et du bois
- 477a : Techniciens de la logistique, du planning et de l'ordonnancement
- 477b : Techniciens d'installation et de maintenance des équipements industriels (électriques, électromécaniques, mécaniques, hors informatique)
- 477c : Techniciens d'installation et de maintenance des équipements non industriels (hors informatique et télécommunications)
- 477d: Techniciens de l'environnement et du traitement des pollutions
- 478a : Techniciens d'étude et de développement en informatique
- 478b: Techniciens de production, d'exploitation en informatique
- 478c : Techniciens d'installation, de maintenance, support et services aux utilisateurs en informatique
- 478d : Techniciens des télécommunications et de l'informatique des réseaux
- 479a : Techniciens des laboratoires de recherche publique ou de l'enseignement
- 479b : Experts salariés ou indépendants de niveau technicien, techniciens divers
- 480a: Contremaîtres et agents d'encadrement (non cadres) en agriculture, sylviculture
- 480b : Maîtres d'équipage de la marine marchande et de la pêche
- 481a : Conducteurs de travaux (non cadres)
- 481b: Chefs de chantier (non cadres)
- 482a : Agents de maîtrise en fabrication de matériel électrique, électronique
- 483a : Agents de maîtrise en construction mécanique, travail des métaux
- 484a : Agents de maîtrise en fabrication : agroalimentaire, chimie, plasturgie, pharmacie.
- 484b : Agents de maîtrise en fabrication : métallurgie, matériaux lourds et autres industries de transformation
- 485a : Agents de maîtrise et techniciens en production et distribution d'énergie, eau, chauffage
- 485b : Agents de maîtrise en fabrication des autres industries (imprimerie, matériaux souples, ameublement et bois)
- 486a : Ágents de maîtrise en maintenance, installation en électricité, électromécanique et électronique
- 486d : Agents de maîtrise en maintenance, installation en mécanique
- 486e : Agents de maîtrise en entretien général, installation, travaux neufs (hors mécanique, électromécanique, électronique)
- 487a : Responsables d'entrepôt, de magasinage
- 487b : Responsables du tri, de l'emballage, de l'expédition et autres responsables de la manutention

- 488a: Maîtrise de restauration: cuisine/production
- 488b : Maîtrise de restauration : gestion d'établissement
- 521a : Employés de la Poste
- 521b : Employés de France Télécom (statut public)
- 522a : Agents de constatation ou de recouvrement des Impôts, du Trésor, des Douanes
- 523a : Adjoints administratifs de la fonction publique (y.c. enseignement)
- 524a : Agents administratifs de la fonction publique (v.c. enseignement)
- 525a : Agents de service des établissements primaires
- 525b : Agents de service des autres établissements d'enseignement
- 525c : Agents de service de la fonction publique (sauf écoles, hôpitaux)
- 525d : Agents de service hospitaliers (de la fonction publique ou du secteur privé)
- 526a: Aides-soignants (de la fonction publique ou du secteur privé)
- 526b : Assistants dentaires, médicaux et vétérinaires, aides de techniciens médicaux
- 526c : Auxiliaires de puériculture
- 526d: Aides médico-psychologiques
- 526e : Ambulanciers salariés (du secteur public ou du secteur privé)
- 531a : Agents de police de l'Etat
- 531b : Agents des polices municipales
- 531c : Surveillants de l'administration pénitentiaire
- 532a : Gendarmes (de grade inférieur à adjudant)
- 532b : Sergents et sous-officiers de grade équivalent des Armées (sauf pompiers militaires)
- 532c: Hommes du rang (sauf pompiers militaires)
- 533a: Pompiers (y.c. pompiers militaires)
- 533b : Agents techniques forestiers, gardes des espaces naturels
- 533c : Agents de surveillance du patrimoine et des administrations
- 534a : Agents civils de sécurité et de surveillance
- 534b : Convoyeurs de fonds, gardes du corps, enquêteurs privés et métiers assimilés (salariés)
- 541a : Agents et hôtesses d'accueil et d'information (hors hôtellerie)
- 541d: Standardistes, téléphonistes
- 542a: Secrétaires
- 542b: Dactylos, sténodactylos (sans secrétariat), opérateurs de traitement de texte
- 543a : Employés des services comptables ou financiers
- 543d : Employés administratifs divers d'entreprises
- 544a : Employés et opérateurs d'exploitation en informatique
- 545a : Employés administratifs des services techniques de la banque
- 545b : Employés des services commerciaux de la banque
- 545c : Employés des services techniques des assurances
- 545d : Employés des services techniques des organismes de sécurité sociale et assimilés
- 546a: Contrôleurs des transports (personnels roulants)
- 546b : Agents des services commerciaux des transports de voyageurs et du tourisme
- 546c : Employés administratifs d'exploitation des transports de marchandises
- 546d : Hôtesses de l'air et stewards
- 546e : Autres agents et hôtesses d'accompagnement (transports, tourisme)
- 551a : Employés de libre service du commerce et magasiniers
- 552a : Caissiers de magasin
- 553a: Vendeurs non spécialisés
- 554a: Vendeurs en alimentation
- 554b : Vendeurs en ameublement, décor, équipement du foyer
- 554c : Vendeurs en droguerie, bazar, quincaillerie, bricolage
- 554d: Vendeurs du commerce de fleurs
- 554e : Vendeurs en habillement et articles de sport
- 554f : Vendeurs en produits de beauté, de luxe (hors biens culturels) et optique
- 554g : Vendeurs de biens culturels (livres, disques, multimédia, objets d'art)
- 554h: Vendeurs de tabac, presse et articles divers
- 554j : Pompistes et gérants de station-service (salariés ou mandataires)
- 555a: Vendeurs par correspondance, télévendeurs
- 556a : Vendeurs en gros de biens d'équipement, biens intermédiaires
- 561a : Serveurs, commis de restaurant, garçons (bar, brasserie, café ou restaurant)
- 561d : Aides de cuisine, apprentis de cuisine et employés polyvalents de la restauration
- 561e : Employés de l'hôtellerie : réception et hall
- 561f : Employés d'étage et employés polyvalents de l'hôtellerie
- 562a: Manucures, esthéticiens (salariés)

- 562b: Coiffeurs salariés
- 563a: Assistantes maternelles, gardiennes d'enfants, familles d'accueil
- 563b : Aides à domicile, aides ménagères, travailleuses familiales
- 563c : Employés de maison et personnels de ménage chez des particuliers
- 564a: Concierges, gardiens d'immeubles
- 564b : Employés des services divers
- 621a : Chefs d'équipe du gros oeuvre et des travaux publics
- 621b : Ouvriers qualifiés du travail du béton
- 621c : Conducteurs qualifiés d'engins de chantiers du bâtiment et des travaux publics
- 621d : Ouvriers des travaux publics en installations électriques et de télécommunications
- 621e : Autres ouvriers qualifiés des travaux publics
- 621f : Ouvriers qualifiés des travaux publics (salariés de l'Etat et des collectivités locales)
- 621g : Mineurs de fond qualifiés et autres ouvriers qualifiés des industries d'extraction (carrières, pétrole, gaz...)
- 622a : Opérateurs qualifiés sur machines automatiques en production électrique ou électronique
- 622b : Câbleurs qualifiés, bobiniers qualifiés
- 622g : Plateformistes, contrôleurs qualifiés de matériel électrique ou électronique
- 623a : Chaudronniers-tôliers industriels, opérateurs qualifiés du travail en forge, conducteurs qualifiés d'équipement de formage, traceurs qualifiés
- 623b : Tuyauteurs industriels qualifiés
- 623c : Soudeurs qualifiés sur métaux
- 623f : Opérateurs qualifiés d'usinage des métaux travaillant à l'unité ou en petite série, moulistes qualifiés
- 623g : Opérateurs qualifiés d'usinage des métaux sur autres machines (sauf moulistes)
- 624a: Monteurs qualifiés d'ensembles mécaniques
- 624d : Monteurs qualifiés en structures métalliques
- 624e : Ouvriers qualifiés de contrôle et d'essais en mécanique
- 624f : Ouvriers qualifiés des traitements thermiques et de surface sur métaux
- 624g : Autres mécaniciens ou ajusteurs qualifiés (ou spécialité non reconnue)
- 625a : Pilotes d'installation lourde des industries de transformation : agroalimentaire, chimie, plasturgie, énergie
- 625b : Ouvriers qualifiés et agents qualifiés de laboratoire : agroalimentaire, chimie, biologie, pharmacie
- 625c : Autres opérateurs et ouvriers qualifiés de la chimie (y.c. pharmacie) et de la plasturgie
- 625d : Opérateurs de la transformation des viandes
- 625e : Autres opérateurs et ouvriers qualifiés de l'industrie agricole et alimentaire (hors transformation des viandes)
- 625h : Ouvriers qualifiés des autres industries (eau, gaz, énergie, chauffage)
- 626a : Pilotes d'installation lourde des industries de transformation : métallurgie, production verrière, matériaux de construction
- 626b : Autres opérateurs et ouvriers qualifiés : métallurgie, production verrière, matériaux de construction
- 626c : Opérateurs et ouvriers qualifiés des industries lourdes du bois et de la fabrication du papier-carton
- 627a : Opérateurs qualifiés du textile et de la mégisserie
- 627b : Ouvriers qualifiés de la coupe des vêtements et de l'habillement, autres opérateurs de confection qualifiés
- 627c: Ouvriers qualifiés du travail industriel du cuir
- 627d : Ouvriers qualifiés de scierie, de la menuiserie industrielle et de l'ameublement
- 627e: Ouvriers de la photograyure et des laboratoires photographiques et cinématographiques
- 627f : Ouvriers de la composition et de l'impression, ouvriers qualifiés de la brochure, de la reliure et du façonnage du papier-carton
- 628a : Mécaniciens qualifiés de maintenance, entretien : équipements industriels
- 628b : Electromécaniciens, électriciens qualifiés d'entretien : équipements industriels
- 628c : Régleurs qualifiés d'équipements de fabrication (travail des métaux, mécanique)
- 628d : Régleurs qualifiés d'équipements de fabrication (hors travail des métaux et mécanique)
- 628e : Ouvriers qualifiés de l'assainissement et du traitement des déchets
- 628f : Agents qualifiés de laboratoire (sauf chimie, santé)
- 628g : Ouvriers qualifiés divers de type industriel
- 631a: Jardiniers
- 632a: Maçons qualifiés
- 632b : Ouvriers qualifiés du travail de la pierre
- 632c : Charpentiers en bois qualifiés
- 632d : Menuisiers qualifiés du bâtiment
- 632e : Couvreurs qualifiés
- 632f : Plombiers et chauffagistes qualifiés

- 632g : Peintres et ouvriers qualifiés de pose de revêtements sur supports verticaux
- 632h : Soliers moquetteurs et ouvriers qualifiés de pose de revêtements souples sur supports horizontaux
- 632j : Monteurs qualifiés en agencement, isolation
- 632k : Ouvriers qualifiés d'entretien général des bâtiments
- 633a : Electriciens qualifiés de type artisanal (y.c. bâtiment)
- 633b : Dépanneurs qualifiés en radiotélévision, électroménager, matériel électronique (salariés)
- 633c : Electriciens, électroniciens qualifiés en maintenance entretien, réparation : automobile
- 633d : Electriciens, électroniciens qualifiés en maintenance, entretien équipements non industriels
- 634a : Carrossiers d'automobiles qualifiés
- 634b : Métalliers, serruriers qualifiés
- 634c : Mécaniciens qualifiés en maintenance, entretien, réparation : automobile
- 634d : Mécaniciens qualifiés de maintenance, entretien : équipements non industriels
- 635a : Tailleurs et couturières qualifiés, ouvriers qualifiés du travail des étoffes (sauf fabrication de vêtements), ouvriers qualifiés de type artisanal du travail du cuir
- 636a : Bouchers (sauf industrie de la viande)
- 636b : Charcutiers (sauf industrie de la viande)
- 636c : Boulangers, pâtissiers (sauf activité industrielle)
- 636d : Cuisiniers et commis de cuisine
- 637a : Modeleurs (sauf modeleurs de métal), mouleurs-noyauteurs à la main, ouvriers qualifiés du travail du verre ou de la céramique à la main
- 637b: Ouvriers d'art
- 637c: Ouvriers et techniciens des spectacles vivants et audiovisuels
- 637d : Ouvriers qualifiés divers de type artisanal
- 641a : Conducteurs routiers et grands routiers (salariés)
- 641b : Conducteurs de véhicule routier de transport en commun (salariés)
- 642a : Conducteurs de taxi (salariés)
- 642b : Conducteurs de voiture particulière (salariés)
- 643a: Conducteurs livreurs, coursiers (salariés)
- 644a : Conducteurs de véhicule de ramassage des ordures ménagères
- 651a: Conducteurs d'engin lourd de levage
- 651b: Conducteurs d'engin lourd de manoeuvre
- 652a : Ouvriers qualifiés de la manutention, conducteurs de chariots élévateurs, caristes
- 652b: Dockers
- 653a: Magasiniers qualifiés
- 654a : Conducteurs qualifiés d'engins de transport guidés
- 655a : Autres agents et ouvriers qualifiés (sédentaires) des services d'exploitation des transports
- 656a : Matelots de la marine marchande, capitaines et matelots timoniers de la navigation fluviale (salariés)
- 671a : Ouvriers non qualifiés des travaux publics de l'Etat et des collectivités locales
- 671b : Ouvriers non qualifiés des travaux publics, du travail du béton et de l'extraction, hors État et collectivités locales
- 672a : Ouvriers non qualifiés de l'électricité et de l'électronique
- 673a : Ouvriers de production non qualifiés travaillant par enlèvement de métal
- 673b : Ouvriers de production non qualifiés travaillant par formage de métal
- 673c : Ouvriers non qualifiés de montage, contrôle en mécanique et travail des métaux
- 674a : Ouvriers de production non qualifiés : chimie, pharmacie, plasturgie
- 674b : Ouvriers de production non qualifiés de la transformation des viandes
- 674c : Autres ouvriers de production non qualifiés : industrie agro-alimentaire
- 674d : Ouvriers de production non qualifiés : métallurgie, production verrière, céramique, matériaux de
- 674e: Ouvriers de production non qualifiés: industrie lourde du bois, fabrication des papiers et cartons
- 675a : Ouvriers de production non qualifiés du textile et de la confection, de la tannerie-mégisserie et du travail du cuir
- 675b : Ouvriers de production non qualifiés du travail du bois et de l'ameublement
- 675c : Ouvriers de production non qualifiés de l'imprimerie, presse, édition
- 676a: Manutentionnaires non qualifiés
- 676b : Déménageurs (hors chauffeurs-déménageurs), non qualifiés
- 676c : Ouvriers du tri, de l'emballage, de l'expédition, non qualifiés
- 676d : Agents non qualifiés des services d'exploitation des transports
- 676e : Ouvriers non qualifiés divers de type industriel
- 681a : Ouvriers non qualifiés du gros oeuvre du bâtiment
- 681b : Ouvriers non qualifiés du second oeuvre du bâtiment
- 682a : Métalliers, serruriers, réparateurs en mécanique non qualifiés

- 683a: Apprentis boulangers, bouchers, charcutiers
- 684a: Nettoyeurs
- 684b : Ouvriers non qualifiés de l'assainissement et du traitement des déchets
- 685a : Ouvriers non qualifiés divers de type artisanal
- 691a: Conducteurs d'engin agricole ou forestier
- 691b : Ouvriers de l'élevage
- 691c : Ouvriers du maraîchage ou de l'horticulture
- 691d : Ouvriers de la viticulture ou de l'arboriculture fruitière
- 691e: Ouvriers agricoles sans spécialisation particulière
- 691f : Ouvriers de l'exploitation forestière ou de la sylviculture
- 692a : Marins-pêcheurs et ouvriers de l'aquaculture

## • Profession principale des actifs occupés - ISCO 4 chiffres : PEUN, PAVEN

- 0110 : Officiers des forces armées
- 0210 : Sous-officiers des forces armées
- 0310 : Autres membres des forces armées
- 1111 : Membres des corps législatifs et exécutifs
- 1112 : Cadres supérieurs de l'administration publique
- 1113 : Chefs traditionnels et chefs de village
- 1114 : Dirigeants et cadres supérieurs d'organisations spécialisées
- 1120 : Directeurs généraux d'entreprise
- 1211 : Directeurs et cadres de direction, services financiers
- 1212 : Directeurs et cadres de direction, ressources humaines
- 1213 : Directeurs et cadres de direction, stratégie et planifications
- 1219 : Directeurs des services administratifs non classés ailleurs
- 1221 : Directeurs et cadres de direction, ventes et commercialisation
- 1222 : Directeurs et cadres de direction, publicité et relations publiques
- 1223 : Directeurs et cadres de direction, recherche-développement
- 1311 : Directeurs et cadres de direction, agriculture, sylviculture et chasse
- 1312 : Directeurs et cadres de direction, aquaculture et pêche
- 1321 : Directeurs et cadres de direction, industrie manufacturière
- 1322 : Directeurs et cadres de direction, mines
- 1323 : Directeurs et cadres de direction, construction
- 1324 : Directeurs et cadres de direction, approvisionnement, distribution et assimilés
- 1330 : Directeurs et cadres de direction, technologies de l'information et des communications
- 1341: Directeurs et cadres de direction, garde d'enfants
- 1342 : Directeurs et cadres de direction, services de santé
- 1343 : Directeurs et cadres de direction, services aux personnes âgées
- 1344 : Directeurs et cadres de direction, services sociaux
- 1345 : Directeurs et cadres de direction, enseignement
- 1346 : Directeurs et cadres de direction, succursales de banque, services financiers et assurances
- 1349 : Autres cadres de direction, services spécialisés non classés ailleurs
- 1411 : Directeurs et gérants, hôtellerie
- 1412 : Directeurs et gérants, restauration
- 1420 : Directeurs et gérants, commerce de détail et de gros
- 1431 : Directeurs et gérants, centres sportifs, centres de loisirs et centres culturels
- 1439 : Directeurs et gérants, services non classés ailleurs
- 2000 : Professions intellectuelles et scientifiques
- 2111 : Physiciens et astronomes
- 2112 : Météorologues
- 2113: Chimistes
- 2114 : Géologues et géophysiciens
- 2120 : Mathématiciens, actuaires et statisticiens
- 2131 : Biologistes, botanistes, zoologistes et assimilés
- 2132 : Agronomes et assimilés
- 2133 : Spécialistes de la protection de l'environnement
- 2141 : Ingénieurs, sciences techniques de la production et de l'industrie
- 2142 : Ingénieurs du génie civil et du bâtiment

- 2143 : Ingénieurs de l'environnement
- 2144 : Ingénieurs mécaniciens
- 2145 : Ingénieurs chimistes
- 2146 : Ingénieurs des mines, ingénieurs métallurgistes et assimilés
- 2149 : Spécialistes, sciences techniques non classés ailleurs
- 2151 : Ingénieurs électriciens
- 2152 : Ingénieurs électroniciens
- 2153 : Ingénieurs des télécommunications
- 2161: Architectes, bâtiment
- 2162: Architectes paysagistes
- 2163 : Concepteurs modélistes de produits et de vêtements
- 2164 : Urbanistes et aménageurs des transports
- 2165 : Cartographes et géomètres
- 2166 : Graphistes et concepteurs graphiques, multimédia
- 2211 : Médecins généralistes
- 2212 : Médecins spécialistes
- 2221: Cadres infirmiers
- 2222 : Cadres sages-femmes
- 2230 : Spécialistes des médecines traditionnelles et des médecines complémentaires
- 2240 : Praticiens paramédicaux
- 2250 : Vétérinaires
- 2261: Dentistes
- 2262: Pharmaciens
- 2263 : Spécialistes de la santé de l'environnement, de l'hygiène et de la santé au travail
- 2264 : Kinésithérapeutes et physiothérapeutes
- 2265 : Diététiciens et nutritionnistes
- 2266: Audiologistes et orthophonistes
- 2267 : Optométristes et assimilés
- 2269 : Spécialistes de la santé non classés ailleurs
- 2300 : Spécialistes de l'enseignement
- 2310 : Professeurs, universités et établissements d'enseignement supérieur
- 2320 : Professeurs, enseignement technique, professionnel et formation des adultes
- 2330 : Professeurs, enseignement secondaire
- 2341 : Instituteurs, enseignement primaire
- 2342 : Éducateurs de la petite enfance
- 2351 : Spécialistes des méthodes d'enseignement
- 2352 : Enseignants, éducation spécialisée
- 2353 : Autres professeurs de langues
- 2354 : Autres professeurs de musique
- 2355 : Autres professeurs de disciplines artistiques
- 2356 : Formateurs en technologies de l'information
- 2359 : Spécialistes de l'enseignement, non classés ailleurs
- 2411 : Cadres comptables
- 2412 : Conseillers en finances et investissements
- 2413: Analystes financiers
- 2421: Analystes, gestion et organisation
- 2422 : Spécialistes, administration et politiques
- 2423 : Spécialistes, ressources humaines et évolution de carrière
- 2424 : Spécialistes de la formation du personnel
- 2431 : Spécialistes de la publicité et de la commercialisation
- 2432 : Spécialistes des relations publiques
- 2433 : Spécialistes des ventes, secteurs médical et technique (hors technologies de l'informatique et de la communication)
- 2434 : Spécialistes des ventes, technologies de l'information et des communications
- 2511 : Analystes de systèmes
- 2512 : Concepteurs de logiciels
- 2513 : Concepteurs de sites internet et d'outils multimédias
- 2514: Programmeurs d'applications
- 2519 : Concepteurs et analystes de logiciels non classés ailleurs
- 2521 : Concepteurs et administrateurs de bases de données
- 2522 : Administrateurs systèmes
- 2523 : Spécialistes des réseaux informatiques

- 2529 : Spécialistes des bases de données et des réseaux informatiques non classés ailleurs
- 2610 : Juristes
- 2611 : Avocats
- 2612: Magistrats
- 2619 : Juristes non classés ailleurs
- 2621 : Archivistes paléographes et conservateurs de musée
- 2622 : Bibliothécaires, documentalistes et professions assimilées
- 2631: Économistes
- 2632 : Sociologues, anthropologues et assimilés
- 2633 : Philosophes, historiens et spécialistes des sciences politiques
- 2634: Psychologues
- 2635 : Spécialistes du travail social
- 2636: Ministres des cultes
- 2641 : Auteurs, éditeurs et autres écrivains
- 2642: Journalistes
- 2643 : Traducteurs, interprètes et linguistes
- 2651: Artistes plasticiens
- 2652 : Compositeurs, musiciens et chanteurs
- 2653 : Danseurs et chorégraphes
- 2654 : Metteurs en scène de cinéma, de théâtre et d'autres spectacles, directeurs artistiques et réalisateurs
- 2655: Acteurs
- 2656 : Annonceurs-présentateurs de radio, de télévision et autres médias
- 2659 : Artistes créateurs et exécutants non classés ailleurs
- 3111 : Techniciens des sciences chimiques et physiques
- 3112: Techniciens de la construction
- 3113 : Techniciens en électricité
- 3114 : Techniciens en électronique
- 3115 : Techniciens en construction mécanique
- 3116: Techniciens en chimie industrielle
- 3117 : Techniciens des mines, techniciens métallurgistes
- 3118 : Dessinateurs industriels et dessinateurs du bâtiment et des travaux publics
- 3119 : Techniciens des sciences physiques et techniques non classés ailleurs
- 3121 : Superviseurs, mines
- 3122 : Superviseurs, industries manufacturières
- 3123: Superviseurs, construction
- 3131 : Conducteurs d'installations de production d'électricité ou de chaleur
- 3132 : Conducteurs d'incinérateurs et d'installations de traitement de l'eau
- 3133 : Conducteurs d'installations de traitement chimique
- 3134 : Conducteurs d'installations de raffinage de pétrole ou de gaz naturel, de pétrochimie
- 3135 : Contrôleurs des processus industriels, métallurgie
- 3139 : Techniciens, contrôle de processus industriels non classés ailleurs
- 3141 : Techniciens des sciences de la vie (hors médecine)
- 3142 : Techniciens, agriculture et élevage
- 3143: Techniciens, sylviculture
- 3151 : Officiers mécaniciens de bateaux
- 3152 : Officiers de pont et pilotes
- 3153 : Pilotes d'avions et assimilés
- 3154 : Contrôleurs du trafic aérien
- 3155 : Techniciens des systèmes électroniques de sécurité aérienne
- 3211 : Techniciens d'appareils électromédicaux
- 3212 : Techniciens de laboratoire médical
- 3213 : Techniciens, assistants et préparateurs en pharmacie
- 3214 : Techniciens de prothèses médicales et dentaires
- 3221 : Personnel infirmier (niveau intermédiaire)
- 3222 : Sages-femmes (niveau intermédiaire)
- 3230 : Praticiens des médecines traditionnelles et des médecines complémentaires
- 3240 : Techniciens et assistants vétérinaires
- 3251 : Assistants et thérapeutes en médecine dentaire
- 3252 : Techniciens de l'information médicale
- 3253 : Agents de santé publique
- 3254 : Opticiens
- 3255 : Techniciens et assistants en physiothérapie

- 3256: Assistants médicaux
- 3257 : Inspecteurs, salubrité de l'environnement, santé au travail et assimilés
- 3258 : Ambulanciers
- 3259 : Professions intermédiaires de la santé non classées ailleurs
- 3300 : Professions intermédiaires, finance, vente et administration
- 3311 : Courtiers en valeurs et cambistes
- 3312 : Responsables des prêts
- 3313 : Professions intermédiaires de la comptabilité
- 3314 : Professions intermédiaires de la statistique, des mathématiques et assimilées
- 3315 : Commissaires-priseurs et autres experts en évaluation
- 3321 : Agents d'assurances
- 3322 : Représentants et techniciens commerciaux
- 3323: Acheteurs
- 3324 : Courtiers en marchandises
- 3331 : Agents spécialisés dans l'import-export
- 3332 : Organisateurs de conférences et d'événements
- 3333 : Agents de placement et de recrutement de main-d'œuvre
- 3334 : Agents immobiliers
- 3339 : Agents de services commerciaux non classés ailleurs
- 3341 : Superviseurs, travail de bureau
- 3342 : Secrétaires, services juridiques
- 3343 : Secrétaires d'administration et secrétaires de direction
- 3344 : Secrétaires médicaux
- 3351 : Contrôleurs des douanes et des frontières
- 3352 : Contrôleurs des impôts
- 3353 : Agents des services publics accordant des prestations sociales
- 3354 : Agents des services publics accordant des permis et des licences
- 3355 : Inspecteurs et enquêteurs de police
- 3359 : Professions intermédiaires de l'application de la loi et assimilées non classées ailleurs
- 3411 : Professions juridiques intermédiaires et assimilées
- 3412 : Professions intermédiaires du travail social
- 3413 : Professions intermédiaires des religions
- 3421 : Athlètes et sportifs de compétition
- 3422 : Dirigeants, arbitres, entraineurs et moniteurs sportifs
- 3423 : Instructeurs et animateurs de programmes, loisirs et activités de remise en forme
- 3431: Photographes
- 3432 : Décorateurs et designers d'intérieurs
- 3433 : Techniciens de galeries d'art, de musées et de bibliothèques
- 3434 : Chefs cuisiniers
- 3435 : Autres professions intermédiaires des arts et de la culture
- 3511 : Techniciens des technologies de l'information et des communications, maintenance
- 3512 : Techniciens des technologies de l'information et des communications, assistance aux utilisateurs
- 3513 : Techniciens, réseaux et systèmes informatiques
- 3514: Techniciens de l'internet
- 3521 : Techniciens de radiotélévision et d'enregistrement audiovisuel
- 3522 : Techniciens de télécommunications
- 4110 : Employés de bureau, fonctions générales
- 4120 : Secrétaires, fonctions générales
- 4131 : Dactylographes et opérateurs de traitement de texte
- 4132 : Opérateurs de saisie de données
- 4211 : Guichetiers de banque, de bureau de poste et assimilés
- 4212 : Croupiers et assimilés dans le secteur des jeux de hasard
- 4213 : Prêteurs sur gages et bailleurs de fonds
- 4214 : Encaisseurs et assimilés
- 4221 : Consultants et employés d'agence de voyages
- 4222 : Employés de centre d'appel
- 4223 : Téléphonistes-standardistes
- 4224 : Réceptionnistes, hôtellerie
- 4225 : Employés, service d'information
- 4226 : Réceptionnistes, fonctions générales
- 4227 : Enquêteurs, enquêtes et études de marché
- 4229 : Employés chargés d'informer la clientèle non classés ailleurs

- 4311 : Aides comptables et teneurs de livres
- 4312 : Employés de services statistiques, services d'assurance ou financiers
- 4313 : Commis, service de paie
- 4321 : Employés du service des stocks
- 4322 : Employés du service d'ordonnancement de la production
- 4323 : Employés du service des transports
- 4411 : Employés de bibliothèque
- 4412 : Employés de service du courrier
- 4413 : Codeurs, correcteurs d'épreuves et assimilés
- 4414 : Écrivains publics et assimilés
- 4415 : Classeurs-archivistes
- 4416 : Employés, service du personnel
- 4419 : Employés administratifs non classés ailleurs
- 5111 : Hôtesse et stewards, transports
- 5112 : Contrôleurs et receveurs de transports publics
- 5113 : Guides de tourisme
- 5120 : Cuisiniers
- 5131: Serveurs et sommeliers
- 5132 : Barmen
- 5141: Coiffeurs
- 5142 : Esthéticiens et assimilés
- 5151 : Intendants et superviseurs des services de nettoyage de bureaux, des hôtels et d'autres établissements
- 5152 : Gouvernantes et intendants à domicile
- 5153: Concieraes
- 5161 : Astrologues, diseurs de bonne aventure et assimilés
- 5162 : Personnel de compagnie et employés de maison
- 5163 : Agents de pompes funèbres et embaumeurs
- 5164: Toiletteurs et gardiens d'animaux
- 5165 : Moniteurs d'auto-école
- 5169 : Personnel des services directs aux particuliers, non classé ailleurs
- 5211 : Vendeurs à l'étal et sur les marchés
- 5212 : Vendeurs ambulants de comestibles
- 5221: Commerçants, magasins
- 5222 : Superviseurs, magasins
- 5223: Vendeurs, magasin
- 5230 : Caissiers et billettistes
- 5241: Mannequins et autres modèles
- 5242 : Démonstrateurs en magasin
- 5243: Vendeurs au porte-à-porte
- 5244 : Télévendeurs
- 5245: Pompistes
- 5246: Commis au comptoir, restauration rapide
- 5249 : Vendeurs non classés ailleurs
- 5311: Gardes d'enfants
- 5312 : Assistants pédagogiques
- 5321 : Aides-soignants en institution
- 5322 : Aides-soignants à domicile
- 5329 : Personnel soignant et assimilé, non classé ailleurs
- 5411: Pompiers
- 5412 : Agents de police
- 5413: Gardiens de prison
- 5414 : Agents de sécurité
- 5419 : Personnel des services de protection et de sécurité, non classé ailleurs
- 6111 : Agriculteurs et ouvriers qualifiés, cultures de plein champ
- 6112 : Arboriculteurs, viticulteurs et ouvriers qualifiés de l'arboriculture et de la viticulture
- 6113 : Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'horticulture et des pépinières
- 6114 : Agriculteurs et ouvriers qualifiés, cultures diversifiées
- 6121 : Éleveurs et ouvriers qualifiés de l'élevage de bétail
- 6122 : Aviculteurs et ouvriers qualifiés de l'aviculture
- 6123 : Apiculteurs, sériciculteurs et ouvriers qualifiés de l'apiculture et de la sériciculture
- 6129 : Éleveurs et ouvriers qualifiés de l'élevage commercial et assimilés, non classés ailleurs

- 6130 : Agriculteurs et ouvriers qualifiés pratiquant ensemble la culture et l'élevage à but commercial
- 6210 : Exploitants et ouvriers forestiers
- 6221 : Aquaculteurs et ouvriers de l'aquaculture
- 6222 : Pêcheurs de la pêche côtière et en eaux intérieures
- 6223 : Pêcheurs de la pêche en haute mer
- 6224 : Chasseurs et trappeurs
- 6310: Cultivateurs, subsistance
- 6320 : Éleveurs de bétail, subsistance
- 6330 : Éleveurs cultivateurs, subsistance
- 6340 : Pêcheurs, chasseurs, trappeurs et cueilleurs, subsistance
- 7111 : Constructeurs de maisons
- 7112 : Maçons
- 7113 : Fendeurs et tailleurs de pierre
- 7114 : Constructeurs en béton armé, maçons ragréeurs et assimilés
- 7115 : Charpentiers travaillant le bois et menuisiers
- 7119 : Métiers qualifiés du bâtiment (gros œuvre) et assimilés non classés ailleurs
- 7121: Couvreurs et zingueurs
- 7122 : Poseurs de revêtements de sol et carreleurs
- 7123: Plâtriers
- 7124: Monteurs en isolation thermique et acoustique
- 7125: Vitriers
- 7126: Plombiers et tuyauteurs
- 7127 : Mécaniciens-installateurs réfrigération et climatisation
- 7131 : Peintres en bâtiment et poseurs de papiers peints
- 7132 : Laqueurs, vernisseurs et assimilés
- 7133 : Ravaleurs de façades et ramoneurs
- 7211 : Mouleurs et novauteurs de fonderie
- 7212 : Soudeurs et oxycoupeurs
- 7213: Tôliers-chaudronniers
- 7214 : Charpentiers métalliers et monteurs de charpentes métalliques
- 7215 : Gréeurs et épisseurs de câbles
- 7221 : Forgerons, estampeurs et conducteurs de presses à forger
- 7222 : Outilleurs et assimilés
- 7223 : Régleurs et conducteurs de machines-outils
- 7224 : Meuleurs, polisseurs et affûteurs
- 7231 : Mécaniciens et réparateurs de véhicules à moteur
- 7232 : Mécaniciens et réparateurs de moteurs d'avion
- 7233 : Mécaniciens et réparateurs de machines agricoles et industrielles
- 7234 : Réparateurs de bicyclettes et assimilés
- 7311 : Mécaniciens-réparateurs d'instruments de précision
- 7312 : Facteurs et accordeurs d'instruments de musique
- 7313 : Joailliers et orfèvres
- 7314 : Potiers et assimilés (produits céramiques et abrasifs)
- 7315 : Souffleurs, mouleurs, tailleurs, meuleurs et polisseurs de verre
- 7316 : Peintres d'enseignes, peintres-décorateurs et graveurs
- 7317 : Métiers de l'artisanat sur bois et sur matériaux similaires
- 7318 : Métiers de l'artisanat sur textile, sur cuir et sur matériaux similaires
- 7319 : Métiers de l'artisanat non classés ailleurs
- 7321 : Technicien : travaux préparatoires à l'impression
- 7322: Imprimeurs
- 7323 : Relieurs et assimilés
- 7411 : Électriciens du bâtiment et assimilés
- 7412 : Mécaniciens et ajusteurs d'appareils électriques
- 7413 : Monteurs et réparateurs de lignes électriques
- 7421 : Mécaniciens et réparateurs d'appareils électroniques
- 7422 : Monteurs et réparateurs, technologies de l'information et des communications
- 7511 : Bouchers, poissonniers et assimilés
- 7512 : Boulangers, pâtissiers et confiseurs
- 7513 : Fabricant de produits laitiers
- 7514 : Conserveurs de fruits, de légumes et assimilés
- 7515 : Dégustateurs et trieurs de denrées alimentaires et de boissons
- 7516 : Métiers qualifiés de la préparation du tabac et de la fabrication des produits du tabac

- 7521 : Métiers qualifiés du traitement du bois
- 7522 : Ébénistes, menuisiers et assimilés
- 7523 : Régleurs et conducteurs de machines à bois
- 7531 : Tailleurs, couturiers, fourreurs, modistes et chapeliers
- 7532 : Métiers qualifiés de la coupe de vêtements et assimilés
- 7533 : Couseurs, brodeurs et assimilés
- 7534 : Tapissiers et assimilés
- 7535 : Tanneurs, peaussiers et mégissiers
- 7536 : Cordonniers et assimilés
- 7541 : Scaphandriers et plongeurs
- 7542 : Boutefeux et artificiers
- 7543 : Inspecteurs qualité, trieurs et essayeurs de produits (hors aliments et boissons)
- 7544 : Fumigateurs et préposés au contrôle de la vermine et des mauvaises herbes
- 7549 : Métiers qualifiés de l'artisanat non classés ailleurs
- 8111 : Mineurs et conducteurs d'installations de mine
- 8112 : Conducteurs d'installations de transformation mécanique des minerais et de la roche
- 8113 : Foreurs, sondeurs de puits et assimilés
- 8114 : Conducteurs de machines à fabriquer du ciment, de la pierre et d'autres produits minéraux
- 8121 : Conducteurs d'installations de transformation et de traitement des métaux
- 8122 : Conducteurs d'installations de traitement superficiel des métaux
- 8131 : Conducteurs d'installations et de machines pour la fabrication des produits chimiques
- 8132 : Conducteurs de machines pour la photographie
- 8141 : Conducteurs de machines pour la fabrication des produits en caoutchouc
- 8142 : Conducteurs de machines pour la fabrication de produits en matières plastiques
- 8143 : Conducteurs de machines de papeterie
- 8151 : Conducteurs de machines à préparer les fibres, à filer et à bobiner
- 8152 : Conducteurs de métiers mécaniques à tisser et à tricoter
- 8153 : Conducteurs de machines à coudre et à broder
- 8154 : Conducteurs de machines à blanchir, à teindre et à laver les tissus (gros)
- 8155 : Conducteurs de machines à préparer les fourrures et le cuir
- 8156 : Conducteurs de machines pour la fabrication de chaussures, de maroquinerie et assimilés
- 8157 : Conducteurs de machines de blanchisserie (détail)
- 8159 : Conducteurs de machines pour la fabrication de produits textiles et d'articles en fourrure et en cuir, non classés ailleurs
- 8160 : Conducteurs de machines pour la fabrication de denrées alimentaires et de produits connexes
- 8171 : Conducteurs d'installations pour la fabrication du papier et de la pâte à papier
- 8172 : Conducteurs d'installations pour le travail du bois
- 8181 : Conducteurs d'installations pour la fabrication de produits en verre ou en céramique
- 8182 : Chauffeurs de machines à vapeur et de chaudières
- 8183 : Conducteurs de machines d'emballage, d'embouteillage et d'étiquetage
- 8189 : Conducteurs de machines et d'installations fixes non classés ailleurs
- 8211 : Monteurs en construction mécanique
- 8212 : Monteurs d'appareils électriques et électroniques
- 8219 : Monteurs et assembleurs non classés ailleurs
- 8311 : Conducteurs de locomotives
- 8312 : Serre-freins, aiguilleurs et agents de manœuvre
- 8321 : Conducteurs de motocycles
- 8322 : Chauffeurs de taxi et conducteurs d'automobiles, de camionnettes et d'ambulances
- 8331 : Conducteurs d'autobus et de tramways
- 8332 : Conducteurs de poids lourds et de camions
- 8341 : Conducteurs d'engins mobiles agricoles et forestiers
- 8342 : Conducteurs d'engins de terrassement et de matériels similaires
- 8343 : Conducteurs de grues, d'engins de levage divers et de matériels similaires
- 8344 : Caristes et conducteurs de chariots élévateurs
- 8350 : Matelots de pont et assimilés
- 9111 : Aides ménagers à domicile
- 9112 : Agents d'entretien dans les bureaux, les hôtels et autres établissements
- 9121 : Laveurs et repasseurs de linge à la main
- 9122 : Laveurs de véhicules
- 9123 : Laveurs de vitres
- 9129 : Autres agents de nettoyage
- 9211 : Manœuvres sur cultures de plein champ et ramasseurs de fruits

- 9212 : Manœuvres de l'élevage
- 9213 : Manœuvres de la culture et de l'élevage combinés
- 9214 : Manœuvres, cultures maraîchères et horticulture
- 9215: Manœuvres forestiers
- 9216 : Manœuvres pêcheurs et aquaculteurs
- 9311 : Manœuvres des mines et des carrières
- 9312 : Manœuvres des travaux publics
- 9313 : Manœuvres du bâtiment
- 9321 : Emballeurs à la main et autres manœuvres des industries manufacturières
- 9329 : Manœuvres des industries manufacturières non classés ailleurs
- 9331 : Conducteurs de véhicules à bras et à pédales
- 9332 : Conducteurs de véhicules et de machines à traction animale
- 9333: Manutentionnaires
- 9334 : Magasiniers et garnisseurs de rayons
- 9411: Cuisiniers, restauration rapide
- 9412 : Aides de cuisine
- 9510 : Petits métiers des rues et assimilés
- 9520 : Vendeurs ambulants (à l'exception de l'alimentation)
- 9611 : Manœuvres, enlèvement des ordures et matériel recyclable
- 9612 : Trieurs de déchets
- 9613 : Balayeurs et manœuvres assimilés
- 9621 : Coursiers, porteurs de bagages et livreurs de colis
- 9622: Manœuvres polyvalents
- 9623 : Encaisseurs de distributeurs automatiques à prépaiement et releveurs de compteurs
- 9624 : Porteurs d'eau et ramasseurs de bois de feu
- 9629 : Professions élémentaires non classées ailleurs

# • Catégorie socioprofessionnelle européenne (ESEG) (2 chiffres), niveau détaillé, à utiliser avec la variable ESEG 2

- 11 Chefs d'entreprises, hors hôtellerie, restauration, commerce
- 12 Chefs d'entreprises, hôtellerie, restauration, commerce
- 13 Cadres dirigeants salariés, hors hôtellerie, restauration, commerce
- 14 Cadres dirigeants et gérants, hôtellerie, restauration, commerce
- 21 Ingénieurs et spécialistes des sciences, des techniques, des technologies de l'information et des communications
- 22 Médecins et professionnels de santé
- 23 Cadres administratifs, financiers et commerciaux
- 24 Professionnels de la justice, des sciences sociales et de la culture
- 25 Enseignants et professionnels de l'enseignement
- 31 Professions intermédiaires des sciences, des techniques, des technologies de l'information et des communications
- 32 Professions intermédiaires salariées de la santé
- 33 Professions intermédiaires de finance, vente et administration
- 34 Professions intermédiaires des services juridiques, des services sociaux et assimilés
- 35 Sous-officiers des forces armées
- 41 Exploitants agricoles
- 42 Commerçants et assimilés
- 43 Artisans
- 51 Employés de bureau et assimilés
- 52 Employés de réception, guichetiers et assimilés
- 53 Aides-soignants, gardes d'enfants et aides-enseignants
- 54 Personnels des services de protection et de sécurité et des armées
- 61 Ouvriers qualifiés de la construction, sauf électriciens
- 62 Ouvriers qualifiés de l'alimentation, du travail sur bois, de l'habillement



- 63 Ouvriers qualifiés de la métallurgie, de la construction mécanique, de l'imprimerie, de l'électricité et de l'électronique
- 64 Conducteurs de machines et d'installations fixes, ouvriers qualifiés de l'assemblage
- 65 Conducteurs de véhicules et de matériels et engins mobiles
- 71 Personnels de services et employés de commerces
- 72 Ouvriers peu qualifiés et manoeuvres
- 73 Agents d'entretien
- 74 Ouvriers agricoles
- 81 Cadres dirigeants retraités
- 82 Retraités des professions intellectuelles et scientifiques
- 83 Retraités des professions intermédiaires salariées
- 84 Petits entrepreneurs retraités
- 85 Employés qualifiés retraités
- 86 Ouvriers qualifiés retraités
- 87 Salariés peu qualifiés retraités
- 89 Autres personnes de 65 ans ou plus, hors marché du travail
- 91 Étudiants
- 92 personnes handicapées inaptes de moins de 65 ans
- 93 Chômeurs non classés dans une autre catégorie
- 94 Autres personnes hors du marché du travail et de moins de 65 ans

## Nomenclature des spécialités françaises (NSF) : SPE, SPEP

- 100 : Formations générales
- 110 : Spécialités pluriscientifiques
- 111 : Physique chimie
- 112 : Chimie biologie, biochimie
- 113 : Sciences naturelles (Biologie Géologie)
- 114 : Mathématiques, statistiques
- 115 : Physique
- 116 : Chimie
- 117 : Sciences de la terre
- 118 : Sciences de la vie
- 120 : Spé. pluridisciplinaires Sciences Humaines Droit
- 121 : Géographie
- 122 : Economie
- 123 : Sciences sociales (yc démographie, anthropologie)
- 124 : Psychologie
- 125 : Linguistique
- 126 : Histoire
- 127 : Philosophie, éthique et théologie
- 128 : Droit, sciences politiques
- 130 : Lettres et arts pluridisciplinaires
- 131 : Français, littérature et civilisation française
- 132 : Arts plastiques
- 133 : Musique, arts du spectacle
- 134 : Autres disciplines et spécialités artistiques
- 135 : Langues et civilisations anciennes
- 136 : Langue vivante, civilisation étrangère, régionale
- 200 : Technologies industrielles fondamentales
- 201 : Automatique, robotique, commande des transfo. ind.
- 210 : Spécialités plurivalentes agronomie, agriculture
- 211 : Productions végétales, cultures spécialisées
- 212 : Productions animales, élevage, aquaculture, véto
- 213 : Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche
- 214 : Aménagement paysager, parcs et jardins
- 220 : Spé. pluritechnologiques des transformations

- 221 : Agroalimentaire, alimentation, cuisine
- 222 : Transformations chimiques et apparentées
- 223 : Métallurgie, dont sidérurgie, fonderie, non ferreux
- 224 : Matériaux de construction, verre, céramique
- 225 : Plasturgie, matériaux composites
- 226 : Papier, carton
- 227 : Energie, génie climatique
- 230 : Pluritechnologies génie civil, construction, bois
- 231 : Mines et carrières, génie civil, topographie
- 232 : Bâtiment-construction et couverture
- 233 : Bâtiment-finitions
- 234 : Travail du bois et de l'ameublement, charpente
- 240 : Spécialités pluritechnologiques matériaux souples
- 241 : Textile
- 242 : Habillement (dont mode, couture)
- 243 : Cuirs et peaux
- 250 : Spécialité. pluritechnologiques mécanique-électricité
- 251 : Mécanique générale et de précision, usinage
- 252 : Moteurs et mécanique auto
- 253 : Mécanique aéronautique et spatiale
- 254 : Structures métalliques
- 255 : Electricité, électronique
- 300 : Spécialités plurivalentes des services
- 310 : Spécialités plurivalentes échanges- gestion
- 311 : Transport, manutention, magasinage
- 312 : Commerce, vente
- 313 : Finances, banque, assurances, immobilier
- 314 : Comptabilité, gestion
- 315 : Ressources humaines, gestion personnel et emploi
- 320 : Spé. plurivalentes communication-information
- 321 : Journalisme et communication (graphisme, pub)
- 322 : Techniques imprimerie- édition
- 323 : Techniques image son, métiers connexes spectacle
- 324 : Secrétariat, bureautique
- 325 : Documentation, bibliothèque, administration données
- 326 : Informatique, traitement information, réseaux
- 330 : Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales
- 331 : Santé (médecine, paramédical)
- 332 : Travail social
- 333 : Enseignement, formation
- 334 : Accueil, hôtellerie, tourisme
- 335 : Animation culturelle, sportives et de loisirs
- 336 : Coiffure, esthétique, autres services aux personnes
- 340 : Spé. plurivalentes des services à la collectivité
- 341 : Aménagement du territoire, développement, urbanisme
- 342 : Protection et développement du patrimoine
- 343 : Nettoyage, assainissement, protection environnement
- 344 : Sécurité biens et personnes, police, surveillance
- 345 : Application des droits et statuts des personnes
- 346 : Spécialités militaires

# • Nomenclature des spécialités européennes : Cite2013F, CFORSCD, CETMSPA, CDIPSCDA, CDIPSCDB

- 0011 : Programmes et certifications de base
- 0021 : Alphabétisation et apprentissage du calcul
- 0031 : Compétences et développement personnels
- 0111 : Sciences de l'éducation
- 0112 : Formation des enseignants au niveau préscolaire
- 0113 : Formation des enseignants sans spécialisation

- 0114 : Formation des enseignants avec spécialisation
- 0211 : Techniques audiovisuelles et production multimédia
- 0212 : Stylisme, décoration et design industriel
- 0213 : Beaux-arts
- 0214: Artisanat
- 0215 : Musique, théâtre, danse, cirque
- 0221 : Religion et théologie
- 0222 : Histoire et archéologie
- 0223 : Philosophie et morale
- 0231: Acquisition d'une langue
- 0232 : Littérature et linguistique
- 0311 : Économie
- 0312 : Sciences politiques et éducation civique
- 0313 : Psychologie
- 0314 : Sociologie et études culturelles
- 0321 : Journalisme et reportage
- 0322 : Formation aux bibliothèques, à la documentation et à l'archivisme
- 0411 : Comptabilité et fiscalité
- 0412 : Finance, banque et assurances
- 0413: Gestion et administration
- 0414 : Marketing et publicité
- 0415 : Travail de secrétariat et de bureau
- 0416 : Vente en gros et au détail
- 0417 : Compétences professionnelles
- 0421 : Droit
- 0511: Biologie
- 0512 : Biochimie
- 0521: Sciences environnementales
- 0522 : Environnements naturels et faune et flore
- 0531 : Chimie
- 0532 : Sciences de la Terre
- 0533: Physique
- 0541: Mathématiques
- 0542 : Statistiques
- 0611: Utilisation d'un ordinateur
- 0612 : Conception et administration de bases de données et de réseau
- 0613 : Développement et analyse de logiciels et d'applications
- 0711 : Ingénierie chimique et processus
- 0712 : Technologie de la protection de l'environnement
- 0713 : Électricité et énergie
- 0714 : Électronique et automatisation
- 0715 : Mécanique et techniques apparentées
- 0716 : Véhicules à moteur, bateaux et aéronefs
- 0721: Traitement des aliments
- 0722 : Matériaux (verre, papier, plastique et bois)
- 0723 : Textiles (vêtements, chaussures et cuir)
- 0724 : Exploitation minière et extraction
- 0731: Architecture et urbanisme
- 0732 : Construction et génie civil
- 0811 : Culture et élevage
- 0812 : Horticulture
- 0821 : Sylviculture
- 0831: Halieutique
- 0841 : Sciences vétérinaires
- 0911 : Études dentaires
- 0912 : Médecine
- 0913 : Soins infirmiers et formation de sagesfemmes
- 0914 : Diagnostic médical et technologie de traitement
- 0915 : Thérapie et rééducation
- 0916: Pharmacie
- 0917 : Médecine et thérapies traditionnelles et complémentaires
- 0921 : Soins gérontologiques et aux adultes handicapés

0922 : Soins aux enfants et à la jeunesse 0923 : Travail social et orientation

1011 : Services domestiques

1012 : Services de soins de beauté et de coiffure

1013 : Hôtellerie et services de restauration

1013 : Rotellerle et services de rest 1014 : Sports 1015 : Voyage, tourisme et loisirs 1021 : Salubrité publique 1022 : Santé et sécurité au travail 1031 : Sécurité militaire et défense

1032 : Protection des biens et des personnes

1041 : Services de transport

## 8. INDEX THÉMATIQUE DES VARIABLES DU FICHIER INDIVIDU

#### A - POSITION SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Variable	Intitulé
ACTEU	Statut d'activité au sens du Bureau International du Travail (BIT) selon l'interprétation communautaire
ACTEU6	Statut d'activité au sens du Bureau International du Travail (BIT) selon l'interprétation communautaire (6 postes)
ACTIF	Actif au sens du BIT
ACTOP	Actif occupé au sens du Bureau International du Travail (BIT)
ACTOPREM	Actif occupé au sens du Bureau International du Travail (BIT), ayant une activité rémunérée
AIDFAM	Aide familial ou conjoint collaborateur
ANCCHOM	Ancienneté de chômage en 8 postes
ANCCHOMM	Ancienneté de chômage en mois
ANCINACT	Ancienneté de l'inactivité ou du chômage en 8 postes
ANCINATM	Ancienneté de l'inactivité ou du chômage en mois
CONTACT	Existence d'un contact avec Pôle Emploi ou un opérateur de placement depuis la précédente réalisation de l'enquête
CREACCM01	Souhait d'avoir un autre emploi car risque ou va perdre son emploi actuel (y.c. fin de contrats courts)
CREACCM02	Souhait d'avoir un autre emploi car désire un emploi plus intéressant
CREACCM03	Souhait d'avoir un autre emploi car veut un emploi plus stable (CDI)
CREACCM04	Souhait d'avoir un autre emploi car veut travailler plus d'heures
CREACCM05	Souhait d'avoir un autre emploi car désire un travail avec un rythme horaire plus adapté ou plus modulable
CREACCM06	Souhait d'avoir un autre emploi car désire des conditions de travail moins pénibles ou plus adaptées à sa santé
CREACCM07	Souhait d'avoir un autre emploi car désire augmenter ses revenus
CREACCM08	Souhait d'avoir un autre emploi car désire diminuer son temps de transport
CREACCM09	Souhait d'avoir un autre emploi car doit ou veut déménager
CREACCM10	Souhait d'avoir un autre emploi car veut s'installer à son compte
CREACCM11	Souhait d'avoir un autre emploi car veut changer de métier ou de secteur
CREACCM12	Souhait d'avoir un autre emploi car trouve l'ambiance de travail mauvaise, les relations de travail conflictuelles
CREACCM13	Souhait d'avoir un autre emploi pour une raison autre que celles listées dans les variables CREACCM01 à CREACCM12
CREACCP	Raison principale de la recherche d'un autre emploi
DEM	A effectué au moins une démarche active de recherche d'emploi durant les 4 semaines s'achevant par la semaine de référence
DISPOC	Disponibilité pour travailler dans un délai de deux semaines
DREMC	Durée en jours de la recherche d'un emploi
DREMCM	Durée en mois de la recherche d'un emploi
DREMCONT	Durée en mois depuis le dernier contact avec Pôle Emploi ou un opérateur de placement
DREMINSC	Durée en mois depuis la dernière inscription sans interruption comme demandeur d'emploi à Pôle Emploi ou auprès d'un opérateur de placement ou d'une association d'insertion
DREMOFFR	Durée en mois depuis la dernière offre d'emploi ou de formation par Pôle Emploi ou un opérateur de placement
GARDEB	Raison pour laquelle des responsabilités familiales font que l'individu ne recherche pas d'emploi ou ne souhaite pas travailler
HALO	Halo autour du chômage
HALOR	Halo autour du chômage, non décomposé par catégorie
HREC	Nombre d'heures de travail souhaitées par semaine dans l'idéal, pour ceux qui cherchent un emploi à temps partiel
INFORM	Exercice d'une activité informelle durant la semaine de référence

INSCONT	Individu inscrit comme demandeur d'emploi sans interruption depuis la précédente réalisation de l'enquête (pour ceux qui étaient déjà inscrits auprès de Pôle emploi, un opérateur de placement ou une association d'insertion lors de la précédente enquête)
MRA	Mode de recherche active d'emploi durant les quatre semaines s'achevant par la semaine de référence : a pris contact avec Pôle Emploi, l'APEC, un opérateur de placement, la chambre de commerce et d'industrie ou un autre organisme public
MRB	Mode de recherche active d'emploi durant les quatre semaines s'achevant par la semaine de référence : a contacté une (ou plusieurs) agences d'intérim ou un opérateur de placement
MRBBIS	Mode de recherche active d'emploi durant les quatre semaines s'achevant par la semaine de référence : a déjà fait des missions avec une agence d'intérim
MRC	Mode de recherche active d'emploi durant les quatre semaines s'achevant par la semaine de référence : s'est adressé à des relations personnelles (famille, amis,) pour trouver un emploi ou s'installer
MRD	Mode de recherche active d'emploi durant les quatre semaines s'achevant par la semaine de référence : s'est adressé à des relations professionnelles pour trouver un emploi ou s'installer
MRDBIS	Mode de recherche active d'emploi durant les quatre semaines s'achevant par la semaine de référence : a fait savoir rechercher un emploi via les réseaux sociaux numériques, en faisant connaître son profil professionnel
MRE	Mode de recherche active d'emploi durant les quatre semaines s'achevant par la semaine de référence : a passé un test ou un entretien d'embauche
MREC	Recherche d'un emploi au cours des quatre semaines s'achevant par la semaine de référence
MRF	Mode de recherche active d'emploi durant les quatre semaines s'achevant par la semaine de référence : a passé un concours pour entrer dans la fonction publique, un établissement public ou une collectivité locale
MRG	Mode de recherche active d'emploi durant les quatre semaines s'achevant par la semaine de référence : a effectué une démarche directe auprès d'un employeur en déposant personnellement une candidature spontanée lors d'un salon professionnel ou dans l'entreprise
MRGBIS	Mode de recherche active d'emploi durant les quatre semaines s'achevant par la semaine de référence : a effectué une démarche directe auprès d'un employeur en envoyant une candidature spontanée par courrier postal ou électronique ou sur le site Internet de l'entreprise
MRH	Mode de recherche active d'emploi durant les quatre semaines s'achevant par la semaine de référence : s'est rendu à un salon professionnel, une bourse d'emploi ou un forum des métiers
MRI	Mode de recherche active d'emploi durant les quatre semaines s'achevant par la semaine de référence : a cherché à reprendre une entreprise, une exploitation ou un cabinet
MRJ	Mode de recherche active d'emploi durant les quatre semaines s'achevant par la semaine de référence : a recherché un terrain, des locaux ou du matériel
MRK	Mode de recherche active d'emploi durant les quatre semaines s'achevant par la semaine de référence : a cherché à obtenir des ressources financières (emprunts bancaires, aides publiques, etc.)
MRL	Mode de recherche active d'emploi durant les quatre semaines s'achevant par la semaine de référence : a fait une demande de permis, de licence ou d'autorisation pour s'installer
MRM	Mode de recherche active d'emploi durant les quatre semaines s'achevant par la semaine de référence : a fait passer ou afficher une annonce pour trouver un emploi, par exemple dans un journal ou sur internet
MRN	Mode de recherche active d'emploi durant les quatre semaines s'achevant par la semaine de référence : a répondu à une annonce d'offre d'emploi
MRO	Mode de recherche active d'emploi durant les quatre semaines s'achevant par la semaine de référence : a étudié des annonces d'offre d'emploi
MRPASSA	Mode de recherche passive d'emploi durant les quatre semaines s'achevant par la semaine de référence : attend les résultats de démarches antérieures (test, entretien,)
MRPASSB	Mode de recherche passive d'emploi durant les quatre semaines s'achevant par la

	ou d'une association d'insertion
MRPASSC	Mode de recherche passive d'emploi durant les quatre semaines s'achevant par la
	semaine de référence : attend le résultat d'un concours d'une fonction publique ou d'une collectivité locale
MRS	Mode de recherche active d'emploi durant les quatre semaines s'achevant par la semaine de référence : Autres démarches de recherche active
NONDIC	Raison de non disponibilité pour travailler dans un délai de deux semaines
NREC	Nature de l'emploi recherché au cours des quatre semaines s'achevant par la semaine de référence
NRECA	Accepterait un emploi à temps partiel, pour ceux recherchant un emploi à temps complet
NRECB	Accepterait un emploi à temps complet, pour ceux recherchant un emploi à temps partiel
OCCREF	A un travail temporaire ou d'appoint ou est sans emploi
OFFICC	Individu inscrit comme demandeur d'emploi auprès de Pôle Emploi, un opérateur de placement ou une association d'insertion
OFFRE	A reçu une offre d'emploi ou de formation de Pôle Emploi ou d'un opérateur de placement
PASTRA	N'a pas travaillé la semaine de référence mais a cependant un emploi rémunéré
PASTRB	N'a pas travaillé la semaine de référence mais a cependant trouvé un emploi qui commence plus tard
PASTRF	N'a pas travaillé la semaine de référence mais a cependant un emploi rémunéré ou a trouvé un emploi qui commence plus tard
PERCREV	Perception d'un salaire, d'un traitement ou d'allocations sociales, pour les personnes absentes plus de trois mois en raison de congé maladie, parental, non rémunéré, de formation, de période de fin d'emploi ou précédant l'emploi, de chômage partiel, de grève, de morte saison
PROPSAL	Proportion du salaire perçu, pour les personnes absentes plus de trois mois en raison de congé maladie, parental, non rémunéré, de formation, de période de fin d'emploi ou précédant l'emploi, de chômage partiel, de grève, de morte saison
RABS	Raison de l'absence au travail la semaine de référence, pour les personnes qui ont en emploi rémunéré
RABSP	Durée en jours de l'interruption de travail pour les personnes qui ont un emploi rémunéré
RAISNREC	Raison principale de la non recherche d'emploi durant les quatre semaines s'achevant par la semaine de référence
RAISNSOU	Raison pour laquelle l'individu ne souhaite pas travailler actuellement
RAISPAS	Raison pour laquelle l'individu pense ne pas pouvoir trouver d'emploi
SOU	Souhait d'avoir un emploi, éventuellement en plus ou en remplacement d'un emploi déjà existant
SOUA	Souhait d'avoir un emploi en remplacement de l'emploi actuel ou à venir
SOUB	Souhait d'avoir un emploi en plus de l'emploi actuel ou à venir
SOUC	Souhait d'avoir un emploi, pour ceux qui n'en ont pas et qui n'en ont pas trouvé un commençant plus tard
SOUSEMPL	Situation de sous-emploi
STCHE	Statut de l'emploi recherché au cours des quatre semaines s'achevant par la semaine de référence
TEMP	Occupation actuelle d'un emploi, pour les 75 ans et plus
TRAREF	Exercice d'au moins une heure de travail rémunéré la semaine de référence
TYPCONT	Nature du dernier contact avec Pôle Emploi ou un opérateur de placement
TYPCONTB	Nature détaillée du dernier contact avec Pôle Emploi ou un opérateur de placement, s'il s'agissait d'une démarche de la part de l'individu
ULTJ	Durée en jours séparant le dernier jour de la semaine de référence du premier jour de l'emploi ultérieur

### B - ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES BA - PROFESSION ET EMPLOYEUR PRINCIPAUX

Variable	Intitulé
AIDFONC	Réalisation de travaux de secrétariat, de vente ou de comptabilité (pour les aides

	familiany aident une persenne du ménage)
AIDMEN	famililaux aidant une personne du ménage)  Appartenance au ménage de la personne aidée (pour ceux travaillant avec ou pour un
AIDIVIEN	membre de la famille)
AM1NB	Nombre d'employeurs (pour l'exercice de la profession principale), s'il y en a plusieurs
APOBAR	Situation professionnelle principale inchangée par rapport à la précédente réalisation de l'enquête Emploi
ART	Artiste-auteur ou journaliste
AUTOENT	Exercice de l'activité dans le cadre d'une auto-entreprise
AUTREGALL	Région où se situe l'établissement employeur, si celui-ci est localisé en Allemagne
AUTREGANG	Région où se situe l'établissement employeur, si celui-ci est localisé en Angleterre
AUTREGBEL	Région où se situe l'établissement employeur, si celui-ci est localisé en Belgique
AUTREGESP	Région où se situe l'établissement employeur, si celui-ci est localisé en Espagne
AUTREGITA	Région où se situe l'établissement employeur, si celui-ci est localisé en Italie
AUTREGSUI	Région où se situe l'établissement employeur, si celui-ci est localisé en Suisse
CAPITA	Détention par l'individu d'une partie du capital engagé dans l'affaire, pour les aides
O7 117 (	familiaux salariés ou non salariés
CHGTPOST	Changement de poste ou de fonction depuis la précédente réalisation de l'enquête Emploi, pour ceux dont l'établissement employeur a déménagé
CHPUB	Nature de l'employeur de la profession principale
CJRF	Catégorie juridique de l'employeur principal
CSE	Catégorie socioprofessionnelle (2 chiffres) pour les actifs, niveau détaillé
CSEI	Catégorie socioprofessionnelle (2 chiffres) pour les actifs, niveau intermédiaire
CSER	Catégorie socioprofessionnelle (1 chiffre) pour les actifs
CSP	Catégorie socioprofessionnelle (2 chiffres) pour les actifs occupés, niveau détaillé
CSTOT	Catégorie socioprofessionnelle (2 chiffres), niveau détaillé
CSTOTI	Catégorie socioprofessionnelle (2 chiffres), niveau intermédiaire
CSTOTR	Catégorie socioprofessionnelle (1 chiffre)
DEPETA	Code du département de l'établissement employeur (principal)
ENCADR	Encadrement d'une ou plusieurs personnes (pour les salariés ou ceux ayant un emploi
	informel)
EXPLAG	Nature détaillée de l'adresse professionnelle pour les personnes ne travaillant pas dans une société
FAMIL	Détention en totalité de l'affaire par la famille de l'individu, pour les aides familiaux salariés ou non salariés
FONCTC	Fonction principale dans l'emploi (pour l'appel à sicore PCS, lorsque le codage de la profession nécessite des précisions)
FRANCE	Établissement employeur ou adresse professionnelle situé(e) en France
MEMETAB	Même établissement employeur, à la même adresse, que lors de la précédente réalisation de l'enquête Emploi
MEMETABAV	Même établissement employeur, à la même adresse, que lors de la précédente réalisation de l'enquête Emploi, avec indication si son nom a changé ou pas
MEMETABB	Changement d'employeur (par rapport à la précédente réalisation de l'enquête Emploi) dû au déménagement de l'établissement où l'individu travaillait
NAFG004N	Activité économique de l'établissement de l'emploi principal (Nomenclature Agrégée 2008, 4 postes). Intérimaires classés directement dans la sous-classe 7820Z, Activités des agences de travail temporaires
NAFG004UN	Activité économique de l'établissement de l'emploi principal (Nomenclature Agrégée 2008, 4 postes). Intérimaires classés dans le secteur utilisateur (i.e. pas nécessairement dans la sous-classe 7820Z, Activités des agences de travail
	temporaires)
NAFG010N	Activité économique de l'établissement de l'emploi principal (Nomenclature Agrégée 2008, 10 postes). Intérimaires classés directement dans la sous-classe 7820Z, Activités des agences de travail temporaires
NAFG010UN	Activité économique de l'établissement de l'emploi principal (Nomenclature Agrégée 2008, 10 postes). Intérimaires classés dans le secteur utilisateur (i.e. pas nécessairement dans la sous-classe 7820Z, Activités des agences de travail temporaires)
NAFG017N	Activité économique de l'établissement de l'emploi principal (Nomenclature Agrégée 2008, 17 postes). Intérimaires classés directement dans la sous-classe 7820Z, Activités des agences de travail temporaires

NAFG017UN	Activité économique de l'établissement de l'emploi principal (Nomenclature Agrégée 2008, 17 postes). Intérimaires classés dans le secteur utilisateur (i.e. pas nécessairement dans la sous-classe 7820Z, Activités des agences de travail
	temporaires)
NAFG021N	Activité économique de l'établissement de l'emploi principal (NAF rév 2, 21 postes). Intérimaires classés directement dans la sous-classe 7820Z, Activités des agences de travail temporaires
NAFG021UN	Activité économique de l'établissement de l'emploi principal (NAF rév 2, 21 postes).
	Intérimaires classés dans le secteur utilisateur (i.e. pas nécessairement dans la sous- classe 7820Z, Activités des agences de travail temporaires)
NAFG038N	Activité économique de l'établissement de l'emploi principal (Nomenclature Agrégée 2008, 38 postes). Intérimaires classés directement dans la sous-classe 7820Z, Activités des agences de travail temporaires
NAFG038UN	Activité économique de l'établissement de l'emploi principal (Nomenclature Agrégée 2008, 38 postes). Intérimaires classés dans le secteur utilisateur (i.e. pas nécessairement dans la sous-classe 7820Z, Activités des agences de travail temporaires)
NAFG088N	Activité économique de l'établissement de l'emploi principal (NAF rév 2, 88 postes). Intérimaires classés directement dans la sous-classe 7820Z, Activités des agences de travail temporaires
NAFG088UN	Activité économique de l'établissement de l'emploi principal (NAF rév 2, 88 postes). Intérimaires classés dans le secteur utilisateur (i.e. pas nécessairement dans la sousclasse 7820Z, Activités des agences de travail temporaires)
NAFG129N	Activité économique de l'établissement de l'emploi principal (Nomenclature Agrégée 2008, 129 postes). Intérimaires classés directement dans la sous-classe 7820Z, Activités des agences de travail temporaires
NAFG129UN	Activité économique de l'établissement de l'emploi principal (Nomenclature Agrégée 2008, 129 postes). Intérimaires classés dans le secteur utilisateur (i.e. pas nécessairement dans la sous-classe 7820Z, Activités des agences de travail temporaires)
NAFN	Activité économique de l'établissement de l'emploi principal (NAF rév 2, 732 postes). Intérimaires classés directement dans la sous-classe 7820Z, Activités des agences de travail temporaires.
NAFUN	Activité économique de l'établissement de l'emploi principal (NAF rév 2, 732 postes). Intérimaires classés dans le secteur utilisateur (i.e. pas nécessairement dans la sousclasse 7820Z, Activités des agences de travail temporaires)
NAIC	Numéro identifiant de la personne aidée (pour un aide familial) dans le logement
NBSALA	Nombre de salariés dans l'établissement employeur (pour les salariés de la fonction publique ou des entreprises privées ou publiques)
NBSALB	Nombre de salariés travaillant en entreprise (privée ou publique) dans l'entreprise (pour les salariés chefs d'entreprises ou les personnes travaillant à leur compte ou pour un membre de leur famille)
NBTEMP	Nombre et nature des employeurs (dans le cadre de la profession principale), pour les salariés (autres que chefs d'entreprise) et ceux en emploi informel
OPA	Orientation des productions agricoles, pour les exploitants agricoles
Р	Profession principale des actifs occupés (PCS 4 chiffres)
PAYREG	Pays frontalier de la France métropolitaine où se situe l'établissement employeur
PEUN	Profession principale des actifs occupés (ISCO 4 chiffres)
PLRACT	Exercice de plusieurs activités professionnelles différentes
PUB3FP	Statut public ou privé de l'établissement employeur (principal) au sens de l'observatoire de l'emploi public (OEP)
QPRC	Position professionnelle dans l'emploi principal
SERDOM	Travail au domicile du (des) particulier(s) employeur(s)
STC	Statut déclaré dans l'emploi principal (pour ceux en emploi, excepté l'emploi informel)
TAM1B	Exercice de l'activité dans le cadre d'une société (pour les salariés chefs d'entreprises, gérants mandataires, PDG, travailleurs à leur compte)
TAM1C	Type de société (pour les salariés chefs d'entreprises, gérants mandataires, PDG, travailleurs à leur compte, exerçant dans le cadre d'une société)
TAM1D	Statut au sein de la société (pour les salariés chefs d'entreprises, gérants mandataires, PDG, travailleurs à leur compte, exerçant dans le cadre d'une société)

TREFEN	Tranches d'effectifs salariés de l'entreprise employeuse
TREFET	Tranches d'effectifs salariés de l'établissement employeur
TTRREF	Type d'activité (régulière, temporaire ou d'appoint)
TYPETENS	Type d'établissement employeur dans le cadre de la profession principale, pour les
	enseignants
CSR	Catégorie socioprofessionnelle (2 chiffres) pour les actifs et inactifs, niveau regroupé
	distinguant les qualifiés et les non qualifiés chez les ouvriers et les employés
ESEG_2	Catégorie socioprofesionnelle européenne(ESEG)(2 chiffres), niveau détaillé

## BB - AUTRES EMPLOIS LIÉS À LA PROFESSION PRINCIPALE

Variable	Intitulé
APOBB	Nombre d'employeurs et employeur principal inchangés par rapport à la précédente
	réalisation de l'enquête Emploi
APOBC	Employeurs non principaux inchangés par rapport à la précédente réalisation de
	l'enquête Emploi
CHPUBB	Nature du deuxième employeur dans le cadre de la profession principale
CHPUBC	Nature du troisième employeur dans le cadre de la profession principale
NAFEMP2G004N	Activité économique du deuxième employeur (Nomenclature Agrégée 2008, 4 postes)
NAFEMP2G010N	Activité économique du deuxième employeur (Nomenclature Agrégée 2008, 10 postes)
NAFEMP2G021N	Activité économique du deuxième employeur (NAF rév 2, 21 postes)
NAFEMP2N	Activité économique du deuxième employeur (NAF rév 2, 88 postes)
NAFEMP3G004N	Activité économique du troisième employeur (Nomenclature Agrégée 2008, 4 postes)
NAFEMP3G010N	Activité économique du troisième employeur (Nomenclature Agrégée 2008, 10 postes)
NAFEMP3G021N	Activité économique du troisième employeur (NAF rév 2, 21 postes)
NAFEMP3N	Activité économique du troisième employeur (NAF rév 2, 88 postes)

### **BC - AUTRES PROFESSIONS**

Variable	Intitulé
AM2NB	Nombre d'activités professionnelles supplémentaires
AUTOENTA	Exercice de l'activité de la deuxième profession dans le cadre d'une auto-entreprise
AUTOENTB	Exercice de l'activité de la troisième profession dans le cadre d'une auto-entreprise
AUTOENTC	Exercice de l'activité de la quatrième profession dans le cadre d'une auto-entreprise
AUTSAL	Exercice d'autres activités professionnelles, pour les réinterrogés de situation
	professionnelle principale inchangée depuis la fois précédente, qui exerçaient alors une
	seule profession ou dont le nombre ou la nature des autres professions a changé
	depuis
CONFAUTSAL	Nombre et nature des autres professions exercées, inchangés par rapport à la
	précédente réalisation de l'enquête Emploi (pour ceux ayant une situation
	professionnelle principale inchangée et qui exerçaient déjà plusieurs activités
0000	professionnelles la fois précédente)
CSS2	Catégorie socioprofessionnelle (2 chiffres) de la 2ème profession exercée, pour les
0000	actifs occupés, niveau détaillé
CSS3	Catégorie socioprofessionnelle (2 chiffres) de la 3ème profession exercée, pour les
CSS4	actifs occupés, niveau détaillé  Catégorie socioprofessionnelle (2 chiffres) de la 4ème profession exercée, pour les
C334	actifs occupés, niveau détaillé
NAFG004PRO2N	Activité économique de l'employeur pour la deuxième profession (Nomenclature
NAI GOOTI NOZIV	Agrégée 2008, 4 postes)
NAFG004PRO3N	Activité économique de l'employeur pour la troisième profession (Nomenclature
10.00011110011	Agrégée 2008, 4 postes)
NAFG004PRO4N	Activité économique de l'employeur pour la quatrième profession (Nomenclature
	Agrégée 2008, 4 postes)
NAFG010PRO2N	Activité économique de l'employeur pour la deuxième profession (Nomenclature
	Agrégée 2008, 10 postes)
NAFG010PRO3N	Activité économique de l'employeur pour la troisième profession (Nomenclature
	Agrágia 2009 10 pagtos)
	Agrégée 2008, 10 postes)
NAFG010PRO4N	Activité économique de l'employeur pour la quatrième profession (Nomenclature
NAFG010PRO4N	

	postes)
NAFG021PRO3N	Activité économique de l'employeur pour la troisième profession (NAF rév 2, 21 postes)
NAFG021PRO4N	Activité économique de l'employeur pour la quatrième profession (NAF rév 2, 21
	postes)
NAFPRO2N	Activité économique de l'employeur pour la deuxième profession (NAF rév 2, 88
	postes)
NAFPRO3N	Activité économique de l'employeur pour la troisième profession (NAF rév 2, 88 postes)
NAFPRO4N	Activité économique de l'employeur pour la quatrième profession (NAF rév 2, 88
	postes)
QPRCS2	Position professionnelle dans la seconde profession
QPRCS3	Position professionnelle dans la troisième profession
QPRCS4	Position professionnelle dans la quatrième profession
SCHPUBA	Nature de l'employeur dans le cadre de la deuxième profession
SCHPUBB	Nature de l'employeur dans le cadre de la troisième profession
SCHPUBC	Nature de l'employeur dans le cadre de la quatrième profession
SNBSALA	Nombre de salariés dans l'entreprise dans le cadre de la deuxième profession
SNBSALB	Nombre de salariés dans l'entreprise dans le cadre de la troisième profession
SNBSALC	Nombre de salariés dans l'entreprise dans le cadre de la quatrième profession
STATUTS2	Statut dans la deuxième profession
STATUTS3	Statut dans la troisième profession
STATUTS4	Statut dans la quatrième profession
STYPETENSA	Type d'établissement employeur dans le cadre de la deuxième profession, pour les
	enseignants
STYPETENSB	Type d'établissement employeur dans le cadre de la troisième profession, pour les
	enseignants
STYPETENSC	Type d'établissement employeur dans le cadre de la quatrième profession, pour les
	enseignants
UNEPROF	Exercice de plusieurs professions différentes

### BD - STATUT ET TYPE DE CONTRAT DANS LA PROFESSION PRINCIPALE

Variable	Intitulé
ASSOCI	Participation directe aux décisions concernant l'entreprise, le commerce, l'exploitation ou le cabinet (pour les conjoints collaborateurs ou les salariés d'un parent travaillant à son compte)
CONTRA	Type de contrat de travail, pour les salariés du privé, d'une entreprise publique, d'un particulier et pour les contractuels du public
DEBDETA	Année de début du contrat, pour ceux ayant un CDD, un contrat saisonnier, un contrat d'intérim ou un contrat d'apprentissage
DEBDETM	Mois de début du contrat, pour ceux ayant un CDD, un contrat saisonnier, un contrat d'intérim ou un contrat d'apprentissage
DUDET	Durée du contrat de travail pour les CDD, contrats saisonniers, contrats d'apprentissage (stagiaires exclus)
DUDETINT	Durée de la mission d'intérim
DUDETINTB	Durée précise de la mission d'intérim, si celle-ci dure plus de 6 mois
DURSTG	Durée totale du stage, pour les stagiaires hors fonction publique
MEMECONT	Statut et type de contrat de travail inchangé par rapport à la précédente réalisation de l'enquête Emploi, pour les salariés et travailleurs en emploi informel ayant une situation professionnelle principale inchangée
MENPAR	Appartenance au ménage de la personne qui emploie l'individu (pour les salariés d'un parent travaillant à son compte)
NPAR	Numéro identifiant de l'employeur travaillant à son compte dans le logement
RDET	Choix du contrat de travail par le salarié (pour les CDD, contrat saisonnier, mission d'intérim)
RSTG	Raison principale du stage, pour les stagiaires hors fonction publique
SALPAR	Salarié d'un parent qui travaille à son compte
STAGE	Stagiaire, hors fonction publique
STAT2	Statut (Salarié, Non salarié) mis en cohérence avec la profession
STATOEP	Statut détaillé au sens de l'Observatoire de l'Emploi Public (OEP)
STATUT	Statut détaillé mis en cohérence avec la profession

Statut regroupé mis en cohérence avec la profession
Contrat de travail de type contrat unique d'insertion, contrat de professionnalisation,
emploi d'avenir, PACTE (pour les personnes en CDI, CDD ou contrat saisonnier)
Statut (Salarié, Non salarié) non mis en cohérence avec la profession
Statut déclaré des agents de la fonction publique
Durée en jours depuis laquelle l'individu est travailleur intérimaire
Durée en mois depuis laquelle l'individu est travailleur intérimaire
Nature détaillée du contrat de travail, lorsqu'il s'agit d'un contrat unique d'insertion, d'un
contrat de professionnalisation, d'un emploi d'avenir ou d'un PACTE
Durée précise, si celui-ci dure moins de 1 mois, du contrat de travail pour les CDD,
contrats saisonniers, contrats d'apprentissage (stagiaires exclus)

### **BE - HORAIRES**

Variable	Intitulé
CSTMN	Moyen souhaité pour travailler moins
CSTPLC	Moyen souhaité pour travailler davantage, pour ceux qui sont disponibles pour le faire
DIMREF	A travaillé le dimanche de la semaine de référence
DIMTYP	Nature détaillée de la réduction d'horaires (pour ceux qui ont une réduction d'horaires pour maternité, maladie, fin d'emploi durant la semaine de référence)
DISPPLC	Disponibilité actuelle pour travailler davantage (pour ceux qui souhaitent faire plus d'heures de travail)
DUHAB	Type d'horaires de travail (temps complet ou temps partiel en tranches)
EMP2NBH	Nombre d'heures effectuées pour le deuxième employeur durant la semaine de référence (pour ceux qui ne sont pas en congé rémunéré toute la semaine de référence)
EMP3NBH	Nombre d'heures effectuées dans le cadre de la deuxième profession durant la semaine de référence (pour ceux qui ne sont pas en congé rémunéré toute la semaine de référence et exercent dans le cadre d'au moins deux professions)
EMPAFC	Nombre de jours modifiés ou perturbés durant la semaine de référence pour cause de chômage partiel ou intempéries (pour ceux dont les horaires ont effectivement été perturbés par ces causes)
EMPAFCI	Indemnisation du chômage partiel (ou intempéries) subi lors de la semaine de référence
EMPAFFM1	Modification ou perturbation des horaires durant la semaine de référence pour cause de chômage partiel / intempéries (pour ceux qui ne sont pas en congé rémunéré toute la semaine de référence)
EMPAFFM2	Modification ou perturbation des horaires durant la semaine de référence pour cause de grève / conflit du travail (pour ceux qui ne sont pas en congé rémunéré toute la semaine de référence)
EMPAFFM3	Modification ou perturbation des horaires durant la semaine de référence pour cause de réduction d'horaires pour maternité, maladie, fin d'emploi (pour ceux qui ne sont pas en congé rémunéré toute la semaine de référence)
EMPAFFM4	Pas de modification ou perturbation des horaires durant la semaine de référence pour l'une des causes listées dans les variables EMPAFFM1 à EMPAFFM3 (pour ceux qui ne sont pas en congé rémunéré toute la semaine de référence)
EMPAFG	Nombre de jours modifiés ou perturbés durant la semaine de référence pour cause de grève ou de conflit du travail (pour ceux dont les horaires ont effectivement été perturbés par ces causes)
EMPHNH	Nombre d'heures supplémentaires durant la semaine de référence (pour les salariés qui en ont effectuées)
EMPHRC	Nombre d'heures supplémentaires durant la semaine de référence donnant droit à des jours ou des heures de repos (pour les salariés qui ont effectué des heures supplémentaires)
EMPHRE	Nombre d'heures supplémentaires rémunérées durant la semaine de référence (pour les salariés qui ont effectué des heures supplémentaires)
EMPHSC	Exercice d'heures supplémentaires, rémunérées ou non, durant la semaine de référence (pour les salariés qui ne sont pas en congé rémunéré toute la semaine de référence)
EMPNBH	Nombre d'heures effectuées dans l'emploi principal durant la semaine de référence (pour ceux qui ne sont pas en congé rémunéré toute la semaine de référence)

FORFAIT	Détermination de la durée du travail sous la forme d'un forfait en jours
GARDEA	Raison pour laquelle le fait d'avoir à s'occuper d'enfants ou de personnes dépendantes
	conduit l'individu à travailler à temps partiel
HHC	Nombre d'heures travaillées en moyenne par semaine dans l'emploi principal, heures
	supplémentaires comprises
HHC6	Nombre d'heures travaillées en moyenne par semaine dans l'emploi principal, heures
	supplémentaires comprises (6 tranches)
HHCHSUP	Nombre d'heures supplémentaires effectuées habituellement par semaine dans
	l'emploi principal (pour les salariés)
HHCOK	Nombre d'heures travaillées (heures supplémentaires comprises) en moyenne par
	semaine, inchangé par rapport à la précédente réalisation de l'enquête Emploi
HORAIC	Nature des horaires de travail dans l'emploi principal
HPLUSA	Nombre d'heures de travail souhaitées par semaine dans l'idéal (avec la variation de
	revenus correspondante), pour ceux qui souhaitent faire plus ou moins d'heures
HSR	Nature de compensation auxquelles donnent droit les heures supplémentaires
JEUREF	A travaillé le jeudi de la semaine de référence
JOURTR	Nombre de jours travaillés habituellement par semaine
JOURTROK	Nombre de jours travaillés en moyenne par semaine, inchangé par rapport à la
	précédente réalisation de l'enquête Emploi
LUNREF	A travaillé le lundi de la semaine de référence
MARREF	A travaillé le mardi de la semaine de référence
MERREF	A travaillé le mercredi de la semaine de référence
NBJTRREF	Nombre de jour travaillés dans la semaine de référence
NBTOT	Nombre d'heures travaillées en moyenne par semaine pour l'ensemble des activités
	professionnelles de l'individu (pour ceux ayant plusieurs activités professionnelles)
RAISON	Raison de la non-disponibilité actuelle pour travailler davantage (pour ceux qui
	souhaitent faire plus d'heures de travail)
RAISTF	Raison principale détaillée du temps de travail partiel, lorsque ces raisons sont d'ordre
	personnel ou familial
RAISTP	Raison principale du temps de travail partiel
SAMREF	A travaillé le samedi de la semaine de référence
STMN	Souhait de faire moins d'heures de travail avec une baisse de revenus correspondante
STPLC	Souhait de faire plus d'heures de travail avec une hausse de revenus correspondante
TOTNBH	Nombre d'heures travaillées au total sur l'ensemble des emplois et activités
	professionnelles durant la semaine de référence
TPP	Nature du temps de travail dans l'emploi principal
TPPOK	Nature du temps de travail dans l'emploi principal, inchangée par rapport à la
	précédente réalisation de l'enquête Emploi
TPPRED	Temps de travail dans l'emploi principal, redressé et imputé de la non-réponse partielle
TXTPP	Taux de temps partiel dans l'emploi principal
TXTPPRED	Taux de temps partiel redressé dans l'emploi principal
VENREF	A travaillé le vendredi de la semaine de référence

## **BF - CONGÉS**

Variable	Intitulé
APOF	Nombre de jours et de semaines de congés par an (y.c. RTT et congés d'ancienneté) auxquels l'individu a droit, inchangé par rapport à la précédente réalisation de l'enquête Emploi
CONGJ	Nombre de jours de congés par an (y.c. RTT et congés d'ancienneté) auxquels l'individu a droit, pour les salariés de la fonction publique et les salariés du secteur privé en CDI ou en CDD d'au moins un an
CONGS	Nombre de semaines de congés par an (y.c. RTT et congés d'ancienneté) auxquels l'individu a droit, pour les salariés de la fonction publique et les salariés du secteur privé en CDI ou en CDD d'au moins un an
DIMHEU	Nombre de jours accordés pour raison de maternité, maladie, fin d'emploi durant la semaine de référence
EMPABS	Absence pour maladie ou accident du travail durant la semaine de référence
EMPAFP	Nombre de jours de récupération pris durant la semaine de référence (pour ceux en ayant pris)

EMPANH	Nombre de jours d'absence pour maladie ou accident du travail durant la semaine de référence
EMPCE	Nombre de jours de congés exceptionnels pris durant la semaine de référence (pour ceux en ayant pris)
EMPCO	Nombre de jours de congés ordinaires, RTT ou CET pris durant la semaine de référence (pour ceux en ayant pris)
EMPCON	Prise de congés (y compris jours fériés, ponts, RTT, jours de récupération, congés rémunérés et CET), qu'elle qu'en soit la durée, durant la semaine de référence (pour ceux en emploi qui ne sont pas en congé rémunéré toute la semaine de référence)
EMPCP	Nombre de jours de congés personnels non rémunérés pris durant la semaine de référence (pour ceux en ayant pris)
EMPJF	Nombre de jours fériés occasionnant des congés durant la semaine de référence
EMPPA	Nombre de jours de ponts accordés par l'employeur durant la semaine de référence (pour ceux en en ayant bénéficié)
EMPTYPM1	A pris des congés ordinaires, RTT, CET pendant la semaine de référence
EMPTYPM2	A pris des congés exceptionnels (mariages, naissance) pendant la semaine de référence
EMPTYPM3	A été en congés pour cause de jours fériés pendant la semaine de référence
EMPTYPM4	A été en congés pour cause de ponts accordés par l'employeur pendant la semaine de référence
EMPTYPM5	A pris des jours de récupération pendant la semaine de référence
EMPTYPM6	A pris des congés personnels non rémunérés (congé sans solde, congé parental) pendant la semaine de référence

## **BG - CONDITIONS DE TRAVAIL**

Variable	Intitulé
DIMANC	Travail le dimanche durant les quatre semaines s'achevant par la semaine de référence
DIMANCB	Travail le dimanche effectué en partie à domicile (pour ceux déclarant avoir travaillé le dimanche et avoir également travaillé en partie à domicile durant les quatre semaines s'achevant par la semaine de référence)
MAISOC	Travail à domicile durant les quatre semaines s'achevant par la semaine de référence
NUITC	Travail la nuit (entre Minuit et 5 heures du matin) durant les quatre semaines s'achevant par la semaine de référence
NUITCB	Travail la nuit (entre Minuit et 5 heures du matin) effectué en partie à domicile (pour ceux déclarant avoir travaillé la nuit et avoir également travaillé en partie à domicile durant les quatre semaines s'achevant par la semaine de référence)
SAMEDIC	Travail le samedi durant les quatre semaines s'achevant par la semaine de référence
SAMEDICB	Travail le samedi effectué en partie à domicile (pour ceux déclarant avoir travaillé le samedi et avoir également travaillé en partie à domicile durant les quatre semaines s'achevant par la semaine de référence)
SOIRC	Travail le soir (entre 20 heures et Minuit) durant les quatre semaines s'achevant par la semaine de référence
SOIRCB	Travail le soir (entre 20 heures et Minuit) effectué en partie à domicile (pour ceux déclarant avoir travaillé le soir et avoir également travaillé en partie à domicile durant les quatre semaines s'achevant par la semaine de référence)

## **BH - REVENUS DU TRAVAIL**

Variable	Intitulé
PRIM	Inclusion de primes ou d'un treizième mois dans la rémunération mensuelle déclarée
PRIMS	Existence d'autres paiements perçus au cours de l'année
REVENT	Tranche de revenu annuel (en dehors d'un éventuel salaire) avant impôt et assurances sociales, déduction faite de tous les frais professionnels et autres déductions, pour un indépendant ou chef d'entreprise
SALMEE	Rémunération totale mensuelle en euros retirée de la profession principale, pour les salariés et les chefs d'entreprise
SALMET	Tranche de rémunération totale mensuelle retirée de la profession principale, pour les salariés et les chefs d'entreprise
SALRED	Rémunération mensuelle nette en euros retirée de la profession principale primes comprises, redressée des non-réponses, des réponses fournies en tranches - pour les

	salariés
SALREDTR	Rémunération mensuelle nette en euros retirée de la profession principale primes
	comprises, exprimée en tranches, redressée des non-réponses - pour les salariés
SALSEE	Revenu mensuel total en euros retiré des activités professionnelles autres que l'activité
	principale (pour ceux ayant plusieurs activités professionnelles)
TYPSAL	Nature de la rémunération mensuelle déclarée (nette ou brute)
TYPSEC	Nature de la rémunération mensuelle déclarée, retirée des activités professionnelles
	autres que l'activité principale (nette ou brute)
VALPRE	Montant en euros d'éventuels autres paiements perçus au cours de l'année
VALPRIE	Montant mensuel en euros des primes ou du treizième mois (pour ceux ayant déclaré
	une rémunération totale mensuelle incluant des primes ou un treizième mois)

## **BI - ANCIENNETÉ PROFESSIONNELLE**

Variable	Intitulé
ANCENTR	Ancienneté dans l'entreprise ou dans la fonction publique en mois
ANCENTR4	Ancienneté dans l'entreprise ou dans la fonction publique (4 postes)
CCONTR	Type de contrat de travail à l'entrée dans l'entreprise, pour les salariés du privé ou d'une entreprise publique
CIRC	Circonstance de départ de l'emploi antérieur, pour ceux qui étaient actifs occupés avant d'occuper leur emploi actuel
CLIEN	Ancien employeur parmi les principaux clients (pour ceux à leur compte ou chefs d'entreprise qui ont changé d'entreprise lorsqu'ils ont obtenu leur emploi actuel ou qui ont créé leur entreprise en étant auparavant salariés ou aides familiaux)
COMSAL	Mode d'entrée dans l'entreprise actuelle, pour les salariés ne travaillant pas pour des particuliers
CREANT	Condition de création de l'entreprise, pour ceux travaillant à leur compte et pour les chefs d'entreprises
CTYPETENS	Type d'établissement employeur à l'entrée dans la fonction publique, pour les enseignants
DAMOIS	Mois de début dans l'entreprise (pour ceux ayant débuté dans l'entreprise durant les cinq dernières années civiles)
DATANT	Année de début dans l'entreprise
DCHANTJ	Durée en jours de la recherche d'emploi avant de trouver l'emploi occupé actuellement (pour ceux qui étaient au chômage avant d'occuper leur emploi actuel)
DCHANTM	Durée en mois de la recherche d'emploi avant de trouver l'emploi occupé actuellement (pour ceux qui étaient au chômage avant d'occuper leur emploi actuel)
DEJTRA	Individu ayant auparavant déjà travaillé dans l'entreprise de l'emploi actuel / la fonction publique, pour ceux qui ont un employeur principal qui n'est pas un particulier
ESSAI	Condition actuelle d'entrée de l'individu dans l'entreprise, pour les salariés du privé (hors apprentis) et les contractuels du public dont l'ancienneté n'excède pas un an
MEMNBSAL	Nombre de salariés dans l'entreprise inchangé depuis la date où l'individu l'a créée ou en a pris la direction (pour ceux travaillant à leur compte et pour les chefs d'entreprises)
MENSAL	Occupation du même poste et de la même fonction qu'aujourd'hui à l'entrée dans l'entreprise / la fonction publique, pour les salariés
MMENT	Activité professionnelle antérieure exercée dans la même entreprise (pour ceux qui sont à leur compte ou chefs d'entreprise n'ayant pas créé leur entreprise et étaient auparavant salariés ou aides familiaux, ainsi que pour les aides familiaux qui étaient auparavant salariés, à leur compte ou chefs d'entreprise)
MMETABENT	Exercice de l'activité professionnelle à l'entrée dans l'entreprise / la fonction publique dans le même établissement qu'actuellement
NAFENT	Activité économique de l'établissement employeur à l'entrée dans l'entreprise / la fonction publique (NAF rév 2, 88 postes)
NAFENTG004N	Activité économique de l'établissement employeur à l'entrée dans l'entreprise / la fonction publique (Nomenclature Agrégée 2008, 4 postes)
NAFENTG010N	Activité économique de l'établissement employeur à l'entrée dans l'entreprise / la fonction publique (Nomenclature Agrégée 2008, 10 postes)
NAFENTG021N	Activité économique de l'établissement employeur à l'entrée dans l'entreprise / la fonction publique (NAF rév 2, 21 postes)

NBSALENT	Nombre de salariés dans l'entreprise à la date où l'individu l'a créée ou en a pris la direction (pour ceux travaillant à leur compte et pour les chefs d'entreprises)
PENT	Profession exercée à l'entrée dans l'entreprise (PCS 4 chiffres)
PRESAL	Circonstance du premier emploi occupé dans l'entreprise / la fonction publique, pour
ODDCENT	ceux qui avaient auparavant déjà travaillé pour leur employeur actuel
QPRCENT	Position professionnelle à l'entrée dans l'entreprise
RCHG	Raison détaillée du départ de l'emploi antérieur lorsqu'il s'agit d'une démission ou d'un
	souhait de changer d'emploi
SITANT	Situation professionnelle antérieure à l'emploi occupé

## C - ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE ANTÉRIEURE

Variable	Intitulé
AAC	Exercice d'une activité professionnelle régulière antérieure, pour les inactifs, chômeurs et personnes ayant une activité temporaire ou d'appoint autre qu'un emploi informel
AACGR	Exercice d'une activité professionnelle actuelle ou d'une activité professionnelle antérieure régulière
ACESSE	Circonstance dans laquelle s'est terminé l'emploi antérieur
ACHPUB	Nature de l'employeur dans le cadre de l'activité professionnelle antérieure
ADFDAP	Année de départ de l'emploi antérieur
AENCADR	Encadrement d'une ou plusieurs personnes dans le cadre de l'activité professionnelle antérieure (pour ceux qui étaient salariés, autres que chefs d'entreprise)
AMOIS	Mois de départ de l'emploi antérieur (pour ceux ayant quitté cet emploi durant les cinq dernières années civiles)
ANBSAL	Nombre de salariés dans l'entreprise dans le cadre de l'activité professionnelle antérieure (pour ceux qui étaient à leur compte ou chefs d'entreprise)
ASTC	Statut de l'emploi antérieur
ATYPETENS	Type d'établissement employeur dans le cadre de l'activité professionnelle antérieure, pour les enseignants
CSA	Catégorie socioprofessionnelle (2 chiffres) du dernier emploi occupé pour les inactifs et les chômeurs, niveau détaillé
CSAR	Catégorie socioprofessionnelle (1 chiffre) du dernier emploi occupé pour les inactifs et les chômeurs
NAFANT	Activité économique de l'établissement de l'emploi antérieur (NAF rév 2, 88 postes) pour les inactifs et les chômeurs (qui ne travaillaient pas pour un particulier)
NAFANTG004N	Activité économique de l'établissement de l'emploi antérieur (Nomenclature Agrégée 2008, 4 postes) pour les inactifs et les chômeurs (qui ne travaillaient pas pour un particulier)
NAFANTG010N	Activité économique de l'établissement de l'emploi antérieur (Nomenclature Agrégée 2008, 10 postes) pour les inactifs et les chômeurs (qui ne travaillaient pas pour un particulier)
NAFANTG021N	Activité économique de l'établissement de l'emploi antérieur (NAF rév 2, 21 postes) pour les inactifs et les chômeurs (qui ne travaillaient pas pour un particulier)
PANTEU2	Profession exercée lors du dernier emploi occupé pour les inactifs et les chômeurs (ISCO 2 chiffres)
QPRCANT	Position professionnelle dans l'emploi antérieur (pour les inactifs et les chômeurs)
RDEM	Raison principale de la démission de l'emploi antérieur, pour ceux qui ont démissionné
AFONCTC	Fonction principale dans l'emploi antérieur (pour l'appel à sicore PCS, lorsque le codage de la profession nécessite des précisions)

### **D-FORMATIONS**

Variable	Intitulé
ANCSORFI	Ancienneté de la sortie de formation initiale
APPDIP	Diplôme obtenu en étant apprenti sous contrat
CITE2011A	Niveau d'éducation atteint le plus élevé, (nomenclature CITE 2011, 16 postes)
CITE97	Niveau d'éducation atteint le plus élevé (nomenclature de l'Unesco, 13 postes)
COURSTAG	Participation à des stages, des formations ou des cours se déroulant en groupe, avec l'aide d'un intervenant, durant les trois mois s'achevant par la semaine de référence
COURSTAGQ	Participation à des stages, des formations ou des cours se déroulant en groupe, avec l'aide d'un intervenant, durant les quatre semaines s'achevant par la semaine de référence (pour ceux ayant participé à ce type de formations dans les trois derniers

	mois)
DATDIP	Année d'obtention du plus haut diplôme de l'individu
DATNIV	Année du plus haut niveau d'études atteint
DATSUPSEC	Année d'obtention du plus haut diplôme obtenu dans l'enseignement primaire ou secondaire, pour ceux qui sont diplômés du supérieur
DDIPL	Diplôme le plus élevé obtenu (2 chiffres, 6 postes)
DIP	Diplôme le plus élevé obtenu (2 chiffres, 16 postes)
DIP11	Diplôme le plus élevé obtenu (2 chiffres, 11 postes)
DIPDET	Diplôme le plus élevé obtenu (2 chiffres, 27 postes)
DIPFIN	Diplôme le plus élevé obtenu (3 chiffres, 104 postes)
DIPP	Diplôme obtenu depuis la précédente réalisation de l'enquête Emploi (2 chiffres, 16 postes)
DIPPFIN	Diplôme obtenu depuis la précédente réalisation de l'enquête Emploi (3 chiffres, 104 postes)
DIPSUPSEC	Plus haut diplôme obtenu dans l'enseignement primaire ou secondaire, pour ceux qui sont diplômés du supérieur
DURCS	Durée en heures des stages, formations ou cours suivis durant les quatre semaines s'achevant par la semaine de référence
DURLO	Durée en heures des cours de sport ou des cours liés à des activités culturelles ou de loisirs, suivis durant les quatre semaines s'achevant par la semaine de référence
DURLP	Durée en heures des cours particuliers suivis durant les quatre semaines s'achevant par la semaine de référence
DURSC	Durée en heures des séminaires, ateliers ou conférences suivis durant les quatre semaines s'achevant par la semaine de référence
EMPFORMR	En emploi lors de la formation non formelle pour raisons professionnelles la plus récente au cours des trois mois s'achevant par la semaine de référence (pour les personnes d'au plus 65 ans)
ETMC	Obtention d'un diplôme depuis la précédente réalisation de l'enquête Emploi
FC5A	Suit la formation formelle en cours dans le cadre de son contrat de travail, d'un contrat d'apprentissage ou d'un contrat de professionnalisation
FC5B	Est toujours dans la même classe ou la même année d'études que lors de la précédente réalisation de l'enquête Emploi
FC5D	Suivi d'une formation non formelle pendant les 3 derniers mois
FORDAT	Année de fin des études initiales
FORM	Niveau de la formation suivie actuellement (2 chiffres, 33 postes)
FORMAG	Niveau de la formation suivie actuellement (2 chiffres, 14 postes)
FORMFIN	Niveau de la formation suivie actuellement (5 chiffres)
FORTER	Fin des études initiales
LECPRIV	A bénéficié de cours particuliers (y compris permis de conduire) durant les trois mois s'achevant par la semaine de référence
LECPRIVQ	A bénéficié de cours particuliers (y compris permis de conduire) durant les quatre semaines s'achevant par la semaine de référence (pour ceux ayant bénéficié de tels cours dans les trois derniers mois)
LOISIRS	A suivi des cours de sport ou des cours liés à des activités culturelles ou de loisirs durant les trois mois s'achevant par la semaine de référence
LOISIRSQ	A suivi des cours de sport ou des cours liés à des activités culturelles ou de loisirs durant les quatre semaines s'achevant par la semaine de référence (pour ceux ayant suivi ce type de cours dans les trois derniers mois)
LWORHAR	Suivi de la formation pendant le temps de travail rémunéré, pour la formation non formelle pour raisons professionnelles la plus récente au cours des trois mois s'achevant par la semaine de référence (pour les personnes d'au plus 65 ans)
NIVDET	Plus haut niveau d'étude atteint, avec succès ou non (2 chiffres, 33 postes)
NIVET	Plus haut niveau d'étude atteint, avec succès ou non (2 chiffres, 14 postes)
NIVFIN	Plus haut niveau d'étude atteint, avec succès ou non (5 chiffres)
NIVP	Niveau d'enseignement atteint, approuvé par le comité interministériel à la formation continue (2 chiffres, 10 postes)
SEMCONF	Participation à des séminaires, ateliers ou conférences durant les trois mois s'achevant par la semaine de référence
SEMCONFQ	Participation à des séminaires, ateliers ou conférences durant les quatre semaines s'achevant par la semaine de référence (pour ceux ayant participé à ce type de

	1
	manifestations dans les trois derniers mois)
SORTANFI	Sorti de formation initiale
SPE	Spécialité du diplôme le plus élevé obtenu
SPEFC	Spécialité de la dernière formation non formelle suivie pendant les trois derniers mois (15 postes)
SPEP	Spécialité du diplôme obtenu depuis la précédente réalisation de l'enquête Emploi
VAEDIP	Diplôme acquis par la validation des acquis de l'expérience (VAE)
FSANSDIP	A effectué des études dans l'enseignement primaire, secondaire ou supérieur, pour ceux sans diplôme qui ne sont pas en cours de formation
TYPDIP	Nature du plus haut diplôme de l'individu
TYPDIPB	Confirmation de la non-détention d'un diplôme pour ceux qui sont en études supérieures
TYPDIPINIT	Nature détaillée du plus haut diplôme obtenu avant l'interruption des études (pour ceux ayant eu une interruption d'études d'un an ou plus avant l'obtention du plus haut diplôme détenu actuellement)
NEET	Individu ni en étude, ni en emploi, ni en stage
SPEFCD	Spécialité de la dernière formation non formelle suivie pendant les trois derniers mois
FORTYPR	Cadre dans lequel a été suivie la formation non formelle pour raisons professionnelles la plus récente au cours des trois mois s'achevant par la semaine de référence (pour les personnes d'au plus 65 ans)
LLURPAR	Suivi d'une formation non formelle au cours des trois mois s'achevant par la semaine de référence pour des raisons professionnelles (pour les personnes d'au plus 65 ans)
DIP3	Diplôme le plus élevé obtenu (1 chiffre, 3 postes)
DIP5	Diplôme le plus élevé obtenu (1 chiffre, 5 postes)
LLL	Participation à formation formelle ou non formelle au cours des 4 dernières semaines
TEDUC	Diplômé du supérieur
ELEAV	Pas en formation au cours des 4 dernières semaines et ne possède aucun diplôme ou seulement le brevet des collèges
LFS128	Attendance at any courses, seminars, conferences or receive private lessons or instructions outside the regular education system (hereafter mentioned as taught learning activities, job-related or for personal purposes) within the last four weeks
LFS123	Student or apprentice in regular education during the last four weeks
EDUCSTAT	En formation formelle (suis des études ou apprenti) au cours des 4 dernières semaines
DURFORTER	Nombre de mois depuis lequel l'individu a arrêté sa formation, pour ceux qui étaient en formation (formelle) lors de la précédente réalisation de l'enquête Emploi
HATFIELDF	Field of the programme completed at the highest education level (referred to in HATLEVEL)

## **E - SITUATION UN AN AUPARAVANT**

Variable	Intitulé
CSEP	Catégorie socioprofessionnelle (2 chiffres) de l'emploi occupé un an auparavant, niveau détaillé
CSEPR	Catégorie socioprofessionnelle (1 chiffre) de l'emploi occupé un an auparavant
CSPIP	Catégorie socioprofessionnelle (1 chiffre) de l'emploi occupé un an auparavant, niveau intermédiaire
EAIDFONC	Réalisation un an auparavant de travaux de secrétariat, de vente ou de comptabilité (pour ceux qui étaient aides familiaux)
ECHPUB	Nature de l'employeur un an auparavant
ECONTR	Type de contrat de travail un an auparavant, pour ceux qui étaient salariés du privé ou d'une entreprise publique ou qui étaient contractuels du public
ECREC	Circonstances d'absence d'emploi un an auparavant
EDEP	Département de résidence un an auparavant
EENCADR	Encadrement d'une ou plusieurs personnes dans le cadre de l'activité professionnelle un an auparavant (pour ceux qui étaient salariés, autres que chefs d'entreprise)
EMEMNBSAL	Nombre de salariés dans l'entreprise un an auparavant identique au nombre de salariés actuel, pour les chefs d'entreprise et ceux travaillant à leur compte
EMMETAB	Adresse du lieu de travail un an auparavant identique à celle actuelle, pour les personnes occupant un même emploi depuis plus d'un an
ENBSAL	Nombre de salariés dans l'entreprise dans le cadre de l'activité professionnelle un an

	auparavant (pour ceux qui étaient à leur compte ou chefs d'entreprise)
EOCCUA	Situation principale sur le marché du travail un an auparavant
EPOST	Occupation un an auparavant du même poste qu'aujourd'hui, pour les personnes
	travaillant depuis plus d'un an dans leur entreprise/affaire actuelle
ERESID	Lieu de résidence un an auparavant
ESTC	Statut déclaré de l'emploi un an auparavant
ETITC	Statut déclaré des agents de la fonction publique un an auparavant
ETPP	Nature du temps de travail dans l'emploi un an auparavant
ETXTPPB	Taux de temps partiel dans l'emploi un an auparavant
ETYPETENS	Type d'établissement employeur dans le cadre de l'activité professionnelle un an auparavant, pour les enseignants
NAFG004PN	Activité économique de l'employeur un an auparavant (Nomenclature Agrégée 2008, 4 postes)
NAFG010PN	Activité économique de l'employeur un an auparavant (Nomenclature Agrégée 2008, 10 postes)
NAFG021PN	Activité économique de l'employeur un an auparavant (NAF rév 2, 21 postes)
NAFPN	Activité économique de l'employeur un an auparavant (NAF rév 2, 88 postes)
PAV	Profession exercée un an auparavant, (PCS 4 chiffres niveau détaillé)
PAVEUN	Profession exercée un an auparavant, (ISCO 4 chiffres)
QPRCAV	Position professionnelle dans l'emploi un an auparavant
STAT2P	Statut (Salarié, Non salarié) un an auparavant mis en cohérence avec la profession un an auparavant
STATUTP	Statut détaillé un an auparavant mis en cohérence avec la profession
STNREDP	Statut (Salarié, Non salarié) un an auparavant non mis en cohérence avec la profession un an auparavant
TPSRESID	Durée escomptée du séjour en France (en AMSJ), pour ceux qui sont en France pour une durée limitée
TPSRESIDA	Présence en France pour une durée limitée, pour ceux qui vivaient à l'étranger un an auparavant
EFONCTC	Fonction principale dans l'emploi un an auparavant (pour l'appel à sicore PCS, lorsque le codage de la profession nécessite des précisions)

### F - ALLOCATIONS

Variable	Intitulé
ACPER	Perception d'allocations chômages ou de solidarité chômage, pour ceux inscrits comme demandeurs d'emploi
ALCNC	Raison de la non-perception d'une allocation chômage (pour ceux inscrits comme demandeurs d'emploi mais n'ayant pas perçu d'allocations chômage ou de solidarité chômage)
ALCT	Nature de l'allocation chômage perçue
DATERET	Année depuis laquelle l'individu touche une retraite (éventuellement en plus des revenus de son travail s'il est actif occupé), pour les individus de 53 ans et plus
EMPLRET	Individu qui était en emploi juste avant de toucher sa retraite (pour ceux de 53 ans et plus qui touchent une retraite)
ENFRET	Nombre d'enfants qu'a eus l'individu de 53 ans ou plus touchant une retraite
MAAHE	Montant en euros du dernier versement de l'Allocation Adulte Handicapé
MAEEHE	Montant en euros du dernier versement de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé
MALE	Montant en euros du dernier versement de l'Allocation Logement
MAPA	Montant en euros du dernier versement de la prime d'activité
MAVE	Montant en euros du dernier versement de l'Allocation Veuvage
МСНО	Montant en euros du dernier versement de l'Allocation Chômage
MMVIE	Montant en euros du dernier versement du minimum invalidité ou du minimum vieillesse
MPAJEE	Montant en euros du dernier versement du complément de libre choix d'activité de la PAJE (Prestation d'Accueil du Jeune Enfant) ou de la PREPAREE
MRSAE	Montant en euros du dernier versement du Revenu de Solidarité Active ou du Revenu de Solidarité
PRERET	Individu percevant une préretraite, de 53 à 65 ans (ne touchant pas de retraite)

RC1REVM1	Perçoit le complément de libre choix d'activité (CLCA) de la Paje (ou Colca) ou la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PREPAREE)
RC1REVM2	Perçoit des allocations logement (Allocation de logement familiale (ALF), Allocation de
	logement sociale (ALS), Aide personnalisée au logement (APL))
RC1REVM3A	Perçoit la prime d'activité
RC1REVM3B	Perçoit le revenu de solidarité active (RSA) ou le revenu de solidarité (RSO)
RC1REVM4	Perçoit l'allocation adulte handicapé (AAH)
RC1REVM5	Perçoit le minimum invalidité ou le minimum vieillesse (ASPA ou ASV)
RC1REVM6	Perçoit l'allocation veuvage
RC1REVM7	Perçoit l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)
RC1REVM8	Ne perçoit aucune des allocations listées dans les variables RC1REVM1 à RC1REVM7
RC1REVM9	Perçoit le revenu de solidarité active (RSA) ou le revenu de solidarité (RSO)
RET	Perception d'une retraite (en plus des revenus du travail si l'individu est actif occupé),
	pour les personnes de 53 ans et plus
SUSPENDU	État du contrat de travail avec l'ancienne entreprise employeuse, pour les individus de
	53 à 65 ans touchant une préretraite d'entreprise ou "préretraite maison"
TYPPRE	Nature de la préretraite touchée par l'individu (pour les préretraités de 53 à 65 ans)

#### G - ORIGINE GÉOGRAPHIQUE ET SOCIALE

Variable	Intitulé
CSPM	Catégorie socioprofessionnelle de la mère (2 chiffres) (qu'elle soit active occupée, chômeuse ou inactive), niveau détaillé
CSPP	Catégorie socioprofessionnelle du père (2 chiffres) (qu'il soit actif occupé, chômeur ou inactif), niveau détaillé
DEPMER	Département français de naissance de la mère
DEPPER	Département français de naissance du père
DMMIGA	Individu prêt à quitter le département domien de résidence si un emploi ou un emploi plus intéressant est disponible hors de ce département (pour les résidents des DOM de moins de 65 ans, sans emploi ou souhaitant un emploi en plus ou en remplacement de l'actuel)
DMMIGB	Destination de préférence pour un éventuel emploi hors du département domien de résidence (pour ceux prêts à quitter ce département si un emploi ou un emploi plus intéressant est disponible)
DMMIGE	Études suivies dans le département domien de résidence (pour les élèves ou étudiants enquêtés dans le logement de leurs parents et habitant par ailleurs dans un logement indépendant considéré comme occasionnel)
DMMIGF	Lieu du séjour de 6 mois ou plus hors du département domien de résidence
DMMIGG	Année d'installation (ou de retour après le dernier séjour de plus de six mois) dans le DOM de résidence, pour ceux qui ne sont pas nés dans ce département
DMMIGH	Individu prêt quitter le département domien de résidence pour suivre une formation qualifiante qui lui serait proposée en métropole (pour les résidents des DOM de moins de 65 ans)
DMMIGI	Condition de départ, pour ceux prêts à quitter le département domien de résidence si un emploi ou un emploi plus intéressant est disponible
DMMIGK	Individu né hors du département où a lieu l'enquête, pour les enquêtes menées dans les DOM
DMMIGL	Individu ayant déjà séjourné hors du département domien de résidence durant au moins six mois consécutifs, depuis sa première installation dans ce département s'il n'y est pas né
DMMIGM	Motivation du séjour de 6 mois ou plus hors du département domien de résidence
DMMIGOM	Durée en mois du séjour de 6 mois ou plus hors du département domien de résidence
FCHPUB	Nature de l'employeur du père
FNBSAL	Nombre de salariés dans l'entreprise du père (pour ceux dont le père est ou était à son compte ou chef d'entreprise)
FSTC	Statut du père dans son emploi
FTYPETENS	Type d'établissement employeur du père, pour les enseignants
MCHPUB	Nature de l'employeur de la mère
MNBSAL	Nombre de salariés dans l'entreprise de la mère (pour ceux dont la mère est ou était à son compte ou chef d'entreprise)
MSTC	Statut de la mère dans son emploi

MTYPETENS	Type d'établissement employeur de la mère, pour les enseignantes
NAIMER	Naissance de la mère en France ou à l'étranger
NAIPER	Naissance du père en France ou à l'étranger
NATMER	Nationalité (regroupée) de naissance de la mère
NATPER	Nationalité (regroupée) de naissance du père
NFRM	Nationalité de la mère en 3 postes
NFRP	Nationalité du père en 3 postes
PAIMERC	Pays de naissance (regroupé) de la mère
PAIPERC	Pays de naissance (regroupé) du père
QPRCMERE	Position professionnelle de la mère
QPRCPERE	Position professionnelle du père

## H - SANTÉ

Variable	Intitulé
ADMHAND	Reconnaissance administrative d'un handicap ou d'une perte d'autonomie
CHRON	Individu sujet à une maladie ou un problème de santé qui soit chronique ou de caractère durable
LIMACT	Individu limité, depuis au moins six mois, à cause d'un problème de santé, dans les activités que les gens font habituellement
SANTGEN	Appréciation personnelle de l'individu sur son état de santé en général

## I - CALENDRIER MENSUEL RÉTROSPECTIF D'ACTIVITÉ

Variable	Intitulé
SP00	Situation principale lors du mois de l'enquête
SP01	Situation principale 1 mois avant l'enquête
SP02	Situation principale 2 mois avant l'enquête
SP03	Situation principale 3 mois avant l'enquête
SP04	Situation principale 4 mois avant l'enquête
SP05	Situation principale 5 mois avant l'enquête
SP06	Situation principale 6 mois avant l'enquête
SP07	Situation principale 7 mois avant l'enquête
SP08	Situation principale 8 mois avant l'enquête
SP09	Situation principale 9 mois avant l'enquête
SP10	Situation principale 10 mois avant l'enquête
SP11	Situation principale 11 mois avant l'enquête
SP12	Situation principale 12 mois avant l'enquête

## J - CARACTÉRISTIQUES INDIVIDUELLES

Variable	Intitulé
AG	Âge détaillé en années révolues au 31 décembre
AG3	Âge en années révolues au 31 décembre (3 postes, premier type de regroupement)
AG3B	Âge en années révolues au 31 décembre (3 postes, second type de regroupement)
AG5	Âge en années révolues au 31 décembre (5 postes)
AGE	Âge détaillé au dernier jour de la semaine de référence
AGE3	Âge au dernier jour de la semaine de référence (3 postes, premier type de regroupement)
AGE3B	Âge au dernier jour de la semaine de référence (3 postes, second type de regroupement)
AGE5	Âge au dernier jour de la semaine de référence (5 postes)
AGEQ	Âge quinquennal au dernier jour de la semaine de référence
AGQ	Âge quinquennal en années révolues au 31 décembre
CA	Statut d'occupation de l'individu dans le logement
COURED	Individu en couple dans le ménage au trimestre courant
DATQI	Date de collecte du questionnaire individuel (au format texte)
DESC	Être descendant d'immigré(s) (pour ceux nés en France)
DNAI	Département français de naissance
DORM	Enfant en garde alternée ayant dormi dans le logement la nuit précédant la collecte
ENFRED	Individu avec au moins un enfant dans le ménage ou en garde alternée, au trimestre courant

EXTRI	Coefficient de pondération des individus
EXTRID	Coefficient de pondération des individus, pour les variables posées uniquement en
LXTRID	première vague d'enquête
EXTRIDF	Coefficient de pondération des individus, pour les variables posées uniquement en
	première et sixième vagues d'enquête
IMMI	Être immigré (né étranger à l'étranger)
LIEN01	Lien de parenté avec l'individu du logement de numéro d'ordre NOI égal à 01
LIEN02	Lien de parenté avec l'individu du logement de numéro d'ordre NOI égal à 02
LIEN03	Lien de parenté avec l'individu du logement de numéro d'ordre NOI égal à 03
LIEN04	Lien de parenté avec l'individu du logement de numéro d'ordre NOI égal à 04
LIEN05	Lien de parenté avec l'individu du logement de numéro d'ordre NOI égal à 05
LIEN06	Lien de parenté avec l'individu du logement de numéro d'ordre NOI égal à 06
LIEN07	Lien de parenté avec l'individu du logement de numéro d'ordre NOI égal à 07
LIEN08	Lien de parenté avec l'individu du logement de numéro d'ordre NOI égal à 08
LIEN09	Lien de parenté avec l'individu du logement de numéro d'ordre NOI égal à 09
LIEN10	Lien de parenté avec l'individu du logement de numéro d'ordre NOI égal à 10
LIEN11	Lien de parenté avec l'individu du logement de numéro d'ordre NOI égal à 11
LIEN12	Lien de parenté avec l'individu du logement de numéro d'ordre NOI égal à 12
LIEN13	Lien de parenté avec l'individu du logement de numéro d'ordre NOI égal à 13
LIEN14	Lien de parenté avec l'individu du logement de numéro d'ordre NOI égal à 14
LIEN15	Lien de parenté avec l'individu du logement de numéro d'ordre NOI égal à 15
LIEN16	Lien de parenté avec l'individu du logement de numéro d'ordre NOI égal à 16
LIEN17	Lien de parenté avec l'individu du logement de numéro d'ordre NOI égal à 17
LIEN18	Lien de parenté avec l'individu du logement de numéro d'ordre NOI égal à 18
LIEN19	Lien de parenté avec l'individu du logement de numéro d'ordre NOI égal à 19
LIEN20	Lien de parenté avec l'individu du logement de numéro d'ordre NOI égal à 20
LIENPRM	Lien de parenté avec la personne de référence du ménage
LNAIS	Naissance en France ou à l'étranger
LPRM	Lien avec la personne de référence du ménage
MATRI	Statut matrimonial légal
NAIA	Année de naissance
NAIM	Mois de naissance
NAT14	Nationalité en 14 postes
NATEU15	Nationalité de l'Union Européenne à 15 pays
NATEU28	Nationalité de l'Union Européenne à 28 pays
NATEUAELE	Nationalité de l'UE ou de l'AELE (Association de Libre-Echange Européenne)
NFRRED	Nationalité française ou étrangère, redressée
NOI	Numéro identifiant de l'individu dans le logement
NOICON	Numéro identifiant du conjoint de l'individu dans le logement
NOIENF01	Numéro identifiant du premier enfant de l'individu dans le logement
NOIENF02	Numéro identifiant du second enfant de l'individu dans le logement
NOIENF03	Numéro identifiant du troisième enfant de l'individu dans le logement
NOIENF04	Numéro identifiant du quatrième enfant de l'individu dans le logement
NOIENF05	Numéro identifiant du cinquième enfant de l'individu dans le logement
NOIENF06	Numéro identifiant du sixième enfant de l'individu dans le logement
NOIENF07	Numéro identifiant du septième enfant de l'individu dans le logement
NOIENF08	Numéro identifiant du huitième enfant de l'individu dans le logement
NOIENF09	Numéro identifiant du neuvième enfant de l'individu dans le logement
NOIENF10	Numéro identifiant du dixième enfant de l'individu dans le logement
NOIENF11	Numéro identifiant du onzième enfant de l'individu dans le logement
NOIENF12	Numéro identifiant du douzième enfant de l'individu dans le logement
NOIENF13	Numéro identifiant du treizième enfant de l'individu dans le logement
NOIENF14	Numéro identifiant du quatorzième enfant de l'individu dans le logement
NOIMER	Numéro identifiant de la mère de l'individu dans le logement
NOIPER	Numéro identifiant du père de l'individu dans le logement
NRESID	Année d'arrivée de l'individu en France, pour ceux nés à l'étranger
NRESIDM	Mois d'arrivée de l'individu en France, pour ceux nés à l'étranger et arrivés en France
	durant les dix dernières années civiles

PACS	Individu pacsé
PAYNEU15	Pays de naissance dans l'Union Européenne à 15 pays
PAYNEU28	Pays de naissance dans l'Union Européenne à 28 pays
PAYNEUAELE	Pays de naissance dans l'UE ou l'AELE (Association de Libre-Echange Européenne)
PRES	Présence et rattachement de l'individu au logement
RESQI	Code de réalisation du questionnaire individuel
RDQF	Individu ayant répondu lui-même à son questionnaire (déclaration en fin du questionnaire)
RGI	Rang d'interrogation de l'individu
SEXE	Sexe
PNAI28	Pays de naissance en 28 postes
PAYNEUR	Pays de naissance, regroupement de la nomenclature NUTS (Eurostat)
VERSPOIDS	Année et numéro d'incrémentation de la dernière version des pondérations

## K - CARACTÉRISTIQUES DE LA PERSONNE DE RÉFÉRENCE ET DE SON CONJOINT

Variable	Intitulé
ACTEU6PRM	Statut d'activité au sens du Bureau International du Travail (BIT) selon l'interprétation
	communautaire (6 postes), pour la personne de référence du ménage
ACTEU6PRMCJ	Statut d'activité au sens du Bureau International du Travail (BIT) selon l'interprétation
	communautaire (6 postes), pour le conjoint de la personne de référence du ménage
AGEPRM	Âge détaillé au dernier jour de la semaine de référence de la personne de référence du ménage
AGEPRMCJ	Âge détaillé au dernier jour de la semaine de référence du conjoint de la personne de référence du ménage
AGPRM	Âge détaillé en années révolues au 31 décembre de la personne de référence du ménage
AGPRMCJ	Âge détaillé en années révolues au 31 décembre du conjoint de la personne de référence du ménage
CSTOTPRM	Catégorie socioprofessionnelle (2 chiffres, niveau détaillé) de la personne de référence du ménage
CSTOTPRMCJ	Catégorie socioprofessionnelle (2 chiffres, niveau détaillé) du conjoint de la personne de référence du ménage
MATRIPRM	Statut matrimonial légal de la personne de référence du ménage
MATRIPRMCJ	Statut matrimonial légal du conjoint de la personne de référence du ménage
NAFG017NPRM	Activité de l'établissement employeur (Nomenclature Agrégée 2008, 17 postes) de la personne de référence du ménage
NAFG017NPRM	Activité de l'établissement employeur (Nomenclature Agrégée 2008, 17 postes) du
CJ	conjoint de la personne de référence du ménage
NAT14PRM	Nationalité (14 postes) de la personne de référence du ménage
NAT14PRMCJ	Nationalité (14 postes) du conjoint de la personne de référence du ménage
NOIPRM	Numéro identifiant de la personne de référence du ménage dans le logement
NOIPRMCJ	Numéro identifiant du conjoint de la personne de référence du ménage dans le
	logement
SEXEPRM	Sexe de la personne de référence du ménage
SEXEPRMCJ	Sexe du conjoint de la personne de référence du ménage

## L - CARACTÉRISTIQUES DU LOGEMENT

Variable	Intitulé
CATAU2010	Catégorie de commune du logement de résidence, dans le zonage en aires urbaines
	2010
CATAU2010R	Catégorie regroupée de commune du logement de résidence, dans le zonage en aires
	urbaines 2010
DEP	Département du logement de résidence
EXTRILOG	Coefficient de pondération des logements
IDENT	Numéro identifiant anonymisé de logement
METRODOM	Région du logement de résidence en 2 modalités (Métropole vs DOM)
MVL	Changement de situation du logement par rapport à la précédente réalisation de
	l'enquête Emploi (ou à l'échantillon issu de la taxe d'habitation, en première vague)
REG	Région du logement de résidence (régions administratives jusqu'au 31 décembre 2015)

Rang d'interrogation du logement
Statut d'occupation du logement
Tranche de taille de l'aire urbaine 2010 du logement de résidence
Tranche de taille de l'unité urbaine 2010 du logement de résidence
Tranche de taille regroupée de l'unité urbaine 2010 du logement de résidence
Type d'unité urbaine 2010 (rural vs urbain) du logement de résidence
Type d'habitat ou de voisinage du logement
Appartenance du logement à une Zone Urbaine Sensible (ZUS) (pour les logements en
France métropolitaine)
Appartenance du logement à un Quartier Prioritaire (QP) (pour les logements en
France métropolitaine)
Région du logement de résidence (régions administratives à partir du 1er janvier 2016)
_

## M - CARACTÉRISTIQUES DU MÉNAGE

Variable	Intitulé
CHGM	Nouveau ménage dans le logement par rapport à la précédente réalisation de l'enquête Emploi
NBACTIF	Nombre de personnes actives BIT dans le ménage
NBACTOP	Nombre d'actifs occupés BIT dans le ménage
NBAGEENFA	Nombre et âge (à la fin de la semaine de référence) des enfants du ménage
NBCHMENAGE	Nombre et position, par rapport à la personne de référence, des chômeurs BIT dans le ménage
NBCHOME	Nombre de chômeurs BIT dans le ménage
NBENFA1	Nombre d'enfants âgés de moins de 1 an à la fin de la semaine de référence dans le ménage
NBENFA10	Nombre d'enfants âgés de moins de 10 ans à la fin de la semaine de référence dans le ménage
NBENFA15	Nombre d'enfants âgés de moins de 15 ans à la fin de la semaine de référence dans le ménage
NBENFA18	Nombre d'enfants âgés de moins de 18 ans à la fin de la semaine de référence, dans le ménage
NBENFA3	Nombre d'enfants âgés de moins de 3 ans à la fin de la semaine de référence dans le ménage
NBENFA6	Nombre d'enfants âgés de moins de 6 ans à la fin de la semaine de référence dans le ménage
NBENFIND	Nombre d'enfants de l'individu, vivant dans le ménage
NBINACT	Nombre de personnes inactives BIT (incluant les moins de 15 ans) dans le ménage
NBIND	Nombre de personnes dans le logement
NBNOUVIND	Nombre de nouvelles personnes dans le logement par rapport à l'enquête précédente, lorsqu'il n'y a pas de changement de ménage
NBQI	Nombre de personnes du ménage faisant l'objet d'un questionnaire individuel
NBQICOMPLETS	Nombre de personnes du ménage ayant répondu complétement à leur questionnaire individuel
NBQIPARTIELS	Nombre de personnes du ménage ayant répondu partiellement à leur questionnaire individuel
NBQIVIDES	Nombre de non-répondants totaux du ménage (parmi les individus faisant l'objet d'un questionnaire individuel)
NOIMAX	Plus grand numéro identifiant d'un individu (NOI) présent dans le logement
NOIMIN	Plus petit numéro identifiant d'un individu (NOI) présent dans le logement
PRESNOI01	Présence dans le logement d'un individu de numéro identifiant NOI égal à 01
PRESNOI02	Présence dans le logement d'un individu de numéro identifiant NOI égal à 02
PRESNOI03	Présence dans le logement d'un individu de numéro identifiant NOI égal à 03
PRESNOI04	Présence dans le logement d'un individu de numéro identifiant NOI égal à 04
PRESNOI05	Présence dans le logement d'un individu de numéro identifiant NOI égal à 05
PRESNOI06	Présence dans le logement d'un individu de numéro identifiant NOI égal à 06
PRESNOI07	Présence dans le logement d'un individu de numéro identifiant NOI égal à 07
PRESNOI08	Présence dans le logement d'un individu de numéro identifiant NOI égal à 08
PRESNOI09	Présence dans le logement d'un individu de numéro identifiant NOI égal à 09
PRESNOI10	Présence dans le logement d'un individu de numéro identifiant NOI égal à 10

PRESNOI11	Présence dans le logement d'un individu de numéro identifiant NOI égal à 11
PRESNOI12	Présence dans le logement d'un individu de numéro identifiant NOI égal à 12
PRESNOI13	Présence dans le logement d'un individu de numéro identifiant NOI égal à 13
PRESNOI14	Présence dans le logement d'un individu de numéro identifiant NOI égal à 14
PRESNOI15	Présence dans le logement d'un individu de numéro identifiant NOI égal à 15
PRESNOI16	Présence dans le logement d'un individu de numéro identifiant NOI égal à 16
PRESNOI17	Présence dans le logement d'un individu de numéro identifiant NOI égal à 17
PRESNOI18	Présence dans le logement d'un individu de numéro identifiant NOI égal à 18
PRESNOI19	Présence dans le logement d'un individu de numéro identifiant NOI égal à 19
PRESNOI20	Présence dans le logement d'un individu de numéro identifiant NOI égal à 20
RGM	Rang d'interrogation du ménage
TYPMEN21	Type de ménage (21 postes)
TYPMEN7	Type de ménage (7 postes)

## N - CARACTÉRISTIQUES D'ENQUÊTE

Variable	Intitulé
ANNEE	Année de référence de l'enquête
DATDEB	Date du premier jour de la semaine de référence (au format texte)
DATFIN	Date du dernier jour de la semaine de référence (au format texte)
IDGRAP	Numéro identifiant anonymisé de grappe
MODETELVIS	Mode de collecte des informations relatives à l'individu
REA	Rang d'interrogation de la grappe (regroupé en 3 modalités)
RES	Code de réalisation de l'enquête
RGA	Rang d'interrogation de la grappe (détaillé de 1 à 6)
TRIM	Trimestre de référence de l'enquête

## 9. INDEX DES VARIABLES DU FICHIER INDIVIDU

A	AUTOENTB32
AAC	AUTREGALL 32
AACGR18	AUTREGANG32
ACESSE18	AUTREGBEL 32
ACHPUB18	
ACPER19	AUTREGESP33
ACTEU19	AUTREGITA33
ACTEU620	AUTREGSUI33
ACTEU6PRM20	AUTSAL34
ACTEU6PRMCJ20	
	C
ACTIF20	CA34
ACTOP21	CAPITA35
ACTOPREM21	CATAU201035
ADFDAP21	
ADMHAND21	CATAU2010R35
AENCADR21	CCONTR35
AFONCTC 22	CHGM35
AG	CHGTPOST36
	CHPUB36
AG322	CHPUBB36
AG3B22	CHPUBC37
AG522	CHRON
AGE23	
AGE323	CIRC
AGE3B23	CITE2011A37
AGE5. 23	CITE9738
	CJRF38
AGEPRM23	CLIEN39
AGEPRMCJ23	COMSAL39
AGEQ24	CONFAUTSAL39
AGPRM24	CONGJ
AGPRMCJ24	
AGQ24	CONGS40
AIDFAM	CONTACT40
AIDFONC	CONTRA40
	COURED41
AIDMEN25	COURFILD-LFS13313541
ALCNC25	COURSTAG41
ALCT26	COURSTAGQ41
AM1NB26	CREACCM0142
AM2NB26	
AMOIS26	011271001110211111111111111111111111111
ANBSAL27	CREACCM0342
ANCCHOM27	CREACCM0442
ANCCHOMM	CREACCM0543
	CREACCM0643
ANCENTR28	CREACCM0743
ANCENTR428	CREACCM0843
ANCINACT28	CREACCM0944
ANCINATM28	CREACCM1044
ANCSORFI29	
ANNEE 29	CREACCM1144
APOBAR29	CREACCM1245
APOBB	CREACCM1345
	CREACCP45
APOBC30	CREANT46
APOF30	CSA
APPDIP30	CSAR
ART30	
ASSOCI30	CSE47
ASTC30	CSEI48
ATYPETENS	CSEP49
	CSEPR49
AUTOENT31	CSER50
AUTOENTA31	

CSP5		DMMIGI	
CSPIP5		DMMIGK	_
CSPM5		DMMIGL	73
CSPP5		DMMIGM	
CSR5	64 I	DMMIGOM	73
CSS25	54 I	DNAI	73
CSS35	55 I	DORM	73
CSS45		DREMC	74
CSTMN5		DREMCM	
CSTOT5		DREMCONT	
CSTOTI5		DREMINSC	
CSTOTPRM5		DREMOFFR	
CSTOTPRMCJ		DUDET	
CSTOTR6	-	DUDETINT	_
CSTPLC6		DUDETINTB	
CTYPETENS		DUHAB	
CITPETENS0			
D		DUJOU	_
DAMOIS6	l	DURCS	
		DURFORTER	
DATDER 6		DURLO	
DATDIB		DURLP	
DATERET 6		DURSC	
DATERET6	-	DURSTG	77
DATFIN6		E	
DATNIV6	3 <u>I</u>	<b>E</b> EAIDFONC	
DATQI6			
DATSUPSEC6		ECHPUB	
DCHANTJ6		ECONTR	
DCHANTM6		ECREC	
DDIPL6		EDEP	
DEBDETA6		EDUCSTAT	79
DEBDETM6		EENCADR	
DEJTRA6	64 I	EFONCTC	79
DEM6	55 I	ELEAV	80
DEP6	5 I	EMEMNBSAL	80
DEPETA6	5 I	EMMETAB	80
DEPMER6	55 I	EMP2NBH	80
DEPPER6	5 I	EMP3NBH	81
DESC6	5 I	EMPABS	81
DEWEIGHT-LFS3153216	6 I	EMPAFC	
DIMANC6		EMPAFCI	81
DIMANCB6		EMPAFFM1	-
DIMHEU		EMPAFFM2	
DIMREF		EMPAFFM3	
DIMTYP6		EMPAFFM4	
DIP		EMPAFG	
DIP11		EMPAFP	
DIP3		EMPANH	
DIP5		EMPCE	
DIPDET		EMPCO	
-	_		
DIPFIN6		EMPCON	
DIPP6		EMPCP	
DIPPFIN		EMPFORMR	
DIPSUPSEC		EMPHNH	
DISPOC		EMPHRC	
DISPPLC		EMPHRE	
DMMIGA7		EMPHSC	
DMMIGB7		EMPJF	
DMMIGE7		EMPLRET	
DMMIGF7		EMPNBH	
DMMIGG7		EMPPA	
DMMIGH7	'2 I	EMPTYPM1	86

EMPTYPM2	.87	1	
EMPTYPM3	.87	IDENT	102
EMPTYPM4	.87	IDGRAP	
EMPTYPM5	.88	IMMI	
EMPTYPM6			
ENBSAL		INFORM	
ENCADR		INSCONT	102
		•	
ENFRED		J	
ENFRET		JEUREF	103
EOCCUA	.89	JOURTR	103
EPOST	.90	JOURTROK	
ERESID	90		100
ESEG 2		L	
ESSAI		LECPRIV	102
ESTC	-	LECPRIVQ	_
ETITC		LFS123	
ETMC	.91	LFS128	104
ETPP	.91	LIEN01	104
ETXTPPB	-	LIEN02	
ETYPETENS		LIEN03.	
EXPLAG		LIEN04	
EXTRI	-	LIEN05	
EXTRID	.93	LIEN06	
EXTRIDF	.93	LIEN07	106
EXTRILOG	93	LIEN08	106
	.00	LIEN09	
F		LIEN10.	
FAMIL	03		
		LIEN11	
FC5A		LIEN12	-
FC5B		LIEN13	107
FC5D	.93	LIEN14	108
FCHPUB	.94	LIEN15	
FNBSAL	94	LIEN16	
FONCTC.	-	LIEN17	
FORDAT			
		LIEN18	
FORFAIT		LIEN19	
FORM		LIEN20	
FORMAG		LIENPRM	110
FORMFIN	.97	LIMACT	110
FORTER	.97	LLL	
FORTYPR	97	LLURPAR	_
FRANCE		LNAIS	
FSANSDIP			
		LOISIRS	
FSTC		LOISIRSQ	
FTYPETENS	.98	LPRM	111
•		LUNREF	111
G		LWORHAR	
GARDEA	.98		
GARDEB		M	
		MAAHE	112
Н			
HALO	aa	MAEEHE	
HALOR		MAISOC	
		MALE	
HATFIELDF		MAPA	113
HHC		MARREF	113
HHC6		MATRI	_
HHCHSUP	.100	MATRIPRM	
HHCOK			
HORAIC		MATRIPRMCJ	
HPLUSA		MAVE	
		MCHO	
HREC		MCHPUB	114
HSR	101	MEMECONIT	445

MEMETAB	-	NAFG004PRO3N	
MEMETABAV		NAFG004PRO4N	
MEMETABB		NAFG004UN	
MEMNBSAL	116	NAFG010N	133
MENPAR	116	NAFG010PN	133
MENSAL	116	NAFG010PRO2N	133
MERREF	116	NAFG010PRO3N	134
METRODOM	116	NAFG010PRO4N	
MMENT		NAFG010UN	
MMETABENT		NAFG017N	
MMVIE		NAFG017NPRM	
MNBSAL		NAFG017NPRMCJ	
MODETELVIS		NAFG017UN	
MPAJEE		NAFG021N	
MRA		NAFG021PN	
MRB		NAFG021PRO2N	
MRBBIS		NAFG021PRO2N	
MRC		NAFG021PRO3N	
MRD		NAFG021UN	
MRDBIS		NAFG038N	
MRE		NAFG038UN	
MREC		NAFG088N	
MRF		NAFG088UN	
MRG		NAFG129N	
MRGBIS		NAFG129UN	
MRH		NAFN	
MRI		NAFPN	
MRJ		NAFPRO2N	
MRK		NAFPRO3N	
MRL		NAFPRO4N	
MRM		NAFUN	145
MRN	122	NAIA	145
MRO	122	NAIC	145
MRPASSA	123	NAIM	145
MRPASSB	123	NAIMER	146
MRPASSC	123	NAIPER	146
MRS	124	NAT14	146
MRSAE	124	NAT14PRM	147
MSTC	124	NAT14PRMCJ	147
MTYPETENS	124	NATEU15	148
MVL	125	NATEU28	148
		NATEUAELE	_
N		NATMER	148
NAFANT		NATPER	
NAFANTG004N		NBACTIF	
NAFANTG010N	126	NBACTOP	_
NAFANTG021N	126	NBAGEENFA	
NAFEMP2G004N	127	NBCHMENAGE	
NAFEMP2G010N	127	NBCHOME	
NAFEMP2G021N	127	NBENFA1	
NAFEMP2N	128	NBENFA10	
NAFEMP3G004N	128	NBENFA15	
NAFEMP3G010N		NBENFA18	
NAFEMP3G021N		NBENFA3	
		NBENFA6	
NAFEMP3N		NBENFIND	
NAFENTG004N			151
NAFENTNAFENTG004N	130	NBINACT	
NAFENT	130 130	NBINACT	151
NAFENT	130 130 130	NBINACT	151 151
NAFENTG004NNAFENTG010N	130 130 130 131	NBINACT	151 151 152

NBQIPARTIELS	152	PAV	
NBQIVIDES	152	PAVEUN	166
NBSALA	152	PAYNEU15	167
NBSALB		PAYNEU28	
NBSALENT		PAYNEUAELE	
NBTEMP		PAYNEUR	
NBTOT		PAYREG	
NEET		PENT	
NFRM		PERCREV	
NFRP		PEUN	
NFRRED		PLRACT	168
NIVDET	155	PNAI28	169
NIVET	156	PRERET	169
NIVFIN		PRES	
NIVP		PRESAL	
NOI.		PRESNOI01	
NOICON		PRESNOI02	
NOIENF01		PRESNOI03	
NOIENF02		PRESNOI04	
NOIENF03	-	PRESNOI05	171
NOIENF04	158	PRESNOI06	171
NOIENF05	158	PRESNOI07	171
NOIENF06		PRESNOI08	
NOIENF07		PRESNOI09	
NOIENF08		PRESNOI10	
NOIENF09			
		PRESNOI11	
NOIENF10		PRESNOI12	
NOIENF11		PRESNOI13	
NOIENF12	159	PRESNOI14	
NOIENF13	159	PRESNOI15	172
NOIENF14	159	PRESNOI16	172
NOIMAX		PRESNOI17	
NOIMER		PRESNOI18	
NOIMIN		PRESNOI19	
NOIPER		PRESNOI20	
NOIPRM		PRIM	_
NOIPRMCJ		PRIMS	
NONDIC	160	PROPSAL	173
NPAR	161	PUB3FP	173
NREC	161		
NRECA		Q	
NRECB.		QP	174
NRESID		QPRC	
		QPRCANT	
NRESIDM		QPRCAV	
NUITC			
NUITCB	162	QPRCENT	
0		QPRCMERE	
0		QPRCPERE	_
OCCREF	162	QPRCS2	176
OFFICC	163	QPRCS3	176
OFFRE		QPRCS4	
OPA			
017	100	R	
P		RABS	177
P	163	RABSP	
PACS		RAISNREC	
PAIMERC		RAISNSOU	
PAIPERC		RAISON	
PANTEU2	164	RAISPAS	179
PASTRA	166	RAISTF	180
PASTRB		RAISTP	
PASTRE			180

RC1REVM21		SP03	
RC1REVM3A1	181	SP04	198
RC1REVM3B1	181	SP05	199
RC1REVM41	182	SP06	199
RC1REVM51		SP07	200
RC1REVM6.		SP08	
RC1REVM7	-	SP09	
RC1REVM8		SP10	
RC1REVM9		SP11	
RCHG1		SP12	
RDEM1		SPE	
RDET1	184	SPEFC	203
RDQF1	184	SPEFCD	204
REA1	184	SPEP	205
REG	184	STAGE	
REGIO		STAT2	
RES		STAT2P	
RESQI		STATOEP	
RET1		STATUT	
REVENT1		STATUTP	
RGA1	187	STATUTR	207
RGI1	187	STATUTS2	207
RGL		STATUTS3	
RGM	-	STATUTS4	
RSTG1	188	STC	_
S		STCHE	
SALMEE		STJC	209
		STMN	209
SALMET1	188	STNRED	209
SALPAR1	189	STNREDP	
SALRED 1	189		200
SALRED		STPLC	
SALREDTR1	189	STPLCSTYPETENSA	210
SALREDTR1	189 189	STPLCSTYPETENSASTYPETENSB	210 210
SALREDTR	189 189 190	STPLCSTYPETENSASTYPETENSBSTYPETENSC	210 210 210
SALREDTR	189 189 190 190	STPLCSTYPETENSASTYPETENSB	210 210 210
SALREDTR	189 189 190 190	STPLCSTYPETENSASTYPETENSBSTYPETENSCSUSPENDU.	210 210 210
SALREDTR	189 189 190 190 190	STPLCSTYPETENSASTYPETENSBSTYPETENSCSUSPENDU	21( 21( 21( 21( 211
SALREDTR	189 189 190 190 190	STPLCSTYPETENSASTYPETENSBSTYPETENSCSUSPENDU	21( 21( 21( 21( 211
SALREDTR	189 189 190 190 190 190	STPLC	210 210 210 211
SALREDTR	189 189 190 190 190 190 191	STPLCSTYPETENSASTYPETENSBSTYPETENSCSUSPENDU	210 210 210 211 211 211
SALREDTR	189 189 190 190 190 190 191 191	STPLC STYPETENSA STYPETENSB STYPETENSC SUSPENDU  T TAM1B TAM1C TAM1D	210 210 210 211 211 211 211
SALREDTR	189 189 190 190 190 190 191 191	STPLC STYPETENSA STYPETENSB STYPETENSC SUSPENDU  TM1  TAM1B TAM1C TAM1D TAU2010	210 210 211 211 211 211 212
SALREDTR	189 189 190 190 190 191 191 191 191	STPLC STYPETENSA STYPETENSB STYPETENSC SUSPENDU  T TAM1B TAM1C TAM1D TAU2010 TEDUC	210 210 211 211 211 211 212 212
SALREDTR	189 189 190 190 190 191 191 191 191 192	STPLC STYPETENSA STYPETENSB STYPETENSC SUSPENDU  T TAM1B TAM1C TAM1D TAU2010 TEDUC TEMP	210 210 211 211 211 212 212 212
SALREDTR	189 189 190 190 190 191 191 191 191 192	STPLC STYPETENSA STYPETENSB STYPETENSC SUSPENDU  T TAM1B TAM1C TAM1D TAU2010 TEDUC	210 210 211 211 211 212 212 212
SALREDTR	189 189 190 190 190 191 191 191 192 192	STPLC STYPETENSA STYPETENSB STYPETENSC SUSPENDU  T TAM1B TAM1C TAM1D TAU2010 TEDUC TEMP	210 210 211 211 211 212 212 212 213
SALREDTR	189 189 190 190 190 191 191 191 192 192 192	STPLC STYPETENSA STYPETENSB STYPETENSC SUSPENDU  T TAM1B TAM1C TAM1D TAU2010 TEDUC TEMP TITC	210 210 211 211 211 212 212 212 213
SALREDTR	189 189 190 190 190 191 191 191 192 192 192 192	STPLC STYPETENSA STYPETENSB STYPETENSC SUSPENDU  T TAM1B TAM1C TAM1D TAU2010 TEDUC TEMP TITC TOTNBH TPP	210 210 211 211 211 212 212 213 213 213
SALREDTR	189 189 190 190 190 191 191 191 192 192 192 192	STPLC STYPETENSA STYPETENSB STYPETENSC SUSPENDU  T  TAM1B TAM1C TAM1D TAU2010 TEDUC TEDUC TEMP TITC TOTNBH TPP TPPOK	210 210 211 211 211 212 212 213 213 213
SALREDTR	189 189 190 190 190 191 191 191 192 192 192 192 193	STPLC STYPETENSA STYPETENSB STYPETENSC SUSPENDU  T  TAM1B TAM1C TAM1D TAU2010 TEDUC TEDUC TEMP TITC TOTNBH TPP TPPOK TPPRED	210 210 211 211 211 212 212 213 213 213 213 213
SALREDTR       1         SALSEE       1         SAMEDIC       1         SAMEDICB       1         SAMREF       1         SANTGEN       1         SCHPUBA       1         SCHPUBC       1         SEMCONF       1         SEMCONFQ       1         SEXEDOM       1         SEXEPRM       1         SEXEPRMCJ       1         SITANT       1         SNBSALA       1         SNBSALB       1	189 189 190 190 190 191 191 191 192 192 192 192 193 193	STPLC STYPETENSA STYPETENSB STYPETENSC SUSPENDU  T  TAM1B TAM1C TAM1D TAU2010 TEDUC TEMP TITC TOTNBH TPP TPPOK TPPRED TPSINT	210 210 211 211 211 212 213 213 213 213 213 213
SALREDTR       1         SALSEE       1         SAMEDICB       1         SAMREF       1         SANTGEN       1         SCHPUBA       1         SCHPUBB       1         SCHPUBC       1         SEMCONF       1         SEMCONFQ       1         SEXE       1         SEXEPRM       1         SEXEPRMCJ       1         SITANT       1         SNBSALA       1         SNBSALB       1         SNBSALC       1	189 189 190 190 190 191 191 191 192 192 192 192 192 193 193	STPLC STYPETENSA STYPETENSB STYPETENSC SUSPENDU.  T TAM1B TAM1C TAM1D TAU2010 TEDUC TEMP TITC TOTNBH TPP TPPOK TPPRED TPSINT TPSINTM	21( 21( 211) 211 211 212 212 213 213 214 214 214
SALREDTR	189 189 190 190 190 191 191 191 192 192 192 192 193 193 193	STPLC STYPETENSA STYPETENSB STYPETENSC SUSPENDU  T TAM1B TAM1C TAM1D TAU2010 TEDUC TEMP TITC TOTNBH TPP TPPOK TPPRED TPSINT TPSINTM TPSRESID	21( 21( 211) 211 211 212 212 213 213 214 214 214 214
SALREDTR       1         SALSEE       1         SAMEDICB       1         SAMREF       1         SANTGEN       1         SCHPUBA       1         SCHPUBB       1         SCHPUBC       1         SEMCONF       1         SEMCONFQ       1         SEXE       1         SEXEPRM       1         SEXEPRMCJ       1         SITANT       1         SNBSALA       1         SNBSALB       1         SNBSALC       1	189 189 190 190 190 191 191 191 192 192 192 192 193 193 193	STPLC STYPETENSA STYPETENSB STYPETENSC SUSPENDU.  T TAM1B TAM1C TAM1D TAU2010 TEDUC TEMP TITC TOTNBH TPP TPPOK TPPRED TPSINT TPSINTM	21( 21( 211) 211 211 212 212 213 213 214 214 214 214
SALREDTR	189 189 190 190 190 191 191 191 192 192 192 192 193 193 193 193	STPLC STYPETENSA STYPETENSB STYPETENSC SUSPENDU  T TAM1B TAM1C TAM1D TAU2010 TEDUC TEMP TITC TOTNBH TPP TPPOK TPPRED TPSINT TPSINTM TPSRESID	21( 21( 211) 211 211 212 212 213 213 214 214 214 214 214
SALREDTR.  SALSEE.  SAMEDIC.  SAMEDICB.  SAMREF.  SANTGEN.  SCHPUBA.  SCHPUBB.  SCHPUBC.  SEMCONF.  SEMCONFQ.  SERDOM.  SEXE.  SEXEPRM.  SOBSALA.  SNBSALA.  SNBSALB.  SNBSALC.  SO.  SOIRC.  SOIRCB.	189 189 190 190 190 191 191 191 192 192 192 192 193 193 193 193	STPLC STYPETENSA STYPETENSB STYPETENSC SUSPENDU  T  TAM1B TAM1C TAM1D TAU2010 TEDUC TEMP TITC TOTNBH TPP TPPOK TPPRED TPSINT TPSINTM TPSRESIDA TRAREF	21( 21( 211) 211 211 212 212 213 213 214 214 214 214 214 214
SALREDTR.  SALSEE.  SAMEDIC.  SAMEDICB.  SAMREF.  SANTGEN.  SCHPUBA.  SCHPUBB.  SCHPUBC.  SEMCONF.  SEMCONFQ.  SERDOM.  SEXE.  SEXEPRM.  SEXEPRM.  SEXEPRM.  SEXEPRMCJ.  SITANT.  SNBSALA.  SNBSALA.  SNBSALC.  SOIRC.  SOIRCB.  SORTANFI.	189 189 190 190 190 191 191 191 192 192 192 192 193 193 193 193 194 194	STPLC STYPETENSA STYPETENSB STYPETENSC SUSPENDU  T TAM1B TAM1C TAM1D TAU2010 TEDUC TEMP TITC TOTNBH TTPP TPPOK TPPED TPPOK TPPRED TPSINT TPSINTM TPSRESID TPSRESIDA TRAREF TREFEN	21( 21( 211) 211 211 212 212 213 214 214 214 214 214 214 214 214 214
SALREDTR.  SALSEE.  SAMEDIC.  SAMEDICB.  SAMREF.  SANTGEN.  SCHPUBA.  SCHPUBB.  SCHPUBC.  SEMCONF.  SEMCONFQ.  SERDOM.  SEXE.  SEXEPRM.  SEXEPRM.  SEXEPRM.  SEXEPRM.  SEXEPRM.  SOBSALA.  SNBSALA.  SNBSALA.  SNBSALC.  SOIRC.  SOIRC.  SOIRCB.  SOU.	189 189 190 190 190 191 191 191 192 192 192 192 193 193 193 193 194 194	STPLC STYPETENSA STYPETENSB STYPETENSC SUSPENDU  T  TAM1B TAM1C TAM1D TAU2010 TEDUC TEMP TITC TOTNBH TPP TPPOK TPPRED TPSINT TPSINTM TPSRESID TPSRESIDA TRAREF TREFEN TREFET	21( 21( 211) 211 211 212 212 213 214 214 214 214 214 214 214 214 214
SALREDTR.  SALSEE.  SAMEDIC.  SAMEDICB.  SAMREF.  SANTGEN.  SCHPUBA.  SCHPUBB.  SCHPUBC.  SEMCONF.  SEMCONFQ.  SERDOM.  SEXE.  SEXEPRM.  SEXEPRM.  SEXEPRMCJ.  SITANT.  SNBSALA.  SNBSALA.  SNBSALB.  SNBSALC.  SOIRC.  SOIRCB.  SOU.  SOUA.	189 189 190 190 190 191 191 191 192 192 192 192 193 193 193 193 194 194 194 194	STPLC STYPETENSA STYPETENSB STYPETENSC SUSPENDU  T  TAM1B TAM1C TAM1D TAU2010 TEDUC TEMP TITC TOTNBH TPP TPPOK TPPRED TPPOK TPPRED TPSINT TPSINTM TPSRESIDA TRAREF TREFEN TREFEN TREFET TRIM	21( 21( 211) 211 211 212 212 213 214 214 214 214 214 214 214 215 216
SALREDTR.  SALSEE.  SAMEDIC.  SAMEDICB.  SAMREF.  SANTGEN.  SCHPUBA.  SCHPUBB.  SCHPUBC.  SEMCONF.  SEMCONF.  SEMCONFQ.  SERDOM.  SEXE.  SEXEPRM.  SEXEPRM.  SEXEPRM.  SEXEPRM.  SOUB.  SOUA.  SOUA.  SOUA.	189 189 190 190 190 191 191 191 192 192 192 192 193 193 193 193 194 194 194 195	STPLC STYPETENSA STYPETENSB STYPETENSC SUSPENDU  T  TAM1B TAM1C TAM1D TAU2010 TEDUC TEMP TITC TOTNBH TIPP TPPOK TPPRED TPSINT TPSINTM TPSRESID TPSRESIDA TRAREF TREFEN TREFET TRIM TTRREF	21( 21( 21( 211) 211 212 212 213 214 214 214 214 214 216 216 216
SALREDTR.  SALSEE.  SAMEDIC.  SAMEDICB.  SAMREF.  SANTGEN.  SCHPUBA.  SCHPUBB.  SCHPUBC.  SEMCONF.  SEMCONFQ.  SERDOM.  SEXE.  SEXEPRM.  SEXEPRMCJ.  SITANT.  SNBSALA.  SNBSALB.  SNBSALB.  SNBSALC.  SOIRC.  SOIRC.  SOIRCB.  SOUA.  SOUB.  SOUC.	189 189 190 190 190 191 191 191 192 192 192 192 193 193 193 193 194 194 194 195 195	STPLC STYPETENSA STYPETENSB STYPETENSC SUSPENDU  T  TAM1B TAM1C TAM1D TAU2010 TEDUC TEMP TITC TOTNBH TPP TPPOK TPPRED TPSINT TPSINTM TPSRESID TPSRESIDA TRAREF TREFEN TREFET TRIM TTRREF TUU2010	21( 21( 211) 211 211 212 212 213 214 214 214 214 214 216 216 216 216 216
SALREDTR.  SALSEE.  SAMEDIC.  SAMEDICB.  SAMREF.  SANTGEN.  SCHPUBA.  SCHPUBB.  SCHPUBC.  SEMCONF.  SEMCONF.  SEMCONFQ.  SERDOM.  SEXE.  SEXEPRM.  SEXEPRM.  SEXEPRM.  SEXEPRM.  SOUB.  SOUA.  SOUA.  SOUA.	189 189 190 190 190 191 191 191 192 192 192 192 193 193 193 193 194 194 194 195 195	STPLC STYPETENSA STYPETENSB STYPETENSC SUSPENDU  T  TAM1B TAM1C TAM1D TAU2010 TEDUC TEMP TITC TOTNBH TIPP TPPOK TPPRED TPSINT TPSINTM TPSRESID TPSRESIDA TRAREF TREFEN TREFET TRIM TTRREF	21( 21( 211) 211 211 212 212 213 214 214 214 214 214 216 216 216 216 216
SALREDTR.  SALSEE.  SAMEDIC.  SAMEDICB.  SAMREF.  SANTGEN.  SCHPUBA.  SCHPUBB.  SCHPUBC.  SEMCONF.  SEMCONFQ.  SERDOM.  SEXE.  SEXEPRM.  SEXEPRMCJ.  SITANT.  SNBSALA.  SNBSALB.  SNBSALB.  SNBSALC.  SOIRC.  SOIRC.  SOIRCB.  SOUA.  SOUB.  SOUC.	189 189 190 190 190 191 191 191 192 192 192 192 193 193 193 194 194 194 195 195 195	STPLC STYPETENSA STYPETENSB STYPETENSC SUSPENDU  T  TAM1B TAM1C TAM1D TAU2010 TEDUC TEMP TITC TOTNBH TPP TPPOK TPPRED TPSINT TPSINTM TPSRESID TPSRESIDA TRAREF TREFEN TREFET TRIM TTRREF TUU2010	210 210 211 211 211 212 213 213 214 214 214 214 214 216 216 216 216 216 216 216
SALREDTR  SALSEE  SAMEDIC  SAMEDICB  SAMREF  SANTGEN  SCHPUBA  SCHPUBB  SCHPUBC  SEMCONF  SEMCONFQ  SERDOM  SEXE  SEXEPRM  SEXEPRMCJ  SITANT  SNBSALA  SNBSALB  SNBSALC  SO  SOIRC  SOIRCB  SOUC  SOUSEMPL	189 189 190 190 190 191 191 191 192 192 192 192 193 193 193 193 194 194 194 195 195 195	STPLC STYPETENSA STYPETENSB STYPETENSC SUSPENDU.  T  TAM1B TAM1C TAM1D TAU2010 TEDUC TEMP TITC TOTNBH TPP TPPOK TPPRED TPSINT TPSINTM TPSRESID TPSRESIDA TRAREF TREFEN TREFET TRIM TTRREF TUU2010 TUU2010R	210 210 211 211 211 212 213 213 214 214 214 214 216 216 216 216 216 216 216 216 216 216

TYPCONTB	
TYPDIP218 UNEPROF	221
TYPDIPB218	22 1
TYPDIPINIT218 <b>V</b>	
TYPETENS	221
TYPMEN21219 VALPRE219	
TYPMEN7220 VALPRIE220	
TYPPRE220 VENREF	
TYPSAL220 VERSPOIDS	222
TYPSEC220 _	
TYPUU2010220 <b>Z</b>	
TYPVOIS	222